This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD·VNIVERSITY·LIBRARY

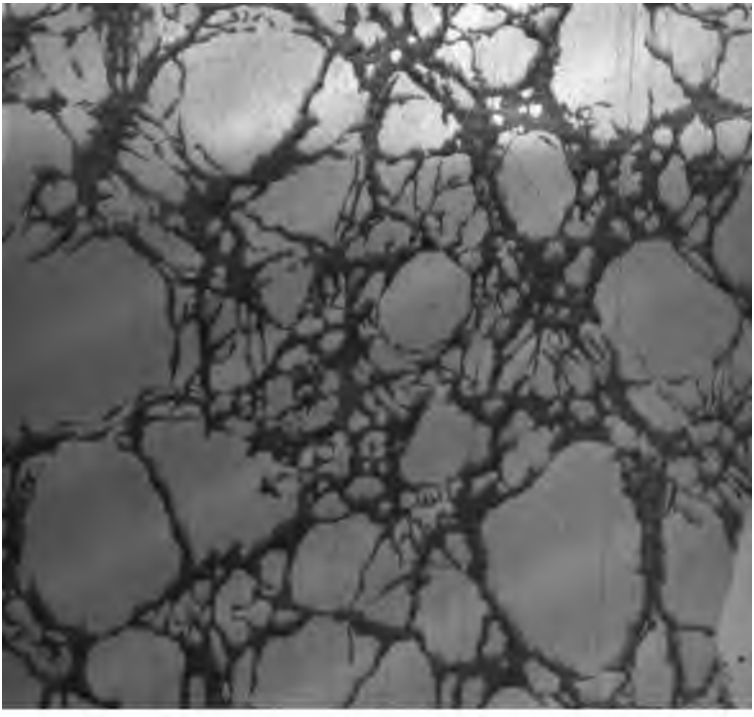

L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

TOME NEUVIÈME

ÉMILE OLLIVIER

L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

Que toutes tes paroles aient un accent d'héroïque vérité.

MARC-AURÈLE.

LE DÉSARROI

Le Luxembourg — Le 19 Janvier

Queretaro

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1904

326818

L'EMPIRE LIBÉRAL

ÉTUDES, RÉCITS, SOUVENIRS

LIVRE XVII

LE DÉSARROI APRÈS SADOWA

CHAPITRE PREMIER

L'ORIENT : ÉGYPTE, ROUMANIE, CRÈTE

I

Désormais l'intérêt capital de l'histoire de l'Europe sera dans la lutte ouverte ou latente entre la Prusse et la France. Cependant si la vie est plus intense là, elle ne cesse pas ailleurs : en d'autres régions du monde, se dérouleront des faits intéressants dont il est d'autant plus malaisé de faire abstraction que la plupart se mêleront au drame principal, lui fournissant des aliments, le retardant ou le précipitant. A ce titre, nous devons, comme complément du tableau de l'année fatale, exposer ce qui s'est passé en Égypte, en Roumanie, en Grèce, pen-

dant que la Prusse installait paisiblement sa domination en Allemagne.

Aux yeux des contemporains, la véritable physionomie du vice-roi d'Égypte Ismaïl a été voilée par un nuage artificiel de chiffres. Sous Saïd, son prédécesseur, la Dette avait atteint 600 millions; sous Ismaïl, elle s'est élevée à 2550 millions. On en a conclu que ce prince avait été un gaspilleur sans cervelle et sans probité qui avait ruiné son pays. Qu'on décompose cependant cet accroissement de deux milliards, on y voit : 1° la création de domaines agricoles (Daïra-Sanieh) qui, réunis à l'État, lui ont assuré 500 millions; 2° celle du port d'Alexandrie dont la valeur excède 150 millions; 3° les chemins de fer de l'État dont il a été offert plus de 600 millions; 4° quatre-vingt quatre millions d'indemnités et environ cent millions d'actions versés dans la caisse de la Cie de Suez; 5° quatre cents millions au moins engloutis par le gouffre insatiable de la cupidité ottomane pour acheter l'indépendance et relâcher les liens de vassalité. On arrive ainsi à cette conclusion que la plupart des dépenses d'Ismaïl, loin de ruiner son pays, l'ont enrichi en lui préparant une magnifique ère de prospérité. Libéral, certes, jusqu'à la prodigalité, amateur du faste, il ne fut pas, néanmoins, un gaspilleur stupide [1], et

1. On a parlé de quarante-trois palais et de deux cent le femmes; tout cela est un conte de Mille et une Nuits. 200 000 femmes se réduisent aux odalisques vieilles et

la seule portion regrettable de ses dettes, ce sont les 400 millions absorbés par les commissions usuraires et les primes des prêteurs occidentaux, qui exploitaient son imprévoyance financière.

Ce nuage écarté, il reste le prince le plus remarquable de l'Islam après Méhémet-Ali. Petit, replet, de physionomie mobile et intelligente, il parlait avec volubilité, mangeant la moitié de ses mots, pour suivre plus vite le mouvement rapide de son esprit. Il excellait à pénétrer les caractères des hommes et à saisir les difficultés des affaires, n'étant trompé que quand cela lui convenait. Rusé sans doute, mais quel Oriental n'est condamné à l'être, pour se glisser entre les rivalités des puissances ou, ce qui est pis, leur accord oppressif? Il n'a pas été de ces princes qui s'abêtissent dans les voluptés; il a eu l'instinct, même la passion de la grandeur, et l'a poursuivie à tout risque dans toutes les directions. Il rêvait de se détacher de Constantinople, de créer une dynastie autonome et un immense empire arabe qui eût été la porte imposante par laquelle l'Occident aurait pénétré au centre de l'Afrique. Il a donné à l'Égypte le Darfour, le Kordofan et le Sennaar ; ses officiers

jeunes qu'il était obligé d'entretenir comme chef de famille et qui étaient loin de s'élever à ce nombre. Il a construit en réalité quatre palais : Abdine, Ismaïlieh, Gesireh, Ghizeh; on peut à peine compter 45 millions pour ces constructions. Sa plus grande dépense sera celle qu'il fera à l'ouverture du Canal en 1869 et qui peut s'évaluer à une soixantaine de millions.

ont atteint les grands Lacs. Il a réalisé la réforme qui, seule, peut assurer la régénération des pays d'Orient, aboli le système néfaste des capitulations et créé des tribunaux internationaux, jugeant selon des codes européens fort bien adaptés aux coutumes orientales. Pour cette œuvre, il a su découvrir, élever, soutenir, malgré des dissentiments passagers, un homme d'État, Nubar, aussi remarquable comme ministre que lui-même l'était comme souverain. Il aimait véritablement l'Europe et la France. « L'Égypte, dit-il dans une circonstance solennelle, fait partie de l'Europe. » C'est l'Europe qui l'a ruiné, c'est la France qui l'a chassé. L'Europe fut injuste et maladroite, la France ingrate et mal informée.

Au moment où nous sommes de son histoire, Ismaïl terminait l'affaire si épineuse de Suez, et un firman venait de ratifier (19 mars 1866) les privilèges et concessions accordés à la Compagnie présidée par Lesseps. Il se préoccupait maintenant de mieux assurer l'indépendance de l'Égypte en y fondant une dynastie semblable à celles de l'Europe. Dans l'Islam, l'hérédité n'est pas la règle immuable de la transmission du pouvoir souverain. En principe, la souveraineté à laquelle est attachée la qualité de kalife et de chef de l'Islamisme est élective ; mais une règle traditionnelle avait établi que l'héritier serait, au lieu du fils, le plus âgé de la famille. Ce système avait l'avantage de supprimer les régences et de mettre à la tête du gouvernement

un homme capable de monter à cheval et de diriger les armées d'un peuple de mœurs conquérantes. Il avait l'inconvénient de susciter des oppressions, quelquefois des crimes, contre les parents plus âgés qui devaient supplanter le fils plus jeune. Aucun obstacle religieux ni légal ne s'opposait à ce que cet ordre successoral ne fût changé : sous Abdul-Medjid, Réchid, voulant consolider son pouvoir, avait fait rendre par le Divan une décision en faveur de ce changement; cette décision avait été annulée par le Sultan qui avait craint le mécontentement public, son fils Mourad-Effendi étant trop jeune et n'ayant pas la capacité qui aurait pu justifier une telle innovation. On crut d'abord qu'Abdul-Azis ne serait pas arrêté par les mêmes scrupules : tandis qu'il maintenait l'héritier présomptif dans un état d'ignorance sans prestige, il avait fait élever avec grand soin son fils et, rompant avec la tradition qui chargeait les femmes du harem de cette éducation, l'avait mis à l'École militaire sous la direction d'un colonel. Cependant, soit à cause du jeune âge de l'enfant (dix ans), soit à cause d'autres considérations, il ne dit jamais à ses ministres un mot qui indiquât son intention.

La question ne se posa qu'en Égypte. En 1841, dans la conférence de Londres, on se demanda comment on réglerait l'hérédité concédée à Méhémet-Ali. Réchid, ministre des Affaires étrangères, aussi hostile à Ibrahim qu'à Méhémet-Ali, et qui s'était opposé d'abord à toute

hérédité, réserva au Sultan la faculté de choisir parmi les fils du Vice-Roi le successeur au trône : c'était écarter Ibrahim, objet de son antipathie. Méhémet-Ali refusa, et la Porte proposa de désigner dès lors Ibrahim, en attribuant pour l'avenir au Sultan le droit de choisir le successeur de celui-ci. Méhémet-Ali refusa encore. La conférence donna à la Porte le conseil d'adopter simplement le mode de succession en usage à Constantinople. Avant d'en avoir reçu l'avis, le Sultan adoptait cette solution et accordait l'hérédité par voie de primogéniture, non au choix. C'est cet ordre de choses qu'Ismaïl voulait détruire et remplacer par l'hérédité directe de père en fils.

Il ne pouvait guère compter sur l'appui de l'Angleterre. Il envoya Nubar sonder les dispositions du gouvernement de Napoléon III. Drouyn de Lhuys témoigna des bonnes dispositions de la France pour la prospérité de l'Égypte et les intérêts du Vice-Roi, mais ne prit aucun engagement et ne promit « qu'un examen bienveillant : il étudierait les conséquences que le Sultan pourrait tirer de cette innovation et s'informerait de ce que penseraient les populations musulmanes d'un changement si considérable à l'antique droit turc[1] ».

Dès 1865, dans un voyage à Constantinople, Ismaïl avait dévoilé son projet. Il avait été reçu si froidement qu'il s'était promis de n'y

1. *A Moustier*, 27 avril 1866.

revenir jamais. Il ne se tint point parole, et, le 2 mai 1866, il débarquait à Constantinople dans le dessein de reprendre la négociation. Le moment était propice, car Mustapha, le successeur éventuel, avait donné de très vifs sujets de mécontentement au Sultan qui, après lui avoir retiré le ministère, l'avait chassé de Constantinople[1]. Ismaïl comptait seconder ces dispositions par des arguments plus efficaces. Il arrivait les mains pleines d'or, et il le distribua si opportunément qu'il obtint gain de cause. Le 9 mai, le Sultan présida un conseil composé du grand vizir Fuad, du ministre des Affaires étrangères, Aali, du ministre des Finances et des présidents du grand conseil et du conseil du Trésor. Il prit la parole et exposa l'affaire. Il rappela que le Vice-Roi avait, à deux reprises déjà, sollicité un changement dans la succession; le renvoyer au Caire sous le coup d'un troisième refus serait le déconsidérer aux yeux de ses sujets : c'était un motif suffisant d'accueillir un vœu renouvelé avec tant de persévérance. Fuad avait tenu à ce que le Sultan intervînt personnellement afin de se dégager d'une lourde responsabilité. Il expliqua à son tour que le système existant donnait trop au prince régnant la tentation et la possibilité d'enrichir sa famille au détriment de l'État; chaque changement de règne créait une famille puissante et préparait les éléments d'une féoda-

1. *Mustapha* s'était mis à la tête du parti de la jeune *Turquie.*

lité écrasante. Le Sultan approuva ces considérations, ajoutant que la conduite récente de Mustapha laissait trop deviner ce que serait sa conduite future. « Certes, reprit Fuad, si ce prince avait à gouverner l'Égypte, il la bouleverserait et finirait, comme Abbas, par une mort violente. » Les autres se bornèrent à appuyer brièvement, et le Sultan, après avoir constaté l'unanimité, décida qu'en Egypte le pouvoir se transmettrait de père en fils, laissant aux ministres le soin de régler les détails avec le Vice-Roi.

Comme marque de sa faveur, le Sultan remit en mains propres au Vice-Roi le firman (17 mai 1866) et lui abandonna en pleine possession les ports de Souakim et de Massaouah, dont il n'avait que l'administration en viager. De son côté, le Vice-Roi éleva son tribut de 10350000 fr. (80000 bourses) à 17250000 (150000 bourses), et mit à la disposition de la Porte de 12000 à 15000 hommes.

Le firman ne renfermait aucune stipulation relative à la Régence. Il en fut fait mention dans la dépêche circulaire d'Aali. « Il est entendu, dit ce document, que le Vice-Roi désignera un conseil de régence et que, dans le cas où il serait mort sans l'avoir fait, le Sultan y pourvoirait. » Moustier, notre ambassadeur, fit remarquer à Ismaïl que la possibilité donnée à la Porte de nommer le conseil de régence pourrait, en certains cas, porter une atteinte sérieuse à l'état de choses que la France déten-

dait en Égypte, et qu'il était préférable qu'il formât dès maintenant ce conseil et le fît reconnaître par le Sultan. Bien qu'Ismaïl n'aimât pas ce qui lui rappelait qu'il n'était pas immortel, il parut frappé de cette considération et en conféra avec les ministres ottomans.

La chute de Fuad (6 juin) survint sur ces entrefaites. Elle était l'œuvre de la sultane Validé, des eunuques et du parti rétrograde. Ils reprochaient à cet homme éminent d'avoir introduit des compagnies étrangères pour exploiter les ressources dormantes de la Turquie, d'avoir ouvert des rues droites et aérées dans des quartiers de Stamboul dévorés par les incendies, l'accusant même d'avoir mis le feu à sa propre maison pour déblayer le terrain. La Validé suppliait son fils de ne pas laisser Constantinople devenir semblable à Londres et à Paris. Elle rappelait à son fils le précepte du *Risalei Berkevi* (le catéchisme turc) : *ne fais pas d'innovations*.

Par une inconséquence dont les affaires profitèrent, elle ne fit pas, quoiqu'il appartînt au même parti de la réforme, renvoyer Aali, homme de premier ordre aussi, qui unissait à la gravité orientale les manières les plus charmantes et qui était l'âme du ministère, le guide et le conseil du Sultan. Ismaïl fut très irrité de cette chute. Il craignait qu'on ne la considérât à Londres et à Paris comme une vengeance de son frère, acharné contre celui qui venait de lui ôter l'hérédité. Il se rendit chez le Sultan, lui fit

une scène, exalta le vizir sacrifié, attaqua son successeur Ruchdi. Le Sultan fut d'abord froissé. Cependant il retint le Vice-Roi qui voulait partir et passa avec lui une revue des troupes égyptiennes, après laquelle il en accepta une fête brillante. Le Vice-Roi exprima ses regrets de sa véhémence et se réconcilia avec Ruchdi. L'affaire de la Régence reprise en bonne harmonie, il fut admis qu'en aucun cas, la Porte n'y interviendrait. Ismaïl éprouvait une grande répugnance à faire connaître d'avance le régent qu'il désignerait : il obtint que sa volonté serait seulement exprimée dans un testament rédigé devant deux témoins.

Rentré chez lui, il octroya à ses sujets un Statut constitutionnel. Une assemblée consultative était instituée, dont les 75 membres, élus pour trois ans, seraient indiqués par les cheiks et les notables d'Alexandrie, du Caire et de Damiette (novembre 1866). Le gouvernement français ordonna à ses consuls de garder une attitude réservée, afin qu'on ne crût pas que ce Statut eût été inspiré par ses conseils.

II

Le prince Charles de Hohenzollern avait pris matériellement possession de la Roumanie par un coup d'audace [1]. Il restait à convertir cette

1. *Voir tome VIII*, p. 89

possession en un titre légal par la reconnaissance du suzerain et des puissances garantes. Les exigences de la Porte furent d'abord rigoureuses, et la résistance que leur opposa le nouveau souverain n'eût pas réussi à les écarter sans l'appui prononcé de Napoléon III qui alla jusqu'à autoriser l'émission d'un emprunt roumain sur la place de Paris sans la ratification de la Porte.

A Constantinople, le marquis de Moustier défendait les intérêts roumains comme s'ils eussent été les nôtres. L'Angleterre nous suivit et l'Autriche même se décida à nous imiter. Le Sultan, gagné le premier, en vint à témoigner de l'impatience des lenteurs de ses ministres, qui se montrèrent alors plus accommodants; deux lettres échangées établirent les conditions de la reconnaissance : le prince recevrait les prérogatives princières, non à titre viager comme par le passé, mais à titre héréditaire dans sa descendance directe; il pourrait avoir une armée de 30 000 hommes, frapper des monnaies, sous la réserve qu'elles porteraient le signe particulier du gouvernement impérial; il maintiendrait avec soin les liens de vassalité qui l'unissaient à l'empire ottoman; en conséquence, il respecterait les traités obligatoires pour la Porte et ne conclurait lui-même que les arrangements d'intérêt local, n'ayant ni forme de traités officiels, ni caractère politique; il s'interdirait de créer aucun ordre de décoration à conférer au nom des Principautés-

Unies ; non seulement il payerait le tribut, mais il en augmenterait le chiffre dans une proportion à déterminer. La Porte eût voulu qu'un de ses représentants fût établi à Bucharest; elle renonça à cette prétention moyennant la promesse d'une entente ultérieure sur les mesures qui rendraient efficace la protection de ses sujets dans les Principautés (18 et 19 octobre 1866).

Le prince vint à Constantinople chercher le firman d'investiture. Dès la frontière il fut reçu avec des honneurs qui n'avaient été rendus à aucun hospodar. Transporté de Varna à Constantinople sur un yacht impérial, reçu aussitôt par le Sultan, dispensé des formalités humiliantes de la vassalité, telle que l'obligation de tenir la bride quand le suzerain montait à cheval, il sortit du palais par la grande porte de marbre qui ne s'ouvre que pour le Sultan. Lui-même s'affranchit des autres gênes d'étiquette : il repoussa la chaise placée pour lui auprès du sofa du Sultan, s'assit sur le sofa, à côté de son suzerain et, sans attendre d'y être convié, alla ouvrir la porte à ses ministres pour leur présentation. Il partit triomphalement emportant son firman (22 octobre). Tout cela ne lui avait coûté que 20 000 ducats (240 000 francs). C'était peu en comparaison de ce que le vice-roi d'Egypte avait payé sa poursuite de l'hérédité. Cette reconnaissance de la Porte entraîna celles de toutes les puissances garantes; et le prince fut accepté comme le souverain légitime des

Principautés-Unies. Par une coïncidence saisissante, l'œuvre de Napoléon III réussissait en Roumanie parce qu'elle était conforme au droit des nationalités, au moment même où sombrait l'entreprise du Mexique parce qu'elle y était contraire.

L'Empereur félicita le souverain qui lui devait sa couronne : — « Mon cher prince, je ne vous ai pas écrit plus tôt parce que je ne voulais pas accréditer le bruit qui s'était répandu l'année dernière, qui avait pour but de faire croire que votre résolution de vous rendre dans les Principautés était le résultat d'un plan concerté entre nous. Mais aujourd'hui que vous avez été reconnu par la Porte, je suis bien aise de vous dire tout l'intérêt que je porte à votre courageuse entreprise. J'espère que vous parviendrez à faire régner l'ordre et la prospérité dans votre nouveau pays et je serai heureux d'y contribuer autant que cela dépend de moi. Recevez l'assurance de ma sincère amitié. »

III

Le prince Charles explique avec modestie que le bon vouloir du Sultan s'adressait « plutôt au prince de Hohenzollern qu'au prince roumain [1] ». Il en était une autre cause, c'est le souci que donnaient à la Porte les réclama-

1. *Mémoires.*

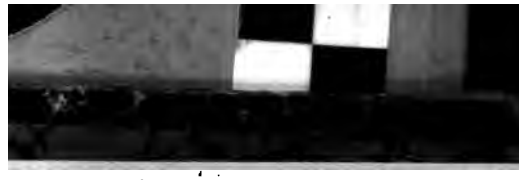

tions de la Serbie et la révolte de Crète. Une fois de plus, la Turquie était aux prises avec les deux courants qui la minaient, le panslavisme et le panhellénisme; elle ne voulait pas avoir à la fois sur les bras plusieurs grosses affaires.

Les réclamations serbes étaient en apparence modérées : la conférence européenne avait tempéré par un certain nombre de précautions[1] le droit de garnison de la Porte dans la citadelle de Belgrade, mais elle en avait maintenu le principe. Les Serbes, toujours désireux de se soustraire à la vassalité, ne se résignaient pas à cette sujétion. Désespérant de l'appui de l'Europe, ils avaient pris le parti de s'adresser directement à la Porte et de traiter avec elle. Dans des formes respectueuses, ils lui représentaient que la citadelle de Belgrade, amas de pierres impossible à défendre, maintenait une provocation aussi vaine que blessante. La Porte lanternait sans s'opposer formellement à un arrangement favorable.

En Crète le conflit était bien plus grave[2]. Cette île, dont la législation avait été autrefois aussi célèbre que celle de Sparte, et qui fut successivement un des joyaux de la Grèce, de Rome et de Venise, avait été conquise par les Turcs en 1669. En 1821, elle s'était associée à la révolte de la Grèce, et, pendant neuf ans, avait lutté comme elle et avec elle. Néanmoins,

1. *Empire libéral*, t. IV, p. 460.
2. Epaminondas Kyriacos, *Résumé de l'histoire hellénique contemporaine.*

en 1830, les puissances l'avaient séparée de ses compagnons de combat et placée sous le joug de Méhémet-Ali, en récompense du concours qu'il avait prêté à la Porte contre l'insurrection grecque. En 1840, elle fut restituée à la Turquie et administrée par Mustapha. Sa population n'était plus d'un million comme autrefois, elle ne dépassait pas 300 000 âmes, dont un tiers seul musulman. Mais ces musulmans n'étaient pas des Turcs, c'étaient des autochtones convertis à l'islamisme. Ils constituaient la partie active et riche : sur les 150 000 piastres de la dette privée, ils étaient créanciers de plus des deux tiers, d'où l'animosité qu'ils inspiraient aux Crétois pauvres de la montagne. Aucune oppression ni lutte religieuse ; comme dans tous les pays de l'Islam, liberté des cultes et de l'enseignement la plus complète ; la majorité ne souffrait que de la routine générale de l'administration ottomane, mais l'élite, celle qui constituait l'opinion, ne se consolait pas d'avoir été séparée de la mère patrie, et guettait l'occasion de se réunir à elle.

Elle la crut arrivée en 1866. La Porte, ayant abaissé certains droits d'exportation (de 12 p. 100 à 1 p. 100), avait comblé le déficit par une aggravation d'autres impôts, tels que celui sur le revenu, le verghi. En Crète, le revenu n'avait pas été surchargé, mais on avait mis des droits sur le vin, sur le sel, sur le bétail. Mécontentement, réclamations. Les Philhellènes prirent la tête de l'agitation, l'envenimèrent, et le

gouverneur sévit sans succès. Ils présentèrent une supplique, respectueuse dans la forme, péremptoire dans le fond, ne se bornant pas à demander la suppression de quelques impôts, mais aussi une modification du système judiciaire, l'amélioration des routes et des ports, l'amnistie et le remplacement immédiat du gouverneur (26 mai)[1].

La Porte ne se méprit pas sur la nature de cette agitation. Elle comprit qu'on ne lui demandait pas des améliorations matérielles, mais une séparation, c'est-à-dire, ce qu'elle ne pouvait pas accorder; au lieu de s'affaiblir par des concessions dont on ne lui saurait aucun gré, et dont le seul effet serait d'augmenter les facilités de l'agression, elle se résolut à résister. Elle demanda au vice-roi d'Égypte un contingent de 6000 hommes, et envoya elle-même des troupes. Lorsque 22 000 hommes furent réunis dans l'île, elle afficha la réponse du grand vizir à la supplique crétoise. Il y expliquait les motifs de ses décisions récentes, se déclarait prêt à étudier les améliorations demandées : « Mais, disait-il, ils ont mêlé ce qui pouvait être écouté avec ce qui était tout à fait inacceptable ; ils se sont conduits d'une façon qui ne pouvait être taxée que de rébellion par tout homme juste et consciencieux ; nul gouvernement ne peut supporter cette manière d'agir. » Il ordonnait aux troupes d'aller là où

1. *Sauf* erreur, nous donnons toujours les dates de notre *alendrier.*

besoin serait, de disperser par la force et punir sévèrement ceux qui résisteraient.

Les Hellènes crétois répondirent en constituant une épitropie, c'est-à-dire une assemblée de gouvernement, composée des hommes les plus intrépides, qui décréta « qu'elle répudiait pour toujours de la Crète et de ses dépendances la domination ottomane, qu'elle déclarait leur union indivisible et éternelle avec la Grèce sous le sceptre de Georges Ier ». L'exécution de ce décret était confiée « à la foi et à la valeur du généreux peuple crétois, à l'aide de ses coreligionnaires et des philhellènes, à la forte intervention des puissances garantes, et à la volonté de Dieu ». (2 septembre 1866.)

Le peuple crétois répondit à l'appel, des bandes se formèrent de tous les côtés, et il faut bien le dire, ce furent elles qui commencèrent les pillages, les dévastations, les incendies contre les musulmans. Quinze mille de ces derniers furent obligés de fuir en toute hâte et de se réfugier dans les villes et les forteresses.

Les frères Hellènes, dans le même temps, ne demeuraient pas sourds. Un comité central se constituait à Athènes, dirigeant, conseillant, alimentant l'insurrection. Le gouvernement grec encouragea, et se porta, vis-à-vis des puissances, l'avocat des insurgés. L'annexion de la Crète était indispensable à l'unité politique de la Grèce. Des collectes furent recueillies; les journaux excitèrent, applaudirent, soutinrent l'insurrection, et un navire, le *Panhellænium*,

fut chargé de transporter en Crète vivres, munitions et hommes.

IV

Les Turcs augmentèrent leur contingent qui s'éleva à 40 000 hommes, et remplacèrent le gouverneur Ismaïl par Mustapha, qui avait fort longtemps gouverné la Crète. Ses dispositions conciliantes ayant été inutiles, il commença les opérations. Les insurgés comptaient à peine cinq à six mille hommes et la lutte n'eût pas été longue si elle s'était engagée dans les plaines de la Canée. Mais les montagnes et les défilés nombreux permettaient à de petites troupes de se barricader, d'arrêter des colonnes considérables, d'échapper à leur poursuite et de les harceler sans relâche. Malgré cela, dans une telle disproportion, la révolte était condamnée à une fin très prochaine, si elle n'était alimentée par une assistance extérieure. Il y avait en Europe une bande cosmopolite de révolutionnaires, composée de Polonais, de Russes, d'Italiens, de quelques Français garibaldiens, qui, l'œil en éveil et l'oreille au guet, étaient toujours prêts à porter leur concours à une subversion. Ils vinrent en Crète en petit nombre; mal accueillis par les indigènes qui n'aimaient pas les étrangers, ils s'en retournèrent bientôt, et on en fut réduit aux volontaires conduits par des officiers de l'armée

grecque, Zimbrakakis, Coroncos, Byzantios. Le tout représentait peu de chose.

Le gouvernement grec fut alors pressé d'intervenir ouvertement et d'aider, non seulement par une assistance matérielle en Crète, mais par une conflagration universelle, en soulevant l'Épire et la Thessalie et en contractant par la Serbie une alliance entre le Panslavisme et le Panhellénisme. Le prince Michel de Serbie était disposé à cette alliance ébauchée jadis avec Othon. Boulgari à la tête du ministère grec et Deligiorgi aux Affaires étrangères étaient, ainsi que le Roi, convaincus que la Grèce, hors d'état d'entreprendre seule une guerre, devait, dans l'intérêt même de la cause crétoise, subordonner ses résolutions à celles des trois puissances garantes. Or ces puissances étaient loin de s'accorder; la Russie suivait une politique toute différente de celle de l'Angleterre et de la France. La Russie n'intrigue pas toujours de la même manière en Orient. Elle favorisait maintenant les révoltes des petites nationalités qu'elle avait si longtemps aidé la Turquie à réprimer. Elle contestait, au profit des Bulgares, les privilèges ecclésiastiques du Patriarcat de cette Église orthodoxe, dont elle se prétendait la protectrice. Les Hellènes d'Athènes et de Constantinople, froissés de cet abandon de leur Patriarche, se détachaient d'elle et se rapprochaient de l'Angleterre, dont ils oubliaient les rigueurs; ils ne se rappelaient que la cession *généreuse des* îles Ioniennes. Soutenir la ré-

volte de la Crète, dont le succès eût donné à l'Hellénisme une extension peu inquiétante, parut aux diplomates russes l'occasion propice de ressaisir l'influence qu'ils étaient en train de perdre et de redevenir les soutiens de la véritable foi. Du haut en bas de l'échelle, ils se prononcèrent en faveur des Crétois. A Candie la maison du consul russe était l'officine où se machinaient les manifestes crétois et les rapports fantastiques sur les férocités des musulmans et les prouesses des insurgés. A Constantinople Ignatiew conseillait d'allumer le conflit général et de contracter l'alliance serbe. A Pétersbourg on ne proposait aucun moyen précis; Gortchacow appelait l'intérêt des puissances sur les malheurs et les droits des Crétois (1er septembre 1866).

La France, avec l'Angleterre, blâmait, regrettait, et, tout en engageant la Porte aux concessions raisonnables, ne laissait espérer aucun encouragement. En venant à Paris prendre possession de son ministère, Moustier, sur le désir du Roi, s'était arrêté à Athènes. Il expliqua que ministre, il suivrait sa politique d'ambassadeur. Très amicalement, mais sans ambages, il déclara que le soulèvement des Crétois n'avait pas les chances de l'appui diplomatique sur lequel ils comptaient; d'accord avec le gouvernement britannique, l'Empereur avait adopté depuis longtemps, à l'égard de l'empire ottoman, une politique conservatrice; il ne pouvait s'en départir sans porter atteinte aux traités, risquer

d'amener en Orient des perturbations graves et d'accroître les préoccupations nées des derniers événements d'Allemagne; les forces considérables rassemblées par les Turcs laissaient peu d'espérance de réussir; la prolongation de la lutte aurait donc comme suites probables beaucoup de sang répandu et la ruine des habitants de l'île; il serait regrettable que les Grecs entretinssent des illusions qui seraient funestes à ceux auxquels il s'intéressait.

A Constantinople Lyons et à Londres Stanley exprimaient les mêmes opinions avec plus de force encore. Le langage de la France et de l'Angleterre frappa Boulgari tout à fait soumis à l'influence anglaise. Il écarta la proposition de Deligiorgi de provoquer un soulèvement en Épire et en Thessalie, et ne voulut pas accepter le traité offensif et défensif offert par la Serbie. Le roi Georges, également opposé à ces deux entreprises, craignait qu'elles ne blessassent l'Angleterre et la France, et ne fussent nuisibles à la Crète, à la Grèce elle-même, hors d'état financièrement et militairement de risquer des aventures. On a ajouté que le Roi, tout occupé de préparer son mariage avec la grande-duchesse Olga, ne se souciait pas de compromettre ce projet par l'explosion d'une guerre. On n'eut donc pas recours aux grands moyens, mais on ne renonça pas aux petits et on continua à encourager le mouvement qu'on ne soutenait pas officiellement.

Les déclarations de Moustier, malgré ce

qu'elles avaient de catégorique, n'amenèrent aucun apaisement en Crète. On y disait : « Est-ce qu'en Roumanie, en Italie, le langage des ministres français n'a pas été en contradiction constante avec la pensée véritable de leur souverain ? Est-ce qu'en Pologne aussi l'Empereur n'a pas commencé par désavouer l'insurrection et ne l'a pas soutenue moralement à la fin ? Il en sera de même pour nous : le général Callergi, le vieil ami d'exil de l'Empereur, nous encouragerait-il s'il n'était pas convaincu des sympathies helléniques de son ami impérial ? » Le 15 août 1866, les insurgés célébrèrent par un *Te Deum* la fête du Père des nationalités, et ils s'obstinèrent dans leur levée d'armes. Ils remportèrent quelques légers avantages, mais leurs défaites furent bien plus considérables. A Arcadion elle eut un caractère tragique qui rappela Missolonghi (7 novembre).

C'était le monastère le plus vaste et le plus riche de la Crète, un véritable fort réputé inexpugnable ; vingt moines l'occupaient sous l'hégoumène Gabriel, quatre cents femmes et enfants s'y étaient réfugiés, deux cent cinquante soldats commandés par Jean Dimopoulo le défendaient. Mustapha les somme de se rendre : « Non, répondent-ils tous, la victoire ou la mort. » Le bombardement commence ; les assiégés y répondent par des fusillades ou préparent des mines qu'ils chargent de poudre ; les femmes et les enfants chantent et prient ; la porte de fer est brisée par les obus, les Turcs se

précipitent; dans chaque cellule, dans chaque cour, s'engage un horrible corps à corps, où les moines luttent d'héroïsme avec les soldats. Tout à coup une explosion épouvantable éclate : Gabriel avait mis le feu à la poudrière. Quand les nuages de fumée se dissipèrent, le sol était couvert de cadavres, parmi lesquels ceux du moine et du général; plus de mille Turcs étaient sur le carreau. Ceux qui échappèrent, disent les relations grecques, furent massacrés. D'après les versions turques, ils furent mis en liberté par le fils de Mustapha. La version grecque fut seule accréditée par les journaux.

L'insurrection n'en était pas moins frappée à mort; les Crétois découragés regagnaient leurs foyers; les volontaires étrangers quittaient l'île; Mustapha ordonnait les illuminations à la Canée; les imans, du haut des minarets, proclamaient le triomphe de l'armée du Prophète. Mais on vit alors se répéter l'histoire de la révolte polonaise : l'insurrection morte ranimée par l'intervention des journalistes et des diplomates, qui prolongent son existence languissante et sanglante par l'espoir du secours dont on la leurre. En Pologne, c'est de Paris qu'arrivaient ces excitations sans sérieux, la Crète les reçoit de Pétersbourg, et Gortchacow recommence contre la Turquie la campagne de provocations imitée de celle menée en 1862 par la France contre la Russie.

A Pétersbourg et à Moscou des comités philhellènes se constituent sous la protection du

Tsar ; les Grands-Ducs et les Grandes-Duchesses organisent des ventes, des représentations théâtrales, des quêtes pour les victimes ; l'archiduc Nicolas dit dans un toast : « Nous devons nous rappeler ceux qui, en Crimée, furent nos seuls alliés, les généreux volontaires hellènes qui ont combattu avec nous à Sébastopol. Je bois à leurs frères qui souffrent, combattent et meurent si héroïquement. » Ces manifestations, portées en Crète par les journaux grecs, étaient un cordial qui ranimait les ardeurs et empêchait les armes de tomber des mains.

CHAPITRE II

MOUSTIER ET L'ÉVACUATION DE ROME

I

Le marquis de Moustier était beau, d'une courtoisie élégante et froide, qui, aux moindres heurts, tournait facilement à l'âpreté hautaine. Je ne crois pas qu'aucun ministre des Affaires étrangères ait infligé, au titulaire d'une grande ambassade qui s'était permis trop de familiarité, une admonestation comme celle-ci : « Par le dernier courrier, vous avez bien voulu m'adresser une lettre particulière pour compléter votre correspondance officielle; je vous remercierais des détails qu'elle renferme si, avant tout, il n'était pas de mon devoir de dire que les formules habituelles par lesquelles une lettre se commence et se termine, y accusent un « sans façon, » excusez ce mot, je n'en trouve pas d'autre, qui s'éloigne autant des formes que peut justifier la familiarité courtoise des gens du monde, que de celles prévues par les protocoles officiels. Je serais obligé de vous en témoigner mon mécontement, si ma

surprise ne l'emportait pas sur tout autre sentiment[1]. »

Instruit, capable de flexibilité, il connaissait bien les affaires de l'Europe, notamment, ayant séjourné à Berlin plusieurs années, celles d'Allemagne, et, venant de Constantinople, celles d'Orient. Sa rédaction n'avait pas la pondération logique et la correction un peu pompeuse de Drouyn de Lhuys; elle courait davantage, sans dessin et sans couleur, assez diffuse, non cependant au point d'ôter à la pensée sa clarté et quelquefois son mordant. Il apportait dans la négociation un optimisme inlassable; son oreille n'entendait pas le *non* à moins qu'il ne fût brutal; dès que le refus était enguirlandé il convertissait les compliments en concessions, revenait à la charge, et, après avoir paru vous écouter et être convaincu, recommençait comme si vous n'aviez rien dit, ainsi qu'un somnambule qui suit sa propre illusion sans apercevoir les objets extérieurs. Il avait été fort actif, mais il ne se montra pas tel, si ce n'est par soubresauts, au quai d'Orsay. Asservi à certaines habitudes qui l'absorbaient, il était ailleurs beaucoup plus que dans son cabinet, difficilement abordable, inexact à ses rendez-vous, et ne se retrouvant que si la circonstance devenait urgente et demandait une action immédiate.

Comme tous ses collègues de la diplomatie, il appartenait à l'école de Talleyrand et de

1. 4 février 1867.

Thiers, celle de l'équilibre, et prisait fort peu le principe des nationalités, quoiqu'il lui eût prêté quelque secours en Roumanie et en Serbie. Il prenait son parti de l'unité italienne, sans s'en féliciter, tout à fait aux regrets des récents agrandissements de la Prusse, considérant lui aussi la bataille de Sadowa comme une défaite française. Quand, après quelques propos vagues échangés avec l'Empereur à Biarritz, à son arrivée en France (octobre 1866), il vint prendre possession de son poste à Paris, il se mit facilement d'accord avec Rouher sur la nécessité de continuer les négociations secrètes sur la Belgique et le Luxembourg, entamées par Benedetti en août, et interrompues par le départ de Bismarck pour la campagne.

Ce fut d'un commun accord l'affaire principale à laquelle il fallait sacrifier toutes les autres, même celle d'Orient. Et pour avoir les mains plus libres, on liquiderait le passé encombrant de l'occupation romaine et de l'occupation mexicaine et on opérerait les évacuations promises ou annoncées.

Ces trois affaires se traitent simultanément, mais je ne les enchevêtrerai pas l'une dans l'autre, et je vais présenter chacune d'elles à son tour.

II

La nature des relations entre la France et l'Italie avait changé. Jusqu'en 1866 l'Italie, n'ayant d'espérance qu'en nous, se montrait maniable, et ce n'était pas pour ses ministres une cause de faiblesse que d'entretenir des relations amicales avec l'empereur des Français. Elle n'imaginait pas que la Prusse pût l'aider à quoi que ce soit et surtout à reconquérir les provinces vénitiennes, qu'en 1859 le roi Guillaume avait contribué à assurer à l'Autriche par ses menaces d'intervention : elle comptait exclusivement sur l'amitié de la France, et le besoin absolu qu'elle en avait donnait à nos conseils une force et une autorité particulières. Maintenant que nous l'avions poussée nous-mêmes dans les bras de la Prusse, elle se croyait assurée d'un appui contre nous ; sa préoccupation était de marquer son indépendance, et, même lorsqu'ils suivaient nos avis, ses ministres en professaient le dédain.

Toutefois cet état d'esprit se manifesta d'abord prudemment. Par notre occupation de Rome nous empêchions encore les Italiens d'être tout à fait maîtres d'eux-mêmes, et ils nous laissèrent multiplier les précautions afin que notre départ ne devînt pas fatal à la sécurité du Pape. La Convention de septembre[1] (art. 3)

1. *En voir le* texte complet, t. VII, p. 161.

stipulait « que le gouvernement italien s'interdisait toute réclamation contre l'organisation d'une armée papale, composée même de volontaires catholiques étrangers et suffisante à maintenir l'autorité du Saint-Père et la tranquillité, tant à l'intérieur que sur la frontière, pourvu que cette troupe ne dégénérât point en moyen d'attaque contre le gouvernement italien ». En conséquence, Niel constitua à Antibes pour le compte du Saint-Père une petite légion de 1 206 hommes. Le chef du cabinet, La Marmora, s'émut d'une initiative incompatible avec le principe de non-intervention posé par l'Acte du 15 septembre : il demanda des explications. Drouyn de Lhuys lui donna l'assurance que les légionnaires d'Antibes, soit français, soit étrangers, constitueraient une force indépendante de l'ingérence et du contrôle du gouvernement impérial ; qu'elle serait à la solde du Pape, porterait sa cocarde, sa bannière et ne contiendrait que des soldats définitivement libérés du service militaire afin que tous rapports quelconques de solidarité ou de subordination avec l'armée française fussent entièrement rompus. A la vérité, ces volontaires conserveraient leur qualité de Français et les officiers et sous-officiers, quittant le service pontifical, qui demanderaient à rentrer dans notre armée, n'y auraient pas perdu leur droit d'ancienneté : il en avait été ainsi en 1836 à l'égard de la légion qui alla combattre au service de l'Espagne, mesure qui fut reconnue ne pas porter atteinte

au principe de non-intervention. La Marmora se contenta de ces explications [1]. Néanmoins, Niel, éprouvant des difficultés à recruter la légion, y introduisit quelques soldats en activité : ils y achèveraient leur temps, de telle sorte que, s'ils désertaient, ils seraient atteints par la loi française. C'était une violation évidente des engagements de Drouyn de Lhuys.

La Convention de septembre obligeait l'Italie à prendre une part proportionnelle de la dette des anciens États de l'Église (art. 4). Le gouvernement français s'employa à obtenir du cabinet de Florence la décharge d'un fardeau qu'il n'était plus équitable de laisser au Saint-Siège. Un commissaire italien vint à Paris. On se mit vite d'accord sur le fond, et il fut entendu que la charge des dettes afférentes aux anciens États de l'Église serait transférée à l'Italie, ce qui exonérait le Saint-Siège d'une rente annuelle de 18 627 773 fr. et que, de plus, l'Italie remettrait en numéraire au Trésor français la somme de 20 642 291 francs, montant des trois dernières échéances de l'arriéré. Mais alors les Italiens soulevèrent une difficulté constitutionnelle : l'article 5 de leur Statut stipule que tous les traités, dont l'exécution comporte une charge pour les finances, n'auront d'effet qu'après avoir reçu l'approbation des Chambres, et par suite, le président de la Cour des comptes déclarait qu'avant l'accomplissement de cette formalité

1. *Nigra à La Marmora*, 22 février 1866.

il se refuserait à l'émission des bons du Trésor destinés à solder la dette qu'allait contracter l'Italie. Vainement lui disait-on que les charges dérivant du partage de la Dette pontificale devaient être considérées comme approuvées par le vote parlementaire qui consacra, en 1864, la convention elle-même. Il répliquait que le Parlement n'avait eu ni à approuver ni à rejeter la convention; il n'avait voté qu'une loi spéciale sur le transport de la capitale. Et le plénipotentiaire italien ne se décidait pas à signer. « Débrouillez-vous comme vous voudrez avec votre Parlement, dit finalement Rouher; quant à nous, nous ne retirerons pas nos troupes avant la signature de l'arrangement sur la Dette. » La signature fut donnée le 7 décembre. En outre, le gouvernement français exigea du cabinet italien qu'il reprît les négociations confiées l'année précédente à Vegezzi pour le règlement provisoire des nominations épiscopales.

Ces précautions prises, Moustier notifia, en termes ne permettant aucune équivoque, que le gouvernement français ne supporterait pas la violation des engagements de septembre, désormais seule sécurité du Saint-Siège : « Il doit être bien compris que la cessation d'une occupation militaire, dont la nature était essentiellement temporaire, constitue un simple changement dans le mode de protection jusqu'ici accordée au gouvernement pontifical, et nullement un abandon de cette protection. En mettant ce gouvernement sous la sauvegarde du droit des

gens, nous n'entendons pas faire un acte destiné à devenir illusoire. » (15 octobre 1866.)

A la veille même de l'évacuation, il écrivit à notre ambassadeur à Rome : « Dites au Saint-Siège que le retrait de nos troupes n'implique nullement l'abandon des grands intérêts que, depuis dix-sept ans, nous sauvegardons par notre présence, et sur lesquels, de près comme de loin, nous ne cesserons de veiller avec un entier dévouement. » (11 décembre.)

L'Empereur ayant souvent répété qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter à ce que disaient ou faisaient ses agents, et qu'on ne devait prendre en sérieuse considération que ce qu'il disait lui-même, se crut obligé d'accréditer la parole de ses ministres qui, sans cela, n'eût rassuré personne. Il écrivit à son ami Arese, l'intermédiaire intime entre lui et le Roi : « Votre lettre m'a fait grand plaisir, car elle me prouve qu'il y a en Italie quelques personnes qui rendent justice à ce que j'ai fait pour votre pays. La conduite de beaucoup de vos compatriotes m'a été d'autant plus sensible qu'il faut que vous sachiez qu'avant la guerre j'avais conclu avec l'Autriche un traité par lequel, en cas de victoire en Allemagne, elle me céderait la Vénétie. Maintenant il reste l'affaire de Rome, mais il faut qu'on sache que de ce côté je ne céderai *rien*, et que je suis *bien décidé*, tout en exécutant la convention du 15 septembre, à soutenir le pouvoir temporel du Pape par *tous les moyens possibles*. » (Saint-Cloud, 3 novembre 1866.)

Il envoya à Florence un homme de sa confiance, le général Fleury, afin de répéter aux ministres italiens ce que Moustier leur avait déjà dit et ce qu'il venait de confirmer à Arese, sur sa ferme volonté de ne pas permettre qu'on recommençât la comédie de Cavour dans les Marches et dans l'Ombrie. Les déclarations dont était chargé le général furent les suivantes : « L'Empereur, autant par conviction que par intérêt politique, ne peut pas abandonner le Saint-Père. Il exécutera fidèlement la convention du 15 septembre, persuadé que, de son côté, le gouvernement italien tiendra ses engagements, *qu'il fera même davantage*. Son influence sur le parti libéral à Rome est immense, et il dépend de lui de prévenir dans cette ville toute manifestation, toute émeute, toute révolution. Si donc, après le départ des troupes françaises, le Pape était obligé de quitter Rome devant une émeute, l'Empereur n'hésiterait pas à y rentrer avec ses troupes. Dans ce but, il laissera toujours entre Toulon et Marseille 20 000 hommes prêts à être transportés à Civita-Vecchia au premier appel. »

Fleury devait, sans sortir du caractère confidentiel de sa mission, appuyer les négociations de Moustier, conseiller au Roi de montrer plus d'énergie, de prendre en main le gouvernement, de diminuer ses dépenses, de rétablir ses finances, de s'entendre avec Rome sur les questions religieuses, de faire aboutir la négociation Vegezzi, d'admettre les évêques dans les diocèses,

sans exiger d'eux le serment, obstacle inutile à soulever. Le dernier mot de ces instructions était : « Si le gouvernement italien marche dans cette voie, il peut être sûr de la sympathie et de l'appui de l'Empereur, sinon, non. »

A côté de l'affaire publique, il devait traiter une petite affaire privée et tâcher d'obtenir une promesse formelle de rendre au roi de Naples ses biens dès qu'il aurait quitté Rome.

III

Ricasoli était encore à la tête du cabinet italien ; mais ce n'était plus le Ricasoli qui déclamait sur la question romaine avec autant de fureur que Garibaldi ; ce n'était pas davantage l'homme des mauvais procédés vénitiens. Fort apaisé, désireux de reprendre de bonnes relations avec Napoléon III, il se montrait conciliant vis-à-vis de Rome, dans une mesure, toutefois, qu'il faut bien préciser et qui a échappé à notre diplomatie. Impatient, comme tous les Florentins, d'aller à Rome tant que la capitale était à Turin, il ne comprenait plus, depuis qu'elle était à Florence, les nouvelles ardeurs des Piémontais, si résignés aux longues attentes tant qu'ils n'avaient pas été dépossédés. Peu à peu il en était revenu aux idées de Balbo et d'Azeglio : « L'Italie se sent *forte* dans ce qu'elle est, et elle serait ennuyée si demain elle devait *se mettre* de nouveau en route pour porter

ses pénates à Rome. » Il demande seulement que le gouvernement du Pape se montre humain et civil et s'entende avec le gouvernement du Roi, de manière à pouvoir vivre en voisins. « Le gouvernement italien ne voit aucun bien dans son transfert à Rome ; il n'y aspire pas : ce serait une grosse erreur que de croire le contraire. Rome ne constitue pas une nécessité pour l'Italie : l'Italie peut prospérer et se consolider tenant ailleurs le siège de son gouvernement. »

Mais sur la question même du pouvoir temporel, ses idées anciennes n'avaient nullement changé. Il contestait, aussi énergiquement que Garibaldi et Mazzini, que Rome fût un fief du monde catholique ; il n'y voyait qu'une portion du territoire national ; il croyait le pouvoir temporel fini et si le Saint-Père n'y renonçait pas volontairement, un événement imprévu lui imposerait cette renonciation. Il concédait comme maximum la Cité Léonine, partie de Rome entièrement distincte du reste, autrefois sa citadelle et sa cité royale, dans laquelle se défendirent les pontifes romains lorsque leurs discordes fréquentes avec le peuple mettaient en danger leur vie. A cette cité on pourrait ajouter une bande de territoire conduisant à la mer et assurant les communications avec le monde. Le Pape avait droit à une indépendance de souverain, mais sans souveraineté temporelle : « Il déléguerait au municipe romain son autorité dans les choses profanes, et au roi d'Italie

le soin de tenir garnison à Rome et d'assurer sa sécurité ; Rome ne serait pas le séjour du roi d'Italie, mais la capitale d'honneur où il serait couronné par le chef de l'Église[1]. » Quant au moyen d'amener cette transformation, il répétait *Pazienza! pazienza!* Seule l'impatience, et les chocs qui en peuvent résulter, compromettrait la solution harmonique qu'il voulait poursuivre. « Elle devait résulter plutôt de la force des choses que de la volonté et du génie ; il est outre mesure utile en matière aussi compliquée et ardue d'accorder beaucoup au temps. » Il ne cessait de prêcher au parti modéré de Rome de ne pas troubler « l'évolution naturelle et inévitable par des agitations prématurées et violentes[2] ».

C'était la reproduction des idées de Massimo d'Azeglio. Ce qui frappa d'autant plus qu'en ce moment même Eugène Rendu publiait à Paris une correspondance intime de cet homme d'État, dans laquelle on trouvait en termes convaincants la thèse à laquelle Ricasoli se rangeait. Plus d'un homme politique pensa alors de même. « La solution d'Azeglio, écrivait Lanza[3], s'éloigne bien peu de la seule possible et vraie pour le moment. Même l'évangéliste baron indique de vouloir y venir. Qui aurait prévu un tel revirement aussi radical et aussi subit

1. Ricasoli à la signora Hamilton, 8 novembre, 14, 15, 21 décembre 1866.
2. Ricasoli à Visconti Venosta, 3 novembre 1866.
3. *A Castelli*, 28 novembre 1865.

dans sa politique à l'égard de Rome? Mieux vaut tard puisqu'il est encore temps! »

Un dénouement rapide et violent écarté, la tâche que se donna Ricasoli fut d'adoucir le Saint-Siège et de le préparer, par de bons procédés, au dénouement inévitable en accordant à l'Église la plus ample liberté dont elle eût jamais joui. Il rappela les évêques éloignés de leurs sièges en les dispensant du serment de fidélité exigé des fonctionnaires [1]. D'après une loi récente, les biens ecclésiastiques devaient être estimés et le prix de l'estimation remis en rentes à leurs propriétaires; l'État vendrait ensuite à ses risques et périls et profiterait du bénéfice si le produit était supérieur à l'estimation. Ricasoli prépara un projet de loi qui remettait au clergé lui-même le soin de cette conversion : il paierait en six ans 600 millions à l'État, moyennant quoi il resterait propriétaire de ses biens avec la seule obligation de les convertir en rentes dans dix ans; si cette vente produisait plus des 600 millions payés à l'État, il profiterait de cet excédent.

Un autre projet également en préparation assurait à l'Église autant de liberté qu'elle en a aux États-Unis. Plus de *placet*, ni d'*exequatur*, si ce n'est pour l'appréhension des menses ecclésiastiques; plus d'intervention quelconque dans les nominations épiscopales ni dans aucun acte spirituel; Pape, évêques, fidèles, sans autre

1. Circulaires des 22 octobre et 15 novembre 1866.

sujetion que celle imposée à tous les citoyens par la loi commune.

IV

Les recommandations de Moustier correspondaient donc aux pensées des ministres à qui elles s'adressaient. Ricasoli et Visconti, à la première interpellation qui leur fut adressée, répondirent : « Nous sommes résolus à accomplir à la lettre et sans aucune arrière-pensée les engagements du 15 septembre; nous veillons déjà et nous veillerons plus attentivement encore dans l'avenir à la sécurité des frontières pontificales; nous repousserons, même par la force, toute tentative du parti de l'action dirigée du dehors contre les États du Saint-Siège; nous n'encouragerons ni directement, ni indirectement, les menées révolutionnaires qui, à Rome même, pourraient menacer l'existence ou la souveraineté du Pape; nous tiendrons tout ce que nous avons promis[1]. »

Et aussitôt, fut expédiée aux préfets une circulaire impérative : « Toute agitation qui prendrait pour prétexte la question romaine doit être, en ce moment, déconseillée, blâmée, empêchée ou réprimée, quels qu'en soient les caractères, parce qu'on ne doit pas laisser soupçonner que l'Italie veuille manquer d'aucune

1. Malaret à Moustier, 21 octobre, 1er et 4 novembre 1866.

manière à la foi jurée, et on ne doit pas tenter de l'induire à y manquer. »

Lorsque Fleury arriva à Florence le 19 novembre 1866, le ministre italien avait déjà accordé officiellement à Moustier tout ce que le général venait demander officieusement. Avec beaucoup d'habileté et de tact, le séduisant général, que Sybel représente comme un homme belliqueux et dur, affermit ces bonnes dispositions, obtint l'envoi à Rome, à défaut de Vegezzi empêché, d'un autre négociateur, Tonello, chargé d'établir l'accord sur l'institution d'évêques dans les nombreux diocèses qui en étaient privés (6 décembre). Encouragé par les témoignages qu'il recevait chaque jour, ne se rendant pas bien compte de l'état d'esprit du peuple italien, Fleury conçut l'espérance de faire abaisser le drapeau de Rome capitale. Ricasoli lui ayant dit « qu'il n'est pas pressé d'aller à Rome », il croit avoir gagné le baron de fer et il télégraphie à l'Empereur : « Si l'Empereur obtient des concessions du Pape avant le 15, j'ai grand espoir d'amener le cabinet italien à faire la déclaration que l'Italie renonce à Rome pour la capitale. Pressez sans relâche, Sire, ce serait un grand succès : de là à la réconciliation de l'Italie avec le Pape, il n'y aurait plus qu'un pas (9 décembre). » L'Empereur lui répond avec une douce incrédulité : « Je doute des intentions si bienveillantes pour Rome du gouvernement italien. Si le discours du Roi (à l'ouverture de la session) ne contient rien contre Rome, ce sera déjà un grand pas de fait. »

Là-dessus Fleury s'efforce de tirer du Roi ce qu'il croit avoir obtenu des ministres. Le Roi se montre plein de sympathiques intentions : il ne tient pas personnellement à aller à Rome, admet le maintien du pouvoir temporel, comprend la situation délicate de la France sur cette question ; il aidera de tous ses moyens à empêcher les démonstrations pacifiques ou armées, mais il n'abaissera pas le drapeau de *Rome capitale*. Et quand Fleury insiste, il va à la chasse. « Le Roi, dit le général, a été fort mal et a joué aux barres avec moi. »

Il demanda alors au Roi d'affirmer son respect de la Convention, de parler, dans son discours au Parlement, de Florence capitale et d'exprimer enfin un peu de gratitude envers l'Empereur et la France : « J'ai dit au Roi : Si Votre Majesté le veut, j'en parlerai à Ricasoli pour chercher ensemble la formule. Sa Majesté, avec l'amour-propre gascon qu'on lui connaît, m'a répondu : Ricasoli ne saurait pas, c'est moi qui chercherai. — Si le Roi cherche, il trouvera, ai-je répondu. Cela ne m'empêchera pas de travailler Ricasoli tout en semblant compter sur le Roi. » Le baron promit d'introduire dans le discours les mots amitié et reconnaissance envers la France et l'Empereur ; il ne serait point parlé de Rome capitale ou il en serait bien parlé. En effet, le discours qu'on communiqua à Fleury était satisfaisant. Mais le Roi y ajouta un paragraphe « sur les aspirations nationales qui *gitent à* Rome », qui n'abaissait pas précisé-

ment le drapeau de *Rome capitale*. On montra cette addition à Fleury le jour de la séance, à la dernière heure; il en demanda la suppression; on la lui refusa, alléguant que cette phrase était prise d'une lettre de Napoléon III à Thouvenel, de 1862. « Par suite de malentendus et de cachotteries du Roi, qui manque toujours de franchise, écrit le général, j'ai dû témoigner une certaine mauvaise humeur en n'assistant pas à la séance. C'était dire qu'on ne m'avait pas accordé tout ce qu'on m'avait promis (15 décembre). » L'Empereur, moins difficile, télégraphia : « Je viens de lire le discours du Roi, il m'a fait grand plaisir; faites-en mes compliments au Roi et au baron Ricasoli[1]. »

1. Voici le passage du discours de Victor-Emmanuel auquel se réfère l'Empereur : « Le gouvernement français, fidèle aux engagements contractés par la Convention de septembre 1864, a déjà rappelé ses troupes de Rome. De son côté le gouvernement italien, maintenant les engagements pris, a respecté et respectera le territoire pontifical. La bonne intelligence avec l'Empereur des Français, auquel nous sommes liés par l'amitié et la reconnaissance, la modération des Romains, la sagesse du Pontife, le sentiment religieux et le jugement droit du peuple italien, aideront à distinguer et à concilier les intérêts catholiques et les aspirations nationales qui se confondent et s'agitent à Rome. Fidèle à la religion de nos pères, qui est aussi celle de la majorité des Italiens, je rends hommage en même temps au principe de liberté qui est la base de nos institutions et qui, appliqué avec sincérité et largement, parviendra à atténuer les causes des vieux différends entre l'Église et l'État. Ces intentions de notre côté, en rassurant les consciences catholiques, rempliront, je l'espère, mon vœu que le Souverain Pontife continue à rester respecté et indépendant à Rome. »

L'Impératrice trouva la harangue un peu trop fière et présomptueuse. Elle dit en plaisantant au prince Napoléon : « Avez-vous lu le discours de votre beau-père? Que veut-il dire avec « ses hauts faits opérés en peu de temps »? Sont-ce les hauts faits de Custoza? — Madame, je ne suis pas responsable des discours de mon beau-père. » Elle revint à la charge, et le prince riposta : « Je préfère une défaite comme Custoza, qui gagne une province, à des victoires comme celles du Mexique qui coûtent un empire. » L'Impératrice rougit et tourna le dos.

A côté de l'affaire principale, Fleury avait tâté le Roi et le cabinet italien sur le projet de l'Impératrice d'un voyage à Rome, qui eût été une façon d'accentuer encore la protection dont on continuerait à couvrir le Pape. Les ministres français craignirent que la malignité publique interprétât autrement la démarche et y vît un désaveu de notre évacuation; ils s'opposaient à ce voyage. L'Impératrice chargea Fleury de pressentir l'opinion du Roi et des ministres italiens. Le Roi se montra peu favorable : il pensait que cette visite n'aurait de raison d'être que si elle était politique autant que religieuse et si Sa Majesté avait l'espoir d'obtenir des concessions du Saint-Père : sans cela elle serait dangereuse et sujette à des interprétations cléricales hostiles à l'Italie. « Toutefois, si l'Impératrice va à Naples, j'enverrai un de mes fils la complimenter. » Les ministres, ainsi qu'Arese, pensaient de même. L'Impératrice

ajourna « jusqu'à ce qu'elle eût reçu de Rome des données sur les concessions à espérer ».

V

Le Pape était moins que jamais disposé à des concessions. L'imminence de notre départ le satisfaisait et l'inquiétait. Fatigué de nos instances à réclamer des changements dont il ne voulait pas entendre parler, il espérait que nos troupes emporteraient avec elles nos conseils importuns et qu'on le laisserait tranquille. Mais il ne croyait pas à la sincérité des promesses italiennes et il redoutait que notre départ fût suivi, soit d'une tentative d'insurrection à Rome, soit d'une invasion de ce qui lui restait d'États. Mazzini envoyait de Londres un appel aux armes, à Rome même on distribuait le jour des Morts un écrit anonyme, le *Senato di Roma* de Stefano Porcari, dont le thème était : que Rome avait toujours joui d'une administration temporelle indépendante du pouvoir ecclésiastique, autrefois exercée, au nom du Sénat, par le magistrat qu'on appelait le *Sénateur*. « Le Pape, d'après les précédents historiques, n'a aucun droit sur Rome, et son pouvoir ne subsiste que par l'occupation étrangère : il doit cesser avec elle. Si les esprits sont encore tranquilles, si aucun fait grave ne montre ouvertement leurs ardents désirs, c'est qu'on ne veut pas troubler,

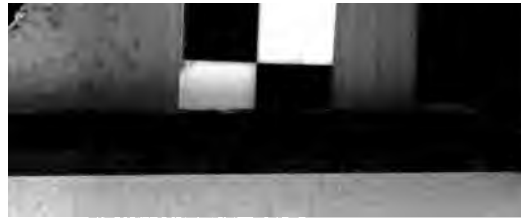

par des mouvements irréfléchis, le départ tant souhaité des Français. Dès que ce fait aura été accompli, le peuple romain dira au roi d'Italie : « Sire, venez ceindre la couronne de lauriers qui vous avait été prophétisée par Dante, Machiavel et Gioberti ; venez ceindre, sur le Capitole, la couronne de fer que vous avez gagnée sur le Pô. » Il dira au Pontife : « La Révolution italienne est accomplie. Elle n'a pas l'intention d'ébranler les bases de la religion du Christ, qui est celle de toute l'Italie. Vous pouvez librement exercer votre ministère sacré, protégé solidement par le respect et par la vénération de vos fils toujours fidèles, bien qu'ils ne soient plus vos sujets. »

Les actes du gouvernement italien, inspirés par le désir de rassurer, irritaient le Pape. Dans la circulaire de Ricasoli à ses préfets il ne voyait pas la netteté de la conclusion, il ne s'arrêtait qu'aux considérations accessoires contraires à son intransigeance. Il les signalait âprement à notre ambassadeur. Il n'avait pu lire de sang-froid le passage où il était dit : « Si dans les années écoulées on a dû viser avant tout à unifier les institutions *pour faire de sept États différents le royaume d'Italie,* il est temps que l'Italie *une*, etc. » — « Il considère donc le Saint-Siège, disait Pie IX, comme formant le *septième* de ses États ; il me voit déjà dépossédé, et Rome faisant partie intégrante du royaume d'Italie ! » L'insistance avec laquelle la *circulaire* revenait sur l'indépendance à assurer

au *Pouvoir spirituel*, indiquait, selon lui, le mépris dans lequel on tenait le *Pouvoir temporel*. Il n'acceptait pas davantage que le Saint-Siège fût une principauté ecclésiastique dont il n'y a plus d'exemple dans les États civilisés, car la réunion du pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique dans la personne du chef de l'État existe ailleurs : en Angleterre, en Prusse, en Russie. Cette assertion que le gouvernement du Pape était en contradiction avec le progrès accompli lui paraissait un véritable appel à la Révolution. Il désirait la visite de l'Impératrice qui lui eût paru un gage rassurant, mais il ne voulait accorder aucune des concessions auxquelles ce voyage était subordonné. Cependant il était disposé à se prêter à des négociations avec ses spoliateurs sur l'institution des évêques, car son cœur de pontife souffrait à la pensée de tant d'églises veuves de leurs pasteurs, et à ce sujet, comme sur quelques autres d'intérêt minime, passeports, postes, etc., il n'était pas éloigné de quelque condescendance, toutefois à titre d'expédient et sans engager les principes. Dans son Encyclique du 29 octobre, il proclame « ne pouvoir renoncer au principat civil et même vouloir la restitution des provinces sacrilègement prises au Saint-Siège ». Et il fait entrevoir que si cela devenait nécessaire, il irait dans la région où il aurait pu exercer le mieux son ministère apostolique ». Le voyage de l'Impératrice ayant été ajourné, ses appréhensions redoublèrent. Il prit la résolution de s'enfermer dans le fort Saint-Ange

en cas d'insurrection et de s'enfuir en cas d'envahissement.

Son intransigeance revêtait un caractère presque farouche. Moustier s'avise de lui envoyer un projet de réforme en sept articles; il les rejette dédaigneusement tous[1]. Ces propositions avaient été faites oralement sous la forme d'un simple aide-mémoire; Antonelli aurait préféré en recevoir communica-

1. 1° *Rapports commerciaux et consulaires à établir avec l'Italie.* — Le gouvernement de l'Empereur sait déjà à quelles conditions le Saint-Siège est disposé à renouer les rapports consulaires. Quant aux rapports commerciaux ils n'ont jamais été interrompus et Son Éminence demande de préciser ce qu'on voudrait à cet égard.

2° *Fusion des intérêts financiers.* — Dans cette rédaction le Saint-Siège ne peut voir que l'idée d'une fusion complète des intérêts financiers du Saint-Siège avec ceux de l'Italie. S'il en est ainsi, il s'y refuse nettement, sinon il demande de spécifier.

3° *Arrangement douanier.* — Non. On continue à étudier les améliorations douanières à introduire *motu proprio.*

4° *Facilités données aux sujets du Saint-Siège pour prendre des fonctions publiques en Italie.* — Ces facilités s'accordent à Rome comme chez toutes les autres puissances. Le plein droit qui existe à cet égard au sein de la Confédération germanique est inapplicable puisque le Saint-Siège ne reconnaît point l'Italie et n'est pas avec elle en état de confédération.

5° *Application complète de la loi municipale.* — La loi municipale est depuis deux ans appliquée dans toutes ses parties.

6° *Amélioration de l'administration judiciaire.* — Les réformes judiciaires ont été admises en principe sous l'ambassade du duc de Gramont, mais à la condition que les provinces perdues seraient préalablement restituées.

7° *Entente large du Souverain Pontife avec ses sujets.* — Le *secrétaire d'Etat* déclare qu'il ne comprend pas cet article *et qu'il ignore* quel désaccord peut exister entre le Saint-Père *et ses sujets.*

tion officielle afin d'y répondre par écrit. « L'histoire contemporaine. disait-il, que je connais dans tous ses détails pour y avoir été mêlé personnellement, ne nous apprend que trop la déloyauté constante de l'Italie. Nous croyons à un parti pris de détruire et par conséquent à l'inopportunité de réformes qui, pour le moment, n'auraient d'autre effet que de nous affaiblir. D'ailleurs comment établir une entente avec l'Italie que nous sommes décidés à ne jamais reconnaître? Nous pourrons nous résigner aux nécessités imposées par les faits, mais nous ne ferons pas un seul pas au delà. Le Saint-Père s'est senti blessé dans sa dignité par des conseils à aussi brève échéance. »

Quoiqu'en termes paternels, la réponse de Pie IX à une lettre de Victor-Emmanuel, qui lui annonçait l'envoi de Tonello, fut une admonestation et non un remercîment. Il se défendit d'avoir appelé le négociateur : il avait dit seulement « qu'il était prêt à recevoir toute honnête personne qu'on voudrait lui envoyer ». Puis il poursuit : « Il m'est douloureux qu'au commencement de ces négociations, on ait mis une autre fois la main à la spoliation de l'Eglise : il semble qu'on veuille la dépouiller de sa dernière motte de terre et peut-être du dernier calice de ses autels. Les évêques revenus dans leurs sièges ne trouvent plus leurs menses ; les religieux des deux sexes expulsés de leurs asiles sacrés n'ont pas ce qui est nécessaire pour vivre. Et pourquoi cette fureur de spoliations? Est-ce que l'Italie

améliorera son état économique en s'appropriant les dépouilles de l'Église de Jésus-Christ? Non, Majesté, l'Italie qui est catholique, et catholique pratique, n'approuve pas cette expulsion des cénobites. Si, du moins, après les avoir spoliés, on leur laissait cet asile dans lequel quelques-uns ont passé leur vie! Mais non, on leur refuse cette consolation et les couvents doivent être vidés. Votre Majesté me dit qu'Elle désire voir s'arranger les affaires de l'Église et de l'Etat, et que c'est le soupir des vrais fidèles. Mais ce qui s'opère en Italie est autre chose que l'arrangement des affaires de l'Église. Que V. M. réfléchisse outre ce que j'ai dit, à l'immoralité répandue à pleines mains, à la licence de la presse, et qu'Elle me dise si, par ces moyens-là, il est facile d'arranger les affaires de l'Église. Ah! très cher, je voudrais le dire à Votre Majesté, en l'embrassant si Elle était présente, qu'Elle réfléchisse à tous ces maux et que pour y apporter remède, Elle choisisse des coopérateurs qui haïssent le vice et aiment la vertu! Votre Majesté me parle de son désir de voir le bien de l'État. Bien que ce soit là une chose qui ne me regarde qu'indirectement je lui dirai que la protection de l'Église profitera à l'État, que des coopérateurs qui aiment l'Église sauront mieux pourvoir au bien de l'État. Ils sauront donner à l'Église cette liberté dont ils font tant de bruit, qu'on a si souvent proclamée en principe, tandis que, par malheur, on resserrait en réalité ses chaînes. Majesté, écoutez la voix de qui vous

aime en Jésus-Christ et désire que Dieu vous concède la grâce et les lumières nécessaires pour reprendre la voie de vos glorieux ancêtres. Profitez du temps que Dieu vous accorde pour votre âme et pour le bien de l'État. L'Église, la société, votre mère, votre femme vous le demandent du lieu de paix où toutes deux se trouvent. Plaise au Seigneur de couronner mes désirs : je ne cesserai de prier jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. »

VI

Le bruit courait de nouveau que l'Angleterre engageait le Pape à se réfugier à Malte. Stanley s'empressa de le démentir en invitant Odo Russell à la plus grande réserve [1].

D'Arnim, ministre de Prusse, fut reçu par le Saint-Père [2]. Il l'assura des dispositions bienveillantes du roi Guillaume. Le Pape exposa

1. La Tour d'Auvergne, 8 novembre 1866 : « Stanley m'a dit que s'il se faisait à Malte quelques préparatifs pour recevoir le Pape, c'était simplement en dehors et à l'insu du gouvernement. Que le Pape était libre sans doute de venir à Malte, mais que pour sa part il désirait sincèrement qu'il n'y vînt pas. Les affaires de Rome étaient plus spécialement de la compétence des puissances catholiques et l'intérêt comme la volonté du cabinet anglais était de s'en mêler le moins possible. L'Angleterre ne cherchait pas à contrarier notre politique à Rome et elle ne ferait aucune démarche sans nous en avoir préalablement avisés. »

2. Dépêche de d'Arnim du 29 octobre 1866 communiquée à Benedetti par de Thile.

avec amertume les dangers dont son gouvernement était menacé. Grâce à l'indépendance de son pouvoir temporel, il avait pu donner librement connaissance de ses deux encycliques au Sacré-Collège; il ne lui serait plus permis de s'exprimer avec la même franchise, s'il était placé dans la dépendance d'un autre souverain. Sa situation devenait chaque jour plus précaire, aggravée par l'état des finances, le gouvernement italien opposant sans cesse de nouvelles difficultés à l'arrangement qu'on négociait avec le concours de la France. D'Arnim lui demanda s'il se résignerait à quitter Rome dans le cas de désordres ou d'invasion. Le Pape répondit qu'il s'éloignerait, lors même que les soldats de Victor-Emmanuel entreraient dans Rome sous prétexte de garantir lui et son pouvoir. Il n'avait, ajouta-t-il, pas encore décidé le lieu où il se retirerait; Odo Russell lui a autrefois offert un refuge à Malte, mais depuis longtemps il ne lui a pas renouvelé cette proposition. D'Arnim rappela alors que le roi de Prusse avait lui aussi ouvert autrefois ses États au Pape, et il prit sur lui d'affirmer que Sa Majesté était dans les mêmes dispositions. Cette assurance parut toucher Pie IX. Il examina les moyens auxquels il pouvait encore recourir pour conjurer ces éventualités : le roi de Prusse devrait prendre l'initiative d'un accord dans ce but avec tous les souverains en s'entendant avec *Napoléon III*. D'Arnim dit que c'était au Pape *lui-même* de faire directement appel à tous les

Princes. Le Saint-Père répondit qu'il y réfléchirait.

Il écrivit au roi Guillaume. Sa lettre, sauf une simple observation sur la nécessité pour tous les souverains de se prêter un mutuel appui, ne contenait que des remerciements. Mais peu après il demanda à d'Arnim qu'un bâtiment de guerre prussien fût envoyé à Civita. Guillaume se montra peu disposé à accueillir ce désir : il ne voulait prendre aucune résolution sans s'être entendu avec Napoléon III. Et Thile, en l'absence de Bismarck, affirma à Benedetti, avec une chaleur qui ne lui était pas habituelle, qu'il n'avait donné au ministre de Prusse aucune instruction l'autorisant à engager l'action de son gouvernement; c'était de son propre mouvement, et en se référant à une communication très ancienne, que d'Arnim avait offert au Pape une résidence éventuelle en Prusse.

Le Pape avait encore moins à espérer de la Russie à ce moment, car « depuis la récente allocution pontificale, les dispositions du gouvernement russe étaient de plus en plus malveillantes [1] ». Rome se crut alors livrée à la révolution. La curie se passait de main en main, et on lisait avec exaltation l'anathème que don Margotti, le célèbre rédacteur de l'*Unita Cattolica* de Turin, lançait sur l'auteur responsable de la catastrophe imminente : « Napoléon III abandonne Pie IX et sort de Rome, Dieu soit béni !

1. *De Talleyrand*, 15 novembre 1866.

Les funérailles du second Empire ne tarderont plus. Son oraison funèbre est préparée et pourra se diviser en trois points: Allemagne, Mexique, Rome. L'Allemagne et le Mexique indiquent l'éclipse de la gloire militaire de Bonaparte, Rome celle des traditions catholiques que la France ne saura jamais oublier. La nuit arrive pour Napoléon, arrive avant le soir. Comment la France pourra-t-elle voir de bon œil ce magnanime qui se retire toujours. Il se retire de la Pologne par crainte de la Russie; il se retire de l'Allemagne par crainte des fusils à aiguille; il se retire du Mexique par crainte des États-Unis; il se retire de Rome par crainte d'Orsini, de Mazzini et de la Révolution. Deux choses dans les incertitudes présentes nous paraissent très certaines, la victoire finale du Paperoi et la chute du second Empire. Le 18 juin 1816, quelqu'un ayant rappelé à Bonaparte que ce jour-là était l'anniversaire de la bataille de Waterloo, tout ému, il s'écria : Bataille incompréhensible, concours de fatalités sans exemple. Et se couvrant les yeux avec les mains, il ajouta : Tout n'a manqué que quand tout avait « réussi. » Que Napoléon III se prépare aux mêmes lamentations. Aussi pour lui viendra une grande journée, journée incompréhensible. Il devra répéter comme le fondateur de sa dynastie : « Tout n'a manqué que quand tout avait réussi. » Rome est fatale, et elle sera fatale au second Empire comme elle a été très fatale au premier[1] ».

1. *Unita Cattolica*, 23 novembre 1866.

Dans l'audience de congé de Montebello et de ses officiers, le Pape leur dit : « Vous êtes à la veille de votre départ, mes chers enfants, je vais vous faire mes adieux. Vous êtes venus, il y a dix-sept ans, accompagnés des vœux et des bénédictions de tous les Français ; je désire que la même satisfaction accueille votre retour, mais je n'ose l'espérer. La Révolution a dit, proclamé, imprimé qu'elle veut venir à Rome, mais on sait que la roche Tarpéienne est près du Capitole. Un grand personnage m'a dit: l'Italie est faite, sinon achevée. Moi, je dis que l'Italie n'est pas défaite, parce qu'il y a encore un coin de terre où règnent la justice et la bonne foi. Saint Augustin, assiégé dans Hippone et craignant de voir la ville prise par les barbares, écrivait : « Mon Dieu, laissez-moi mourir aupa-« ravant. » C'est ce que je disais, en 1860, à un ambassadeur français. Il me répondit que la protection de la France empêcherait les barbares d'entrer. Cet envoyé n'était pas un prophète, c'était un honnête homme. Ensuite, un autre envoyé de France a cherché à me rassurer, en me disant que Rome n'était pas faite pour être la capitale d'un grand royaume, mais pour être celle de la Catholicité. J'attends avec calme et confiance dans la protection de Dieu. Je prie aussi pour votre Empereur. On dit qu'il est souffrant, je prie le bon Dieu de lui rendre la santé ; on dit qu'il a l'esprit préoccupé, je prie le bon Dieu de rendre la paix à son esprit. Vous savez que le chef de votre grande nation s'ap-

pelle le souverain très chrétien. Eh bien ! pour que les prières que j'adresse pour lui, au ciel, soient exaucées, il faut que lui-même y joigne les siennes. »

VII

Le 10 décembre au soir, le pavillon français fut retiré des différents points de la ville occupés par notre armée, et remplacé le 11 au matin par le drapeau pontifical. Les zouaves pontificaux et la légion d'Antibes vinrent s'établir sur les points laissés libres par les soldats français. On avait prédit qu'à peine le dernier de nos soldats parti, la ville serait en feu, et l'Europe regardait du côté de Rome dans une attente inquiète. Le Saint-Père préparait ses bagages; les cardinaux s'assuraient des asiles dans les ambassades; les habitants se renfermaient dans leurs maisons où ils avaient entassé des provisions. Mais Mazzini et ses fauteurs eurent beau s'agiter, le comité piémontais de Rome fut plus puissant qu'eux; le mot d'ordre de Florence était d'empêcher tout trouble, Garibaldi de son côté pensait qu'il fallait s'abstenir de violence[1]; la tranquillité ne fut donc pas menacée, même par une tentative d'émeute. Les habitants rassurés reprirent leurs occupations, et les craintes aussi bien que les espérances qui spéculaient sur le désordre furent pour le moment déçues.

1. *Garibaldi* à Montecchi, 18 décembre.

Ce fut la France qui tourmenta le Pape. Avant notre départ, nous avions multiplié les assurances de notre ferme volonté de continuer à le protéger. Dès le lendemain, nous lui fîmes savoir que nous continuerions à le harceler de nos conseils. Notre chargé d'affaires Armand reçut un télégramme de Moustier : « Dites au cardinal Antonelli que je ne comprends rien à la discussion de détail à laquelle il s'est livré (sur les sept points) dans un instant aussi décisif. Nous avons indiqué dans quel esprit, dans quel esprit entendez-le bien, le Saint-Siège devait procéder pour rendre efficaces nos efforts, qui tendent tous à l'affermissement de sa souveraineté. Il peut, s'il le veut, ne pas nous seconder au risque de compromettre tout ce que nous essayons de faire pour lui, mais il commettrait une profonde injustice, s'il méconnaissait le sentiment d'intérêt respectueux qui nous anime. J'aimerais à ne pas tirer une telle conclusion du langage que vous a tenu le cardinal, et surtout de la réponse que le Pape a faite au général de Montebello. Elle a produit ici une impression pénible (14 décembre). »

Sartiges, revenu de ses promenades d'été, fit connaître à notre ministre l'effet produit par cette dépêche : « J'ai vu le Pape, il m'a reçu à merveille; il s'est montré reconnaissant des services que lui rend l'Empereur dans le présent et rassuré sur l'avenir. Il a protesté que l'idée de faire allusion dans un sens peu bienveillant à la santé de l'Empereur, n'était pas même

entrée dans l'*antichambre de son cerveau*. Ses derniers mots ont été : « J'ai confiance. »

Moustier ne peut contenir l'expression de son étonnement : « Le langage d'une première audience est toujours gracieux. Les défiances incurables dont nous sommes l'objet nous permettent-elles d'attribuer au mot de *confiance* toute l'importance que vous aimez à lui donner ? Quel motif sérieux avons-nous de croire que le langage tenu par le cardinal Antonelli ait cessé, depuis six jours, de représenter la pensée de la cour de Rome ? »

Sartiges répond tranquillement : « Le discours du Pape et le langage du cardinal Antonelli étaient certainement pleins d'irritation. Ils se croyaient livrés par nous à ce qu'ils appellent la Révolution ; nos troupes sont parties, le peuple est resté calme et soumis ; le gouvernement demeure debout et à son aise. Le bruit que la France veut veiller avec le concours des puissances catholiques à l'avenir du Saint-Siège, l'attitude sympathique de toutes les puissances, l'affirmation par la presse du voyage de l'Impératrice, la bonne santé du Saint-Père, la santé améliorée du cardinal Antonelli, la splendeur même d'un beau soleil après huit jours de bourrasque, voici les motifs qui, dans cette Cour aux impressions mobiles, ont fait succéder la confiance d'aujourd'hui à la consternation de la semaine dernière. »

Quelques jours après, dans la Cour mobile, *malgré le* soleil et le beau temps, tout est changé.

de nouveau. Plus de confiance : le découragement, les plus sombres pronostics. « Les Italiens m'ont pris les trois quarts de mes États ; ils veulent avoir le reste, et ils le prendront », dit le Pape. « Rien de plus naturel, conclut l'imperturbable Sartiges, la fatigue des cérémonies religieuses de la matinée qui ne s'étaient terminées qu'à une heure de l'après-midi, qui se trahissait par la pâleur du visage et l'affaissement de la personne, la lecture d'une lettre saisie à la poste que Mgr Randi avait eu le tort, un jour de fête, de mettre sous les yeux du Pape et qui révélait des menées révolutionnaires entre les émigrés du dehors et les mécontents du dedans, l'ajournement représenté comme définitif du voyage de l'Impératrice à Rome, sur lequel le Pape avait compté, un rapport du nonce sur des projets de transformation du gouvernement pontifical, la nécessité qui s'impose de plus en plus de prendre un parti tranché, quant à son administration intérieure et à ses rapports extérieurs, telles seraient les causes alléguées pour expliquer ce revirement. » Voilà un diplomate de bien accommodante humeur !

CHAPITRE III

L'ÉVACUATION DU MEXIQUE

I

L'évacuation de Rome ouvrait des perspectives inquiétantes sur l'avenir sans offrir de difficultés dans le présent. C'est dans le présent surtout que l'évacuation du Mexique était difficile. La volonté de l'Empereur d'en finir avec une expédition témérairement engagée et mollement conduite, qui ne lui procurait que des ennuis, était devenue une impatience presque fébrile. Il harcelait Bazaine d'instructions insuffisamment éclairées. Le 15 janvier 1866, il lui avait annoncé sa décision de retraite en lui donnant les pouvoirs les plus étendus[1]; le 16 février il lui écrivait : « L'évacuation étant décidée en principe, il faut qu'elle se fasse de manière à être le moins préjudiciable possible au gouvernement de l'empereur Maximilien, que je désire soutenir autant que je le pourrai. Il faut que, jusqu'au départ des troupes, vous preniez carrément avec

1. *Empire libéral*, t. VII, p. 550.

M. Langlais la direction des affaires, c'est-à-dire, de l'armée et des finances, car il faut, pour que l'Empire puisse se soutenir, que les finances et la force armée soient organisées de façon à offrir un appui certain (!!)... Je voudrais que la légion étrangère fût portée à un effectif de 15000 hommes, les troupes auxiliaires autrichiennes et belges seraient dissoutes, les soldats et les cadres que vous aurez choisis versés dans cette légion qui serait payée par le Trésor français jusqu'au jour de l'évacuation complète. Les troupes mexicaines devraient être réduites au chiffre le plus restreint et réorganisées avec des cadres français si on trouvait assez de volontaires. Les dépenses ainsi réduites, *les douanes les plus importantes devraient être remises à l'administration française*. Pour augmenter les revenus, il faut rendre au clergé les biens encore libres et ceux frauduleusement aliénés, à charge d'abandonner au gouvernement une partie de la valeur des biens restitués. Mais il y a une autre mesure, qui simplifierait bien des choses, ce *serait de revenir au système fédératif*, en constituant le Mexique en huit ou dix États, ayant chacun sa représentation, reliés au centre par des liens fédératifs assez faibles. L'Empereur conserverait les douanes, l'armée, la politique étrangère, mais se déchargerait du soin d'administrer les autres États, et il aurait ainsi créé, au centre de ce vaste pays, un foyer de civilisation qui rayonnerait *peu à peu jusqu'aux* extrémités. Pour assurer

le remboursement de nos avances et l'intérêt des emprunts nous conserverions encore longtemps l'administration des douanes dont nous percevrions la moitié à notre profit. Il serait avantageux de laisser encore *pendant quelques années quelques milliers d'hommes* près de Vera-Cruz, Tampico, etc. M. Langlais fera part de mes instructions à l'Empereur ; elles se résument ainsi : évacuer le plus tôt possible, mais faire tout ce qui dépendra de nous pour que l'œuvre que nous avons fondée ne s'écroule pas le lendemain de notre départ. »

A la même date, Fould complète ces instructions : « Le compte des finances ouvert au gouvernement mexicain est et demeure clos. Il est entendu qu'il ne peut plus être question pour nous de fournir la solde, l'entretien, les vivres et les armes de l'armée mexicaine. Le gouvernement mexicain devra pourvoir directement à ses dépenses sur tous les points du territoire. »

Et pour aider le Mexique à supporter cette charge, on lui demande de renoncer à la portion la plus liquide de ses revenus : les douanes ! Ces injonctions équivalaient à ceci : « Vous couperez la tête à Maximilien en le tuant le moins possible. » En effet la conception d'un État fédératif, due à ce qu'il paraît à Persigny, entraînait le renversement de l'Empire, car c'était précisément ce qui constituait l'essence du gouvernement de Juarez. Il était encore plus *impossible* de revenir sur une liquidation des *biens du clergé* déjà terminée.

II

L'annonce de notre évacuation fut suivie d'événements qui démontrèrent la nécessité de l'occupation au moment même où elle allait cesser.

Le commandant de Briant était parti de Parras dans la nuit du 28 février 1866 avec 300 fantassins et une centaine de cavaliers pour faire un coup de main contre des libéraux retranchés, au Rancho Santa Isabel, derrière des murs en pierres sèches appuyés par deux canons. A quatre heures du matin, il s'élança le premier à l'attaque suivi d'une compagnie ; il fut anéanti. Le reste de son détachement, accouru à son secours, le fut également. Ne survécurent que quelques cavaliers mexicains qui, fuyant à toute bride, vinrent annoncer le désastre à Parras. Peu de jours après, sur la route de Mexico à Vera-Cruz la mission belge, chargée par Léopold II de notifier à sa sœur, l'impératrice Charlotte, son avènement au trône, avait été attaquée sur les hauteurs du Rio Frio par une dizaine de bandits; quatre des voyageurs avaient été blessés.

Au reçu des instructions de Napoléon III, du 16 février, Bazaine, à sa façon fuyante, indiqua que celles relatives aux biens du clergé et celles sur l'organisation fédérative étaient irréalisables, il s'appliqua à exécuter les autres. Il

obtint de Maximilien la réduction de sa liste civile à 600 000 pesos, avec d'autres réformes, et il ferma le gros trou que voulaient faire dans les pauvres finances mexicaines les porteurs des bons Jecker. Enfin il prépara sur le papier l'organisation de la légion étrangère. Maximilien l'adopte avec quelques modifications; le général Neigre en est nommé le chef, et Bazaine écrit à l'Empereur : « Les finances seules assombrissent pour moi l'avenir de ce pays. » Toutes ces organisations et réorganisations n'inspiraient pas de confiance à Maximilien; plus elles avançaient, plus il sentait la nécessité de l'occupation française, son seul salut. Il envoya à Paris, d'abord Almonte « ce qu'il y a de mieux au Mexique », disait-il, puis le commandant Loysel, son ancien chef de cabinet, chargés tous deux de demander la prolongation indéfinie de l'occupation et un adoucissement à la convention de Miramar. Il exprime la volonté de donner aux officiers français une direction prépondérante dans son gouvernement; il presse la constitution de la légion étrangère, il crée des bataillons d'élite nommés Cazadores.

Ces réformes étaient paralysées par le manque d'argent. Les troupes ne vivaient que de misères et de privations, ou en consommant les faibles revenus des localités, ou en frappant des emprunts forcés, ou en contractant des dettes. Les nouveaux impôts ne produisaient rien. La mort de Langlais[1], dont la capacité

1. Février 1866.

inspirait confiance, avait augmenté la confusion, il ne restait qu'à faire banqueroute. Déjà, en février, Bazaine avait ordonné en faveur du gouvernement mexicain une réquisition de 14 millions sur les caisses de l'armée, et on l'en avait blâmé à Paris. Néanmoins, en sa détresse croissante, Maximilien convoqua le conseil privé avec ses ministres, le maréchal, Dano, de Maintenant, successeur de Langlais.

« Il exposa, écrit Bazaine à l'Empereur, qu'il était impossible à son gouvernement de continuer à administrer, sans un subside de la France pendant quelques mois, afin de lui donner le temps de mettre en pratique la nouvelle organisation financière. Il serait obligé d'avoir recours à des moyens contraires aux intérêts de la France, comme par exemple la concession aux Américains du transit par l'isthme de Tehuantepec : des offres lui avaient été faites à cet égard et il serait amené à les accepter si nous ne venions pas à son aide. Il serait forcé, en outre, de suivre une ligne politique qui pourrait amener des complications dont nous n'aurions pas lieu d'être satisfaits. Je n'ai pas été dupe ni effrayé de ce langage orageux, et je n'ai cédé que convaincu de la nécessité de lui venir en aide, mais au meilleur marché possible. J'ai amené MM. Dano et de Maintenant à mon opinion, et il a été décidé qu'un subside mensuel de 50 000 pesos[1], au lieu des 800 000 demandés,

1. *2 500 000 francs.*

serait avancé par le payeur en chef jusqu'à la décision de Votre Majesté[1]. » Sur cette avance de Bazaine, on vécut encore au jour le jour, recommençant les perpétuels projets de réorganisation de l'armée. Le moindre défaut de cette armée était de se composer du rebut de la population : en faire partie était réputé chose peu honorable. Maximilien voulut en relever le niveau en la recrutant par le tirage au sort. Au milieu de ces préparatifs, arriva comme un coup de foudre le *Moniteur officiel* du 5 avril, fixant les dates de l'évacuation.

Bazaine[2] ayant conseillé à l'Empereur de régler l'évacuation « sans se soucier de Maximilien et sans nulle entente avec lui, en trois échelons à peu près égaux : le premier en novembre 1866, le second en mars, le troisième en décembre 1867 », l'Empereur adopta ce plan, et fit annoncer l'évacuation par le *Moniteur* du 5 avril 1866 dans les termes mêmes où Bazaine l'avait proposée. Il l'autorisait aussi à rentrer en France, « en remettant le commandement au général Douay, chargé d'employer les dix-huit mois qui restaient à organiser de la meilleure manière possible les contingents étrangers et l'armée mexicaine. Il faut, je vous le répète avec instance, pour votre propre gloire comme pour la mienne, il faut faire en sorte qu'après le départ de nos troupes le gouvernement de l'Empereur puisse se maintenir et vivre de ses

1. *10 mai 1866.*
2. *V. Empire libéral*, t. VII, p. 557.

propres forces. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je serai heureux de vous voir et de vous témoigner de vive voix toute ma reconnaissance pour votre conduite au Mexique (12 avril 1866). »

Le ministre de la Guerre Randon précise l'ordre impérial : « L'Empereur vous autorise à rentrer en France avec la division qui doit commencer le mouvement. Vous pouvez même, si vous le croyez opportun, hâter votre départ, et afin de vous donner toute liberté d'action, je vous envoie une lettre de service qui investit le général Douay du commandement des troupes. Cette lettre n'est pas datée; vous indiquerez vous-même la date quand vous vous déciderez à quitter le Mexique. Je n'ai pas besoin d'ajouter, mon cher Maréchal, que l'Empereur, toujours satisfait de vos services, vous réserve en France une position en rapport avec le rang que vous occupez dans l'armée et qui sera la digne récompense de ce que vous avez fait au Mexique. »

III

Les États-Unis avaient été les premiers à l'apprendre. Leur gouvernement s'irrita de l'indication des échelons successifs. Seward crut devoir ne pas laisser ignorer que ce prolongement de l'intervention, même durant cette période limitée, serait considéré avec in-

quiétude par la masse du peuple américain et peut-être aussi par le Congrès. « La France ayant résolu de retirer ses troupes dans le délai de dix-sept mois, il ne me semble pas improbable qu'elle puisse trouver convenable et compatible avec ses intérêts et son honneur d'abréger ce délai. En attendant, le gouvernement américain, quoique ce ne soit pas tout à fait conforme à ses sentiments et à ses habitudes nationales, maintiendra sur pied une armée d'observation sur la rive septentrionale du Rio Grande[1]. » Drouyn de Lhuys répondit avec dignité : « Le cabinet de Washington n'attend pas sans doute que nous lui fassions d'autres déclarations que celles dont nous avons pris de notre plein gré l'initiative auprès de lui. Les considérations de M. Seward ne sauraient exercer aucune influence sur les délais et conditions dans lesquels s'opérera le départ de nos troupes, dont le gouvernement de l'Empereur reste le seul juge. S'il convient au gouvernement fédéral de maintenir au nord du Rio Grande un corps d'observation, nous n'avons point à discuter l'opportunité de cette mesure, quelque inutile qu'elle nous paraisse, quelque inusitée qu'il la juge lui-même[2]. »

A Mexico l'effet de la confirmation officielle de cette évacuation, qu'on prévoyait sans en être sûr, fut bien plus violent qu'aux États-Unis : il alla jusqu'à la panique. Chacun vit l'Empire

1. 25 avril 1866.
2. *7 juin 1866.*

à bas ; les défections commencèrent ; les bandes républicaines grossirent et la catastrophe parut si imminente que les vautours sortirent de leurs aires pour dépecer le cadavre. Santa-Anna vint à New-York essayer d'obtenir l'appui des États-Unis ; Ortega qui, en sa qualité de président de la Cour suprême, se prétendait le président légal depuis l'expiration des pouvoirs de Juarez, prépara un petit corps de troupes. Partout anarchie, confusion, incertitude, anxiété.

Bazaine ne parut pas contrarié de son rappel. Quoiqu'il ne pût souhaiter interrompre sa brillante existence quasi royale de Mexico, dont jouissait surtout sa jeune femme, il répondit à l'Empereur : « Je suis très heureux que Votre Majesté veuille bien me rappeler en France, et je m'embarquerai avec le premier échelon dans le courant d'octobre. Les expressions si affectueuses de Votre Majesté ont fait battre mon cœur, dont la reconnaissance ne s'éteindra qu'avec le dernier battement. La politique agressive des États-Unis, depuis ces derniers jours surtout, ne pourra manquer d'amener des complications graves dans ce pauvre pays, une fois livré à ses propres forces : c'est le seul danger sérieux qu'ait à craindre le jeune Empire. » Quelques jours auparavant, le seul danger sérieux, c'étaient les finances. Et il ne signalait pas le vrai danger, le seul, la révolte des populations, révolte à ce point grossissante que lui-même, renonçant à lutter contre elle, ne lui disputait plus le pays et ne songeait qu'à se

prémunir contre une attaque possible des Américains, en assurant la sécurité et le rapatriement de ses troupes, concentrées sur quelques grandes lignes d'opération.

Maximilien se plaignit de cette stratégie d'abandon, pressa le maréchal par une lettre impérative, telle qu'il l'eût écrite à un de ses généraux, « d'avoir la bonté, comme chef de son armée, d'aviser immédiatement à la reprise de Chihuahua, afin d'en renvoyer Juarez et d'ôter ainsi tout prétexte à l'intervention américaine[1] ». Quoique cet ordre fût contraire à son plan, Bazaine y obtempéra. Le commandant Billot, envoyé à Chihuahua, en rejeta Juarez vers Paso del Norte, y établit un réduit d'où l'on pouvait repousser un retour offensif, puis se retira, y laissant 1 200 Mexicains. Mais ces impérialistes ne surent pas se défendre; ils furent culbutés, la ville fut reprise, et Bazaine, cette fois, refusa de recommencer une expédition inutile : « Ce n'est pas la présence de Juarez à Chihuahua, répondit-il à Maximilien, qui lui attire l'appui des Américains, c'est leur aversion contre l'empire établi à leurs portes. » Le gouvernement français approuva le maréchal.

Les affaires allaient de plus en plus mal dans le Nord. La situation de Mejia à Matamoros était devenue déplorable; la ville, épuisée d'impôts et n'ayant plus la ressource de ses douanes, ne pouvait suffire à l'entretien du corps d'occupa-

1. 28 mai.

tion; les soldats désertaient en masse; ceux qui restaient étaient de pauvres diables exténués au physique et au moral. Sur l'ordre de Douay, Mejia avait dirigé Olveira, avec une colonne austro-mexicaine, à la rencontre d'un convoi de vivres envoyé de Monterey. Le chef vigilant de l'armée républicaine du Nord, Escobedo, surprend cette colonne; les Autrichiens résistent héroïquement, mais leurs auxiliaires mexicains crient au milieu du combat : « Viva la libertad! » et les entraînent à mettre bas les armes. Matamoros, entourée de 5 000 ennemis, défendue par quelques centaines de combattants, capitule sous la pression des habitants, qui ne voulaient pas des horreurs d'un siège (23 juin). On laissa Mejia et sa petite troupe sortir avec armes et bagages.

Cette capture d'une douane importante diminuait encore les maigres ressources de Maximilien et donnait aux républicains une base d'opérations qui les mettait en communications assurées et faciles avec l'Amérique du Nord; elle amena le soulèvement de toute la côte jusqu'aux environs de Vera-Cruz; Monterey fut menacé. L'effet moral fut encore plus considérable que le gain matériel. Sur tous les points du territoire se propagea le sauve-qui-peut. La garnison de Parras, qui avait tenu bon après le désastre de Briant, fit défection. Même dans l'armée française il y eut des déserteurs.

IV

Le 28 juin 1866, le courrier apporta à Maximilien une déception nouvelle : l'échec de la mission d'Almonte. Il avait vu Napoléon III, puis Drouyn de Lhuys, il n'en avait rien obtenu et, après plusieurs jours d'attente pendant lesquels on avait paru l'oublier, avait reçu en réponse à ses demandes une note dure dans laquelle les reproches accompagnaient des refus inexorables : « Le gouvernement français a le regret de devoir exprimer la surprise que lui ont causée ces communications. La France a largement acquitté les charges qu'elle a acceptées; elle n'a reçu que bien incomplètement les compensations équivalentes qui lui étaient promises. Le gouvernement français a facilité la conclusion d'emprunts qui venaient en aide aux embarras du Trésor mexicain, et cependant nos charges ne sont compensées que par des règlements de comptes illusoires; des conseils amicaux ont été donnés, mais la résistance systématique des conseillers de Sa Majesté se manifeste sur tout ce qui touche les intérêts de la France. Doit-on rappeler au prix de quels efforts la France a pu enfin obtenir une insuffisante réparation des dommages subis par ses nationaux, alors qu'étaient réglées sans conteste les réclamations anglaises, alors qu'on trouvait des ressources pour acquitter, sans délai et argent comptant,

des créances douteuses et non exigibles. Après avoir, en toutes circonstances, signalé au gouvernement mexicain la nécessité de pourvoir par lui-même à sa propre conservation et lui avoir maintes fois déclaré que le concours que nous lui prêtions ne serait maintenu qu'autant que les obligations correspondantes contractées vis-à-vis de nous seraient strictement remplies, nous lui avons fait exposer les impérieuses considérations qui ne nous permettent plus de demander à la France de nouveaux sacrifices et qui nous décident à rappeler nos troupes. L'empereur Napoléon a regretté de trouver libellées, dans le projet de traité soumis à son gouvernement, des propositions déjà formulées et que, chaque fois qu'elles ont été produites, les plus puissantes raisons nous ont forcés de décliner. Après toutes les explications franches, complètes et loyales du gouvernement français, on a peine à se rendre compte de la persistance des illusions qui ont présidé à la conception de ce projet. Il est impossible d'agréer les propositions apportées par le général Almonte et d'en autoriser la discussion. Il faudra consentir à une nouvelle convention (31 mai 1866). »

Cette convention nouvelle consistait à affecter au paiement des dépenses courantes et des dettes antérieures la moitié du produit des douanes, déjà grevées d'un prélèvement de 24 p. 100 au profit des créances anglaises, et diminué par la perte de Matamoros. « Si cette *combinaison était* agréée par Maximilien, les

termes fixés pour les départs successifs des troupes seraient maintenus, et le maréchal arrêterait, de concert avec l'Empereur, les mesures nécessaires qui assureraient l'évacuation dans les conditions les plus favorables au maintien de l'ordre et à la consolidation du pouvoir impérial. Si, au contraire, nos propositions n'étaient pas acceptées, nous considérant désormais comme libres de tout engagement, nous prescririons au maréchal de procéder avec toute la diligence possible au rapatriement de l'armée, en ne tenant compte que des convenances militaires et des considérations techniques dont il serait le seul juge. » Cet ultimatum était accompagné d'une lettre du maréchal Randon à Bazaine, lui notifiant que le ministre des Finances lui interdisait de consentir désormais aucune avance. De plus, en vue des résolutions extrêmes que pourrait prendre Maximilien, le maréchal était autorisé à ajourner son retour.

Maximilien était donc mis dans l'impossibilité de se maintenir. En langage vulgaire, on lui coupait les vivres. C'était lui dire d'une façon fort claire : Nous en avons assez de vous, abdiquez! Abdiquer fut en effet sa première pensée. Il y fut vivement incité par un jeune officier de marine français délégué auprès de lui, d'intelligence claire et de cœur chaleureux, Léonce Détroyat: « Il n'est plus possible de se faire illusion, lui écrivait-il; la chute de Votre Majesté est conjurée, arrêtée, prévue; vous serez abandonné; mille fois mieux vaut la chute digne.

Abdiquez ! » L'impératrice Charlotte empêcha ces prévoyants conseils de prévaloir.

La malheureuse femme avait perdu dans son nouvel empire le bonheur domestique ; son mari la délaissait, et l'on racontait tout haut que ses fréquents séjours à Quernavaca, au moment où les affaires eussent exigé sa présence à Mexico, s'expliquaient par une jeune Mexicaine dont il venait d'avoir un fils. Frappée également dans son ambition, l'Impératrice voyait avec une intuition de femme supérieure qu'aussitôt le départ des Français, la couronne qu'elle avait tant souhaitée allait se briser en mille pièces, et le prince qu'elle avait si impérieusement poussé à l'accepter s'effondrer dans une catastrophe. Solitaire, elle renfermait dans un silence farouche les douleurs et les appréhensions qui la torturaient. Elle passait au milieu des fêtes de la Cour comme une ombre tragique, ne se déridant que pour répandre des grâces bienfaisantes. « Il est impossible, dit-elle à son mari, que l'empereur Napoléon nous abandonne, s'abandonne lui-même, manque à sa parole. Tous ces protocoles de diplomate sont froids, et ne savent pas persuader. J'irai, je lui parlerai, je lui exposerai la vérité qu'on lui cache. Il a le cœur généreux et il m'entendra. »

La noble femme partit le 9 juillet 1866. La difficulté avait été de trouver de l'argent pour son voyage : on prit 60 000 piastres dans la caisse des impôts destinés à protéger Mexico contre les inondations. A Puebla, réveillée au milieu de la

nuit, elle demanda tout à coup à aller visiter la demeure du sous-préfet. A Vera-Cruz n'ayant trouvé sur le môle qu'un canot français, elle refusa de s'y embarquer, et ne s'y décida qu'après que notre drapeau eut été remplacé par un drapeau mexicain.

Le vendredi 13 juillet, elle montait sur le paquebot l'*Impératrice-Eugénie*. Elle emportait un long rapport à remettre à l'Empereur, rédigé par Maximilien lui-même. Ce rapport pouvait se résumer en peu de mots : « Je me suis prêté à tout ce que le gouvernement français a exigé de moi, j'ai donné les pleins pouvoirs aux agents financiers qu'il m'a indiqués, j'ai chargé le maréchal de la réorganisation de mon armée ; si cependant la pacification du pays, sans laquelle toute réforme est impossible, n'a pas été opérée, il faut l'attribuer à la mollesse du maréchal qui, par son inaction d'une année, a fini par laisser les dissidents se rendre maîtres de la moitié du pays, ce qu'il aurait pu empêcher par une action rapide et résolue[1]. »

V

Bazaine avait aussi quitté Mexico (2 juillet). Il s'était rendu à l'armée du Nord avec une brigade de deux escadrons de chasseurs et une batterie. Il allait inspecter les provinces les

1. V. Niox, p. 380

plus menacées par les États-Unis et prendre les dernières dispositions pour ramener son armée.

Maximilien, irrité et malade, ne le reçut pas avant son départ. Ce ne fut qu'un accès de mauvaise humeur passagère. Soit pour faciliter les démarches de l'Impératrice à Paris, soit pour rendre plus difficile notre retraite en nous engageant et en nous compromettant, il donna à sa politique une couleur encore plus française. Sans avoir l'assentiment du maréchal, il nomma l'intendant général Friant son ministre des Finances et le général Osmont ministre de la Guerre (26 juillet), en leur accordant de conserver leurs fonctions dans l'armée. Sa condescen-lance alla jusqu'à signer la convention sur les 'ouanes à laquelle il avait d'abord résisté et ui était la ruine définitive de ses finances. Il ·légua au gouvernement français la moitié de ıtes les recettes des douanes maritimes et ısentit à ce qu'elles fussent régies par des nts français (30 juillet). L'époque de l'exé-ion de cette mesure serait fixée par Napo-ı III.

ɜs dispositions militaires qu'adoptait Bazaine sa tournée ne correspondaient cependant ces avances et l'inquiétaient. Le maréchal ınait un repliement général des troupes, don de Durango, l'évacuation de Monterey illet), et de Saltillo (5 août), puis celle de co (7 août). Mejia avait refusé de s'y ren-rce que le vomito y sévissait. La ville, ıe par deux *cents hommes* de la contre-

guerilla, fut livrée par ses troupes mexicaines, et les deux cents Français n'eurent que le temps de se réfugier dans le fort d'où le commandant Cloué vint les tirer. La perte de cette ville était un coup terrible à la cause impériale; elle supprimait encore une branche importante de revenus et donnait aux républicains une position stratégique excellente, d'où ils menaçaient à la fois les États de Mexico, de Puebla et de Vera-Cruz.

Ce recul, suivi de l'abandon de tant de places principales, enhardit les républicains; partout ils occupaient les villes abandonnées, exerçaient des réquisitions et des représailles, harcelaient les troupes françaises dès qu'elles étaient en moindres forces; si elles se fortifiaient, ils rompaient devant elles, se dispersaient et devenaient insaisissables; les flibustiers américains, traversant la frontière du Nord, leur apportaient armes, munitions, harnachements, renforts: les troupes impériales mexicaines passaient à l'ennemi au milieu du combat; les auxiliaires autrichiens refusaient d'obéir aux officiers mexicains, et les Belges aux officiers français; la désertion était de toutes parts.

Il ne s'agissait plus *de pacifier le Mexique avant notre départ*, comme le recommandait Napoléon III, et Bazaine, malgré ces recommandations étranges, ne s'occupa que de concentrer son armée et d'assurer son rapatriement. Il enjoignit en termes sévères, à ses chefs dispersés de divers côtés, de ne faire aucun mouvement in-

portant sans ordre et de ne jamais se diviser en petites colonnes ni s'éloigner des grandes lignes d'opération.

A chacun des pas en arrière de nos troupes, Maximilien adressait des reproches et des plaintes au maréchal. Après la chute de Tampico, sa lettre ne se termina plus que par de simples « assurances de bienveillance ». Il le somma de lui communiquer ses nouveaux plans. Le maréchal les lui expliqua sans réticences : il allait établir en deçà de Monterey et de Saltillo une ligne forte, facile à garder, séparée de l'ancienne par un véritable désert, où les ennemis ne pouvaient compter sur aucune ressource. C'était un refus de reprendre ce qu'on avait perdu et une confirmation du mouvement de retraite.

Le maréchal rejeta également une autre proposition insidieuse de Maximilien. Sous prétexte de déployer l'énergie à laquelle on l'exhortait tant, il mit en état de siège quelques portions du territoire et demanda à Bazaine ce qu'il pensait de l'avis de ses ministres qui voulaient étendre la mesure au territoire entier. L'état de siège transportant tous les pouvoirs aux autorités militaires, le maréchal se serait trouvé investi de la dictature, ce qui nous eût encore liés à la fortune de Maximilien. Bazaine vit le péril et s'en dégagea par une lettre remarquable : « l'état de guerre fournissait toutes les facilités suffisantes à une action efficace, si, *au lieu de décréter*, on se décidait à agir ; il ne

convenait pas d'ailleurs, de donner à l'armée française, au moment où elle allait se retirer, l'odieux des rigueurs inséparables d'un état de siège (10 août) ».

Maximilien, abandonné des libéraux et de la France, se jeta à son tour dans un mouvement imprévu. Il se retourna vers ce parti conservateur clérical, qui l'avait appelé, dont il s'était séparé, et qui, seul, à cette heure d'agonie, était disposé à unir ses chances aux siennes. Il mit au ministère Larès, ami de Mgr La Bastida, qui s'entoura de cléricaux déclarés ; il attacha à sa personne comme secrétaire le Père Fischer arrivé de Rome où il était allé négocier un concordat (15 septembre 1866).

Tout le monde s'accorde à reconnaître dans le Père Fischer un homme d'une intelligence remarquable et d'une immoralité égale à son intelligence. Allemand d'origine, venu au Mexique comme colon, il avait été successivement clerc de notaire, chercheur d'or, puis, converti, était devenu secrétaire de l'évêque de Durango, ce qui ne l'avait pas empêché d'enlever une femme à son mari et de s'enfuir avec la servante de son évêque. Mais des saints tout est saint; ses ardeurs politiques firent oublier ses peccadilles et, soutenu par de fort respectables personnages, il fut recommandé à Maximilien, dont il capta la confiance.

Avec le ministère clérical comme avec le ministère libéral, les caisses restaient vides. Une imposition de 15 p. 100 était frappée sur les

biens du clergé désamortis; l'armée ne se recrutait pas ; le tirage au sort n'avait rien rendu; on était forcé de recourir à la *leva* : on avait ainsi des soldats qu'il fallait garder à vue nuit et jour, dans les garnisons comme dans les combats. Presque exclusivement nourris de café et de sucre à cause du bon marché, irrégulièrement payés, ils recevaient, lorsqu'ils se plaignaient, trois cents coups de fouet. Pour cette opération, le bataillon formait un carré étroit au milieu duquel était couché le délinquant; les caporaux, les uns après les autres, appliquaient la peine pendant que la musique jouait, et que tambours et fifres faisaient un grand bruit afin d'étouffer les cris.

VI

Cette « agonie dans l'impossible », comme disait Bazaine, ne pouvait se prolonger plus longtemps. Une seule et dernière chance restait : la mission de l'Impératrice. Maximilien, le 3 octobre, en apprit l'échec par une lettre de Napoléon III : « Monsieur mon frère, nous avons reçu avec plaisir l'impératrice Charlotte et cependant il m'a été bien pénible de ne pouvoir pas acquiescer aux demandes qu'elle m'a adressées. En effet, nous touchons à un moment décisif pour le Mexique et il faut que Votre Majesté prenne un parti héroïque; le temps des *demi-mesures* est passé. Je commence par dé-

clarer à Votre Majesté qu'il m'est dorénavant *impossible* de donner au Mexique un écu ou un homme de plus. Cela étant établi, il s'agit de savoir quelle sera la conduite de Votre Majesté. Pourra-t-elle se soutenir par ses propres forces ou bien sera-t-elle forcée d'abdiquer? Dans le premier cas, mes troupes resteraient, ainsi qu'il a été convenu, jusqu'en 1867; dans le second cas il faudrait prendre d'autres mesures. Votre Majesté devrait faire un manifeste par lequel elle expliquerait la noble ambition qui l'avait portée à accepter le mandat offert par une grande partie du peuple mexicain; elle montrerait ensuite quels sont les obstacles insurmontables qui l'obligent à renoncer à la tâche. Dans ce cas, il faudrait profiter du séjour de l'armée française pour convoquer une représentation nationale et faire élire un gouvernement qui offrirait quelque garantie de stabilité. Votre Majesté comprendra combien il m'est pénible d'entrer dans de semblables détails, mais nous ne pouvons plus nous bercer d'illusions et il faut à tout prix que la question mexicaine, en ce qui regarde la France, soit définitivement résolue. Je prie Votre Majesté de croire que je ferai toujours tout ce qui dépendra de moi pour lui témoigner la vive sympathie que je lui porte et pour adoucir les chagrins qui doivent nécessairement l'assaillir dans ces moments difficiles. Je renouvelle donc à Votre Majesté l'assurance des sentiments de haute estime et de sincère amitié avec lesquels je suis, etc. » (29 août.)

Une lettre du même jour de l'Empereur communiquait à Bazaine le sens de sa réponse à Maximilien et la formule plus nette : « Ou il faut que Maximilien se soutienne de lui-même, en n'ayant d'appui que la portion de l'armée qui restera jusqu'en 1867, ou bien qu'il abdique, et alors l'armée reviendrait tout entière en février. » Voilà ce qu'avait obtenu l'impératrice Charlotte.

Débarquée à Saint-Nazaire (14 août), elle n'avait trouvé à la gare aucun personnage officiel, ceux qui étaient chargés de la recevoir s'étant rendus par erreur à une autre gare. Au lieu de la loger aux Tuileries, on lui avait fait préparer un appartement au Grand-Hôtel. L'Impératrice, puis Drouyn de Lhuys l'avaient visitée aussitôt, mais elle avait dû attendre plusieurs jours avant d'être reçue par l'Empereur, malade à Saint-Cloud. Elle lui avait enfin remis son mémoire; elle avait été insinuante, suppliante, menaçante. « Nous abdiquerons ! s'était-elle écriée, croyant effrayer l'Empereur. — Abdiquez, » répondit froidement celui-ci. Elle comprit alors qu'elle n'avait rien à espérer. De Paris elle était allée à Rome afin de tâcher d'obtenir du Pape le concordat qui devait concilier à Maximilien le clergé mexicain. Là, dans le Vatican même, elle perdit la possession de sa belle intelligence et s'abîma en cette démence incurable dans laquelle elle ne devait plus cessesser de végéter.

Sans même attendre les résolutions qu'inspi-

rerait à Maximilien l'échec de sa femme, Napoléon III, sur la nouvelle de la chute de Tampico, envoya l'ordre de suspendre les embarquements partiels commencés, vu que le rapatriement ne s'opérerait plus par échelons à partir d'octobre 1866, mais en bloc au printemps de 1867. Le rapatriement par échelons, proposé par Bazaine, eût été praticable si l'on avait pu laisser derrière soi une forte armée mexicaine dans un pays pacifié; dans la situation actuelle du Mexique, c'eût été une témérité désastreuse. Un régiment déjà embarqué fut ramené à terre; tout embarquement partiel arrêté et Bazaine reçut l'avis de demeurer au Mexique jusqu'au départ du dernier soldat. On lui notifia en outre le blâme sévère inséré au *Moniteur officiel* du 14 septembre 1866, contre l'entrée d'Osmont et de Friant au ministère mexicain, en lui enjoignant de les en faire sortir immédiatement. C'était un grand dommage pour le gouvernement mexicain, auquel l'intelligente activité de ces deux officiers avait déjà procuré des avantages appréciables.

VII

Les Américains, qui avaient considéré comme de nature à nuire aux bonnes relations avec la France la présence de deux officiers français dans le ministère mexicain, virent avec déplaisir le retard jusqu'au printemps de l'évacuation qui

devait commencer en octobre 1866. Leur ministre Bigelow ne se contenta pas d'interroger Moustier; il s'adressa à l'Empereur lui-même. L'Empereur le rassura : il ne renonçait nullement à retirer ses troupes; ses dernières dispositions n'avaient été dictées que par des considérations militaires; il était possible que, sa résolution ayant été prise en l'absence du ministre des Affaires étrangères, on eût négligé de prévenir le président des États-Unis, mais la dépêche à Bazaine avait été rédigée en clair afin qu'aucun secret n'en fût fait à Washington; de plus, il avait conseillé une abdication et il venait d'envoyer à Mexico son aide de camp, le général Castelnau, afin qu'il y décidât Maximilien [1].

Bigelow ne douta plus que l'Empereur n'agît de bonne foi, ni que ses conseils n'amenassent une prompte abdication, car « un pareil conseil, en la situation dépendante de Maximilien, équivaut presque à un ordre ». (8 novembre 1866.) Dans cette conviction, le président Johnson accrédita Campbell et Sherman auprès de Juarez avec mission de se rendre à Chihuahua ou toute autre ville où il résiderait. Ils avaient

1. Dans les documents soumis à la Représentation fédérale on a fait figurer une dépêche du 23 novembre 1866 très raide et inacceptable pour notre dignité. Moustier écrivit immédiatement à Bertemy, 27 décembre 1866 : « Cette dépêche qui n'était pas destinée à nous être communiquée, *elle ne l'a pas été*, nous n'avons pas été à même de réfuter, ce qui eût été bien facile, ses arguments peu équitables au fond et peu obligeants dans la forme. »

pleins pouvoirs de prêter leurs bons offices, de conférer avec tous partis et agents; il leur était seulement interdit « de faire des stipulations avec les commandants français ni avec Maximilien, ni avec tout autre parti qui aurait tendance à contrecarrer l'administration du président mexicain. Du reste, l'œil des Américains n'était pas ouvert seulement du côté de la France. Ayant appris qu'un corps de volontaires s'organisait à Trieste, ils notifièrent à l'Autriche que si cette légion n'était pas licenciée, ils retireraient leur ambassadeur. Et les volontaires furent licenciés.

VIII

Maximilien répondit de haut à la lettre de Napoléon III lui annonçant ses refus aux supplications de l'impératrice Charlotte : « C'est pour moi un bien doux devoir d'exprimer à Votre Majesté ainsi qu'à l'Impératrice ma profonde reconnaissance pour l'amabilité avec laquelle vous avez bien voulu recevoir ma femme. Dans une lettre qu'elle vient de m'écrire elle me participe combien elle a été émue de l'accueil sympathique qu'elle a reçu de Vos Majestés. Quant à la partie politique de votre lettre, ma conscience ne me permet pas encore de répondre d'une manière décisive. Ma position m'impose des devoirs qui m'obligent de songer mûrement sur la ligne de conduite de laquelle

dépend le bien-être de tant de fidèles adhérents. Quel que soit l'avenir que la Providence me réserve, Votre Majesté pourra toujours compter sur mes plus vives sympathies et mon inaltérable attachement. » (8 octobre.)

Par le même courrier, Bazaine, faisant siennes comme toujours les idées de son souverain, lui écrivait : « Dans tous mes rapports avec l'Empereur Maximilien, j'ai fait mon possible pour l'éclairer en lui exposant avec loyauté que le pays se détache tous les jours de l'Empire. Il est resté incrédule parce que son entourage le flattait et l'assurait de l'amour du peuple indien. Aujourd'hui que les faits parlent avec une brutalité qui sent la révolution sociale, il n'y a plus d'espoir de consolider l'empire mexicain parce que l'Empereur et sa nombreuse cour n'ont ni l'énergie ni les qualités nécessaires. » (8 octobre.)

La nouvelle de la démence de l'Impératrice suivit de près cette correspondance. En réponse aux condoléances de Bazaine, Maximilien lui écrivit : « J'ai été profondément touché des paroles de consolation que vous m'avez écrites, et je vous en exprime ma plus vive et ma plus profonde reconnaissance. Le terrible malheur que m'ont annoncé les dernières nouvelles et qui a tant affecté mon cœur, le mauvais état de ma santé causé par les fièvres intermittentes qui, dans ces derniers jours, ont naturellement augmenté, rend nécessaire, d'après l'avis de mes médecins, un séjour momentané dans un climat

plus sain. C'est avec la plus grande confiance que je m'en rapporte à votre tact pour le maintien de la sécurité de la capitale et des points les plus importants qui sont occupés en ce moment par les troupes de votre commandement. En ces circonstances douloureuses et difficiles, je compte plus que jamais *sur la loyauté et l'amitié que vous m'avez toujours témoignées.* Votre très affectionné. » (20 octobre.)

Maximilien partit, en effet, pour Orizaba. Plusieurs circonstances indiquaient que ce départ était le prélude de l'abdication : tous les objets précieux du palais impérial avaient été déménagés et expédiés à Vera-Cruz, où la frégate *Dandolo* se tenait constamment prête à appareiller. Les ministres conservateurs l'interprétèrent si bien ainsi, qu'alarmés, ils annoncèrent leur démission en masse si le souverain quittait Mexico. Bazaine leur intima de rester à leur poste, en les menaçant de mesures coercitives s'ils n'obéissaient pas. Terrifiés, ils demeurèrent. Et Bazaine fit dire à Maximilien, qui attendait à Chapultepec : « Vous pouvez partir, je me charge de maintenir l'ordre. » L'abdication de Maximilien étant le but à atteindre, le maréchal y aurait mieux travaillé en ne retenant pas les ministres dont l'intérêt était de l'empêcher.

Le 21 octobre, à deux heures du matin, Maximilien se dirigeait vers Orizaba, sans passer par Mexico et en le tournant. Il était accompagné du P. Fischer, du colonel Kodolisch et de son médecin, le docteur Bash. A la couchée du soir, à

l'hacienda de Zoquiapa, il écrivit à Bazaine :

« Demain, je me propose de déposer en vos mains les documents nécessaires pour mettre un terme à la situation violente dans laquelle je me trouve, non seulement moi, mais aussi tout le Mexique. Entre bien d'autres, trois choses me préoccupent et je veux me décharger de la responsabilité qui me touche : 1° que toutes les cours martiales cessent d'avoir intervention dans les délits politiques; 2° que la loi du 3 octobre soit révoquée de fait; 3° que pour aucun motif il n'y ait de persécution politique, et que toute espèce d'hostilité cesse. Je désire que vous appeliez les ministres pour convenir des mesures nécessaires à assurer ces trois points, sans qu'il y ait nécessité que mes intentions, exprimées dans le premier paragraphe, transpirent. Je ne doute pas que vous n'ajoutiez cette nouvelle preuve de véritable amitié à toutes celles que vous m'avez données, et pour cette raison, je vous donne par avance mes sentiments de gratitude en même temps que je vous renouvelle les sentiments de mon estime et amitié avec lesquels je suis Votre très affectionné. » (21 octobre.)

A peu de distance de l'hacienda, à Ayotla, l'Empereur se croisa avec le personnage qui survenait au milieu des complications du drame pour en amener le dénouement, le général Castelnau. Il était arrivé de Paris à Vera-Cruz le 12 octobre; il se rendait à Mexico. Il apprit par le colonel Kodolich la présence de

l'Empereur dans une des chambres de la méchante auberge où il se reposait. Son médecin, lui dit-on, empêchait qu'on troublât son repos et montait la garde à sa porte. Castelnau se borna donc à faire présenter à Sa Majesté ses hommages et ses regrets. Un peu plus tard, d'une fenêtre de la maison où il était lui-même descendu, il vit Maximilien remonter lestement en voiture et continuer son voyage.

Les procédés de ce prince dans la crise suprême qui commence seront bizarres, décousus : à aucun moment, il ne saura prendre une résolution virile mûrement réfléchie et s'y tenir. Agité, oscillant, inconsistant, contradictoire, il passera par soubresauts de la sincérité à la dissimulation, tantôt chevalier, tantôt aigrefin, excitant tour à tour la pitié et l'impatience, finissant par n'être plus lui-même de son propre parti. Tout cela ne s'explique pas seulement par le déséquilibre de son intelligence, la faiblesse de sa volonté, le peu d'acuité de sa vision ; une part considérable doit être faite aussi à son état physique. Sa santé était depuis quelque temps sérieusement atteinte ; les fièvres intermittentes, la dysenterie le minaient ; il ne sortait des affaissements que par des exaltations fébriles, qu'augmentait encore son habitude de boire toute la journée par petites gorgées du vin du Rhin. L'abandon de son protecteur, la folie de sa femme, le désarroi de ses finances, le néant de son armée, les perspectives sombres qui l'entouraient de tous les côtés l'avaient enfin

jeté dans une prostration découragée, et c'est ainsi qu'il s'acheminait vers Orizaba.

IX

Le général de brigade Castelnau, aide de camp de l'Empereur, arrivait de Paris muni des pouvoirs les plus étendus et de la faculté d'agir avec l'autorité qu'aurait l'Empereur lui-même. Il était accrédité auprès du maréchal par la lettre suivante : « Il m'a paru utile d'envoyer auprès de vous un officier général de ma maison investi de toute ma confiance avec mission de vous faire connaître mes intentions... Le général Castelnau possède toute ma confiance... Je lui ai fait connaître de la manière la plus étendue mes intentions au sujet de la ligne de conduite politique et militaire qui devra être suivie au Mexique, tant par vous-même que par les autorités françaises civiles ou diplomatiques. Les pouvoirs que j'ai cru nécessaire de lui conférer lui donnent le droit de connaître en mon nom de toutes les mesures à prendre et d'intervenir dans toutes les délibérations qui précéderont ces mesures. Il m'a paru indispensable de le rendre présent à tout comme je voudrais l'être moi-même, parce que, *dans la participation aux grandes affaires, rien n'est pire que de les connaître imparfaitement.* » Si la lettre s'en était tenue là, sa signification n'eût pas été douteuse : « *Vous ne m'inspirez* pas de confiance, il me

répugne de vous rappeler, exécutez-vous vous-même et rentrez en France. » C'eût été appliquer au maréchal le procédé dont on se servait vis-à-vis du malheureux Maximilien. Mais l'Empereur ajoutait : « Du reste, l'intervention du général n'a pour but ni de paralyser votre liberté d'action, ni de détruire ou même d'amoindrir votre responsabilité vis-à-vis de moi, responsabilité qui demeure aussi complète que ma confiance dans votre esprit politique et dans votre haute capacité militaire. »

Ainsi le maréchal était tenu d'obéir au général, et néanmoins il serait considéré comme libre et responsable! Cette lettre contradictoire indique les perplexités dont l'Empereur ne savait plus sortir par une décision énergique. A chaque courrier lui arrivaient de toutes les fractions de l'armée des plaintes contre Bazaine. Le général Félix Douay surtout, dont il estimait la capacité et la droiture, ne tarissait pas en invectives. Napoléon III restait persuadé que le maréchal lui avait rendu des services et qu'il serait bien grave de l'enlever à une armée dont il préparait la retraite; mais il jugeait prudent de le tenir en observation. Il prenait alors ce demi-parti de ne pas rappeler Bazaine, comme on le lui demandait, et de le soumettre à la férule d'un général de brigade de sa confiance.

Si le maréchal eût eu la raideur ou la hauteur d'un Mac-Mahon, et si Castelnau, grisé de son importance, eût été présomptueux, la situa-

tion créée par cette lettre n'eût pas duré cinq minutes. Mais le maréchal était souple, avant tout un subordonné, et le général, doué d'autant de tact que d'intelligence, de bienveillance que de pénétration, n'était pas homme à pousser ses avantages à bout. Bazaine lui fit un accueil d'une cordialité un peu embarrassée. Rassuré par ses explications, il se montra plus à l'aise : il lui offrit un appartement dans son palais, une place à sa table ; mais le général préféra vivre indépendant.

L'état physique et moral de l'armée fut ce dont s'enquit d'abord Castelnau. « Depuis trois ans, écrit-il à l'Empereur, ces troupes ont couru au travers du Mexique, de la Terre Chaude à la Terre Froide, du golfe des Antilles au Pacifique, et elles ont été soumises à toutes les épreuves de la guerre. Si leur discipline était moins relâchée, nul doute que ce corps du Mexique ne fût aujourd'hui le meilleur des corps d'armée, mais il est visible que ces troupes aspirent au repos. Il n'est pas un soldat qui ne sache que tous les efforts de l'armée ont été impuissants, et, devant le triste résultat obtenu, il sent sa fatigue et s'en plaint. Son insuccès l'humilie, il accuse ses chefs ; les officiers sont découragés plus encore que les soldats, et le désir de voir se terminer cette longue et pénible campagne est peut-être plus vif encore dans le corps expéditionnaire que dans les conseils de Votre Majesté. Je dois dire cependant que *dans les moments* difficiles, le sentiment de

l'honneur et du devoir domine chez nos soldats toute autre considération.

« Le régiment étranger est bien au-dessous de la valeur de l'ancienne légion, bien au-dessous surtout des régiments français. Une bonne partie des hommes qui le composent ne s'y sont engagés que pour passer gratuitement d'Europe en Amérique, et, dès qu'ils en trouvent l'occasion, on les voit déserter par masses. A Matamoros et sur le Rio Grande, il s'est produit jusqu'à 80 désertions en un jour. Les cas de désertion isolés sont continuels, non seulement pendant les marches, mais dans les garnisons et à Mexico. Aussi chaque bande de guérillas compte-t-elle plusieurs déserteurs du régiment étranger. D'autre part, les officiers français de ce régiment se refusent en presque-totalité à servir au Mexique après que le drapeau français leur sera enlevé. Je suis persuadé que s'il devait perdre ses officiers et être laissé au Mexique, ce corps ainsi isolé, dans un milieu malsain, deviendrait vite aussi mauvais que les troupes mexicaines elles-mêmes. Les Autrichiens et les Belges vont s'amoindrissant chaque jour et sont condamnés à disparaître bientôt, alors même que l'Empereur se refuserait à abdiquer, puisqu'il n'est pas permis de compter sur un nouveau recrutement pour combler leurs vides. Ce sont des troupes sans cohésion, sans discipline, mal administrées, mal commandées, ayant tous les vices propres à des mercenaires étrangers. Cordialement dé-

testées des Mexicains de tous les partis, elles sont l'objet du mépris des dissidents qui les ont battues dans presque toutes les rencontres. Elles sont aujourd'hui réduites aux chiffres d'environ 6000 Autrichiens et 800 Belges.

« Quant à l'armée mexicaine dite régulière, elle est dans un tel état de désordre et de dissolution, elle est si misérablement composée en officiers et en soldats, qu'il est impossible d'avoir aucune confiance en elle. Chaque jour et de tous côtés, de nouvelles défections, de nouveaux pronunciamientos se produisent dans ses rangs. Il est rare que les troupes tiennent devant l'ennemi, et souvent même elles passent de son côté au moment de l'action. Lorsqu'elles sont en marche, leurs colonnes se fondent à chaque étape à ce point qu'après une route de quelques jours il en reste à peine une poignée. Quant aux officiers, la plupart ont été improvisés tels dans quelqu'une des innombrables révolutions du pays. Sans instruction, sans expérience, sans moralité, sans honneur, ils sont, en tous points, dignes de leurs soldats. J'ajoute que l'armée mexicaine touche sa solde irrégulièrement et que la mauvaise administration qui y préside ouvre porte battante aux abus, aux malversations et au gaspillage le plus ruineux. Il n'y a d'un peu solides parmi les troupes impériales que les bandes ou contre-guérillas, qui sont entretenues avec des subventions de l'État par divers chefs puissants, énergiques et hardis, *que leurs intérêts*, leurs sympathies ou leurs

sentiments religieux ont jetés dans le parti conservateur. Mais ces bandes peu nombreuses, mal équipées et mal armées, sont disséminées çà et là sur la surface du pays, et leur influence ne s'y fait sentir que dans un court rayon. Elles sont d'ailleurs très indépendantes et se refusent ordinairement à toute action combinée avec l'armée régulière. C'est en vain que le maréchal Bazaine s'est efforcé récemment, trop tard peut-être, de reconstituer cette armée en y incorporant des officiers et des hommes des troupes françaises, autrichiennes et belges. La fusion de ces éléments divers, dans les bataillons de Cazadores nouvellement créés par lui, n'a amené que des résultats déplorables [1]. »

Castelnau trouvait en bonne voie l'évacuation, qui était une partie essentielle de sa tâche. « Elle s'opère aussi rapidement que possible [2]. » Il n'avait donc à cet égard rien à critiquer, rien à prescrire, et ne devait plus se préoccuper que du côté politique de sa mission. Il voit aussitôt deux évidences : 1° que la cause de Maximilien est condamnée, perdue, et que son abdication est une nécessité urgente avant même notre départ ; 2° que Maximilien à bas, dès qu'il est certain que nous nous retirons, Juarez était le seul maître de la position : « Il n'est pas probable que Juarez, qui, depuis cinq ans, lutte contre nous sans avoir jamais désespéré du succès et qui est à la veille de l'atteindre, renonce

1. *Rapport* du 28 octobre 1866.
2. *Ibid.*

aux bénéfices de son laborieux triomphe et consente à accepter les conditions d'un ennemi qu'il ne craint déjà plus [1]. »

Du reste, c'était l'opinion universelle. Le colonel Bressonnet, dont les lettres sont ce qu'on a écrit de plus remarquable sur le Mexique, avait déjà dit : « Je vois l'opinion générale se dessiner chaque jour en faveur de Juarez ; il m'est bien démontré qu'après notre départ, il sera mis de nouveau à la tête de ce pays. — C'est Juarez, juge en dernier ressort, qu'il faut intéresser à nos nationaux et aux Mexicains qui se sont ralliés à l'Empire ; traiter avec un de ses adversaires politiques ou même avec un homme de son parti qui n'aurait pas son approbation, ce serait s'exposer à une catastrophe certaine pour les intérêts que nous voulons sauvegarder ; mais je sais que le gouvernement français ne peut se mettre en relation avec Juarez. Pourtant, comme il est le seul qui puisse nous assurer les garanties que nous devons réclamer, il faudra bien avoir recours à lui. Seulement, au lieu de le faire directement, on peut le faire par voies détournées. Il n'est pas l'homme qu'on a tant décrié en France ; il est Mexicain et a beaucoup de défauts de sa race, mais peu de ses compatriotes ont autant de qualités : il est désintéressé, prêt à s'effacer si l'intérêt de son pays le commande, rien moins que sanguinaire ; déjà, en exceptant quelques Mexicains très compro-

1. *Rapport du 28 octobre 1866.*

mis, il a proclamé une amnistie générale dans les provinces aujourd'hui soumises à son pouvoir. Il cherche à rétablir l'ordre, à ramener la confiance. Ses instructions ne sont pas toujours suivies, mais il ne peut être responsable en l'état d'anarchie du Mexique; un autre obtiendrait moins encore des nombreux chefs que guide l'intérêt personnel[1]. »

Castelnau, qui certainement s'est entretenu avec le colonel Bressonnet, adopta ces idées, et même le nom de celui qui masquerait momentanément Juarez, Lerdo de Tejada. « Doué d'une grande intelligence, d'un bon caractère, d'une énergie qui n'exclut ni des mœurs douces, ni un esprit conciliant, il me paraît l'homme qui nous offre le plus de garanties, et qui doit être le plus facilement accepté par Juarez. On me peint Juarez comme une sorte de Romain antique, animé du plus fort et du plus ardent patriotisme et tout prêt à faire à son pays le sacrifice de son ambition personnelle. Si ce portrait est fidèle, il sera moins difficile que je ne le crains d'amener Juarez à se tenir dans l'ombre au moment de l'abdication de Maximilien[2]. » Le général comptait aussi sur l'intervention et les bons offices des États-Unis.

Ainsi l'expédition, qui avait eu pour but de débarrasser le Mexique de ce Juarez dont Rouher ne prononçait le nom qu'avec horreur, ne trouvait d'autre moyen de finir honorablement

1. *27 septembre* 1866.
2. *28 octobre* 1866.

qu'en traitant avec Juarez ou un de ses ar
pour se procurer cette sauvegarde hur
on comptait sur le concours de ces Etats-
dont on était venu arrêter l'extension ambitieuse !

A Paris, on ne put se résigner à cette capitulation. On engagea Castelnau à s'adresser à un adversaire de Juarez, Ortega, en faveur duquel on croyait pouvoir compter sur l'appui des États-Unis. Mais Castelnau apprit qu'Ortega s'était déconsidéré par son incapacité politique et son immoralité. C'était, paraît-il, « un débauché de bas étage, perdu de vices, manquant de toutes les qualités nécessaires au rôle pour lequel on le proposait : l'appui des Américains ne lui serait jamais acquis ». Justement, comme il faisait mine par ses préparatifs militaires de contrecarrer l'administration de Juarez, ils le firent arrêter et l'emprisonnèrent.

Il ne pouvait donc plus être question que de Juarez ou d'un de ses amis, et c'est à ce titre que l'attention de nos plénipotentiaires s'arrêta un instant sur Porfirio Diaz, dont la personnalité commençait à s'élever au-dessus de tous ses compagnons d'armes. Porfirio Diaz ne pensait pas autrement que les autres auxiliaires de Juarez. Forts de leurs succès, n'ayant aucun intérêt à ménager un ennemi dont ils ne craignaient plus rien, ils eussent repoussé un accommodement peu digne, qui ressemblerait à un désaveu de soi-même. On aurait sans doute *obtenu de Juarez,* avec ou sans intervention des

États-Unis, des garanties en faveur de nos nationaux et des impérialistes, jamais la reconnaissance des créances dont le recouvrement avait coûté à son pays tant de sang et de dévastation.

Maximilien, par son refus d'abdiquer, délivra le gouvernement français de l'humiliation de se livrer à merci à l'ex-brigand Juarez.

X

L'Empereur avait continué, à petites journées, son voyage vers Orizaba, s'arrêtant surtout dans les maisons des curés. Pendant qu'il déjeunait à Aculcingo, on vola les huit mules blanches de sa voiture : cet incident lui montra où en était au vrai la pacification. A Orizaba le parti clérical lui organisa une ovation, et pour qu'elle eût un caractère exclusivement national, il rejeta en arrière son escorte française, sans laquelle cependant il n'eût pu faire un pas en sûreté parmi ses loyaux sujets. Il passa quelques jours dans la ville et y apprit les plus tristes nouvelles.

Un bataillon de cazadores composé de soixante Français et deux cent cinquante Mexicains était sorti de la ville d'Oajaca, à la poursuite d'une troupe ennemie signalée à peu de journées de marche. L'action engagée, les impérialistes mexi-
-s, au premier coup de feu, avaient tiré sur

les Français et les ayant tués presque tous, étaient passés à l'ennemi. On avait envoyé au secours une colonne de 1200 Autrichiens, mais, instruit de ce mouvement, Porfirio Diaz avaient rappelé à lui ses troupes disséminées, hâté sa marche, devancé la colonne de secours à Carbonera, écrasé les Autrichiens, pris leur artillerie et détruit leur infanterie puis était revenu sur Oajaca. La place réduite à la dernière extrémité avait capitulé le 30 octobre. Diaz fit fusiller les Mexicains, ordonna de bien traiter les Français, et renvoya le sabre de leur commandant Testard, tué à Carbonera. Maximilien reçut ensuite notification de Bazaine, qu'à partir du 1er novembre, les agents français mettraient la main sur les douanes de Vera-Cruz (25 octobre).

Ces événements n'étaient pas de nature à le détourner d'une abdication. Il se retira près d'Orizaba, dans l'hacienda de Jalapilla afin de mûrir sa résolution. Comme il était bon, il interrogea d'abord nos agents sur les mesures à prendre contre l'anarchie et le désordre que déchaînerait son départ. Il reçut les assurances les plus formelles : toutes les places et le matériel de guerre seraient remis aux autorités mexicaines prévenues en temps opportun ; les troupes françaises continueraient à protéger les fonctionnaires et les populations dans les zones qu'elles occuperaient, mais sans entreprendre d'expéditions. Maximilien demanda aussi qu'on assurât le sort des auxiliaires autrichiens et qu'on le mît en mesure de remplir les engage-

ments de sa liste civile, notamment celles envers la famille Bazaine[1].

Les plénipotentiaires français lui accordèrent à peu près tout ce qu'il réclamait (16 novembre) sauf en ce qui concernait Bazaine dont ils ne prononcèrent pas le nom, ajoutant que, dans le cas d'insuffisance, ils tâcheraient que le surplus fût payé par le *nouveau gouvernement du Mexique*. C'était vendre trop tôt la peau de l'ours; Maximilien fut blessé qu'on ouvrît ainsi sa succession avant qu'il se fût tué.

Cependant le P. Fischer s'appliquait à détourner le prince de son projet d'abdication. Il lui promettait l'appui du parti clérical, encore tout-puissant, qui lui fournirait hommes et argent; la présence seule des Français était un obstacle à ce que les Mexicains lui témoignassent leur affection; ils la lui prodigueraient dès que la fin de l'intervention le rendrait le souverain national. Le consul anglais Scarlett, passant par là en chemin vers Vera-Cruz, appuya ces conseils; Miramon et Marquez fraîchement débarqués y ajoutèrent l'offre de leur épée. Enfin une lettre d'Éloin datée de Bruxelles, que le public lut avant le prince dans les journaux américains[2], le pressait de ne pas céder aux in-

1. D'après Gaulot, les obligations envers la famille Bazaine étaient la promesse de racheter à la maréchale le palais de Buona Vista moyennant 500 000 francs. Après l'évacuation, Juarez s'empara de ce palais et le fit vendre.

2. Eloin avait adressé sa lettre sous double enveloppe au *Consul du Mexique* à New-York. Il avait oublié qu'à côté du *Consul* de Maximilien se trouvait celui de Juarez, le vrai

jonctions françaises : « J'ai la conviction que l'abandon de la partie avant le retrait de l'armée française serait interprété comme un acte de faiblesse. L'Empereur, tenant son mandat d'un vote populaire, c'est au peuple mexicain qu'il doit faire un nouvel appel. C'est à lui qu'il faut demander l'appui matériel et pécuniaire indispensable pour faire subsister et grandir l'empire. Si cet appel n'est point entendu, Sa Majeste ayant accompli sa noble mission jusqu'au bout, reviendra en Europe avec tout le prestige qui l'accompagnait au départ, et, au milieu des événements graves qui ne manqueront pas de survenir, Elle pourra jouer le rôle important qui lui appartient à tous égards... En traversant l'Autriche, j'ai pu constater le mécontentement général qui y règne. Rien n'y est encore fait; l'Empereur est découragé, le peuple s'impatiente et demande publiquement son abdication. Les sympathies pour Votre Majesté se propagent ostensiblement sur tout le territoire ; en Vénétie tout un parti veut acclamer son ancien gouverneur[1]. »

Le Père Fischer, Miramon, Marquez, la lettre d'Éloin, ne réussirent pas pourtant à détourner Maximilien de son désir d'abdiquer et de rentrer en Europe. Le capitaine Pierron, son secrétaire, télégraphiait : « Je viens d'avoir une longue

reconnu officiellement. C'est à ce dernier que la lettre fut remise. Il l'ouvrit, la lut, et avant de la réexpédier à destination la communiqua à la Presse.

1. *De Bruxelles*, 17 septembre 1866.

conférence avec l'Empereur. Sa Majesté ne retournera pas à Mexico, elle va quitter le pays (19 novembre). » Miramon de son côté en témoigne : « J'ai parlé aujourd'hui à l'Empereur que j'ai trouvé décidé à nous quitter (12 novembre). » Les bagages de Maximilien étaient dirigés vers le port d'embarquement où les attendait le *Dandolo*. Il ne restait plus qu'à régler le définitif, c'est-à-dire, l'organisation d'un gouvernement stable pour la protection des impérialistes compromis. Maximilien invite Bazaine à venir à Orizaba parce qu'en peu de paroles on pourra tout régler de manière satisfaisante, et en même temps il convoque son président du conseil des ministres et son conseil d'État, qui aideront à régler ce définitif encore en suspens.

Tout paraissait donc au point de se terminer selon le vœu de Napoléon III ; Maximilien allait partir. Du jour au lendemain s'opère un revirement complet. Il ne partira pas, il ne laissera pas à ces Français, qui, après l'avoir amené, veulent le déshonorer, le soin d'organiser un gouvernement à la place du sien ; il se mettra en rapport direct avec la nation mexicaine, l'interrogera : si elle désire qu'il reste, il restera ; si elle préfère retourner à l'état républicain, il traitera avec Juarez qui en est le représentant, sans s'occuper de nos intérêts et de nos créances. En conséquence, au lieu de continuer sa route sur Vera-Cruz et d'envoyer à Castelnau la nouvelle de son embarquement, il

attend à Orizaba Bazaine et ses conseillers, pour les instruire de ses nouvelles résolutions[1].

L'échec de Castelnau était complet. Il l'a attribué dans son dépit au Maréchal. Il s'est trompé. Quelles qu'aient pu être les petites manœuvres de Bazaine, elles n'ont pas eu cette influence, pas plus que ne l'avaient eue les instances du parti conservateur, les intrigues de Fisher et de Miramon, les excitations d'Éloin. Ce revirement est dû à une lettre de la mère de Maximilien, l'archiduchesse Sophie arrivée par le paquebot américain qui toucha à Vera-Cruz le 20 novembre.

François-Joseph, lorsque, après Sadowa, il se rendait de Schœnbrunn à Vienne, avait été accueilli par le cri de : « Vive Maximilien ! » Des paroles compromettantes, dont on trouvait la répercussion dans les lettres d'Éloin, étaient prêtées à l'archiduc, « et il y avait lieu plutôt dix fois qu'une d'être porté au soupçon et au ressentiment contre ce frère »[2]. Sa mère l'informait de ces dispositions : « Il se trouverait en Autriche dans une situation ridicule et abaissée ; on l'accueillerait mal, ou plutôt on ne l'accueillerait pas, tant qu'il entendrait porter le titre d'empereur et qu'il ne serait pas rentré modestement dans sa qualité d'agnat autrichien, qu'il n'était même pas sûr d'obtenir. Il valait mieux s'enterrer sous les murs de Mexico plutôt que de se laisser diminuer par la politique fran-

1. *Lettre du 18 novembre 1866.*
2. Beust, *Mémoires*, t. II, ch. x.

çaise. » Et voilà pourquoi Maximilien n'alla pas rejoindre ses bagages à Vera-Cruz[1].

XI

Dano avait dit à Castelnau : « Défiez-vous du Maréchal : je crains qu'il ne fasse échouer toutes vos combinaisons. Tout moyen lui sera bon pour prolonger son séjour au Mexique où il est tenu par des intérêts particuliers. » Castelnau, d'abord incrédule, s'était peu à peu laissé entraîner à cette conviction et elle l'avait gagné tout entier. Il ne voulut pas que Bazaine allât à Orizaba, craignant « qu'il n'eût une entrevue particulière avec Maximilien et ne s'unît à ses conseillers pour empêcher son abdication, trahir les intérêts français et servir les siens

1. Kératry, seul parmi les nombreux écrivains qui ont traité l'expédition du Mexique, a noté l'existence et l'importance de cette lettre de l'archiduchesse Sophie. Le général Castelnau, mieux éclairé, m'a raconté plus tard que c'étaient des lettres de Vienne, annonçant que son frère lui interdisait le retour en Autriche où son nom était le ralliement d'un petit parti, qui avaient déterminé Maximilien. — Le P. Fischer a fait la même confidence à un diplomate mexicain distingué et de toute véracité, M. Gustave Baz, de qui je le tiens. Enfin, Dano, dans un rapport récapitulatif, envoyé de New-York à Moustier le 1er septembre 1867, dit : « Votre Excellence le sait peut-être déjà, des communications de Vienne avaient fait revenir l'Empereur à Mexico et sa mère l'archiduchesse Sophie lui écrivait « qu'il ne pouvait pas rentrer en Europe avec le corps expéditionnaire ; sa position y serait *ridicule, il fallait* qu'il restât au Mexique, dût-il y courir les *plus grands* dangers. Je tiens le renseignement du baron de o *(le ministre* autrichien) lui-même. »

propres »[1]. Il représenta au Maréchal, d'abord décidé à se rendre à l'invitation, qu'il ne serait pas convenable de se montrer dans une réunion de conservateurs, ennemis déclarés de l'intervention française. Bazaine céda à ce conseil, fit prier le général Douay de retarder son arrivée à Mexico et invoqua ce retard comme excuse auprès de l'Empereur.

Les ministres et les conseillers au nombre de dix-huit vinrent au rendez-vous et, après deux jours de délibération, décidèrent à une voix de majorité le maintien de l'empire, « les ressources du pays permettant à l'Empereur de se soutenir sans l'appui de l'étranger » (26 novembre). Une voix c'était peu, et si Maximilien n'eût déjà pris son parti, il ne se serait pas laissé entraîner par cette faible majorité. Sans perdre un instant, comme si cet avis avait réuni l'unanimité, il fit annoncer dans le *Diario* officiel qu'il resterait au Mexique et continuerait à défendre l'empire. Il attacha à sa personne Miramon, afin de le soustraire à l'autorité française qui avait prononcé contre lui un arrêté d'exclusion, et adressa à son peuple un manifeste dans lequel il annonçait « l'intention de réunir un congrès national sur les bases les plus larges, où tous les partis auront accès. Ce congrès déterminera si l'empire doit subsister ou non. Au cas d'un vote affirmatif, il promulguera les lois vitales pour la consolidation des institutions politiques (1er décembre). »

1. *Rapport du 9 décembre 1866.*

Les cloches de Mexico et de Vera-Cruz célébrèrent à toutes volées la résolution de Sa Majesté. Au bruit des sonneries impériales, la frégate *Susquehannah*, à bord de laquelle la mission américaine attendait elle aussi l'abdication, reprit la mer et s'éloigna. Maximilien revint à petites journées vers Mexico.

Les ministres, en notifiant au corps diplomatique les résultats des délibérations d'Orizaba, ne firent pas même allusion à cette chimère d'un congrès à laquelle ils n'attachaient aucun importance.

Castelnau ne douta plus que son échec ne fût dû à Bazaine lorsqu'on lui eut communiqué trois lettres : une de Mgr La Bastida, l'autre du ministre de la Guerre, Tavera, la troisième du colonel Kodolisch, disant que Bazaine avait déclaré à Larès « qu'il désirait le retour de l'Empereur dans sa capitale et que, s'il prenait cette résolution et gardait les rênes du gouvernement, les troupes françaises pourraient rester au Mexique jusqu'en novembre 1867 ». On ajoutait que Bazaine avait même écrit à Larès, et que ses lettres, répandues parmi les conseillers d'Orizaba, avaient beaucoup contribué à leur obstination.

Il semble qu'en cette circonstance, ce qui était indiqué, c'était de montrer ces lettres à Bazaine de l'interpeller sur leur contenu, car on ne prononce pas qu'un maréchal de France est un [illegible] sans le mettre en demeure de s'expliquer.

Castelnau n'en fit rien. Il envoya les lettres à Paris et se borna à adresser à Bazaine quelques récriminations vagues, auxquelles celui-ci répondit par des dénégations qui accrurent l'indignation du général. Il crut l'embarrasser en l'obligeant à se démasqur ou à se désavouer et lui présenta à signer une déclaration absolument contraire au langage qu'on lui attribuait. Non seulement Bazaine consentit sans difficulté à signer, mais il écrivit de sa propre main cette déclaration : « Les soussignés, après avoir examiné sous toutes ses faces la question mexicaine, sont convenus de déclarer qu'ils ne voient plus qu'une solution possible pour sauvegarder les intérêts en cause : l'abdication de l'Empereur. Les soussignés, malgré le regret qu'ils en éprouvent, ont résolu de constater solennellement cette opinion qu'ils feront immédiatement connaître au gouvernement de l'Empereur Napoléon (8 décembre). »

Napoléon III, instruit par un télégramme de Castelnau du changement de résolution de Maximilien, répondit *ab irato* par une dépêche du 13 décembre arrivée le 18 à Mexico : « Rapatriez la légion étrangère et tous les Français, soldats ou autres, qui veulent revenir, et les légions autrichiennes et belges si elles le désirent. » La convention de Miramar disait : « La légion étrangère, au service de la France, composée de 8000 hommes, restera encore au Mexique après que toutes les autres forces françaises auront été *rappelées*. » Nous la violions

donc ouvertement. On avait enlevé au prince ses douanes, maintenant on lui enlevait ses soldats. On ne se contentait pas de l'abandonner, on le spoliait, on le désarmait[1].

XII

Le prince, mis dans une telle situation, allait-il enfin abdiquer? Castelnau et Dano, voulant tenter un dernier effort pour l'y décider, lui firent demander de les recevoir à Puebla où il s'était arrêté. Le soir du 20 décembre ils y arrivaient tous deux, et se faisaient annoncer à l'Empereur, établi dans l'hacienda de Zonaca. Le colonel Kodolisch vint les prévenir que l'Empereur, bien portant ce jour-là, recevrait tout de suite Castelnau, son désir étant de voir d'abord et seul à seul l'envoyé de Napoléon III. Une heure après, le général était en sa présence. « Son accueil fut on ne peut plus gracieux. » Il s'exprima sur Napoléon III en termes reconnaissants, puis il parla de généralités, la conversation devant être reprise à fond le lendemain.

Le lendemain Dano et Castelnau abordèrent respectueusement mais résolument ce qui était le but du voyage. Ils s'efforcèrent de montrer à l'Empereur l'imminence et la gravité des

1. Maximilien eût pu retenir les Français qui s'étaient engagés dans l'armée mexicaine pour un certain temps; il leur rendit la liberté ainsi qu'à ceux de la légion étrangère qui [illegible]t dans les mêmes conditions.

périls de la situation, la faiblesse et l'impuissance du parti conservateur, dans les bras duquel il s'était jeté; la force et l'audace sans cesse croissantes du parti libéral républicain; l'armée française à la veille de lui retirer son appui; l'armée américaine déjà en mouvement pour prêter le sien à Juarez; la guerre civile se déchaînant avec toutes ses fureurs après notre départ et entraînant fatalement, avec les plus terribles excès, la chute du trône impérial et la ruine du pays. L'Empereur avait dans la main le moyen de conjurer tant de maux, lui seul l'avait; ce moyen était de déposer dès maintenant un pouvoir qui allait lui échapper. En abdiquant ainsi, dans une pensée d'humanité, en vue de l'intérêt des Mexicains et de ceux-là surtout qui s'étaient ralliés autour de lui, il ferait une action grande, généreuse, digne de la noblesse de son caractère.

Maximilien leur répondit que nul ne tenait au pouvoir moins que lui; qu'il était tout prêt à le déposer pourvu qu'il pût le faire honorablement; qu'il se considérait comme un soldat en faction et qu'il ne devait quitter son poste qu'après avoir été relevé par le peuple qui l'y avait placé; que c'était dans cette pensée qu'il avait convoqué un congrès national, dont l'idée lui avait été inspirée antérieurement par une lettre de Napoléon III, et qu'il avait eu beaucoup de peine à faire accepter par son cabinet; qu'il ne se faisait pas illusion sur le vote qui en sortirait, qu'il savait *très bien* qu'il devait amener

l'élection de Juarez; que c'était du reste la meilleure solution pour le pays, qui est antipathique aux institutions monarchiques et ne peut constituer qu'une fédération républicaine. Il accepterait avec satisfaction cette décision nationale et serait le premier à aller complimenter l'élu du peuple, en lui souhaitant un sort plus heureux que le sien; « après quoi, le cœur léger et le front haut, il reprendrait en simple citoyen mexicain le chemin de Vera-Cruz et de l'Europe ».

Castelnau répliqua que ces projets étaient dignes du caractère élevé et généreux de l'Empereur, mais qu'il les jugeait irréalisables; que la réunion d'un congrès, lorsque l'idée en fut inspirée par Napoléon III, eût été facile et que sans doute elle eût sauvé le Mexique; mais que ce temps-là n'était plus; aujourd'hui la nation n'écouterait plus sa voix; ni les conservateurs ni les libéraux n'accepteraient l'idée du congrès, les conservateurs parce qu'ils se sentaient trop faibles pour y dominer, les libéraux parce qu'ils étaient trop forts pour se laisser discuter; Larès lui-même le traitait de *chimère* et ne feignait de l'adopter que parce qu'il y voyait un moyen de gagner du temps, mais sans nul doute, il ne ferait rien pour le réaliser.

Dano crut devoir ajouter que le maréchal Bazaine partageait leur opinion sur l'urgence de l'abdication, et qu'il ne voyait de salut qu'à ce prix. Pour appuyer cette assertion, qui semblait laisser l'Empereur incrédule, il tira de son portefeuille la déclaration écrite de

main du maréchal et portant les trois signatures. L'Empereur la lut sans manifester la moindre émotion, puis, prenant un papier sur son bureau et le tendant à Dano : « En voici une plus fraîche, lui dit-il, lisez à votre tour. » C'était une dépêche télégraphique adressée la veille à l'Empereur par le maréchal, dans laquelle il le pressait de garder la couronne ; rien n'était plus possible que « l'Empire, et il allait faire tous ses efforts pour le soutenir ». L'Empereur, après avoir joui un instant de la confusion de ses interlocuteurs, dit : « Vous ne paraissez pas être habitués aux façons d'agir du maréchal ; pour moi j'y suis fait depuis longtemps, et depuis longtemps je sais quel fond on peut faire sur lui. Je déplore son manque de franchise dont plus que personne j'ai été victime, mais aujourd'hui, sans plus me confier en lui, je m'en sers comme d'un instrument pour l'exécution de mes desseins. Le maréchal s'est perdu par son alliance et par l'influence qu'il a laissé prendre sur lui par sa femme et la famille de sa femme ; il s'ingénie à tromper tout le monde, et il s'imagine y réussir alors que personne n'est plus sa dupe. Pense-t-il que j'ignore que le 2 décembre il recevait Porfirio Diaz à sa table ? Et pense-t-il que les libéraux ignorent que, le même jour, il faisait toutes sortes de promesses à Miramon, Marquez et autres chefs du parti conservateur ? » Puis, sans attacher plus d'importance à cet incident, l'Empereur reprit son thème du congrès, assura qu'il était irrévocablement fixé

dans cette résolution et qu'il se trouvait trop engagé par son manifeste pour pouvoir maintenant s'en dédire. Dano et Castelnau sentant qu'il serait inutile d'insister davantage, se retirèrent[1].

XIII

Maximilien, en employant un langage si virulent à l'égard de l'homme auquel il envoyait sans cesse des assurances d'affection et de confiance, montre une telle duplicité qu'il rend difficile d'accepter ses affirmations. L'examen des faits confirma cette présomption. Il n'est nullement établi que Bazaine ait eu des relations indirectes avec Miramon et Marquez, les ombres de Maximilien. Il n'est pas non plus exact que Bazaine ait reçu à sa table Porfirio Diaz : il

1. J'emprunte textuellement ce récit au rapport adressé par Castelnau à l'Empereur, le 28 décembre 1866, et dont j'ai l'original sous les yeux. C'est la seule version véridique, qui doit remplacer celle que le général Douay a donnée dans une lettre à son frère du 27 décembre, reproduite par tous les historiens. Dans ce compte rendu il n'est point question d'une tentative du P. Fischer entre les deux audiences de Maximilien afin de diviser les ambassadeurs et gagner du temps. Maximilien, avant sa première audience, n'avait pas stipulé qu'il ne serait pas agité de questions politiques, et en effet, Castelnau a parlé immédiatement politique. On remarquera que la dépêche de Bazaine produite par Douay est infiniment plus explicite que celle donnée par Castelnau. Voici en effet le texte de Douay : « Après mûre *réflexion*, il est convaincu que la seule solution possible *est de me* maintenir au pouvoir. Il m'engage à persister et *pousser* vigoureusement la guerre en armant soldats

n'avait eu aucune relation personnelle avec lui depuis la prise de Oajaca. Un certain Otterbourg, ancien consul américain, était venu, il est vrai, lui dire que, puisqu'on ne voulait pas traiter avec Juarez, Porfirio Diaz était l'homme avec lequel il fallait s'entendre. Bazaine répondit que Maximilien restait à ses yeux le seul chef légal ayant droit à la protection française, et que, jusqu'au changement régulier de l'ordre constitutionnel, il considérait tout général dissident comme un rebelle avec lequel il ne pouvait pas traiter; ce ne serait qu'après l'abdication et l'embarquement de l'Archiduc qu'il ne verrait aucun inconvénient à entrer en pourparlers avec Porfirio Diaz. Otterbourg, de sa propre initiative, se rendit auprès du chef juariste et le pressentit en lui rapportant les propos de Bazaine. Le loyal général se refusa à entrer même en conversation sur cet ordre d'idées : dans aucune éventualité il ne supplanterait son chef, son ami, le représentant de l'indépendance natio-

Marquez, Miramon et Mejia. Enfin il me propose de me donner des armes et m'assure de son appui jusqu'au dernier moment de l'occupation. » Maximilien n'a pas accusé Bazaine de « cupidités et de vues personnelles très ambitieuses, qui, pendant un temps, l'avaient fait aspirer au gouvernement à son profit. » En prêtant ces propos à l'Empereur, Douay, qui l'avait trouvé idiot dans une lettre précédente, estime « qu'il est loin d'être un sot ». Du reste, il est évident que, dans ses rapports et dans ses lettres, Douay poursuit une vendetta personnelle : « Je suis vengé au delà de ce que mon cœur contenait de colère contre le maréchal, à cause de ses dédains et de sa malveillance, par le mépris public dans lequel il est tombé dans les rangs de son armée. »

nale, Juarez : il repoussa sèchement une ouverture contraire à un devoir d'honneur[1].

Bazaine a certainement caressé d'autres chefs républicains sans décourager les membres conservateurs du ministère : en situation d'avoir un jugement personnel, beaucoup plus que Castelnau dont les opinions ne pouvaient être que des reflets, il était convaincu qu'en dehors d'une entente avec Juarez dont on ne voulait pas, l'abdication de Maximilien, loin de nous tirer du gâchis, nous y replongerait davantage. Nous nous trouverions dans l'impossibilité de constituer un gouvernement, car les libéraux, maîtres des trois quarts du pays, s'opposeraient à la réunion d'un congrès. D'autre part, toute espèce d'ordre étant aboli, les fractions de notre armée encore éloignées seraient exposées à des attaques, peut-être à des échecs, que nous serions obligés de réparer et notre évacuation serait alors retardée au delà d'un terme visible.

Si Bazaine méditait de prolonger son séjour au Mexique, il eût dû, loin de s'opposer à

1. Porfirio Diaz a raconté que Bazaine lui a fait offrir par l'intermédiaire d'Otterbourg, de lui vendre 6 000 fusils, 4 000 000 de capsules, des canons, de la poudre. Du récit d'Otterbourg, il résulte qu'il n'eût été question de ces fusils, ainsi que du matériel des places, que *si Porfirio Diaz devenait le chef légal du Mexique*. Au surplus, quoi qu'ait dit Otterbourg, cela n'engageait pas Bazaine qui ne lui avait donné aucune mission. Un maréchal ne peut vendre un fusil, ni un kilo de poudre sans le consentement de son ministre, *et Bazaine* aurait passé devant un conseil de guerre s'il avait *eu la sottise* ou l'ignominie de vendre une partie de notre *matériel* à l'ennemi de la France, en armes contre elle.

l'abdication, y pousser de toutes ses forces, tandis qu'en réalité, sans se séparer officiellement de Castelnau, il ne la conseillait pas, voire même la déconseillait, pensant que dans l'intérêt d'une prompte et sûre évacuation, il était bon que Maximilien conservât encore son pouvoir. Nous aurions ainsi la certitude de ramener nos fractions éloignées sur la ligne de Mexico à Vera-Cruz et de les mettre à l'abri des coups de main des armées grossissantes de la république. Il pensait en outre ce qu'écrivait Moustier le 31 décembre 1866 : « Il n'est pas aisé à Maximilien de faire une retraite qui ne soit pas une tache dans sa vie politique, et il serait à désirer pour tous qu'il pût en être autrement. » Or, tant que Napoléon III lui avait laissé le secours de la légion étrangère, Maximilien conservait encore des éléments d'une certaine durée, et il eût pu s'en aller plus tard en toute sécurité et plus honorablement que s'il rentrait en Europe dans les fourgons de notre armée.

Se préparant cependant à tout événement, au cas où Maximilien, submergé par la révolte générale, ne se maintiendrait pas suffisamment, il entrait en relations avec les chefs républicains et s'assurait leurs bonnes dispositions, afin de ralentir leurs progrès et se procurer le temps nécessaire.

Il expliqua tout au long ses vues dans des rapports au ministre de la Guerre, et on ne peut certainement l'accuser de duplicité vis-à-vis de

celui-ci et de Napoléon III[1]. Il n'eut pas la même franchise avec Castelnau. S'associant sans mot dire, en soldat subordonné, à toutes les démarches du représentant de l'Empereur, il attendait avec un secret plaisir l'échec certain auquel courait son Mentor; il ne se privait pas dans ses conversations de le prévoir. Pour être bon prophète, a-t-il poussé par ses conseils au dénouement qu'il prévoyait, cela se peut. Et dans ce sens, la dépêche montrée par Maximilien n'est pas improbable. Mais on ne vient à bout de la finasserie que par la franchise, même rude, et Castelnau, plus encore que quand on lui avait transmis certaines lettres, eût dû interpeller nettement le maréchal et l'obliger à se démasquer. Il ne le fit pas. Malgré ses préventions, il ne pouvait méconnaître la prudence et l'habileté

1. Rapport politique du 28 novembre 1866 : « Il faut avoir éprouvé toutes les inquiétudes que me causaient l'éloignement du 62e de ligne et de toutes les troupes disséminées sur la surface de l'Empire et la difficulté de les ramener à ma portée pour se rendre compte des ménagements que j'ai dû garder avec tous les partis, en maintenant, sans compromettre la capitale au moment où j'opérais mon mouvement de concentration, sans fatiguer mes troupes et sans perdre le prestige de nos armes, les bandes dont le nombre et l'audace augmentent chaque jour, l'esprit de réaction qui cherchait à m'envahir et le mouvement naturel des diverses fractions du parti libéral qui ont hâte d'en finir avec l'Empire. — En résumé, monsieur le Maréchal, le parti conservateur a su inspirer à l'empereur Maximilien assez de confiance pour le faire revenir sur sa décision première, qui était d'abdiquer. Après les essais infructueux tentés avec les autres partis, il ne restait plus qu'à se jeter dans les bras du *parti conservateur*; l'expérience commence : nous aurions *mauvaise grâce* à susciter des embarras au pouvoir que

avec lesquelles Bazaine opérait la difficile opération, dont le général Douay, son successeur désigné, ne se souciait pas d'assumer le fardeau, et il reculait devant la grave responsabilité d'un changement de chef dans de telles circonstances.

Un incident vulgaire instruisit Bazaine d'une partie des accusations dont il était l'objet. Une ordonnance, en balayant le logement de Castelnau, ramassa une feuille de papier à moitié déchirée et la porta au cabinet du commandant en chef. On reconnut l'écriture : c'était le brouillon du rapport du général contre Bazaine avec les lettres à l'appui. Le maréchal s'adressa aux signataires de ces lettres. Deux les désavouèrent : Larès, surtout, affirma « qu'il n'avait reçu à

nous avons contribué à élever. L'Empereur déclare qu'il se maintiendra avec ses seules ressources ; notre rôle est terminé, il ne nous reste plus qu'à nous retirer le plus promptement possible. Quittons donc le Mexique le plus tôt possible... Je serai prêt à embarquer toutes les troupes françaises au commencement de février 1867. L'empire durera dès lors ce qu'il pourra, mais s'il tombe nul ne pourra nous accuser d'avoir contribué à sa chute. La France aura jusqu'au dernier moment rempli ses engagements ; elle aura, en partant, assuré ses droits, ses réclamations, les intérêts de ses nationaux, choses que tout autre gouvernement que le gouvernement impérial lui refusera systématiquement. »

Rapport du 29 décembre 1866 : « N'avions-nous pas à craindre aussi que la surexcitation causée dans tout le pays par cette entente avec les Etats-Unis, ne réunisse contre nous tous les partis et ne rende notre retraite plus difficile ? C'est pourquoi, monsieur le Maréchal, j'ai considéré et je considère encore de notre intérêt, pendant notre présence au Mexique, de soutenir l'empire tant qu'il croira pouvoir *vivre de ses propres ressources.* »

Orizaba aucune lettre de Son Excellence, traitant du sujet indiqué ou de tout autre ». Kodolisch seul maintint son affirmation, que le maréchal commenta dans une lettre au ministre de la Guerre. « Qu'ai-je donc fait pour être ainsi traité dans le rapport du général Castelnau, dont il ne m'a pas parlé, bien entendu? Il doit y avoir là une vilaine intrigue que j'ignore. Je n'ai pas influencé la décision de l'Empereur, mais j'ai souvent dit, dans mes conversations, qu'il devrait montrer de l'énergie, s'appuyer sur le parti qui l'a appelé au trône et que s'il était résolu à s'y maintenir avec les seules ressources de son pays, il est probable que la légion étrangère et les éléments français mis à sa disposition y resteraient, puisque la Convention de Miramar n'avait pas été modifiée sous le rapport militaire, ainsi que l'a déclaré le ministre de France dans une séance officielle. J'étais autorisé à parler ainsi jusqu'au 13 décembre, date de la dépêche de l'empereur Napoléon, qui m'ordonne de rapatrier la légion étrangère, ainsi que tous les Français servant dans l'armée mexicaine. Je n'ai pas dit autre chose au colonel Kodolisch. Je prie Votre Excellence de mettre cette lettre sous les yeux de Sa Majesté, et de lui exprimer mon désir d'être mis en disponibilité à ma rentrée en France si j'ai perdu sa confiance, et si la plus haute dignité de l'armée, qui ne m'appartient pas seule, a pu être ainsi abaissée (10 janvier 1867). »

Le maréchal Niel, devenu ministre à la place

de Randon, répondit : « L'Empereur m'a chargé de vous dire qu'il déplorait les inventions et les indiscrétions qui ont pu vous blesser et mettre la mésintelligence entre des officiers qui avaient son estime, et sur la loyauté desquels il n'avait jamais élevé aucun doute. Le Mexique a pu nous causer des déceptions politiques, mais la réputation de notre armée n'a fait qu'y grandir. Toutes les opérations difficiles et lointaines que vous avez entreprises ont été couronnées de succès, et les mouvements combinés de vos troupes qui se retirent avec un ordre parfait sont un nouveau témoignage de votre habileté. Quand les faits parlent si haut, ne vous préoccupez pas, mon cher maréchal, des intrigues par lesquelles on a pu tromper l'opinion du général Castelnau si, en effet, elle l'a été au point que vous supposez, et achevez paisiblement votre œuvre en rapatriant complètement l'armée que vous avez si bien commandée (13 février 1867)[1]. »

XIV

Le 5 janvier, Maximilien rentra à Mexico. Son palais étant entièrement démeublé, il se rendit par des chemins détournés dans l'hacienda de la Téja, située à deux ou trois kilomètres de la ville. Il s'y installa presque inco-

1. *Voir sur cet incident* le chapitre XI du livre si bien documenté de *M. Paul Gaulot, Fin d'Empire.*

gnito, dans un appareil des plus modestes, se confina, malade, dans son appartement où ses familiers seuls étaient admis. Il y manda le maréchal. L'opinion personnelle de celui-ci contre l'abdication immédiate s'était modifiée à la suite des derniers incidents militaires. La facilité avec laquelle toutes les places avaient été abandonnées par l'armée impériale et occupées par les troupes républicaines au fur et à mesure de notre mouvement d'évacuation, l'avait enfin convaincu de ce qu'il avait eu l'aveuglement de ne pas voir plus tôt, l'impossibilité pour Maximilien de se soutenir, par ses propres ressources, après le retrait ordonné par Napoléon III, de la légion étrangère. Il exprima cette fois à Maximilien, sans sous-entendus, son opinion nouvelle conforme à celle de Castelnau.

La conversation fut longue et affectueuse. L'Empereur se promena appuyé au bras de Bazaine, parlant de ses affaires privées et de ses affaires publiques, du passé et de l'avenir. Il se plaignit de la rudesse de Castelnau et Dano à Puebla. Bazaine lui représenta que, depuis l'ordre de Napoléon III de retirer la légion étrangère et l'opposition déclarée des États-Unis au système impérial, son trône n'était plus qu'éphémère, et que dans l'intérêt de son honneur et de la chose publique, il ne devait pas attendre le dernier moment pour se retirer. Il ajouta que, *l'Empereur* parti, lui-même remettrait *immédiatement* le pouvoir à l'assemblée du district

de Mexico, et la force armée au chef républicain le plus capable de maintenir l'ordre en attendant un gouvernement régulier, après quoi il ferait sa retraite, emmenant avec lui les généraux Marquez et Miramon, dût-il les emmener de force, afin qu'ils ne troublassent plus le pays. L'Empereur répondit qu'il n'était venu à Mexico que pour tenir la parole donnée à son cabinet, qu'il ne se faisait plus aucune illusion, se savait trahi par ceux qui l'avaient engagé à rester, et reconnaissait l'impuissance du parti conservateur en face du parti républicain. Il voyait que le congrès national ne pouvait pas se réunir, que dès qu'il en aurait la certitude absolue, il se retirerait sans hésiter davantage, mais qu'il devait attendre d'avoir cette certitude sans laquelle il ne pouvait se dégager du pacte contracté avec la nation, enfin qu'il ne voulait pas fuir en jetant son fusil [1].

Maximilien pria le maréchal de répéter ce qu'il venait de lui dire à une assemblée de notables, qui se tint le 14 janvier sous la présidence de Larès. Le ministre de la Guerre Tavera exposa qu'il pensait avoir un effectif immédiatement disponible de 26 000 hommes. Le ministre des Finances dit que le Trésor comptait sur une recette effective de 11 000 000 de piastres, qui monterait à 36 000 000 dès que le gouvernement impérial pourrait s'étendre aux confins du pays. « Il s'agit de savoir si le gouver-

1. *Rapport de Castelnau* du 9 janvier 1867.

nement impérial peut et doit se défendre, c'est-à-dire continuer la guerre. » L'assistance se composait de 36 notables, l'Empereur était absent. Bazaine lut un discours en français, qui fut aussitôt traduit en espagnol, dans lequel il reproduisit les considérations présentées la veille à Maximilien sur l'impossibilité de prolonger l'existence de l'Empire contre la volonté de plus en plus manifestée des populations, et sur l'urgence d'éviter une catastrophe inévitable par la remise du gouvernement à la nation. Un assistant, Escandon, railla le maréchal de ce qu'il appelait ses fanfaronnades, et sur les 33 présents, 17 se prononcèrent pour le maintien de l'Empire, 7 contre et 9 s'abstinrent. Ce vote répondait aux intentions intimes de Maximilien qui, même lorsqu'il sembla fléchir, n'abandonna jamais la résolution prise à la suite de la lettre de sa mère.

Néanmoins Castelnau ne démordait pas. Il écrivait à Napoléon III : « J'ai tenu d'autant plus à la stricte observation de la convention des douanes qu'un des moyens les plus puissants que nous ayons pour amener le gouvernement de l'Empereur à composition est de le priver des recettes qui seraient pour lui une ressource *in extremis*[1]. » Cette mainmise sur leurs douanes exaspérait les Mexicains. Ils avaient essayé d'y échapper en obligeant les négociants à payer une seconde fois les redevances déjà

Rapport du 9 janvier 1867.

acquittées à Vera-Cruz. Le maréchal protesta et demanda le désaveu de cette exaction ; sur le refus du ministre des Finances, il autorisa les négociants à requérir l'aide militaire pour se faire rendre leurs caisses et leurs ballots. Castelnau fit adopter une autre mesure de coercition : Bazaine pensait céder au gouvernement mexicain quelques pièces d'artillerie en fonte qu'il n'y avait point profit à emporter; le général ne voulut pas laisser même ce secours aux conservateurs qu'il fallait décourager radicalement : il fut décidé qu'on briserait les pièces et qu'on en vendrait les débris.

Eût-on trouvé encore d'autres moyens de peser sur la volonté toujours réputée vacillante de Maximilien? Napoléon III coupa court à toute cette diplomatie par une dépêche du 10 janvier arrivée à Mexico le 18 : « Ne forcez pas l'Empereur à abdiquer, mais ne retardez pas le départ de nos troupes. Rapatriez tous ceux qui ne voudraient pas rester. Les navires sont partis. »

De ce jour, Maximilien était livré à son triste sort. Sa rupture avec ses alliés fut envenimée par des incidents pénibles. Le 15 janvier, Marquez fait arrêter, malgré un sauf-conduit français, un certain Garay, ancien ministre de Juarez dont Bazaine s'était servi dans ses négociations avec les républicains. Le maréchal aussitôt met la main sur le préfet de police et ne le relâche que quand Garay a été lui-même remis en liberté. Un journal, *la Patria*, imprime un article furibond contre l'armée française ; Ba-

zaine signale l'article au ministre de l'Intérieur et annonce qu'il ordonne d'arrêter le gérant et l'auteur et de supprimer le journal. Le ministre répond que l'armée n'étant plus qu'une armée amie, accidentellement sur le territoire mexicain, elle n'a aucun droit de police, et qu'il n'y a lieu qu'à une réclamation diplomatique. Bazaine arrête le journaliste et ne le fait relâcher qu'en supprimant le journal.

Quelques jours après, Larès écrit au maréchal : « Vous avez pris l'engagement de protéger les autorités et les populations, mais comme dans l'attaque récente de Texcoco, vous n'avez pas jugé convenable de fournir de secours, le gouvernement désirerait savoir quelle sera l'attitude des troupes françaises dans la capitale si celle-ci venait à être assiégée par les dissidents. » Bazaine renvoya cette lettre impertinente à l'Empereur en déclarant que désormais il cesserait toute relation avec les ministres : « Je crois encore rendre service à Votre Majesté en essayant de l'éclairer sur les tendances et les insinuations perfides d'une faction qui réunit peu de sympathies, et dont les chefs abusent de l'ascendant qu'ils croient avoir pour préparer au Mexique et à Votre Majesté une ère de sanglantes représailles et d'humiliations sans nombre. » Maximilien chargea le P. Fischer de retourner à Bazaine sa lettre : « Ne pouvant admettre que vous parliez de mes ministres dans les termes employés, — à moins que Votre Excellence ne juge opportun de donner une satisfac-

tion au sujet de ces termes, — Sa Majesté ne veut plus à l'avenir avoir aucune relation directe avec Votre Excellence. »

Et c'est sur ce congé donné au chef de notre armée que finit politiquement l'intervention française au Mexique.

XV

Bazaine se proposait de sortir de Mexico avec son arrière-garde, à l'aube. Castelnau ne voulut pas que notre départ ressemblât à une fuite et il le détermina, sans peine d'ailleurs, à rassembler les troupes au grand jour sur la promenade publique et à les faire défiler tambours battants, drapeaux déployés, par les quartiers populeux, lui-même étant à leur tête avec son état-major, comme si on se rendait à la parade[1].

En effet, le 5 février 1867, à dix heures du matin, Bazaine traversa la ville au milieu d'une foule dont le calme apparent cachait mal un mélange de sympathies, de regrets, de crainte, de haine, les soldats inspirant quelques manifestations affectueuses tandis qu'un silence morne régnait au passage du maréchal. Les fenêtres étaient closes. Derrière l'une d'elles se tenait Maximilien. Par le coin soulevé d'un rideau, de manière à voir sans être vu, il suivait la marche des troupes.

1. Rapport de Castelnau du 28 janvier 1867. — Castelnau n'attendit pas le départ de Bazaine. Tout réglé, il le devança.

Quand les derniers rangs eurent passé, il laissa retomber le rideau. « Enfin, me voilà libre! » dit-il en se retournant vers son secrétaire Manginod[1].

On passa le reste de la journée à Mexico dans une attente inquiète. A six heures du soir, une proclamation de Marquez, dans laquelle il notifiait qu'il était nommé gouverneur militaire de la capitale, disait en substance : « Vous me connaissez; si vous ne restez pas tranquilles, vous me connaîtrez encore mieux. » On savait qu'il ferait ce qu'il disait, et personne ne bougea.

Bazaine s'avança vers Vera-Cruz à petites journées, poussant les retardataires, attendant les malades, les blessés, de façon à ne laisser derrière lui ni un homme, ni un fusil. Les troupes juaristes le suivaient à distance respectueuse, évitant tout engagement et ne s'emparant des routes et des localités que lorsque nous les avions quittées, sauf Puebla qui leur ferma ses portes. Un mouvement de pitié arrêta le maréchal quelques jours à Orizaba. Il savait que déjà les affaires de l'Empereur tournaient mal; il lui adressa une dépêche, disant qu'il pouvait encore lui tendre la main et l'aider à se retirer et qu'il l'attendrait quelques jours. Ce dernier appel ne trouva plus Maximilien à Mexico.

A Vera-Cruz, Bazaine apprit tous les mauvais propos de Douay et il s'en expliqua

1. MASSERAS, *Un Essai d'empire*.

avec l'Empereur : « Cette armée laisse des regrets et de bons exemples. Notre influence n'est pas ébranlée par l'évacuation, et peu de nos nationaux quittent ce pays. J'ai eu beaucoup à me louer des généraux de Castagny, d'Aymard, de Jeanningros, de Mancion, mais je ne puis en dire autant du général Douay qui, suivant sa tactique ordinaire, parce qu'il a fait de même envers mes deux prédécesseurs, n'a pas manqué de blâmer ouvertement tout ce qui était fait au Mexique par suite des instructions émanant du gouvernement de Votre Majesté, amoindrissant par ce fait le prestige que doit conserver tout commandant en chef dans un moment aussi difficile que celui d'une retraite. Le général Douay semble regretter de n'avoir pas pris le commandement de l'armée lorsqu'il lui était offert, et aurait cherché à faire croire que je voulais rester au Mexique jusqu'à la fin de cette année, puis, comme on dit vulgairement, travailler pour mon compte. Je rougis pour ceux qui dénigrent ainsi le chef qui a toujours été beaucoup trop bienveillant pour eux. Je suis un loyal soldat que Votre Majesté a élevé au premier rang de l'armée, qui n'a eu d'autre ambition que de bien la servir et de lui dévouer sa vie en toutes circonstances (1er mars 1867). » Quand les vaisseaux eurent emporté les 4 500 Autrichiens, les 800 Belges, 1 100 officiers et 22 334 soldats français avec leurs 1 900 chevaux, et qu'il ne resta plus sur la terre mexicaine d'autre trace de notre armée que le sou-

venir de sa vaillance, et, sauf quelques rares exceptions, de son humanité, Bazaine, convaincu qu'il avait bien mérité de sa patrie, s'embarqua le dernier, le 12 mars 1867.

A son arrivée à Toulon, il reçut à bord la visite du préfet maritime et du commandant de la subdivision, venant lui annoncer que l'ordre avait été donné de ne pas lui rendre d'honneurs. On allait appliquer au maréchal la pratique royale du bouc émissaire. L'Empereur ne s'y associa pas, mais autour de lui, dans sa cour, dans le monde officiel, dans le public, on répandit sourdement l'opinion qui, peu à peu, grossit et devint prépondérante, que la *grande pensée du règne* n'avait échoué que par l'incapacité ou plutôt par la duplicité de celui qui l'exécutait. C'était à qui répéterait, comme Douay, que « le maréchal avait travaillé deux ans à faire échouer le navire de Maximilien pour se substituer à lui au pouvoir ; que, grisé par les aspirations ambitieuses de sa famille mexicaine, il avait rêvé la fortune de Bernadotte ». On racontait, comme Castelnau, que « ses manèges souterrains avaient empêché l'infortuné empereur de se retirer de son aventure ».

L'histoire est aujourd'hui en possession de tous les documents[1] qui permettent de porter un jugement définitif et de prononcer que la plupart

1, Les documents inédits que je viens d'ajouter à ceux déjà fournis par Kératry, Masseras, Lefèvre, Paul Gaulot, donnent une information très suffisante.

des accusations sur la conduite de Bazaine au Mexique sont fausses ou excessives. L'accuser d'avoir comploté la ruine de Maximilien afin de prendre sa place est simplement ridicule. Son corps épais et sans noblesse, sa tête forte mais rusée et vulgaire, son regard circonspect, dénotaient une âme médiocre, froide, sans élan, vaillante et non héroïque, se complaisant volontiers aux finasseries mesquines, mais incapable de se hausser aux vastes scélératesses, et dans ce cas la scélératesse eût été niaise plutôt que vaste. La finesse terre à terre dont il était si abondamment pourvu suffisait à le détourner de cette sotte imagination qu'un étranger sans armée réussirait par de petites intrigues à établir un pouvoir dictatorial au milieu de l'effervescence des passions nationales auxquelles notre départ n'imposerait plus aucun frein.

Le trait caractéristique de cette nature, telle qu'elle se révèle au Mexique, est l'inaptitude absolue aux initiatives personnelles. Il est avant tout un subordonné, fidèle à la consigne ; sa seule préoccupation est de plaire au Maître et de lui obéir, parfois très embarrassé, tant les instructions qu'il recevait étaient vagues, imprécises, contradictoires, les exécutant dès qu'elles étaient précises et claires, les éludant sans les contredire quand elles étaient inexécutables. Il n'eut de révolte que contre le général de brigade auquel on l'avait soumis en continuant à lui laisser ses responsabilités, révolte sourde,

ne se manifestant par aucun éclat, mais par de petites contre-mines souterraines.

Il n'y a guère à reprendre à ses opérations militaires. Étant donné le peu de forces dont il disposait, il était impossible de faire autrement ni mieux, et sa retraite si ordonnée, si méthodique, si heureuse, restera dans l'histoire militaire comme un modèle. Il est aussi d'une parfaite iniquité de le rendre, non plus que Maximilien lui-même, responsable de l'impossibilité invincible de fonder un empire dans un pays républicain, sous le regard menaçant d'une république voisine. Deux hommes de génie y eussent échoué.

Le grand tort de Bazaine est de n'avoir pas, dès le début, vu ou voulu voir cette impossibilité, et de n'avoir pas dit à l'Empereur, comme l'ont fait le maréchal Forey, le colonel Bressonnet et tant d'autres officiers clairvoyants et sincères : « Sire, on vous trompe en vous faisant espérer une pacification qui ne peut pas se produire, un ralliement contre lequel tout le pays proteste, même lorsqu'il paraît dompté. Si vous voulez briser la résistance du Mexique, il faut le conquérir pied à pied ; il ne suffit pas d'y promener des colonnes mobiles dans toutes les directions, de les lancer, de les rappeler, puis de les lancer encore ; il faut envoyer une armée, une grande armée, et la tenir là pendant des années ! » Au lieu de parler ainsi, Bazaine ne cesse de flatter les illusions confiantes de Napoléon III, de lui présenter toujour

comme sur le point d'être consommée, une pacification qui n'avance pas, de le rassurer sur le petit nombre d'effectifs, et de retarder ainsi une résolution de retour qui aurait dû être prise depuis longtemps. Se trouvant dans une agréable situation, dans un beau palais, entouré d'honneurs royaux, tout allant bien pour lui, il était de bonne foi disposé à croire que tout allait bien pour tout le monde et partout. Il se complaisait dans la quiétude satisfaite d'un égoïsme indolent, dirigeant son armée de haut, s'occupant peu de s'en faire aimer, de la tenir dans sa main, facile plus que cordial, jamais affectueux, et donnant l'idée, qu'il était l'unique objet de ses préoccupations. A l'égard de Maximilien, il a péché plutôt par excès de condescendance et n'a eu contre lui que les duretés commandées.

Je n'ai trouvé aucune trace de tripotages financiers, comme on l'a insinué. Mais la délicatesse de l'armée était froissée de la combinaison qui imposait à la ville de Mexico le paiement annuel à la maréchale d'une somme de 60 000 francs, pour loger son mari dans un palais devenu sa propriété par le don de Maximilien.

L'armée, quoiqu'elle ne mît pas en doute sa capacité militaire, rentra en France presque tout entière hostile. A peine quelques-uns, comme le colonel de Galliffet, témoignaient-ils une demi-bienveillance : « Le maréchal, malgré *ses erreurs,* est encore utilisable, et dans les *meilleures conditions*. Qu'à la première guerre,

l'Empereur exige que sa femme reste en France, et vous retrouverez un grand homme de guerre[1]. » Le maréchal Vaillant, toujours secourable à ses compagnons d'armes, suggéra à l'Empereur l'idée d'une enquête officieuse que demanderait Bazaine « pour sortir de l'ère de réprobation où il était ». L'Empereur l'approuva et le chargea d'en parler au maréchal, qui accepta et promit d'en écrire[2]. A la réflexion, on abandonna l'idée.

Les attaques des impérialistes provoquèrent les apothéoses de l'opposition. Thiers ne parlait du maréchal qu'en disant : « Notre glorieux Bazaine »; Kératry écrivait sa justification; Prévost-Paradol, dans la préface de cet écrit, disait : « Je félicite mon pays d'avoir rencontré, dans le principal et dernier chef de cette pénible guerre, un serviteur éprouvé dont la main ferme et la volonté tranquille peuvent rendre bientôt quelque grand service à la France. »

1. A Franceschini Pietri, 2 février 1867.
2. Carnets du maréchal Vaillant des 6 et 7 juillet 1867.

CHAPITRE IV

BENEDETTI ATTEND SOUS L'ORME

I

Bismarck, dans la retraite où il était allé chercher un peu de repos, ne s'occupa guère de la Belgique ni du traité d'alliance offensive et défensive, et la villégiature d'été de Benedetti ne fut troublée par aucun appel télégraphique. Bismarck n'était pas, du reste, en état de s'occuper sérieusement et avec suite d'une affaire aussi épineuse. Sa femme écrivait à Keudell : « Nous sommes séparés du monde entier au milieu de la verdure des haies et des pampres, parmi les roses d'automne, soignés on ne peut mieux; si nous avions la santé, ce serait une existence paradisiaque, mais le souci, la mortelle inquiétude causée par la vue de ce cher Bismarck étendu là, pâle, épuisé, morne, et qui, en dépit des soins, des prières, garde un aspect minable qu'il n'a plus eu depuis 1859, ah! c'est *tellement triste* qu'on en voudrait pleurer de

longues heures; si on le pouvait, on se sentirait peut-être le cœur plus léger[1]. »

La comtesse était inquiète surtout de ce qu'il n'aimait plus le vin et ne fumait que deux cigares. Peu à peu cependant il reprit quelques forces, commença à se promener deux heures par jour. « Si seulement mon cher Bismarck pouvait revenir au cigare et au vin! » avait dit la comtesse. Il y revint, et même se distingua à table, fit d'une traite trois heures de promenade, retrouva le sommeil et se remit par intervalles à s'occuper d'affaires.

Il dictait alors à sa femme. De ces dictées, conservées par Keudell, je ne trouve qu'une se rapportant à la France : « La précipitation du retour des troupes françaises du Mexique n'est pas sans importance pour nous, en ce qui concerne le règlement de nos rapports je voudrais qu'on attirât l'attention de Sa Majesté sur ce point[2]. » Sa pensée s'attache surtout au règlement des affaires d'Allemagne et à la préparation de la future Constitution fédérale. Il lit attentivement son officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord*, et il multiplie les objurgations à son rédacteur en chef Brass. Quelques-unes de ces notes complètent l'esquisse morale de son caractère, et montrent quelle vigueur claire il conservait même dans la prostration physique : « Les correspondances venues des nouvelles

1. De Puttbus, 9 octobre 1866.

2. Je suis, dans ces citations, la traduction excellente du professeur Lang.

provinces continuent à n'être pas de bon goût. Elles avouent beaucoup trop que le mécontentement règne contre nous. C'est vrai, sans doute, mais ce n'est pas à nous de le publier à son de trompe. Nous devons traiter ces symptômes de crétinisme particulier à quelques hobereaux. Ce que les rapports officiels en disent doit rester dans les archives et ne pas être confié à Brass. Qu'il n'écrive pas d'article chauvin sur le Luxembourg (26 octobre). » — « Que Brass évite les rodomontades théoriques comme celle contre le ministre badois Freydorf, qu'il ne fourre pas toujours sous le nez des petits États que nous voulons amadouer son poing de grande puissance. Il faut adresser des flatteries aux petits dont nous avons besoin et à leurs ministres plutôt que d'amener des disputes au moyen de théories constitutionnelles tirées par les cheveux. Plus nous agirons *fortiter in re*, plus nous pourrons écrire *suaviter in modo*. Même pour nos affaires intérieures il est absolument nuisible d'exposer des théories sans fard et des théories constitutionnelles. Toute vérité n'est pas bonne à dire. Que Brass lise cette sage maxime de Hamlet où il recommande « de croire, mais non d'imprimer ce fait patent que les vieilles gens ont les cuisses débiles ». Qu'il traite convenablement les ministres des petits États, même lorsqu'ils infligent aux assemblées leurs phrases prud'hommesques (30 novembre). » Il ne perd pas de vue Brass : « Brass *dit que l'annexion* de Hanovre n'est ni légitime

ni morale. C'est insensé. La conquête dans une guerre juste est un titre d'acquisition aussi juste que moral. D'où proviennent les États existants? ni d'héritages, ni de cadeaux, ni d'achats. La souveraineté des princes allemands sort d'une origine qui n'a rien de légitime et de moral; par ses arguties la *Gazette de l'Allemagne du Nord* nuit à la claire notion du droit de conquête loyale dans une guerre qui nous a été imposée. » A force de le dire aux autres il avait fini par se le persuader à lui-même.

Il mandait à ses collègues : « En ce qui concerne les chefs d'administration des nouvelles provinces, y compris le Sleswig-Holstein, les ministères appelleront leur attention sur ce point qu'ils gardent jusqu'au 1er octobre 1867, sans être limités par les lois locales, une puissance absolue dont ils ont à faire usage contre les éléments récalcitrants d'après ce principe : Si on ne veut pas t'aimer qu'on te craigne. »

Benedetti rentré frais et dispos le 15 novembre, on l'annonce à Bismarck comme pour l'inviter à venir conférer avec lui. La comtesse répond à Keudell : « Benedetti ne l'inquiète pas ; il y a longtemps qu'il lui a retiré sa confiance ; les faits et gestes de ce monsieur *il s'en fiche bien ;* ce n'est point par lui qu'il se laisserait déranger ». Il avait accueilli notre ambassadeur d'abord avec confiance, comme l'envoyé d'un allié ; il lui racontait volontiers ses affaires et lui dévoilait ses intentions, mais lorsqu'il s'aperçut que Benedetti, dès qu'il abordait w

sujet délicat, se dérobait, il se montra lui-même défiant et refroidi. Lorsque encore, après Sadowa, l'ambassadeur aimable se transforma en messager d'objurgations menaçantes, il se mit tout à fait sur ses gardes, craignant que l'armée française ne fût au bout ; puis, s'étant assuré que ses foudres étaient froides et ne brûleraient pas, il le trouva impatientant et finit par discuter à peine avec lui sur le ton d'une tranquille indifférence. Après le petit papier belge, il ne lui accorda plus aucune considération et n'en tint plus compte. Il revint à Berlin dans ces sentiments le 1er décembre 1866, rappelé à la fois par les affaires extérieures, par l'agitation de plus en plus intense du Hanovre, et par les débats du Landtag rentré en session depuis le 12 novembre.

II

Moustier, ayant trouvé dans ses tiroirs le projet de traité d'août auquel il ne manquait que la signature, ne douta pas que Bismarck ne s'empressât de la donner. Il espéra même le succès d'une seconde négociation sur la question romaine, en vue de garantir la suzeraineté du Saint-Père et de fermer irrévocablement à l'Italie les portes de Rome. Göltz était entré dans ce dessein et l'avait aidé à rédiger un traité dont le premier article disait : « Les hautes parties contractantes s'engagent à se prêter réci-

proquement aide et appui pour garantir la suzeraineté du Saint-Père sur ses États, et empêcher qu'il y soit porté aucune atteinte. » On eût constitué au Saint-Siège un budget alimenté par les États ayant des populations catholiques. Naturellement, les puissances devaient intervenir pour obtenir de Rome ces fameuses réformes qu'on demandait depuis tant d'années, et que depuis tant d'années elle refusait d'accomplir. En sorte que le projet devait être aussi désagréable au Pape qu'à l'Italie.

De Thile, auquel on le soumit avant l'arrivée de Bismarck, se récria sur ce que Göltz n'avait été nullement autorisé à y participer, et il fit entendre que l'étendue des engagements proposés à la Prusse n'était pas proportionnée à l'importance qu'avait pour elle la question romaine. Moustier insiste : « Le gouvernement attache le plus haut prix à la signature *immédiate* de cette convention. Sa Majesté considère cette entente comme un heureux prélude aux rapports plus intimes qu'elle désire voir s'établir entre les deux gouvernements. Un si heureux accord sur des questions d'un ordre aussi élevé doit mener nécessairement et indispensablement à s'entendre sur celles dont la solution satisfaisante est devenue pour nous une incontestable nécessité politique[1]. » Benedetti lui-même, sortant de ses circonlocutions hypothétiques et de ses soupapes de sûreté, avertit : « Votre projet, tel

1. Moustier à Benedetti, Compiègne, 25 novembre 1866.

qu'il est rédigé, risque d'excéder la mesure des efforts qu'il convient de tenter, tant à Berlin qu'en Italie. » Il craint surtout que cette nouvelle négociation ne vienne entraver la négociation en train sur la Belgique[1]. Moustier ne se laisse pas convaincre et il prescrit à Benedetti de reprendre les deux négociations.

Bismarck, languissant, fatigué, ne lui déguisa pas son déplaisir d'être ramené aux débats sur les compensations : Il n'avait pas eu le temps de pressentir son roi ; il savait seulement l'hostilité du prince royal. Il se jeta dans les faux-fuyants, les lenteurs calculées et fit comprendre, aussi clairement que cela se pouvait sans le dire, qu'on le laissât tranquille et que cette fois encore il ne voulait pas nous écouter. Cependant il assura qu'il ferait son possible pour obtenir bientôt une réponse du Roi. Benedetti, lui ayant exprimé par une lettre le désir de conférer de nouveau, il fit répondre par Thile qu'il n'avait encore rien à lui apprendre au sujet de notre traité et que Göltz s'expliquait avec l'Empereur sur la question romaine.

Les explications qu'il fit transmettre aussitôt à Paris furent plus accentuées que ne l'avaient été les objections de Thile. « Il désirait, sans doute, s'entendre avec la France, reconnaître l'indépendance du Pape, mais ce n'était pas un simple appui moral, que l'on demandait à la Prusse, c'était un appui matériel et cela était

1. *Lettre particulière* de Benedetti à Moustier, 27 *novembre 1866.*

difficile à accorder. Le roi de Prusse devait se préoccuper non seulement des catholiques ses sujets, mais aussi des catholiques de toute l'Allemagne et surtout ne pas oublier les 20 millions de protestants allemands, qui ne se pénétreraient pas facilement de la nécessité de consacrer les forces de la Confédération à défendre le pouvoir temporel du Pape. Nos dispositions bienveillantes à l'égard du Pape ne sauraient aller jusqu'à méconnaître notre intérêt à ménager l'Italie, qui interpréterait sûrement dans un sens hostile une garantie de la souveraineté temporelle. Nous sommes prêts à interposer nos bons offices, pourvu qu'au préalable on nous indique au profit de quelles idées. Car il serait peu conforme à la dignité des deux puissances d'appuyer à Rome et à Florence des propositions dont l'acceptation par les deux partis serait douteuse. »

Benedetti ne fut pas satisfait qu'on remît entre les mains de Göltz une négociation dont il aurait dû être seul chargé. Il essaya de la reprendre : Bismarck ne s'y prêta pas. A une demande nouvelle d'entretien il fit répondre par Thile que « les préparatifs pour les conférences avec les délégués de l'Allemagne du Nord l'absorbaient et l'obligeaient cette fois encore à compter sur l'indulgence de Son Excellence[1] ».

Benedetti commence à comprendre qu'on le berne. « J'incline à croire, écrit-il, que M. de

[1] Thile à Benedetti, 13 décembre 1866.

Bismarck n'attache pas ou n'est pas en situation d'attacher le prix que nous y mettons nous-mêmes à l'accord que nous lui avons proposé. On déploie, pendant qu'on s'attarde volontairement avec nous, une activité merveilleuse pour se constituer sous tous les rapports et on semble ainsi se mettre en mesure de faire face à toutes les éventualités, sinon de nous éconduire quand on croira pouvoir le faire avec moins de danger qu'en ce moment[1]. »

Cependant le hasard le mit, dans la rue, le 19 décembre en présence de Bismarck qui faisait une promenade hygiénique. Ils s'abordèrent, Bismarck très courtois, Benedetti très crêté. Benedetti lui dit qu'il ne croyait pas le lieu bien choisi pour une conversation sérieuse, et il voulut prendre congé, mais Bismarck le retint, en lui exprimant ses regrets de n'avoir pu le recevoir jusque-là. Il l'entretint longuement de la négociation sur Rome. « Le gouvernement français pouvait avoir le droit et peut-être le devoir de sauvegarder le pouvoir temporel. Quant à la Prusse, elle n'était pas dans la même situation, et il ne fallait compter sur aucune garantie de sa part. » Göltz, en faisant entrevoir l'espérance du contraire, avait méconnu les intentions de son gouvernement. Il avait, sans doute, cédé, à Compiègne, au désir de ne pas déplaire à l'Empereur, autant qu'à la vaine satisfaction de concourir à la rédaction d'un traité.

1. Lettre particulière à Moustier, du 14 décembre 1866.

L'ambassadeur rebuté se reporta mélancoliquement aux jours d'espérance où il écrivait, de sa plus belle écriture, le traité sur la Belgique : « Tel n'était pas le langage qu'il me tenait au mois de septembre. Il admettait alors que nous signerions d'abord notre traité et que nous réglerions ensuite les démarches que nous aurions respectivement à faire. C'est sur sa demande que j'ai rédigé le projet de traité ; il en a discuté les dispositions avec moi, et nous les avons amendées d'un commun accord. Il ne s'agissait plus à ce moment que d'obtenir l'agrément du Roi ; aujourd'hui, il se tait ou il suggère des expédients sur lesquels il ne désire pas cependant établir une entente. Quelles peuvent être les considérations qui lui commandent une pareille attitude[1] ?... »

III

Cependant Bismarck manifesta publiquement aussitôt après des dispositions en apparence adoucies. Ce fut à propos du Sleswig-Holstein. Avant les vacances, les annexions des pays conquis avaient été votées, sauf celle du Sleswig. Le Landtag l'adopta le 20 décembre 1866. Le député Groote s'était élevé contre le principe barbare de la conquête appliqué à des pays allemands. Twesten au contraire soutint que

1. De Benedetti, 20 décembre 1866.

l'intérêt de la patrie allemande justifiait ces annexions, et il regretta qu'on laissât entrevoir une rétrocession possible du nord du pays conquis. Tous les Sleswig-Holstinois, dit-il, considèrent comme un droit le maintien de l'intégrité de leur territoire jusqu'à la Kœnigsau (frontière actuelle du Danemark) et l'appel au suffrage universel dans les districts septentrionaux provoque la plus vive agitation.

Bismarck revendiqua le droit de conquête qui lui était si cher : « Dans le Sleswig-Holstein ce droit était plus fort que dans le Hanovre : il est *double*. Nous avons conquis ces duchés d'abord sur les Danois, puis sur le prince d'Augustenbourg. Admettez que le prince fût effectivement souverain légitime : il a été pendant la guerre l'allié de nos adversaires aussi bien que le roi de Hanovre ou l'Électeur de Hesse. » — En réponse à Twesten, il reconnut que « l'article du traité de Prague était désapprouvé par le sentiment public et en apparence en contradiction avec les succès éclatants de la Prusse. Mais il a été une condescendance exigée par la pression du médiateur Napoléon III. Nous n'avons pas voulu tendre l'arc trop fort et compromettre des avantages obtenus. — Ces engagements, nous devons les remplir, mais nous les exécuterons de telle manière qu'il ne reste aucun doute sur le vote des populations, aucun doute sur la sincérité, sur l'indépendance de ce vote, sur la volonté définitive que ces populations auront *ainsi manifestée*. Mon opinion a toujours été

qu'une population qui manifeste sa volonté incontestable de n'être pas prussienne ou allemande, qui manifeste une volonté non moins incontestable de se réunir à l'État de même nationalité dont elle est limitrophe, n'ajoute aucune force à la puissance dont elle veut se séparer. On peut avoir des motifs impérieux de ne pas céder, cependant il peut exister des obstacles de nature géographique qui rendent impossible d'avoir égard à leur désir. Il s'agit de savoir dans quelle mesure cela s'applique au cas présent. La question reste ouverte. Nous avons dit, toujours en la discutant, que nous ne pouvions compromettre, par quelque arrangement que ce fût, notre ligne de défense militaire. »

Puis, élevant la question il détermina les rapports de la France et de la Prusse : « Les intérêts de la Prusse n'ont rien en soi qui ne nous fasse pas désirer la paix et des relations amicales de voisinage. D'une guerre avec la France, fût-elle heureuse, nous n'avions rien à gagner. L'empereur Napoléon, au contraire des autres dynasties françaises, a reconnu en sa sagesse que la paix et la confiance mutuelles sont dans l'intérêt des deux peuples, naturellement appelés à marcher ensemble en bons voisins dans la voie progressive du bien-être et de la civilisation. Il n'y a qu'une Prusse indépendante qui puisse entretenir de semblables relations avec la France, vérité que les sujets de l'empereur Napoléon ne reconnaissent peut-être pas tous également, mais nous n'avons officiellement affaire qu'avec

le gouvernement français : une telle marche côte à côte exige la réciprocité de bienveillance et de ménagements des deux peuples[1]. »

La plupart de ces paroles avaient été ajoutées après coup au compte rendu ; elles eussent été bonnes si elles avaient été sincères. On les crut telles à Paris ; mais Bismarck lui-même nous a appris combien elles l'étaient peu : « J'admettais comme absolument certaine dans la voie de notre développement national, tant au point de vue intérieur qu'à celui de l'extension au delà du Mein, *la nécessité de faire la guerre contre la France*. Dans tout ce qui allait être fait, à l'intérieur comme à l'extérieur, il nous fallait ne pas perdre de vue cette éventualité[2]. »

Benedetti, décidément clairvoyant depuis que Bismarck lui fermait sa porte, devina l'arrière-pensée secrète que celui-ci a avouée depuis : « Si je croyais le président du Conseil de bonne foi, j'y verrais un gage de son désir de se prêter aux arrangements que nous avions en vue, et une manière d'y préparer l'Allemagne ; mais son attitude et son langage ont si profondément ébranlé ma confiance que j'incline plutôt aujourd'hui à y trouver un expédient imaginé pour nous inspirer une trompeuse sécurité. Des allusions insérées après coup ont été ajoutées pour nous ; il s'est bien gardé de laisser entrevoir à la Chambre, pendant qu'il lui parlait, la disposition de favoriser les avantages que nous pou-

1. Discours du 20 décembre 1866.
2. *Souvenirs*, t. II, p. 60.

vons désirer... » Et il renouvelait ses conseils de ne pas retirer nos propositions sans toutefois en poursuivre activement le succès. Ce revirement dans notre attitude serait certainement remarqué par le cabinet de Berlin et pourrait l'amener à des dispositions meilleures[1]. On l'y autorisa. En réalité, il pratiquait l'attente et l'abstention depuis son retour.

1. Lettre particulière de Benedetti à Moustier, du 24 décembre 1866.

CHAPITRE V

LA RECHERCHE DES CONCOURS

I

A Paris on s'occupait activement de rechercher des concours à l'appui des revendications auxquelles nous ne renoncions pas malgré notre réserve diplomatique à Berlin.

On se croyait assuré de l'Autriche depuis la nomination de Beust au ministère des Affaires étrangères (30 octobre 1866). Bismarck, aux yeux de qui la plupart des hommes n'étaient que des imbécilles, a dit un jour : « Quand je veux me former une opinion sur la valeur d'un adversaire, je soustrais d'abord sa vanité de l'ensemble de ses facultés. Si j'applique ce procédé à M. de Beust, il ne reste que peu de chose ou même rien du tout. » Il y avait pourtant en Beust beaucoup plus que de la vanité. Sa figure fine et agréable dénotait de l'esprit, de la bonne humeur, une intelligence claire, facile, prompte à comprendre et souple à s'adapter, mais était tout à fait dépourvue de force et de sérieux. Il était un de ces innombrables hommes d'État

qui ont plus facilement la parole à la bouche que la vaillance au cœur, fanfarons en propos, pusillanimes en actes, remuants plus qu'audacieux, qui excitent, puis se dérobent au moment de marcher en avant, qui recherchent l'importance et redoutent la responsabilité, et ne tentent rien de grand parce qu'ils ne veulent jouer qu'à coup sûr. On comprend que Bismarck ait considéré sans émoi l'arrivée aux affaires du brouillon loquace[1] et parfois bouffon[2] du Trias;

1. Beust, dans ses Mémoires, reconnaît qu'il a toujours aimé à discourir.

2. Discours de Beust, prononcé à un Congrès télégraphique et autographié par lui : « C'est du haut du Semmering que je vous parle aujourd'hui ; donc je me place à un point de vue auquel on ne reprochera pas de manquer d'élévation. Vous avez eu la bonté de nous suivre dans ce beau pays de Styrie, permettez que je vous en fasse les honneurs. Nous y sommes arrivés par monts et par vaux ; ce sont ceux-ci qui en grandissant font une des principales richesses du pays. Cependant, Messieurs, vous savez ou vous ne savez pas que la Styrie n'excelle pas seulement par son bétail, mais plus encore par ses magnifiques poulets, dignes de figurer à côté des poulardes du Mans, à part les truffes pour lesquelles on professe un souverain mépris parce qu'on n'en a pas. Mais ici je m'arrête, la Styrie est fort indépendante ; elle déteste les courtisans, donc il ne faut pas lui parler de basse-cour. Je poursuis. Dans ce beau pays vous trouvez encore de riches mines de fer entourées des plus hautes montagnes, couvertes la plupart de glaces et de neiges, ce qui vous explique pourquoi les Styriens, dans les questions constitutionnelles et parlementaires sont tellement ferrés à glace. Car et voici une chose curieuse et digne de remarque. Les Styriens tiennent énormément à leurs mines, mais à Vienne, au « Reichsrath », au parlement, nous les avons vus, tout en restant mineurs, atteindre la majorité. Les Styriens sont de *plus de fameux* chasseurs ; ils vous abattent un chamois avec *la même facilité* avec laquelle moi, votre très humble servi-

il savait qu'avec lui l'Autriche serait pacifique et qu'il n'avait à en redouter aucune revanche. Chaque fois que, par la pensée, je mets à côté du visage débile de Beust la tête robuste de Bismarck, je ne puis m'empêcher de songer à un chat colossal qui tiendrait dans ses pattes une souris dont il s'amuse.

teur, je manque un lièvre. Ce n'est pas malin, j'ai la vue basse et ils ont de si belles vues. Maintenant je vous vois venir, Messieurs, vous me direz : C'est très bien tout ce que vous racontez de la Styrie et des Styriens, mais que ne parlez-vous des Styriennes? Ah! les Styriennes, elles ne sont pas piquées des vers; oh non! mais elles sont farouches, et quoique la Styrienne soit, comme vous le savez, une danse fort gracieuse, si nous voulions nous y mettre, cela pourrait bien finir par un fameux galop. En voilà assez sur la Styrie, pardon de vous en avoir entretenus si longtemps; que vous vous missiez en rapport avec toutes les jolies choses dont je vous ai parlé. Mais nous ne le pouvions pas. Fidèles à notre mission, nous devions nous renfermer dans ses bornes. Le télégraphe ne peut jamais dévier. Il revient toujours par où il est venu, et c'est ce que nous allons faire en retournant à Vienne. Et ici je suis encore frappé d'une chose. Pourquoi a-t-on une confiance si absolue dans l'exactitude du télégraphe? Vous ne répondez pas, Messieurs, parce que la modestie vous en empêche. Eh bien! je m'en vais vous le dire, c'est parce que le télégraphe est l'être le plus consciencieux qui existe, car tandis que d'autres se recueillent à la fin de la journée, le télégraphe, à toute heure, fait un retour sur lui-même. Mais c'est assez bavarder. Si je continue, nous allons manquer le train et puisque j'y suis, en train, il faut pourtant que je finisse par vous proposer un toast. Mon toast, Messieurs, ne peut être que pour vous, pour ce que vous représentez. Mon toast est pour le télégraphe international et voici comment je le formule : A la seule liaison qui n'est pas dangereuse, au seul lien qui unit sans gêner, à la seule union qui, sans être indissoluble, est ncapable de discontinuer, — c'est peut-être parce qu'elle est quelquefois interrompue, — mais enfin c'est égal. Vive l'union télégraphique! vive le télégraphe international! »

Beust voulut débuter par un coup de maître : il offrit sa protection à la Russie. Il était disposé, disait-il, à l'affranchir de l'article humiliant du traité de Paris, limitatif de ses armements dans la mer Noire. Gortchacow jugea cette offre de protection tant soit peu impertinente; il remercia sèchement, priant qu'on le laissât tranquille et qu'on s'occupât des tristes affaires de l'Autriche, aliment suffisant à toute activité.

A Paris on prit au sérieux le nouveau venu, jusqu'à le considérer comme un partenaire avec qui on pouvait jouer partie dans une affaire suprême. On avait même peur de ses impatiences d'agir : il ne nous a que trop rassurés; mais il faut en convenir, il nous donna d'abord des raisons de croire en lui. Bismarck, toujours prêt à oublier ses torts envers les autres et à démentir ses propres affirmations, eut l'idée de pressentir Beust sur une Triple alliance à conclure avec la Russie contre les entreprises présumables de la France. Beust ne s'y laissa pas prendre. Il opposa l'ironie : « Une alliance prévoit la défaite et la victoire : je sais ce qui m'attend en cas de défaite, mais que m'offrirez-vous en cas de succès? Sans doute un exemplaire richement relié du traité de Prague. » — Nous nous croyions donc en droit de compter sur l'Autriche.

La Russie était loin d'inspirer la même sécurité, et Benedetti répétait que si, aux empressements de jadis, Bismarck avait fait succéder *tant de* froideur, c'était parce que, par l'inter-

médiaire de Manteuffel, il avait établi une entente étroite avec Gortchacow. Détruire cette entente, si tant est qu'elle existât, parut à Moustier un excellent moyen de travailler au succès prochain de la négociation momentanément suspendue à Berlin. La Russie, de plus en plus favorable à l'insurrection crétoise, voulait amener la France à la seconder et même à la dépasser, puisqu'il s'agissait d'une nationalité à ressusciter.

L'ambassadeur russe à Paris, Budberg, avait manifesté ce désir à Moustier. Le tsar Alexandre l'exprima lui-même à notre ambassadeur Talleyrand. L'ayant rencontré à une soirée chez l'archiduc Constantin, il le prit à part et lui exprima la satisfaction que lui avait causée un récent échange d'idées entre Budberg et Moustier. Il conservait toujours la pensée de s'entendre sur les questions pendantes en Europe avec l'empereur Napoléon, à l'égard duquel ses sentiments n'avaient pas varié. « J'espère bien, a-t-il ajouté, qu'à Paris on ne tiendra nul compte des bruits qui reviennent de Pétersbourg sur les dispositions malveillantes que je repousse pour ma part et celle de mon gouvernement. Il est possible que certains esprits se laissent entraîner par l'irritation que leur cause le langage des journaux français, dont le parti pris de dénigrement ne peut manquer de blesser à la longue le sentiment public; mais quant à moi, je veux continuer comme par le passé à entretenir avec vous de bonnes rela-

tions. Elles nous sont mutuellement nécessaires, dans ce moment surtout où la question d'Orient semble devoir s'ouvrir d'un jour à l'autre. *Je n'ai aucune convoitise; personne ne pourra m'en accuser*, et je prie l'Empereur de vouloir bien se rappeler nos entretiens à Stuttgard à ce sujet; mes idées sont restées les mêmes. Je reconnais que personnellement Sa Majesté a toujours fait preuve d'un esprit de grande conciliation. C'est grâce à elle que l'affaire de la Coupole a pu être résolue d'un commun accord, et je l'en remercie de nouveau. M. de Budberg ira sous peu de jours à Compiègne; je lui ai recommandé de saisir cette occasion pour entretenir l'Empereur et lui exprimer les sentiments que je professe pour lui. » Il termina la conversation, qui avait duré assez longtemps pour exciter la curiosité, en serrant la main de Talleyrand et en lui disant de la façon la plus gracieuse qu'il serait charmé de se retrouver à l'ambassade de France et d'y assister au bal qui allait lui être offert.

Le lendemain, Gortchacow confirma les paroles du Tsar. « Maintenant, dit-il, que nous nous sommes mutuellement témoigné le désir de nous entendre, sans aller au delà de l'expression d'un bon vouloir platonique, essayons de préciser quelques idées : J'avais estimé qu'en ce qui concerne l'Orient, l'initiative des ouvertures devait venir de votre côté, puisque vous passez pour plus désintéressés que nous et n'êtes pas suspectés des mêmes convoitises. Jusqu'à présent, vous ne nous avez rien proposé. Le mar-

quis de Moustier m'a fait exprimer des idées générales auxquelles je me rallie de grand cœur, mais elles sont insuffisantes pour parer aux éventualités qui menacent. Vous me dites que vous ne voulez pas voir surgir d'autres complications dans l'empire ottoman, et je vous réponds que c'est parce que nous ne le voulons pas non plus, que nous désirons qu'on adopte une ligne de conduite capable de prévenir ces catastrophes, que, pas plus que vous, nous ne sommes désireux d'affronter. Ne nous faisons pas d'illusions; la révolte de Candie n'est pas apaisée et l'incendie peut éclater d'un jour à l'autre dans les provinces du continent. Puisque la Russie ne poursuit aucune augmentation de territoire, pourquoi ne pourrions-nous pas nous entendre sur la conduite à tenir pour sauvegarder les intérêts chrétiens en souffrance et prévenir de plus grands troubles et de plus grands désordres? C'est en se plaçant sur ce terrain que le baron de Budberg a reçu l'ordre, pendant son séjour à Compiègne, d'entretenir l'Empereur et de lui faire des ouvertures[1]. »

Budberg communiqua en effet à Moustier les idées de Gortchacow : il était temps de renoncer aux palliatifs et aux expédients; la conciliation serait aussi impuissante à Candie que la répression; si le gouvernement turc accorde les concessions réclamées par les Candiotes, il leur mettra dans les mains de nouvelles armes dont

1. De Talleyrand, 11 décembre 1866.

ils useront tôt ou tard pour une tentative plus heureuse; si, au contraire, il se livre à des excès de rigueur, on ne pourra point parler d'apaisement. Il n'y a donc d'autre issue que l'annexion de Candie au royaume de Grèce. Tout au plus y aurait-il lieu, si ce parti semblait prématuré, d'assurer à cette île une autonomie semblable à celle établie récemment dans les provinces danubiennes. La Crète ne devrait pas être seule l'objet d'une entente. Comment assister impassible aux douleurs et aux gémissements des chrétiens opprimés dans le reste de l'empire ottoman? Espérer des adoucissements de la Porte était pure chimère; promettre ne lui coûtait rien, parce qu'elle était toujours décidée à ne pas tenir. Le Hatti-Hamayoun de 1856 n'avait été qu'un papier noirci. Il fallait recourir à des mesures plus énergiques : partout où les chrétiens auraient la force de constituer une autonomie comme en Roumanie, il fallait les protéger en imposant à la Turquie le principe de non-intervention. Ainsi on assurerait aux Serbes, aux Bulgares les moyens de suivre l'exemple des Roumains et de réduire leurs rapports avec la Porte à un lien de vassalité manifesté par un tribut annuel. La Russie respecterait elle-même le principe qu'elle imposerait, et on ne pourrait plus suspecter son désintéressement.

C'était un changement complet dans la politique de cette puissance qui, le plus souvent, était *intervenue* au profit de la Porte contre les auto-

nomies en formation[1]. En d'autres termes, elle nous offrait la politique des nationalités en Orient. Or le ministre du souverain des nationalités y était contraire; la séparation de la Crète ne lui souriait pas, parce qu'elle ne pouvait s'opérer sans ébranler la Turquie et les arrangements européens qui ont garanti son intégrité. Moustier reconnut que la Russie, par le principe de non-intervention, réfutait l'injustice de certaines défiances; mais il se demandait si ce même principe serait imposé sérieusement aux Grecs, aux Serbes, aux Roumains. S'il en était autrement, on se serait lié les mains pour la défense de l'ordre, tandis que les puissances de désordre seraient déchaînées. Dans tous les cas, l'entente en Orient devrait être subordonnée à une adhésion préalable à la politique que les circonstances nous amèneraient à suivre en Occident[2]. Budberg parut disposé à admettre ce point de départ et laissa pressentir un accueil favorable à nos vues ultérieures quand nous serions en mesure de les formuler.

Ce rapprochement était rendu difficile par le fait que toute l'ambassade de Moustier s'était passée en luttes presque constantes avec Ignatiew, représentant du panslavisme russe. Le nouveau titulaire de l'ambassade de France, Bourée, diplomate des plus distingués, connais-

1. Sur cette politique il y a de nombreuses dépêches de Gortchacow, et notamment celles du 28 novembre 1866 à Budberg, à Paris, et du 2 mars 1867 à d'Oubril, à Berlin.

2. De Moustier, 24 décembre 1867.

sant à merveille l'Orient, partageait les vues de son chef, et n'était nullement disposé à travailler, de concert avec son collègue russe, à l'affaiblissement de la Turquie. Ignatiew ricanait des avances de Gortchacow à la France : « Je pense que nos affaires en Europe s'embrouillent. Je n'attends aucun bien des conversations confidentielles et intempestives avec une personne telle que M. de Moustier. M. de Budberg s'imagine qu'il pourra mettre un tel oiseau dans sa poche; je crois plutôt que c'est lui qui sera tiré par le nez. Bourée, comme je l'ai prédit, est pire, c'est-à-dire, plus dangereux, plus fin, plus adroit et plus sérieux que Moustier. Ce dernier était détesté par ses collègues, tandis que Bourée finira par les détacher de moi. Il est très insinuant et connaît très bien l'Orient[1]. »

Napoléon III était d'instinct porté à soutenir la Crète et la Grèce. Dans les conférences de Compiègne entre lui, Budberg et Moustier, une entente de principes se fit sur le programme suivant : En Orient, on chercherait à obtenir : — 1° L'abandon aux Serbes de la forteresse de Belgrade; — 2° La constitution des frontières naturelles du royaume de Grèce par l'annexion de la Crète, de l'Épire et de la Thessalie; — 3° En compensation, on assurerait au gouvernement ottoman des conditions de sécurité et de vitalité en le poussant aux améliorations qui seraient reconnues nécessaires. A ces conseils de-

1. *Lettre très* confidentielle à Gortchacow, 24 janvier 1867.

vraient se joindre un encouragement et un appui sérieux pour le sortir de ses embarras financiers. — En retour, le gouvernement russe promettait au gouvernement français un appui franchement sympathique vis-à-vis de ses intérêts en Occident.

II

Moustier mit immédiatement en train l'exécution du programme en ce qui le concernait. Sans mêler Benedetti à l'affaire, il obtint de Bismarck, par l'intermédiaire de Göltz, une adhésion complète au programme dans sa partie concernant l'Orient. Göltz lui écrivait : « Le comte de Bismarck me charge de vous dire que le Roi adhère sous tous les rapports aux vues que vous avez bien voulu m'exprimer sur la solution des difficultés en Orient. Vous savez qu'en ce qui concerne les forteresses serbes, le ministre du Roi à Constantinople était déjà autorisé à conseiller à la Porte l'abandon de son droit de garnison. Je viens maintenant d'être chargé de vous dire que nous approuvons également l'annexion de l'île de Candie, de la Thessalie, de l'Épire au royaume de Grèce... Nous n'avons aucune objection à ce que notre accord soit constaté, si vous le jugez convenable. » (12 février 1867.)

Benedetti fut piqué au vif de l'arrangement conclu en dehors de lui. « Il me serait impos-

sible de servir utilement, et par conséquent de conserver mon poste, si M. de Göltz devait être chargé de vos communications pour le gouvernement prussien. M. de Bismarck s'attendait lui-même à être régulièrement saisi par moi de vos propositions, et je vous laisse à penser s'il n'a pas dû former des conjectures de nature à nuire au peu de crédit que je puis avoir à Berlin, en les recevant de M. de Göltz. » Ces observations étaient justes. Il eût été bien de changer Benedetti d'ambassade : il était usé et n'inspirait plus ni confiance, ni crainte, car ses menaces avaient fait long feu. Dès qu'on le laissait à son poste, il était maladroit de l'affaiblir encore.

Satisfaction immédiate ayant été, avec tant de bonne grâce, donnée à Gortchacow en Orient, Moustier ne doutait pas qu'il ne fût immédiatement aussi, et avec autant de bonne grâce, payé de retour en Occident. Budberg lui dit en effet : « Que pouvez-vous attendre de nous? Que nous n'entrions dans aucune coalition contre vous? C'est ce que nous sommes disposés à vous promettre. Vous devez désirer de plus que, si une coalition venait à se former contre vous, nous appliquions tous nos efforts à la dissoudre; c'est ce que nous ferions volontiers. Ainsi, vous pourriez suivre votre politique en Occident en complète sécurité. La Russie n'a pas tant à se louer de l'Allemagne qu'elle ait à se préoccuper de ce qui pourrait lui déplaire. Quant à la Belgique, si vous avez envie de la prendre, c'est

une affaire seulement entre l'Angleterre et vous[1]. »

Tout donc aurait été conclu si Budberg avait véritablement exprimé la pensée de Gortchacow : mais il n'en était pas ainsi. Budberg agissait vis-à-vis de son ministre à la façon de Göltz vis-à-vis du sien : il prenait sur lui et allait de l'avant plus qu'il n'y était autorisé. Gortchacow se montra beaucoup plus réservé. Il demanda à Talleyrand quels étaient ces intérêts pour le triomphe desquels nous comptions sur les sympathies de la Russie. « L'Empereur, lui dit-il, partagerait une erreur que je ne saurais trop regretter s'il supposait chez nous le moindre mauvais vouloir. Nous avons passé l'éponge sur les froissements qu'a pu nous causer votre politique lors de l'insurrection polonaise. Peut-être vous était-elle imposée par des nécessités que je ne veux pas approfondir, mais dont je conteste encore la valeur déterminante. Souvenez-vous des paroles qu'à Stuttgard l'empereur Alexandre a adressées à votre souverain : « Je n'entrerai « jamais dans une coalition contre Votre Ma- « jesté, et, sans moi, pas de coalition possible « en Europe. » Je sais que l'empereur Napoléon a pleine confiance dans la parole de l'empereur Alexandre, et il a grandement raison. Plus je suis convaincu de la sincérité de mon souverain, plus je dois être soigneux de ne pas engager imprudemment sa responsabilité. Vous parlez de

1. 18 février 1867.

vos interêts en Occident; dites-moi en quoi ils consistent? Quels sont les projets et les désirs de votre Empereur? Plus d'une fois cette question vous a été posée, et il ne nous a jamais été fait de réponse catégorique. Si l'Empereur désire que ses propositions et ses projets, lorsqu'ils viendront au jour, soient examinés à Pétersbourg, il peut être assuré qu'il en sera ainsi. Mais puis-je aller plus loin dans l'obscurité où je me trouve? »

Alors s'engage un dialogue digne de Molière: « Le prince Gortchacow nous demande des confidences, dit Moustier, mais ne pourrait-il pas nous aider à les lui faire? Tâchez de l'amener à une confession générale; si elle est franche, la nôtre le sera aussi[1]. » Il précisait seulement ceci : « S'il s'agissait d'un agrandissement, ce ne serait pas au détriment de l'Allemagne. » C'était désigner clairement la Belgique. Gortchacow répond au confesseur qu'on lui dépêche par un persiflage de forme grave : « Vous me demandez ce que je pense de projets qui ne sont pas arrêtés dans votre pensée. Vous me demandez de procéder par voie de supposition. C'est renverser les rôles. Ce n'est pas à moi qu'il appartient d'entrer dans le domaine des hypothèses ; je risquerais de vous inspirer des idées ou des projets que vous n'avez pas conçus. Vous me dites que vos rapports avec la Prusse sont bons, et comme vous entendez respecter le

1. *De Moustier*, 9 février 1867.

territoire allemand, que vous n'avez rien à demander ni à l'Italie ni à la Suisse, vous m'autorisez à croire que c'est à l'Ibérie que vous songez. — Oh non! répondit ingénument Talleyrand, mais que diriez-vous de revendications du côté du Luxembourg, ou dans les environs? — Ah! si c'est cela que vous voulez, expliquez-vous; voyons, dites-moi ce que vous désirez, et croyez-moi, je vous répondrai amicalement et, si je le puis, affirmativement; sinon, je vous prierai avec cordialité et en confidence, de laisser tomber l'entretien. Il peut y avoir en Europe des changements de frontières que nous regarderions avec calme, mais il y en a un que nous ne laisserions pas s'accomplir: celui de l'annexion à l'Autriche de certaines provinces slaves de l'empire ottoman à titre de compensations territoriales. Ne demandant rien pour nous, nous n'accorderions rien à l'Autriche de ce côté; elle nous a fait dire, du reste, qu'elle ne pensait pas à un pareil agrandissement[1]. » Le mot de Belgique, sorti de la bouche de Budberg, ne fut donc pas répété par son chef. Talleyrand pensa que ce n'était pas à lui de le proférer, et la Belgique resta la seule lacune de la promenade géographique qu'il avait faite avec Gortchacow.

Cette finasserie de Moustier est d'autant plus incompréhensible qu'il venait de réduire ses prétentions au Luxembourg. Il était donc na-

1. 27 février 1867.

turel qu'au lieu de lancer une insinuation sur laquelle il n'insiste pas, Talleyrand eût affirmé sans ambages : « Nous ne pensons qu'au Luxembourg, aidez-nous à l'acquérir. » Gortchacow a très bien indiqué le motif de cette singulière tactique : Moustier espérait que le Russe prendrait lui-même l'initiative d'indiquer un morceau plus gros que le minuscule Luxembourg; Gortchacow s'en abstint malicieusement. On n'alla pas plus loin, et ce fut à Berlin que la conversation fut reprise.

CHAPITRE VI

L'ABERRATION DU LUXEMBOURG

I

Le Luxembourg avait d'abord formé un État de l'empire allemand gouverné par une dynastie nationale, dont quelques princes portèrent la couronne impériale. A partir de l'établissement de la dynastie bourguignonne, il avait cessé d'être une terre allemande et était devenu un fief belge. Ses députés, dès 1476, siégèrent aux États généraux des Pays-Bas et continuèrent d'y siéger pendant toute la durée de la domination espagnole et autrichienne : Bruxelles était le siège du gouvernement central auquel il se rattachait. Les traités de 1815 en séparèrent une portion au profit de la Prusse; le reste, sous le titre de Grand-Duché, fut incorporé au royaume des Pays-Bas en compensation des pays de Nassau que le roi de Hollande avait cédés. Ce Grand-Duché fit partie de la Confédération germanique.

Les puissances, n'ayant pas voulu que le Luxembourg, non plus que Mayence, devînt une forteresse prussienne, en firent une forteresse

fédérale. En conséquence, le roi des Pays-Bas et le roi de Prusse, par une convention conclue à Francfort-sur-le-Mein, le 8 novembre 1816, avaient arrêté de tenir garnison commune dans la forteresse, sans que cet arrangement, uniquement militaire, pût altérer en rien le droit de souveraineté du roi des Pays-Bas. Le roi de Hollande créa en faveur d'un prince du sang la charge de lieutenant du Roi Grand-Duc : sous son autorité le Luxembourg jouit de la liberté de se gouverner lui-même. A la Diète de Francfort il était représenté par le même ministre que la province néerlandaise du Limbourg.

Les Luxembourgeois catholiques s'associèrent avec passion, en 1830, au soulèvement contre la Hollande, et décrétèrent leur réunion à la Belgique. « Sans cette province, disait le ministre des Affaires étrangères, Lebeau, je défierais quelque prince que ce fût de régner six mois en Belgique (5 juillet 1831). » La Conférence de Londres ne sanctionna pas cette volonté des populations, malgré les révoltes et les tumultes de la presse et du Congrès belge : d'abord, comme médiateur, puis, comme arbitre souverain, elle partagea le Grand-Duché entre la Belgique et la Hollande. La Belgique eut la partie nord formant la moitié comme chiffre de population, et les deux tiers comme superficie; la partie sud, d'une superficie de 2600 kilomètres, peuplée de 140000 ha bitants, fut restituée à titre particulier au roi de Hollande et rattachée de nouveau à la Confédération germa-

nique. Le député belge Gendebien interpréta le sentiment populaire en disant : « Non, non, 380 000 fois non pour tant de Belges sacrifiés ! » Malgré toutes les protestations, ces arrangements contraires au Droit moderne devinrent définitifs par l'adhésion simultanée de la Hollande et de la Belgique (traité de Londres de 1839).

En 1842, le Luxembourg fut admis dans le Zollverein à condition qu'il renoncerait, comme d'autres États de troisième ordre, à être pourvu d'une voix virile, en d'autres termes, qu'il ne prendrait aucune part à la gestion des affaires. D'après l'acte de Vienne, la garnison de la forteresse devait être, pour les trois quarts, de troupes prussiennes et, pour un quart, de troupes des Pays-Bas. Le 17 novembre 1856, une nouvelle convention entre le roi de Prusse et le roi de Hollande, approuvée par la Diète, avait concédé au roi de Prusse le droit de tenir garnison exclusive à Luxembourg en temps de paix.

Au début de la lutte entre la Prusse et l'Autriche, le Luxembourg avait adopté une neutralité prudente dans laquelle il persista. La seule sommation que lui fit Bismarck fut de se retirer sans retard de la Diète qui s'était réfugiée à Augsbourg, s'il ne voulait pas être traité en ennemi. Il fut fait droit à cette sommation dès que la Prusse, de son côté, eut promis de respecter la neutralité du Duché. La guerre terminée, Bismarck, ne voulant avoir dans sa nouvelle Confédération que des princes allemands,

n'y avait pas compris le Grand-Duché, et les Luxembourgeois, ravis d'être débarrassés de la sujétion prussienne, ne demandèrent pas d'occuper, dans la Confédération nouvelle, la place qu'ils avaient dans l'ancienne. Du reste, ils ne doutaient pas que, le territoire ayant cessé d'être fédéral, la Prusse, désormais sans droit, retirerait de la forteresse les troupes qui n'avaient plus de raison d'y rester, puisque la Confédération, au nom de laquelle elles l'occupaient, n'existait plus.

C'est en effet ce que demanda le gouvernement du Luxembourg (23 juin 1866). Bismarck n'accueillit pas cette demande. Selon lui, la Prusse n'occupait pas la forteresse comme puissance fédérale, mais comme puissance européenne, non par l'effet d'une delégation de la Diète, mais en vertu d'un mandat des puissances constaté dans la Convention européenne de 1816. Dès lors, quoique la Confédération eût cessé d'exister, il se considérait comme en droit de maintenir ses troupes à Luxembourg tant qu'un nouvel arrangement européen ne l'aurait pas relevé de sa faction (1er juillet 1866). Ce raisonnement est plus que contestable : la Confédération germanique avait été constituée aussi par un acte européen, et cependant Bismarck ne s'était pas cru obligé d'attendre pour la dissoudre le consentement des puissances qui l'avaient établie. Son refus étonna d'autant plus la cour de La Haye, qu'en fait, la citadelle était presque abandonnée : la garnison ne consistait plus qu'en

quelques compagnies de ligne et deux bataillons de la Landwehr de Cologne; toutes les pièces de campagne avaient été retirées et les pièces de remparts n'avaient plus de servants; les magasins d'équipements étaient vides. On supposait donc que la Prusse allait déguerpir.

La crainte l'emporta encore sur la surprise. On prêtait à la Prusse des projets ambitieux sur la Hollande et qui sait si cette chicane n'était pas l'entrée en matière ? Le gouvernement de La Haye essaya de conjurer ce danger chimérique par une obséquiosité. Il offrit à la Prusse, à la place d'un titre caduc, un titre nouveau par une alliance offensive et défensive fondée sur l'union commerciale et la défense commune. La citadelle de Luxembourg serait occupée par une garnison mixte de Luxembourgeois et d'Allemands (12 octobre 1866). La Prusse n'avait pas encore répondu à cette offre d'alliance quand Moustier se décida à revendiquer le Luxembourg.

II

L'abstention de Benedetti ne réussit pas plus que ses instances. Bismarck le laissait attendre dans son coin; il poursuivait ses affaires et préparait son projet de constitution sans se soucier de notre bouderie. Cependant l'époque de la session du Corps législatif s'approchait. Rouher, qui voulait avoir un butin quelconque à apporter

à sa majorité, n'y tint plus, et reprit les pourparlers avec Göltz.

Un fait récent interdisait de songer désormais à la Belgique. Le ministre belge à Berlin, Nothomb, homme d'une rare perspicacité, ayant flairé qu'on trafiquait de son pays, avait eu l'idée de le rattacher à la maison royale de Prusse. Il négocia le mariage d'une fille d'Antoine de Hohenzollern, sœur du roi Charles de Roumanie, avec le comte de Flandres. La reine Victoria appuya le projet, et le roi Guillaume, dont le consentement était indispensable, l'accorda avec empressement. C'était un *noli tangere*, une défense de toucher à la Belgique; Napoléon III sentit le coup et en fut contrarié, à ce point que le fiancé éprouvait quelque embarras à lui annoncer la nouvelle, et, craignant de ne pas recevoir de réponse, demandait à Nothomb, si, par une voie secrète mais sûre, il pourrait faire parvenir une lettre dont il ne voulait pas confier la transmission à l'ambassadeur de France. « Jetez-la tout simplement à la poste », répondit Nothomb. Il fit ainsi. Une réponse polie de l'Empereur lui démontra que, quel que fût le sentiment intime de Napoléon III, on n'avait jamais à redouter de lui un procédé discourtois.

Rouher et Moustier abandonnèrent donc le rêve belge et ne songèrent plus qu'au Luxembourg. Il leur semblait qu'ainsi rapetissée leur ambition serait plus aisément satisfaite. « D'ailleurs, disait Benedetti, une fois à Luxembourg, nous serons sur le chemin de Bruxelles; nous y

arriverons plus vite en passant par là[1]. » Moustier, sur l'injonction de Rouher, lui prescrivit de se remettre en campagne et d'obtenir une solution immédiate qu'on pût annoncer aux Chambres. En 1831 Palmerston avait répondu à Talleyrand demandant aussi le Luxembourg à défaut de la Belgique : « Pas de grignotements ! pas même un village ! » La première réponse du roi de Prusse, discrètement pressenti, ne fut pas très différente, quoique plus embrouillée : « Il ne conclurait pas une alliance offensive et défensive qui l'obligerait à prendre les armes pour nous acquérir la Belgique et il n'avait pas qualité pour nous céder le Luxembourg. Dans le cas où nos projets d'extension vers le Nord entraîneraient une guerre, il ne pourrait nous promettre qu'une neutralité bienveillante, et lui-même n'évacuerait la forteresse de Luxembourg qu'après son démantèlement.

Moustier repoussa la condition préalable du démantèlement comme offensante et il formula ainsi le minimum de ses prétentions : « Quelle que soit notre ardeur de donner suite à nos premiers projets, nous ne voulons pas violenter les sentiments du cabinet de Berlin ni le presser de dépasser la mesure de son tempérament. Voici à quoi nous nous réduisons : — 1° Nous n'avons aucun projet sur les provinces rhénanes. — 2° Nous n'avons jamais considéré la cession du Luxembourg que comme un moyen

1. 7 janvier 1867.

efficace qui s'offrait à la Prusse de donner à l'opinion publique en France un légitime et utile apaisement. — 3° Nous sommes toujours prêts à signer le projet d'alliance, tel qu'il a été préparé et rédigé au mois d'août 1866. »

Bismarck, au lendemain d'une guerre fratricide qu'il avait à se faire pardonner, se croyait obligé de ménager la passion publique très allumée; sa position devenait embarrassante. On a trop dit qu'il déchaînait ou retenait à son gré la presse allemande; il excitait certainement quand il y avait intérêt, mais il n'était pas toujours maître de retenir. Il avait eu beau donner pour consigne de ne pas envenimer la question du Luxembourg, on ne l'avait pas écouté. « Le Luxembourg, disait la presse, est une terre allemande qui a fourni trois empereurs; nous devons la garder, et, dans tous les cas, si nous évacuons sa forteresse, cela doit être sur l'invitation de l'Europe qui nous l'a confiée, et non sur la sommation de la France et pour lui laisser prendre notre place. Par le Luxembourg on se rapproche de la Belgique et du Rhin, on ouvre sur l'Allemagne une porte qu'il faut tenir fermée, quelque étroite qu'elle soit; entre la France et nous il n'y a pas de compte à régler : si l'on ouvrait ce compte, où s'arrêterait-il? le Luxembourg n'en serait que le premier article; les autres viendraient successivement. »

Dans un tel état de l'esprit allemand, dire oui, c'était contenter l'Empereur mais mécontenter l'Allemagne; dire non, c'était plaire à

l'opinion allemande, mais se brouiller avec l'Empereur et s'exposer à une guerre prématurée. Entre ces deux alternatives toute issue paraissait fermée : Bismarck sut s'en ouvrir une. Redevenu avec Benedetti amical, confiant, enjôleur, il lui dit : « Je me moque du Luxembourg; si cela doit terminer tous les comptes entre nous et entraîner l'approbation de tout ce que nous avons fait, je vous dirais bien volontiers : « Prenez-le; arrangez-vous avec le roi de « Hollande; nous ne nous y opposerons pas. » Notre droit de garnison est, je l'avoue, très contestable, mais les militaires ne veulent pas entendre parler de cette évacuation et le Roi y répugne. Si vous voulez l'obtenir, il n'y a qu'une marche courte et sûre : provoquez dans le Duché des manifestations en votre faveur; traitez vivement, en secret, avec le roi de Hollande; placez-moi en présence d'un fait accompli; j'exprimerai mon déplaisir, je protesterai, mais je représenterai qu'on ne peut faire une guerre pour un aussi petit intérêt; j'évacuerai la forteresse; je perdrai un peu de ma popularité, et je m'en tirerai. *Mais si vous me demandez un acquiescement préalable, si vous ou le roi de Hollande, m'interrogez officiellement, je serai obligé de répondre par un refus.* »

Il ne tint pas seulement ce langage à Benedetti, mais encore à ceux qu'il supposait devoir le répéter à l'Empereur. En février 1867, ayant reçu la visite de Türr, il lui dit que l'Empereur, s'il voulait le Luxembourg, n'avait

qu'à y favoriser la création ou le développement d'un parti demandant ouvertement l'annexion à la France; il n'examinerait pas même si c'est la majorité de la population qui opterait pour l'annexion; il accepterait le fait accompli[1].

Ce plan de ne pas traiter à la fois de l'évacuation et de la cession, et de ne réclamer la cession qu'au roi de Hollande, était très sensé, car ce n'est pas du roi de Prusse qu'on pouvait recevoir un territoire dont il n'était pas le propriétaire. Mais il eût été prudent de suivre un ordre inverse de celui indiqué par Bismarck et de vider d'abord la difficulté de l'évacuation. Prenant Bismarck au mot, on eût dû lui dire : « Vous prétendez que vous avez été mis là par l'Europe et que vous êtes prêt à vous retirer si elle vous en exprime le désir. Eh bien! convoquons l'Europe et demandons-lui d'accord avec la Hollande de vous autoriser à évacuer une forteresse où votre présence ne s'explique plus et n'est qu'une menace contre nous. » Les Prussiens une fois partis, on se serait retourné vers le roi de Hollande qui, n'étant plus sous la menace d'une opposition de la Prusse, se serait montré accommodant et aurait accordé la cession territoriale. Cette marche plus longue eût été plus sûre : nous ne nous serions pas mis à la merci de Bismarck en lui donnant le moyen de faire avorter sous main, si cela lui convenait, le projet qu'il promettait de favoriser. Mais on voulait un

1. Général Türr à Bismarck, journal hongrois *Reform*, du *7 août 1870.*

coup de théâtre, une compensation bruyante, fournie par la Prusse même, comme rançon de sa grandeur nouvelle.

Göltz donnait des encouragements, Benedetti, radouci par les prévenances du ministre prussien, ne doutait pas de la réussite. « Il est à supposer, écrivait-il, que le souverain et le ministre, en face de l'irritation qui se manifeste en Allemagne, cherchent à établir qu'ils n'ont rien encouragé et à laisser croire qu'ils ont été surpris. La chose faite, ils en témoigneront du mécontentement, tout en déclarant qu'elle ne saurait justifier un conflit. Ce qui est essentiel et urgent, c'est de déterminer le roi des Pays-Bas à signer l'acte de cession. Ceci fait, il ne nous restera plus à surmonter que des obstacles faciles à vaincre. »

Cette marche, malgré ses risques, pouvait encore conduire au succès, à la condition d'une exceptionnelle célérité et d'un impénétrable mystère. Il s'agissait d'enlever l'affaire par un coup de main à La Haye, avant l'ouverture du Corps législatif de France et du Reichstag allemand. Malheureusement Moustier hésita, lambina, manqua de résolution et d'activité. A l'ouverture du Corps législatif on en était encore aux bavardages avec Berlin; aucune démarche n'avait été tentée à La Haye. Rouher se résignait à se présenter devant les députés les mains vides, lorsque l'Empereur y mit quelque chose d'inattendu : la lettre impériale du 19 janvier 1867.

CHAPITRE VII

LA LETTRE DU 19 JANVIER 1867

I

L'affaiblissement de la suprématie extérieure de l'Empire n'était pas compensé par la prospérité de son régime intérieur. Il était loin de s'effondrer et reposait encore sur une base solide, mais il se lézardait. Il n'y avait plus assez de contrainte pour obliger au silence, et il y en avait assez pour permettre de crier à l'oppression ; les vieilles tentes étaient levées, les nouvelles n'étaient pas encore plantées ; les autoritaires se plaignaient d'être désarmés, les libéraux de n'être pas affranchis ; le désir des nouveautés se montrait d'autant plus impatient qu'il avait été excité sans être satisfait. Les amis ressentaient le malaise et le signalaient tristement. Mérimée écrivait : « Nous sommes malades à l'intérieur, nous ne sommes pas gouvernés. Les préfets ne reçoivent pas de direction. Les uns se font capucins parce qu'ils croient faire ainsi leur cour ; d'autres inclinent vers le libéralisme outré parce qu'ils s'imagi-

nent que l'avenir est là. La plupart font les morts pour demeurer bien avec tout le monde. Il faudrait ou résister énergiquement, ou bien faire à temps quelques concessions utiles, mais on attend et on ne fait rien. »

Dans cette attente les ressorts du gouvernement se détendaient ou se faussaient. La candidature officielle n'était trop souvent qu'un moyen de favoritisme. Le régime discrétionnaire de la presse rachetait ses tolérances envers les attaques contre l'Empereur par ses sévérités contre les critiques adressées aux ministres. « Certains ministres, ayant personnellement la main dans le bureau ou la direction de la presse établie au ministère de l'Intérieur, causaient aux journaux une terreur sérieuse. » Tous les jours un rédacteur de chacune des feuilles de Paris était obligé de venir demander un mot d'ordre à cette direction; là on leur faisait comprendre qu'attaquer un ministre était autrement grave que de médire de l'Empereur, ce qu'ils savaient de reste. On leur insinuait que s'ils parlaient ou ne parlaient pas de telle mesure, louaient ou ne louaient pas tel ministre ou tel personnage, on saurait bien trouver, dans le journal récalcitrant, l'occasion de le frapper et les journaux s'exécutaient. Il en résultait que l'opinion publique était trompée sur toute chose [1]. »

Du reste partout l'incohérence de l'arbitraire :

1. Persigny, *Mémoires*, p. 410.

Persigny avait été contraint par le Conseil des ministres de donner deux avertissements pour des articles envoyés à un journal par un de ses collègues; les journaux ministériels refusaient d'insérer des articles qui venaient de l'Empereur parce qu'ils eussent mérité une répression. Le Conseil d'État, que la Constitution de 1852 avait fait le tuteur du Corps législatif, ne justifiait plus, comme au début, ce rôle par sa supériorité : devenu l'asile des fonctionnaires vieillis ou des députés démodés, il se montrait maintenant inférieur à son pupille, et celui-ci se révoltait contre sa prépotence légale. Les hommes éminents, qui avaient illustré les commencements de l'Empire, disparaissaient et n'étaient pas remplacés. Quelques égoïstes, groupés autour de Rouher, n'étant plus tenus en main ou éperonnés par le souverain malade, ne songeaient qu'à s'assurer une tranquille jouissance de leurs emplois : vieux arbres aux branches et aux racines voraces, ils étouffaient au-dessous d'eux la croissance des jeunes plantes. Un homme de quarante ans n'était à leurs yeux qu'un jeune homme auquel ils voulaient bien, s'il avait du talent, reconnaître de l'avenir, mais auquel ils refusaient l'accès aux grandes affaires, ne tombant, eux, d'un ministère que pour en escalader un autre. Chaque jour s'accentuait une des infériorités du régime autoritaire sur le régime parlementaire : sous le régime parlementaire, le recrutement des nouvelles générations s'accomplit de lui-même; les

jeunes talents arrivent au Parlement, se désignent par leurs succès à la confiance du pays, s'imposent au Souverain; sous le régime autoritaire, le Souverain doit rechercher les hommes d'État, les deviner avant qu'ils soient et, inconnus encore, les mettre aux prises avec les grandes responsabilités. C'est ainsi qu'avaient procédé Louis XIV, Napoléon Ier et, à son début Napoléon III : maintenant l'Empire tournait à n'être plus qu'une Gérontocratie alourdie. Il en résultait que la jeunesse, naturellement encline à l'opposition où l'on recueille la popularité, y était encore jetée par son intérêt, puisque là seulement elle trouverait les moyens de déployer ses talents et de se créer une carrière brillante avant que le sang fût refroidi dans ses veines et que les cheveux eussent blanchi sur sa tête. Un jeune fonctionnaire impérialiste très distingué, attaché au cabinet de Rouher, Fernand Giraudeau, ayant eu le courage de signaler ce mal, fut disgracié. Son remarquable écrit intitulé : *La jeunesse et les fonctions publiques sous l'Empire* démontre, par des statistiques, que partout où les affaires publiques ont été puissamment conduites, elles l'ont été par des hommes jeunes dont les ardeurs étaient guidées par l'expérience de quelques hommes d'âge[1].

1. « A son début, le second Empire ayant manifesté l'intention d'agir plus que de délibérer, il semblait devoir rechercher dans ses serviteurs l'activité, l'énergie plus que l'expérience. Parmi les ministres de 1852, plusieurs étaient fort jeunes (Rouher, Morny, Persigny, Walewski, etc.). Il y avait des préfets de 26 ans, un directeur général du person-

II

La conduite générale à suivre n'était pas douteuse : il n'y avait qu'à redire ce qui était sur les lèvres de tous les gens clairvoyants que, malheureux ou heureux, imprudent ou habile, aucun acte de la politique étrangère du gouvernement, sauf la guerre d'Italie, n'avait été inspiré par une passion ou une volonté du pays, qu'on ne ramènerait l'Europe et la France à un état normal qu'en renonçant à la discipline politique sous laquelle nous vivions depuis 1852 et en revenant aux institutions de la paix, c'est-à-dire, à l'action complète des libertés intérieures.

Il était plus difficile de prendre spécialement un parti sur les derniers événements extérieurs. Pendant longtemps l'Europe civilisée ne vit dans l'Allemagne qu'un antre d'où sortaient des

nel au ministère de l'Intérieur de 28 ans. Il fallait continuer ainsi... On s'éloigna peu à peu de ces sages traditions. Les ministres se succédèrent entre eux, se remplacèrent réciproquement. Le Corps législatif a été presque exclusivement composé d'hommes âgés; le gouvernement n'a presque jamais accordé son patronage à de jeunes candidats dans lesquels il devinait des orateurs; les talents inattendus qui se sont révélés au Corps législatif n'ont pas été suffisamment encouragés. En absence de toute concurrence, en effet, devant un seul candidat, n'entendons-nous pas dire chaque jour : C'est bien l'homme qu'il nous faudrait, plus que tout autre il conviendrait à l'emploi, mais il est trop *jeune.* »

reîtres, « dépassant, selon notre Du Bellay, tous les autres en barbarie » ou, selon Machiavel, « d'énormes bêtes féroces n'ayant de l'homme que la voix et le visage ». Luther, Frédéric, Leibnitz, Kant, Bach, Gœthe, avaient forcé les hommes à y voir un des foyers les plus incandescents de l'élaboration intellectuelle. De bonne heure, je lui avais consacré tout ce que me laissait d'admiration disponible le culte de ma patrie et l'affection vouée à l'Italie. Beethoven avait été mon consolateur durant les heures de détresse de ma jeunesse autant que Michel-Ange, Lamartine, Victor Hugo; j'étais épris du génie poétique de Henri Heine où s'unissent, dans un mélange exquis, la grâce et la finesse françaises à la sentimentalité germanique; j'avais étudié le droit éternel, le droit romain, en grande partie dans les livres de Savigny et autres; j'avais attentivement suivi les évolutions de l'Hegelisme; je m'étais nourri des fortes histoires de Niebühr, Ranke et Gervinus; à la table où, le dimanche, m'admettait paternellement le grand Arago, j'avais joui de la conversation éblouissante de Humboldt; des relations personnelles, quelques-unes très chères, avaient fortifié ces affinités artistiques et intellectuelles. Je considérais chacune des nations comme l'une des ailes qui portent en haut la pensée humaine. Entre elles je ne voyais plus de frontières intellectuelles; les frontières matérielles avaient été réglées par un arrangement transactionnel devenu un fait

accepté. Troubler cette harmonie, faire couler à côté du Rhin un fleuve de sang plus infranchissable, susciter une haine inextinguible entre deux peuples qui perdaient l'habitude de se haïr, me paraissait une œuvre funeste, anti-civilisatrice, sans profit désirable pour le vainqueur. Et cependant il était d'une évidence obsédante qu'aucune prévision, aucun bon vouloir ne conjurerait cette guerre si nous n'acceptions pas le mouvement irrésistible, en route depuis 1815, qui poussait l'Allemagne divisée à se serrer en une unité politique plus forte sous l'hégémonie de la Prusse. Dès 1821, Chateaubriand écrivait de son ambassade de Berlin : « L'Allemagne comme l'Italie désire aujourd'hui l'unité politique et avec cette idée, qui demeurera dormante plus ou moins longtemps selon les événements et les hommes, on pourra toujours être sûr, en la réveillant, de remuer les peuples germaniques. Les princes ou les ministres qui pourront paraître dans les rangs des États de la Confédération allemande hâteront ou retarderont la révolution dans ce pays : ils n'empêcheront pas la race humaine de se développer. » L'idée n'avait cessé depuis lors de couver sous la cendre de l'absolutisme, jaillissant parfois en brûlantes étincelles. Si nous nous arrogions le droit de gêner l'Allemagne dans son évolution fatale, nous lui fournirions un cas légitime de guerre, car elle n'était pas obligée de plier ses aspirations à nos convenances ou à nos intérêts et à se condamner à la petitesse

ous assurer le plaisir de la domination. arrivai pas cependant du premier coup à ıe claire. J'étais de ceux, comme la plu- es démocrates, que l'unité allemande ait pas, pourvu qu'elle fût libérale et ıire, et j'avais été révolté que Bismarck isât en ressuscitant le principe barbare onquête, sans tenir compte de la volonté pulations. L'annexion violente du Ha- de la Hesse, de Francfort, des Duchés indigné autant que l'expédition du e. A la réflexion il me parut que si nous evions à nous-mêmes de sauvegarder le ar une réserve, nous ne pouvions aller ., et que c'était aux Allemands seuls de ser par la force, s'il leur convenait, la e qui venait de leur être imposée. En mêlant, nous nous exposions à ce qu'ils pondissent comme Martine : « Et s'il me être battue[1] ? » Je pris donc le parti de er au gouvernement et à l'opinion l'ac- on loyale, sans arrière-pensée, de la ré- n accomplie en Allemagne. Je ne me ılai pas que j'allais augmenter mon im- ité, mais il me semblait qu'un effort pour prévenir la guerre, en mettant le le tison qui devait fatalement l'allumer, devoir envers l'humanité, dût-il aug-

ın intérêt ne doit être pris en considération s'il e. Mais une nation ne doit partir en guerre pour ıi est juste ; il est encore nécessaire que la satis- un intérêt national grave s'y joigne.

menter mes difficultés et finalement échouer.

Retiré à la campagne, après un séjour à Prangins chez le prince Napoléon avec qui je me trouvais alors en parfaite communauté d'idées, je préparai un discours en réponse à celui que prononcerait Thiers, sûrement dans un sens opposé, quand je reçus un billet du Président de la Chambre, Walewski, me disant qu'il désirait m'entretenir de réformes à apporter au règlement du Corps législatif.

III

En 1814, à Fontainebleau, au jour des angoisses suprêmes, une femme se présenta et demanda à parler à l'Empereur. Le grand vaincu, écrasé par les émotions, l'oublia dans l'antichambre. Cette femme était la comtesse Walewska qui venait apporter son dévouement au père de son enfant. Cette illustre paternité était écrite sur le visage de Walewski, qui ressemblait à Napoléon autant que le prince Napoléon, mais avec plus de beauté et moins de finesse. Lui seul affectait d'ignorer ce que tout le monde savait. Quelqu'un ayant cru lui plaire en lui disant qu'il ressemblait à son père, il répondit: « Personne ne m'a dit que je ressemblasse au comte Walewski. » Bien accueilli par le roi Louis-Philippe, comme tous ceux qui se rattachaient à l'Empire, il avait été employé dans la diplomatie du gouvernement de Juillet. De cette

partie de sa carrière il avait gardé des relations amicales et non interrompues avec Thiers et du goût pour le système parlementaire. Après une liaison publique avec la célèbre tragédienne Rachel, il avait épousé une sémillante et accorte Florentine, dont les séductions, l'entrain, les insinuations et les manèges de toutes sortes lui furent, sans qu'il s'en doutât, très utiles pendant un certain temps auprès de l'Empereur.

Il avait plus de solidité dans l'esprit que de brillant, plus d'obstination que de flexibilité ; il concevait avec lenteur, s'exprimait sans facilité mais avec une telle autorité de droiture que s'il ne charmait pas, il imposait le respect, et personne n'avait l'idée de croire qu'il pût ne pas dire la vérité. C'était un honnête homme dans toute l'étendue du terme : celui auquel il avait tendu la main n'avait à redouter ni duplicité, ni trahison. Il ne soutenait pas avec indifférence des thèses quelconques; il croyait à quelque chose. Dans la négociation il allait droit au fait : son habileté consistait à fermer les portes de sortie, à ne pas permettre les équivoques, à contraindre aux réponses décisives. Il avait médiocrement réussi comme président : il manquait de prestesse dans la riposte, et ne savait pas circuler avec sécurité dans le labyrinthe du règlement; les arguties de l'opposition le déconcertaient et, quoique animé d'un sentiment vraiment libéral, parfois, dans la crainte de permettre trop, il ne permettait pas assez.

Un mouvement semblable à celui que nous avons signalé dans l'esprit de Morny s'était opéré dans le sien. Effrayé du décousu, des témérités, des contradictions, des aveuglements de la politique extérieure, il s'était convaincu, comme son prédécesseur, que plus de liberté accordée au Corps législatif était l'unique moyen de contraindre l'Empereur à plus de sagesse. Néanmoins, s'il m'avait constamment témoigné une cordiale sympathie, il ne m'avait pas initié à ses préoccupations. Aussi fus-je fort surpris lorsque je reçus dans ma solitude son invitation.

Le 31 décembre 1866 j'étais dans son cabinet. Il ouvrit l'entretien en disant qu'à Compiègne, il était rentré en conversation d'amitié avec l'Empereur. Il croyait comme moi que l'Empire ne pouvait se consolider que par la liberté et il avait engagé l'Empereur à faire un nouveau pas vers le régime constitutionnel. Après de longues hésitations l'Empereur s'y était décidé et les mesures suivantes avaient été arrêtées : envoi des ministres à la Chambre comme commissaires ; suppression du ministère d'État ou plutôt réduction à ce qu'il avait été d'abord ; retrait de l'Adresse et remplacement par le droit d'interpellation ; suppression des journaux subordonnée à certaines garanties telles que l'intervention du Conseil d'État. Il fit ressortir l'importance de ces réformes, surtout de l'envoi des ministres à la Chambre, qui lui paraissait marquer un retour décidé au gouvernement de la nation par elle-même. « Pour

que cela s'accomplisse il faut que vous nous aidiez », me dit-il. Je répondis : « Ce que vous proposez reste en deçà de mon programme, cela y conduit néanmoins, je suis donc disposé à vous aider. — Mais il faut que vous nous aidiez efficacement, et, pour mettre les pieds dans le plat, je vous dirai (en prononçant ces mots, il appuyait sur chaque syllabe et me regardait dans les yeux), je vous dirai que l'Empereur m'a chargé de vous offrir le ministère de l'Instruction publique, avec délégation générale à la Chambre, en qualité d'orateur du gouvernement. — Si je désirais entrer aux affaires, aucun ministère ne siérait mieux à mon humeur et à mes études que le ministère de l'Instruction publique; d'ailleurs, si je le croyais nécessaire au service de mes idées, je consentirais à remplir les fonctions de garde champêtre. Seulement, je suis très résolu à ne pas devenir ministre : je ne puis vous promettre mon concours que comme député. » Je lui soumis alors les arguments que j'avais exposés autrefois à Morny. « Cela ne me convainc pas, riposta-t-il ; vous êtes indispensable au succès du plan ; l'Empereur a confiance en votre caractère et en votre talent, et il a de la sympathie pour votre personne ; votre nom lui paraît nécessaire pour donner à la réforme sa véritable signification, et aussi pour qu'il ait la garantie qu'il ne restera pas sans défenseur, si M. Rouher l'abandonne ; moi-même j'ai besoin d'avoir auprès de l'Empereur *quelqu'un qui* me seconde. Sans doute ce que

nous ferons ne sera pas tout ce qui est désirable, ce sera du moins un bon commencement, et avec le temps nous obtiendrons le reste. — Mais avec qui me trouverais-je? — L'Empereur n'est encore fixé que sur votre nom. » — Puis il insista : « Si on ne marche pas en avant, on marchera en arrière; donnez-nous donc sans hésiter votre concours pour marcher en avant. » Je ne me rendis pas; je promis simplement de réfléchir. Nous nous ajournâmes au 2 janvier 1867.

IV

Je ne crus pas pouvoir instruire mes amis, crainte d'indiscrétions, de cette communication confidentielle; je ne m'en ouvris qu'à Girardin: « N'acceptez, ni ne refusez, me dit-il, causez. Il ne faut point, par un refus péremptoire, leur donner le prétexte de dire qu'on ne veut pas les aider. » Je passai la journée du 1er janvier à débattre le pour et le contre. Le soir venu je fis connaître mes impressions à Walewski. Écrire n'est une faute dans une négociation que quand on ruse; quand on est loyal, c'est une garantie. Voici ma lettre : — « Mon cher président, je suis vraiment très combattu. J'éprouve une répugnance presque invincible à quitter ma vie paisible d'études et de méditations et à me lancer dans la vie militante de l'action. D'autre part, je sens que, comme citoyen, je n'ai pas le droit

de refuser mon concours à une œuvre de salut pour mon pays. Si je m'adressais à un cœur moins droit que le vôtre, le premier sentiment l'emporterait et à votre ouverture je répondrais : non. Avec vous mon langage sera différent et je dirai : si vous le pouvez, épargnez-moi cette épreuve ; faites sans moi avec vos amis ; mais si vous m'affirmez en conscience que mon refus rendrait tout impossible, je me déciderai. Je ne stipule rien pour moi personnellement, aucun poste ne me paraîtrait trop humble, mais il est trois points sur lesquels je ne puis rien concéder :

1° L'abandon du projet de loi de réforme militaire. Ce projet soulève un *tolle* général. Les ennemis de l'empire s'en réjouissent, ses amis sont consternés. *La réorganisation de l'armée ne cessera d'être nuisible au gouvernement que si elle s'opère avec les ressources du budget et du contingent actuels. Faire plus ne serait opportun que si l'on se propose de préparer une guerre à courte échéance avec la Prusse.* Or, je ne saurais défendre une telle politique. J'ai blâmé, regretté les événements de l'année dernière et la circulaire maladroite qui les a amnistiés, *mais je considère maintenant l'unité allemande comme un fait irrévocable, fatal, que la France peut accepter sans péril ni diminution;* tant que je ne voudrai pas perdre mon pays par des conseils fallacieux, je ne lui conseillerai pas de méditer avec l'Autriche épuisée, en dissolution, une *nouvelle guerre* de Sept ans, dans laquelle nous

trouverions cette fois la Russie à côté de la Prusse, sans être certains d'entraîner l'Italie avec nous. *Tout ce qu'on tentera contre la Prusse facilitera son œuvre au lieu de l'entraver :* un Iéna même n'y nuirait pas. La paix sans aucune arrière-pensée : telle est la seule politique extérieure à laquelle je puisse m'adapter.

« 2° L'abrogation de l'article 44 de la Constitution et *la possibilité reconnue* pour un ministre de rester député. Je ne trouverais pas nécessaire d'y joindre l'exigence d'une réélection : ce qui, avec le suffrage universel et la responsabilité du chef de l'État, offrirait des difficultés. Dans la situation actuelle, un député indépendant qui devient ministre se suicide ; il est, selon l'expression des Romains, *capite minutus*. Un dissentiment survenant entre l'Empereur et lui, que deviendra-t-il, s'il ne veut pas s'endormir au Sénat ou dans un riche bénéfice ? L'arrangement actuel est non moins gênant pour l'Empereur lui-même : il est obligé de garder, par bonté, plus longtemps qu'il ne voudrait, des ministres qui lui déplaisent et que l'opinion condamne, parce qu'il ne peut leur offrir aucune compensation suffisante. Que le ministre député garde son mandat, tout change : après une retraite, il reste debout dans la plénitude de son action, et de son côté l'Empereur peut le congédier avec d'autant plus de facilité qu'il n'a aucun équivalent à lui donner. C'est une erreur de garder *longtemps* les mêmes ministres. L'art du gou-

vernement consiste à passer de temps en temps des uns aux autres. Il y a dans les hommes un amour du changement qui, non satisfait, s'exaspère. Un souverain inamovible ne peut échapper au péril créé par ce sentiment inné au cœur de l'homme, qu'en changeant de collaborateurs. Pour les ministres eux-mêmes des périodes de repos sont nécessaires. Ils ont le loisir de renouveler leurs provisions intellectuelles épuisées; ils retrouvent dans la vie commune ce sentiment des réalités qu'on perd dans la vie factice et enfermée des ministères. En 1846, on était excédé de M. Guizot; si le Roi l'eût congédié, sauf à le reprendre plus tard, s'il eût joint la plus mince réforme à ce changement de personnes, il n'y avait pas de révolution de Février. Le chef d'un État doit avoir autour de lui un personnel varié dans lequel il puisse recruter des ministres suivant les nécessités variables de la politique. Enfin, l'expérience démontre que les meilleurs conducteurs des assemblées, ce sont les hommes qui en font partie, et qui ont appris dans les familiarités quotidiennes de la vie avec leurs collègues à manier les ressorts qui les déterminent.

« 3° Cessation du pouvoir arbitraire qui pèse sur la presse et constitution pour elle d'un régime légal quelconque. Sur ce point il est inutile que j'insiste; l'Empereur lui-même sent la nécessité d'une réforme, et, quant à moi, je suis absolument engagé par mes discours depuis dix ans.

« Je suis bien éloigné de croire que j'aie le droit de faire des conditions, je ne me surfais pas ainsi, et il faut toute votre bienveillance pour me croire indispensable à quelque chose. Mais j'ai cette infirmité de nature... de n'avoir aucun talent pour défendre les causes auxquelles je ne crois pas. Voilà pourquoi, malgré tout mon désir de vous seconder, je suis obligé de préciser la mesure dans laquelle je puis le faire. J'ai supposé qu'il vous serait agréable de connaître tout de suite le résultat de mes réflexions. Ce qui ne m'empêchera pas de venir causer avec vous demain à cinq heures et demie. »

Le 2 janvier, j'étais à la présidence; nous causâmes longuement. « En principe, me dit Walewski, j'accepte vos idées; la réorganisation de l'armée est presque abandonnée; l'Empereur est décidé à faire quelque chose pour la presse: à vous d'obtenir qu'il fasse beaucoup et qu'il aille jusqu'à un régime légal; vos raisons en faveur de l'abrogation de l'article 44 me paraissent graves, je ne pense pas cependant qu'il soit sage d'exiger cette réforme comme une condition préalable. Laissez-moi entamer la négociation. L'Empereur a autant de sympathie pour vous qu'il en a peu pour Thiers. Pour agir sur lui il faut le voir souvent, et cela n'est possible que quand on est ministre. »

Le 5 il me dit : « J'ai rapporté notre conversation à l'Empereur. Il me semble que tout cela *doit aboutir*; il y a un point sur lequel il est

déjà plus rapproché de vous que moi, c'est le droit de réunion. Il apprécie vos raisons de rester dans la Chambre, mais il n'a pas d'hommes, et il lui en faut pour ce mouvement. Il a demandé quelques jours pour réfléchir, puis il vous verra. »

Pendant que l'Empereur réfléchissait, je réfléchissais aussi. Plus je descendais en moi-même, plus je me scrutais, plus augmentait ma répugnance. Cette répugnance devint telle que j'en dus prévenir Walewski pour qu'il ne se fît pas de plus longues illusions. Je lui écrivis le 6 que décidément, après beaucoup de troubles, d'hésitations, je ne croyais pas pouvoir aider l'Empereur en qualité de ministre. Je le trouvai le lendemain consterné : « Sans vous, rien n'est possible. Vous tenez dans vos mains les destinées de votre pays. Suivant que vous accepterez ou que vous refuserez, vous nous sauverez ou nous rejetterez dans l'abîme. L'Empereur veut vous voir, il vous recevra mercredi, mais si vous ne modifiez pas vos résolutions, cette entrevue est inutile. Il faut que vous vous engagiez, si Rouher l'abandonne, à prendre sa place ; s'il ne l'abandonne pas, et si vos objections ne sont pas agréées, à entrer avec lui. Vous conserverez votre liberté sur deux points : la nécessité d'un régime légal de la presse et le personnel du ministère. » J'acceptai ces conditions : « J'ai lu à Sa Majesté, reprit-il, votre dernier discours en réponse à Rouher. Il l'avait oublié et s'est écrié : « Il est impossible que

« je ne m'entende pas avec un homme qui pense « ainsi ! » Quand je lui ai dit que vous étiez préoccupé de ce qui arriverait si vous ne pouviez vous accorder dans la suite et que vous fussiez obligé de vous séparer de lui : « Sans « doute, a-t-il répondu, rien n'est impossible, « mais c'est peu probable; au contraire ce qui « nous sépare encore s'aplanira. » Il vous prie de ne rien dire au prince Napoléon avant qu'il ne vous ait vu. »

V

Le 10 janvier 1867 a cinq heures du soir l'huissier Félix m'introduisit par les derrières dans le cabinet de l'Empereur, au rez-de-chaussée sur la cour. Il vint au-devant de moi en me tendant la main : « Je vous remercie, Sire, lui dis-je, de la confiance que vous me témoignez. — Et moi, de vos sentiments à mon égard. » Il m'interrogea sur la situation ; je la lui décrivis sans ménagement, lui montrai les intérêts alarmés se demandant ce que serait demain, ses adversaires plus ardents, ses amis désemparés, un sentiment d'humiliation générale et surtout la crainte d'un danger prochain dont on s'effrayait d'autant plus qu'on ne savait le préciser. « Le ressort principal de votre gouvernement, Sire, a été la crainte ou la confiance qu'inspirait la vigueur de volonté de Votre Majesté; on vous croit malade, affaibli. Si vous ne voulez pas

que le malaise s'accroisse et devienne un péril sérieux, il est urgent que vous affirmiez votre initiative par un acte résolu. Vous ne pouvez le faire par la guerre, faites-le par des mesures libérales, audacieuses, car l'immobilité, malgré ses dangers, malgré ses inconvénients, serait préférable à de petites mesures timides. »

— « Mes renseignements sur la situation, me dit l'Empereur, sont conformes aux vôtres; mais quelles sont les mesures libérales que vous me conseillez? — Avant tout l'affirmation de la paix. Placez au ministère des Affaires étrangères un ministre dont les sentiments pacifiques soient notoires en France et à l'étranger et efforcez-vous par tous les moyens possibles, momentanément au moins, de renfermer la réorganisation militaire dans les limites du budget et du contingent actuel. » Il répondit : « Une réorganisation sérieuse est indispensable; cette nécessité m'en est apparue en Italie; c'est l'insuffisance de notre armée et l'impossibilité d'en avoir une seconde sur le Rhin, qui m'a contraint à la paix de Villafranca. Comment rester inerte après les enseignements de la dernière guerre? Je sais que mon projet est impopulaire, mais il faut savoir braver l'impopularité pour remplir son devoir. » — Je ne contestai pas la nécessité d'une réorganisation sérieuse de notre mécanisme militaire. Seulement j'ajoutai : « Votre Majesté a réalisé la plus urgente des réformes en adoptant le fusil Chassepot; il en est d'autres non moins nécessaires, qui, au dire

des hommes compétents, s'imposent dans notre tactique, dans notre méthode de mobilisation et d'approvisionnement, mais tout cela ne pourrait-il pas s'opérer sans toucher à notre loi organique de recrutement? Il y a deux jours j'ai assisté chez votre cousin à une conversation entre Niel, Trochu, Lebrun, de laquelle est résulté que, grâce à la longueur de notre service militaire, à notre système de réserves qu'on pourrait encore perfectionner, à l'élasticité de nos contingents actuels, notre armée a une solidité que le système prussien, plus démocratique mais moins militaire, affaiblirait. » L'Empereur n'en convint pas ; il maintint que le nombre aurait désormais à la guerre une importance décisive, que l'organisation actuelle ne nous l'assurait pas et qu'il fallait absolument se l'assurer.

Je lui parlai de l'envoi des ministres à la Chambre. Il m'objecta : « Ne craignez-vous pas que cela ne nous ramène le régime parlementaire et que les Assemblées ne recommencent à faire et à défaire les ministères? » Évidemment c'était la grosse objection par laquelle les ennemis des réformes essayaient de l'arrêter. Je répondis : « L'envoi des ministres à la Chambre ne lui donnera pas plus de pouvoir qu'elle n'en a actuellement car si cela lui convient elle peut dès maintenant obliger Votre Majesté à renvoyer un ministre. — Comment? Expliquez-moi cela. — Supposez que la majorité de la Chambre veuille se débarrasser de votre ministre de la Justice, un *orateur se* lèvera et dira : Nous trouvons l'admi-

nistration du ministre de la Justice mauvaise, nous désirons que l'Empereur le change et, pour marquer notre volonté, jusqu'à ce que satisfaction nous ait été accordée, nous rejetons son budget ou une section importante. Dans ce cas, que ferait Votre Majesté? Elle serait obligée de dissoudre l'Assemblée ou de changer de ministre. — C'est vrai, » répondit-il.

Quant à la presse, je lui démontrai que le petit palliatif de Walewski était insuffisant. Le régime administratif avait fait son temps; il fallait se résoudre à renoncer à la nécessité de l'autorisation préalable et des avertissements, et établir une loi organique et définitive, non pas en revenant aux rengaines passées, mais selon des principes plus rationnels : faire correspondre à la suppression des rigueurs exceptionnelles du régime de 1852 l'abolition des privilèges également exceptionnels des lois précédentes, en soumettant la presse au régime du droit commun, en déférant les délits aux tribunaux correctionnels et les crimes seulement aux Cours d'assises. « On pourrait aussi faire obligatoire l'interdiction de rendre compte des débats que les tribunaux ont la faculté de prononcer dans toutes les affaires. Il serait plus essentiel encore de modifier le système des peines : pas de prison, ce qui donne un air de martyre ; atteindre la racine du mal. Le journaliste violent pèche par ambition, en vue de se créer un rôle politique, ou par cupidité dans l'espérance d'accroître le nombre de ses abonnés ;

punissez-le au point sensible, prononcez contre lui l'incapacité des droits politiques et l'amende : cela lui paraîtra plus dur que la prison et ce sera plus efficace. — Mais, au bout d'un certain temps les tribunaux se lassent de condamner. — Sans doute, alors c'est un symptôme que quelque chose va mal et un avertissement d'aviser. » L'Empereur reprit : « Les évêques gallicans me demandent la suppression du *Monde* qui, disent-ils, enflamme les prêtres et les fanatise. Pourrait-on le supprimer avec votre loi? — Certainement, mais après une condamnation judiciaire, et il n'est pas désirable qu'on le fasse. Les prêtres ne sont pas rendus ultramontains par la lecture du *Monde;* ils s'abonnent au *Monde* parce qu'ils sont ultramontains. »

Nous en vînmes à la loi sur le droit de réunion : liberté de se réunir, excepté sur la voie publique, sans autorisation, moyennant une simple déclaration préalable, en tout temps quand il s'agira de matières non politiques, et pendant les vingt jours qui précéderont un scrutin électoral. A chaque réunion assisterait ostensiblement un agent de l'autorité, avec le droit de la dissoudre s'il la juge séditieuse ou illégale, sauf à faire décider la question dans les huit jours, par les tribunaux. « Ne craignez-vous pas que l'on recommence les clubs? — Non, Sire, puisque la liberté des réunions politiques n'existerait que pendant les vingt jours qui précèdent une *élection*. Ces réunions électorales ainsi restreintes ne pourront que profiter au gouver-

nement; elles rompront la discipline des partis par la discussion, empêcheront les élections de ressembler à des conspirations et déjoueront les coalitions subversives. — Il y aurait, dit l'Empereur, un meilleur moyen de les déjouer, ce serait de supprimer les scrutins de ballottage et de décider, comme dans la loi de 1848 et comme en Angleterre, que les élections auront lieu à la majorité relative. — Je n'ai pas réfléchi, Sire, à ce moyen. »

J'y ai réfléchi depuis et je regrette de ne m'être pas rallié à l'opinion de l'Empereur, car elle était profondément juste. Les scrutins de ballottage sont la facilité des coalitions subversives, parce qu'ils permettent des rapprochements monstrueux que la passion ou l'intérêt rendraient impossibles avant qu'un premier tour ait indiqué où étaient les chances. Tout gouvernement ayant le souci de sa stabilité doit les proscrire. D'ailleurs, quoi de plus illogique que de ne pas se contenter au premier tour d'une majorité relative qui suffira au second? Dans les élections académiques, on exige la majorité absolue, mais on s'y tient jusqu'à la fin, et, dussent les tours de scrutin se multiplier à l'infini, il n'y a pas élection tant que cette majorité absolue n'a pas été obtenue. Il en est de même dans des élections plus hautes, celle du Pape par le conclave, celle du Président de la République par le Congrès.

J'appelai l'attention de l'Empereur sur la nécessité de rendre moins autoritaires quelques-

unes des dispositions de la loi municipale en discussion et de rechercher, maintenant ou plus tard (ceci pouvait être différé), le moyen de donner satisfaction, dans une certaine mesure, au vœu de la Ville de Paris relativement à son Conseil. Pourquoi, par exemple, ne pas accorder que le budget de la Ville, après avoir été préparé par le préfet de la Seine et voté par le Conseil municipal, fût soumis au Corps législatif comme une section du budget de l'État? Le préfet de la Seine viendrait défendre son budget. L'Empereur ne dit pas non. — Dans les élections, je conseillais de rester neutre autant qu'on le pourrait, surtout dans les grandes villes, et, lorsqu'on croirait une intervention indispensable, de substituer l'action des maires constitués en comités à l'intervention directe et ostensible des préfets. « Ceci, dit l'Empereur, est une question de tact et de mesure. »

Tous ces points parcourus et discutés l'Empereur me dit : « Je suis de votre avis : il faut que je fasse quelque chose de résolu et de libéral; j'hésite seulement sur l'opportunité. N'aurais-je pas l'air de vouloir me faire pardonner mes échecs au Mexique et en Allemagne? Par des raisons qu'il serait trop long d'expliquer je n'ai pas pu profiter des affaires allemandes et je suis obligé de revenir du Mexique. Dans cette situation des concessions ne m'affaibliraient-elles pas? — Je ne le crois pas, Sire. Je pense qu'elles calmeraient l'opinion, à laquelle, d'ailleurs, vous ne pouvez accorder d'autre satisfaction

puisque vous ne voulez pas la guerre. — Ne dira-t-on pas que j'ai abdiqué entre les mains de mes ministres? — C'est aujourd'hui, Sire, qu'on le dit. La réalisation du plan que médite Votre Majesté serait, au contraire, aux yeux de l'opinion, comme un réveil, une reprise d'énergie. A toute chose il y a des objections; elles n'arrêtent que les petits esprits; dès qu'on a trouvé la *raison de décider*, il faut s'avancer sans en tenir compte. — Ne vaudrait-il pas mieux, afin de ne pas se donner l'air de fuir devant une discussion, ajourner jusqu'après le vote de l'Adresse? — Je ne le crois pas. Pendant cette discussion des demandes impératives de liberté seront renouvelées, et la décision que vous aurez ajournée paraîtra une obéissance à leurs sommations. Il suffira d'une note au *Moniteur*, annonçant d'avance que le gouvernement acceptera la première interpellation sur les affaires d'Allemagne ou sur les affaires d'Italie, et l'on verra bien que ce n'est point par crainte de la discussion que vous supprimez cette vieillerie inutile de l'Adresse. Quant à vos intentions de réformes, le mieux sera de les annoncer dans le discours du Trône, dont l'effet sera d'autant plus grand qu'on n'attend plus rien de libéral de Votre Majesté et qu'on en craint tout le contraire, un coup à la Narvaez. — Je le sais, » répondit-il.

L'entretien durait ainsi depuis plus d'une heure et demie sur un ton de gaîté, d'épanouissement, de confiance, allant sans cesse crois-

sant. D'une voix pleine et douce, et, « avec la tranquille grandeur des choses naturelles », il me dit : « Je ne veux que le bien. Si je ne me croyais pas utile à ce pays, je m'en irais sans hésiter. » Jusque-là pas un mot n'avait été prononcé sur moi. — « Et vous? me dit-il tout à coup. On me dit que vous ne croyez pas pouvoir rentrer aux affaires. — C'est vrai, Sire, et je vous prie de ne pas me le demander. Laissez-moi prouver qu'il est des hommes de conviction pour lesquels la modération n'est pas le moyen de parvenir; mon concours sera d'autant plus efficace qu'il sera plus indépendant. — Vos raisons sont trop bonnes, répondit l'Empereur, pour que j'y oppose une seule objection, mais il est bien entendu que ce n'est *que d'une manière momentanée que je vous rends votre liberté.* — Je vous remercie, Sire. Vous me trouverez à votre disposition quand vous le jugerez indispensable, mais tant que vous avez à votre service l'immense talent de Rouher, vous n'avez besoin de personne. — Oui, il a un grand talent, et, ajouta-t-il en souriant, il trouve les expédients avec facilité. J'ai l'intention de le placer aux Finances. Ne pourriez-vous pas m'indiquer des noms nouveaux? Je ne puis reprendre des personnes que j'ai déjà mises aux divers ministères. Mon cousin, qui a beaucoup d'esprit surtout quand il s'agit de critiquer, me disait : « Vos ministres « sont des Maître Jacques; vous les habillez tan- « tôt en cochers, tantôt en cuisiniers. » Cette *disette* d'hommes est affligeante! On dit que cela

tient à la forme de mon gouvernement, mais il en est de même en Angleterre : excepté M. Gladstone, on en est réduit à aller sans cesse de lord John Russell à lord Derby. »

— « Votre Majesté a-t-elle pressenti M. Rouher? — Non, quelques mots en l'air, je ne me suis confié qu'à l'Impératrice et à Walewski. L'Impératrice, de mon avis sur le fond, ne croit pas le moment opportun. Voudriez-vous aller en causer avec elle demain à cinq heures? — Très volontiers. » Il me quitta, se rendit chez l'Impératrice, et, en revenant, me dit qu'elle me recevrait avec plaisir le lendemain. « Seulement nous sommes dans une maison de verre et comme il est essentiel qu'on ne se doute de rien, ne revenez pas ici ; allez chez Pietri, il vous conduira aux appartements de l'Impératrice. » Il me demanda encore si je consentirais à conférer dans son cabinet avec Rouher : je consentis. Enfin, debout, au moment de le quitter, je lui dis : « Je suis heureux de la grande détermination que va prendre Votre Majesté; qu'elle compte sur mon dévouement. — J'y compte absolument », répondit-il et il répéta avec insistance : « Je n'accepte d'être privé de votre concours actif que d'une manière momentanée. »

VI

Le lendemain 11 à cinq heures, Pietri me conduisit auprès de l'Impératrice. Elle insista

sur l'inopportunité : « Je comprenais le décret du 24 novembre rendu en pleine force; un nouveau décret, qui aurait l'air de parer à une liquidation, me semble une cause d'affaiblissement. — Votre argument, Madame, répondis-je, porte beaucoup plus loin que vous ne pensez, car sa véritable conclusion serait non d'ajourner, mais de ne rien faire jamais, car plus vous retarderez, plus vous paraîtrez céder à une nécessité humiliante. — Cela me frappe, » dit-elle. Au contraire, elle n'admit aucune de mes objections à la loi militaire. Avec une connaissance très précise du sujet et une éloquence véritable, elle m'expliqua qu'une réforme était urgente, qu'on avait trop tardé; c'était sa conviction depuis 1859 : « En vue d'une attaque sur le Rhin mon oncle Jérôme voulut alors me faire signer un décret de mobilisation de 300000 gardes nationaux; je ne voulus pas, malgré l'avis de la majorité des ministres, consentir à signer là, devant l'Europe, un aveu de notre impuissance militaire. Alors mon oncle se leva et me dit : « Ma nièce, vous perdez « la France, vous nous exposez à l'invasion. — « Dans tous les cas, mon oncle, je ne ferai pas « comme Marie-Louise, même si vous me donniez « le conseil, je ne fuirai pas devant l'ennemi. » J'écrivis à l'Empereur et la paix de Villafranca fut signée; il ne faut pas que nous nous retrouvions un jour dans une situation semblable. L'Empereur donne une preuve de plus de son dévouement à la France en se créant des diffi-

cultés dans le présent pour assurer l'avenir. »

En quittant l'Impératrice, je laissai entre les mains de Pietri, pour le remettre à l'Empereur, un résumé précis des idées que je lui avais soumises. Le lendemain, 12, je reçus la réponse suivante écrite tout entière, y compris la suscription, de la main de Napoléon III : « Je vous remercie, Monsieur, de la lettre que vous m'avez écrite et qui contient le résumé aussi clair que précis de notre conversation. Notre entretien m'a laissé la plus douce impression, car c'est pour moi une grande satisfaction de causer avec un homme dont les sentiments élevés et patriotiques planent au-dessus des petits intérêts de personnes ou de partis. Quoique décidé à suivre la route dont j'ai tracé le but il y a quelques mois à Walewski, je voudrais bien causer encore avec vous et Rouher des détails d'exécution. Croyez bien que ce qui me retient n'est ni l'incertitude ni une vaine infatuation de mes prérogatives, mais la crainte de m'ôter les moyens de rétablir dans ce pays, troublé par tant de passions diverses, l'ordre moral, base essentielle de la liberté. Ce qui m'inquiète au sujet d'une loi sur la presse, ce n'est point de trouver la force qui réprimera, mais la manière de définir dans une loi les délits qui méritent une répression. Les articles les plus dangereux peuvent échapper à toute condamnation, tandis que les plus insignifiants peuvent tomber sous le coup de la loi. Là a toujours été la difficulté. Néanmoins, pour frapper les esprits par des

mesures décisives, je voudrais d'un coup établir ce qu'on a appelé le *couronnement de l'édifice ;* je voudrais le faire afin de ne plus y revenir, car il m'importe et il importe surtout au pays d'être définitivement fixé. Il faut tracer résolument le but que je veux atteindre sans avoir l'air d'être entraîné d'années en années à des concessions successives, car on tombe toujours, comme l'a dit M. Guizot, du côté où l'on penche, et je veux marcher droit et ferme, sans osciller tantôt à droite tantôt à gauche. Vous voyez que je vous parle avec une grande franchise, vous m'avez inspiré une entière confiance et mes inspirations me sembleront toujours d'autant meilleures qu'elles seront conformes aux vôtres. Croyez à tous mes sentiments. »

VII

Le plus difficile n'était pas franchi. Il fallait que l'Empereur communiquât son dessein à ses conseillers et résistât aux efforts qu'ils tenteraient indubitablement pour l'en détourner. Magne fut le premier mis au courant. L'Empereur lui demanda même de rédiger un exposé de motifs et un décret. Walewski avait, après cette audience, trouvé l'Empereur tout joyeux : « Cela me donne bon espoir, me dit-il, il est ainsi quand il a pris son parti. Il n'a jamais été plus gai que dans les deux jours qui ont précédé le coup d'État. Lorsqu'il délibère il est

sombre et morose. » Je lui montrai la lettre que j'avais reçue. « C'est un témoignage énorme de confiance ! s'écria-t-il. A quelle heure avez-vous reçu cettre lettre? — A cinq heures. — C'est donc après son entretien avec Magne. Allons, cela marche bien ! »

Cela marcha beaucoup moins bien le 13. L'Impératrice, très agitée, voulait qu'on soumît la question au Conseil des ministres, l'Empereur ne consentit à instruire que La Valette et Rouher. Celui-ci se montra fort irrité. « C'est un tour de Walewski, dit-il. — Je ne permettrai pas qu'on dise cela, répondit l'Empereur : c'est moi qui ai voulu, c'est moi qui me suis adressé à Walewski. » Le même soir, au rendez-vous que m'avait fixé l'Empereur à cinq heures, je ne trouvai pas Rouher. L'Empereur me dit que, retenu par une commission, le ministre d'État n'avait pu venir. — « Que dit-il? — Il fait des objections; il prétend qu'envoyer certains ministres à la Chambre et ne pas y envoyer les autres, ce sera créer des inégalités. — Est-ce qu'il n'y a pas des ministres qui sont sénateurs et d'autres qui ne le sont pas? des ministres qui occupent les grands ministères tandis que les autres n'ont que les petits? Vous enverrez aux Chambres tous ceux qui désirent y aller; ceux qui n'iront pas ne seront pas blessés puisqu'ils ne l'auront pas voulu. — Cependant, je ne puis pas changer le ministre des Affaires étrangères que je viens de nommer, et qui est au courant des affaires. Ne sera-ce pas ridicule

que ce soit un ministre des Finances qui réponde pour lui? — Ce sera naturel, Sire; Guizot, ministre de l'Instruction publique, et Thiers ministre des Travaux publics, répondaient pour les ministres des Affaires étrangères qui n'étaient pas orateurs. »

Il me lut un projet de décret et un exposé de motifs fort bien faits, dont il ne nomma point l'auteur, sur la suppression de l'Adresse, le droit d'interpellation, l'envoi des ministres à la Chambre. Il ne revint pas sur le droit de réunion. Quant à la suppression de l'autorisation préalable, la substitution du pouvoir judiciaire au pouvoir administratif, il reprit son objection sur la difficulté de définir les délits. — « La difficulté, dis-je, a déjà été résolue. Que Votre Majesté veuille bien se faire apporter un Code, et je lui lirai l'énumération de tous les délits de presse punis, la plupart en vertu de lois rendues par des Assemblées républicaines. Je préviens Votre Majesté que la lecture ne sera pas courte. » Le Code apporté, je lus l'énumération. Quand j'eus fini : « Ah! dit-il en riant, la litanie est complète. — Vous le voyez, Sire, une loi sur les délits de presse n'est donc pas à faire. — Non, vous avez raison, elle est faite. — Pourquoi, d'ailleurs, ajoutai-je, refuseriez-vous la liberté de la presse? Que peut-on écrire de vous de plus que ce qu'on écrit? Cette liberté n'aura qu'un effet, c'est de permettre de dire *contre* vos ministres ce qu'on ne se permet que *contre* vous. — Le fait est que ces messieurs

me consultent parfois, mais qu'en général je ne sais pas ce qu'ils font. — Eh bien, Sire, les journaux vous l'apprendront de temps à autre. — Du reste, je suis décidé. Ce qui me décide surtout, c'est qu'en fait on a beaucoup de liberté et j'ai l'air de n'en laisser aucune. » Il ajouta : « Ce que j'accorde est considérable, et si je sortais du premier Empire, on le reconnaîtrait; mais comme je succède à des gouvernements parlementaires, tant que je ne verserai pas dans l'ancienne ornière, on trouvera que j'accorde peu; vous le verrez, Thiers le dira. — Sans doute, mais tous les esprits équitables rendront justice à la généreuse initiative de Votre Majesté. »

J'avais obtenu de Walewski plus qu'il ne m'avait offert, de l'Empereur plus que Walewski ne m'avait concédé et j'avais conservé ma liberté. Je sortis tout heureux du cabinet impérial. Je ne ressens plus le même contentement en racontant ce passé.

Il est erroné de croire que sans ambition on puisse exercer une action politique efficace. La Bruyère a dit : « Je ne mets au-dessus du grand politique que celui qui néglige de le devenir et qui se persuade que le monde ne mérite pas qu'on s'en occupe. » Juge-t-on le monde digne qu'on s'en occupe, il faut être ambitieux, non d'argent, c'est bas, non de vanité, c'est sot : il faut être ambitieux de pouvoir. Il faut le rechercher, le conquérir, s'y complaire, s'y cramponner, ne l'abandonner que lorsque, les forces

épuisées, on ne peut plus le retenir par les mains, ni même par les dents. En eût-on peu le goût, il faut l'aimer pour les autres : on n'obtient pas un résultat politique, seul, sans l'appui d'une armée de partisans ; or, toute armée veut une solde et il n'a pas de parti celui qui ne montre pas au bout d'un succès le partage d'un butin. Le désintéressement est une vertu privée, non une vertu d'État. Dans la lutte des partis, il affaiblit : apportez à vos partisans les réformes les plus amples, ils les trouveront mesquines s'ils ne s'en promettent pas des places ; les plus insuffisantes leur sembleront parfaites s'ils y trouvent un profit. Toute collectivité politique est cupide ; les idées n'y sont que le mot de passe des appétits. D'ailleurs, il ne sert de rien d'être sans ambition ; on vous prête celle que vous n'avez pas, et le détachement n'est imputé qu'à l'impuissance. Je juge donc fausse aujourd'hui la conception qui m'avait paru superbe en 1867 de transformer l'Empire autoritaire en Empire libéral, sans rechercher le pouvoir[1]. Morny, Walewski et d'autres amis avaient raison contre moi en voulant me faire sortir de cette abstention imprévoyante. Il ne suffit pas de concevoir un plan, de le formuler, de le défendre, de l'imposer, l'essentiel c'est de l'appliquer. Ce qui est excellent en théorie, devient souvent faux dans la pratique, par excès ou insuffisance, par maladresse ou précipitation ;

1. Voir t. V, p. 147.

on ne peut vraiment répondre que de ce qu'on exécute soi-même. Dans la circonstance actuelle, mon erreur était aggravée par le caractère de celui auquel je conseillais à l'Empereur de confier l'évolution nouvelle. Avocat incomparable, Rouher eût aussi bien plaidé le dossier *liberté* qu'il avait fait le dossier *autorité* s'il avait été libre de l'accepter; mais un parti violent, friand, lié à sa fortune, pourvu que lui-même fût le serviteur de ses intérêts, ne le lui permettrait pas. On a toujours tort de demander à quelqu'un ce qui ne se concilie pas avec les nécessités de sa situation; vous l'accordât-il un moment, il ne persiste pas.

Donc, au lieu de faire des efforts pour que l'Empereur ne m'obligeât point à prendre le ministère de l'Instruction publique, j'aurais dû lui réclamer un ministère prépondérant et lui dire : « Je ne saurais entrer aux affaires à la place de Duruy, que j'estime grandement, le seul libéral de votre cabinet. Je ne puis non plus accepter de représenter le gouvernement à côté de Rouher; cela est impratique. Qui dirait le mot décisif? est-ce lui? est-ce moi? Si c'est lui, je ne serai plus que son subordonné, ce à quoi je ne consentirai pas. Si c'est moi, il deviendra le trophée de ma victoire, ce que sa dignité lui défend. Parlerions-nous tour à tour, l'unité du gouvernement serait détruite, car même quand notre conclusion serait semblable, notre intonation serait certainement différente. Il y a assez d'embarras dans la situation, n'en créez

pas d'inutiles. Il faut que vous choisissiez entre lui et moi. Avec lui vous pourrez opérer les petites réformes, avec moi vous devrez vous résoudre aux grandes. Je reste convaincu, comme je l'ai déjà dit, que les petites réformes ne profitent qu'à vos ennemis et que les grandes seules vous créeront une force. Renvoyez donc M. Rouher, le plus honorablement possible, et chargez-moi de composer un ministère dont la mission sera d'achever la transformation libérale et de couronner vraiment l'édifice. Entre le système de 1852 et celui inauguré en 1860, il n'y a pas d'abri sûr, retournez au premier ou achevez le second. » L'Empereur aurait-il écouté alors ce conseil qu'il suivit plus tard? Un tel degré de confiance, un tel courant de sympathie s'était établi entre nous, que je le crois. Ne l'eût-il pas regretté les jours suivants, je n'oserais l'affirmer. Quoi qu'il en soit, la constitution d'un ministère libéral à cette époque eût prévenu tant de tiraillements, tant d'erreurs, tant de pertes de temps qu'y pousser de toutes ses forces était un devoir.

VIII

On comprend la vive contrariété d'amour-propre de Rouher à l'annonce que lui fit l'Empereur de la victoire imprévue de ma politique. Il m'avait quelques jours auparavant envoyé en ambassade La Guéronnière, rédacteur en chef de la *France* et sénateur, qui m'avait dit :

« Rouher se demande pourquoi vous lui en voulez. Il n'a pour votre personne et votre talent que les meilleurs sentiments. « Que souhaite-t-il « donc? me dit-il, prendre ma place? l'Empereur « ne la lui donnera pas. S'il veut une place à côté « de nous, qu'il me dise laquelle, il l'aura. » — Répondez-lui que je ne veux ni sa place ni aucune autre. Je n'ai contre lui que les griefs de Tocqueville contre Guizot. Qu'il cesse sa résistance à la liberté et il verra que je ne lui suis nullement hostile. — Du reste, reprit La Guéronnière, il est très rassuré; il connaît son dossier, il est sûr du jury, et il s'endort là-dessus. » Et voilà qu'il était réveillé en sursaut.

Il essaya d'arrêter l'Empereur; non en face, mais en présentant des objections de détail, et en se plaignant des procédés. La Valette agissait auprès de l'Impératrice, ravivait ses scrupules, menaçait de sa démission et de celle de Rouher.

Néanmoins quoiqu'un peu troublé, dans un conseil tenu le 17 à quatre heures, l'Empereur exposa son plan de réformes : il voulait avancer dans la voie libérale avant que l'opinion publique le lui demandât impérieusement. Ce fut un *tolle* général, comme il n'y en eut jamais depuis le commencement du règne. Baroche surtout fut véhément. « Nous en reparlerons une autre fois », dit l'Empereur[1]. Et il leva la séance. Dans la journée du 18, Rouher, Fould eurent de longues conférences avec lui.

1. *Carnet de* Vaillant, 17 janvier 1867.

Ils ne le détournèrent pas. Le 19 au matin, il réunit ses ministres, les remercia de leur zèle et leur demanda leur démission; ils la donnèrent immédiatement de vive voix. La place libre, il envoya au *Journal Officiel* une lettre annonçant les réformes, insérée dans le numéro du 20 janvier :

« Palais des Tuileries, 19 janvier. Monsieur le ministre, on se demande si nos institutions ont atteint leur limite de perfectionnement ou si de nouvelles améliorations doivent être réalisées; de là une regrettable incertitude qu'il importe de faire cesser. — Jusqu'ici vous avez dû lutter avec courage en mon nom pour repousser des demandes inopportunes et pour me laisser l'initiative de réformes utiles lorsque l'heure en serait venue. Aujourd'hui, je crois qu'il est possible de donner aux institutions de l'empire tout le développement dont elles sont susceptibles et aux libertés publiques une extension nouvelle sans compromettre le pouvoir que la nation m'a confié. — Le plan que je me suis tracé consiste à corriger les imperfections que le temps a révélées et à admettre les progrès compatibles avec nos mœurs, car gouverner c'est profiter de l'expérience acquise et prévoir les besoins de l'avenir. — Le décret du 24 novembre 1860 a eu pour but d'associer plus directement le Sénat et le Corps législatif à la politique du gouvernement, mais la discussion de l'Adresse n'a pas amené les résultats qu'on devait en attendre; elle a, parfois, passionné

inutilement l'opinion, donné lieu à des débats stériles et fait perdre un temps précieux pour les affaires; je crois qu'on peut, sans amoindrir les prérogatives des pouvoirs délibérants, remplacer l'Adresse par le droit d'interpellation sagement réglementé. — Une autre modification m'a paru nécessaire dans les rapports du gouvernement avec les grands corps de l'Etat; j'ai pensé que, en envoyant les ministres au Sénat et au Corps législatif, en vertu d'une délégation spéciale, pour y participer à certaines discussions, j'utiliserais mieux les forces de mon gouvernement, sans sortir des termes de la Constitution qui n'admet aucune solidarité entre les ministres et les fait dépendre uniquement du chef de l'État. — Mais là ne doivent pas s'arrêter les réformes qu'il convient d'adopter; une loi sera proposée pour attribuer exclusivement aux tribunaux correctionnels l'appréciation des délits de presse et supprimer ainsi le pouvoir discrétionnaire du gouvernement. Il est également nécessaire de régler législativement le droit de réunion en le contenant dans des limites qu'exige la sûreté publique. — J'ai dit, l'année dernière, que mon gouvernement voulait marcher sur un sol affermi, capable de supporter le pouvoir et la liberté. Par les mesures que je viens d'indiquer mes paroles se réalisent, je n'ébranle pas le sol que quinze années de calme et de prospérité ont consolidé. je l'affermis davantage en rendant plus intimes *mes rapports* avec les grands pouvoirs publics,

en assurant par la loi aux citoyens des garanties nouvelles, en achevant enfin le couronnement de l'édifice élevé par la volonté nationale. Sur ce, Monsieur le ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. »

Cette lettre ne me satisfit pas. Je trouvai qu'elle manquait de souffle, d'élan, d'ampleur, que le couronnement de l'édifice, s'il devait se borner à ce qui était annoncé, était trop maigre et ne supposait pas un édifice bien imposant. J'y sentis un premier refroidissement.

IX

L'acte de l'Empereur n'en consterna pas moins la cour et le vieux parti impérialiste : ils répétaient à l'envi ce que Vaillant écrivait dans son *Carnet :* « Moi, je ne sais qu'une chose, c'est qu'il y aura un cabinet, que ce cabinet sera plus puissant que l'Empereur et que c'est un amoindrissement considérable du Souverain, comme une abdication. » Rouher accrut leur épouvante en annonçant l'intention de se retirer. Lui parti, l'Empereur serait contraint de confier le pouvoir à Émile Ollivier ; ce jeune infatué accélérerait le mouvement, et l'on tomberait dans l'odieux parlementarisme. L'essentiel était de retenir Rouher [1] ;

1. Darimon, décidément rallié sans réserve à la majorité et qui, dans ses carnets, en partage toutes les passions, dit : « Jérôme David, que j'avais trouvé si ardent la veille, m'a

il écarterait un homme dangereux, rendrait moins nuisibles les lois imprudentes, les entourerait de restrictions préservatrices, les atténuerait dans l'application, et, qui sait? peut-être avant leur mise en pratique, réussirait à en démontrer les périls et à en obtenir le retrait.

L'Impératrice le pressa de ne pas les abandonner dans une épreuve périlleuse, à la veille même du jour où les ressources de son talent seraient nécessaires à la défense des actes de l'année précédente. Qui serait de taille à le remplacer? Ces insistances persuadèrent Rouher : il redoutait l'influence que je prendrais sur l'Empereur dans des relations familières de chaque jour, à cause des similitudes de sentiments et d'idées qu'il supposait entre nous. « Si nous les laissons s'accrocher, disait-il, on ne pourra plus les séparer. » Il aimait le pouvoir, il avait pris une longue habitude de la domination, et l'idée de retomber dans un néant relatif lui était pénible. Il avait en outre un réel attachement à la famille impériale; se sentant les forces de la bien servir, il ne se résignait pas à ne le pouvoir plus. Il se laissa retenir, et l'Empereur, voulant effacer ses déplaisirs, lui donna, en le conservant au ministère d'Etat, le ministère des Finances.

Le maréchal Niel remplaça Randon à la Guerre; l'amiral Rigault de Genouilly, Chasse-

paru revenir à des sentiments moins exclusifs. La seule chose qui importe selon lui, c'est qu'Ollivier ne soit pas ministre. »

loup-Laubat à la Marine; Forcade de la Roquette à la place de Béhic aux Travaux publics; Baroche resta à la Justice; Vaillant à la maison de l'Empereur, Moustier aux Affaires étrangères et Duruy à l'Instruction publique.

Vaillant, dans ses *Carnets*, a sur les premiers Conseils du nouveau ministère, deux petits croquis très significatifs : « On a l'air un peu étonné de ce qui s'est passé, de ce que l'on a fait, l'Empereur a l'air plus étonné que tout le monde. » — « L'Impératrice assiste au Conseil : on y traite des attributions à donner au Sénat et de la loi à faire sur la Presse; on se débat contre des impossibilités, on tourne dans un cercle des plus vicieux : *Donner et retenir;* on a déraillé décidément [1]. »

Donner et retenir, c'est la tactique que Rouher va faire prévaloir. Le public en eut le pressentiment et ne fit pas bon accueil au remaniement ministériel. La portée des changements libéraux en fut diminuée. Beaucoup éprouvèrent à mon égard le regret qui se traduisait en crainte chez les membres de la majorité : « Émile Ollivier aux affaires, disait-on, c'eût été une garantie de la sincérité de la réforme. »

Les ennemis de l'Empire affectaient de ne voir dans l'innovation que le retrait de l'Adresse, et disaient qu'à l'égard de la liberté le gouvernement se conduisait comme Richelieu, qui envoyait aux condamnés à la prison

1. 23 et 25 janvier 1867.

perpétuelle des émissaires porteurs de fausses espérances afin que leur courte joie se changeât en un redoublement de tristesse. « Si c'est là le couronnement, disait-on, il est digne de l'édifice. C'est un piège grossier, brutal, qui consiste à couronner un bon verre d'arsenic avec un peu de vin bleu de la Courtille sucré sur les bords. Allons, bois ça et va dormir [1]. »

La haute valeur de l'acte fut mise en relief dans un article de la chronique de la *Revue des Deux Mondes* dont le retentissement fut d'autant plus considérable que son auteur, Forcade, était un panégyriste constant de Thiers, un des défenseurs les plus écoutés de la liberté. « Le fond des choses dans les nouvelles mesures, ce n'est rien moins que la renonciation au pouvoir discrétionnaire qui a perpétué pendant quinze ans la dictature, c'est le commencement d'un système nouveau qui, dans de certaines limites, non seulement admet, mais sollicite la participation directe et continue du pays au gouvernement de lui-même... *C'est une victoire de la force des choses consentie par une prévoyance éclairée de patriotisme.* Les discussions trop prolongées de l'Adresse ont toujours été à nos yeux une application malencontreuse du gouvernement représentatif. Cette manière de procéder au début d'une session par une revue rétrospective, et de poser des questions de cabinet sur des données générales a toujours

1. *Quinet à Jules* Ferry, 23 janvier 1867.

eu le défaut de n'être point pratique et de nuire à la vraie politique des affaires. Elle excitait des passions, donnait lieu à des manœuvres, entretenait dans la controverse politique un ton violent et déclamatoire qui n'est point compatible avec la pratique régulière et solide du gouvernement. C'était une mauvaise pratique qui ne pouvait d'ailleurs se recommander par l'expérience d'aucune autre nation librement gouvernée. Le changement apporté à la situation de la presse par l'abolition des décrets de 1852 est peut-être la plus considérable des réformes... c'est vraiment la fin d'une captivité d'Égypte... Nous pourrons maintenant supporter d'un cœur plus léger les premiers tâtonnements d'une législation nouvelle s'efforçant de se rapprocher du droit commun... L'intervention de la magistrature dans les conflits qui pourraient s'élever entre le pouvoir et la portion de l'opinion représentée par les journaux ne nous répugne point. Une influence même indirecte de la magistrature sur la politique pourrait, en France, n'être point sans avantages [1]. »

X

Je n'avais pas à informer Girardin, il était le seul que j'eusse tenu au courant de mes démarches jour par jour. Il les avait toutes ap-

1. *Revue des Deux* Mondes du 1er février 1867.

prouvées. Après la lecture du programme que j'adressais à l'Empereur je lui avais demandé : « Est-ce suffisant? — Oui, me répondit-il, c'est le minimum de ce que vous pouvez demander, et le maximum de ce que vous pouvez obtenir. » Je lui avais montré la lettre de l'Empereur : « Je n'aurais jamais cru, fit-il, que vous obtinssiez autant. » Cependant, après la conclusion, je le trouvai terne, chagrin, morose. Il m'en voulait, comme plusieurs autres, de ce que l'Empereur eût accompli avec moi ce qu'il lui avait refusé. Sans Duvernois, très favorable, il eût été carrément hostile et il allait répétant partout : « Quoi que fasse l'Empereur, il est perdu, l'immobilité eût mieux valu. » Il ajoutait : « Je ne veux être ni dupe ni obstacle. » Le tout, cependant, sans rupture de nos relations amicales.

Je n'avais rien confié au prince Napoléon; la veille de la lettre impériale j'allai tout lui raconter. Il fut parfait, sans aucun dépit de ce que je lui eusse gardé le secret. Après la modification ministérielle, je le trouvai moins content : il partageait la déception du public, et il me montra la lettre suivante qu'il adressait à l'Empereur : « Sire, je vous remercie de votre billet d'hier, il m'est précieux comme témoignage de votre amitié. Votre Majesté paraissant désirer que je ne vienne pas l'entretenir des graves événements politiques qui s'accomplissent, je m'en

1. *Quinet à Jules* Ferry, 23 janvier 1867.

abstiendrai. Je crois, néanmoins, que les devoirs de ma position et les souvenirs de notre ancienne amitié me prescrivent de vous communiquer les avis qui peuvent vous être utiles et rendre plus facile et plus féconde la politique nouvelle que vous avez adoptée. La publication de votre programme libéral a d'abord produit un effet de satisfaction d'autant plus réel qu'on était bien loin de l'attendre. Les journaux enrégimentés du monopole avaient peine à déguiser l'embarras qu'ils éprouvaient sous les réticences et sous les objections de détail; nos ennemis étaient décontenancés; un effet considérable se préparait. La nomination de votre nouveau ministère a, comme par enchantement, modifié ces dispositions et l'on n'entend plus maintenant qu'un seul mot : Ce n'est pas sérieux. — C'est une attrape, s'est écrié M. Thiers. On va nous retirer, par les habiletés et les pièges de la réglementation, le bénéfice des principes que l'Empereur a si nettement concédés, répète-t-on de tous côtés. La défiance est devenue générale. Si cette impression continue, il y aura dans l'opinion un retour offensif redoutable et votre généreuse initiative, au lieu de vous avoir fortifié, vous aura affaibli. — Comment en serait-il autrement? vous changez les ministres spéciaux et vous conservez les ministres politiques sur lesquels pèse l'impopularité d'une résistance trop longtemps continuée. Que dis-je? vous les conservez, vous accroissez leurs prérogatives et leur prestige. On trouvait

que M. Rouher était trop omnipotent comme ministre d'État; vous le créez en outre ministre des Finances; vous le laissez flanqué au Conseil d'État et à l'Intérieur de deux de ses créatures, et vous en introduisez une nouvelle au ministère de l'Agriculture et du Commerce. Rouher est un homme d'affaires et un avocat d'une trop réelle valeur pour que Votre Majesté dût s'en séparer. L'idée de le placer au ministère des Finances était bonne ; mais il fallait s'en tenir là et ne pas lui laisser le soin de représenter votre nouvelle pensée politique. Quelle confiance inspireront ses paroles, soit dans la Chambre, soit dans le pays, lorsqu'il viendra louer ce qu'il a si énergiquement condamné l'an dernier? Qu'un chef d'État s'adapte aux circonstances et se modifie avec elles, une nation loin de l'en reprendre lui en sait gré : elle ne l'accepte inamovible que parce qu'elle l'espère changeant; mais un ministre n'a pas le droit d'un souverain. Il doit arriver avec ses idées et tomber avec elles. A des choses nouvelles il faut des hommes nouveaux. Le mal de notre temps, Sire, c'est l'instabilité et la mollesse des caractères, l'affaiblissement des consciences et des spectacles tels que celui que donnent au pays des ministres devenant les serviteurs de la politique qu'ils ont combattue, ne sont pas de nature à relever le moral malade de la nation. Que Votre Majesté se persuade bien que ce n'est pas l'esprit de critique ou tout autre sentiment inférieur qui *m'invite* à lui parler ainsi, je n'ai qu'un seul

mobile, la crainte de voir échouer une politique que j'approuve. »

L'Empereur répondit : « Ce que tu me dis serait vrai si nous vivions sous le régime parlementaire, mais je suis responsable : il n'y a donc pas d'inconvénient à ce que mes ministres changent de politique avec moi. — J'ai laissé Rouher ministre d'État parce que n'ayant en ce moment ni un ministre de l'Intérieur, ni un ministre des Affaires étrangères en état de parler, j'ai voulu qu'il pût répondre à tout. — Si j'avais pris des hommes étrangers à ce qui s'est passé jusque-là, j'aurais paru désavouer une majorité qui m'a toujours été dévouée. — Je ne mets pas Ollivier à l'Intérieur quoique j'aie une grande sympathie pour lui et qu'il m'inspire une confiance absolue ; c'eût été me livrer tout à fait, c'est trop tôt. »

— « Cela vous indique bien, me dit le Prince, ses véritables dispositions. Il tiendra bon, il veut tenter loyalement l'épreuve ; toutefois n'étant pas absolument sûr qu'elle réussisse, il se ménage une retraite. Et vous pouvez croire à ce qu'il dit, car il ne ment jamais. Quelquefois il se protège par le silence, et il ne dit rien, mais quand il parle, il dit tout. Du reste, il est bien fatigué ; il est malheureux ; il n'a plus d'amis, il s'ennuie. Il est vraiment malade de la moelle épinière et de la vessie ; il n'en a pas pour plus de trois ou quatre ans. »

XI

Buffet n'était pas encore à Paris; j'allai causer avec Thiers. Il me reçut familièrement dans sa chambre à coucher, en se faisant la barbe. « Les paroles de M. Thiers coulent sans cesse, comme le vin d'un tonneau dont on aurait laissé le robinet ouvert, a dit Heine, mais le vin qu'il donne est toujours exquis. Quand M. Thiers parle, aucun homme ne peut placer un mot, et c'est tout au plus, comme on m'a dit, pendant qu'il fait sa barbe qu'on peut espérer trouver chez lui une oreille attentive[1]. » J'arrivais donc au moment propice. Il avait déjà vent de la nouveauté. Quelques jours auparavant il était venu voir Walewski et lui avait annoncé que si on voulait arrêter son discours dans la discussion de l'Adresse, il ferait appel à la France. « La France n'est pas avec l'Empereur, elle est avec moi; on m'écrit de tous les côtés du pays; jamais je n'ai eu plus de satisfactions d'amour-propre que depuis trois ans. — Personne, répondit Walewski, n'a l'intention de vous empêcher de parler. Mais *vous*, qu'est-ce que cela signifie? Est-ce les d'Orléans? — Non, vous savez bien que je suis l'homme le moins dynastique qui soit. Je représente l'instinct national et le bon sens. » Walewski ayant ajouté : « Que diriez-vous si l'Empereur faisait

1. *Lutèce*, 1.

quelque chose de libéral? « Troublé, ému, il se leva et s'écria : « Avant la session? » Puis se calmant : « Ce n'est pas possible, et d'ailleurs c'est trop tard. » Quelques jours après, il revint cependant aux informations. Walewski accentua son indication d'un changement probable en avant, et Thiers dit avec philosophie: « Après tout, j'irai m'asseoir au Centre. » Au fond, l'idée de Thiers avait toujours été de s'arranger avec l'Empereur. Deux ans auparavant, par l'intermédiaire de Walewski, il avait fait de nombreux efforts pour l'entraîner, disant que la dynastie des Napoléon serait celle qui aurait le plus ses sympathies. L'Empereur, qui n'avait pas oublié ses façons de prépotence de 1851, n'avait pas voulu entendre. Thiers fut donc vexé autant que Girardin, lorsque je lui appris qu'on était en train d'exécuter avec moi ce qu'on n'avait pas voulu commencer avec lui. Je m'en aperçus à la réserve peu habituelle avec laquelle il accueillit mes confidences. « A ma place, dis-je, auriez-vous agi autrement? » Je ne pus en obtenir ni un *oui* ni un *non;* il éluda: « Nous sommes à la veille d'événements graves; je peux avoir un rôle considérable à jouer que je ne veux pas compromettre. » Toutefois il m'indiqua que c'était sur la suppression de l'Adresse qu'il entendait contester la réforme. Son argument était que « quand une chose dure depuis 40 ans, il faut qu'elle soit nécessaire ».

Chez Lamartine je ne trouvai qu'encouragement et satisfaction. « Mon cher, me dit-il avec

son exagération affectueuse, vous voilà passé grand homme. » Ce n'était pas l'avis des révolutionnaires qui réclamaient pour mon impénitence dans la trahison le feu éternel dans le cercle de l'Enfer où Dante a placé Judas. Ce n'était pas non plus l'opinion des amis de Rouher qui me déclaraient un homme dangereux associé aux manèges « de ce vil intrigant de Walewski », ni celle des malins de la galerie qui, me voyant dehors malgré le succès de mes idées, et Rouher resté dedans avec deux ministères, malgré l'échec des siennes, s'amusaient de la façon dont je venais d'être mystifié.

XII

Rouher, ayant accepté en principe le programme libéral, demanda à l'Empereur quelles dispositions il entendait insérer dans les lois annoncées. L'Empereur lui répondit : « Causez-en avec M. Émile Ollivier; entre gens de métier vous vous entendrez tout de suite. » Il était difficile de refuser une seconde fois à l'Empereur cette démarche auprès de moi. Il la fit donc : « Mon cher monsieur, les déterminations de Sa Majesté sont aujourd'hui officielles, et je n'ignore pas que votre opinion n'a pas été sans influence sur les résolutions définitives de l'Empereur. Je serais heureux de pouvoir m'entendre avec vous sur l'exécution des projets nouveaux. J'espère que vous accueillerez

avec sympathie cette communication affectueuse et confidentielle, et je me mets à votre disposition. Recevez, mon cher député, l'assurance de mes sentiments les plus empressés. » (21 janvier.) Je répondis aussitôt : « Je suis disposé à vous aider de tout mon pouvoir dans la réalisation et dans la défense des mesures libérales que vient de prendre l'Empereur. Aussi est-ce avec la plus réelle sympathie que j'accueille votre communication et avec la plus franche loyauté que je me mets à votre disposition. Croyez à mes sentiments les plus cordiaux. »

Le 23 janvier je me rendis au ministère d'État. Rouher me reçut sans cordialité. Il me dit d'un ton embarrassé : « L'Empereur m'a chargé de causer avec vous de la loi sur la presse et le droit de réunion. — J'y suis prêt, répondis-je, mais, comme avant tout j'aime les situations nettes, permettez-moi de vous instruire de ce qui s'est passé. » Je lui racontai, tout en n'omettant que ma correspondance avec l'Empereur. « Vous voyez que si j'avais voulu être ministre je le serais, et non seulement ministre de l'Instruction publique, mais ministre de la parole. Loin de vous miner, j'ai offert de vous soutenir; il est inexact que mon désir soit de vous remplacer; pas un de mes cheveux n'y pense; si on vous rapportait de moi un propos ou une démarche qui parût contredire ces déclarations je vous prie de m'interpeller. Du reste, je vous prouverai mes dispositions, en

vous envoyant mes notes importantes sur la presse. » Je l'engageai à exécuter avec largeur le programme nouveau. — Il répondit : « Je suis de votre avis, il ne faut pas ruser avec l'opinion, il faut toujours tenir plus que l'on ne promet. »

Nous causâmes ensuite des lois nouvelles : il ne doutait pas que la majorité ne les votât malgré qu'elles lui déplussent et qu'elles dussent être fatales à la réélection d'une centaine de ses membres. Il me rappela qu'un jour il avait été plus libéral que moi à propos de la loi des coalitions quand il ne voulut pas du tribunal de conciliation obligatoire. Nous nous séparâmes poliment.

Quelques jours après je reçus une lettre toute dégelée : « Mon cher député, je vous remercie de la communication que vous m'avez faite, j'ai lu ces notes avec grand intérêt. Je n'ai eu qu'à me louer de la franchise qui a présidé à notre entretien et je n'attacherai aucune importance à des insinuations qui chercheraient à dénaturer vos intentions. Au fond, croyez que je cherche à assurer au programme de l'Empereur l'exécution la plus sincère et la plus loyale; toute autre solution serait sans valeur. Recevez, mon cher monsieur Ollivier, l'assurance de mes sentiments affectueux. » (27 janvier.)

XIII

Rouher se mit à l'œuvre sans retard en réglementant par le décret du 5 février 1867 les nouveaux rapports qui allaient s'établir entre les corps de l'État et l'Empereur. La procédure des amendements fut ainsi fixée : Chaque amendement est envoyé à la Commission qui entend ses auteurs; s'il est adopté la Commission en transmet la teneur au président du Corps législatif qui le renvoie au Conseil d'État, auprès duquel la Commission peut déléguer trois de ses membres. Si le Conseil d'État ne l'admet pas, il sera considéré comme non avenu. Si, pendant la discussion, le Corps législatif prend en considération les amendements non adoptés par la Commission ou par le Conseil d'État, ils sont renvoyés à la Commission, et, si la Commission les adopte, au Conseil d'État. — Toute demande d'interpellation doit être formulée par écrit et signée par cinq membres; elle explique sommairement l'objet des interpellations; elle est remise au président du Corps législatif qui la communique au ministre d'État et la renvoie à l'examen des bureaux convoqués au plus tard dans les trois jours qui suivent la remise de la demande. Si quatre bureaux émettent l'avis que les interpellations peuvent avoir lieu, le président donne lecture de la demande en séance *publique* et le Corps législatif fixe le jour de la *discussion*. A la clôture de la discussion, la

Chambre se prononce sur l'ordre du jour pur et simple, et si l'ordre du jour pur et simple est repoussé, elle renvoie au gouvernement l'interpellation sans qu'elle puisse émettre un vote motivé.

Le système de l'amendement était excellent, sauf peut-être l'exigence d'une adhésion du Conseil d'État qu'il eût fallu remplacer par celle des ministres. Les amendements improvisés, mal digérés, mal rédigés, votés avec précipitation sont un des fléaux contre lesquels les assemblées doivent être protégées.

Le système de l'interpellation péchait par la prohibition d'un ordre du jour motivé; cela ne permettait plus à la Chambre de donner au débat politique une sanction pratique. Si j'eusse été consulté, je me serais opposé à cette restriction anti-libérale qui fut le premier acte du système de *donner et retenir*.

Rouher voulut aussi, quoique nul ne le demandât et qu'il n'y eût point nécessité, ajouter quelque chose de législatif aux attributions constituantes du Sénat. Le moyen le plus simple eût été d'en faire une seconde Chambre des pairs. Mais c'était en contradiction avec les termes formels de la Constitution : l'article 26 donnait au Sénat un caractère exclusivement constituant et ne soumettait à son examen les lois votées à la Chambre qu'au point de vue de leur constitutionnalité. Rouher proposa de modifier cet article et d'autoriser le Sénat à *examiner les lois* en elles-mêmes, non pour les

adopter ou les rejeter, mais pour exprimer le vœu, quand il les jugeait susceptibles d'amélioration, qu'elles fussent renvoyées au Corps législatif et soumises à une nouvelle délibération.

La conception primitive de l'Empereur avait été de donner à son Sénat un caractère particulier le rapprochant de la Haute Cour de justice des États-Unis, et de n'en pas faire une simple doublure du Corps législatif. Le décret du 24 novembre avait commencé la destruction de ce système si original en attribuant à la seconde Chambre le droit d'Adresse : l'innovation de Rouher y était une déformation de plus, et il devint évident que, logiquement, on serait amené à redonner au Sénat le caractère de la Chambre des pairs de la monarchie de Juillet, et d'en faire une autre Chambre législative supérieure en dignité, inférieure en influence à la première.

Walewski, de son côté, innovait aussi ; il faisait rétablir la tribune. Depuis 1851 elle avait été remplacée par le banc des commissaires du gouvernement. Cet arrangement tout naturel dans une salle rectangulaire où, comme en Angleterre, le parti de l'opposition est d'un côté et celui du gouvernement en face, devenait très gênant dans une salle disposée en amphithéâtre, et chaque orateur, parlant de sa place, était difficilement entendu de toute l'Assemblée. Mais cela était fort commode à Thiers qui, au lieu de se fatiguer en restant debout, avait pris l'habitude de s'asseoir pendant son discours sur le

banc placé derrière lui. Quand il apprit qu'on ui retirait cette commodité, il entra dans une exaspération aussi violente que s'il s'agissait du salut de la France, et il écrivit lettres sur lettres de protestation à Walewski. Celui-ci ayant persisté, il se rabattit à ce que la tribune fût adaptée à son usage particulier. Avec l'assentiment de l'excellent président, il la fit refaire plusieurs fois jusqu'à ce qu'elle fût à la portée de sa petite stature; les hommes de taille ordinaire pouvaient à peine s'en servir.

Ce changement matériel produisit dans le public une impression plus considérable que la lettre du 19 janvier. — La tribune est rétablie, cela signifiait : La liberté est rendue. Ceux qui ne s'en applaudissaient pas s'en effrayaient. Vaillant écrit : « Dans la nuit du 3 au 4 février, je rêve qu'on me mène à la guillotine; j'approche de la machine ; elle était voilée; le voile tombe!... c'était la tribune qu'on rétablit à la Chambre[1]. »

XIV

Le premier mouvement de l'Empereur avec moi avait été bon ; sa lettre du 19 janvier l'avait été moins ; on s'efforça d'obtenir que le discours du trône fût mauvais : on n'y réussit pas.

Ce discours était impatiemment attendu, car il devait toucher une foule de sujets délicats :

1. *Carnet du 4 février 1867.*

les événements de 1866, l'évacuation de Rome, du Mexique, la loi militaire, les réformes libérales. L'Empereur ne recula pas devant les difficultés, il les aborda tour à tour résolument : « Depuis votre dernière session de graves événements ont surgi en Europe. Quoiqu'ils aient surpris le monde par leur rapidité comme par l'importance de leurs résultats, il semble, d'après les prévisions de l'Empereur, qu'ils dussent fatalement s'accomplir. Napoléon disait à Sainte-Hélène : « Une de mes plus grandes « pensées a été l'agglomération, la concentra- « tion des mêmes peuples géographiques qu'ont « dissous, morcelés, les révolutions et la politi- « que. Cette agglomération arrivera tôt ou tard « par la force des choses; l'impulsion est donnée « et je ne pense pas qu'après ma chute et la « disparition de mon système il y ait en Europe « d'autre grand équilibre possible que l'agglo- « mération et la confédération des grands peu- « ples. » Les transformations qui ont eu lieu en Italie et en Allemagne préparent la réalisation de ce vaste programme de l'union des États de l'Europe dans une seule confédération. Le spectacle des efforts tentés par les nations voisines, pour rassembler leurs membres épars depuis tant de siècles, ne saurait inquiéter un pays comme le nôtre, dont toutes les parties irrévocablement liées entre elles forment un corps homogène et indestructible. Nous avons assisté avec impartialité à la lutte qui s'est engagée de l'autre côté du Rhin. En présence de

ce conflit, le pays avait hautement témoigné son désir d'y rester étranger; non seulement j'ai déféré à ce vœu, mais j'ai fait tous mes efforts pour hâter la conclusion de la paix. Je n'ai pas armé un soldat de plus; je n'ai pas fait avancer un régiment, et cependant la voix de la France a eu assez d'influence pour arrêter le vainqueur. Notre médiation a amené entre les belligérants un accord qui, laissant à la Prusse le résultat de ses succès, a conservé à l'Autriche, sauf une province, l'intégralité de son territoire et, par la cession de la Vénétie, complété l'indépendance italienne. Notre action s'est donc exercée dans des vues de justice et de conciliation; la France n'a pas tiré l'épée, parce que son honneur n'était pas engagé et qu'elle avait promis d'observer une stricte neutralité.

« Dans une autre partie du globe, nous avons été obligés de recourir à la force pour redresser de légitimes griefs, et nous avons tenté de relever un ancien Empire. Les heureux résultats obtenus d'abord ont été compromis par un fâcheux concours de circonstances. La pensée qui avait présidé à l'expédition du Mexique était grande : régénérer un peuple, y implanter des idées d'ordre et de progrès, ouvrir à notre commerce de vastes débouchés, et laisser, comme traces de notre passage, le souvenir de services rendus à la civilisation; tel était mon désir et le vôtre. Mais le jour où l'étendue de nos sacrifices m'a paru dépasser les intérêts qui nous avaient appelés, j'ai spontanément décidé le

rappel de notre corps d'armée. Le gouvernement des États-Unis a compris qu'une attitude peu conciliante n'aurait pu que prolonger l'occupation et envenimer des relations qui, pour le bien des deux pays, doivent rester amicales. En Orient, des troubles ont éclaté; mais les grandes puissances se concertent pour amener une situation qui satisfasse aux vœux légitimes des populations chrétiennes, réserve les droits du sultan, et prévienne des complications dangereuses. A Rome, nous avons exécuté fidèlement la convention du 15 septembre. Le gouvernement du Saint-Père est entré dans une nouvelle phase. Livré à lui-même, il se maintient par ses propres forces, par la vénération qu'inspire à tous le chef de l'Église catholique, et par la surveillance qu'exerce loyalement sur ses frontières le gouvernement italien. Mais, si des conspirations démagogiques cherchaient, dans leur audace à menacer le pouvoir temporel du Saint-Siège, l'Europe, je n'en doute pas, ne laisserait pas s'accomplir un événement qui jetterait un si grand trouble dans le monde catholique.

« Je n'ai qu'à me louer de mes rapports avec les puissances étrangères. Nos liens avec l'Angleterre deviennent tous les jours plus intimes par la conformité de notre politique et par la multiplicité de nos relations commerciales. La Prusse cherche à éviter tout ce qui pourrait éveiller nos susceptibilités nationales et s'accorde avec nous sur les principales questions

européennes. La Russie, animée d'intentions conciliantes, est disposée à ne pas séparer en Orient sa politique de celle de la France. Il en est de même de l'empire d'Autriche, dont la grandeur est indispensable à l'équilibre général. Un récent traité de commerce a créé de nouveaux liens entre les deux pays. Enfin l'Espagne et l'Italie maintiennent avec nous une sincère entente. Ainsi donc, rien dans les circonstances présentes ne saurait éveiller nos inquiétudes, et j'ai la ferme conviction que la paix ne sera pas troublée.

« Assuré du présent, confiant dans l'avenir, j'ai cru que le moment était venu de développer nos institutions. Tous les ans vous m'en exprimiez le désir; mais, convaincu avec raison que le progrès ne doit s'accomplir que par la bonne harmonie entre les pouvoirs, vous aviez mis en moi, et je vous en remercie, votre confiance pour décider du moment où je croirais possible la réalisation de vos vœux. Aujourd'hui, après quinze années de calme et de prospérité dus à nos efforts communs et à votre profond dévouement aux institutions de l'Empire, il m'a paru que l'heure était venue d'adopter des mesures libérales qui étaient dans la pensée du Sénat et les aspirations du Corps législatif. Je réponds donc à votre attente, et, sans sortir de la Constitution, je vous propose des lois qui offrent de nouvelles garanties aux libertés politiques. La nation, qui rend justice à mes efforts et qui, *dernièrement* encore, en Lorraine, donnait des

preuves si touchantes de son attachement à sa dynastie, usera sagement de ses nouveaux droits. Justement jalouse de son repos et de sa prospérité, elle continuera à dédaigner les utopies dangereuses et les excitations des partis. Pour vous, Messieurs, dont l'immense majorité a constamment soutenu mon courage dans cette œuvre toujours difficile de gouverner un peuple, vous continuerez à être avec moi les fidèles gardiens des véritables intérêts, de la grandeur du pays.

« Ces intérêts nous imposent des obligations que nous saurons remplir. La France est respectée au dehors, l'armée a montré sa valeur; mais les conditions de la guerre étant changées, elles exigent l'augmentation de nos forces défensives, et nous devons nous organiser de manière à être invulnérables. Le projet de loi, qui a été étudié avec le plus grand soin, allège le fardeau de la conscription en temps de paix, offre des ressources considérables en temps de guerre, en répartissant dans une juste mesure les charges entre tous; il satisfait au principe d'égalité; il a toute l'importance d'une institution, et sera, j'en suis convaincu, accepté avec patriotisme. L'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes. N'oubliez pas que les États voisins s'imposent de bien plus lourds sacrifices pour la bonne constitution de leurs armées et ont les yeux fixés sur vous pour juger, par vos résolutions, si l'influence de la France doit s'ac-

croître ou diminuer dans le monde. Tenons toujours à la même hauteur notre drapeau national, c'est le moyen le plus certain de conserver la paix; et cette paix, il faut la rendre féconde en allégeant les misères et en augmentant le bien-être général. »

— « Le discours de Sa Majesté est peu applaudi; on comprend difficilement la portée de la plupart des phrases; l'Empereur lit mal; il est un peu embarrassé de l'espèce de froideur avec laquelle ce qu'il dit est accueilli; le papier tremble dans sa main. La fin est dite d'une voix rendue plus ferme par des cris de : « Vive l'Empe- « reur[1] ! » Les passages les mieux reçus furent ceux sur l'Autriche et Rome. Au Conseil le lendemain, l'Empereur se plaignit du froid accueil de la veille. Il n'y avait pas à se tromper : c'était la protestation du monde officiel contre sa politique personnelle à l'extérieur et à l'intérieur, contre les grandes agglomérations autant que contre les libertés nouvelles.

XV

A la séance d'ouverture du Sénat, Troplong, qui partageait ce sentiment, dit à peine quelques mots des réformes libérales et consacra surtout son discours aux panégyriques des sénateurs décédés. Il y avait matière puisque parmi

1. *Carnet de* Vaillant du 14 février 1867.

eux étaient Thouvenel et Ingres. Il exprima le regret public devant la mort prématurée « du diplomate qui réunissait la sagacité de l'homme d'État, le talent de l'écrivain politique, l'habileté dirigée par la franchise, la conviction loyale qui affirme ses idées et la fermeté qui les fait marcher dans les voies de l'avenir ». Il dit du grand peintre : « S'il eût vécu du temps d'Alexandre, ce prince l'eût aimé et traité comme Appelles à qui il se confia pour son portrait; l'Empereur a mieux fait; il a donné le Sénat à M. Ingres. Alexandre ne fit que rendre hommage à l'homme; l'Empereur a honoré à la fois l'art et l'artiste. »

Walewski fut naturellement plus expansif sur les mesures qui étaient en partie son œuvre et, avec infiniment de tact, il en attribua l'inspiration à la dernière Adresse dans laquelle la majorité disait à l'Empereur que « la stabilité de nos institutions n'avait rien d'inconciliable avec le sage progrès de nos libertés ».

Je n'avais reçu aucun signe de Rouher depuis sa lettre et j'ignorais ce qu'il préparait; je savais seulement que ses amis me minaient dans la majorité et tenaient contre moi les plus mauvais propos : il ne fallait pas croire à mon désintéressement; je ne me fixais à rien; j'oscillais perpétuellement entre mes anciens amis et la majorité; je n'avais pas réussi à être ministre; j'avais voulu sans succès renverser le *ministre* d'État, etc. Néanmoins, en entrant dans *la séance*, je m'avançai vers son banc et je lui

tendis la main en signe de concours, ce que je n'avais jamais fait. Je rendis vaine la tentative d'un certain nombre de membres du tiers parti d'opposer une liste à la liste de la majorité pour les fonctions de secrétaires; j'obtins, non sans peine, de tous les signataires de l'amendement des Quarante-Deux qu'ils voteraient pour l'ordre du jour, c'est-à-dire, pour le gouvernement, dans l'interpellation déposée par la Gauche sur les « modifications apportées aux décrets du 24 novembre 1860 ».

Cette interpellation fut soutenue par Lanjuinais, Marie et surtout Jules Favre. Ne voulant pas me donner l'air de m'attribuer le mérite de la réforme, je ne me fis pas inscrire le premier, me réservant de saisir le moment propice pour faire l'acte public de l'adhésion promise à l'Empereur. Je voulais prendre la parole après Marie; mais Vuitry, envoyé par Rouher, m'en empêcha. En réponse à ce ministre, Jules Favre prononça le manifeste de l'opposition. Pris soudain d'une admiration rétrospective pour ce décret de 1860 qu'il m'avait reproché de trop approuver, il l'opposa au décret du 19 janvier: le premier était véritablement un progrès, le second une rétrogradation; le droit d'interpellation accordé par celui-ci était sans doute quelque chose, mais ne compensait pas la suppression de l'Adresse, droit primordial, essentiel. « On vous a lié un bras, dit-il, on le détache, mais c'est pour lier immédiatement l'autre; il y a là un enlacement

alternatif qui laisse un bras libre, mais ne permet jamais à tous les deux de fonctionner à la fois. » Bien entendu la nouvelle réforme n'était qu'un piège, une perfidie : on est revenu sur le décret du 24 novembre parce qu'on en redoutait l'application, parce qu'après les fautes commises, le gouvernement ne pouvait pas braver une discussion générale. « Nous sommes *in manu*, demain le pouvoir personnel peut nous retirer les interpellations, demain il peut renverser cette tribune qu'il a relevée après l'avoir renversée. »

Ces arguments avaient d'autant moins de portée, qu'indépendamment du droit d'interpellation, qui n'était pas vain puisqu'ils en usaient, les opposants conservaient la faculté, dans la discussion du budget, champ immense, de dire sur tous les sujets autant et plus que dans la discussion supprimée de l'Adresse.

Rouher ne laissa pas un de ces sophismes haineux sans une réfutation péremptoire. Il répondit par un compliment inattendu aux impertinences : « Vous dites que l'Adresse est un droit primordial antérieur et supérieur, mais alors comment, depuis 1857 que vous êtes dans cette enceinte, n'avez-vous pas eu la pensée de la revendiquer? Comment vous, les ardents et passionnés défenseurs des libertés du pays, vous qui avez soutenu pendant trois années, malgré votre petit nombre, *avec une énergie digne d'admiration*, les intérêts démocratiques que vous croyez représenter seuls, vous étiez en face d'un

droit primordial absent et vous ne l'avez pas réclamé depuis 1857 jusqu'à 1860? » Il démontra que le droit d'Adresse était si peu primordial qu'en Angleterre c'est une pure formalité, qu'il n'existe pas en Amérique, qu'il n'avait pas été introduit dans la Constitution de 1848. « Le droit d'interpellation est un droit plus énergique, plus efficace que le droit de voter une Adresse. Il prend l'acte au moment où il va naître; il s'exerce quelquefois sur une volonté, même sur une simple intention, sur une vague velléité. Il n'est pas affaibli parce qu'il est soumis à certaines règles. Est-il une seule assemblée qui ne se soit réservé le droit d'étouffer une interpellation intempestive ou dangereuse? Je vois encore le 13 juin l'honorable M. Thiers debout, frémissant, disant aux interpellateurs: « Lorsque les passions s'agitent dans la rue, lorsque l'émeute menace, ce n'est pas d'interpellation qu'il s'agit, monsieur Ledru-Rollin, c'est de défendre la société! » (*Bravos et applaudissements.*)

Il mit en pièces les arguties soupçonneuses : « Comment, au moment où nous élevons encore plus haut le drapeau des libertés publiques, au moment où nous brisons les barrières qui peuvent arrêter l'essor de la presse; au moment où nous détruisons tout ce qu'il pouvait y avoir de disproportionné, de discordant au point de vue de la liberté de la presse dans le décret de 1852; au moment où nous allons organiser le droit de réunion, où nous allons porter dans la lutte électorale un flambeau, une agitation de

plus (*Mouvements divers*) ; lorsque nous provoquons toutes les discussions, toutes les délibérations; lorsque la presse peut discuter plus librement qu'elle ne l'a fait jamais les prétendues fautes que nous aurions commises ; lorsque nous accueillons toutes les interpellations; à ce moment vous venez nous dire que nous reculons pâles et inquiets, redoutant la lumière et ses rayonnements importuns?» (*Vive approbation.*)

Au milieu des acclamations il raconta qu'au moment du traité de commerce l'Empereur lui avait dit : « Croyez-moi, abaissons les barrières; toutes les libertés sont sœurs; la liberté commerciale engendrera toutes les autres libertés; elles viendront graduellement à leur heure. Je n'ai pas reçu la mission de fonder dans cet Empire l'ordre et l'autorité, ma mission plus ou moins prochaine, c'est de fonder à la fois la liberté et le pouvoir, c'est d'arriver dans cette nation, qui s'est livrée à moi éperdue, éplorée, dévorée par l'anarchie, à rétablir l'ordre et la sécurité d'abord, et en faire le principe graduel de toutes les libertés publiques qui constituent un grand pays et une grande civilisation. » (*Bravo! Bravo! Double salve d'applaudissements.*) Au cours de ses assurances sur sa volonté de réaliser vigoureusement le programme, il lança une phrase inquiétante : « Les ministres, chargés d'étudier les lois qui vous seront soumises, le feront avec l'énergique volonté de ne point élargir imprudemment les promesses impériales. »

Néanmoins, ne voulant m'arrêter qu'à ce qui était digne d'approbation, je donnai plusieurs fois le signal des applaudissements, et quand je demandai la parole, ce ne fut ni pour atténuer, ni pour compléter les démonstrations du ministre. Je tenais seulement à apporter l'adhésion publique promise à l'Empereur. Je fus stupéfait de voir ma demande accueillie par une explosion de cris : « Aux voix! » proférés par les amis de Rouher. De la tribune je les regardais, courant de banc en banc, se donnant le mot d'ordre, s'agitant, s'excitant. Je combattis leur demande de clôture par quelques mots durs et la fis repousser. Mais dans l'état de tumulte de l'Assemblée je n'étais pas disposé à prononcer un discours, et encore moins la Chambre à l'écouter. Je ne pouvais cependant garder un silence qui eût paru un manque de parole; je m'en tins à une brève déclaration que je me réservai de compléter plus tard : « Lorsqu'il y a quelques années la discussion commença dans cette Assemblée sur le décret du 24 novembre 1860, je me levai au milieu du groupe auquel j'appartenais et j'exprimai mon adhésion et ma gratitude. Les actes indivisibles du 19 janvier m'ont semblé de nature à provoquer l'expression d'un sentiment analogue. Je voulais expliquer comment, dans ce qui s'est réalisé, et dans ce qui se réalisera, il y a pour nos libertés publiques un progrès sérieux et digne d'approbation. Je voulais examiner les diverses objections qui ont été opposées aux mesures dé-

crétées le 19 janvier. Je crois, Messieurs, que de pareilles discussions seraient à cette heure superflues; M. le ministre d'État a ressenti combien la liberté est une grande et puissante inspiratrice : il a prononcé des paroles nobles, des paroles libérales, des paroles loyales. (*Oui. Oui.*) Après les déclarations qu'il a fait entendre je n'ai qu'un désir, c'est celui de réunir mon vote à ceux qui exprimeront leur confiance et leur satisfaction en votant l'ordre du jour. » (*Très bien! Très bien! Rumeurs diverses*[1].)

XVI

Girardin, qui, depuis le 19 janvier, contenait une sourde colère de dépit, assistait à la séance. Il comptait que je ferais du scandale par des jactances personnelles ou par des félicitations railleuses, ou par des réticences et des sous-entendus amers. Il sortit furieux. « Ollivier est fou, dit-il, ou bien il a un portefeuille dans sa poche. — Il n'est ni fou ni ministre, répondit un de nos amis communs, c'est un honnête homme qui remplit un acte de conscience. — Alors, s'écria-t-il, qu'il se fasse moine et nous laisse tranquilles! » Et il lança dans la *Liberté*, le lendemain, un article *sur les réserves qui n'avaient pas été faites* : « Avant les droits de l'amitié ceux de la vérité. Le *Journal*

1. Séances des 25 et 26 février 1867.

des Débats, à l'époque de la coalition de 1839, laissa échapper ce mot cruel adressé à M. Guizot : « Vous aurez peut-être encore notre concours, « mais vous n'aurez plus notre estime. » C'est le contraire que nous disons à M. Émile Ollivier ; nous lui disons : « Vous aurez toujours notre « estime, mais vous n'aurez plus notre concours. » Vous ne l'aurez plus, parce que, chef de l'opposition dynastique, vous avez donné, par votre déclaration de confiance et de satisfaction sans réserve, en pleine tribune, votre démission de ministre de la conscience publique. »

On ne peut s'imaginer le déchaînement qui éclata contre moi après cet abandon de mon unique défenseur : c'était mon Waterloo ; j'étais un imbécile, un misérable, un homme perdu ; voilà le ministère d'Ollivier à l'eau ! Quelques fidèles ne m'abandonnèrent pas. Le prince Napoléon surtout courut chez Girardin et me défendit chaleureusement. Girardin, de lui-même, avait compris l'injustice de son emportement. Il se retourna contre la meute qui, n'étant plus contenue par lui, me déchirait à belles dents : « Une exagération de loyauté plus facile à expliquer qu'à justifier, un excès de désintéressement personnel poussé jusqu'à l'abnégation extrême, ont pu entraîner M. Émile Ollivier plus loin qu'il n'aurait dû aller, car ses paroles ne l'engageaient pas seul exclusivement ; mais en proclamant sa confiance et sa satisfaction, mais en devenant ministériel au lieu de devenir ministre, M. Emile Ollivier n'en

conserve pas moins tous les droits au respect que commande son caractère. Nous n'en connaissons pas de plus noble et de plus pur... La justice exige qu'il soit reconnu qu'avant que M. Ollivier adhérât au programme de M. Rouher, le ministre d'État avait adhéré au programme du fondateur de l'opposition constitutionnelle et se l'était approprié ; qu'en réalité et en résumé, c'était donc de lui-même qu'à la tribune M. Ollivier s'était déclaré satisfait. Non, quoi qu'en dise plus spirituellement que véridiquement le journal *le Temps*, ce n'est pas M. Ollivier qui est monté dans le train chauffé par M. Rouher; c'est M. Rouher qui est monté dans le train chauffé par M. Ollivier. »

Jusqu'à ce jour Girardin m'avait si énergiquement soutenu que je n'avais pas été irrité de son infidélité passagère. Je lui écrivis après ce dernier article : « Mon cher ami, vous dites que j'ai eu tort de ne pas devenir ministre, et de me faire ministériel. — Permettez-moi de ne pas examiner la question de savoir si j'ai raison ou tort de ne pas devenir ministre ; mais laissez-moi me plaindre que vous m'ayez appelé ministériel. — Rien de plus simple que ce qui s'est passé dans la dernière séance : M. Rouher ayant reproduit les idées que j'avais développées l'an dernier contre lui, et y ayant même ajouté une parole d'admiration pour ce groupe des Cinq auquel je serai éternellement fier d'avoir appartenu, j'ai cru qu'il était loyal d'exprimer une adhésion qui m'a d'autant moins coûté

qu'elle était sans arrière-pensée d'aucun genre. — Quant à des réserves, je n'avais pas à les formuler : elles étaient implicitement contenues dans mes paroles et dans mon passé. — Si les lois sur la presse et sur le droit de réunion sont conformes à mes espérances, mon adhésion deviendra définitive. Si elles sont draconiennes, comme l'ont dit les journaux, je ne laisserai à personne le privilège de les combattre. — Mais dussé-je adhérer définitivement, je ne serai pas devenu pour cela ministériel ; ministériel signifie un approbateur systématique. Or jamais je ne m'écarterai du principe qui forme le lien d'honneur entre mes électeurs et moi : ni l'approbation systématique, ni l'opposition systématique. A vous. »

Girardin me répondit : « Votre lettre me prouve qu'en vous traitant sans ménagements lâches et hypocrites, qu'en vous traitant en homme qui sait entendre la vérité, qu'en vous traitant comme j'aimerais moi-même qu'on me fît ce grand honneur, je ne vous avais pas trop favorablement jugé. J'étais et je suis encore moins modeste pour vous que vous-même. — Laissez-moi ramer... je suis un rameur... (29 février 76.) »

« La lettre d'Émile Ollivier, écrit Vaillant dans son *Carnet* (2 mars) et les tartines de Girardin dans la *Liberté* causent une certaine émotion. » Ces tartines, en effet, n'étaient pas tendres. Toute la colère de Girardin n'avait pas *été dégorgée* sur moi ; il lui en restait à dé-

penser, et ce fut sur l'Empereur qu'il la déversa.

Rouher avait parlé des destinées meilleures auxquelles l'Empire nous avait conduits ; Girardin fond sur le coup d'État, accuse l'Empereur d'avoir, à l'extérieur, obtenu un petit agrandissement de territoire au prix du sacrifice de nos intérêts nationaux dans toutes les grandes questions politiques ; de nous avoir placés, dans l'échelle de la liberté, en-dessous de toutes les nations excepté de l'Espagne. « La France n'est pas plus puissante qu'en février 1851. Est-elle plus libre ? Matériellement a-t-il dépendu d'elle d'empêcher les irréparables fautes qui ont été commises et si de nouvelles fautes viennent les aggraver, quels moyens aurait-elle de jeter dans la balance le poids de son opinion ? » Cet article lui fit étrenner le système du jugement par les tribunaux mis à la place des avertissements. Il fut condamné à 5 000 francs d'amende. « Cette situation nouvelle, écrivit-il, rompt des amitiés qui remontaient à vingt années et qui, aux prises avec mes opinions, ne les avaient pas changées, mais les avaient souvent tempérées. La cruelle blessure que je viens de recevoir est de celles qui exigent sans hésiter l'amputation. » Ce fut moi qui allai le calmer, et lui démontrai qu'il était parfaitement absurde de rendre le prince Napoléon responsable de sa condamnation. Je l'amenai à reconnaître que son article *avait été* une faute et qu'il aurait tort de pousser plus loin l'agitation en persistant à aller

en appel. Il m'écouta, n'opéra pas l'amputation et se désista de l'appel[1].

XVII

L'interpellation Lanjuinais avait inauguré le nouveau régime. La défense que vint présenter Duruy d'un projet de loi sur l'instruction primaire en fut une autre application plus importante. Cette loi n'édictait ni l'obligation ni la gratuité ; elle facilitait seulement aux communes pauvres l'établissement de cette gratuité en leur promettant des secours de l'Etat dans le cas où elles arriveraient à la dernière limite de leurs sacrifices, à la seule condition d'augmenter de trois centimes leur contribution aux dépenses scolaires. Elle obligeait aussi les communes à entretenir des écoles de filles ; elle ne sacrifiait point les communautés religieuses et admettait la lettre d'obédience comme équivalent du cer-

1. Mais lorsque, quelques jours après, il reçut un petit avertissement de payer son amende, la fureur le ressaisit et il s'en donna à cœur joie dans un nouvel article intitulé : *Ce qu'il en coûte pour dire la vérité*, dans lequel il y avait ceci : « La vérité n'est pas plus en faveur sous les gouvernements issus du suffrage universel que sous les gouvernements issus du droit divin. Si des périls menacent le gouvernement actuel et que vous les lui annonciez, vous serez accusé de les avoir fait naître et, accusé, vous serez condamné. Pourquoi est-ce celui qui a tout prévu qui est puni ? pourquoi est-ce lui qui paye pour les fautes des autres ? Ne serait-il pas plus juste que ce fût ceux qui les ont commises qui les payassent ? » Cela lui valut une nouvelle poursuite et une nouvelle condamnation à 5 000 francs d'amende (17 janvier 1867).

tificat de capacité. L'exemption du service militaire n'était pas non plus enlevée aux instituteurs congréganistes qui avaient souscrit un engagement décennal d'enseigner, pourvu que cet enseignement fût donné dans une école publique ou tout au moins dans les écoles libres tenant lieu d'écoles publiques et celles subventionnées désignées par le ministre de l'Instruction publique, d'après l'avis du Conseil départemental. La nomination des instituteurs n'était déférée ni au recteur ni aux communes mais confiée au préfet. C'était la partie politique de la loi.

L'intervention de Duruy fut heureuse. Quoique sa parole manquât d'éclat, elle fut très écoutée et ce fut une preuve de plus que, quand on explique ses propres affaires, même sans être un orateur, on obtient de l'autorité. La loi fut votée à l'unanimité (1er mars).

Le Sénat accomplit la tâche qui lui était réservée dans la réforme, discuta le sénatus-consulte qui lui conférait de nouvelles attributions législatives et modifiait l'article 26 de la Constitution. Persigny saisit l'occasion de ce débat et renouvela ses attaques contre la responsabilité des ministres devant la Chambre ; il n'en redoutait rien pour la stabilité de l'Empire : « Le premier Napoléon a laissé des richesses accumulées dans son héritage, et il faudrait, comme dans l'héritage de César, des générations de *malheurs*, de fautes, de folies même pour les *dissiper*. (*Mouvement marqué d'adhésion.*) C'est

dans l'intérêt du pays et de la liberté elle-même qu'il redoute un régime dans lequel les hommes d'État pensent plus à ce qu'ils ont à dire qu'à ce qu'ils ont à faire, qui subordonnerait un Sully, un Colbert, un Richelieu aux gladiateurs de la parole, qui est un jeu puéril des vanités aux prises avec les vanités. La liberté n'est pas du tout attachée au régime parlementaire; elle existe en Amérique où les ministres ne se présentent pas même devant les Chambres [1]. La liberté parlementaire elle-même peut s'exercer dans toute sa puissance sans la responsabilité ministérielle [2]. La liberté réside, selon l'avis de Montesquieu, dans la séparation des pouvoirs, et le système des ministres responsables les réunit tous dans la main du pouvoir législatif, asservit et annihile le pouvoir exécutif. » Au milieu de toutes ces théories Persigny constate ce fait à retenir « que le mouvement libéral, qui se manifeste et paraît s'étendre chaque jour davantage, n'est pas seulement une tactique de l'esprit de parti mais paraît être la manifestation de convictions sincères se produisant jusque parmi les plus honnêtes et les plus dévoués serviteurs de l'État » (11 mars).

1. Persigny oublie que cela va très bien en Amérique, dans une république où le chef est renouvelé tous les quatre ans. C'est l'hérédité dans le chef qui a amené au système parlementaire.

2. Il en est, en effet, ainsi en Prusse, mais ce système y avait amené un conflit dont l'issue eût été fatale à la liberté ou à la royauté sans la victoire de Sadowa, et qui recommencera dans les circonstances analogues.

Le Sénat modifia les propositions du gouvernement en ce sens que la nouvelle délibération du Corps législatif devait être demandée à l'Empereur par une résolution motivée et non point par un rapport. La délibération nouvelle ne pourrait avoir lieu que dans la session suivante, à moins que le Sénat n'eût reconnu qu'il y avait urgence. Ce droit de provoquer une nouvelle délibération n'excluait pas le privilège particulier au Sénat d'examiner chaque projet de loi au point de vue de sa constitutionnalité[1]. Ce droit s'exercerait après la seconde délibération du Corps législatif.

XVIII

Mon assentiment public ne m'attira pas de remercîment de Rouher; il ne m'entretint d'aucun des projets en préparation, évita même de me rencontrer. Son gendre Welles de La Valette assisté par Darimon, un de mes plus ardents adversaires depuis que je l'avais congédié, s'occupa de constituer une réunion de la majorité, appelée de l'Arcade, du nom de la rue où elle se rassemblait, et dont l'objet, comme il disait, était de démolir Walewski et Émile Ollivier, et surtout de rendre les lois libérales le moins libérales possible.

Les deux journaux le plus particulièrement

1. Sénatus-consulte du 14 mars 1867.

sous son inspiration, la *Patrie* et le *Pays*, ouvrirent un feu permanent contre moi, inauguré par un manifeste de Granier de Cassagnac. Considérant que j'avais sombré à la Chambre parce que je n'avais pas combattu, ce manifeste expliquait, en me poussant maintes pointes, la cause de mon prétendu désastre : « Ce qui a succombé, ce n'est pas M. Ollivier, son ardeur personnelle, son talent de parole, c'est la situation impossible à soutenir que ses amis de la presse lui ont faite et que, faute d'explications, l'opinion lui maintenait. Rendu à lui-même, il reprendra son niveau. » Et il avait l'obligeance de m'indiquer le moyen : c'était « de rentrer franchement dans les rangs de la majorité[1] ». C'était clair. J'avais offert une coopération indépendante; on me demandait une subordination. Rouher, en l'espérant, prouvait une fois de plus qu'il manquait d'une des qualités principales de l'homme d'État : la connaissance des hommes.

L'Empereur, du moins, me marqua sa gratitude. Il me fit prier de venir le voir et, cette fois, sans mystère : « Je suis heureux, me dit-il, de pouvoir compter sur votre concours. J'ai désiré vous voir pour vous remercier de

1. *Pays* du 6 mars 1868. Darimon écrivait dans ses carnets : « On a beaucoup parlé à la Chambre de l'article de Cassagnac contre Ollivier. On a remarqué que les hommes du tiers parti ont cessé de prendre sa défense. Quant à la majorité, elle ne veut plus en entendre parler. On attribue à l'Empereur ce propos : « Monsieur Rouher, débarrassez-*moi de cet homme*-là. »

votre adhésion. » Je lui dis : « Je regrette qu'elle n'ait pas inspiré à M. Rouher les mêmes sentiments, il me fait attaquer sans répit par ses journaux, ce qui n'encouragera personne à m'imiter. — Il m'a dit qu'il ne le faisait pas. — Il ne vous a pas dit la vérité, Sire. » Et je lui en donnai les preuves. Il devint sérieux et s'écria : « Il faut que cela cesse; du reste, vous êtes au-dessus de tout cela. » Il m'expliqua pourquoi il avait donné à Rouher le ministère d'Etat et les Finances : Walewski avait trop parlé, Rouher était blessé; il lui fallait une réparation : « Du reste, Walewski préside mal; ainsi à propos des dernières interpellations, je lui avais recommandé de ne pas laisser attaquer la Constitution ; il a arrêté à tort M. Lanjuinais et a laissé le champ libre aux violences de M. Jules Favre. » Il me dit ensuite pourquoi malgré mon conseil il n'avait pas soumis le budget de Paris au Corps législatif. « Cela tient à la difficulté de préciser la situation d'Haussmann; il est fort capable et très ambitieux, ce que je trouve naturel quand on est capable. Il n'est pas facile de déterminer en quelle qualité il ira au Corps législatif[1]. Mes ministres l'ont souvent attaqué, mais chaque fois que je suis allé aux renseignements, j'ai trouvé qu'il avait raison. ».

La conversation s'égara sur divers sujets. Je dis qu'il ne fallait pas s'épouvanter des agitations de la liberté : « C'est comme sur la mer, quand

1. Il faisait allusion à la prétention d'Haussmann d'être *nommé ministre* de Paris.

une tempête éclate; on croit l'océan bouleversé jusqu'au fond, et cependant les couches superficielles seules sont remuées. — C'est vrai, me répondit-il, mais cette agitation suffit pour submerger le navire. — Très bien répondu, Sire! mais permettez-moi d'ajouter : Quand le capitaine est incapable. » Enfin il m'annonça qu'il comptait avoir le Luxembourg. Je me récriai : « A quoi bon? C'est si peu de chose! nous n'avons pas besoin de cela! — Cela fera bon effet », répondit-il.

L'Empereur se faisait illusion. Le public, qui connaissait cette négociation, en plaisantait. On disait : « Quand un chasseur novice n'a rien tué dans la journée, en rentrant au logis il achète un lièvre d'un braconnier pour qu'on ne se moque pas de lui à la maison. » L'acquisition de ce lièvre était, en effet, le souci principal du gouvernement; la négociation du Luxembourg battait son plein.

CHAPITRE VIII

L'ABERRATION DU LUXEMBOURG CONTINUE

I

Les dispositions de la Prusse semblaient favorables. Bismarck, plus puissant que jamais, venait de recevoir un nouveau témoignage de la gratitude du Roi. « En considération, lui avait écrit Guillaume, du point culminant auquel sont parvenues les destinées de la Prusse par les combats glorieux de l'année dernière, les générations futures ne doivent pas oublier que l'élévation du pays à une puissance nouvelle et à d'impérissables honneurs, et son entrée dans une époque plus féconde en développements bénis du ciel avec l'aide de Dieu sont dus spécialement à votre pénétration, à votre énergie et à la direction habile que vous avez su donner aux affaires qui vous étaient confiées. J'ai résolu de donner à ces services une distinction plus haute en les reconnaissant de nouveau par une dotation de 400 000 thalers. Le ministre des *Finances* est chargé de mettre cette somme à *tre* disposition. Il répondrait à mes désirs que

vous destiniez cette dotation, qui consacre ma reconnaissance et celle du pays, à l'acquisition de terres ou de capitaux, par des dispositions en fidéicommis, qui conserveraient, d'une façon durable, la gloire de votre nom et celle de votre famille. Votre reconnaissant et fidèlement dévoué. — Roi Guillaume (12 février 1867). »

Cette importance, tous les jours plus grande, accordée à Bismarck, nous était un encouragement; invinciblement convaincus que nous étions de sa ferme intention de nous être agréable. Le discours de l'Empereur au Corps législatif avait, il est vrai, ravivé, au cœur du Roi, la blessure toujours ouverte, en rappelant que la médiation française l'avait arrêté aux portes de Vienne. Au moment où l'on cherchait à obtenir une amitié et des compensations, cette réminiscence blessante avait été peu politique. Elle avait produit en Prusse le même effet pénible que produisirent autrefois en Piémont les mots d'un autre discours impérial: « Le petit pays au pied des Alpes. » Le Roi, en exprimant à Benedetti, au bal de la Cour, sa satisfaction de la manière dont l'Empereur envisageait l'état de l'Europe, avait laissé pressentir « une espèce de réserve », que Bismarck expliqua quelques instants après. « Le discours de l'Empereur, dit-il, est pacifique, conciliant, libéral et nous ne pouvons que le féliciter hautement de se placer sur un terrain où la Prusse peut marcher d'accord avec la France. » « Il rappelle, ajouta-t-il, que la France nous a arrêtés aux portes

de Vienne ; l'assertion est exacte et je comprends que l'Empereur l'ait consignée dans son discours. » Puis il se tut.

Ceci toutefois ne fut qu'un nuage et on n'en trouva pas trace dans la parole du Roi à l'ouverture du Parlement constituant de l'Allemagne du Nord (24 février). Tout s'y réduisit aux manifestations de la pensée qui poussait la Prusse à étendre sa domination sur l'Allemagne.

Bismarck n'accueillit pas trop mal non plus une nouvelle interrogation sur ses dispositions relativement au Schleswig. N'ayant pas jugé ses explications satisfaisantes, Benedetti lui communiqua, avant de l'envoyer à Paris, la minute de sa dépêche, se déclarant prêt à la rectifier au cas où elle ne reproduirait pas fidèlement son langage. Bismarck, souffrant, lui fit répondre par Thile qu'il n'y avait rien trouvé d'étranger à leur conversation, mais qu'il n'avait pas reproduit toutes ses observations, et à certains passages il désirait donner une autre nuance pour y mettre sa pensée précise. Au lieu de rectifier le projet de Benedetti, il adressa lui-même à Göltz un compte rendu : « M. Benedetti m'a demandé l'autre jour quelles étaient actuellement les intentions du gouvernement du Roi relativement à la question du Schleswig septentrional. Bien que nous n'ayons contracté des engagements à l'égard de cette question que vis-à-vis de l'Autriche, je me suis cependant empressé de donner au représentant de la puissance, dont la médiation a facilité la conclusion

de la paix, les explications confidentielles qu'il m'a demandées, avec toute la franchise que la nature cordiale de nos relations lui permettait d'attendre de nous; j'ai donc répondu à l'ambassadeur de France que les appréciations erronées répandues, de part et d'autre, sur les véritables sentiments des habitants de ces districts, nous avaient fait désirer d'attendre avant de les consulter, que les élections au Parlement nous fournissent des indications plus précises, relativement aux limites géographiques et aux proportions dans lesquelles l'une ou l'autre nationalité prévaut dans chacun de ces districts habités par des populations mixtes ou enclavées. — Les élections au Parlement devaient avoir pour nous un double avantage; d'abord de nous fournir des renseignements utiles et de nature à nous guider dans la délimitation des districts dont les vœux doivent être consultés, mais aussi, de mettre le Parlement et l'opinion publique en état de juger de la force numérique des deux principes nationaux dans le nord du Schleswig. Je n'ai pas besoin, monsieur l'Ambassadeur, de vous dire qu'indépendamment des discussions parlementaires dont cette question pourra former l'objet, *le gouvernement du Roi se conformera strictement aux engagements que, par le traité de paix, il a contractés avec l'Autriche.* Je suis convaincu que le Parlement allemand, quand il sera mis à même d'apprécier les sentiments exprimés par les électeurs du Schleswig, en même temps que les considérations

qui, dans le temps, ont disposé le gouvernement du Roi à accepter les conditions de la paix de Prague, consentira à partager la responsabilité d'une stipulation dont l'exécution prématurée aurait, sans doute, augmenté l'impopularité. Je n'ai point dissimulé, du reste, à M. Benedetti, comme je l'ai fait observer précédemment, en chaque occasion, aux agents tant français que danois avec lesquels je me suis entretenu de cette question, que nous étions obligés d'avoir égard, avant tout, à la sûreté stratégique de notre frontière (26 février 1867). »

Cette lettre ne diffère pas essentiellement du compte rendu de Benedetti, si ce n'est qu'elle estompe ce que le compte rendu met en relief. La seule idée qui ne se trouve pas dans la dépêche de Benedetti, parce que Bismarck l'a ajoutée après coup, est que la France n'avait aucun droit à s'immiscer dans l'exécution d'un traité auquel elle était demeurée étrangère et que la Prusse ne consentait à entrer en explications avec nous que par condescendance. Bismarck, d'ailleurs, n'exprimait nulle part sa véritable pensée : il était résolu à ne pas exécuter l'article du traité de Prague. Un de ses panégyristes, Sybel, a expliqué pourquoi il nous amusait par des promesses qu'il était décidé à ne pas tenir : « Bismarck considérait comme inévitable une guerre franco-allemande; il pensait qu'il avait le devoir de retarder l'explosion du conflit autant que possible et de tenir la France en échec par une accession apparente

à ses désirs, car tout temps gagné fortifiait la puissance allemande par l'introduction du système prussien dans les États confédérés et diminuait le danger d'une coalition franco-autrichienne[1]. »

II

A la fin de février Moustier se décida à ne plus s'occuper que du Luxembourg et à mettre les fers au feu. Le roi de Hollande lui facilita lui-même l'entrée en matière. Le retard de la Prusse à répondre à son offre d'alliance (du 12 octobre) l'avait mis en alarmes. Voyant que la Prusse n'acceptait pas une entente contre la France, le Roi chargea son ambassadeur, Lightenvelt, de s'informer auprès de Moustier de l'attitude de la France dans le cas où la Hollande viendrait être menacée du côté de l'Allemagne.

« Vous arrivez à propos, dit Moustier, nous sommes tout à fait disposés à vous garantir contre une agression de l'Allemagne par un traité en forme, pourvu qu'en échange, vous veuilliez nous céder le Luxembourg. Ce n'est pour vous qu'un fardeau dont nous sommes prêts à vous décharger amicalement. Vous n'avez rien à redouter de la Prusse. Sondée par nous, elle a déclaré qu'elle ne s'opposerait pas à cette cession, parce qu'ensuite elle pourrait honorablement évacuer la forteresse sans

1. *Sybel*, t. VI, p. 38.

blesser le sentiment allemand, ce qu'elle ne pourrait pas faire sans la cession préalable. La Prusse se laissera en quelque sorte forcer la main. Ce n'est pas l'esprit de conquête qui inspire l'Empereur : les derniers agrandissements de la Prusse, son occupation arbitraire de la forteresse nous en font une loi politique et stratégique. Stratégiquement nous ne pouvons laisser entre ses mains une forteresse de premier ordre assise en quelque façon sur notre frontière ; politiquement l'Empereur ne pourrait souffrir longtemps la situation arbitraire de la Prusse sans irriter l'amour-propre de son peuple. Cet amour-propre, déjà froissé au plus haut degré, l'obligerait à la guerre dans un temps plus ou moins rapproché, guerre qui, quel que soit le vainqueur, se terminerait aux dépens du Roi Grand-Duc, qui y perdrait probablement le Luxembourg et le Limbourg. Dites cela à votre gouvernement[1]. »

Moustier n'avait pas confié ses intentions au seul ministre des Pays-Bas. Il avait mandé Baudin, notre ministre à La Haye, et, sans lui prescrire encore d'adresser une demande officielle, il le chargeait de préparer les esprits par ses conversations, soit avec les ministres, soit avec Sa Majesté. Il devait indiquer, comme but principal, celui que le roi de Hollande s'était lui-même proposé, d'affranchir le Grand-Duché des servitudes fondées sur le système politique

1. Rapport de Ligthenvelt.

établi contre la France. « Le gouvernement néerlandais a échoué dans les négociations directes avec la Prusse; il serait à craindre qu'une démarche officielle faite à Berlin par le gouvernement de l'Empereur ne soulevât une discussion où l'amour-propre national serait mis en jeu des deux côtés. Ce que le cabinet de Berlin ne veut pas concéder au roi des Pays-Bas, pourrait devenir entre la Prusse et nous l'objet d'une transaction honorable et amicale. Il n'est pas probable, en effet, que le gouvernement prussien, qui s'applique journellement à resserrer ses rapports avec la France, ait prémédité de conserver contre toute espèce de droit, en dehors de ses frontières et si près des nôtres, une garnison inutile au point de vue de sa défense naturelle, et dont le caractère éminemment offensif à notre égard ne pouvait manquer de fixer notre sollicitude la plus attentive. En acceptant avec bonne grâce le fait d'une réunion du Grand-Duché à la France, le cabinet de Berlin croirait faire acte d'habile politique et arriverait à nous ménager une satisfaction matérielle et morale qui, en donnant aux relations des deux pays un caractère plus marqué d'intimité, offrirait de nouveaux gages à la paix de l'Europe (27 février 1867). »

Il semblait que Moustier hésitât à s'engager dans le sentier périlleux qu'on lui montrait. Avant de transformer ces instructions en ordres officiels il veut s'assurer une dernière fois des *réelles dispositions* de la Prusse, et il charge

Benedetti d'interroger encore Bismarck. Les paroles du ministre continuèrent à être favorables. Il insista seulement plus que jamais sur sa distinction : « Si on m'interroge, je m'opposerai; si on me met en présence d'un fait accompli, j'acquiescerai en grognant. — Puis-je soumettre ces assurances à mon gouvernement? demanda avec quelque solennité Benedetti en lui lisant les termes de sa dépêche. — Vous le pouvez », répondit Bismarck. Et puisqu'on était en confidences de bonne amitié, il en profita pour lui communiquer une nouvelle peu agréable : « Vous m'avez quelquefois interrogé sur un bruit qui a couru les chancelleries de traités militaires conclus entre les États du Sud et nous. Eh bien, oui, j'ai conclu ces traités. Ce sont des traités de garantie, je les ai signés à la suite de la demande que vous m'avez faite quelques jours avant leur date, de la cession de Mayence et des territoires bavarois et hessois sur la rive gauche du Rhin[1]. »

Benedetti, mandé à Paris, vint confirmer ces dépêches par des explications orales. Moustier ne s'arrêta pas à la désagréable certitude de l'existence des traités militaires; il ne retint que la bonne volonté envers le Luxembourg, et il renvoya Benedetti à son poste.

1. De Benedetti à Moustier, 9 mars 1867.

III

Continuant à s'avancer avec circonspection, il sonda de tous les côtés les dispositions des puissances. L'ambassadeur russe à Paris fut très encourageant, Gortchacow le fut moins. Aucun lien contractuel ne le rattachait à la Prusse, mais quoique les derniers événements eussent éveillé, chez certains membres de la famille impériale, des rancunes allant jusqu'à la haine, la sympathie personnelle du Tsar était acquise au roi Guillaume; Gortchacow la partageait, ne fût-ce qu'en courtisan, de telle sorte que toute sa politique allemande en ce moment se résumait en ceci : Ne pas prendre ombrage de la Prusse et ne pas lui donner d'ombrage. Ignorant la part de Bismarck dans ces démarches de la France et craignant de lui être désagréable, quoique le Luxembourg lui fût parfaitement indifférent, il se tenait sur une prudente réserve.

Au contraire le langage de Stanley et celui de Beust furent des plus amicaux. Stanley dit que personnellement il n'aurait pas d'objection à un arrangement qui, en donnant satisfaction à la France, serait de nature à écarter dans l'avenir toute chance de conflit. Beust autorisa Gramont à dire à son ministre que le Grand-Duché ne serait pas considéré à Vienne comme territoire allemand et que, loin de gêner nos *négociations* avec le gouvernement des Pays-

Bas, le cabinet de Vienne serait prêt à les appuyer le jour où nous le croirions utile.

Des agents furent envoyés par notre ministre de l'Intérieur dans le Luxembourg, afin d'organiser le plébiscite futur et leurs rapports assuraient qu'on obtiendrait les trois quarts des voix. Tout était donc bien préparé. Il ne restait qu'à enlever promptement l'assentiment du roi de Hollande. La reine Sophie, princesse de Wurtemberg, femme d'une haute intelligence et d'un cœur chaud, très attachée à la dynastie impériale, qui avait vu avec une appréhension désespérée l'immobilité de la France et son abandon de l'Autriche après Sadowa, était, avec son fils le prince d'Orange, le centre d'un parti français tout disposé à seconder nos désirs, mais il y avait aussi à la Cour un parti allemand puissant conduit par le frère du Roi, le prince Henri et sa femme, princesse allemande de la maison de Weymar. Le Roi, pauvre homme sans résistance et sans résolution, oscillait entre ces deux influences, attiré vers la France par la sympathie et rejeté vers la Prusse par la peur. L'opinion publique hollandaise, indifférente, eût considéré volontiers le Luxembourg comme une gêne dont elle ne demandait pas mieux que d'être débarrassée. Les ministres qui pensaient de même ne s'offusqueraient pas des ouvertures de Baudin; le ministre de Luxembourg Tornaco les approuvait. Le Roi fut le moins commode. Quand Baudin se présenta officiellement à son audience

(18 mars), et « l'oraison convenue débitée, lui proposa de nous céder le Luxembourg moyennant une indemnité de 4 à 5 millions », il refusa. Il ne voulait prendre aucun engagement avant que la population luxembourgeoise, les puissances signataires du traité de Londres et surtout la Prusse n'eussent donné leur consentement, et il ne promettait pas de garder le secret. Baudin insista; tout ce qu'il obtint fut : « Je ne dis pas non, mais je me réserve la faculté de décider après y avoir réfléchi. »

Le Roi voulait attendre le résultat des débats commencés au Corps législatif français sur les événements de Sadowa. Cela lui permettrait de se rendre mieux compte des relations de la Prusse et de la France et de se porter du côté où il trouverait le plus de sécurité.

Ces débats furent en effet d'une importance capitale et l'on comprend que le Roi y subordonnât sa résolution.

CHAPITRE IX

SADOWA AU CORPS LÉGISLATIF

I

Peut-on être impartial en racontant les événements auxquels on a participé? Cela dépend de ce que l'on entend par impartialité. Est-ce n'avoir et n'exprimer aucune opinion sur les choses et sur les hommes? Alors je me déclare incapable d'être impartial, et je doute qu'il y ait beaucoup d'historiens, écrivant même sur les faits auxquels ils sont restés étrangers, qui puissent s'astreindre à cette neutralité sceptique. La véritable impartialité, à mon sens, ne condamne donc pas à n'avoir aucun avis, à n'exprimer ni admiration ni blâme; elle oblige à ne pas travestir les opinions et les actes, à rapporter les opinions qu'on ne partage pas, les actes qu'on réprouve avec un tel scrupule d'exactitude que ceux-là mêmes qui en sont les auteurs n'aient rien à y reprendre et à y ajouter. Ainsi l'historien donne au lecteur le moyen de juger son jugement et de le reviser. Bellar-

min fut un modèle de cette impartialité : on le mit à l'index parce que son exposition sincère des erreurs condamnées inspirait à plus d'un l'envie de les adopter.

J'admire fort l'éloquence des historiens antiques, non leur méthode. Voulaient-ils donner un discours d'un personnage important, ils ne le reproduisaient pas fidèlement; ils l'arrangeaient, le coulaient dans le moule habituel de leur rhétorique. Le style ne gagnait une beauté plus uniforme qu'aux dépens de la vérité. On ne voyait pas les personnages, on ne les entendait pas, on n'entrait pas en commerce avec eux. Les modernes ont rompu avec ces procédés qui faisaient de l'histoire un pur roman, et ils ont créé la véritable histoire. Quand un acteur a parlé ou écrit, ils donnent son texte même. Quelquefois ce n'est pas aussi correct, élégant, éloquent; c'est du moins vrai et vivant. Certains pourtant ne s'astreignent pas à cette règle, et trop souvent substituent mal à propos leurs analyses à la reproduction intégrale. Sans doute on est bien obligé, sans cela le récit ne serait qu'un recueil de pièces, d'alléger, de choisir, de résumer; mais quand la parole est décisive, qu'elle contient la clef d'une situation ou d'un caractère, il convient, au risque d'être moins littéraire, de la donner dans sa réalité incorrecte. Telle est ma manière de comprendre l'impartialité. A mesure que les événements s'aggravent, mes lecteurs ont pu s'en convaincre, je m'attache à la pratiquer scrupuleusement, au risque de ralentir mon récit.

II

Le débat parlementaire du mois de mars 1867 sur les événements de l'année précédente est un des plus importants qu'il y ait jamais eu dans les assemblées délibérantes. Non qu'il fournisse des éléments sûrs d'information, car la vérité y est accommodée de part et d'autre à l'intérêt du moment, mais on y sent la première manifestation du trouble profond produit dans le sentiment national par les événements de 1866.

Thiers prit la parole pendant toute une séance. Il étala avec une complaisance hostile les conséquences menaçantes des derniers événements: « L'Allemagne était fédérative. Il y avait d'un côté une puissance active, ambitieuse, proche de nous, la Prusse, qui comptait tout au plus 19 millions de sujets. Au centre se trouvait la Confédération germanique, comptant 17 à 18 millions de sujets, et puis à l'autre extrémité, loin de nous, la puissance la plus forte par le nombre, l'Autriche, qui en comptait 36 millions. Que résultait-il de cette organisation politique? Il en résultait non pas l'impuissance pour la défensive, car l'Allemagne était parfaitement en état de se défendre, mais l'impuissance pour l'offensive. A la place de cet état de choses,

qu'y a-t-il aujourd'hui? Il y a la Prusse qui, soit directement, soit indirectement, — directement par les sujets qui lui appartiennent et qu'elle a conquis, indirectement par ceux qu'elle a englobés dans la Confédération du Nord, — il y a la Prusse, dis-je, qui de 19 millions de sujets est montée à 30 ou 31 millions. Or, quelle est la puissance, même dans notre siècle, où l'on a si rapidement changé le sort des États, quelle est la puissance qui ait, en quelques semaines, acquis 11 à 12 millions de sujets?... Aucune. Cela est donc énorme, et vous savez très bien que la Confédération du Nord est tout autre chose qu'une Confédération. Vous savez que le roi de Prusse est le chef politique qui représente à lui seul la Confédération du Nord auprès des puissances étrangères; vous savez qu'il est le chef militaire, qu'il n'a qu'à ordonner pour remuer toutes les forces de la Confédération, et qu'il a un budget normal dont le nombre d'années n'est pas fixé, mais un budget qui lui assure une quantité d'hommes déterminée, et qui lui assure, en outre, pour chaque soldat, une somme supérieure à celle que le soldat français coûte en France. Par conséquent, on peut dire sans aucune exagération que la Prusse possède absolument les 30 ou 31 millions d'hommes contenus dans la Confédération du Nord. Qu'a-t-elle encore? Elle a une frontière admirable, c'est le Rhin et le Mein, et vous savez qu'à la jonction des deux fleuves il y a Mayence, *Mayence que* Napoléon a appelée la clef du

continent, et pourquoi? Parce que cette pla
est située au milieu du cours du Rhin, entre l
Alpes et la mer, et qu'établi à Mayence, on pe
manœuvrer sur la droite et sur la gauche d
Rhin, on peut manœuvrer sur la droite et sur
gauche du Mein. La Prusse a 31 millions d
population, tandis qu'elle en avait 19; elle a l
premières places de l'Europe sur la frontière
plus solide, car même après une bataille perdu
appuyée sur Mayence, Coblentz et Cologne,
serait très difficile de la forcer dans cette pos
tion. Voilà la situation quant à la Prusse; ma
ce n'est pas tout encore. Il y a neuf à dix mi
lions d'Allemands composant la Confédératic
du Sud. Après la paix de Prague, ces neuf
dix millions devaient former une confédératic
indépendante. Que leur a-t-on dit? qu'ils allaie
devenir la Confédération du Rhin, et alors, p
une sorte de scrupule patriotique, ils se so
arrêtés, ils se forment en confédération militai
dont le principe est l'adoption du système mil
taire prussien. Aujourd'hui c'est chose fait
Les traités qui constituent cette unité militai
viennent d'être publiés, tout le monde a pu l
juger. Vous savez encore (car cela a été dit p
M. de Bismarck, dont certainement la franchi
égale au moins l'habileté) (*On rit*); vous sav
qu'on veut se hâter de constituer la Confédér
tion du Nord pour établir des rapports tr
prochains avec la Confédération du Sud. E
bien! ces rapports entre les deux Confédér
tions, vous les connaissez : ce sera une allian

militaire. La chose est déjà annoncée partout, et alors la Prusse, qui a déjà directement 31 millions de sujets à sa disposition, en aura, non pas tous à titre de sujets, mais une partie à titre d'auxiliaires, intimement unis à elle, 40 millions, et 40 millions sur notre frontière! Telle est la situation. » (*Mouvement.*) — Cette situation lamentable était l'œuvre du gouvernement. Il n'aurait eu qu'à prononcer un mot pour empêcher la guerre; la Chambre le lui avait demandé; il ne l'a pas fait; il a hésité entre toutes les politiques, espérant que de l'inconnu sortirait une chance favorable : il en est sorti la grandeur de la Prusse! Dans une telle situation, que faire?

C'est là qu'on attendait l'orateur. Le mal, selon lui, ne pourrait être arrêté qu'en recherchant la cause qui l'avait produit. Cette cause était un principe « fatal, chimérique, puéril, le principe des nationalités, condamné par l'événement, le grand juge, le juge infaillible, le juge sans appel de la politique ». Thiers avait donné une première définition du principe maudit : « Il consiste à consulter les populations (3 mai 1866). » Maintenant il en produit une seconde : « C'est la conformité d'origine, de race, attestée par l'uniformité du langage. »

La première définition était plus exacte que la seconde. La France se compose de races diverses; jusqu'au XIXe siècle, elle comptait une grande variété de langues qu'on déguisait en les appelant des patois; en Allemagne la langue

était plus uniforme que la race; « la communauté légale de l'État y domine complètement la parenté du sang[1] »; en Suisse il n'y a ni unité de race ni unité de langue et cependant il y a unité nationale. Ce qui, en effet, constitue une nation, c'est la volonté de ceux qui la composent de vivre ensemble, volonté manifestée par une longue tradition ou par un consentement formellement exprimé.

L'orateur ne s'arrête pas aux nuances : peu importe le sens véritable, c'est le mot qu'il anathématise; il a créé l'unité italienne et par conséquent l'unité allemande, il faut le proscrire et en revenir à la bonne et sage politique, celle de l'équilibre. Équilibre est un mot bien froid, il essaye de l'animer : « La préoccupation continuelle des puissances de l'Europe, c'est, après le soin de leur propre grandeur, de veiller sans cesse les unes sur les autres, pour qu'aucune d'elles ne menace la sûreté commune, et s'il y en a une qui, par les prétentions qu'elle affiche, par les forces qu'elle déploie, menace l'indépendance des autres, on se réunit contre elle pour la réduire ou la contenir. Puis, le but atteint, si l'une de celles qui ont aidé à l'atteindre, devient inquiétante à son tour, c'est contre elle qu'on se réunit et qu'on dirige toutes les forces. Et comme, dans cet effort continuel, l'idée d'un certain équilibre à établir entre les nations est présente à tous les

1. *Sybel*, t. IV, p. 22

esprits, le mot d'équilibre se trouve aussi dans toutes les bouches, et il devient l'expression technique de cette politique qu'on appelle la politique de l'équilibre européen. Écartons ce mot technique, usé, qui déplaît aux générations présentes, et traduisons-le par son sens véritable. Quelle est cette politique? C'est la politique de l'indépendance des nations. (*Très bien! très bien!*) C'est cette politique qui distingue essentiellement les nations modernes des nations antiques; c'est à cette politique que l'Europe moderne a dû d'échapper à la monarchie universelle qui, sous Alexandre et ses successeurs, puis sous les Césars, a fait perdre aux nations antiques leur liberté, leur dignité, leur civilisation. (*Approbation sur divers bancs.*) La France a été providentiellement destinée à maintenir cet équilibre. »

L'orateur essaye de le démontrer par une longue synthèse dans laquelle je ne conseille à personne d'aller chercher le secret de notre évolution nationale. Du principe de l'équilibre il déduit la conduite nécessaire à l'égard de l'Allemagne : « C'est de se mettre à la tête de tous les intérêts menacés, et de dire : Au nom de l'honnêteté de la France, au nom de sa force, que vous ne contestez pas, au nom de ce qu'elle a été et de ce qu'elle doit rester dans le monde, la France, au lieu de se prêter à cette dévastation de l'univers, viendra *défendre* tous les intérêts menacés, et les appellera à se ranger derrière elle pour prévenir de nouvelles ini-

quités. (*Mouvement d'approbation.*) Cette politique *peut* être celle de la paix. Pour ma part, je ne veux pas la guerre. La guerre serait une extravagance : elle précipiterait les événements qu'il faut arrêter. La vraie politique, c'est, en admettant ce qui est fait, *de déclarer hautement qu'on ne souffrira pas qu'on aille plus loin.* La vraie politique, c'est non pas de vouloir réagir contre les événements, mais de les arrêter, de les suspendre, de les ralentir au moins. Pour cela, faut-il la guerre? Non ! mille fois non! La paix, la paix suffit... (*Bruit.*) Et en voici la preuve, c'est qu'aujourd'hui on compte avec nous. Le Gouvernement a dit que la Prusse évitait de blesser nos susceptibilités nationales; c'est vrai, je le reconnais. Il faut profiter de cette situation ; on compte avec la France, et on a bien raison. Je respecte toutes les armées de l'Europe, MAIS IL ME SERA PERMIS DE DIRE QUE LA NOTRE SERA TOUJOURS LA PREMIÈRE. »

Nous voici arrivés à l'incohérence maîtresse de ce discours, incohérent d'un bout à l'autre. Il vient de poser en termes non équivoques un *casus belli* : « *Nous ne souffrirons pas que la Prusse aille plus loin*, c'est-à-dire, si elle veut franchir le Mein, nous l'en empêcherons, c'est-à-dire, nous lui ferons la guerre; et rappelez-vous que notre armée est la première du monde. » — A ce spectre de guerre, les bonnes gens qui applaudissaient se refroidissent. Thiers met une sourdine à son ardeur belliqueuse : « Cette politique de *casus belli peut* être celle de la

paix. » Il sent que cela ne suffit pas à son auditoire, il va plus loin : « elle *doit* être celle de la paix. » Et comment s'opérera ce miracle d'obtenir qu'une nation enivrée de sa victoire, ambitieuse, impatiente de la compléter, occupée à perfectionner ses moyens militaires, s'arrête parce que la France lui déclarera qu'il lui est désagréable qu'elle s'avance? Comment l'empêchera-t-on de s'avancer si ce n'est par la force? Thiers n'est pas embarrassé pour si peu. Qui l'arrêtera? c'est le veto de l'Europe ralliée autour de la France. Mais de cette Europe il faut retrancher d'abord la Russie dont l'amitié est acquise à la Prusse, l'Italie inféodée à sa nouvelle alliée, et qui, selon Thiers, ne peut se dépêtrer de ses embarras intérieurs [1]. Ce n'est pas l'Espagne, « car les Pyrénées n'ont jamais été plus hautes ». L'Angleterre en sera. Et la raison qu'il en donne est vraiment inattendue « parce qu'elle ne veut pas que les Russes aillent à Constantinople ». Il ne s'agit pas de Constantinople, mais du Mein et du complément de cette unité allemande dont « elle

1. « Je n'aime pas à faire le prophète, mais je doute qu'elle les surmonte. Il faut d'abord dans cette contrée où on a voulu faire prévaloir le consentement des populations, il faut d'abord mettre en sympathie Turin, Florence, Naples, Palerme... et cette difficulté, on ne l'a pas encore surmontée. Il y en a une autre, c'est d'établir un budget avec les deux conditions que voici : 1 190 millions de dépenses, — ce qui résulte des dernières présentations financières, — et en face un budget de recettes qui n'a pas encore atteint 700 millions de ressources effectives, en comptant Venise! 7 contre 11! »

éprouve une joie qu'elle ne dissimule pas et qui n'est pas fort généreuse? » Du reste l'Angleterre n'est jamais prête à se lancer à l'étourdie, par sentimentalité, dans une aventure où elle n'a pas un intérêt immédiat : elle venait de le prouver dans l'affaire du Danemark L'Angleterre devait donc aussi être retranchée. Que restait-il alors? L'Autriche, presque brisée et peu disposée à la revanche, la Suisse, la Belgique neutre, la Hollande, le Danemark, la Suède et le Portugal, voilà les forces avec lesquelles la France devrait soutenir le *statu quo* européen sans guerre, et reconstituer l'ancien parti du *repos* autour de ces traités de 1815, autrefois haïs par Thiers, qui, aujourd'hui, adouci par sa grande conception, déclare « qu'il faut continuer à les haïr mais d'une *haine éclairée*, de peur de les rendre cent fois pires que la Coalition ne les avait faits ».

Il est impossible qu'un homme de tant d'esprit ait cru à tous ces non-sens, et espéré qu'au milieu de l'ébullition des âmes et du frémissement des armes, on reconstituerait ce parti du repos que Metternich n'avait pu faire prévaloir dans la prostration qui suivit le drame de la Révolution et de l'Empire. Évidemment ce n'était qu'une *attrape*, selon son expression, un moyen de ne pas se compromettre en donnant des conseils compromettants, de se garer contre la responsabilité de ses excitations, si elles tournaient mal, et de se réserver, comme il le fit en *1840*, le moyen de rejeter sur les autres les diffi-

cultés que ses paroles provocatrices auraient amenées. C'était encore une reculade tenue en réserve derrière une fanfaronnade.

Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à ces ruses, et de ce discours il n'y a à retenir que ceci : acceptation du fait accompli, mais notification énergique d'arrêter la Prusse quand elle voudra franchir le Mein, c'est-à-dire, déclaration d'un *casus belli* à terme. Du reste, Thiers le prévoyait dans les conversations où les ménagements de la tribune ne lui étaient pas imposés [1].

Il termina : « Je vous en supplie, pour vous

1. M. Hansen raconte la conversation suivante : « La position de la France à l'extérieur va devenir très difficile. Nous serons isolés en Europe. Je suis convaincu qu'une alliance se fera entre la Russie et la Prusse, si elle n'est déjà un fait accompli. On n'attaquera pas la France, mais les autres feront tout ce qui leur plaira sans s'occuper de nous. La Prusse en particulier s'étendra tout doucement en Allemagne; peut-être même le roi Guillaume se fera-t-il proclamer empereur par un parlement allemand. *La France pourra-t-elle supporter tout cela tranquillement?* Voilà la question. On est très mécontent en France des derniers événements qui se sont passés à l'étranger, mais l'opposition ne veut prendre aucune initiative, elle laissera la responsabilité au gouvernement. Quant à moi, *je crois nécessaire d'arrêter les progrès de la Prusse*, mais je ne désire pas une guerre avec elle à présent. Dans deux ans seulement, quand l'Autriche sera prête, *le moment sera venu de s'opposer à l'ambition de la Prusse les armes à la main.* Mais pour cela il ne faut pas faire des folies telles que le gouvernement est en train d'en commettre avec son grand emprunt pour le percement de nouvelles rues et pour des expériences soi-disant économiques. Je considère tout cela comme insensé, dans un moment où la France a besoin plus que jamais de son argent. C'est aussi pour cette raison que Fould se retire. » (*A travers la diplomatie, 1864-1867*, p. 99.)

et pour le pays, rattachez-vous complètement à cette politique que j'appelle la politique du bon sens, car, je vous le déclare : il n'y a plus une seule faute à commettre. » (*Mouvement prolongé en sens divers. — Très bien! à gauche; l'orateur est entouré et félicité.*)

III

Thiers se trompait : il restait encore une faute à commettre, c'était de suivre ses conseils. Au risque de l'irriter, car depuis qu'il se posait en oracle, il ne supportait plus la contradiction, je lui répondis : « Quelle que soit *la prédilection de M. Thiers pour la paix, le résultat de son système sera ou une inconséquence humiliante ou une guerre nécessaire et prochaine.* » Je contestai que l'événement fût la règle supérieure de la bonne ou la mauvaise conduite. « Je pourrais me contenter d'invoquer l'autorité de notre Bossuet qui, après avoir accumulé toutes les épithètes pour célébrer la grandeur du Sénat romain, ajoute ces mots magnifiques : « Combien il a « condamné de mauvais desseins qui avaient eu « d'heureux succès ! » (*Très bien! très bien!*) Mais on répondrait peut-être que Bossuet était un théologien ou un moraliste et que les politiques pensent différemment. J'y joindrai le témoignage du cardinal de Retz. En faisant le portrait de *l'autre* cardinal, du grand, du cardinal de Richelieu, il rapporte qu'une de ses maximes était

« qu'il ne faut pas juger des choses par l'événe-
« ment ». Castlereagh, le ministre pratique de la pratique Angleterre, parlant le 20 février 1816, à la tribune de la Chambre des communes, sur le traité de Vienne, disait : « Quel est l'arran-
« gement humain qui puisse être jugé par les
« événements ? » Sans doute, le succès est désirable dans les affaires humaines, mais ce qui fait la noblesse et la puissance des causes justes, c'est précisément qu'elles ne cessent pas d'être telles, même après un échec. (*Très bien! très bien!*)

« A défaut de l'événement, prendrons-nous comme principe supérieur de la politique d'un peuple l'intérêt? Qu'est-ce que l'intérêt? en quoi consiste-t-il? L'intérêt du jour n'est pas l'intérêt du lendemain, puisque vous voyez les mêmes politiques vous demander, à un certain moment, de vous allier avec l'Autriche, et, à d'autres, vous inciter à la combattre. Pour les nations, comme pour les individus, je ne connais qu'une chose facile à saisir, fixe, immuable, certaine, et à quoi, par cette raison, il se faut obstinément tenir : c'est la justice! (*Très bien! très bien!*) Et, pour une nation comme la France, il n'y a qu'une attitude digne : c'est d'être partout l'observateur d'abord, le défenseur ensuite, de ce qui est juste. (*Très bien! très bien!*) — Quel sera donc ce principe, ce principe juste, auquel nous nous attacherons? Le respect des traités? Si le respect de la parole *humaine était* aboli dans ce monde, il n'y aurait

plus de sécurité et le droit des gens ne serait plus qu'un odieux brigandage. Les traités! il les faut respecter, mais à une condition, c'est qu'il y en ait. (*Bruits divers.*) Les traités de 1815 ont été pendant de longues années la charte de l'Europe; les droits de chacun y étaient déterminés; il y avait là un Droit public. Mais vous connaissez leur histoire : contestés en Allemagne au lendemain même de leur signature, successivement déchirés et détruits en Italie, en Belgique, à Cracovie, à Varsovie, niés en principe, sinon en fait, par le gouvernement de 48, tenus comme non avenus par l'élection d'un Napoléon, rectifiés par les plébiscites italiens et français, leurs derniers lambeaux viennent d'être dispersés dans l'air par le canon de Sadowa. Il n'y a plus de traités de 1815, et, pour ma part, je m'en applaudis... (*Très bien!*) Car, si ces traités contenaient, ainsi que l'a dit l'honorable M. Thiers, quelques principes de justice, ils avaient un vice inexpiable. Ils étaient dirigés contre la puissance matérielle de la France, et comme ils impliquaient nécessairement l'absolutisme dans les gouvernements, ils étaient dirigés contre sa puissance morale, et c'était leur plus grand tort. Aussi, dans tous les temps, y a-t-il eu en France un sentiment constant, unanime, que rien n'a pu apaiser, pour les maudire, les détester et souhaiter qu'ils fussent déchirés. (*Très bien! Très bien!*)

« En attendant qu'une nouvelle charte soit faite pour l'Europe, puisque nous n'avons plus

de traités, à quoi nous attacherons-nous? Nous proposerons-nous, comme but à atteindre, la revendication de ce qu'on a appelé les frontières naturelles? Non! non! la France ne doit pas donner pour but à sa politique extérieure une extension de territoire, la revendication de prétendues frontières naturelles; elle ne doit pas se constituer à l'état de menace perpétuelle contre ses voisins et avoir toujours une main tendue d'un côté pour atteindre le Rhin, et une main tendue de l'autre côté pour saisir Bruxelles. Il y a, pour ne pas le faire, bien des raisons que je pourrais donner; je m'en tiens à une qui dispense de toute autre : c'est que, pas plus que les provinces rhénanes, la Belgique ne veut en ce moment devenir française. (*Mouvements divers.*) Notre pays a éprouvé des victoires et des revers, il a eu des journées heureuses et des journées néfastes; il a commis des fautes, éprouvé des défaillances; il a eu du moins la bonne fortune de ne traîner après lui ni une Vénétie ni une Irlande, ni aucun de ces pays qui sont, selon l'expression du ministre autrichien Thugut, comme une meule autour du cou. Tous ceux qui vivent sous son soleil y sont d'un cœur joyeux et libre. Ne perdons jamais cette force, rien au monde ne pourrait la remplacer! (*Vive approbation sur plusieurs bancs.*)

« Les frontières naturelles écartées, adopterons-nous, pour principe de notre politique, l'envie? L'envie, Messieurs, ah! oui, c'est malheureusement un sentiment démocratique...

(*Rires sur plusieurs bancs. — Rumeurs sur d'autres.*) Mais l'envie peut-elle être le principe de la politique d'une nation comme la France, et devons-nous mettre notre point d'honneur à empêcher les petits de devenir grands et les grands de devenir plus grands? Non, non! (*Mouvements en sens divers.*) La haute estime que j'ai pour mon pays, l'orgueil qu'il m'inspire, m'empêcheront toujours d'admettre que sa grandeur ne puisse être faite que de la petitesse des autres. (*Nouveau mouvement.*) Quelle est la raison que M. Thiers et à sa suite tous les défenseurs de l'équilibre européen ont invoquée pour justifier l'équilibre européen? La nécessité de sauvegarder l'indépendance des peuples. Or, à quoi emploient-ils cet équilibre européen? A empêcher les peuples de faire ce qu'ils veulent: c'est-à-dire qu'ils ne se préoccupent de leur indépendance que pour la méconnaître. (*Mouvements en sens divers.*) Ils leur disent : Vous ferez ce que vous voudrez, puisque vous êtes indépendants, mais à une condition, c'est que vous ne ferez que ce qui nous convient.

« Enfin choisirons-nous pour principe de notre politique étrangère le principe des nationalités? (*Ah! Ah!*) Sur ce mot, il est nécessaire de bien s'entendre. Entend-on par là un droit de race supérieur à toute justice et à tout consentement des populations, combattons-le et rejettons-le. Entend-on au contraire un droit des populations supérieur aux fatalités de race et aux combinaisons artificielles, saluons-le comme

le principe auquel le monde et l'avenir appartiennent. (*Très bien!*) Pour repousser ce principe nouveau, ne lui rattachons pas de fausses conséquences. Il n'est pas exact de dire que la nécessité des grandes agglomérations en découle. La volonté des peuples produit, si elle veut, de grandes agglomérations; mais si elle veut aussi, elle en maintient de petites. Jetez un regard autour de vous, examinez les œuvres déjà nombreuses qu'à produites ce principe encore si récent, et vous constaterez que si, en effet, il a quelquefois constitué de grands groupes, souvent aussi il en a divisé de grands pour en former un certain nombre de petits. Tel se présente le petit État roumain, telle la petite Grèce, détachés tous les deux de la grande Turquie. »

En possession d'un point de départ certain j'appréciai les affaires d'Allemagne : « On ne peut se prononcer en bloc : deux ordres de faits doivent être distingués : Les annexions du Hanovre, de Francfort, de la Hesse, des duchés ont été faites contre le Droit. (*Très bien!*) Elles sont une violation outrageante des principes de justice et d'honneur. (*Assentiment sur un grand nombre de bancs.*) La Confédération, au contraire, est un fait légitime et inattaquable. De quoi résulte-t-elle? En premier lieu, de traités entre souverains volontairement consentis (*Mouvement*); en second lieu, elle va bientôt résulter des délibérations d'un parlement nommé par le suffrage universel. Que ce résultat nous con-

trarie ou qu'il nous satisfasse, que nous ayons lieu de nous en préoccuper ou de le craindre, il est légitime, ne comporte aucune objection, et s'impose à notre respect. »

J'examinai alors la conduite à suivre ; que devons-nous faire? « Ne nous payons pas d'illusions. L'honorable Garnier-Pagès vient de vous dire : « L'œuvre de M. de Bismarck ne durera « pas. » Il se trompe, elle durera, s'étendra. (*Mouvements prolongés en sens divers.*) Ce que fait M. de Bismarck s'étendra; et un jour va arriver, jour plus ou moins prochain, mais certain, où, la Confédération du Sud s'étant organisée militairement à la prussienne, la Confédération du Nord étant définitivement constituée, les deux Confédérations iront l'une vers l'autre et se tendront la main, à travers le Mein, malgré le traité de Prague. (*Nouveaux mouvements.*) Ce jour-là, que ferons-nous? Ce jour-là, que devrons-nous faire? (*Mouvement d'attention.*)

« Une politique inadmissible, c'est celle qui consiste à dire : Ce qui s'est passé a humilié, diminué la France, subissons-le avec résignation ; essayons seulement d'empêcher que l'œuvre commencée ne se termine. Je ne puis m'associer à ce langage. Si la France a été diminuée (*Quelques membres. Mais non! mais non! Interruptions.* — DIDIER : *C'est un parti pris d'interrompre.*)—Si la France a été humiliée, si la France a été diminuée, je ne comprends pas qu'elle accepte l'humiliation, je ne comprends pas qu'elle se résigne à la diminution. Si l'établis-

sement de la Confédération du Nord est un péril, si elle est un affaiblissement, je dis à mon pays : O mon pays! ne recule pas devant le péril, ne courbe pas la tête sous l'humiliation ; tire l'épée, venge ton honneur, rétablis ta puissance! (*Vif mouvement d'approbation.*) Oui, Messieurs, je crie cela du fond de mon âme, car si je n'ai pas aimé mon pays depuis d'aussi longues années que M. Thiers, je l'aime aussi ardemment que lui. Je le dis du plus profond de mon âme : si l'agrandissement prussien est une humiliation pour nous, à quoi donc occupons-nous notre temps? Chaque minute d'hésitation, c'est trop! chaque minute de retard, c'est trop! Détruisons cette Confédération qui nous menace, demandons au pays, qui ne nous les refusera pas, les sacrifices qu'une telle résolution exige. Et qu'on ne me réponde par qu'il faut se réserver pour le moment où la Confédération du Sud voudra se fondre dans la Confédération du Nord. Alors il ne sera plus temps; alors l'unité que vous voulez empêcher sera irrévocable; alors les armées du Midi, équipées, disciplinées, s'uniront contre nous à l'armée prussienne elle-même, compacte, frémissante, pleine de patriotisme et d'ardeur; cette Allemagne que vous voudriez empêcher de... (*Bruit.* — GRANIER DE CASSAGNAC : *Qu'est-ce que cela nous fait? Pourquoi faites-vous cette évocation? Croyez-vous qu'elle nous effraye?*) — Vous ne me troublez pas par vos interruptions calculées... (*Parlez. parlez*)... Cette Allemagne, que vous voudrez empêcher d'être, sera.

Pour arrêter la Prusse, il ne sera pas de moment plus favorable qu'aujourd'hui. Rien n'est terminé encore; les mécontentements de la première heure subsistent dans les pays annexés; dans le Sud on hésite; dans le Nord on délibère; partout on se reconnaît et on se cherche. Si vous voulez agir, c'est l'heure. Attendre, sachez-le bien, attendre, être patient comme vous le conseillez, c'est consolider l'unité allemande, la rendre définitive, sans avoir le bénéfice de l'assistance que cependant vous lui aurez donnée en laissant faire! (*Mouvements en sens divers.*) Mais à mon avis ce ne serait pas de la bonne politique. La seule conduite sage, habile, digne, c'est *d'accepter sans pusillanimité, c'est d'accepter sans inquiétude, d'accepter avec confiance une œuvre qui, j'en suis convaincu, n'est pas dirigée contre nous.* (*Mouvement.*) Oui, Messieurs, l'Allemagne liera amitié avec la France le jour où la France ne la menacera pas. Comment en serait-il autrement? On nous a souvent rappelé ce propos : que les Allemands nous appelaient l'ennemi héréditaire. C'est l'ami héréditaire qu'il faudrait dire. Sans doute nous avons été quelquefois funestes à l'Allemagne; mais que de bien ne lui avons-nous pas fait! Est-ce que nos combats pour la liberté ne lui ont pas profité autant qu'à nous? Est-ce que 89 n'a pas été fait pour l'Allemagne comme pour la France? Est-ce que 1830 et 1848 ne sont pas des dates allemandes aussi bien que des dates françaises? Et qui a donc enlevé à l'Allemagne

les deux cauchemars qui pesaient sur sa poitrine, la Russie et l'Autriche? n'est-ce pas encore nous? N'est-ce pas nous qui, en Crimée, avons délivré l'Allemagne de la Russie? et, sans notre consentement, se serait-elle affranchie de l'Autriche à Sadowa?

« Mais 1813! me dira-t-on. Voilà le mur de séparation entre eux et nous. Voilà le souvenir irritant qui nous laissera toujours ennemis, puisque c'est à cette époque de nos malheurs que commence la patrie allemande. Eh bien, il faut effacer ce souvenir et détruire cet obstacle. Qu'est-ce donc que 1813? ce n'est rien autre chose que 92 retourné contre nous. Lorsque l'Allemagne a voulu se relever, nous vaincre et nous envahir, elle a compris qu'il ne lui suffirait pas de réunir des hordes plus nombreuses que celles qui, au ve siècle, franchirent le Rhin : elle a inscrit sur ses enseignes, par la main des Stein, des Hardenberg, de Blucher lui-même, comme une invocation destinée à lui rendre le Dieu des armées favorable; elle a inscrit nos devises de liberté sur les enseignes qui précédaient ses bataillons, afin que, notre grandeur éclatant jusque dans notre défaite, le monde apprît que nous ne pouvions être vaincus que par nous-mêmes! (*Vive approbation.*)

« L'un des hommes qui, en Allemagne, représentent avec le plus d'éclat la cause libérale, a écrit récemment : « Nos deux nations ont assez souvent montré qu'elles ne redoutent pas la guerre; elles peuvent maintenant déclarer sans

crainte pour leur honneur qu'elles sont affamées de paix. » J'accepte ces paroles de l'illustre Sybel; je prends, au nom de mon pays, la main qu'il lui offre, et je dis : Nous aussi nous sommes affamés de paix; mais nous voulons la paix dans la dignité, la paix dans la force! Si la paix était dans la faiblesse, dans l'humiliation, dans l'abaissement, je dirais sans hésiter : « Mille fois plutôt la guerre! » (*Marques nombreuses d'approbation mêlées d'applaudissements. — L'orateur reçoit en descendant de la tribune les félicitations de ses collègues*[1].)

Aucun discours ne fut plus pénible à prononcer. A tout instant j'étais interrompu par des tempêtes de protestation. J'étais en contradiction avec l'opinion de l'immense majorité de l'Assemblée. Lorsque je descendis de la tribune, ruisselant de sueur et brisé de fatigue, un de mes amis s'approcha de moi et me dit : « Vous n'avez gagné la bataille qu'à cinq heures du soir. »

IV

Thiers avait cru interloquer Rouher en disant : « Il n'y a plus une faute à commettre. » On n'interloque pas facilement un avocat de cette imperturbabilité. Il répondit : « Il n'a été commis aucune faute. » Et il essaya de le prouver. Il reproduisit ses réponses irréfutables et ressas-

1. Séance du 15 mars 1867.

sées aux attaques contre la politique impériale en Italie et en Danemark. Son système à l'égard des récents événements fut le suivant : « Oui, si l'Italie n'avait pas été alliée à la Prusse, oui, si la Prusse n'avait eu en face que l'Autriche seule, si la lutte avait été à deux, au lieu d'être à trois, il est possible que Sadowa n'eût pas été un immense désastre pour l'Autriche, il eût été possible que la guerre ne fût jamais née, et que la Prusse sans alliés n'eût pas osé affronter le colosse de l'empire autrichien, mais la France a tout fait pour éviter ce conflit; elle a essayé d'obtenir de l'Autriche l'abandon de la Vénétie. Nous avons conseillé, nous n'avons pas poussé l'Italie; nous lui avons donné des conseils de modération. Aurions-nous dû lui dire : Ne marchez pas en avant? Elle ne nous aurait pas écoutés. A un jour donné, à une heure précise, la seule peut-être qui pouvait se produire en un siècle, l'Italie trouve l'occasion de se compléter, de créer son indépendance, de répondre à l'appel désespéré de la Vénétie, et elle se serait arrêtée ? Nous aurions fait cette tentative qu'elle eût été impuissante. (*C'est vrai. Très bien ! très bien !*) Nous avons fait les efforts les plus sincères pour organiser un congrès ; l'Autriche refuse de s'y rendre; la guerre éclate; contre l'attente générale la fortune se prononce en faveur de la Prusse. La journée du 4 juillet a été pour nous une journée d'angoisses patriotiques. Les solutions que nous avions à envisager étaient de celles qui fixent l'avenir pour des

siècles, et nous avions des minutes pour aviser. Nous n'avons pas cru que nous devions nous plonger dans une inertie boudeuse, nous n'avons pas cru que nous devions recourir à la menace de la guerre; nous avons adopté le parti de la médiation. Nous avons empêché que l'Autriche eût sa capitale saccagée et nous avons maintenu son intégrité à condition de l'abandon de la Vénétie. Nous avons réalisé le programme de 1859, fait une Italie libre des Alpes à l'Adriatique. Nous avons enfin défendu les intérêts des États secondaires. Vous le voyez bien: il n'y a pas eu une faute commise. »

Venant aux conséquences de l'événement, il reprit, avec la couleur qui lui était propre, mon adjuration de ne pas supporter une diminution quelconque de la France s'il y en avait eu une. « Il faut avoir une résolution ferme et énergique; il ne faut accepter ni compromission, ni transaction, ni équivoque. Si vous croyez que la France a perdu un centimètre de sa taille ou un atome de sa grandeur, il faut le déclarer. *(Mouvement.)* Je préfère les orages solennels de la guerre, je préfère la foudre qui éclate, qui éclaircit les rangs et y porte à la fois la mort et l'immortalité, à une situation qui serait funeste à mon pays, qui lui ferait un ciel sombre, un soleil blafard, et lui donnerait un malaise morbide dans lequel s'effaceraient et s'éteindraient sa force, sa grandeur et sa prospérité. » (*Applaudissements et bravos prolongés.*)

Je n'avais pas admis que la nouvelle Allemagne fût une menace nécessitant la lutte suprême pour l'existence et la grandeur; toutefois je n'avais pas méconnu la force agressive toute nouvelle que la Prusse accrue et devenue l'Allemagne venait d'acquérir. Rouher, plus optimiste, soutint qu'elle nous était moins menaçante que l'ancienne Confédération et que nous devions être plus tranquilles après Sadowa qu'avant! « De quoi se composait la Confédération germanique? De 45 millions d'habitants. Et en y ajoutant les provinces autrichiennes ainsi que les provinces prussiennes, nous étions en face de 75 millions d'hommes réunis par un pacte fédéral, derrière lesquels se trouvait la Russie. De telle sorte que, par les traités de 1815, une coalition de plus de 100 millions d'hommes était formée à l'état permanent contre nous et n'a cessé de peser sur la politique de nos gouvernements. Et la confédération n'était pas, comme l'a dit M. Thiers, uniquement défensive. Il sait qu'en 1840 elle était prête à marcher sur le Rhin, et ce sont ses menaces en 1859 qui ont obligé l'Empereur à brusquer la paix de Villafranca. Quelle est aujourd'hui, au contraire, la situation? La Sainte-Alliance n'existe plus; la nouvelle Confédération peut arriver à 22 millions d'hommes, et à 37 millions si on suppose un rapprochement plus ou moins lent entre le Nord et le Sud. En dehors d'elle est l'Autriche avec ses 33 millions d'habitants. Au lieu de cette cohésion puissante

qu'avaient créée les traités de 1815, nous n'avons plus en face de nous qu'une ancienne confédération *divisée en trois tronçons*. J'admets qu'un des trois soit plus faible et puisse subir je ne sais quelle loi d'attraction, les deux principaux se trouvent séparés par les intérêts et les souvenirs, et l'un et l'autre auront besoin de la confiance, de la sympathie et de la grandeur françaises. » (*Très bien, très bien !*)

La France n'avait donc qu'à se rassurer, et si une loi militaire était présentée, « ce n'était pas pour parer à des dangers plus grands, mais c'était pour adapter notre armée aux exigences matérielles et techniques de la guerre qui venaient de se révéler sur les champs de bataille de Bohême ». Thiers disait que la France n'a pas d'alliés : « Elle avait plus, elle avait la bienveillance universelle. Nulle part elle n'avait contre elle une passion mauvaise, un intérêt hostile. » Il trouvait alors une très belle expression pour caractériser notre situation : « Il importe peu que la France grandisse en étendue pourvu qu'elle grandisse en hauteur. »

J'avais posé très nettement la question de demain : « Que ferez-vous (ce qui arrivera tôt ou tard) si la Confédération du Nord s'annexait les États du Sud ? — Laisser faire, avais-je répondu moi-même, et ne demander aucune compensation. — Ne demander aucune compensation, avait dit Thiers, mais empêcher. » Si Rouher *eût* exprimé sa pensée, il eût dit : « Laisser *faire*, mais se faire payer. » Il couvrit son silence

par cette inoffensive jactance : « Quoi ! la Prusse n'est point satisfaite ? Son ambition n'est pas épuisée pour des siècles ? Contenue dans le traité de Nikolsbourg, elle aurait la pensée de s'étendre jusqu'au Zuyderzée ? J'affirme que la Prusse a donné à la France les garanties les plus absolues, et j'ajoute que la France, si elle ne les avait pas reçues, n'aurait pas souffert de telles ambitions. Le jour où le Zuyderzée serait menacé par la Prusse, la France et l'Angleterre sauraient tenir à la Prusse le langage qui lui ferait comprendre que le temps des folles prétentions est passé. « (*Mouvement très vif d'approbation sur tous les bancs.*)

Ceci était à l'adresse du roi de Hollande, et signifiait : « Vous n'avez rien à craindre, signez, donnez-nous le Luxembourg[1]. »

V

Si, au lieu de s'infatuer dans ses thèses d'oracle, Thiers eût été un simple *debater*, occupé à éclaircir la situation présente, il eût dit : « Il ne s'agit pas du Zuyderzée auquel la Prusse ne pense pas ; il s'agit du Mein que la Prusse n'attendra pas des siècles pour franchir, qu'elle enjambera peut-être demain. Que ferez-vous dans ce cas ? On vous l'a déjà demandé ; vous n'avez pas répondu, je renouvelle ma question. »

1. *Séance du 16 mars 1867.*

Rouher, malgré sa faconde, eût éprouvé quelque embarras. Mais Thiers se borna à chicaner, quelquefois justement, quelquefois à tort, les explications rétrospectives du ministre, et à reproduire sa théorie de l'alliance conservatrice « qui ne prendrait pas et empêcherait les autres de prendre ». Il ne sortit des redites de son premier discours que dans sa réfutation de ma théorie des nationalités.

Il commença par faire le plaisantin : « Ah ! les races, c'est bien mauvais ! s'écrie M. Émile Ollivier[1], et il dit des races autant de mal que j'en avais dit des nationalités. (*Rires.*) Mais il a ajouté : Il y a autre chose, il y a les populations. J'avoue que cela ne me paraît pas bien clair. (*Rires.*) J'ai essayé de comprendre et, après bien des efforts, je crois y être parvenu. On entend probablement par populations les populations consultées pour donner leur avis sur leur gouvernement. Oh ! c'est là une grande entreprise ! et lorsqu'elles ont donné leur avis, le gouvernement par ce seul fait est légitime ou ne l'est pas. »

Alors, s'étant décidé à comprendre ce qui était clair, Thiers aborda la question éternellement ouverte, et sur laquelle l'accord n'est pas encore fait en France, de savoir où réside le pouvoir constituant. Il contesta que le consentement des populations pût constituer un droit :

1. Inutile de faire remarquer que je n'avais jamais dit : « *les* races c'est bien mauvais ! » et que je n'en avais dit « *aucun* mal ».

« Pour qu'il en fût autrement je vous demanderai les conditions que voici : Premièrement que les baïonnettes soient écartées[1], secondement qu'on consulte une nation dans un état de sens rassis, dans son état de calme. Jusqu'à présent, comment a-t-on mis en pratique le principe des nations loyalement consultées, comme on le prétend faire? On les a consultées d'abord avec 80000, avec 100000, avec 200000 baïonnettes pour protéger la liberté du vote; et puis on les a consultées dans un moment où, d'après toutes les apparences, elles n'avaient pas leur bon sens... (*Rumeurs diverses.*) Savez-vous d'où je conclus qu'elles n'avaient pas leur bon sens? De ce que, un an ou deux ans après, elles ont voulu le contraire de ce qu'elles avaient paru vouloir à l'unanimité et avec une grande passion. Par exemple, le gouvernement italien laisse aller le général Garibaldi en Sicile : aussitôt à Palerme, la royauté napolitaine est renversée, et cette année même, il a fallu que le gouvernement italien mitraillât Palerme pour ramener la population sicilienne à l'unité qu'elle avait abandonnée, après l'avoir auparavant si passionnément votée. (*Bruit prolongé.*) Et en France prenez, depuis 1789, toutes les consultations qui ont été faites, qui avaient pour but de faire émettre à la nation un vœu définitif et irrévocable, voyez si le pays consulté dans un certain moment a émis des votes

1. Où sont les baïonnettes, la théorie des Nationalités n'admet pas la valeur du vote des populations.

qui dussent être toujours considérés comme donnés en pleine possession de lui-même? Ainsi, dans la nuit du 4 août, on proclame Louis XVI le restaurateur de la liberté française. Trois ans après, vous savez ce qu'on en a fait?... Dieu me préserve de le rappeler. Quelques années plus tard, après avoir établi une république, une, indivisible, et, n'oubliez pas ce mot, impérissable, on se jette dans les bras d'un très grand homme, qui avait bien de quoi séduire une nation, surtout dans ce moment où l'on avait besoin, à la fois, d'ordre, de génie organisateur et de victoire. Après l'avoir fait consul on le fait empereur, par le procédé du suffrage universel. Puis arrivent ces constitutions impériales qui paraissent à certains personnages de notre pays si bonnes, si parfaites. Napoléon, grâce à elles, peut aller partout où il veut; il use de son initiative, de cette initiative qu'on nous dit être la condition du bon gouvernement... (*Mouvement.*) Qu'arrive-t-il? La grande catastrophe de 1814. A cette époque la France se dit: Mais j'ai été tour à tour républicaine, impérialiste; maintenant je reconnais qu'il fallait ne pas sortir de la longue lignée de nos rois. Et elle proclame Louis XVIII. (*Mouvements divers.*) Et puis, huit ou dix mois après, encore, au scrutin général, au suffrage universel, comme on l'entendait alors, on rappelle Napoléon de l'île d'Elbe. Et puis trois mois après, que fait-on de Napoléon? Eh bien, Messieurs, prenez l'histoire d'Angleterre, et vous verrez que les mêmes choses sont arrivées dans

des circonstances presque semblables; et c'est ce qui m'autorise à vous dire que le principe nouveau que l'honorable M. Émile Ollivier a prétendu déduire du principe des nationalités, c'est-à-dire du consentement des populations, est un principe arbitraire, très souvent mensonger, et qui n'est au fond qu'un principe de perturbation quand on veut l'appliquer aux nations. Aller mettre un gouvernement étranger au scrutin, est une chose véritablement difficile à soutenir. (M. ÉMILE OLLIVIER : *Personne ne l'a dit.*) C'est possible, mais beaucoup de gens l'ont fait. Ainsi, principe des nationalités, principe des races, principe des populations consultées, pour moi, tout cela c'est de la propagande, — je l'appelle par son nom, — et la propagande n'a jamais réussi à personne. »

La conclusion, enveloppée dans les prémisses fausses d'un bout à l'autre, était que le gouvernement actuel, étant fondé sur le vote des populations, n'avait pas un fondement mieux établi que les précédents. On s'étonne, en relisant ces raisonnements historiques erronés qu'une assemblée ait pu les prendre au sérieux.

Rouher, revenu à la charge, dégagea la conclusion cachée et marcha droit à elle. « M. Thiers nous a dit : Les nations usent toujours du principe des nationalités au moment où elles sont égarées et privées de raison ; ainsi le royaume de Naples entraîné par le suffrage universel s'est annexé à l'Italie, mais la Sicile a été plus tard le théâtre d'une insurrection, donc le suf-

frage universel n'avait pas bien fonctionné. Ainsi, quand une insurrection se produit quelque part et que le gouvernement la comprime, c'est la preuve que le suffrage universel ne s'est pas exprimé avec sincérité? Ah! Messieurs, il y a beaucoup trop de choses dans cet argument car il ne va à rien moins, par l'exposé historique qu'on vous a fait, en s'arrrêtant en 1814, il ne va à rien moins qu'à dénier la sainteté et la sincérité du suffrage universel. (*Vives acclamations à droite et en face; réclamations à gauche.*) Ou bien cet argument ne vaut rien, il est insignifiant et il ne faut jamais admettre de la part de l'honorable M. Thiers que ses arguments soient insignifiants, ou bien il a beaucoup plus de portée que M. Thiers n'a paru vouloir lui en donner. Comment, nous a-t-il dit, après Louis XVI, après la République, arrive l'Empire avec Napoléon, dont le gouvernement devait être impérissable, et en 1814 la nation change d'avis! L'honorable M. Thiers sait trop bien son histoire pour ne pas reconnaître qu'il y a là une erreur. Non, Napoléon n'a pas été renversé par le suffrage universel. (*Marque générale d'assentiment et d'approbation.*) En 1814, il a été renversé par la coalition étrangère (*Oui, oui, c'est vrai*), qui est venue installer sur le trône une dynastie qui prétendait à la légitimité, mais qui était en contradiction avec le principe de la souveraineté du peuple[1]. En

1. Elle l'était en effet à ce moment-là, depuis la déchéance prononcée contre elle en 1792. Mais à l'origine, elle sortait

1830 vous n'avez pas eu la sanction populaire. Un trône a été brisé, vous en avez élevé un autre, vous l'avez construit avec les morceaux de l'ancien; vous y avez fait asseoir un membre de l'ancienne famille régnante. Puis, vous avez marché dans cette voie, sans aucun suffrage, sans aucune sanction émanée de la nation[1]. Le gouvernement légitime par excellence est celui au nom duquel je parle : il a à trois reprises différentes affronté le suffrage universel, il l'a affronté dans toutes les conditions, au moment où un autre gouvernement dirigeait les affaires du pays et était maître de tous les pouvoirs et de l'action administrative, au moment où l'exilé se présentait seul à la nation avec son nom, avec le souvenir, les infortunes, le prestige et la gloire de sa famille. (*Applaudissements.*) Mis en présence de cette candidature nationale, le peuple a librement, spontanément acclamé Louis-Napoléon Bonaparte. Après le 2 décembre, il l'a acclamé encore au moment où... »

de la seule source d'où puisse naître un gouvernement, la volonté de la nation manifestée sous la forme en usage. La théorie du droit divin est une courtisanerie gallicane inventée au XVIIe siècle seulement et également réprouvée par les jurisconsultes et les théologiens. (Voir pour les développements, mon livre *1789 et 1889.*)

1. Rouher aurait pu ajouter que la Constitution de 1848, malgré le vote de mon père, de Montalembert, Hugo et quelques autres, n'avait pas non plus été soumise à la sanction du peuple et que par conséquent elle n'était pas une Constitution légitime, en vertu du décret de la Convention : qu'il n'y a pas de constitution si elle n'a été acceptée par le peuple. *Empire libéral*, t. I.

(JULES FAVRE : *Ne parlez pas du 2 décembre !* THIERS : *Qu'on ne parle pas du 2 décembre devant ceux qu'il a proscrits.*)

Un violent tumulte s'élève ; d'un bout de la salle à l'autre s'échangent des interjections passionnées ; les membres de la Gauche sont debout, s'agitant, criant. Au milieu de la confusion, on entend ces mots : « *J'ai été proscrit ! il a été proscrit !* » Walewski réussit enfin à rétablir le silence et Rouher continue : « Je n'ai voulu réveiller ni une douleur ni un mauvais souvenir ; j'ai constaté un fait, c'est que la société française a été sauvée de l'anarchie. » (*Oui, oui. — Violentes exclamations à gauche.* — JULES FAVRE : *C'est vous... qui avez violé la loi*[1].) Le bruit et les interruptions continuent. Rouher se tournant vers les interrupteurs : « Vous voyez bien qu'elle a été sauvée de l'anarchie ; j'en prends à témoin ces passions d'énergumènes qui éclatent sur les bancs de la gauche. (*C'est vrai, c'est vrai. Explosion de murmures à gauche.*) Que faites-vous donc ici ? croyez-vous nous faire renier notre origine et le suffrage universel ? Vous êtes vous-mêmes issus du suffrage universel. (*Les interruptions couvrent la voix de l'orateur.*) Si vous croyez que je m'arrêterai devant cette sorte d'insurrection, vous vous trompez. (*Bravo, bravo.*) Vos interruptions violentes pourront couvrir

1. Rouher aurait pu répondre à J. Favre : « Est-ce que les révolutions de 1789, de 1830, de 1848, qui vous sont *chères*, n'ont pas également violé la loi ? Qui dit *loi* ne dit *s droit*. La loi est quelquefois contraire au droit.

ma voix ; elles n'arrêteront pas ma parole et ma conviction et quant à vos invectives je les dédaigne. (*Explosion de murmures à gauche, bravos en face et à droite.*) Donc le principe des nationalités, la souveraineté des populations font solennellement et légitimement les gouvernements. C'est la seule forme dans laquelle les gouvernements réguliers puissent se constituer et ceux qui protestent contre la souveraineté du peuple ne sont que des factieux. (*Violente interruption à gauche.* — PELLETAN, ERNEST PICARD : *C'est vous qui êtes des factieux, c'est vous qui avez violé la souveraineté nationale et le suffrage universel. — A l'ordre, à l'ordre !*) Les factieux étaient ceux qui conspiraient contre le prince Louis-Napoléon. Celui-là n'est qu'un factieux qui attaque nos institutions actuelles. (*Oui ! oui ! — Agitation.*) Je demande à clore cet incident, je ne l'ai pas soulevé volontairement (*Si, si. — Non, non.*) Mais je dois le dire bien haut, toutes les fois que vous attaquerez cette date, je la maintiendrai avec l'énergie la plus profonde. (*Triple salve d'acclamations.*) — Pour en finir, au nom du gouvernement je déclare que le principe de la souveraineté du peuple est la seule base juste et vraie sur laquelle puisse se fonder un gouvernement. Vous dites qu'à l'extérieur il doit y avoir une politique différente de celle de l'intérieur ; non, il y a des principes que nous appliquons ; dans notre pays ils sont bons, ils sont sérieux, ils sont la consécration du droit popu-

laire. Si on les applique ailleurs, nous croyons devoir les respecter; à moins que nous ne soyons en face d'une question qui intéresse, soit notre honneur, soit notre dignité, soit nos intérêts permanents; car alors il faut supposer que l'acte du pays étranger est une véritable agression dirigée contre l'unité de la nation française. Voilà le Droit[1]. »

VI

L'attente convoiteuse, cachée au fond de la pensée de Rouher et que Thiers lui avait épargné l'embarras de nier, fut exposée par un de ses confidents et de ses journalistes, Granier de Cassagnac. Jules Favre lui en donna l'occasion. L'orateur de la Gauche avait recommencé, dans un discours mal réfléchi et mal ordonné, les critiques de Thiers en les rendant plus violentes sans y ajouter quoi que ce fût d'essentiel. Il avait reproché à la France d'avoir manqué de désintéressement. « Si la Chambre avait pu faire connaître son opinion, elle aurait dit: Tous les sacrifices que vous demandez, ils sont d'avance accordés pour l'intégrité de l'Empire français et pour le triomphe de toutes les questions de droit et de justice que posera la politique extérieure. Quant à un agrandissement quelconque, la France le repousse. (GRANIER DE CASSAGNAC: *Parlez pour*

1. Séance du 18 mars 1867.

vous.) La France le repousse parce que toutes les annexions portent en elles l'hostilité de la patrie-mère à laquelle ces annexions sont arrachées parce qu'elles sont une source d'embarras, parce qu'à l'heure où nous sommes, avec toutes les grandes conquêtes du génie humain, quand c'est la force morale qui gouverne les empires, quand la vapeur et le télégraphe règnent sur le monde... (*Interruptions prolongées.* — CASSAGNAC : *C'est la théorie de la poltronnerie que vous exposez là.*) Si on proposait au cabinet des annexions, les repousserait-il? déclarerait-il que la Belgique ne sera jamais envahie? que l'État du Luxembourg ne sera jamais menacé et que nous devons toujours rester dans les limites de nos frontières? (*Bruyantes interruptions.* — CASSAGNAC : *C'est une honte. C'est l'ignominie de l'abdication.*) Nous avons cette conviction profonde que l'heure à laquelle nous sommes est solennelle, que nous sommes à l'entrée de deux voies, dont l'une conduit à la liberté, l'autre à la guerre. Notre choix est fait, à vous de faire le vôtre. »

Cassagnac justifia, avec un vigoureux bon sens, le gouvernement de n'avoir pas pris à son compte le maintien des traités de 1815, faits contre la France et abandonnés par l'Europe. Il défendit ensuite très habilement le droit de conquête : « Je ne voudrais pas blâmer la Prusse de ses conquêtes; je craindrais de blesser dans leurs tombes nos pères morts pour la conquête du Roussillon, pour la conquête de la Franche-

Comté, de la Flandre, de l'Artois, de l'Alsace, de l'Algérie. Qu'on soit un État, qu'on soit un homme, on peut devenir grand, mais on naît toujours petit, et je ne connais qu'une manière de grandir, c'est de s'étendre. Je ne renonce pas aux conquêtes, moi ! » Et il indique celles qu'il lui faut : « Mon patriotisme croit aux frontières naturelles ; il croit, avec tous les grands capitaines, qu'on est plus en sûreté derrière une montagne ou derrière un grand fleuve, que derrière un poteau timbré aux armes de la Prusse. Il croit au droit d'intervention sur tous les points et dans toutes les questions où la sécurité du pays est engagée, il croit enfin au droit de la France de définir elle-même ses intérêts et d'en marquer les limites. (*Très bien !*) Voilà les préjugés de mon patriotisme et j'en fais des droits ; appuyé sur eux, je demande la paix si on la veut, et la guerre si on l'impose. (*Très bien.*) Mais, direz-vous, qui sera juge de l'opportunité ? Qui ? le pays, l'Empereur, vous. Une grande nation comme la France n'a que deux arbitres : elle-même et Dieu. » (*Approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Le lendemain, dans le *Pays*, Cassagnac mit encore plus en relief la pensée de son discours : « La Prusse ne peut avoir la prétention de dominer du Niémen à Thionville. La lame de l'épée prussienne doit donc être coupée au Rhin ; et puisque les traités de 1815 sont tombés, il faut qu'ils soient à terre pour tout le monde.

La paix n'est qu'un mot, tant qu'elle n'est

pas établie dans des conditions qui en font une réalité. »

C'était le manifeste du parti de la guerre, dont l'action va désormais s'exercer sans interruption. Son importance s'accroît si on le rapproche des idées que Rouher exprimait à l'Empereur le 6 août 1866[1] : « L'Allemagne n'en est qu'à la première des oscillations nombreuses qu'elle subira avant de trouver une assiette nouvelle. Tenons-nous plus prêts à l'avenir à profiter mieux des événements. Les occasions ne nous manqueront pas. Les États au sud du Mein seront d'ici à peu une pomme de discorde ou une matière à transaction. Aussi je tiens qu'à l'avenir nous pourrons stipuler pour notre alliance le prix que nous jugerons convenable. » Ce qui voulait dire : « Nous nous opposerons au passage du Mein si on ne nous le paie pas. »

On put se convaincre à ce premier essai d'interpellation combien il était fâcheux qu'un ordre du jour motivé ne pût la clore. Le vote, portant sans explication sur le renvoi au gouvernement, l'Assemblée ne put indiquer sa pensée. Il demeure néanmoins certain que la Chambre était quasi unanime à considérer que le devoir de la France était de ne pas tolérer un nouvel accroissement de la Prusse, car je fus *le seul* qui osât soutenir que nous devions laisser le Nord et le Sud s'unir à travers le Mein.

1. *Empire libéral*, t. VII, p. 539.

Quarante-quatre voix votèrent contre l'ordre du jour pur et simple, signifiant approbation du gouvernement. Tous les hommes importants du tiers parti s'y trouvaient, Buffet, Chevandier de Valdrôme, Plichon, Talhouet. Même ceux qu'on considérait le plus comme mes seconds, Maurice Richard et Janzé, ne me suivirent pas.

Le seul témoignage d'approbation me vint du prince Napoléon : « Mon cher Ollivier, une malencontreuse fièvre m'a empêché d'aller hier à la Chambre, je l'ai vivement regretté en lisant votre beau et vrai discours ce matin. Bravo ! je vous serre la main avec effusion. J'approuve presque tout, *sinon tout*, ce que vous avez si bien dit. J'ai été heureux de voir répondre aux sophismes mesquins, faux, absurdes de M. Thiers. Quel triste homme d'État ! quelle vanité, quelle suffisance, quelle impuissance, c'est bien toujours le même. Je doute que M. Rouher trouve encore quelque chose à lui répondre après vous. Je vais tâcher d'aller à la Chambre, mais j'ai voulu vous écrire un mot de sympathie en me levant. Mille amitiés (16 mars 1867). »

CHAPITRE X

FIN DE L'ABERRATION DU LUXEMBOURG

I

Le lendemain du discours de Rouher sur les trois tronçons, Bismarck fit insérer dans son journal officiel le texte même de ces traités d'alliance révélés à Benedetti et que Rouher n'avait pas paru soupçonner (19 mars) : c'était déchirer publiquement une portion du traité de Prague. Avec un ministre un peu moins endurant que Beust, une protestation eût pu arriver de Vienne. Elle ne vint pas. Beust accepta en douceur cette nouvelle déchéance de l'Autriche[1], et ne se plaignit pas. Ce fut Benedetti qui vint deman-

1. Beust aux représentants de l'Autriche, 9 avril 1867 : « Nous ne formulons pas de protestations, et bien que nous soyons éloignés de vouloir tirer des conséquences de la situation, nous ne croyons pas qu'entre les conditions de notre traité de paix avec la Prusse et l'état de choses créé par les alliances mentionnées, il y ait une véritable conformité. Nous n'avons pas de motifs de cacher notre opinion, mais nous ne voudrions pas provoquer des discussions stériles et préjudiciables à notre désir sincère d'entretenir avec la Prusse et les autres États allemands des rapports d'amitié et d'utilité réciproques. »

der des explications. « Je vous ai déjà dit que ces traités, répondit Bismarck, n'ont rien de nature à vous inquiéter. Leur publication n'est pas une réponse aux discours du Corps législatif; elle était résolue depuis quelque temps et elle avait été retardée pour qu'elle ne coïncidât pas avec ces débats. Son unique motif est le désir de venir en aide à l'ami qui est à la tête du gouvernement bavarois, le prince de Hohenlohe. L'opposition lui reproche d'avoir inauguré une politique antinationale; les traités démontrent que le prince reste dans la voie où son prédécesseur, dont le patriotisme n'est pas suspect, avait engagé la Bavière avec l'assentiment du Roi. » Il se rappelait le conseil de Frédéric à son ministre d'État : « Faites bien mon charlatan; prenez votre meilleur orviétan, et du bon or pour dorer vos pilules. »

Il protesta aussi que ses dispositions à l'égard du Luxembourg demeuraient les mêmes. Il venait d'en donner un témoignage public. Un député l'ayant interrogé sur cette affaire il avait écarté par la raillerie l'interrogation indiscrète [1]. Il fit ensuite un acte encore plus significatif qui n'était pas une simple promesse de charlatan. Il avait laissé jusque-là sans réponse

1. « L'orateur, dit-il, est en contradiction avec lui-même. Bien qu'il ait regardé comme un des côtés défectueux de notre ancienne confédération qu'elle comptât parmi ses membres des souverains possédant au dehors de grands territoires, il n'en demande pas moins de faire entrer le roi des Pays-Bas dans la Confédération comme grand-duc de embourg (*Hilarité*) ou bien de lui prendre le Grand-Duché

l'offre de la Hollande de l'alliance offensive et défensive contre la France. Il s'excusa par sa grave indisposition de n'y avoir pas répondu plus tôt, mais en même temps il ajourna la discussion de cette affaire (27 mars).

Le ministre de Hollande à Berlin, Bylandt, télégraphiait à son tour: « Qu'on voulait la convention, tout en restant libre de la blâmer; qu'on pouvait conclure sans crainte. » Le Roi ne se décidant pas, on eut recours aux petits moyens : il y avait à Paris une certaine dame galante très influente sur lui; on l'intéressa à l'affaire; elle obtint ce qu'il avait refusé à la diplomatie, et le Roi apprit à Baudin le 26 mars qu'il consentait à la cession, « mais qu'il était indispensable que l'Empereur s'assurât l'adhésion formelle de la Prusse ».

Et, en effet, il envoie son fils à l'Empereur avec une lettre lui apportant son consentement et le priant de faire les démarches nécessaires à Berlin. Il n'avait donc qu'à attendre le résultat des démarches de l'Empereur. Mais de nouveau saisi de peur, le jour même de l'envoi de son message, il mande le ministre de Prusse Perponcher et lui dit : « Je vous ai prié de venir chez moi parce que je tenais à vous prévenir que l'empereur des Français m'a demandé de lui

qui lui appartient de plein droit. M. le député peut prendre lui-même en main la question et s'il réussit à persuader au Grand-Duc d'entrer dans la Confédération, il pourra se flatter d'avoir créé une question européenne. Qu'adviendra-t-il après cela? C'est ce qui resterait à attendre. »

céder le Luxembourg, mais je ne veux rien faire à l'insu du Roi, et il m'a semblé que je ne pouvais mieux agir qu'en vous en informant franchement. J'ai écrit à l'Empereur que je m'en remettais à sa loyauté pour qu'il s'entendît à ce sujet avec Votre Souverain. Je vous prie d'en rendre compte au Roi, qui, je l'espère, saura apprécier la franchise avec laquelle j'agis. » Le ministre des Affaires étrangères, Zuylen, aggrave encore la confidence du Roi; il offre ses bons offices à Bismarck dans le différend qu'il voit surgir entre lui et la France.

Grand émoi à Paris et à Berlin. Le plan est éventé; aux pourparlers mystérieux succède cette négociation officielle dont Bismarck ne voulait pas entendre parler. Il est délié de ses engagements; il pourrait s'opposer ouvertement à la cession, puisque ce n'est pas à lui qu'est imputable l'indiscrétion commise. Il ne le fait pas : au contraire, il répond à son ambassadeur et à Zuylen qu'il n'a pas, quant à présent, à s'expliquer ni à faire usage des bons offices qu'on lui offrait « parce qu'aucune négociation au sujet du sort futur du Grand-Duché n'a lieu entre la Prusse et la France, et, *selon la nature des choses, ne saurait avoir lieu qu'entre Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg et Sa Majesté l'Empereur des Français* ». C'était dire aussi clairement que le permettait la situation : « Ne vous arrêtez donc pas. Signez ! » Tel fut aussi le conseil de Benedetti qui avait recueilli les impressions personnelles de Bis-

marck : « Signez! » (29 mars); Bylandt transmettait la même instruction : « Hâtez-vous, signez! » De Paris la dame intéressée écrit : « Hâtez-vous! signez! » Le 30 mars le Roi se décide. Deux traités sont préparés, l'un qui opère la cession, l'autre portant garantie de la France contre la Prusse. On se croyait arrivé. Mais il était écrit que la dernière aberration de la politique des compensations ne réussirait pas plus que les précédentes.

II

Depuis plusieurs mois cette affaire était agitée dans les journaux prussiens, sans trop de colère cependant : elle s'alluma alors avec une fureur subite. Le Vénérable de la loge maçonnique de Luxembourg, instruit par des confidences officielles, des pourparlers poursuivis, en avait instruit les loges allemandes, d'où la nouvelle avait sauté dans les journaux, puis sur les places publiques. Un tourbillon de colère patriotique se déchaîna; les députés s'agitaient; le Roi était inquiet. Dans une bourrasque, plus terrible puisqu'elle était soufflée par Garibaldi, Cavour ne considérant que l'intérêt supérieur de l'avenir, avait tenu bon et rendu Nice à la France. Bismarck ne voulut pas ou ne crut pas avoir la force de s'opposer en face au courant. Il chargea Göltz de prier Moustier d'ajourner la signature du traité jusqu'à ce que le Reichstag ne fût plus

en séance. Il fait la même demande à Benedetti, et il convient avec son ami Bennigsen, le chef des nationaux libéraux, d'une interpellation qui lui fournira le moyen de calmer l'excitation publique. Moustier se révolte : « Ajourner? c'est impossible ; la question est vidée ; le roi de Hollande a envoyé son consentement par écrit ; la crainte même de la guerre ne nous ferait pas rompre d'une semelle. » — « Ajourner! s'écrie Benedetti de son côté ; au point où en sont les choses, il est plus facile au gouvernement prussien d'accepter la réunion du Luxembourg à la France qu'au gouvernement de l'Empereur d'y renoncer. » Et l'ordre est expédié à Baudin de signer les deux traités. On va le faire le 1er avril. Mais Tornaco, le président du gouvernement luxembourgeois, appelé par une simple lettre mise à la poste, n'arriva pas à temps. On remit la signature au lendemain. Le lendemain l'interpellation au Reichstag culbutait définitivement la combinaison ourdie à si grand'peine.

Le 1er avril à dix heures du matin, Benedetti, averti que le traité allait se signer ce jour-là, s'était rendu chez Bismarck : « J'ai une communication à vous faire. » Bismarck l'interrompt : « Je n'ai pas le temps d'une discussion d'affaires, je vais au Reichstag répondre à l'interpellation que voici. » Il lui communique le texte et ajoute : « Voulez-vous m'accompagner? nous causerons en chemin. » En marchant il résume la réponse qu'il va faire : il reconnaîtra que le gouvernement était informé des pourparlers avec La Haye,

mais que, consulté par le roi des Pays-Bas, il a dit qu'il fallait d'abord s'adresser aux autres grandes puissances et qu'il était obligé lui aussi de tenir compte de l'opinion allemande; il ne savait si une convention avait été conclue ou non. « Par ce langage j'évite toute rupture, mais si vous me faites savoir qu'un traité a été conclu, je serai obligé de le dire en ajoutant que je le tiens de l'ambassadeur de France, et, vu l'excitation des esprits, une explosion incalculable se produira. » Ils étaient arrivés en causant ainsi à la porte de l'Assemblée : « Maintenant, dit Bismarck, voulez-vous me faire encore votre communication? — Non », répondit Benedetti. Et Bismarck entra dans la salle des séances.

Bennigsen posa deux questions : « — 1° Est-il à la connaissance du gouvernement que les bruits chaque jour plus répandus de négociation entre les gouvernements de France et des Pays-Bas, au sujet de la cession du Grand-Duché de Luxembourg, soient fondés? — 2° Le gouvernement est-il en situation de faire connaître au Reichstag, dont tous les partis sont d'accord pour l'aider énergiquement à repousser toute tentative de séparer de la patrie commune une vieille terre allemande, s'il est décidé à maintenir, quoi qu'il advienne, le lien qui rattache le Grand-Duché de Luxembourg au reste de l'Allemagne, et notamment le droit de garnison de la Prusse dans la forteresse de Luxembourg? Un prince de race allemande, oubliant les souvenirs glorieux de sa maison, dont un membre, Adolphe de Nassau,

a même porté la couronne impériale, aurait donc conclu un marché concernant un pays qui a été de tout temps un pays allemand, qui a donné jadis à l'Empire allemand une famille impériale, et à cette province, dans laquelle nous sommes réunis, ses margraves? Il faut que le Reichstag ne laisse subsister aucun doute sur la volonté du peuple allemand de défendre cette portion de l'Allemagne... Si nous ne repoussons pas la première tentative de cette espèce, ces tentatives se renouvelleront à chaque instant et l'entreprise actuelle de reconstituer l'Allemagne ne conduirait pas à la fondation d'un État puissant allemand, mais à la continuation de l'ancien morcellement. Il faut que nous fassions voir à l'étranger que dans cette position difficile, où nous pouvons conserver la paix en prenant une attitude forte et résolue vis-à-vis du dehors, nous ne reculerons pas devant la guerre, quand il s'agit de la juste défense contre une attaque injuste... Quelle impression cela ferait-il en Allemagne, si, au moment où le Reichstag est réuni pour poser les bases d'une Constitution allemande, au moment où nous voulons conférer à la Prusse la direction de la politique extérieure de la Confédération du Nord, une province frontière nous était arrachée, comme à nos époques de faiblesse? Ce serait une tache sur l'honneur allemand qu'il serait impossible de laver! Vous vous rappelez le mot prononcé il y a quelques années par Sa Majesté le roi de Prusse : « De son consentement pas le moindre

village ne sera arraché au sol allemand. » Ces mots ont eu un grand retentissement; la nation en a conservé un souvenir reconnaissant. Donnons une réponse prompte et décisive aux tendances belliqueuses de la France; nous les étoufferons dans leur berceau. Que le Roi fasse appel au peuple, il le trouvera uni; tous les partis oublieront leurs dissentiments. Nous saurons achever l'œuvre d'unité si nous sommes menacés par une intervention étrangère, en autant de jours qu'elle réclame aujourd'hui de semaines. Nous ne cherchons pas la guerre. Si elle éclate, la France en sera responsable. Les nations allemande et française peuvent vivre côte à côte en paix et en prospérité; la guerre ferait des plaies profondes. Si cependant la France voulait entraver l'œuvre de notre constitution, nous lui prouverons que l'Allemagne est unie. »

Chacune de ces phrases était soulignée par des trépignements, des cris d'enthousiasme, de joie. C'était le sentiment en ébullition dans tout cœur allemand qui faisait explosion. Bismarck ne se laissa pas entraîner. Impassible il jeta de l'eau sur cette fournaise sans redouter la fumée qui s'en échapperait. Il écarta la thèse de Bennigsen qui supposait l'incontestabilité du droit allemand sur le Luxembourg : « Le Duché ne fait plus partie de la Confédération et a récupéré sa pleine souveraineté. » Il refusa aussi de dire le *oui* ou le *non* qu'on lui demandait. « Ce texte est peut-être de nature à plaire à une représen-

tation du peuple, mais il n'est pas conçu dans le langage que la diplomatie a l'habitude de tenir en traitant des rapports internationaux tant que ces rapports peuvent être maintenus dans la voie pacifique. »

Employant le mot négociations au sens diplomatique strict de notes et dépêches et ne considérant pas comme telles les pourparlers confidentiels, il nia que des négociations fussent engagées entre la France et la Prusse relativement au Grand-Duché. Il ne savait pas qu'un arrangement sur le sort futur du Grand-Duché eût été conclu. Toutefois il ne pouvait affirmer avec certitude le contraire, ni dire positivement si, dans le cas où cet arrangement ne serait pas encore intervenu, il ne serait pas imminent. Il ne s'expliqua pas sur les intentions du gouvernement au cas où l'arrangement interviendrait. A la fin seulement il accorda quelque satisfaction aux sentiments excités de l'Assemblée par des phrases ronflantes : « Les gouvernements confédérés pensent qu'aucune puissance étrangère ne portera atteinte aux droits incontestables des populations et des États de l'Allemagne ; ils espèrent être en mesure de maintenir et de défendre ces droits par voie de négociation pacifique et sans compromettre les relations amicales que l'Allemagne entretient avec ses voisins à la satisfaction des gouvernements confédérés. Ils pourront se livrer à cet espoir avec d'autant plus d'assurance qu'il sera mieux constaté que nous saurons prouver par nos délibérations l'iné-

branlable confiance en l'union indissoluble du peuple allemand avec ses gouvernements et de ses gouvernements entre eux. » (*Vifs applaudissements.*)

Cependant Bismarck ne se croyait plus en état de braver l'excitation parlementaire : il fit renouveler des instances pressantes auprès de Moustier afin que la signature renvoyée au lendemain fût encore ajournée et il fit une démarche dans le même sens auprès du roi des Pays-Bas. Il télégraphia à son ministre à La Haye : « Le roi des Pays-Bas est indépendant et a la liberté de ses actes, mais il en a aussi la responsabilité, et s'il a vu jusqu'à présent dans la transaction qu'il poursuivait une garantie pour la paix, il est de mon devoir de le détromper. »

Aussitôt le roi de Hollande, sans s'informer de ce que fera l'Empereur, rentre sous terre et ne veut plus tenir sa promesse. Il avait suspendu sa signature : il la refuse. « La cession, dit-il, était subordonnée à l'assentiment de la Prusse; cet assentiment n'a pas été obtenu; je suis délié. » Et il fit insérer dans la partie non officielle du *Staat Courant :* « Au nom de la Chancellerie luxembourgeoise, nous sommes priés de démentir le plus formellement la nouvelle qu'une cession du Grand-Duché aurait eu lieu et de faire remarquer qu'il ne saurait être question d'une cession pareille qu'après que les grandes puissances intéressées se seraient entendues à cet égard. » Le Roi de Prusse, au-

quel cette note avait été directement adressée, l'envoya à Bismarck avec cette annotation en marge : « Ainsi, il y aurait lieu d'admettre que la question aurait été remise par nous dans la voie qui convient et qui prévient toute précipitation. *Qu'en dira-t-Il?* » (4 avril 1867.)

III

A Paris, malgré les avertissements de Bismarck, on n'avait rien ajourné et on était si plein de confiance que Moustier envoyait à Luxembourg un agent chargé de préparer les mesures matérielles de l'annexion. Il télégraphiait à Pétersbourg : « J'espère que le roi de Prusse et son gouvernement sauront éviter ce qui pourrait conduire à une guerre qui ne serait que trop populaire chez nous, car plus l'acquisition du Luxembourg est petite, moins nous pourrions supporter que le droit de faire même cette petite acquisition, nécessaire à notre sûreté, nous fût contesté. La France, au point où en sont les choses, ne saurait reculer, et il serait insensé de le lui demander[1]. »

C'est cependant ce que lui fit faire Moustier avant qu'on le lui demandât. L'irritation au premier moment avait été extrême autant contre Bismarck que contre le roi de Hollande. « Je suis dupé, avait dit l'Empereur à Sybel,

1. A Talleyrand, 1er avril, midi 1/2.

à qui il venait d'accorder la faveur de consulter nos Archives, et on ne dupe pas impunément l'Empereur des Français. » Si ces dispositions s'étaient maintenues, il ne restait qu'à entrer dans le Luxembourg, s'en emparer, sauf à y rencontrer la Prusse et engager la lutte inévitable. Mais on n'avait pas tardé à se calmer. L'Empereur, malade, n'était guerrier que par soubresauts; il retombait toujours sur son fonds pacifique. Moustier, d"humeur encore moins belliqueuse, comprenait qu'après avoir reculé à faire la guerre pour le Rhin, pour la Belgique, s'y décider pour le Luxembourg, c'était s'exposer à une réprobation générale, d'autant plus foudroyante que Bismarck n'eût pas manqué de tirer de son portefeuille le petit papier de Benedetti, dont l'encre était à peine séchée. Il avait mis jusque-là le poing sur la hanche; il le détend et le laisse tomber.

Jules Favre et ses amis avaient déposé une interpellation. Le gouvernement la fit rejeter dans les bureaux, puis il lui donna satisfaction en venant lire à la tribune la déclaration suivante : « Le gouvernement, dominé par la conviction profonde que les intérêts véritables et permanents de la France sont dans la conservation de la paix de l'Europe, n'apporte dans ses relations nationales que des pensées d'apaisement. Aussi n'a-t-il pas soulevé spontanément la question du Luxembourg. La position indécise du Limbourg et du Luxembourg a déterminé une communication du cabinet de la Haye

au gouvernement français. Les deux souverains ont été appelés à échanger leurs vues sur la possession du Duché; les pourparlers n'avaient d'ailleurs encore pris aucun caractère officiel, lorsque, consulté par le roi des Pays-Bas sur ses dispositions, le cabinet de Berlin a invoqué les stipulations du traité de 1839. Fidèles aux principes qui ont constamment dirigé notre politique, nous n'avons jamais compris la possibilité de cette acquisition de territoire que sous trois conditions : le consentement libre du Grand-Duc du Luxembourg, l'examen légal des intérêts des grandes puissances, le vœu des populations manifesté par le suffrage universel. Nous sommes disposés à examiner de concert avec les autres cabinets de l'Europe les clauses du traité de 1839. Nous apporterons dans cet examen le plus entier esprit de conciliation, et nous croyons fermement que la paix de l'Europe ne saurait être troublée par cet incident » (8 avril.)

Cette déclaration impliquait la renonciation au Luxembourg, puisque le Grand-Duc avait refusé sa signature. En même temps elle ouvrait publiquement, avec les puissances signataires du traité de 1839, l'affaire de l'évacuation de la forteresse. Quelques jours après, une circulaire aux agents diplomatiques commentait la déclaration : « Le gouvernement de l'Empereur est disposé à entrer dans toutes les pensées de conciliation compatibles avec sa dignité et ses devoirs envers le pays. Il croit fermement

que les puissances ne méconnaîtront pas et amèneront la Prusse à reconnaître les intérêts généraux engagés dans cette question. Le retrait de la garnison de Luxembourg nous rendra possible de renoncer pour notre part à un territoire dont la cession était consentie en notre faveur par son légitime souverain et où nous appelaient les vœux des populations. La paix de l'Europe sera ainsi assurée, nous ne désirons pas autre chose. » (15 avril.)

Sur le fond même de la question, Bismarck partageait l'avis du gouvernement français. Il estimait le droit de garnison prussien douteux, caduc, éteint. « Nous n'avions pas plus de droit de tenir garnison dans le Luxembourg, contre la volonté manifeste du souverain de ce pays, a-t-il dit depuis, que nous n'en aurions d'occuper Rastadt contre le gré du Grand-Duc de Bade, ou d'avoir nos troupes dans Mayence, si le Grand-Duc de Hesse n'avait pas conclu avec nous un traité qui nous accorde à nouveau le droit de garnison en cette ville. » Il ajoutait que « si la question n'attaquait pas un droit incontestable de l'Allemagne, elle ne menaçait pas son indépendance, car cette forteresse de Luxembourg, d'après les autorités militaires prussiennes, n'offrait qu'un minime avantage stratégique[1] ».

Bismarck n'attachant plus d'importance à la forteresse et l'Empereur se déclarant prêt à renoncer au territoire, il ne restait vraiment plus

1. Discours du 21 septembre 1867.

matière à conflit; on n'avait plus qu'à réunir d'un commun accord les signataires de la Convention de 1839. Moustier l'avait proposé en effet, non par une dépêche, mais à la tribune par sa déclaration publique du 8 avril. Traiter ainsi les affaires diplomatiques est un moyen dangereux auquel on n'est autorisé à recourir que lorsqu'on vous a fermé la porte des négociations. Ce n'était pas le cas : Bismarck ne demandait pas mieux que de négocier; c'était nous qui l'avions mis en quarantaine, Moustier ayant interdit à Benedetti d'entrer en explications avec lui. Bismarck avait ressenti ce procédé, et malgré son opinion sur l'inanité du droit prussien dans Luxembourg, il refusa sèchement aux puissances neutres l'évacuation[1].

On resta ainsi en face les uns des autres, ne se disant rien et faisant de part et d'autre des suppositions alarmistes sans fondement. « On veut la guerre en France, disaient les Prussiens, le Luxembourg est un prétexte et, loin d'être une garantie de paix, le sacrifice du Grand-Duché ne contribuerait qu'à exciter les convoitises, en affaiblissant l'Allemagne. Les partis ennemis du gouvernement français, pour le perdre, le poussent à la guerre, et ses plus ardents serviteurs font de même, parce qu'ils voient là

1. Benedetti à Moustier. — « La première de vos deux dépêches me fixe sur un point important, en me répétant que je dois attendre les avances de M. de Bismarck et par conséquent m'abstenir de prendre l'initiative de nouveaux entretiens avec lui au sujet de l'affaire du Luxembourg. » (*Berlin*, 13 avril 1867.)

l'unique moyen de triompher des difficultés de l'intérieur. » — Tout cela se disait dans les salons, dans les clubs, et même à la Cour. « Le comte de Bismarck a osé me dire, écrit avec terreur Benedetti, qu'il craignait que la guerre ne fût dans mes désirs personnels. Il doit avoir trouvé bon de répéter ce propos, car on me fait, dans la société, la réputation d'un foudre de guerre. Je démens ce bruit toutes les fois que je le puis, mais je n'en reste pas moins le plus belliqueux de tous les Français, et plusieurs personnes, avec lesquelles j'entretenais les meilleures relations, observent à mon égard une réserve qui semble leur avoir été commandée[1]. » — « La Prusse enivrée de ses victoires, disaient les Français, ne nous refuse pas le Luxembourg parce qu'il est nécessaire à sa sécurité, mais parce qu'elle veut détruire notre prestige, nous provoquer, et profiter de la supériorité momentanée de son fusil pour achever son Unité antifrançaise. Et Moustier dénonçait Bismarck à l'Europe comme un provocateur dont il saura déjouer les méchants desseins : « S'il a voulu chercher une occasion préméditée de conflit il ne la trouvera pas. »

Le dépit de l'échec a rendu Moustier injuste : Bismarck ne nous avait ni dupés ni provoqués. De l'aveu même des Allemands, Busch, Sybel, il avait été de mauvaise foi dans l'affaire du traité belge, en feignant de favoriser des desseins qu'il

1. Du 13 avril 1867.

n'adoptait pas. Au contraire, dans l'affaire du Luxembourg il était sincère. Benedetti l'affirmait à Moustier au moment même : « Ce que vous a dit le comte de Göltz et le langage du prince de Hohenzollern à Bade confirment ce que je vous ai toujours mandé sur les dispositions du Roi et du comte de Bismarck. Je n'ai jamais douté, et je persiste à croire, qu'ils eussent volontiers l'un et l'autre consenti à accepter toutes les conséquences de la cession que le roi des Pays-Bas voulait nous faire du Luxembourg ; ils y étaient déterminés par la conviction que cette acquisition aurait satisfait la France, contribué ainsi au maintien de la paix, et laissé à la Prusse le temps nécessaire pour consolider sa domination en Allemagne et organiser l'armée fédérale. Mais ils ont manqué de résolution, au moment où il fallait en avoir[1]. »

Benedetti est resté toujours convaincu, il me l'a répété jusqu'à la fin de sa vie, que Bismarck avait été parfaitement loyal dans cette question du Luxembourg, et que notre échec est dû, non à sa duplicité, mais à la lenteur indolente de Moustier et à l'indiscrétion pusillanime du roi de Holtande.

IV

Des deux côtés néanmoins, on opérait des armements purement défensifs : des deux côtés en

1. Du 13 avril 1867.

effet nul ne songeait à attaquer. Le roi Guillaume et Bismarck étaient aussi pacifiques que l'Empereur et Moustier. L'Empereur, indépendamment de sa propre santé, avait des raisons intimes de ne pas vouloir la guerre. L'état de son fils l'inquiétait. Depuis quelque temps, à la messe des Tuileries, on avait remarqué que l'enfant boitait beaucoup[1], qu'il était bien pâle; puis, on ne l'avait plus revu; pris par la fièvre, il avait été obligé de se mettre au lit où il resta quelques semaines. « L'Empereur, écrivait Vaillant dans son *Carnet*, est triste comme un bonnet de nuit[2]. »

Le Roi n'était pas plus belliqueux. Son lecteur Schneider, ému des bruits de guerre qui circulaient, lui ayant demandé s'il l'emmènerait dans le cas où il partirait en campagne, le Roi, avec un regard grave et pénétrant, lui dit: « Je n'ai encore prononcé le mot de guerre devant personne; je n'ai pas même agité la question dans ma pensée; Bismarck et Roon ne m'ont pas jusqu'ici parlé de la possibilité d'une campagne; je n'ai même pas demandé à Roon s'il a terminé la réorganisation des moyens de transport et complété les approvisionnements à la suite de la dernière guerre[3]. »

Bismarck, n'avait donc pas à lutter contre les dispositions de son souverain. Avec les diplo-

1. Carnet de Vaillant des 24 février, 3 mars, 28 mars, 3 avril, 17 avril 1867.
2. 18 avril 1867.
3. SCHNEIDER, t. IV, 20 avril, p. 325.

mates à l'affût de ses moindres paroles, il ne sortait pas de la plus stricte circonspection et, à la clôture du Reichstag constituant (17 avril), il ne fit allusion à l'affaire du Luxembourg et à l'émotion produite par l'interpellation Bennigsen que pour affirmer ses sentiments pacifiques[1]. Le mariage de la princesse de Hohenzollern avec le comte de Flandre, au lieu de se célébrer selon les usages ordinaires, dans le château de son père le prince Antoine, l'avait été à Berlin, en grande pompe, parce que les Hohenzollern-Sigmaringen tenaient à prouver une fois de plus que le roi de Prusse était le chef de leur famille. Le roi des Belges, frère du fiancé, assistait à la cérémonie (26 avril): mû par des sentiments vrais de sympathie, il fit dire à Benedetti qu'il respirait à Berlin une atmosphère de paix : il travaillait à raffermir les dispositions conciliantes de la Cour en donnant l'assurance des sentiments de modération que l'Empereur lui avait témoignés à Paris.

Les craintes réciproques étaient donc chimériques, mais des craintes chimériques produisent, autant que si elles étaient réelles, l'excitation des esprits, et des armements défensifs poussés à l'extrême deviennent aisément offensifs. L'intervention des puissances neutres pouvait seule dis-

1. « Le sentiment manifesté au Reichstag a trouvé un puissant écho dans toutes les contrées de la patrie allemande. Mais l'Allemagne entière n'est pas moins unanime, dans ses gouvernements comme dans son peuple, à sentir que la puissance nationale recouvrée doit s'affirmer avant tout par les bienfaits de la paix. »

siper un malentendu menaçant. Par malheur, celles qui eussent eu le plus d'autorité se refusaient à intervenir. Stanley, frappé des embarras dans lesquels la manie de se mêler des affaires d'autrui avait jeté l'Empereur, ne voulait pas s'immiscer dans ce qui ne regardait pas directement l'Angleterre, et il ne sortait pas des recommandations vagues de modération. Gortchacow, sur lequel on comptait après les concessions si amples accordées en Orient, se montrait encore moins empressé. Il nous raillait : « Il est regrettable qu'après Sadowa votre souverain ait refusé de se joindre à l'empereur Alexandre pour empêcher les annexions que vous déplorez tardivement ; mais au lieu de vous y opposer, vous les avez consacrées par la circulaire La Valette, et c'est six mois après avoir donné quittance à M. de Bismarck que vous revenez sur votre approbation. Vous me permettrez de vous dire que la contradiction est flagrante et que le but que vous poursuivez ne mérite pas l'effort que vous y consacrez. Je me garderai de souffler le feu, mais j'éviterai de donner à Berlin des conseils qui seraient intempestifs et inefficaces. »

Seul, Beust guettait trop toutes les occasions de se remuer et de se donner de l'importance, pour ne pas en saisir une aussi solennelle. Il rompit la réserve générale et inventa ce qu'on a appelé la solution belge : La Belgique, moyennant une indemnité pécuniaire, acquerrait le Luxembourg et céderait à la France une bande de ter-

ritoire comprenant les petites forteresses qui nous avaient été laissées en 1814 et reprises en 1815. Bismarck accueillit cette idée comme un expédient pratique fécond. Guillaume ne fut pas du même avis. Il lui écrivit : « La longue dépêche du comte que vous m'avez renvoyée, touchant son entretien avec Moustier, m'a de nouveau donné l'éveil sur la façon dont des vues à demi exposées peuvent être interprétées et utilisées. C'est l'histoire du *piège* que, dans la question luxembourgeoise, nous aurions tendu à l'empereur Napoléon. C'est pour cela que votre rapport d'hier au sujet du projet de Wimpffen[1], et la réponse que vous avez donnée, m'a considérablement pris sur les nerfs, parce que si ce projet parvenait à Paris, et que les vues à demi présentées par nous se trouvent irréalisables, nous devrions être de nouveau considérés comme des tendeurs de pièges (13 avril). »

Moustier et Rouher, acharnés à leur mesquine politique des grignotements, manifestèrent le désir d'accepter la suggestion[2] et l'exprimèrent à Metternich. Alors l'Empereur comprit la petitesse de la conduite où on l'avait engagé. Revenant à ses véritables principes de désintéressement, il déclara qu'il ne voulait pas « se donner l'apparence d'avoir poursuivi un but de conquête ou d'agrandissement en négociant la question du Luxembourg ». Les Belges refusèrent aussi : leur Constitution consacrait l'intégrité du ter-

1. L'ambassadeur d'Autriche à Berlin.
2. De Benedetti, 17 avril 1867.

ritoire de la Belgique; la cession que proposait l'Autriche nécessiterait la convocation d'une Chambre nouvelle qui ne donnerait certainement pas son consentement (18 avril). Stanley fit savoir à son ministre à Bruxelles que, si la Belgique repoussait la proposition autrichienne et refusait toute rétrocession, l'Angleterre la soutiendrait.

Le ministre des Affaires étrangères belges, Rogier, et son ministre à Londres, Van de Weyer, étaient de ces hommes de 1830 qui avaient vu avec douleur la séparation de la Belgique et du Luxembourg; ils voulurent profiter de l'occasion propice de reprendre ce qu'ils avaient perdu. Rogier fit savoir à Vienne que, sans dépouiller la Belgique (projet que tout le monde avait repoussé), on pourrait y annexer le Luxembourg à la simple condition d'une indemnité pécuniaire. Beust se serait naturellement rallié à ce projet; Napoléon III n'y faisait pas d'opposition; il n'était de nature à offusquer ni Stanley, ni Gortchacow, et il est probable que si le gouvernement belge l'avait patronné avec résolution, la Belgique eût retrouvé le lambeau qu'on lui avait arraché. Mais le chef effectif du cabinet, Frère-Orban, un autre ministre influent, Bara, et le Roi craignaient de mettre en discussion les traités qui assuraient à la neutralité belge la garantie solidaire des grandes puissances, et ils ne voulaient pas entrer en conflit avec la Hollande dont ils prévoyaient l'opposition. Sans doute l'amputation avait été doulou-

reuse, mais ni le peuple, ni la presse, ni le Parlement ne s'occupaient plus des frères perdus; tous considéraient la séparation, tombée dans le domaine des faits accomplis, comme devant être éternelle. Rogier ne put donc pas donner une forme diplomatique à ses velléités, et la solution belge en resta là.

Le prince de Hohenlohe, président du conseil en Bavière, prit à son tour une initiative d'une nature différente. Il conçut l'idée d'une alliance entre la Prusse, l'Autriche et l'Allemagne contre la France, à laquelle on refuserait l'évacuation du Luxembourg. Il chargea de cette ouverture un de ses collègues, Tauffkirchen, qui devait aller à Vienne en passant par Berlin. Bismarck le reçut bien, le Roi mal volontiers. « Cette entrevue, écrivait-il à Bismarck, m'est très pénible. » Beust l'éconduisit : « Il y a à peine dix mois, lui dit-il, que l'empereur Napoléon a arrêté la Prusse aux portes de Vienne et sauvé par sa médiation l'intégrité du territoire autrichien, et l'on vient nous demander de nous liguer contre la France! Jamais l'empereur François-Joseph ne souscrira à une pareille monstruosité et ne comprendra qu'on ait songé à lui en faire la demande. »

V

Les journées s'écoulaient ainsi sans apporter de solution. Les alarmes croissaient dans l'Europe entière; les affaires s'arrêtaient; la presse,

dont la liberté devrait être sévèrement muselée dès qu'éclate un conflit international, répandait les mensonges et les excitations. Certains diplomates, sans en avoir conscience, aidaient aux alarmes. Ainsi notre agent de Francfort, trop accessible aux informations inexactes, annonçait la conclusion en Prusse d'un emprunt de guerre, alors qu'il s'agissait simplement de l'émission d'un emprunt voté à la fin de 1866 en vue de renouveler le matériel usé pendant la campagne [1].

Enfin Stanley, poussé par Cowley qui nous montra dans cette affaire une réelle vivacité d'amitié, consentit à sortir de son abstention. Il répugnait encore au mot conférence, car il n'en concevait aucune tant que les parties dissidentes ne s'engageraient pas à accepter la décision des majorités ou ne s'entendraient pas sur les points principaux d'un programme commun, et on n'en était pas là. Toutefois il chargea Loftus, ambassadeur à Berlin d'exprimer « le regret qu'éprouverait le gouvernement de Sa Majesté à voir un

1. Ordonnance du 31 mars 1867. — « Sur votre rapport, du 5 de ce mois, je vous autorise à contracter, conformément à la loi du 28 septembre de l'année dernière, un emprunt de 30 millions de thalers pour faire face aux frais de la guerre contre l'Autriche et en Allemagne. Les ressources extraordinaires créées par la loi du 28 septembre 1866 ont suffi pour subvenir aux frais de guerre dont le compte a été présenté jusqu'ici, mais le renouvellement des objets usés pendant la guerre, tels que vêtements, armes, munitions, voitures, etc., exige encore des dépenses considérables, dont la quotité dépasse les fonds disponibles, c'est à faire face à ces frais qu'est destiné l'emprunt de 30 millions de thalers. »

commencement de guerre éclater entre la France et la Prusse pour un objet de si peu d'importance pratique, surtout qu'une telle guerre ne pourrait manquer de retarder la consolidation de l'Allemagne » (19 avril). La Reine s'adressa en termes pressants au roi de Prusse; tous à l'envi se portaient garants des dispositions conciliantes de l'Empereur, comme l'avait déjà fait le roi des Belges.

Bismarck avait refusé de comparaître devant le tribunal européen, auquel Moustier l'avait assigné du haut de la tribune, tant que la surexcitation du sentiment allemand lui en fit en quelque sorte une loi. Cette surexcitation, elle aussi, lassée, il crut le moment venu de se départir de sa hautaine résistance; s'il y eût persisté, il eût été fatalement entraîné aux mesures extrêmes dont il ne voulait pas. Il pria son ami Gortchacow de sortir de son inaction et de proposer comme médiateur un arrangement dont ils convinrent ensemble d'avance. Le Russe ne s'était abstenu que dans la crainte de le gêner; il consentit bien volontiers à intervenir, et il proposa la réunion d'une conférence à Londres sur la base de la neutralisation du Grand-Duché de Luxembourg placé dorénavant sous la garantie de l'Europe : l'évacuation de la forteresse devenue inutile suivrait (26 avril). Il avait été entendu qu'on écarterait tout examen des récentes annexions de la Prusse et qu'elle ne prendrait pas l'engagement préalable de retirer sa garnison de la for-

teresse: promettre cette évacuation avant la Conférence, c'eût été faire une concession à la menace de la France; la Prusse ne se retirerait qu'à la demande de l'Europe, et en conséquence de la neutralisation du Grand-Duché. Napoléon III, très las aussi, était résigné à tout subir. Metternich, lui ayant demandé avec inquiétude s'il consentirait aux exigences de Bismarck, loin d'y opposer des objections, il les accepta presque chaleureusement (27 avril). « Les nouvelles sont à la paix, note Vaillant; tout le monde s'en réjouit outre mesure, un peu sans pudeur! Il faut qu'on ait eu bien peur[1]. »

Les conditions exigées par Stanley étaient réalisées : les parties étaient d'accord sur un programme commun. Il donna son assentiment à la convocation à Londres; il exigea seulement que les invitations fussent faites par le roi de Hollande en sa qualité de souverain territorial.

La France accepta cette condition comme elle avait accepté les précédentes; Bismarck n'ergota pas; la Russie fit demander au roi de Hollande de fixer la date au 7 mai. La Belgique se fit admettre en sa qualité de signataire des 24 articles du traité de 1839. L'Italie, ayant été convoquée sur la proposition de l'Angleterre, « à cause de la position qu'elle occupe aujourd'hui dans la famille européenne », l'Espagne demanda aussi à siéger; on lui objecta que sa

1. *Carnet* du 27 avril 1867.

demande était trop tardive : on n'avait plus le temps de l'examiner.

VI

Stanley, en vue de hâter les travaux de la Conférence, prépara un projet de traité et le communiqua aux divers cabinets. Dans ce projet l'arrangement, relatif à la position future du Grand-Duché, à l'évacuation et au démantèlement de la forteresse, était réglé avant la neutralisation du Duché, et cette neutralité n'était point placée sous la garantie collective de l'Europe. Moustier, qui ne demandait qu'à en finir n'importe comment, ne fit aucune objection. Bismarck réclama : l'évacuation ne devait être présentée que comme la conséquence de la neutralisation et la garantie collective était la condition *sine qua non*, la seule qui pût rendre l'évacuation tolérable à l'Allemagne; c'était à prendre ou à laisser. Stanley concéda alors une clause semblable à l'article 2 du traité de 1863 sur les îles Ioniennes, par lequel chacune des parties contractantes s'engageait à respecter le principe de garantie qui y était posé.

On en était là le matin du 7 mai, jour de l'ouverture de la Conférence. Le plénipotentiaire prussien Bernstorff informa Stanley qu'il n'assisterait pas aux séances si on ne lui concédait pas une garantie collective telle que celle qui couvrait la Belgique. Cette exigence n'était

pas inquiétante : qui dit garantie collective dit garantie le plus souvent illusoire, puisque, si cette clause donne le droit de faire la guerre, elle n'en impose pas l'obligation. Si toutes les puissances sont décidées à exercer ce droit, celui qui médite de violer la neutralité s'arrêtera; si quelques-unes refusent d'agir, une seule n'est pas tenue de suppléer celles qui s'abstiennent. Les arrangements de la Pologne, quoique garantis collectivement par l'Europe, avaient été ainsi violés par la Russie sans qu'aucune puissance les défendît. Mais Stanley, esprit net, précis, bien intentionné, était très timoré. L'Angleterre avait déjà garanti, par le traité de 1839, la possession du Luxembourg au roi de Hollande; l'idée d'aggraver cette première garantie en y joignant celle de la neutralité lui était insupportable, et il lui répugnait d'accroître les servitudes diplomatiques de son pays. Un violent combat se livra en lui; il l'a raconté lui-même à la Chambre des communes [1]. Il fut décidé à l'acceptation par la perspective des calamités qu'eût amenées son refus : il ne voulut pas qu'on pût lui dire qu'il était l'auteur de la guerre, qu'il n'avait eu qu'à lever la main pour l'arrêter, et que, par ses scrupules, il l'avait laissée passer. A la porte même de la Conférence, il accorda la garantie collective de l'Europe. Dès lors il ne restait plus de difficultés.

Van der Heydt, le représentant belge, avait reçu de Rogier, qui les lui adressa sans consulter ses

1. Séance du 14 mai 1867.

collègues, les instructions suivantes : « Il ne prendrait l'initiative d'aucune proposition. Si le projet de M. de Beust venait à être repris, il déclinerait tout arrangement qui eût impliqué une rétrocession de territoire belge ; si les puissances voulaient neutraliser le Grand-Duché sans encourir une garantie nouvelle, et si elles s'entendaient unanimement pour le restituer à la Belgique, le gouvernement souscrirait avec empressement à cette solution au nom de la communauté nationale et historique des Luxembourgeois et des Belges, et comme le Grand-Duc avait jadis acquis cette province à titre onéreux, la Belgique consentirait volontiers à un sacrifice pécuniaire pour la recouvrer (5 mai). » De leur côté les Luxembourgeois adressaient des pétitions demandant leur réunion à la Belgique. Informé des directions données par son collègue, Frère-Orban convoqua un conseil des ministres auquel présida le Roi. Après une discussion orageuse, la dépêche de Rogier fut repoussée comme de nature à compromettre la garantie collective dont les puissances couvraient la Belgique. Frère-Orban rédigea une dépêche sévère et précise à son ministre à Londres, lui prescrivant de ne plus laisser ou faire croire « que la Belgique se prêterait à une annexion quelconque, à moins que les puissances n'en expriment le désir en renouvelant, au profit de la Belgique agrandie, la garantie de neutralité dont jouissait la Belgique actuelle. » Rogier *signa* le cœur gros cette dépêche qui emportait

définitivement ses rêves de 1830, et le Luxembourg resta à jamais perdu pour la Belgique.

Tornaco, représentant du Grand-Duché, eût voulu une indemnité en compensation de la perte d'une garnison lucrative, et que les frais du démantèlement fussent supportés par les puissances. On ne l'écouta pas. On était trop pressé d'en finir au plus tôt pour que la Conférence se prolongeât. Ouverte le 3 mai elle était close le 11 par un traité tel que Bismarck l'avait arrangé avec Gortchacow :

« Le Grand-Duché du Luxembourg formera désormais un État perpétuellement neutre, sous la sanction et la garantie collective des puissances, France, Autriche, Grande-Bretagne, Suisse, Russie, Italie, à l'exception de la Belgique, qui est elle-même un État neutre. — Le Grand-Duché étant neutralisé, le maintien ou l'établissement des places fortes sur son territoire devient sans nécessité comme sans objet. En conséquence, la ville de Luxembourg, considérée dans le passé, sous le rapport militaire, comme forteresse fédérale, cessera d'être une ville fortifiée. Le roi de Prusse devra l'évacuer immédiatement après l'échange des ratifications et elle sera ensuite démantelée par le Grand-Duc. » — Il fut entendu que cette neutralité n'empêcherait pas le Roi Grand-Duc de contracter des traités douaniers et, en conséquence, il resta uni au Zollverein allemand.

Moustier, ayant pris l'habitude de raconter sa diplomatie à la tribune, y annonça cette

conclusion. Il fut écouté dans un silence morne, sans un applaudissement. Quand il dit que le traité assurerait à notre frontière du Nord la garantie d'un nouvel État neutre, les esprits se reportèrent vers cette frontière sur laquelle se concentrait un puissant État militaire, et l'on se dit que ce n'était pas la peine d'avoir risqué une guerre terrible et d'avoir troublé le monde tant de jours pour un si mince résultat. La politique des compensations avait commencé témérairement; elle finissait piteusement.

Drouyn de Lhuys se donna le plaisir de signaler à l'Empereur le véritable résultat de la campagne de ses successeurs : l'interdiction perpétuelle d'acquérir par un moyen quelconque le Luxembourg. « Au lieu d'avoir à disputer le Luxembourg seulement à la Prusse et à l'Allemagne, la France aura devant elle l'Europe tout entière et ses propres engagements. C'est ainsi que, pour un incident de médiocre valeur, nous nous exposons à fermer à notre politique de l'avenir toutes les issues et toutes les perspectives. »

VII

La paix n'a été sauvée ni par la sagesse de Napoléon III, ni par l'habileté de Moustier, ni par les instances de la reine Victoria, ni par

1. Note du 14 août 1867.

les bons offices de Stanley et de Gortchacow, ni par la réunion d'une Conférence européenne. Elle a été préservée parce qu'il n'était pas alors dans les vues de Bismarck de la troubler. La guerre n'a pas éclaté parce qu'il ne l'a pas voulue. S'il l'avait voulue il n'avait qu'à se maintenir dans la forteresse. Aucune puissance ne serait venue l'en chasser, et comme nous avions annoncé partout que nous ne l'y supporterions pas, nous aurions été obligés de prendre l'initiative des hostilités et de nous donner les apparences de l'agression bien qu'il eût été encore le véritable provocateur. S'il ne l'a pas voulue, ce n'est point par humanité, ou par sympathie envers la France, ou par prévision d'un trouble permanent dans la vie européenne. Il ne l'a pas voulue parce qu'il ne jugeait pas la Prusse en état de l'entreprendre en des conditions suffisantes de succès. Autant que Moltke, il était convaincu que les Français, « en raison de leur vanité nationale, ne supporteraient pas la pensée de voir la Prusse monter et la France baisser et renoncer gratis au rôle prépondérant qu'elle avait joué en Europe depuis Richelieu ». Il jugeait comme Moltke la guerre inévitable : il différait en ce que ce féroce flegmatique, grisé par ses foudroyants succès, mal instruit du véritable état de l'armée française, croyait l'occasion propice de vider le duel fatal. Il avait adopté sans examen, ce qui étonne d'un homme si sérieux, les sottises de l'opposition française sur les arsenaux à sec, les effectifs

épuisés, et il paraissait ignorer que nous venions d'adopter (août 1866) le fusil Chassepot bien supérieur à son médiocre fusil à aiguille. « Rien ne saurait nous être plus agréable, écrivait-il, que d'avoir tout de suite une guerre qui, malgré tout, est inévitable[1] ».

Bismarck, beaucoup plus au courant de la réalité, savait, au contraire, que militairement il avait tout intérêt à attendre et que plus la guerre était inévitable, plus il importait de se mettre en mesure de la rendre victorieuse. Il l'a répété si souvent qu'il n'est plus permis de l'ignorer ou de le contester. A Versailles il disait un soir : « Si nous avions combattu pour le Luxembourg que serait-il de nous maintenant? Serais-je à Paris ou les Français seraient-ils à Berlin? Nous n'étions pas alors à beaucoup près aussi forts que nous sommes maintenant. Les Hanovriens et les Hessois ne nous auraient pas fourni d'aussi bons soldats qu'aujourd'hui. Quant à ceux du Schleswig-Holstein, qui se sont dernièrement battus comme des lions, ils n'avaient point d'armée du tout. L'armée saxonne était disloquée et demandait une reconstitution complète. Et l'on n'avait que bien peu à attendre de l'Allemagne du Sud. Quels splendides soldats sont aujourd'hui les Wurtembergeois! eh bien, en 1866, on ne pouvait les regarder sans rire quand ils manœuvraient dans Francfort comme gardes civiques. Les forces badoises non plus n'étaient

1. Lettre à son frère Adolphe, mai 1867.

pas considérables ; le Grand-Duc a fait beaucoup pour elles depuis. Sans doute l'opinion publique allemande eût été toute pour nous, mais cela n'aurait pas remplacé ce qui nous manquait[1]. » Le 11 janvier 1886 il dit au Reichstag : « Nous avons, je crois, combattu en 1870 dans des conditions plus favorables que celles dans lesquelles nous aurions lutté en 1867. » — Le 6 février 1888 il dit encore : « Suivit la question du Luxembourg, où il suffisait d'une réponse un peu plus ferme faite par nous (peut-être l'eussions-nous donnée si nous avions été alors assez forts pour prévoir avec assurance un heureux succès) ; il suffisait, dis-je, d'une telle réponse pour amener dés ce moment la grande guerre française. » Il y revient encore dans ses Mémoires, tant cette idée le hantait : « Je ne doutais pas qu'il fallût faire une guerre franco-allemande avant que l'organisation générale de l'Allemagne pût être réalisée. Ma pensée dominante était alors de retarder cette guerre jusqu'au moment où nos effectifs seraient au complet. En songeant aux succès des Français en Crimée et en Italie je regardais la guerre comme un danger, je me l'exagérais alors. Il était donc naturel de chercher à retarder cette guerre jusqu'à ce que les effets de notre législation et de notre éducation militaire eussent pu se développer complètement dans toutes les régions qui n'appartenaient pas à la vieille Prusse. Ce résul-

1. Busch, *Our chancellor*, vol. II, p. 45.

tat que je poursuivais n'était pas atteint au moment où se produisit la question du Luxembourg; il ne l'était pas même approximativement[1]. »

Dans cette circonstance, comme dans tant d'autres l'homme d'État vit plus clair que le militaire. L'armée prussienne, exaltée par la victoire, quoique excellente, était loin d'être parvenue à ce *maximum* d'entraînement, à cette perfection de mécanisme qu'elle obtint par quatre années d'efforts extraordinaires : ses canons d'acier se chargeant par la culasse n'étaient pas terminés; les défauts révélés par la dernière campagne n'étaient pas corrigés; les États du Nord annexés ou confédérés n'étaient pas encore solidement entrés dans le régime militaire prussien, et les États du Sud restaient tout à fait en dehors; les Parlements de Bavière et de Wurtemberg n'avaient pu être amenés à ratifier les traités militaires conclus en août; le ministre bavarois à Berlin avait reçu l'ordre de ne pas laisser ignorer au président du Conseil que la Bavière, restée à l'écart depuis l'échec de Tauffkirchen, ne saurait, dans un court délai, se mettre en mesure de prêter à la Prusse un concours armé; le Wurtemberg se réservait le droit de discuter le *casus fœderis*.

Au contraire l'armée de Crimée, d'Italie, de Chine, du Mexique était redoutable. Elle manquait de certaines facilités de mobilisation en-

1. *Souvenirs*, t. II, p. 62.

core à l'étude, mais grâce aux anciens soldats et aux sous-officiers éprouvés, maintenus dans ses rangs par la loi d'exonération, elle possédait une cohésion, une solidité que n'avait pas l'armée prussienne. Au 1er avril elle comptait 385000 hommes; au 15 mai 455000[1]. Sa seule faiblesse, celle du fusil, car elle n'était pas encore inférieure par l'artillerie, disparaissait chaque jour : déjà elle avait à sa disposition 600000 chassepots.

Bismarck était trop avisé pour risquer ses immenses profits de 1866 dans une rencontre avec la France avant d'avoir mis de son côté toutes les chances que la volonté humaine peut arracher à la fortune. Déplorons que l'opinion de Moltke n'ait pas prévalu, et que la guerre, puisqu'elle était inévitable, n'ait pas éclaté en 1867. La guerre n'étant pas la pire calamité qui puisse affliger un peuple, l'avoir évitée n'est pas toujours un mérite.

1. Discours du maréchal Niel, du 16 juillet 1867.

CHAPITRE XI

LA TURQUIE REFUSE L'ANNEXION DE LA CRÈTE A LA GRÈCE

I

L'affaire du Luxembourg avait à peine distrait un instant Gortchacow de sa passion orientale. Il en voulait à la France de croire qu'il y eût une question quelque part si ce n'est en Turquie; il mêlait aux anxiétés de Moustier ses incitations à une action prompte et décidée à Constantinople. Il protestait de son désintéressement; il ajoutait non moins énergiquement qu'il ne songeait pas à menacer l'intégrité de l'Empire Ottoman mais désirait accroître sa sécurité, pourvu que la condition des chrétiens, dont la Russie avait pour mission de sauvegarder les intérêts, fût améliorée. Or, voici comment il comprenait le maintien de l'Empire Ottoman. La Turquie devrait abandonner la Crète. « Elle est perdue pour vous, disait-il à Ali. En admettant même que vous parveniez à y rétablir pour quelque temps l'autorité du Sultan, ce ne serait que sur un tas de ruines et un monceau de ca-

davres. » Il leur citait Tacite, qui a dit depuis longtemps ce qu'il y a de précaire dans ce silence qui succède à la dévastation, *solitudinem faciunt, pacem appellant :* « Nier le mouvement qui vous arrache la Crète, serait nier celui de la terre ; je sais bien que cette négation est dans le Coran, mais on la chercherait en vain dans les lois de la nature. » La seconde règle de sa politique était de favoriser le développement de toutes les autonomies moyennant un tribut payé à la Porte. Là où ces autonomies ne surgissaient pas, obliger la Porte à élaborer avec les puissances chrétiennes un règlement de réformes.

Ce programme réalisé, à quoi se réduirait le rôle du Sultan? à devenir le collecteur provisoire des tributs, que les autonomies renforcées ne tarderaient pas à refuser, et à ressembler, entre les mains de l'Europe, à ces Radjahs de l'Inde maintenus par l'Angleterre pour la commodité de sa domination. Le Sultan étant, en même temps qu'un souverain, le commandeur des Croyants, n'aurait pu accepter ce honteux assujettissement ; il eût été, dans un temps plus ou moins rapproché, obligé de quitter l'Europe et de se réfugier en Asie, laissant Constantinople en proie. Ainsi ce que Gortchacow appelait « le maintien de l'Empire Ottoman » c'était sa destruction, lente, implacable, systématique. Mais s'il ne voulait pas que la Russie profitât encore de la succession qu'il espérait ouvrir, il n'entendait pas non plus la préparer à

la Grèce. Il consentait à arrondir celle-ci un peu au loin, et justifier par là son rôle de protecteur des chrétiens, il tenait à ce qu'autour de Constantinople, dans la presqu'île des Balkans, la prédominance fût assurée à l'élément slave. Lui-même avait pris l'initiative de l'annexion de la Crète à la Grèce ; pourtant lorsque Moustier, converti à son programme, eut ajouté au dépècement médité l'Épire et la Thessalie, cela lui fut très déplaisant. Ignatiew s'indigna de cette prédilection témoignée à la Grèce, tandis que c'était de l'intérêt slave qu'il fallait surtout s'occuper : il était bien plus urgent d'obtenir l'autonomie serbe que de joindre l'Épire et la Thessalie à une Grèce qui aspirait à Constantinople. Il dénonça le projet aux ministres turcs, les engageant à le déjouer.

Bourée, de son côté, par des raisons françaises, détournait Moustier de poursuivre sa proposition. « Ce serait, lui écrivait-il, la mort en pleine paix pour la Turquie. Si nous voulons l'alliance russe payons-la par la Moldavie et par les bouches du Danube, qui, après tout, n'ont été enlevées par le traité de Paris qu'au profit de l'Allemagne restée étrangère à la guerre de Crimée. » Moustier répondit en hâte : « Je ne saurais donner aucun encouragement à votre suggestion relativement à la Moldavie ; l'organisation des Principautés est ce que nous avons fait de mieux en Orient. » Peu de jours après il lui fit écrire par le directeur politique : « Nous vou- comme par le passé, l'intégrité de l'Em-

pire Ottoman. — Alors, répondit Bourée, pas d'alliance russe. Je ne vous ai parlé de la Moldavie que comme un moyen de l'obtenir préférable à celui de l'Épire et la Thessalie[1]. » Moustier renonça à l'Épire et à la Thessalie. Il n'eût pas mieux demandé que d'en faire autant en ce qui concerne la Crète, et il ne persista à poursuivre son annexion à la Grèce que dans l'espoir de détacher par cette concession la Russie de la Prusse. Le roi Guillaume ne s'émouvait guère de cette espérance. « On se trompe en France, dit-il au Sultan de passage à Berlin lors de l'Exposition, si l'on croit que toutes les concessions faites à la Russie sur le terrain de l'Orient pourront détacher cette puissance de la Prusse à laquelle elle est intimement liée. » C'est le cas de dire qu'en Crète nous allions encore travailler pour le roi de Prusse.

L'Autriche coutumière de ce travail, s'unit à nous. Le ministre autrichien était, à la vérité, en délicatesse avec Gortchacow à propos de la Bosnie et de l'Herzégovine; il disait : la guerre plutôt que ces provinces slaves à la Russie! Gortchacow ripostait : la guerre plutôt que leur possession par l'Autriche! L'un voulait empêcher, et l'autre constituer la confédération slave des Balkans. Mais les deux provinces, alors tranquilles, n'étaient pas en jeu, et d'autre part Beust tenait essentiellement à marcher en

1. Lettre de Bourée au duc de Bassano (27 décembre 1872) sur la politique étrangère de l'Empire.

Orient du même pas que la France ; il promi d'appuyer l'action de Bourée.

Moustier cependant voulut adoucir l'amer tume de la pilule offerte brutalement par Gort chacow et amadouer ces pauvres Turcs qu'o voulait faire vivre en les égorgeant. L'annexio immédiate c'était trop clair, mal élevé ; il fallait plus de façons : Bourée fut chargé d réclamer de la Porte une consultation sérieus des populations sur la cause de leurs maux e sur les remèdes à y appliquer.

II

La Turquie avait alors à sa tête deux homme d'État des plus remarquables, Fuad et Ali La disgrâce de Fuad n'avait pas duré ; il avai été rappelé aux Affaires étrangères et Ali avai pris le Grand Vizirat. Ces deux hommes d'Éta s'étaient rendu compte que le véritable péril d la Turquie n'était pas en Crète où ils étaien certains d'être les plus forts, mais dans une con flagration générale des Balkans et dans l'allianc de la révolte slave et de la révolte grecque. L prince Michel de Serbie, fier, agité, ne cachai pas que si on lui refusait la possession de l forteresse de Belgrade, il donnerait le signa du branle-bas slave, ce qui eût été d'autant plu redoutable qu'en Grèce, au ministère Boulgar opposé à l'alliance serbe, avait succédé le cabine Coumoundouro-Tricoupi qui lui était favorabl

(décembre 1866). Fuad et Ali savaient qu'on vient plus vite à bout de ses ennemis en les divisant : ils rendirent la forteresse à la Serbie, et le prince Michel, qui vint remercier le Sultan, fut décoré de l'Osmanieh en brillants et reçut le présent de cinq beaux chevaux, Ainsi débarrassée momentanément des Slaves, la Porte eut les mains libres vis-à-vis des Grecs, et des puissances.

Dans la demande française, le mot d'*annexion* et celui d'*autonomie* n'étaient pas même prononcés; mais, dans sa conversation avec Fuad, Bourée précisa davantage et avoua que le but de sa proposition était de connaître si la Crète voulait se constituer à l'instar de Samos, ou bien s'ériger en principauté vassale comme la Moldo-Valachie ou la Serbie, ou bien s'incorporer à la Grèce. Ce plébiscite permettrait à la Turquie d'écarter pour toujours la question de la Crète et de résister plus énergiquement dans les parties de l'Empire où surgiraient des troubles : il était bien entendu qu'on n'avait d'autre but que de maintenir l'Empire.

— « Laissez-nous, répondit Fuad, juger nous-mêmes ce qu'exigent nos intérêts. Le plébiscite n'entre pas dans nos idées, pourquoi l'adopter en Crète et le refuser ailleurs? Vous nous proposez de souscrire à notre anéantissement : il faut que vous nous y forciez par un nouveau Navarin, que vous détruisiez notre flotte, notre armée, et que vous exterminiez nos 120 000 musulmans crétois. Tuez-nous si vous le pouvez,

nous ne nous couperons pas la gorge nous-mêmes ; nous ne ferons de plébiscite ni en Crète ni nulle part. » Il adressa la même réponse aux représentants de l'Autriche, de l'Italie, de la Prusse et de la Russie. Il n'eut rien à dire à l'Angleterre qui se tenait dans un silence d'observation ressemblant à un encouragement.

L'Europe était congédiée, mais on ne congédiait pas facilement Moustier. Il reprit sa proposition sous une autre forme, celle d'une enquête qui serait menée par les puissances européennes. Il faisait la chose aussi exiguë que possible, sachant que si on l'admettait, de petite elle se ferait bien vite grosse. Beust présenta cette fois des objections : il prévoyait un nouveau refus qu'il ne lui plaisait pas d'essuyer. Par contre, l'Angleterre, tout en ne consentant pas à s'associer à la démarche nouvelle, condescendit à recommander une enquête, strictement limitée à des recherches administratives dirigées par des commissaires turcs assistés seulement de délégués d'ambassades européennes. Fuad sentit le piège : « La Porte, dit-il, avait déjà fait une enquête ; elle était prête à en recommencer une nouvelle en la contenant dans les limites de ses droits de souveraineté, mais comme cette enquête devait être libre, il fallait, avant de la commencer, débarrasser les habitants de l'île de la pression des aventuriers étrangers qui voulaient leur dicter la loi. » Et l'idée de l'enquête tomba comme celle du plébiscite.

« Arrêtez au moins l'effusion du sang! dit-on en dernier recours. — Ce n'est pas nous qui le faisons couler; ce sont les révolutionnaires étrangers : ils soulèvent les populations désireuses de vivre en paix sous notre autorité, répandent la désolation dans des contrées autrefois paisibles. Cessez de les encourager ou de les tolérer, expulsez-les et le sang cessera de couler. » Les puissances, une fois de plus éconduites, n'avaient qu'à choisir entre une coalition militaire et maritime ou la résignation. Elles se résignèrent. Et les malheureux Crétois, à la fois excités et abandonnés, continuèrent leur lutte sans espoir.

CHAPITRE XII

TRAVAIL CONSTITUTIONNEL EN AUTRICHE
LE COMPROMIS HONGROIS

I

Chaque fois que nous pressions l'Empereur de poursuivre le progrès libéral inauguré par les décrets du 24 novembre, il nous avait répondu ou fait répondre par des refus d'apparence inflexible : il avait accordé ce qui était désirable et raisonnable; au delà il n'y avait que le régime parlementaire contraire au plébiscite et auquel il se refusait d'arriver. L'acte du 19 janvier démentait ces refus : il n'accordait pas l'intégrité de l'Empire libéral, mais il y acheminait irrésistiblement, pourvu que ses défenseurs, ne se laissant pas amollir par la séduction des concessions partielles, poursuivissent leur labeur jusqu'à la fin. Cette opiniâtreté salutaire conduisit, dans ces premiers jours de l'année 1867, l'illustre homme d'État hongrois Deak à un succès où je vis un présage du nôtre.

L'improbité de la méthode révolutionnaire,

manifestée par la déchéance de la Maison de Habsbourg en 1849, avait fait perdre à la Hongrie son existence indépendante, l'avait réduite à n'être plus qu'une tête de bétail de plus dans le troupeau asservi à la baguette de fer de l'absolutisme impérial. L'honnêteté de la politique constitutionnelle, prouvée par la fidélité à l'heure de l'épreuve, releva le pays de la Couronne de Saint-Étienne de cette déchéance, et le réintégra dans la possession de ses franchises séculaires.

Le système libéral introduit par Schmerling n'eût pas replacé la Hongrie dans ses anciennes franchises. Obligée de se rendre au Reichsrath central, à Vienne, dans une ville allemande, dans une assemblée où elle serait en minorité, où l'on délibérerait en allemand, elle aurait perdu son autonomie et serait descendue au rang d'une simple province autrichienne. Le système fédéraliste de Belcredi ne l'eût guère rehaussée davantage, car il l'eût maintenue au rang d'un des États confédérés, vis-à-vis desquels elle se serait trouvée en minorité. Guidée par Deak, elle opposa, à cette double forme constitutionnelle de son anéantissement, une résistance à la fois ardente et tenace, dans laquelle le moindre paysan s'unit au plus illustre magnat et que son unanimité et sa modération rendirent invincible. L'unanimité n'est pas due à Deak, mais au génie politique de ce peuple original dont le sentiment chevaleresque sait se faire légiste, qui mêle quelque chose de démocratique à sa fierté aris-

tocratique et dont l'humeur est à la fois martiale et libérale. Ce qui est dû à Deak, c'est la ténacité et la modération. Il ne se contenta pas d'exclure les moyens révolutionnaires qui eussent conduit à de nouvelles effusions inutiles de sang, il concéda ce qui ne pouvait être refusé. Les démocrates qui n'allaient pas, avec Kossuth, jusqu'à la séparation complète, eussent voulu réduire l'union à être exclusivement *personnelle*, de telle sorte que, sauf la personne du souverain, il n'y aurait rien eu de commun entre les deux pays. Deak accorda qu'un certain nombre d'affaires touchant à l'intégrité, au développement et à la défense de la monarchie seraient *communes* et se régleraient dans une forme à déterminer d'un commun accord. Le jour de Pâques 1865 en signe d'une résurrection prochaine il publia dans son journal l'ultimatum transactionnel qu'il proposait à François-Joseph : sur lequel il n'y avait pas à délibérer; on s'en était tenu au minimum des exigences et il n'y avait qu'à dire oui ou non.

Il est de dicton que la Hongrie n'est jamais plus près d'être opprimée que quand l'Empereur est puissant en Allemagne. Les effets salutaires de l'exclusion de l'Autriche de la Confédération germanique confirmèrent le dicton. François-Joseph, touché des témoignages de fidélité que, nonobstant ses griefs, la Hongrie lui avait donnés, appela Deak (19 juillet 1866), et lui promit la restauration de la Constitution hongroise et des lois de 1848, moyennant les modifications

exigées par la sécurité de la monarchie dans les circonstances nouvelles. La paix signée il n'oublia pas sa promesse. Les objections routinières de ses conseillers autrichiens paralysèrent quelque temps ses bonnes intentions. Beust, dont l'esprit était plus ouvert, lui apporta des facilités, mais l'ancien ministre saxon était encore trop allemand pour entrer de plain-pied dans la donnée hongroise. D'ailleurs il n'était que ministre des Affaires étrangères et la présidence du Conseil appartenait encore à Belcredi, qui, ne pouvant se décider à dire *oui*, et sentant qu'il était impossible de dire *non*, espéra s'en tirer par des demi-mesures.

Le 18 novembre 1866 il réunit à Pesth la Diète ajournée au commencement de la guerre. A la séance d'ouverture, on lut, au milieu d'une attention anxieuse, le rescrit impérial qui devait réaliser l'accord du 19 juillet. L'annonce de la constitution d'un ministère hongrois responsable, auquel serait confié le remaniement de la Constitution de 1848, et du rétablissement de la liberté municipale provoquèrent un contentement général. Les visages s'assombrirent quand le retour à cette Constitution fut subordonné à des modifications préalables, et plus encore quand, parmi les affaires à régler en commun, on plaça le vote du contingent annuel. des impôts indirects et les dettes. A ce passage : « La Hongrie se trouve maintenant au seuil de l'accomplissement de ses vœux », un député cria au milieu de l'agitation générale : « Nous

sommes bien au seuil, mais la porte est fermée. »

Le rude ouvrier Deak était là pour l'ouvrir à coups de logique. Selon lui il n'y avait aucune entente à espérer sans la reconnaissance de la continuité du Droit, découlant de la Pragmatique Sanction, qui avait fixé les conditions de l'union entre les pays de la couronne de Saint-Étienne et les pays héréditaires. Or, les lois de 1848 votées par la Diète hongroise dans son indépendance, sanctionnées par le Roi, valaient en vertu des principes de la Pragmatique. Les modifier pouvait être indispensable; mais on ne modifie que ce qui existe; leur rétablissement était donc une nécessité absolue. Là-dessus pas de compromis, un ultimatum à accepter. La continuité du droit rétablie par la remise en vigueur des lois de 1848, on débattrait les modifications exigées par le règlement des affaires communes; ce serait là l'unique matière sur laquelle on admettait un compromis. — Deak expliqua ces prétentions de son peuple dans une adresse nette et respectueuse : « Il est impossible qu'en visant un but aussi élevé (l'introduction du constitutionnalisme dans les pays héréditaires), Votre Majesté veuille refuser le complet rétablissement de la Constitution hongroise dont l'existence monte à plusieurs siècles et qu'un traité solennel garantit. Il est impossible que Votre Majesté ne veuille pas tenir gracieusement compte du principe politique fondamental, que maintenir intactes et faire

exécuter les lois régulièrement établies jusqu'à leur abrogation, est le plus sacré devoir d'un gouvernement. »

François-Joseph, dont les dispositions d'entente étaient sincères, envoya Beust causer à Pesth avec Deak (20 décembre 1866). L'entrevue fut longue mais froide : Beust souvent embarrassé, Deak toujours péremptoire. On se sépara sans s'être entendu. « Je regrette, dit Beust, de ne pouvoir porter à Sa Majesté une réponse agréable. — Et moi je regretterai encore plus que mes opinions ne soient pas agréables à Sa Majesté. »

La tension fut accrue par un rescrit (28 décembre), soumettant la Hongrie, sans son consentement, à un nouveau règlement militaire. Deak rédigea une nouvelle adresse contre cette violation de la Pragmatique Sanction. François-Joseph était acculé : il fallait rompre ou céder. Céder lui parut plus raisonnable et surtout plus loyal. Le retour complet au principe de la Pragmatique, par le rétablissement des lois de 1848, fut mis hors de toute contestation, et la discussion entre les ministres autrichiens et les représentants de Deak, appelés à Vienne, Andrassy, Eötvös, Lonyay, porta exclusivement sur la partie des relations entre les deux pays reconnue par Deak comme seule susceptible de compromis : la détermination et le règlement des affaires communes.

Deak avait fait nommer par la Diète une commission de soixante-sept membres, dans laquelle

tous les partis étaient représentés par des chefs autorisés. Une commission de quinze membres élabora un projet de compromis approuvé par la commission plénière et dont les clauses furent minutieusement examinées à Vienne dans des conférences contradictoires. Deak parut d'abord contraire aux modifications qui y furent introduites. Simple affaire de tactique, a-t-on dit, afin d'amadouer les intransigeants. En effet, après avoir obtenu quelques modifications, il ne persista pas, et sur son avis, la commission des soixante-sept admis le compromis (4 février 1867)[1].

Les Hongrois avaient accepté de participer aux dettes de la monarchie, même de celles contractées pour les combattre[2]; de contribuer à une quote-part à déterminer, dans les dépenses exigées par la sécurité nationale et les intérêts communs : armée, diplomatie, douanes[3]. Par contre, on leur avait reconnu ce que Deak appelait les droits primordiaux, sur lesquels il n'admit jamais de transaction : le vote du contingent, la fixation de la durée du service, l'établissement du système d'impôts.

Le rétablissement de l'autonomie politique, administrative, financière de la Hongrie produisit le dualisme : c'est-à-dire, la coexistence, en deçà et au delà de la Leitha, de deux groupes

1. On trouvera très bien racontés tous les détails de cette intéressante discussion dans le livre de M. Alexandre de Bertha, *la Hongrie politique*.

2. Leur quote-part annuelle fut fixée à 30 p. 100, maintenant elle est de 34 p. 100.

3. Cette quote-part fut fixée au 30 p. 100.

indépendants. François-Joseph monarque héréditaire dans les deux, à titre de roi en Hongrie, d'empereur dans les pays héréditaires, gouverne par des ministres distincts, responsables, devant deux assemblées également distinctes, le Parlement de Pesth et le Reichsrath autrichien, composés d'une Chambre haute et d'une Chambre basse : les députés du Parlement de Pesth élus directement, et ceux du Reichsrath par les Diètes provinciales.

Les deux fractions de la Monarchie, quoique douées d'une vie propre, en faisaient partie sur le pied de la parité la plus complète et cependant leur unité devait être sauvegardée à tout prix : de là naissaient des intérêts communs en dehors de la compétence des ministres spéciaux des deux groupes. La gestion de ces intérêts collectifs fut confiée à un ministère commun, composé du Chancelier ministre des Affaires étrangères, du ministre de la Guerre et de celui des Finances. Ce ministère était responsable devant une troisième assemblée nommée les Délégations parce que les Diètes ordinaires lui déléguaient une portion de leurs droits propres. Ces Délégations se composaient pour chaque Parlement de soixante membres (vingt choisis par la Chambre haute et quarante par les députés), nommés annuellement afin qu'ils ne pussent exercer une prépotence excessive, se réunissant tantôt à Pesth, tantôt à Vienne. Chacune délibérait à part et se communiquait ses *décisions* par des écrits en langue nationale

accompagnés d'une traduction authentique. Après trois échanges de notes, une réunion plénière des délégués tranchait le différend par un vote sans discussion. Cette interdiction de tout débat oral, exigée par les Hongrois, étonne de la part de ce peuple si naturellement éloquent. Mais à quoi lui eût servi l'éloquence dans une assemblée dont la moitié ne comprenait pas sa langue?

Les décisions des Délégations étaient exécutées par les ministres spéciaux des deux pays, le ministère commun n'y ayant aucun agent directement sous ses ordres. En dehors des matières communes de la compétence des Délégations, il en était de très importantes, où les deux parties avaient un égal intérêt : impôts indirects, banques, organisation militaire : elles se régleraient par des traités soumis aux quatre assemblées.

II

La validité du compromis exigeait, outre le consentement de l'Empereur-Roi et du Parlement hongrois, celui des pays héréditaires. Belcredi proposait de convoquer un Reichsrath extraordinaire constituant. Dans une assemblée de ce genre où eussent dominé les Slaves ardemment opposés au Dualisme, le Compromis hongrois eût été rejeté. Beust jugeait plus expéditif et moins chanceux d'appeler le Reichsrath ordinaire, dont on obtiendrait plus facilement

une ratification. L'Empereur préféra cette seconde opinion et, Belcredi s'étant retiré, nomma Beust chef du cabinet autrichien (3 février 1867). En même temps il manda Deak et le pria de devenir le chef du premier ministère hongrois.

Depuis des années, Deak, placé au milieu des circonstances les plus diverses, entre le parti révolutionnaire exigeant une séparation complète ou une union simplement personnelle, et le parti rétrograde, voulant l'anéantissement de l'indépendance traditionnelle, avait poursuivi contre les deux l'accord dans le droit consacré par la Pragmatique Sanction. Aux révolutionnaires il avait opposé la partie de la Pragmatique qui stipulait l'indivisibilité et l'inséparabilité de l'Autriche et de la Hongrie; contre les rétrogrades il avait invoqué l'autre partie de la même Pragmatique, qui subordonnait l'Union au maintien de l'autonomie nationale. Ni les caresses ni les menaces ne l'avaient écarté de l'inflexibilité logique de ce point de vue. Aujourd'hui, complètement victorieux, il venait d'imposer sa conception aux révolutionnaires comme aux rétrogrades, à l'Empereur comme à la Diète. A lui incombait donc le soin, ou plutôt le devoir, de faire descendre du domaine théorique dans la pratique les idées qu'il avait formulées, défendues, imposées. Il n'y consentit pas : il tint à François-Joseph le raisonnement que, sans me douter de la coïncidence, je venais de soumettre aux Tuileries à Napoléon III. « On m'accuse, dit-il, d'avoir vendu la cause nationale par ce com-

promis, de n'être qu'un traître vulgaire en quête de pouvoir. En devenant ministre je parais justifier ces calomnies et je m'affaiblis; de mon banc de député ma parole conservera bien plus d'autorité. »

François-Joseph se rendit aux raisons de Deak comme Napoléon III s'était rendu aux miennes. Mais entre les deux situations il y eut une différence qui ne me permit pas de persister dans le refus sur lequel Deak eut le bonheur de n'être jamais obligé de revenir. A côté de lui, il avait un ami dévoué, fidèle, sûr, partageant toutes ses idées, Andrassy, auquel, sur son indication, François-Joseph confia la transformation dont il croyait mieux de ne pas se charger lui-même. Je n'avais avec moi personne à me substituer. Buffet seul en eût été capable par le caractère et par le talent, mais, sauf sur l'extension limitée des libertés constitutionnelles, nous étions en désaccord sur les points fondamentaux, notamment sur le principe des nationalités. J'avais donc été réduit à conseiller à l'Empereur de confier à Rouher la mise en œuvre du nouveau programme libéral, espérant que ce ministre comprendrait quelle gloire lui acquerrait l'exécution loyale de la tâche que je lui abandonnais.

Andrassy était svelte, élégant, sympathique, fier et réservé sans orgueil, avec l'urbanité que donne la bonté. Il aimait la toilette, les chevaux, la chimie, la poésie, la politique; il admirait Gœthe et Shakespeare; les Mousquetaires d'Alexandre

Dumas lui avaient inspiré un tel enthousiasme que ses amis l'appelaient Aramis. Sur l'album d'une dame il avait écrit : « Que cherchez-vous dans l'art? ce que je déteste dans la politique : l'Idéal. » Ce mélange de réalisme et d'idéalité se montrait en toute sa vie : dans les petites affaires il était irrésolu, ergoteur, il mettait cinq minutes à choisir entre ses nombreux chapeaux; si on lui en conseillait un, il en prenait un autre; s'agissait-il d'une question grave, son esprit se montrait clair, juste et prompt en idées et en expédients. Il bégayait un peu, sa parole sèche et simple manquait d'éloquence, mais déroutait par la nouveauté originale des arguments. Un Hongrois a dit : « Lorsque Deak parle on croit toujours entendre ce que l'on a pensé soi-même, exposé seulement d'une manière plus claire, plus logique, plus convaincante; Andrassy, au contraire, surprend en montrant des points de vue qu'on n'avait pas aperçus; le discours de Deak terminait le débat, celui d'Andrassy lui donnait une nouvelle tournure. » La sincérité était un des moyens par lesquels il désarçonnait ses adversaires; il apportait toujours de l'enjouement dans ses discussions. « Je ne suis pas infaillible, disait-il, mais j'ai découvert que d'autres l'étaient moins que moi. » Deak l'appelait l'homme providentiel parce qu'assuré d'un tel concours il n'était pas obligé de prendre la direction des affaires et pouvait rester jusqu'à la fin dans son rôle préféré de conducteur de *son peuple par* les conseils de sa parole.

III

Le 17 février 1867, un rescrit impérial rétablit la vieille Constitution hongroise et les lois de 1848, et nomma Andrassy président du ministère chargé de réaliser le Compromis. Ce fut un délire de joie dans toute la Hongrie; le traître Deak reçut de toutes parts des remerciements enthousiastes : « C'est vous, lui disait-on, qui, comme chef, nous avez conduits à la victoire. » Il repoussa ce mot de chef par une image d'une modestie charmante : « Le sentier à parcourir était très étroit, il fallait bien que quelqu'un passât le premier. » Il est vrai que ses efforts eussent été vains, s'il n'avait pas été soutenu par le robuste bon sens politique du peuple hongrois : la légèreté du peuple polonais avait fait échouer la tentative de Wielopolski exactement semblable à celle de Deak. Malgré les protestations obligées que parfois Kossuth lança contre le Compromis, il ne le contesta jamais sérieusement et après 1870, il me disait à Turin cette parole que j'ai déjà citée: « M. Deak a sauvé mon peuple[1]. » Le Compromis fut définitivement adopté par les députés hongrois le 29 mars par 257 voix contre 117, et le 3 avril suivant par la Chambre des Magnats. Le Reichsrath autrichien le sanctionna plus tard en décembre 1867.

1. *Voir Empire libéral*, chap. I, p. 357, t. VIII.

Une dernière solennité était encore nécessaire, le couronnement, car il est de règle que *rex non coronatus non est rex*. Les fêtes du couronnement furent d'une splendeur poétique dignes du pinceau d'un poète (8 juin 1867). Un des moments les plus émouvants fut celui où l'archevêque de Kolocza s'avança vers l'archevêque de Gran, primat de la Hongrie et dit en lui présentant le Roi : « *Postulat Sancta Mater Ecclesia catholica ut præsentem Serenissinum Franciscum Josephum ad dignitatem Hungariæ regis sublevetis?* — L'Église demande que vous éleviez le sérénissime François-Joseph ici présent à la dignité de roi de Hongrie. » Le primat répond : « Savez-vous s'il mérite cette dignité et s'il la remplira utilement? *Scitis illum dignum et utilem esse ad hanc dignitatem?* L'archevêque de Kolocza répond : « *Et novimus et credimus.* Nous les avons et le croyons. » Alors le Roi s'étend à terre devant l'autel, la face dans la poussière; le primat lit les litanies, fait trois fois le signe de la croix sur le dos du souverain prosterné, le relève, l'oint, le revêt du manteau royal et, la messe célébrée, l'arme du glaive. Alors le Palatin élu par la Diète s'avance et interroge le peuple. Personne ne s'opposant, il pose sur sa tête la couronne de Saint-Étienne.

Qui avait mieux que Deak mérité d'être ce Palatin? De quels applaudissements on l'eût salué quand il eût élevé dans ses mains le signe de l'indépendance reconquise? La Diète avait élu *tout d'une voix*; il avait refusé. On insista; il se

fâcha et dit qu'il donnerait sa démission de député si on voulait le contraindre. Andrassy fut désigné.

Deak demeura, pendant toute la journée de la fête délirante, enfermé dans sa chambre de l'*Hôtel de la reine d'Angleterre*. François-Joseph eût bien voulu, à défaut du ministère, lui offrir un témoignage quelconque de sa gratitude. « Que puis-je faire, demanda-t-il à Andrassy, qui puisse être agréable au sage de la patrie? — Sire, lui répondit Andrassy, vous avez à votre disposition trésors, places, honneurs; pour tout autre vous pouvez beaucoup, pour Deak vous ne pouvez rien. »

De tels hommes, grands sans ostentation, s'estimant au-dessus des vanités honorifiques et des titres princiers, ne recherchant que la justice, pratiquant le bien parce que c'est un devoir où ils trouvent de la douceur, non pour en tirer profit ou gloire; de tels hommes n'illustrent pas seulement leur nation, ils ennoblissent le genre humain. Dans cette plaine aride de l'histoire où cheminent en maîtres la duplicité, la fraude, la violence, ils apparaissent comme des oasis de probité et d'honneur; ils réhabilitent la Providence, car le succès d'un Deak l'absout de tant d'autres succès maudits.

Le travail constitutionnel ne se poursuivait pas avec moins d'activité dans le pays victorieux *que dans* le pays vaincu.

CHAPITRE XIII

CONSTITUTION DE LA CONFÉDÉRATION DU NORD

I

La Prusse, grossie jusqu'à vingt-quatre millions d'habitants par la conquête du royaume de Hanovre, de l'Électorat de Hesse, du duché de Nassau, de la ville libre de Francfort, des duchés de l'Elbe, avait comme enclave une banlieue de vingt-deux petits États comptant six millions d'habitants; petits États gouvernés paternellement, payant peu d'impôts, n'ayant pas toujours de bonnes finances, mais beaucoup de facilité dans la vie, véritables petites retraites heureuses au milieu du sol bardé de fer de la nation conquérante. De ces villes paisibles sortaient parfois, comme d'un nid privilégié, de grands hommes qui allaient augmenter la gloire allemande, tels que le sculpteur Rauch et le peintre Kaulbach. Que ferait-on de ces petits États? A l'ouverture des hostilités, le Roi et Bismarck s'étaient engagés à respecter l'indépendance de ceux qui s'uniraient à la Prusse ou tout au moins conserveraient une stricte neutralité.

Néanmoins, les nationaux libéraux, ne se rappelant qu'un seul de leurs titres, celui de nationaux, conseillaient d'annexer purement et simplement tous ces petits États, « fléaux permanents de l'Allemagne, et de faire tout de suite son pré carré jusqu'au Mein et de n'avoir qu'un parlement comme on n'aurait qu'un roi ». Si on respectait leur souveraineté, il faudrait fabriquer une constitution fédérale très compliquée, qui les laisserait indépendants en apparence et en ferait en réalité des annexés de deuxième degré. Pourquoi ne pas s'éviter ce labeur? Une forte monarchie prussienne, s'étendant compacte de la Baltique au Mein, aurait plus belle figure en Europe qu'une confédération même très disciplinée.

Le Roi, séparé sur tant de points des nationaux libéraux, n'était pas éloigné de partager ces sentiments car, plus Prussien qu'Allemand, « il avait surtout en vue la puissance et la grandeur de la Prusse et non l'unité constitutionnelle de l'Allemagne. Des calculs ambitieux dans le sens allemand lui étaient étrangers [1]. » Bismarck cependant fit prévaloir le système d'instituer un état fédératif, et, tout en demandant aux petits États les sacrifices nécessaires, de maintenir leur autonomie. Il fut déterminé par deux raisons, l'une générale et relevant de la science politique, l'autre toute contingente. La raison générale prouve une fois de plus com-

1. *Bismarck, Souvenirs*, t. II, p. 68.

bien il était né avec le génie de l'art politique : « Plus on s'attachera aux moules antérieurs, plus la chose sera facile. Les avantages de ce système proviennent de ce qu'il se base sur la tradition. Les gouvernements, le trouvant tout naturel et conforme à leurs habitudes, s'y prêteront avec plus de facilité qu'à toute autre combinaison nouvelle[1]. » Il ne voyait nul inconvénient à reprendre le titre de Bund précisément parce qu'il rappelait l'ancienne Diète. Il semblait inspiré, quoique certainement il n'y pensât pas et qu'il ne la connût peut-être pas, par la forte observation du grand maître de la méthode expérimentale politique : « Celui qui veut introduire un ordre nouveau dans une cité doit conserver au moins l'ombre des anciennes institutions afin que les peuples ne croient pas avoir changé de régime, encore qu'en fait les institutions nouvelles soient complètement différentes des institutions anciennes parce que l'universalité des hommes se repaît plus de ce qui paraît que de ce qui est, et bien souvent se meut plus par ce qui paraît que par ce qui est. C'est par cette raison que, quand les Romains substituèrent deux consuls à leur roi, ils les entourèrent des apparences royales en leur accordant le même nombre de licteurs et en les intitulant roi des sacrifices[2]. »

La seconde raison de Bismarck était tirée de la situation présente. Il avait promis à l'empe-

1. Keudell, *Souvenirs*, p. 38 et 207.
2. Machiavel, *Dei discorsi*, l. I, ch. xxv.

reur Napoléon III de n'opérer aucune annexion sans son assentiment; il l'avait demandé et obtenu pour les quatre États annexés, non pour les vingt-deux autres; s'il s'en emparait ainsi, sans assentiment préalable, il s'exposait à un conflit dont il ne croyait pas encore l'opportunité venue. En outre, il tenait à compléter l'unité allemande par la réunion du Sud au Nord. Or, cette union ne se fût pas opérée volontairement si elle eût entraîné l'absorption dans une monarchie militaire; elle n'eût pu se réaliser alors que par une guerre de conquête, et, dans une guerre de ce genre, le Sud eût probablement obtenu le concours de la France toujours persuadée qu'elle avait été vaincue à Sadowa, celui de l'Autriche revenue de la stupeur de son désastre, de la Russie attachée par des liens de famille aux souverains du Sud et peu satisfaite des récentes exécutions prussiennes sur des rois légitimes.

Bismarck commença donc par conclure, en août 1866, un traité par lequel les petits États s'engageaient à contracter une confédération sous la présidence de la Prusse et aux conditions qui leur avaient été communiquées en juin. Cette alliance fédérative devait rester en vigueur jusqu'à l'établissement définitif d'un nouvel état fédéral, et pour le terme d'une année, dans le cas où le nouveau pacte ne serait pas conclu avant l'expiration de ce terme : l'année devait s'achever le 18 août 1867.

II

Les peuples antiques, qui ont fait toutes les expériences politiques possibles, en étaient venus à adopter comme une règle fondamentale qu'un peuple, à cause des différentes opinions qui le rendent incapable de discerner le bien général, ne peut être constitué ou réformé que par un législateur unique. Ce n'est que lorsque la chose publique avait été ordonnée par une volonté souveraine qu'ils considéraient comme mieux d'en confier le maintien et la mise en œuvre au peuple lui-même et de ne plus laisser tout le poids de la chose publique sur les épaules d'un seul[1]. L'idée d'une Constituante eût fait sourire de pitié les Grecs, les Romains et les Florentins, et, certes, la lamentable imprévoyance de la Constituante de 1789 et de celle de 1848 est une confirmation par l'absurde du précepte de la sagesse antique. Napoléon n'a tiré du chaos révolutionnaire et organisé une société si fortement cimentée, qu'en s'instituant législateur à la façon d'un Moïse, d'un Solon, d'un Lycurgue. Il n'a emprunté aux idées de la Révolution que la nécessité de soumettre l'œuvre constituante élaborée par lui à la ratification populaire.

Bismarck s'institua aussi législateur et prépara, seul, sa constitution. Mais au lieu de la

1. MACHIAVEL, *Dei discorsi*, l. I, ch. IX.

présenter directement à la ratification populaire, il décida de la soumettre d'abord aux délibérations de ses confédérés et ensuite à celles d'un Reichstag constituant.

Avant de quitter Berlin, il avait demandé à ses collègues d'étudier les matières de leur ressort et d'en préparer la rédaction; il se réservait de fixer l'action respective de la présidence et des membres de la Confédération. Il y consacra les méditations que lui permit sa maladie et convoqua, pour le 15 décembre 1866, les confédérés alliés, afin de s'entendre avec eux sur la Constitution à soumettre au Reichstag constituant.

Le projet préparé par Savigny et Max Dunker lui ayant paru trop contraire à l'indépendance des États, il le repoussa et, dans l'après-midi du 13, dicta sténographiquement à Lothar Bucher et Delbruck les articles fondamentaux de la Constitution. Bucher et Delbruck passèrent la nuit à déchiffrer, rédiger, compléter le projet en y insérant les études ministérielles préparatoires. La Constitution était approuvée le 14 par le conseil des ministres sous la présidence du Roi, imprimée dans la nuit, sans préambule ni exposé de motifs, et remise le 15 aux plénipotentiaires des alliés.

Bismarck ouvrit la conférence en annonçant qu'il s'agissait de se résigner à de sérieux sacrifices : les princes devraient renoncer à « l'indépendance illimitée qui, dans le cours de l'histoire d'Allemagne, a permis aux différentes

races et dynasties de développer leur situation particulière, au détriment de l'intérêt de la patrie commune ; » les peuples devraient se résigner à supporter de lourdes charges militaires et financières.

Les petits États, en général pauvres, adjurèrent leur maître de leur épargner les horreurs du déficit et de la banqueroute et ils proposèrent de nombreux amendements qui furent tous rejetés sauf dix-huit. Le duc Ernest de Saxe-Cobourg trouvant qu'on ne lui avait pas pris assez, conseillait de médiatiser les petits États comme l'avaient été les Hohenzollern-Sigmaringen, moyennant qu'on assurât aux princes une large situation. « Alors, répondit Bismarck, on donnerait donc les os à la nouvelle Confédération et la chair resterait aux dynasties? » Le même prince, poussé par le Prince Royal qui ne voulait pas se découvrir, mit en avant l'idée d'une Chambre Haute en dehors du Conseil fédéral et du Reichstag. Cela lui paraissait le moyen de ne pas sacrifier les intérêts conservateurs et de barrer la route à la démocratie, voire au césarisme. La Chambre Haute parut à Bismarck une complication inutile dans un mécanisme déjà suffisamment compliqué ; les intérêts conservateurs trouveraient une protection suffisante dans le Conseil fédéral et dans l'autorité du Præsidium. D'autres eussent voulu que la Confédération fût gouvernée par un ministre responsable. Bismarck démontra que cette institution était incompatible avec l'État confédéré.

Le prince d'Oldenbourg proposa de ressusciter les noms d'Empire et d'Empereur : il n'y avait pas, dans toute l'Allemagne, une idée plus populaire que celle du rétablissement du vieil empire germanique; par là il deviendrait manifeste que la transformation de l'Allemagne s'opérait surtout en vue de constituer une véritable unité nationale et la subordination des princes à la Prusse serait rendue plus facile. Bismarck trouvait ces idées justes (et il l'a prouvé plus tard), mais il les estimait prématurées : ce titre d'Empereur eût fait croire que l'on considérait l'Unité comme achevée, et cette fausse victoire compromettrait l'accession du Sud, sans laquelle l'Unité nationale restait incomplète.

La réunion vota la Constitution et décida que des commissaires fédéraux viendraient, sous la présidence de Bismarck, défendre dans le Reichstag constituant le projet qu'elle venait de s'approprier.

III

Le Reichstag constituant, élu au suffrage universel le 12 février 1867, comprenait un groupe important de 79 nationaux libéraux. Le dimanche 24 février, le Roi ouvrit la session. Lui aussi rattache le passé qui vient de finir aux grandes espérances de l'avenir qu'il prépare. Après quelques considérations générales sur

le passé malheureux, sur le désir du peuple germanique de rétablir sa grandeur, il recommande de chercher l'union du peuple allemand dans la réalité même et de ne pas sacrifier le possible au désirable; il remercie les hauts confédérés de l'empressement qu'ils ont mis à reconnaître les besoins de la patrie commune : « Je leur adresse ces remerciements avec la conscience que j'aurais eu pour le bien commun de l'Allemagne le même dévouement si la Providence ne m'avait pas placé à la tête de l'État confédéré le plus puissant et qui est appelé par cette raison à diriger la communauté; mais comme héritier de la couronne de Prusse, je me sens fort de la conviction que tous les succès de la Prusse ont été des degrés pour le rétablissement et le rehaussement de la puissance et de l'honneur de l'Allemagne. » Il essaie ensuite de rassurer l'Europe et surtout la France : « Aucune tendance hostile contre nos voisins, aucune vue de conquête n'a inspiré le mouvement allemand des dix dernières années ; c'est seulement pour la défense et non pour l'agression que *les races allemandes* s'unissent. Et ce qui prouve que leur rapprochement fraternel a été compris ainsi par les peuples voisins, c'est l'attitude bienveillante des plus puissants États de l'Europe, qui voient sans inquiétude et sans envie l'Allemagne se mettre en possession de ces avantages d'unité gouvernementale dont ils jouissent de leur côté depuis des siècles. »

Bismarck, en déposant le projet de constitu-

tion (4 mars 1867), insista sur la nécessité de hâter les travaux et de se mettre promptement d'accord sur les points où pourraient exister des différences d'opinions. « Comment avons-nous perdu l'unité, comment n'avons-nous pu jusqu'à ce jour la reconquérir ? Parce qu'il existe en Allemagne un sentiment excessif de virile indépendance qui pousse l'individu, la commune, la race, à mettre leur confiance dans leur propre force plutôt que dans celle de la communauté. Il nous a manqué cette flexibilité de l'individu et de la race au profit de la nation entière, cette flexibilité qui a permis aux peuples nos voisins de s'assurer avant nous les biens auxquels nous aspirons. Les gouvernements vous ont donné un bon exemple, montrons à notre tour que les expériences de six siècles de souffrance n'ont pas été stériles pour l'Allemagne ; montrons que nous avons su prendre à cœur la leçon qu'il fallait tirer des tentatives manquées de Francfort et d'Erfurth. »

Les députés du Reichstag, donnant un exemple de patriotisme et de sagesse, s'affranchirent des prétentions parlementaires, malgré les excitations libérales inopportunes, et entrèrent dans les vues de leur ministre, comprenant que dans certains cas approuver est plus libéral que d'ergoter.

Le premier acte de toute Constituante est de nommer une commission qui discute à huis clos et ne saisit la Chambre de ses résolutions qu'après plusieurs semaines et souvent après plu-

sieurs mois. Le Reichstag allemand, sur la proposition d'un de ses membres les plus renommés, De Vincke [1], décida que le projet de Constitution ne serait pas renvoyé à une commission, mais immédiatement et directement discuté en séance plénière. C'était une victoire prompte assurée à la nouvelle Constitution.

Le gouvernement français, sans le vouloir, en facilita encore le vote : la crainte exprimée ou sous-entendue, que nous allions fondre sur le Rhin, plia les résistances et fit tomber dans les urnes du scrutin plus d'un vote favorable qui, sans cela, ne s'y serait pas trouvé. Pendant toute la discussion chaque orateur avait devant lui le fantôme menaçant de Napoléon III et de son armée.

La discussion générale dura quatre séances (9-13 mars). La discussion des articles, interrompue un instant par l'interpellation du Luxembourg, se prolongea jusqu'au 16 avril. La Constitution qui résulta de cette double délibération est une œuvre sans précédent.

Le titre est : Constitution de la Confédération du Nord. Le fanatisme géographique des

1. De Vincke avait fait éclater le conflit constitutionnel en abandonnant le ministère Hohenzollern-Schwerin. Mais du moment où le pays eut nommé des majorités parlementaires plus avancées que la sienne, il se rejeta violemment en arrière, et comme il avait toujours été un des plus fervents adeptes de l'idée d'agrandissement territorial, il avait *passé complètement* dans les rangs des partisans de Bismarck.

Allemands a été en défaut ce jour-là, car la Confédération s'étend même au centre de l'Allemagne et comprend dans la principauté de Hohenzollern un lambeau de l'Allemagne du Sud.

La compétence de la Confédération embrasse : le droit d'établissement, la naturalisation, les passeports, la police des étrangers, l'exercice de l'industrie, les assurances, la colonisation, l'émigration, les douanes, les impôts indirects, les monnaies, les poids et mesures, les banques, les brevets d'invention, la propriété intellectuelle, les consulats, les chemins de fer, les postes et les télégraphes, les obligations, le droit commercial, le droit pénal et la procédure, les mesures sanitaires, l'armée et la marine.

Elle établit trois pouvoirs: le Præsidium, le Bundesrath, conseil fédéral, et le Reichstag, assemblée de l'Empire. Le Præsidium appartient au roi de Prusse; le Bundesrath, conseil fédéral, se compose des mandataires des souverains et des gouvernements faisant partie de la Confédération. Le Reichstag est formé par les députés nommés pour trois ans au suffrage universel égal, direct et secret et dont le mandat est gratuit.

Le Præsidium est le généralissime de l'armée, chef de guerre fédéral; en cette qualité, il dispose souverainement des troupes fédérales; elles lui doivent une obéissance absolue, en temps de paix et en temps de guerre; elles lui prêtent serment; il les inspecte, fixe leur effectif, les

répartit, les cantonne, les disloque à sa guise, règle les garnisons, nomme les commandants en chef de chaque contingent et les commandants de forteresses, ratifie les nominations des généraux. Il a le droit de déclarer l'état de siège dans tout le territoire de la Confédération; il peut, en cas de péril, ordonner l'exécution fédérale, allant jusqu'à la séquestration contre les confédérés qui ne rempliraient pas leur devoir militaire. Il représente seul la Confédération dans les relations avec les puissances étrangères, accrédite et reçoit les envoyés diplomatiques, déclare la guerre ou conclut la paix, fait les traités, sauf ceux qui se rapportent à des objets du domaine de la législation fédérale. Il préside le Bundesrath, le convoque ainsi que le Reichstag, a le droit de proroger celui-ci trente jours, de le dissoudre avec le consentement du Bundesrath, promulgue les lois, surveille leur exécution, nomme tous les employés fédéraux, les assermente et les destitue. Il est représenté auprès de la Confédération par un Chancelier nommé par lui qui contresigne tous ses actes. — Du temps de l'ancien empire germanique un évêque d'Olmütz écrivait au Pape : *Volunt imperatorem sed potentiam abhorrent*. Les Allemands du Nord n'eurent pas encore *imperatorem*, mais ils eurent *potentiam*.

Le Conseil fédéral ou Bundesrath est à la fois un Conseil d'État et un ministère. Il prépare les lois et le budget, il délègue des commis-

saires auprès du Reichstag pour soutenir ses propositions, et les membres de la minorité ont le droit de s'y présenter pour les combattre. Ils forment des commissions permanentes qui sont autant de ministères répondant aux grands services publics. Les affaires étrangères seules ne sont pas soumises à une commission parce qu'elles doivent relever exclusivement de la présidence. Deux de ces commissions, celle pour l'armée et la marine, sont nommées par la présidence, les autres par le Bundesrath. Le Bundesrath est présidé par le chancelier ou l'un de ses délégués; il délibère à huis clos, ses décisions se prennent à la majorité (22 voix sur 43). La Prusse, qui en a dix-sept, n'est pas assurée de la majorité, mais il lui suffit, pour l'obtenir, de gagner, ce qui n'est pas difficile, les voix de cinq des petits États.

Le Reichstag fait lui-même son règlement, nomme son bureau, délibère publiquement, interpelle, vote des adresses, discute les lois, les accepte ou les rejette. Il jouit du droit d'initiative, il reçoit des pétitions, vérifie les pouvoirs; ses membres ne peuvent être poursuivis juridiquement pour leurs paroles, ni même pour leurs délits sans une autorisation préalable; au cas de dissolution, les élections doivent avoir lieu dans soixante jours, et le nouveau Reichstag être réuni dans quatre-vingt-dix jours. Ses membres ne peuvent, comme *tels, toucher* aucun traitement ni indemnité.

Le système militaire prussien est étendu à

toute la Confédération ; tout Allemand appartient à l'armée permanente pendant sept ans, à partir de l'âge de vingt ans accomplis jusqu'au commencement de sa vingt-huitième année, trois ans sous les drapeaux, quatre ans dans la réserve et cinq ans dans la Landwehr. L'effectif de paix est réglé jusqu'au 31 décembre 1871 à 1 p. 100 de la population et fourni au prorata par les différents États confédérés.

Il sera pourvu aux dépenses de la Confédération par des recettes communes provenant des douanes, des impôts de consommation et des Postes et Télégraphes et, si ces recettes sont insuffisantes, par l'établissement d'impôts fédéraux ou, dans les cas extraordinaires, par un emprunt.

Les dépenses sont votées annuellement, mais jusqu'en 1871 le budget de la guerre ne sera soumis au Reichstag que pour qu'il en prenne connaissance et pour mémoire, et le chef de guerre fédéral aura annuellement à sa disposition, sans débat, autant de fois 225 thalers par homme que le comporte l'effectif de paix déterminé.

Des chemins de fer militaires peuvent être établis sur tout le territoire fédéral ; sur les autres le gouvernement exerce un droit de surveillance et maintient l'égalité des tarifs.

La revision de la Constitution peut avoir lieu par voie législative mais à la condition qu'elle réunisse la majorité de deux tiers des voix dans *le Bundesrath*.

Les rapports de la Confédération avec les États du Sud seront réglés, aussitôt après l'établissement de la Constitution, par des traités particuliers soumis au Reichstag.

Un vote du Reichstag, rendu sur la proposition de la présidence fédérale, sera également nécessaire pour l'entrée des États du Sud ou de l'un d'eux dans la Confédération.

IV

Dans la discussion générale chacun des partis expliqua son point de vue et présenta ses critiques. Les nationaux libéraux par l'organe de leurs chefs, Twesten, Miquel, Lasker, exprimèrent le regret que le gouvernement prussien n'eût pas annexé les petits États. Ils redoutaient les froissements et les mésintelligences entre le Landtag prussien et le Reichstag de la Confédération ; néanmoins ils promettaient leur approbation au projet, « car on sait très bien quels *voisins hostiles menacent nos efforts* ». Ils reconnaissaient que la responsabilité ministérielle est impossible à introduire dans un État confédéré, mais ils demandaient que le droit budgétaire de la Chambre fût reconnu en matière militaire, sauf à établir pendant trois ans un régime exceptionnel. Twesten annonça que le Landtag prussien rejetterait la *Constitution* si cette satisfaction constitution*nelle n'était* pas accordée.

Waldeck, au nom des progressistes, exprima l'indignation de son cœur prussien de ce que « la Prusse, qui représentait 25 millions d'habitants, pût être écrasée par les commissaires des petits États, qui n'en contenaient que quelques millions : il eût été mieux de les annexer. Il réclama l'établissement d'un ministère responsable. Le conseil fédéral ne devait pas participer au gouvernement avec le Præsidium ; son action devait être limitée à la législation. Il réclamait même pour l'armée et la marine un examen et un vote annuel. « Les États du Sud sont constitutionnels : on ne les attirera que si la Prusse leur offre des institutions libérales et démocratiques. »

Les particularistes et les annexés unirent leurs amères récriminations aux critiques constitutionnelles. Münchausen, du Hanovre, reproduisit les attaques des orateurs précédents, il se plaignit de l'inexistence d'un tribunal d'Empire pour la défense des privilèges justifiés et de la liberté personnelle des États isolés : « Cette nouvelle constitution ne sera bonne ni pour l'Europe ni pour la Prusse. Les armements excessifs de la Prusse au cœur de l'Europe, loin de garantir la durée de la paix, pousseront au contraire forcément les voisins à la guerre. L'Allemagne aussi sera plus malheureuse ; on vit mieux et plus à l'aise dans un petit État que dans un grand ; une grande puissance doit consacrer une bonne partie de ses ressources à assurer sa sécurité au dehors ; il en résulte pour le peuple

des charges insupportables. Il fit un tableau sombre de l'état du Hanovre dans lequel on essaye d'étouffer par la puissance du sabre l'attachement à la vieille dynastie du pays. Il rappela la suppression de la liberté de la presse, les arrestations arbitraires, la pression exercée dans les élections, la violation de la capitulation de Langensalza au mépris de laquelle on a saisi les biens du roi Georges Ier, ses meubles et jusqu'à ses fusils de chasse ; l'arrestation du major Klench, la confiscation des lettres du Roi à la Reine. Mallinckrodt s'éleva avec une colère véhémente contre toute la conduite de la Prusse : « *Justitia est regnorum fundamentum*, dit-il, et la justice n'a pas présidé à la naissance de cette confédération du Nord. La Prusse a commis partout l'attentat d'une conquête injustifiée, elle s'est installée dans le Schleswig-Holstein comme un libérateur et s'est conduite comme un conquérant. L'Autriche et la Diète ont été attaquées sans motif justifié, uniquement par ambition et soif de domination. Elle a, contre le droit, chassé trois maisons princières légitimes, confisqué la ville de Francfort. M. de Bismarck a parlé d'une misère de six cents ans de la nation allemande, sans doute le commencement de cette misère ne date pas du châtiment des chevaliers pillards par Rodolphe de Habsbourg. Il paraît conclure avec un certain historien que toute l'histoire de notre Empire a eu *lieu à rebours* parce qu'elle n'a pas abouti à la *centralisation*, tandis que tout le monde sait que

la multitude de nos cours princières a été la source d'une riche vie intellectuelle. Ce que vous appelez liberté allemande signifie discipline et uniforme prussiens. Si vous forcez le Sud et l'Ouest à rentrer dans la monotonie de l'État unitaire prussien, cela vous conduira au despotisme, puis à la révolution, et vous provoquerez la colère de l'étranger. » De Vincke s'écrie : « Dans tout parlement, anglais ou français, de telles paroles auraient provoqué des tempêtes d'indignation ; l'Allemagne aurait-elle moins conscience de sa dignité ? » (*Vifs applaudissements.*)

Un homme de confiance de Bismarck, Wagener, directeur du journal *la Croix*, loua le projet : « Il ne ressemble pas aux constitutions élaborées dans les temps antérieurs. Là où nous étions habitués à trouver les droits fondamentaux, on a mis chemins de fer et télégraphes ; le chapitre des droits de l'homme est remplacé par des dispositions sur les transports à prix réduit, les charbons et les pommes de terre. Cela est assurément très prosaïque, mais précisément parce que c'est prosaïque, nous espérons que cela se réalisera. Nous voilà enfin délivrés du cauchemar et des phrases, nous sommes replacés sur le terrain des faits. Le long projet de constitution n'est pas une seconde copie de la constitution belge ; c'est la cristallisation des grands événements de l'an dernier qu'on peut suivre à regret, mais qu'on est forcé de suivre. » Il ne comprend pas les scrupules du parlement à l'en-

droit de la question militaire ; « l'expérience des cinq dernières années eût dû prouver aux députés prussiens que le militaire a été pour eux un *noli me tangere* ».

V

Bismarck défendit impérieusement son œuvre : « Notre intention n'a pu être de créer l'idéal théorique d'une constitution fédérale. Remettons à l'avenir le soin de trouver, si elle peut la découvrir, cette pierre philosophale. Nous nous sommes imposé pour tâche de trouver le minimum des concessions que les existences particulières doivent faire à la généralité, si celle-ci doit être viable. Je saurai bien me tirer d'affaire, a dit un orateur, si notre œuvre n'aboutit point. Je ne veux pas examiner si je saurais me tirer d'affaire en pareil cas ; je n'ai jamais refusé mes services à mon roi et à mon pays, mais je les refuserai alors et laisserai débrouiller le chaos par ceux qui l'auraient amené ; je leur laisserai chercher l'issue du labyrinthe. » (*Applaudissements.*) Il réfuta surtout les deux objections principales : l'absence d'un ministère responsable et la menace du refus du Landtag prussien si on ne reconnaissait pas son droit budgétaire sur les dépenses de l'armée : « Qui nommerait ce ministère ? Vous *ne pouvez* imposer cette tâche à vingt-deux gouvernements. Il n'y a qu'un moyen de satisfaire

cette exigence, c'est de créer une direction unitaire avec caractère monarchique; mais alors plus de confédération; vous médiatisez tous les princes auxquels ce pouvoir monarchique ne serait point conféré. Mais, a-t-on dit, cette médiatisation s'opérera en partie d'elle-même ou nous pourrions l'obtenir de la force. Nous ne croyons pas qu'il se trouve beaucoup de princes allemands tout prêts à échanger leur position actuelle contre celle d'un pair anglais; nous ne leur avons jamais fait et nous ne songeons point à leur faire une telle demande. Encore moins croyons-nous devoir appeler à la violence pour obtenir de force une concession qui n'est pas spontanément offerte. Il n'est pas possible d'exercer une telle contrainte envers des alliés qui nous ont fidèlement assistés au moment du péril, de princes avec lesquels nous venons de sceller une paix que nous espérons éternelle, — dans le sens ordinaire au moins de ce mot éternel ici-bas. (*Applaudissements.*) La base de cette situation ne doit pas être la violence envers les princes et les peuples. (*Apnlaudissements.*) Ce doit être la confiance en la Prusse observant fidèlement les traités. » (*Applaudissements.*) S'animant de plus en plus, lui qui professait tant de mépris pour l'éloquence, arriva à un mouvement vraiment éloquent : « Quand on a réclamé avant-hier le droit pour les Chambres prussiennes de repousser le résultat de nos travaux, aucune exclamation d'étonnement ne s'est *produite, à part* celle que j'ai refoulée au dedans

de moi-même. Croyez-vous, en vérité, que le mouvement grandiose qui a, l'année dernière, poussé au combat les peuples du Belt aux mers de Sicile, du Rhin au Pruth et au Dniester, qui les a engagés dans cette fatale partie de dés où étaient en jeu les couronnes de rois et d'empereurs, croyez-vous que le million de soldats allemands qui ont combattu les uns contre les autres et ensanglanté les champs de bataille depuis le Rhin jusqu'aux Karpathes, que les milliers et les milliers d'hommes qu'ont moissonnés le fer et la maladie et qui ont scellé de leur sang cette solution nationale, croyez-vous que tout cela, par une simple décision des Chambres prussiennes puisse être enseveli dans les cartons? (*Applaudissements.*) Je voudrais bien voir comment les orateurs qui croient à une éventualité pareille répondraient à un invalide de Kœnnigrätz, les interrogeant sur le résultat des gigantesques efforts de l'été dernier. Lui diraient-ils : Il est vrai, l'unité allemande n'est pas encore réalisée cette fois et sans doute elle pourra l'être à l'occasion, c'est chose facile de l'obtenir et l'on peut tous les jours s'entendre là-dessus, mais nous avons sauvé le droit budgétaire de la Chambre prussienne, le droit de remettre chaque année en question l'existence de l'armée, droit, bien entendu, dont en bons patriotes nous ne ferons jamais usage, et si jamais quelque assemblée s'égarait au point de vouloir réellement exercer ce droit, nous rendrions responsable comme traître le ministre qui

exécuterait de telles décisions; mais cela n'en est pas moins notre droit et c'est pour cela que la Prusse a lutté sous les murs de Presbourg avec l'empereur d'Autriche. — Est-ce ainsi que vous consoleriez l'invalide de la perte de ses membres, la veuve qui a perdu son mari? Travaillons vite, Messieurs, mettons l'Allemagne en selle, elle saura bien chevaucher[1]. » Sa réponse à Mallinckrodt fut sommaire : « M. le député s'est laissé aller à exécuter un mouvement de flanc contre les chevaliers et les brigands. D'où venait ce brigandage? du bouleversement de l'empire allemand pendant l'interrègne. D'où provenait ce bouleversement? de la chute des Guelfes et de la victoire des ultramontains[2]. » (*Applaudissements.*) Sur la guerre de 1866 il dit seulement : « Vous apprécierez les motifs qui m'empêchent de revenir sur des blessures à peine cicatrisées (12 mars). »

Il n'éluda pas la question du Hanovre : il fut cynique, et je recommande sa réponse à ceux qui s'obstinent à voir le principe des nationalités dans ce remaniement de l'Allemagne : « Je repousse d'abord comme une calomnie indigne le reproche fait au gouvernement du roi de Prusse de n'avoir pas observé la capitulation de Langensalza, cette capitulation n'est pas un traité d'État, elle n'est qu'une convention militaire destinée à prévenir pour la durée de la campagne une nouvelle effusion de sang, c'est

1. *Séance du 11* mars 1867.
2. *Séance du 12* mars.

dans ce sens qu'a été garantie à Sa Majesté le roi Georges sa propriété privée, celle bien entendu qu'il avait dans son camp et portait sur lui. Quant au reste de sa fortune privée, déjà tombée en nos mains ou pouvant se trouver dans le royaume de Hanovre, et quant aux autres questions qui s'y rattachent, c'est affaire de traité d'État. Si la reine Marie préfère séjourner en pays prussien, cela prouve la confiance en la protection que princes et princesses, même quand ils sont nos ennemis, trouvent toujours en Prusse, et j'admire que la reine Marie ait poussé la sienne aussi loin. Mais je sais que la présence, non de la Reine mais de la Cour au château de Marienbourg, sert à couvrir des intrigues que nous ne pourrons supporter à la longue. C'est pourquoi le major Klench a été arrêté sous les yeux de Sa Majesté la Reine. Si Sa Majesté ne veut pas être témoin de pareilles scènes, qu'elle habite ailleurs qu'à Marienbourg. Le Hanovre est actuellement sous un gouvernement absolu, *le gouvernement de conquérant* jusqu'au premier octobre prochain. Jusque-là, M. l'orateur devra s'accommoder de voir le Hanovre régi par des mesures qui, dans la conviction personnelle de Sa Majesté, sont nécessaires pour assurer en ce pays la *domination prussienne*. Aussi désirerais-je, pour vous, que le 1er octobre arrivât cette année plus vite que d'habitude. (*Vive hilarité.*) Mais précisément parce que ce *terme* est si proche, nous ne pouvons durant *ce court* espace de temps être très endurants; je

vous y invite très instamment, vous et vos amis : ne nous provoquez pas, vous rencontreriez une énergie contre laquelle vous n'êtes pas de taille à lutter. » (*Applaudissements prolongés.*)

A la suite de cette séance, Münchausen envoya un cartel à Bismarck. Celui-ci répondit qu'il ne reconnaissait à personne le droit de le provoquer pour des paroles prononcées comme président du Conseil. Du reste, si M. Münchausen voulait lui chercher personnellement querelle, il était tout prêt à accepter sa provocation, mais il le priait, vu l'importance urgente des affaires, de repasser dans trois semaines.

Il fut aussi féroce envers les Polonais. A un député de Posen qui ne voulait pas que son pays fût compris dans une confédération allemande, il répliqua par un exposé en raccourci de l'anarchie polonaise. « L'orateur, dit-il, a nommé le partage de la Pologne un crime ; cela n'a pas été un plus grand crime que le partage de la Russie tenté par vous, Polonais, au xve siècle alors que vous étiez assez forts pour cela. Descendez en vous-mêmes, et dites-vous que le crime de conquête vous l'avez commis cent fois quand vous aviez la force de le commettre. Que parle-t-on des protestations du pays ? A l'exception d'une minorité, il est satisfait et l'on a toujours vu les paysans se ranger avec une grande énergie et les armes à la main contre toute tentative faite pour ramener un état de choses qu'ils connaissaient pour avoir ouï leurs *pères en parler*. Sur tous les champs de bataille

les soldats polonais, avec la bravoure particulière à leur nationalité, ont scellé de leur sang leur fidélité au Roi. » (*Applaudissements.*)

Un député saxon s'étant plaint de ce qu'on eût exclu le Luxembourg de la Confédération du Nord, il expliqua cette omission par le refus du Luxembourg d'entrer dans la nouvelle Confédération, refus contre lequel il ne se croyait en droit d'exercer aucune contrainte. Il en profita pour repousser « les soupçons absurdes répandus, tendant à faire croire que la Hollande serait menacée, *bruit absolument imaginaire* et auquel on n'a jamais donné lieu par une seule syllabe, qui offrît à une telle invention le moindre point d'appui sur quoi un mensonge pût prendre pied » [1].

VI

Dans la discussion des articles, les amendements se multiplièrent à l'infini, quelques-uns justes, d'autres oiseux ou erronés. Bismarck répondait à tout avec prestesse, bon sens aiguisé et bonne humeur. Lui reprochait-on d'avoir changé d'opinions et de n'être plus l'homme qu'il était à Erfurth, il répondait : « Je me suis convaincu qu'aux places de spectateurs le monde politique paraît tout différent de ce qu'il est pour celui qui se trouve derrière les coulisses.

1. *Séance* du 18 mars.

J'ai pu apprendre par moi-même que l'on juge autrement la politique tant qu'on s'en mêle en simple dilettante, que si on y prend part avec l'entière responsabilité de chacun de ses actes. Je m'estime heureux de n'être pas un de ces hommes qui n'apprennent rien du temps ni de l'expérience [1]. » (*Vifs applaudissements.*)

Il finit cependant par s'énerver, et le député Lasker s'étant plaint qu'il avait manqué de politesse, il répliqua : « Lorsque, pendant vingt-cinq ans, on a péniblement combattu pour atteindre ce qui est vraiment devant nous, lorsqu'on y a sacrifié son temps, le meilleur temps de sa vie ainsi que sa santé, lorsqu'on se souvient de la peine que souvent il en a coûté pour mettre vingt-deux gouvernements d'accord sur un tout petit paragraphe et même une simple question de ponctuation, que surviennent des personnes qui ne savent que peu de chose de toutes ces luttes et qui agissent comme quelqu'un qui jetterait une pierre dans ma fenêtre fermée sans savoir à quelle place je me tiens, ainsi attaqué on arrive facilement, sans avoir besoin d'irriter ses nerfs par une excitation artificielle,

1. Séance du 13 mars. Bismarck est souvent revenu sur cette idée, notamment dans son discours du 26 novembre 1884 : « Il y a une foule de gens qui n'ont eu toute leur vie qu'une seule idée et avec laquelle ils ne se sont jamais mis en contradiction. Je ne suis pas de ceux-là; j'apprends de la vie, j'apprends tant que j'existe, j'apprends encore aujourd'hui. Il est possible que dans un an ou dans quelques années si j'existe encore, je considère comme un point de vue dépassé ce que je défends aujourd'hui et que je m'étonne moi-même d'avoir eu une telle opinion. »

à se trouver dans une situation d'humeur que je ne puis mieux caractériser pour M. le député qu'en l'engageant à relire une des premières scènes de Henri IV. Il y verra quelle impression éprouva Henri Percy quand certain chambellan vint lui demander ses prisonniers et lui fit à lui, Percy, blessé et brisé par la fatigue du combat, tout un cours sur les armes à feu et les blessures intérieures. Ce que Percy éprouvait, je l'éprouve un peu moi-même lorsque j'entends, sur des choses pour lesquelles j'ai souffert et combattu et que je dois connaître mieux que personne, prononcer de tels discours[1]. »

Les points sur lesquels le débat fut le plus embrouillé et souvent le plus orageux, furent la responsabilité des ministres et de leurs agents, le système électoral et la fixité du budget militaire.

Tout le monde ayant été d'accord jusque-là qu'un ministère responsable était incompatible avec le pouvoir exécutif conféré au Bundesrath, les démocrates Schultz, Delitch et Waldeck demandèrent que le Bundesrath fût réduit à n'être qu'un conseil d'Etat, et que le pouvoir exécutif résidât tout entier dans les mains de la couronne de Prusse, qui l'exercerait par l'intermédiaire des ministres responsables.

Bismarck répondit que le pouvoir conféré au Bundesrath était l'assiette intangible de la Constitution, parce qu'il était la consécration de

1. *Séance* du 29 mars 1867.

la souveraineté des petits princes, le moyen par lequel ils étaient associés au gouvernement de la Confédération. On se contenta donc de décider que le chancelier fédéral serait responsable du contreseing donné à tous les actes du Præsidium fédéral, responsabilité morale devant l'opinion et dans l'histoire qu'aucune loi pénale ne sanctionna.

Le système proposé pour l'élection des députés du Reichstag était le suffrage universel direct, égal, les députés ne recevant aucune indemnité. Bismarck attachait une importance capitale à cette gratuité du mandat législatif; c'était, à ses yeux, le correctif nécessaire de ce mode de suffrage : il ne voulait pas que la fonction de député devînt une carrière, ce qui arriverait indubitablement si on y attachait une indemnité. Il tenait aussi à ce que les fonctionnaires publics fussent exclus de l'éligibilité par les excellentes raisons données par l'opposition française sous Louis-Philippe et qui ont prévalu chez nous[1].

Sybel s'opposa au suffrage universel égal comme étant l'avant-coureur de la dictature démocratique et du césarisme[2]. Bismarck ne fut pas de son avis : « Je ne connais pas de meilleur mode de suffrage; sans doute, il ne photographie pas tout à fait exactement et ne reproduit pas toujours la vraie opinion légitime d'un

1. Séance du 28 mars 1867.

2. Pour le *suffrage universel*, voir Émile Ollivier, 1789 et *1889*.

peuple, mais je ne connais pas d'autre système qui y arrive davantage. J'ai toujours trouvé plus d'intelligence dans les sentiments généraux du peuple que dans la réflexion des électeurs du second degré, et, avec le système des élections directes nous aurons dans les Chambres des capacités plus considérables qu'avec le mode indirect. » Du reste, il professait un parfait scepticisme à l'égard des diverses formes électorales et croyait que quelle que fût celle adoptée, sous l'empire des mêmes circonstances extérieures, chacune donne à peu près les mêmes résultats. « Depuis mon entrée dans la carrière politique, en 1847, les lois électorales avaient changé, et j'ai toujours vu devant moi les mêmes visages amis ou ennemis[1]. »

Sans manifester d'enthousiasme, l'assemblée vota le suffrage universel, mais sur la proposition du député Fries, elle exigea qu'il fût secret. Bismarck ne s'opposa pas à cette dernière addition. Depuis, dans ses Mémoires, il a soutenu que le secret du vote viciait fondamentalement le suffrage universel et que le vote public était le moyen le plus sûr d'assurer l'influence des classes intelligentes et de les préserver de cette précipitation démagogique dont elles se rachètent tôt ou tard par la dictature et le césarisme. Le vote secret, selon lui, est une facilité accordée aux ambitieux de séduire par une rhétorique creuse les grandes masses obtuses

1. Séance du 28 mars 1867.

et peu développées. Le chancelier fédéral n'était évidemment pas familier avec les mœurs de la démocratie; sans quoi il n'eût pas ignoré que le secret est précisément l'unique moyen d'assurer la liberté du vote contre la pression effrontée des meneurs démagogiques. Dans une constitution prévoyante, le secret qui couvre le vote de l'électeur devrait également protéger celui du député. Ainsi bien des lois déplorables seraient évitées. Salluste avait signalé à César le vote secret des sénateurs, *votum per libellum*, comme un des moyens principaux de sauver la République. Les belles phrases sur le courage, la dignité, sont tout à fait hors de propos en pareille matière; car la plupart des hommes sont couards, et c'est pourquoi la terreur a paru si souvent un mode très approprié de les conduire. David implorant Jéhovah contre ses ennemis, lui dit : *Injice eis terrorem.*

Les 190 fonctionnaires présents dans le Reichstag ne permirent pas le vote de leur inéligibilité; ils furent autorisés à devenir députés sans congé, sauf à les soumettre à une nouvelle élection s'ils étaient promus à une fonction d'un rang ou d'un traitement plus élevés.

Le budget militaire, à cause des grandes luttes passées, était le point délicat. Il soulevait deux difficultés, la fixation de l'effectif et le vote de la somme nécessaire à son entretien. Sur la fixation de l'effectif on se mit assez facilement d'accord, le projet du gouvernement admettant le principe si longtemps défendu par l'opposi-

tion, qu'il devait être réglé par la loi et non par une ordonnance royale. Seulement cet effectif, d'après le projet du gouvernement, devait être immuablement, pendant une période de dix ans, de 1 p. 100 de la population, selon le recensement de 1867. L'opposition voulait que le vote du contingent fût annuel. Bismarck ne se mêla pas du débat; il laissa ce soin au ministre de la Guerre et aux généraux présents. Moltke et Roon exposèrent que la stabilité de l'organisation de l'armée ne peut dépendre des délibérations annuelles de majorités changeantes. Le général Falkenstein s'écria: « Vous nous demandez des victoires, donnez-nous aussi le nombre de soldats exercés suffisamment pour les obtenir. » Steinmetz gronda: « La gauche est hostile à l'armée; ce sont ces mêmes hommes qui, en 1866, rampaient dans un trou de souris lorsque le Roi se décida à faire ce que l'honneur de la Prusse exigeait de lui. » On transigea: jusqu'au 31 décembre 1871, selon la proposition du gouvernement, l'effectif demeurerait immuable à moins qu'il ne plût au généralissime de le diminuer; à partir du 31 décembre 1871, il serait fixé par voie de législation fédérale.

Mais à quoi servirait l'immuabilité de l'effectif si des ressources également fixes n'étaient pas affectées à son entretien? Forbenbeck proposa donc d'allouer au général fédéral la somme de 225 thalers (843 francs) par homme jusqu'au 31 décembre 1871. Moltke exigeait davantage; il recommanda une disposition à plus longue

portée : la cotisation accordée serait de droit même après le 31 décembre 1871 tant qu'une loi fédérale n'y changerait rien. Or, comme une loi fédérale à ce sujet ne pouvait être proposée que par le généralissime, il s'ensuivait que la durée de l'état actuel était complètement abandonnée à son bon plaisir. De Vincke, dans un discours souvent interrompu par les protestations de l'extrême gauche, reprit le thème des orateurs gouvernementaux en y mêlant toutes sortes de récriminations contre l'opposition. Roon insista dans le même sens. Néanmoins l'assemblée préféra l'amendement Forbenbeck à la proposition de Moltke par 138 voix contre 130.

VII

La question étrangère eut sa part indépendamment de l'interpellation accidentelle sur le Luxembourg. Le député Miquel avait dit, dans la discussion générale : « La ligne du Mein n'est rien qu'une station pour se procurer de l'eau et du charbon, reprendre haleine et aller aussitôt plus loin. L'Allemagne franchira aussi bien en son temps les limites de la paix de Nikolsbourg qu'auparavant l'Italie a passé à l'ordre du jour sur le traité de Villafranca. Nous avons la confiance que l'empereur Napoléon et le parti sensé en France seront assez forts pour surmonter *des passions* qui ont été constamment au

détriment du peuple français. Si ces passions l'emportaient, nous aurions le courage et les armes qu'il faut pour faire triompher notre droit et notre volonté[1]. »

Ces paroles avaient été accueillies par des applaudissements unanimes. Le langage de Bismarck fut encore plus significatif. Il avait dit jusque-là à l'oreille de nos ambassadeurs et ministres, avec douceur et sans insister, que la France n'avait pas qualité de s'immiscer dans l'exécution du traité de Prague à l'égard des Danois du Schleswig ; il répéta cette affirmation publiquement, sans aucun ménagement lénitif et, la généralisant, il lui donna, à propos de la Hesse, un caractère menaçant en l'étendant aux relations de la Confédération du Nord et des États du Sud.

La Hesse était à cheval sur le Mein ; sa province supérieure appartenait à la Confédération du Nord ; sa province inférieure au Sud. Bismarck avait pensé à médiatiser la partie supérieure, sauf à dédommager le Grand-Duc aux dépens de la Bavière rhénane ; puis, il y avait renoncé et ce Grand-Duché était resté séparé en deux parties soumises à deux régimes différents. Un député demanda : « Pourquoi ne faites-vous pas entrer tout le duché dans la Confédération et ne faites-vous pas cesser cette séparation anormale ? — Je ne demanderais pas mieux, répondit Bismarck, mais

1. *Séance* du 10 mars 1867.

j'ai adopté comme règle de ne pas violenter les États du Sud; je suis prêt à les accepter, mais il faut qu'ils m'en expriment le désir, ce qu'ils n'ont pas fait. » Et il ajouta : « Dans le cas où le gouvernement grand-ducal nous aurait adressé sa demande sous une forme officielle, notre intention étant de vivre en bonne intelligence avec l'Autriche sur les bases du traité de Prague, nous aurions tout d'abord fait une ouverture amicale au gouvernement impérial autrichien pour savoir comment, de son côté, il entendait la question; et nous avons peine à croire, d'après l'attitude actuelle du gouvernement impérial, que l'idée eût trouvé de sa part une opposition dès que le vœu du gouvernement grand-ducal de Hesse se fût manifesté sans équivoque. Après cette première démarche, j'aurais considéré comme utile et conforme aux bonnes relations mutuelles de soumettre la question à nos anciens confédérés du Sud, notamment à la Bavière, pour qu'ils nous fissent connaître si leur politique serait contrariée de cette annexion de la Hesse ou si elle s'en trouverait bien[1]. » Pas un mot de la France. Aucune démarche ne serait faite auprès d'elle, ce qui signifiait clairement qu'elle était sans droit d'intervenir dans l'exécution du traité de Prague, considéré, en ce qui nous concerne, comme *res inter alios acta*.

Le Corps législatif de la France venait de dire

1. *Séance du 3 avril.*

à la Prusse, par la voix de ses orateurs : « Vous ne franchirez pas le Mein sans notre permission, et nous vous la ferons payer. » Le Reichstag constituant lui répond : « Nous passerons le Mein à notre heure, sans votre permission, et nous ne vous donnerons rien. »

Les rapports des États du Sud et de la Confédération du Nord furent plus directement examinés à propos de la discussion de l'article 70 de la Constitution. Cet article disait: « Aussitôt que la Constitution de la Confédération du Nord aura été définitivement arrêtée, ses rapports avec les États de l'Allemagne du Sud seront réglés par des traités spéciaux qui seront présentés à la sanction de la Diète. » Miquel et Lasker proposaient d'ajouter: « l'admission des États ou de l'un des États du Midi de l'Allemagne dans la Confédération a lieu en vertu d'une loi fédérale rendue sur la proposition du Prœsidium. »

Sybel dit, aux applaudissements de l'assemblée, qu'il convenait de constater le caractère purement provisoire de la Confédération du Nord qui, aux yeux de tous les patriotes, n'était qu'une étape vers l'unité. Au milieu des dangers qui semblaient menacer l'œuvre nationale, c'était un devoir de le déclarer hautement. Un des derniers partisans de la grande Allemagne, c'est-à-dire de l'Allemagne avec l'Autriche, Bebel, produisit un violent scandale: « Les hommes qui ont fait la Confédération ne songeaient pas aux véritables intérêts

de l'Allemagne. Ils n'ont travaillé qu'à satisfaire l'avidité de la maison de Hohenzollern. (*Interruption.*) Ce qu'ils ont créé, ce n'est pas une Confédération, c'est une grande Prusse servie par des princes vassaux, réduits au rôle de préfets. (*Vives réclamations.*) Ce n'est que la crainte de donner au groupe des États secondaires une consistance sérieuse, ce n'est que la crainte de ne pas disposer toujours de la majorité qui a empêché et qui empêche le gouvernement prussien de travailler à l'union du Sud avec le Nord. Ce n'est ni la France ni l'Autriche qui y font obstacle. *La France n'y a aucun intérêt, car l'inconvénient résultant pour elle des conventions militaires récemment dévoilées ne se trouverait point augmenté par l'accession des États du Midi à la Confédération.* L'Autriche est trop occupée d'elle-même pour former un obstacle dangereux. Je proteste contre une Confédération qui partage l'Allemagne en deux. Je proteste contre une Constitution qui fait de l'Allemagne une vaste caserne et arrache au peuple le peu de liberté dont il jouit. » (*Dénégations à droite.*)

Miquel releva les propos de Bebel: « L'État qui le premier en Allemagne a proclamé la liberté de conscience, affranchi les paysans, assuré la liberté des communes et levé l'étendard de l'indépendance nationale contre la domination étrangère, n'est pas une caserne, mais la tête et le cœur de la nation. (*Applaudissements.*) Les conventions militaires avec le *Midi préparent* les voies à l'union complète.

Il est donc injuste de prétendre que le gouvernement prussien ait travaillé dans un but égoïste.

De Vincke, de plus en plus fougueux bismarckien, fut plus exigeant que les auteurs de l'amendement. « Ils parlent seulement des États, jadis membres de la Confédération. Il y a d'autres pays qui n'en faisaient point partie, où cependant la langue allemande chante les louanges de Dieu. Ces pays, je ne veux pas qu'ils nous échappent. » La menace contre l'Alsace était directe. Bismarck combattit à peine l'amendement qui fut adopté à une très grande majorité.

VIII

Les commissaires fédéraux tombèrent d'accord d'accepter, sauf deux, les quarante changements apportés au projet de constitution par les résolutions du Reichstag. Ces deux points furent :

1° Gratuité du mandat, correctif au suffrage universel, remède contre la longueur excessive des sessions. 2° Vote du budget militaire : on ne voulait pas que l'organisation militaire fût dans cinq ans à la merci d'une majorité parlementaire et on proposait de supprimer l'amendement Forbenbeck et de voter celui de Moltke.

La gratuité du mandat législatif fut maintenue. Quant au budget militaire, il fut admis, conformément à la proposition de Moltke, que les *contributions* pour l'armée continueraient à être *versées par* chaque État à la Caisse fédérale, sur

le pied de l'effectif fixé, même après le 31 décembre 1871, jusqu'à ce qu'il eût été changé par une loi fédérale. Dès lors aucun obstacle ne s'opposait plus au vote de la Constitution : elle fut adoptée, à l'appel nominal, par 230 voix contre 52 (15 avril).

Les commissaires fédérés adoptèrent à leur tour la Constitution à l'unanimité. Aucune des Diètes des 22 États confédérés ne refusa sa sanction. Le pacte constituant entra en vigueur le 1er juillet 1867.

Cette constitution est une création personnelle de Bismarck, une œuvre vraiment originale. Elle ne se préoccupe pas de la théorie discutable de Montesquieu sur la séparation des pouvoirs, mais elle est conforme aux principes les plus élevés de la science politique. Ses maîtres, après avoir défini les trois gouvernements principaux : le gouvernement monarchique[1], le gouvernement aristocratique, le gouvernement populaire, enseignent qu'aucun d'eux n'est un bien absolu parce que le gouvernement monarchique dégénère fatalement en tyrannie, le gouvernement aristocratique en oligarchie, le gouvernement populaire en démagogie. En effet, tous les États ont perpétuellement tourné dans ce cercle vicieux jusqu'à ce que des observateurs perspicaces eussent démontré qu'un gouvernement aurait chance

1. Par monarchie, les anciens n'entendaient pas nécessairement le pouvoir héréditaire, mais souvent le pouvoir d'un seul.

d'échapper à son inévitable corruption, si, ne se modelant pas sur un principe exclusif, il faisait sa part au principe contraire, c'est-à-dire, si, étant mixte, il contenait à la fois un élément monarchique, un élément aristocratique et un élément populaire. Les anciens appuyaient cette théorie par l'exemple opposé de Lycurgue et de Solon. Lycurgue fit une part égale aux trois principes, et sa constitution a duré plus de huit cents ans au milieu de la paix et de la gloire. Solon établit une constitution purement populaire, et il vit avant de mourir son œuvre crouler sous la tyrannie de Pisistrate. Rome a dû sa grandeur à ce que, par l'évolution naturelle de son histoire, elle avait fait une part aux trois formes de gouvernement, les consuls étant de vrais rois annuels, le Sénat représentant l'aristocratie, les tribuns le peuple[1]. De même, dans la Constitution de Bismarck, le principe monarchique est représenté par le Præsidium, le principe aristocratique par la suzeraineté des princes incarnée dans le Bundesrath, et le principe populaire par le Reichstag issu du suffrage universel. De telle sorte que cette œuvre, dans laquelle on n'a vu d'abord qu'un expédient éphémère, et qui, en effet, a été inspirée par les nécessités du moment, réunit les conditions essentielles qui rendent durable une constitution d'État.

1. Aristote, *Politique*, passim. — Machiavel, *Dei discorsi*, *l. Ier*, *ch.* II. — Bellarmin, De Romano pont., ch. I, II, III. — Calvin, *Institution chrétienne*, liv. VI, ch. XX.

CHAPITRE XIV

COMBAT AUTOUR DES RÉFORMES LIBÉRALES

I

L'affaire du Luxembourg avait été entreprise en vue de désarmer l'opinion libérale par une apparence de satisfaction : elle la rendit plus âpre à demander la réforme constitutionnelle qui la préserverait à l'avenir de ces réveils soudains dans la terreur d'une guerre, sans qu'on en eût délibéré les causes, sans qu'on en eût accepté les chances avec une volonté réfléchie. — D'énormes dépréciations, disait-on, ont frappé toutes les valeurs; l'esprit d'entreprise s'est immobilisé; la nation semble en proie à une sorte de fatalisme fébrile. Est-il permis de demeurer exposé par négligence, par paresse, par préjugé, par lâcheté d'âme, au retour des hasards que nous venons de courir?

Ce vœu de liberté qu'on avait cru exaucé le 19 janvier paraissait de nouveau déçu; le « donner et retenir » constaté par Vaillant était *en train de prévaloir*. Rouher travaillait à écar-

ter de la présidence de la Chambre Walewski et à annihiler mon action dans le Parlement. La nomination des commissaires de la loi sur la presse fut l'occasion choisie par lui avec d'autant plus de raison qu'il y attaquait à la fois Walewski et moi. Deux jours auparavant, dans un dîner de députés aux Tuileries, Vuitry s'approcha de Walewski et lui demanda de s'entendre avec lui, selon l'usage, sur les noms à désigner aux présidents des bureaux. — « Mathieu, dit Vuitry. — Ollivier, répondit Walewski. — C'est que nous sommes engagés avec Mathieu. — J'en référerai à l'Empereur. » En effet Walewski s'approcha de l'Empereur et lui dit : « Votre Majesté a-t-elle pour désagréable qu'Ollivier soit dans la Commission de la presse? — Au contraire, je le désire. — On lui oppose Mathieu. — On pourrait le désigner pour une autre commission. — Si Votre Majesté le veut je pourrai dire à Ollivier de ne pas se présenter. — Du tout ! je désire qu'il soit nommé. — Votre Majesté m'autorise-t-elle à répéter ce qu'Elle me dit? — Assurément. »

Walewski répandit cette conversation et ma nomination ne fit plus aucun doute. Mais ma nomination, c'était mon influence sur la rédaction de la loi, la probabilité que j'en serais rapporteur, comme je l'avais été de la loi des coalitions, et c'est ce que Rouher et surtout ses amis ne voulaient pas : il fallait m'éliminer ; ainsi l'on serait sûr de rendre la loi moins libérale et de « *donner et* retenir ». On ne s'endormit pas : Darimon et Welles de Lavalette, indissolublement

unis, se rendirent au Cercle de l'Arcade et racontèrent que Rouher, ému de la démarche de Walewski, était allé prendre les ordres de l'Empereur : celui-ci l'avait autorisé à démentir le langage du président de la Chambre; Mathieu était le seul candidat du gouvernement. Rouher restait pourtant inquiet du résultat. Avant la séance, se trouvant, avec Pereire, membre de mon bureau, dans un des comités de l'Exposition, un de mes amis l'entendit dire à Pereire : « Dépêchez-vous d'aller à la Chambre, Ollivier pourrait être nommé. » La précaution n'était pas inutile; je ne fus battu qu'à une voix (12 contre 13) (23 mars).

Walewski, homme d'honneur, ne supportait pas un démenti. Il va droit à Rouher et lui en demande compte. Rouher répond : « L'Empereur vous a en effet dit ce que vous avez répété, mais le lendemain il m'a dit le contraire. » Alors Walewski, se retournant vers l'Empereur, lui demande une satisfaction : sans quoi il sera obligé de donner sa démission. La bonté de Napoléon III, qui de plus en plus tournait à la faiblesse, l'empêchait d'exprimer un *non* résolu à qui le sollicitait, et lui donnait parfois, comme en cette occasion, les apparences de la duplicité. Embarrassé, il m'envoya dire de ne pas m'inquiéter, qu'il y avait eu malentendu, que Rouher et Walewski, chacun de son côté, avaient exagéré ses paroles, cela s'arrangerait. »

Cela ne s'arrangea pas. Walewski, n'ayant pas reçu satisfaction, se retira. « L'Empe-

reur, dit Vaillant, paraît affecté de la manière dont Walewski a donné sa démission[1]. » Il voulut l'annoncer lui-même au Corps législatif. « Ce n'est pas sans un vif regret que j'ai pris cette résolution. Mais dans un intérêt supérieur d'union j'ai cru devoir renoncer à l'honneur de vous présider. » Quand il eut proféré, d'une voix émue, ces derniers mots, il descendit du fauteuil. La majorité, que Rouher surveillait et retenait du regard, resta immobile, muette, visiblement troublée : au contraire, les députés de l'opposition descendirent de leurs bancs et vinrent serrer la main de l'homme de bien qui les quittait. Ce fut sa récompense. On se rappela sa loyauté, son esprit de justice et de conciliation, son libéralisme, qui s'était manifesté dans les petites occasions aussi bien que dans les grandes : il avait en effet contribué aux décrets de novembre et de janvier, et on lui devait le rétablissement de la tribune. Glais-Bizoin s'écria : « Nous aimons à rendre un dernier hommage à votre haute impartialité ! » (1er avril.)

Cependant l'Empereur ne fit pas à Rouher la victoire aussi complète qu'il l'eût voulue. Il ne nomma pas président Jérôme David, un des fondateurs de la rue de l'Arcade, ce qui eût été un démenti trop brutal à ses promesses libérales; il préféra Schneider. Le nouveau président n'appartenait ni à Rouher ni à l'Impératrice; très dévoué à l'Empereur, il n'avait de liaison poli-

1. *Carnet* du 28 mars.

tique qu'avec Magne. Son caractère flexible, transactionnel, calme, convenait à merveille à la situation indécise où l'on piétinait. Il ne déplaisait pas à la majorité dont il avait fait jusque-là partie, et il était plutôt agréable à l'opposition qu'il s'attachait à ne pas heurter. Il se montrait d'autant plus facilement impartial qu'il faisait de la politique en dilettante. Sa passion était ailleurs : industriel de génie, il avait fondé cette immense usine du Creusot qu'il conduisait avec une netteté, une vigueur de premier ordre. Tout autre était-il dans la politique : là il disait rarement *oui* ou *non*, mais *peut-être oui*, *peut-être non;* ou bien, il se donnait l'air de ne pas comprendre pour ne pas s'expliquer. Il avait néanmoins, par sa haute situation et par sa longue familiarité avec la plupart des membres, une très réelle influence, d'autant plus efficace qu'il ne l'affichait pas. Il n'agissait pas d'autorité, à la façon de Morny et de Walewski, mais par insinuation. Comme ses cheveux très blancs couronnaient un teint très enflammé, ses collègues l'appelaient en riant le lapin blanc; néanmoins ils étaient déférents et écoutaient ses avis.

II

Malgré toutes les incitations je m'étais refusé jusque-là à entrer en guerre ouverte avec *Rouher. Je jugeais* contraire à l'intérêt public

de combattre un homme probe, doué d'une telle éloquence, de tant de fécondité, d'une connaissance si approfondie des affaires, d'un si riche don de tout comprendre et de tout expliquer, et qui, si, moins égoïste et moins sceptique, il eût eu dans le caractère autant de solidité qu'il avait de flexibilité dans l'esprit, autant d'intuition de l'avenir qu'il avait de facilité à s'accommoder au présent, aurait été, sans conteste, un homme hors ligne. C'est pourquoi j'avais recommandé à l'Empereur de ne pas s'en séparer; c'est pourquoi je m'étais mis à sa disposition sans aucune arrière-pensée; c'est pourquoi j'avais supporté patiemment les mauvais procédés de ses amis, encouru les colères de mon seul défenseur Émile de Girardin. Après la démission de Walewski, je n'avais plus le choix, j'étais obligé, en conscience et en honneur, d'accepter le combat qu'on m'imposait, et de débarrasser la liberté de l'obstacle qui lui barrait le chemin.

J'adressai d'abord un dernier appel à l'Empereur : « Sire, ne temporisez plus. La situation prend chaque jour une gravité inquiétante. L'opinion est agitée, morne, mécontente, anxieuse à un degré que je ne me rappelle pas semblable depuis que j'observe les faits politiques. Si Votre Majesté n'y prend garde, elle sera acculée à l'impossibilité de gouverner; il est des temps où il faut agir avec prudence, d'autres où l'audace est seule de mise. Les actes *du 19 janvier* ont été plus nuisibles qu'utiles,

parce que Votre Majesté, paralysée par ses conseillers, les a accomplis sans audace. Il faudrait réparer cette erreur. Vous êtes entouré d'un ministère et d'une Chambre également impopulaires et décriés; défaites-vous-en. Constituez autour de vous un ministère homogène et libéral; dissolvez la Chambre, faites des élections. Si Votre Majesté trouve cette conduite téméraire, qu'Elle en adopte une autre. Mais qu'Elle ne se laisse pas défaire, miner en restant immobile et les bras croisés, et qu'Elle n'ait pas l'air surtout d'abdiquer entre les mains de M. Rouher; mieux vaudrait abdiquer entre celles de la nation et établir sans tarder un gouvernement constitutionnel. Il m'en coûte d'écrire ainsi à Votre Majesté, mais Elle m'a inspiré des sentiments trop sincèrement affectueux et dévoués pour que j'aie pu retenir cet avertissement. Au surplus, que Votre Majesté ne s'en blesse pas, ce sera le dernier. *Liberavi animam meam.* » (8 avril 1867.)

L'Empereur me répondit : « Mon cher monsieur Émile Ollivier, Je vous remercie des conseils affectueux que vous me donnez; mais ce n'est pas lorsque le capitaine voit des nuages à l'horizon qu'il change son équipage. Je vois avec peine que notre pays est moins mûr que je ne le croyais pour des réformes. Lisez la *Liberté* et l'*Avenir national* et tant d'autres, et dites-moi si ces journaux ne sont pas faits pour dégoûter de la liberté de la presse. Je ne me sens pas découragé, mais triste de voir la tournure que prennent

les événements. Croyez à tous mes sentiments. » (10 avril.)

Je répliquai : « La bienveillance avec laquelle Votre Majesté a daigné me répondre m'enhardit à lui présenter quelques objections. Je serais désolé que Votre Majesté crût que le trouble et le malaise actuels proviennent des résolutions de janvier. Si les réformes n'ont pas produit tout l'effet désirable, ce n'est pas qu'elles aient été prématurées, c'est qu'elles ont été insuffisantes et mal exécutées. On n'y a mis ni conviction ni entrain. On a rechigné, protesté, rogné, atténué; au lieu de donner une apparence libérale aux dispositions restrictives, on a donné une apparence restrictive aux dispositions libérales. D'ailleurs les lois sont quelque chose, mais les pratiques sont davantage; en quoi les a-t-on modifiées? en quoi est-on devenu plus large, plus tolérant, plus accessible? Au lieu d'attirer ceux qui vous confinaient par quelque point, on n'a été occupé qu'à rejeter ceux qui, par quelque nuance, s'en écartent. — La presse hostile exploite les sentiments de mécontentement : elle ne les crée pas. N'y eût-il aucun journal pour les manifester, ils n'en existeraient pas moins, et ils n'en seraient que plus dangereux car, selon la parole de Bonald, « si un État peut être troublé par ce que disent les journaux, il périt par ce qu'ils ne disent pas ». Votre Majesté me cite l'*Avenir national* et la *Liberté*. Le très petit nombre de lecteurs de l'*Avenir National* prouve combien on est peu disposé aux idées de

renversement. Quant à la *Liberté*, il était facile de l'arrêter; dans tous les cas il ne fallait pas l'exciter et lui assurer la faveur du public par des mesures mesquines et inefficaces. — L'essentiel, Sire, ne me paraît pas de détruire ses ennemis, on le tenterait vainement, et cela n'est pas même désirable: *Quis custodiet custodes nisi hostis*? Ce qui doit surtout préoccuper Votre Majesté, c'est de se créer des amis. Pour cela il existe beaucoup de moyens. Il n'en est pas de plus efficace que de marcher résolument dans les voies nouvelles. J'ai été votre ennemi jusqu'au 24 novembre 1860; je n'ai cessé de l'être que de ce jour. Le 19 janvier beaucoup ont été sur le point de m'imiter; si on avait été plus net et plus sincère, ils l'eussent fait. On se flatte de vous ramener en arrière, et l'on s'efforce de rendre mauvaises des lois déjà médiocres. Si on y réussit, ce sera un malheur. Le mouvement en avant est aujourd'hui trop prononcé; il a trop d'intensité, d'élan, de profondeur, pour qu'il puisse être contenu. Je ne vois plus de place tenable entre une dictature, dont l'heure est passée et une liberté réelle et sans arrière-pensée. Sans doute la liberté entraîne des abus. Il en sera ainsi tant que le monde existera. Mais comme l'a dit fortement Votre Majesté elle-même, est-ce qu'on proscrit le feu, parce qu'il brûle en même temps qu'il réchauffe? Le contrepoids aux abus de la liberté est dans la force donnée au pouvoir. Si la liberté ne s'exerçait que pour le bien, l'anarchie de Proudhon serait

l'idéal des sociétés, et les nations ne supporteraient aucun gouvernement et surtout aucun gouvernement héréditaire. Je prie Votre Majesté de me permettre de lui offrir respectueusement l'hommage de mes sentiments affectueux et dévoués. » (14 avril.)

La discussion d'une loi municipale me donna l'occasion d'inaugurer mon attaque contre Rouher au Corps législatif. Cette loi décentralisait dans une certaine mesure, en transportant du ministre au préfet certaines attributions gouvernementales; seulement elle n'élargissait ni la liberté des conseils municipaux ni celle des citoyens dans la commune, et elle contenait deux dispositions excessives : l'une portait de cinq à sept ans la durée du mandat municipal, l'autre conférait aux préfets le droit de dissoudre le conseil, de le remplacer par une commission administrative, sans fixer un délai au bout duquel de nouvelles élections devraient être faites. Bethmont, Ernest Picard, Jules Favre, Jules Simon, combattirent toutes les dispositions restrictives de cette loi. Ils demandèrent notamment qu'en cas de dissolution d'un conseil municipal, les électeurs fussent convoqués dans les six mois. Je me joignis à eux et en profitai pour porter mes premiers coups. « Monsieur le ministre d'Etat, dans un discours auquel j'ai adhéré parce qu'il exprimait des principes libéraux dignes d'approbation, nous racontait que, dans une conversation lors du traité de commerce, le chef de l'État lui avait révélé ses in-

tentions libérales pour l'avenir. Tout en écoutant avec le plus vif intérêt ces révélations je ne pouvais m'empêcher de regretter qu'il les ait oubliées depuis et qu'il ait fallu, pour les lui rappeler, un *motu proprio* du souverain, qui l'a surpris autant que le public. Je regrette qu'il les oublie de nouveau aujourd'hui en tolérant dans une loi des dispositions semblables à celles dont l'amendement demande avec justice la suppression. » (*Très bien! très bien! à gauche.*) L'amendement, combattu par Vuitry, obtint la minorité inusitée de 78 voix.

III

Un certain nombre de lois d'affaires très importantes et, il faut le dire, très libérales, suspendirent le combat : la loi sur l'abolition de la contrainte par corps, sur la revision des procès criminels [1], et surtout celle sur les Sociétés anonymes et en commandite par actions. Cette dernière constituait un progrès considérable. Elle a été, pour ainsi dire, le berceau des sociétés coopératives, qui, jusque-là, ne pouvaient, dans les cadres de l'ancienne loi, se constituer régulièrement. Elle a consacré la liberté de l'anonymat. Picard, Jules Favre, Simon, discutèrent pied à pied chacune de ses dispositions, s'efforçant de les améliorer dans

1. *Séance du 10 mai 1867.*

un sens libéral, surtout en ce qui concerne les Sociétés coopératives. Plus audacieux, je demandai la liberté complète des Sociétés et l'abandon du système restrictif de protection à outrance qui n'a jamais empêché aucune fraude et qui a endormi les intéressés dans une fausse sécurité. J'invoquai la coutume commerciale, et, aux lois peureuses et inefficaces telles que le *Bubble Act* anglais, j'opposai l'exemple des anciens peuples commerçants : « A Florence, quand les Bardi furent obligés de déposer leur bilan, à cause du refus que fit Édouard d'Angleterre de leur rembourser les sommes énormes dont il était débiteur, le désastre fut général, les faillites se multiplièrent, la ville fut bouleversée (*sotto sopra*). Villani, l'historien, blâma celui qui compromit la sécurité par des opérations mal engagées, mais les marchands de l'art de la laine ne s'avisèrent point de présenter une provision pour gêner les commandites. La ville se remit de la secousse ; les Florentins, enrichis de nouveau, continuèrent à être les commerçants les plus renommés du temps. Affranchissez-vous comme eux des craintes puériles, entrez de plain-pied dans les vrais principes, et soyez certain que toute loi sera bonne pourvu que dans son premier article elle établisse la liberté, et que dans son second elle proclame la responsabilité [1]. » (*Vives et nombreuses marques*

1. *Séance* du 27 mai 1867. J'ai repris ces idées dans une *brochure sur la Liberté des sociétés*.

d'approbation mêlées et suivies d'applaudissements.)

Mon système, combattu avec grand talent par Forcade de la Roquette et Mathieu, et soutenu par Jules Favre, Jules Simon et Haentjens, n'obtint pas de la Chambre la bienveillance qu'elle avait témoignée à son défenseur. Il ne réunit que 44 voix[1]. Il n'a pas eu meilleure fortune depuis, car la tendance de tous les projets nouveaux votés ou présentés a toujours été d'accroître la rigueur des restrictions de la loi de 1867, tant il est vrai que le génie français a bien de la peine à s'accommoder aux véritables libertés, les libertés sociales et civiles.

J'eus un meilleur succès dans la préparation d'une loi sur une dotation à accorder à Lamartine. De tous temps, le grand poète avait eu de mauvaises finances, un déficit à peu près permanent, plus ou moins considérable, malgré des héritages importants recueillis par lui et sa femme, malgré les gains souvent énormes que lui avaient rapportés ses ouvrages. Ses prodigalités luxueuses, qu'on lui a tant reprochées, n'absorbaient qu'une faible partie de ses revenus. Mais sa faiblesse compatissante envers ses semblables l'entraînait toujours à dépenser au delà de ses possibilités; jamais il ne sut résister à la tentation de causer un plaisir ou d'éviter une peine. Victor Cousin m'a raconté qu'à son

1. Parmi lesquelles Chevandier de Valdrôme, Jules Favre, Jules Simon, Pelletan, Garnier-Pagès, Guéroult, Berryer, *Buffet, Picard et Thiers* s'abstinrent.

arrivée au ministère de l'Instruction publique il avait trouvé sept enfants dont Lamartine payait l'éducation.

Une autre cause de sa ruine fut son amour de la terre. Aimant, avec cette passion du paysan que Michelet a si admirablement décrite, ce sol où il retrouvait tant de souvenirs d'enfance, il avait pris à sa charge, dans les nombreux héritages de ses grands-parents, tous les domaines, en laissant à ses sœurs l'équivalent en rentes. Ces rentes, dont il avait fixé le taux avec sa largesse ordinaire accrue de l'affection fraternelle, devaient être fournies par les revenus des propriétés. Il se mit donc à les exploiter sur un pied grandiose. Le résultat trompa ses calculs. Ses illusions persistant néanmoins, il ne se lassa point d'aller de la déception à l'espérance. Quand ses récoltes ne suffisaient pas aux exigences de sa comptabilité, il achetait à crédit les récoltes de ses voisins, pensant les revendre avec bénéfice, et les revendant trop souvent avec perte. Ce n'était pas sage, mais quand on parle des poètes, il faut se rappeler toujours le mot exquis de Joubert : « Comme ils ont des ailes pour s'élever, ils en ont pour s'égarer. » Alors, pour subvenir à ces charges chaque jour plus écrasantes, il écrit, il écrit, il écrit. Et ce labeur incessant, il le poursuit à travers les crises d'une santé délabrée, les tortures de nuits sans sommeil, de jours tourmentés par les menaces des créanciers.

Au plus fort de ses embarras, il me dit avec

un accent dont ne peuvent avoir une idée que ceux qui l'ont entendu à ses moments sublimes : « Voulez-vous voir l'homme le plus malheureux qui existe? Regardez-moi bien; le jour, c'est supportable, mais les nuits! les nuits! — je me serais tué si je n'avais pas cru en Dieu. » — Tandis qu'il me parlait ainsi, je me rappelais la première visite que je lui avais faite, à mon retour de Marseille, au lendemain du Gouvernement provisoire. Il habitait alors rue de l'Université; ses salons étaient combles; de sa tête il dominait toutes les têtes; il allait des uns aux autres, souriant d'un fier sourire; de temps en temps, tous se taisaient pour l'écouter, et chacun emportait une perle tombée de ses lèvres harmonieuses!

L'Empereur lui avait fait offrir deux millions. Quoique touché de cette initiative généreuse, il n'avait pas accepté : c'était de la nation qu'il voulait une assistance libératrice. La souscription nationale, sur laquelle il comptait, à laquelle l'Empereur s'inscrivit pour 25 000 francs, échoua misérablement. La mise en loterie, autorisée par le gouvernement, de sa propriété de Monceau, qui n'avait pu trouver d'acquéreur et de laquelle on se promettait de quoi solder d'un coup tous les créanciers, n'avait produit qu'une somme insuffisante. Le *Cours familier de littérature*, l'exploitation des Œuvres complètes, dont la nue propriété littéraire avait été vendue à une Société composée d'admirateurs, couvrirent à peine les frais de publication et les

intérêts écrasants qui chaque année s'ajoutaient les uns aux autres.

Les créanciers s'impatientaient, les amis s'effrayaient; ils prévoyaient la saisie, l'expropriation[1]. Napoléon III, toujours soucieux de veiller sur les gloires nationales, intervint encore une fois : mû par le noble sentiment qui lui avait fait ordonner la réparation du monument délaissé de Carnot à Magdebourg, il proposa au Corps législatif le don national d'une pension viagère de 25 000 francs.

Je réussis à me faire nommer membre de la Commission, et ce fut heureux plus encore pour l'honneur de la France que pour le pauvre poète. Un moment, le projet fut rejeté à une voix. Je fus tellement suppliant, tellement passionné dans mon adjuration que l'un des membres de la majorité, Chevandier, revint sur son premier vote, me donna par pure amitié la voix qui manquait à l'adoption. La Commission vota ainsi la dotation à Lamartine « d'une somme de 500 000 francs incessible et insaisissable sa vie durant, dont l'intérêt lui serait payé à 5 p. 100 et dont le capital serait remis à sa succession[2]. »

1. Pour les détails, voir : MARIE-THÉRÈSE OLLIVIER, *Valentine de Lamartine*. On trouvera dans ce volume d'admirables lettres du poète et de sa nièce.

2. Taxile Delord écrit dans sa venimeuse histoire : « M. Émile Ollivier, chargé du rapport, lut à la Chambre, dans la séance du 13 avril, cet emphatique document. » Or voici ce que contient le compte rendu officiel du 13 avril : *M. Jubinal* : « J'ai l'honneur de déposer, au nom de M. Émile *Ollivier* absent, le rapport relatif à une récompense natio-

Je fus nommé rapporteur. La loi fut votée sans discussion[1].

IV

Au Sénat, quelques membres du parti religieux proposèrent de faire usage de la nouvelle prérogative sénatoriale et de renvoyer la loi sur l'Instruction primaire à une nouvelle délibération. C'eût été singulièrement inaugurer un droit nouveau que de l'exercer contre une loi votée à l'unanimité. Mais la passion ne discute pas. Ségur d'Aguesseau reprocha au gouvernement sa faiblesse contre le mal et d'avoir fait « une certaine nomination qui a produit un grand scandale ». — SAINTE-BEUVE se lève : « Si c'est à M. Renan que l'honorable M. Ségur d'Aguesseau prétend faire allusion, je proteste contre une accusation portée contre un homme de conviction et de talent dont j'ai l'honneur d'être l'ami. » (*A l'ordre! à l'ordre!* — CHAPPUIS-MONLAVILLE : « *Il n'est pas permis de faire l'éloge de ces hommes qui portent l'incendie dans la société en répandant dans ses masses des doctrines d'athéisme et d'irréligion.* ») « M. de Ségur d'Aguesseau a parlé de deux choses : il y a un courant d'im-

nale à accorder à Lamartine. — *M. le président.* Le rapport sera imprimé et distribué. »

1. Elle eut 24 opposants, parmi lesquels aucun nom notable. *Thiers vota* pour ; Berryer, Carnot, Jules Favre, Pelletan, *et les autres* membres de l'opposition s'abstinrent.

moralité et d'obscénité que personne ne défend et qu'on réprouve avec mépris; mais il y a aussi des opinions philosophiques, honorables, respectables, que je défends au nom de la liberté de penser et que je ne laisserai jamais attaquer et calomnier sans protestation. (*A l'ordre! à l'ordre! Plusieurs sénateurs protestent avec énergie.* Maréchal CANROBERT : « *Ce n'est pas dans cette assemblée qu'on peut faire l'apologie de celui qui a nié la divinité du Christ et qui est posé comme l'ennemi acharné de la religion de nos pères, qui est encore celle de la majorité des Français. — Mouvement bruyant et prolongé d'approbation.*)

Sainte-Beuve souleva le même tumulte dans une autre circonstance. Des habitants de Saint-Étienne se plaignant que la municipalité mît dans la bibliothèque populaire des œuvres telles que celles-ci : Voltaire : *Dictionnaire philosophique*, *Candide*, *Zadig;* Jean-Jacques Rousseau : *Confessions;* Proudhon : *Confession d'un révolutionnaire;* Michelet : *la Sorcière*, *le Prêtre, la Femme et la Famille;* Renan : la *Vie de Jésus*; les romans de George Sand, de Balzac, d'Eugène Sue, etc., Suin, le rapporteur de la Commission, proposa le renvoi au ministre de la Justice de la pétition. Sainte-Beuve combattit ses conclusions. « Que l'on vienne dans une bibliothèque populaire distribuer à des lecteurs inexpérimentés des aliments trop forts et d'une *digestion* intellectuelle difficile, ce n'est pas, *vous le* pensez bien, ce que je m'efforcerai de

justifier : mais ce qui me paraît excessif, injustifiable, c'est qu'on prenne occasion de ce qui peut être un fait controversable et blâmable pour venir afficher une sorte de jugement public et officiel d'ouvrages et de noms livrés à la dispute des hommes, établir contre eux une espèce de sentence définitive et sans appel, les frapper d'une note odieuse de censure et instituer dans notre libre France un index des livres condamnés comme à Rome. » Puis il fit une apologie de ces livres mêlée de pointes contre le Sénat : « Je vais vous signaler une lacune : votre liste, si longue qu'elle soit, est incomplète, Messieurs; il y manque Molière, il y manque *Tartufe*. » Il leur lança aussi en passant un éloge du prince Napoléon qu'il savait leur être particulièrement désagréable. « Ce prince si remarquable par les dons de l'intelligence, si riche de connaissances qu'il accroît de jour en jour, d'un esprit vraiment démocratique, doué d'éloquence et d'une capacité multiple et prompte, que tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher admirent et qui, pour tout dire d'un mot, est digne de sa race, j'aimerais à l'entendre établir et revendiquer ici quelques-uns des principes de la société nouvelle, dût-on l'écouter en frémissant ! » Il conclut : « Je ne comprendrai pas que sous un Napoléon il y ait un accord aussi surprenant contre cette classe plus ou moins nombreuse qu'on n'appelle qu'en se signant les *libres penseurs*, et dont tout le crime consiste

à chercher à se rendre compte en matière de doctrine. En un mot, l'Empire a une droite et une gauche; à gauche est le cœur[1]. »

La pétition fut renvoyée par acclamation au gouvernement et un arrêté préfectoral, prononçant la dissolution du comité chargé de la bibliothèque populaire de Saint-Étienne, la mit sous la direction exclusive du maire, dont on était sûr.

Deux fêtes mondiales, la réunion des évêques à Rome, la venue des souverains à Paris, suspendirent ou firent paraître languissantes toutes les autres affaires.

1. Séance du 20 juin 1867.

CHAPITRE XV

LES ÉVÊQUES A ROME
LES SOUVERAINS A PARIS

I

Depuis le retrait des troupes françaises, la tranquillité de Rome n'avait point été troublée. Les fêtes du carnaval, celles de Pâques s'étaient accomplies selon les usages habituels. Un moment, le Comité révolutionnaire avait eu l'idée de mettre les théâtres en interdit, et pendant plusieurs jours on n'y vit que les membres de la Société de Saint-Vincent de Paul venus là comme à une faction, mais le public trouva sot de bouder contre lui-même et les théâtres se remplirent comme d'ordinaire.

Un petit incident diplomatique avait, sur les entrefaites, amusé plus que troublé la cour romaine. L'ambassadeur de Prusse, Arnim, se rendant chez le cardinal Antonelli, au Vatican, dans une voiture à un seul cheval, fut arrêté par le hallebardier suisse : « On ne passe pas : la consigne est de n'admettre que les voitures à *deux chevaux*. — Je suis l'ambassadeur du roi

de Prusse; voyez la cocarde de mon cocher et de mon valet de pied. — Vous ne passerez pas », répond imperturbablement le hallebardier. D'Arnim, furieux, dépose une plainte officielle : ses privilèges diplomatiques ont été méconnus; il demande des excuses formelles et la promesse d'admettre désormais sa voiture, même attelée d'un seul cheval. « Le médecin de Son Éminence et le chargé d'affaires de Wurtemberg sont admis ainsi, pourquoi en serait-il autrement de l'ambassadeur de Sa Majesté le roi de Prusse? — Pourquoi? répond le cardinal, parce qu'il y a un règlement pontifical porté avant mon entrée aux affaires, et qui doit être respecté par tous ceux qui n'en ont pas été formellement dispensés. Je n'ai donc pas d'excuses à présenter; tout ce que je puis, c'est de prier Sa Sainteté de faire à l'avenir une exception en faveur du corps diplomatique. » Bismarck, informé et très strict sur les égards dus aux ambassadeurs, donna télégraphiquement l'ordre de ne pas accepter les explications du cardinal : il n'admettait pas que la moindre atteinte fût portée aux privilèges de son représentant; une réparation devait être accordée; si on la lui refusait, son ministre, sans rompre les relations officielles, s'éloignerait de Rome en faisant bien connaître que son départ était motivé par le refus de satisfaction. Arnim sentit le ridicule de tourner l'incident au tragique et pria Sartiges de s'entremettre. Notre ambassadeur y réussit. Le cardinal Antonelli lui accorda non des ex-

cuses, mais des regrets, et le corps diplomatique obtint l'entrée des voitures à un cheval. Arnim remercia par écrit le cardinal et déclara qu'il renonçait à discuter la question désormais purement théorique de la violation du privilège des ambassadeurs.

II

Pie XI avait invité tous les évêques de la chrétienté à venir au mois de juin assister à une canonisation solennelle qui célébrerait le XVIIIe centenaire du martyre de saint Pierre et de saint Paul. De tous les côtés l'épiscopat répondit à cet appel. Cinq cents évêques arrivèrent le cœur enflammé de foi et les mains pleines d'argent. Prêtres et fidèles venaient faire cortège à leurs pasteurs. On comptait dix mille prêtres français, trente mille paysans des anciennes provinces pontificales, en tout au moins cent trente mille pèlerins.

Des cérémonies touchantes et grandioses se déroulèrent dans les rues et dans les édifices religieux. La plus belle fut la canonisation à Saint-Pierre de vingt-cinq bienheureux. Le spectacle était magique. Au fond de l'église, une immense couronne de feu se reflétait sur les marbres et les illuminait. Quand le Pape eut prononcé la solennelle sentence de la canonisation, que les trompettes d'argent résonnèrent, que toutes les cloches de la ville se mirent en

branle à grandes volées, que les tambours ba
tirent aux champs, que les canons du fort Sain
Ange retentirent, et qu'à l'Offertoire de la mes
pontificale, trois chœurs de cinq cents voix e
tonnèrent le magnifique chant de Liszt, *Tu*
Petrus, une indicible émotion mêlée de cris et
larmes remplit le cœur de l'immense multitu
qui, depuis le matin, se pressait sous le dôm
de Michel-Ange (29 juin).

Une fête plus sévère suivit. Le Pape, da
un consistoire tenu en présence de tous l
évêques, prononça une allocution dans laquel
après avoir renouvelé les condamnations
Syllabus, il dévoila le dessein, qu'il n'av
communiqué jusque-là qu'à quelques-uns so
le plus haut secret, « de réunir, aussitôt qu
en trouverait l'opportunité vivement désirée,
sacré Concile œcuménique et général de to
les évêques du monde catholique, où seront
cherchés avec l'aide de Dieu, dans l'union d
conseils et des sollicitudes, les remèdes néc
saires aux maux qui affligent l'Église ».

Les évêques résolurent de répondre par u
Adresse à l'allocution pontificale. Une Comm
sion, d'abord nombreuse, puis restreinte, f
chargée de la rédaction, préparée par MM^grs Fra
chi et de Angelis. Les évêques anglais voulaie
des formules militantes. MM^grs Haynald et Dupa
loup, soutenus par le cardinal Altieri et l
Italiens, firent prévaloir un texte modéré,
contenant aucune provocation, quoiqu'il re
fermât une adhésion explicite à l'enseigneme

doctrinal du Saint-Père. Comme le cardinal De Angelis communiquait en italien à la Commission générale le projet rédigé par la Commission restreinte, un évêque slave de taille imposante se leva et dit : « Messeigneurs, que la ville de Rome s'exprime en italien à la bonne heure; mais le Saint-Siège doit parler latin ; le latin est la langue de l'Église ; je n'ai pas compris un mot de ce qui vient d'être lu. » Alors le cardinal Mathieu prit le projet et se mit à le traduire couramment en latin à la grande satisfaction du Slave.

Le 1er juillet on lut au Pape l'Adresse signée par 489 évêques. Ils y exprimaient « la joie de leurs âmes d'avoir appris le profond dessein que le Saint-Père avait médité de réunir un Concile, le plus grand remède que l'on puisse employer, disait Paul III, dans les plus grands périls de la république chrétienne ». Pie IX répondit en indiquant l'intention de convoquer ce Concile le 8 décembre 1869, jour anniversaire de la proclamation de l'Immaculée Conception. Le cardinal Caterini remit aux évêques présents un questionnaire qui appelait leur attention « sur un certain nombre de points graves de la doctrine et de la discipline ecclésiastiques à soumettre aux délibérations futures ».

Mgr Darboy était parmi les prélats venus à Rome. L'Empereur eût voulu qu'il reçût la pourpre, et il avait chargé Sartiges de pressentir les dispositions du Pape. « Gardez-vous-en, lui avait dit un prélat en relations fréquentes

le Vatican, Sa Sainteté est dans les plus mauvaises dispositions, et il n'y a rien à tenter tant que l'archevêque n'aura point, par des explications personnelles, dissipé les ombrages conçus contre lui. » Mgr Darboy eut un entretien avec Pie IX. Le Saint-Père, qui se croyait tenu à la plus délicate courtoisie, n'avait pas provoqué d'éclaircissements ; il s'était borné à ouvrir, à plusieurs reprises, la voie des explications, mais elles avaient été déclinées. Le Pape espérait le revoir encore alors que, plus libre après les solennités, il pourrait l'entretenir à son aise. Le départ précipité de l'archevêque, laissa dans son esprit le soupçon qu'il avait fui un entretien explicite. Quelque temps après, ayant lu, dans un recueil religieux inspiré par Mgr Darboy, qu'il y avait eu entente entre eux sur tous les points, il s'écria non sans quelque irritation : « Il sait bien qu'il n'y a eu ni explication ni entente, que je l'ai reçu poliment et qu'il ne m'a rien dit ! » Mgr Darboy continua donc à attendre vainement son chapeau.

III

A Paris, l'Exposition, ouverte officiellement le 1er avril, était dans toute sa splendeur en juin. Elle offrait réellement un coup d'œil *magnifique*. Le charlatanisme des appâts sensuels battant la caisse à l'entrée des exhibi-

tions de l'Industrie, de la Science, de l'Art, pour y attirer les chalands, s'essayait à peine ; l'ensemble restait d'une gravité élégante. On y retrouvait la méthode, l'ingéniosité d'esprit du commissaire général Le Play. Il avait adopté la disposition indiquée par le remarquable rapport du prince Napoléon sur l'Exposition universelle de 1855 : la division transversale par nation et la division longitudinale par nature de produits. Cette disposition heureuse permettait de rapprocher et de comparer facilement le degré d'avance des divers pays. Une des nouveautés était la création d'un groupe (X^e^) pour les institutions destinées à améliorer les conditions physiques et morales du peuple. J'en faisais partie avec Liebig, etc.

Dans une galerie s'étalaient, comme une invitation à l'étude de l'artillerie, tous les modèles possibles de canons : canons lisses et canons rayés, canons à charger par la culasse, canons Krupp, canons français, canons en fonte, en acier fondu, en fer forgé, tout ce que l'esprit humain avait inventé jusque-là en fait d'engins de destruction. Dans la galerie des machines, s'étalait le formidable canon d'Essen destiné à l'armement d'une batterie de côtes, d'une longueur de cinq mètres, du prix de 543750 francs, et dont chaque coup tiré coûterait 4000 francs.

A côté de cette exhibition brutale du réel, brillait celle de l'Idéalité sous les diverses formes que lui donnent les arts plastiques. Dans l'exposition française on retrouvait la liberté un

peu anarchique qui avait succédé à la longue domination de Ingres. On l'avait réputé pendant des années le maître suprême, et quiconque n'admirait pas dévotement le dessin impeccable, la beauté sculpturale, le grand style de cet adorateur de l'antiquité et de Raphaël, était taxé d'hérésie. Il fallait de la hardiesse pour dire tout bas que le portrait de Bertin, si merveilleux qu'il soit, n'efface pas l'*Homme au gant* de Titien, ou les *Syndics des Drapiers* de Rembrandt, et qu'il y a beaucoup trop de froid et de gris dans la magistrale ordonnance de l'*Apothéose d'Homère*.

A côté s'étaient élevés des maîtres remarquables : le brillant Horace Vernet, l'habile Delaroche, le poétique Ary Scheffer, le lumineux Decamps. Aucun d'eux n'avait osé s'insurger contre le maître reconnu de l'École ; Eugène Delacroix l'osa. Attiré par les drames modernes plus que par les réminiscences antiques, il chercha l'effet par la force de l'imagination, le pathétique de la passion, la flamme de la vie, la splendeur et le charme du coloris. Ingres l'excommunia. Introduit furtivement dans la chapelle de Saint-Sulpice peinte par le révolutionnaire, il regarde en silence, puis, le teint enflammé, se retourne vers son introducteur, et lui serrant le bras avec force : « Êtes-vous sûr, monsieur le curé, qu'il y a un enfer ? »

A ses dons techniques, Delacroix unissait une riche culture générale. Ingres aimait une cer-

taine musique, lui goûtait toutes les symphonies de l'âme humaine en tourment ou en intuition de l'infini. Il n'étudiait pas seulement le corps humain, il regardait aussi les soleils dans lesquels se reflètent la gloire et la splendeur de l'Éternel. Il n'introduisit pas dans la peinture plus de beauté, mais il l'anima de l'immense poésie qui au XIXe siècle a renouvelé la musique, la littérature, l'histoire, même la politique. Chacune de ses œuvres est un poème grandiose, fantastique, philosophique, encadré par un paysage en harmonie avec l'émotion et la pensée du drame. Il a fait monter l'art d'un essor plus libre dans un horizon plus vaste.

Quand le sceptre dictatorial tomba des mains fatiguées de Ingres, même avant sa mort, l'école française se sentit comme affranchie. Aussitôt se mirent à couler les sources retenues : Hébert, digne élève d'Ingres par la perfection du dessin et la gravité du style, sans maître pour l'enchantement de la couleur ; le vigoureux Bonnat ; l'élégant Gérome ; le resplendissant Henner ; le fantastique Moreau, si moderne dans son archaïsme, etc.

Les paysagistes aussi s'étaient révoltés contre une tradition non moins tyrannique : celle du paysage historique de Poussin et de Claude Lorrain. Opérant sur la toile une révolution semblable à celle de J.-J. Rousseau et de Chateaubriand dans le style, le solitaire de Barbizon, Théodore Rousseau, rejetant les arrangements de *convention,* observa la nature et rendit

avec une égale puissance sa cruelle indifférence et ses frémissantes évolutions, ses familiarités et ses grandeurs, la mare claire de la forêt aussi bien que l'amplitude des horizons lointains. L'Exposition universelle consacrait sa victoire par une médaille d'honneur. Jules Breton accroissait la renommée que lui avait value la *Bénédiction des blés*. Moins heureux, l'Homère du monde rustique, Millet, végétait encore dans l'ombre, luttant contre la misère.

La sculpture n'avait pas eu d'émancipation à opérer : Guillaume, Dubois, Carpeaux, continuaient, en la rajeunissant par leur inspiration propre, la tradition glorieuse des David, des Pradier, des Rude. La série des bustes de Napoléon aux divers âges de sa vie par Guillaume obtenait un succès général.

Les étrangers, Hockers, Bischoff, Rodakowcki, Matejko, etc., faisaient belle figure. Les œuvres les plus admirées étaient en sculpture le *Dernier Jour de Napoléon* par Vela, d'une poignante émotion ; en peinture les tableaux du Belge Leys et de l'Allemand Kaulbach, honorés de la grande médaille. Les tableaux de Leys se distinguent par l'extrême solidité du modelé et par un art consommé de distribuer les personnages. Le carton de Kaulbach représente une belle cathédrale gothique, sous les voûtes de laquelle se meuvent, autour d'un robuste Luther, groupés sans confusion, les précurseurs, les martyrs, les apôtres, les chefs théologiques et militaires, les *humanistes*, les orateurs, les écrivains de tous

les pays, se rattachant à la Réforme ou ayant brillé dans ce temps : Pétrarque, Machiavel rapprochés de Reuchlin, d'Ulric de Hutten, d'Erasme; Cervantes, Shakespeare, Calvin de Dumoulin; Michel-Ange, Léonard, Raphaël autour d'Albert Dürer; Képler, Copernic et Galilée fraternellement unis. Cette immense composition philosophico-historique, par son ordonnance, son dessin, constitue une création vraiment grandiose.

En dehors de l'Exposition la foule accourait, aussi curieuse et empressée, dans un théâtre du boulevard où l'on jouait un opéra-bouffe, la *Grande-Duchesse de Gérolstein*. Ludovic Halévy et Meilhac, les spirituels auteurs de cette étourdissante drôlerie, avaient attendri parfois la force d'un comique irrésistible par une petite note discrète de sentiment. Le maëstro Offenbach, artiste supérieur, puisqu'il a créé un genre dont il est resté le maître sans rival, avait mis, dans sa partition écrite selon les règles de l'art classique, à la fois le tapage de la joie, le brio des fantaisies de l'imagination, les tendresses mélodiques du cœur.

Des moralistes moroses ont trouvé ce succès mondial d'une bouffonnerie peu séante à la dignité de notre génie national. Il n'y avait pas là cependant de quoi nous diminuer. « Chacun des miracles de Çakya-Mouni, dit le Lalistavatara, se marquait par ceci : que tous les êtres vivant sur la terre éprouvaient le soulagement *momentané de* leurs maux. » Grâce au don divin

de la gaîté, la France opère dans le monde ce miracle permanent. Depuis Rabelais, « par son art des peintures contrefaictes à plaisir pour exciter à rire », depuis Voltaire, « qui lui apprit, comme dit Chateaubriand, « à rire avec grâce », la gaieté gauloise n'a cessé d'apporter une immense consolation aux misérables humains en leur faisant oublier un moment « tout ce pour quoy tant ils veillent, courent, travaillent, naviguent et battaillent ». Par ce privilège notre patrie excelle au-dessus des autres nations, et l'Italie elle-même, cette inépuisable terre de tout art, n'a rivalisé avec elle qu'au moment d'Arioste et de Rossini. Cela aussi valait d'être exposé, et librettistes et maëstro méritaient bien de nous en le faisant avec tant d'éclat.

IV

L'Empereur avait invité tous les Souverains. Victor-Emmanuel fit savoir qu'il resterait chez lui : il se dit malade, ce qui ne l'empêcha pas d'aller chasser dans la montagne. Gortchacow conseilla au Tsar d'accepter le premier. Alors, le roi de Prusse décida qu'il irait également, et aussitôt tous les autres souverains suivirent. Le roi des Belges commença le défilé (14 mai), puis vint le Tsar (1er juin) et le roi Guillaume (5 juin).

L'Empereur envoya à la rencontre du Tsar,

jusqu'à la frontière, le général Lebœuf, qu'en souvenir de la cérémonie du couronnement à laquelle il avait assisté, le souverain russe avait demandé lui-même comme attaché à sa personne. Le général de Failly fut envoyé au-devant du roi Guillaume. L'Empereur vint recevoir à la gare ses hôtes. On évita de faire passer Alexandre II par le boulevard de Sébastopol. Je me trouvais dans la foule, à la Porte-Saint-Denis : les deux souverains étaient dans une voiture découverte qui trottait fort, l'Empereur rayonnant, le Tsar grave. Dans le public curiosité, froideur; presque personne ne se découvrant, un sourd murmure, les voici! quelques cris de vive la Pologne! d'autres plus nourris de vive l'Empereur! Dans les quartiers aristocratiques il y eut un peu plus de chaleur. Le roi de Prusse fut reçu partout avec réserve, mais très respectueusement. On a raconté qu'à la vue de Bismarck, reconnaissable à son costume de cuirassier, quelques sifflets se firent entendre. Bismarck aurait dit à l'amiral Jurien de La Gravière assis à ses côtés : « Nous autres hommes politiques nous ne saurions plaire à tout le monde; il faut en prendre notre parti. » Je ne suis pas sûr de l'authenticité de l'anecdote. Dans tous les cas si certains spectateurs donnèrent cette preuve de mauvais goût, ils ne furent pas imités, et le public se montra partout à l'égard du Prussien curieux sans hostilité. Le Tsar, après avoir rendu ses hommages à l'Impératrice, descendit à l'Élysée. Quelques heures après il s'en

alla s'amuser à la *Grande-Duchessse de Gérolstein.* Le roi Guillaume s'établit au pavillon de Marsan.

De la frontière d'Erquelines à Paris, Gortchacow prit à part Lebœuf et lui expliqua longuement les bonnes dispositions de la Russie : « J'arrive avec une chancellerie pour faire des affaires, mais vous n'avez pas confiance en nous; vous en êtes tous au mot de Napoléon Ier : Grattez un peu le Russe et vous trouvez le Scythe. » Il revint aussi sur la campagne polonaise : « Si l'Empereur ne s'était pas lancé dans cette affaire, notre alliance n'aurait pu être rompue, et vous auriez aujourd'hui la frontière du Rhin. » Il insinua que rien n'était définitivement perdu, et que les rapports amicaux pourraient être repris si on voulait faciliter la politique russe en Orient. Il le pria de lui ménager une conversation confidentielle avec l'Empereur. Le soir même, Lebœuf s'échappa et alla raconter ce qui lui avait été confié. L'entrevue eut lieu, mais elle ne fut pas confidentielle : elle se passa comme celles de Biarritz avec Bismarck. Gortchacow débuta d'un ton solennel : « Ce voyage, Sire, sera un événement. » Il parla beaucoup; l'Empereur écouta, et, n'encourageant pas à des ouvertures précises, la conversation tourna court. Depuis le service que les Anglais lui avaient rendu, en couvrant d'une couleur honorable sa reculade dans l'affaire du Luxembourg, il était plus attentif que jamais à ne pas les froisser, et il savait qu'un rapprochement avec *la Russie,* au prix qu'elle y mettait, leur serait le

plus sensible des froissements. Un sentiment de fidélité envers l'allié de Crimée l'empêcha de provoquer les suggestions de Gortchacow et de sortir des généralités.

Déçu de ce côté, Gortchacow ne fut pas plus heureux auprès du Vice-Empereur. S'étant rendu dans son cabinet pour causer, il y trouva huit ou dix personnes. Rouher expliqua ce concours par le désir naturel de ses collègues de voir de près un homme illustre, qui n'allait pas dans le monde et n'était d'aucune fête. Aussi Gortchacow emporta-t-il l'opinion que si le ministre d'État était un économiste distingué, un brillant orateur, c'était un homme politique au-dessous de sa position.

Les Prussiens aux aguets suivaient pas à pas les moindres démarches russes. Personne, hélas ! ne songeait à tromper leur surveillance policière. Le Tsar n'eut pas plus que son ministre d'entretien approfondi. On l'accabla de prévenances, mais on évita toute conversation sérieuse. A son premier dîner aux Tuileries il annonça qu'il arriverait de bonne heure parce qu'il voulait causer avec l'Empereur. A peine introduit dans le cabinet de Napoléon III, il vit entrer l'Impératrice et la conversation s'éparpilla en banalités. Il renonça à de nouvelles tentatives. Cela commença à l'assombrir.

Un petit incident, qu'on a trop grossi, lors de sa visite au Palais de Justice, ne lui fut pas non plus agréable. Au sommet du grand escalier, au moment où il allait s'engager dans les vestibules,

sortit d'un petit groupe de quatre ou cinq avocats, comme un murmure plutôt que comme un cri un : « Vive la Pologne ! » Si le mot, *Monsieur* fut ajouté, il ne fut entendu ni par le Tsar, ni par ceux qui l'accompagnaient. Lebœuf s'avança vivement vers les avocats qui, aussitôt se dispersèrent et se perdirent dans la foule. Aucune autre manifestation ne troubla la visite, ou ne se produisit à la sortie, et le Tsar s'en retourna paisiblement, sans paraître s'être aperçu de l'incident. Mais le lendemain (6 juin) se produisit un événement dont il fut bien obligé de s'apercevoir. Il avait, avec le roi de Prusse, assisté à Longchamps à une magnifique revue de 60000 hommes commandés par Canrobert, au milieu d'une immense multitude enthousiaste et joyeuse, et il revenait avec l'Empereur et ses deux fils dans une calèche. A la hauteur de la Cascade, Raimbeaux, l'écuyer de l'Empereur, aperçut un jeune homme, qui, d'un mouvement rapide levait le bras et dirigeait un pistolet sur Alexandre II. Il poussa son cheval en avant et le coup destiné au Tsar porta dans les naseaux de l'animal. L'Empereur entendit deux détonations sans comprendre d'où elles provenaient. Ce ne fut qu'à une centaine de pas, que, dans la course rapide de la voiture, il aperçut quelques gouttes de sang sur un des Grands-Ducs, puis quelques taches sur lui-même. D'où venait ce sang? On comprit que c'était d'un cheval blessé, et l'on pria Raimbeaux de changer sa monture. On arriva ainsi à fond *de train* aux Tuileries sans savoir exactement

ce qui s'était passé[1]. Ce fut Piétri, le préfet de police, qui accourut le raconter.

L'attentat avait été commis par un jeune Polonais de dix-huit ans nommé Berezowski qui s'était blessé lui-même et qu'on avait eu grand'peine à arracher à la fureur de la foule. « Nous avons vu le feu ensemble, Sire, dit l'Empereur, nous voilà frères d'armes. — Nos jours sont entre les mains de Dieu », répondit froidement le Tsar. Le soir il assista à un grand bal à l'ambassade de Russie; les jours suivants à d'autres bals à l'Hôtel de Ville, aux Tuileries, et il y fut accablé d'ovations, d'hommages, de marques de sympathie, mais il resta sombre. D'ordinaire ses manières cordiales et l'extraordinaire douceur de sa voix harmonieuse le rendaient irrésistible; on ne le vit plus que réservé et hautain. A la fin de son séjour, lorsqu'il s'agit, selon l'usage, de l'échange des décorations, il dit à Lebœuf : « Pour les militaires, oh ! tant que vous voudrez, car j'aime beaucoup l'armée française et je serai bien aise de le lui témoigner, mais pour les personnages civils, rien[2] ! » Et, malgré les instances de Lebœuf, il les refusa à tous les civils, sauf quelques rares exceptions. Gortchacow ne partit pas dans des dispositions meilleures. A défaut d'une entente il eût voulu, du moins, une satisfaction publique de vanité qui laissât supposer à l'Europe qu'il venait de faire quelque chose d'important : il désirait la

1. Récit de l'Empereur Napoléon III au prince Napoléon.
2. *Récit du maréchal* Lebœuf.

plaque de Grand-Officier en diamants; on le savait, et on ne la lui donna pas.

La tournure que prit le procès Berezowski acheva de blesser, non seulement le Tsar et son ministre, mais la Russie même. Berezowski avait un regard honnête et doux. Il fut imperturbable dans son fanatisme. — « Vous vous croyez donc en droit de tuer le Tsar? — Oui, parce qu'il a tué mon pays, massacré les femmes et les enfants, envoyé la jeunesse polonaise en Sibérie, et d'un trait de plume condamné tout un peuple à l'exil, à la mort. — Mais ignorez-vous que nul n'a le droit d'attenter à la vie de son semblable? — Ce n'est pas mon semblable. — C'est votre souverain. — Non, il n'a jamais été mon souverain et je ne sache pas de nom qu'on puisse lui donner. — Mais Dieu défend de tuer. — D'abord je ne suis pas Dieu, puis Dieu se venge puisqu'il nous envoie en enfer. En le tuant je le délivrais de lui-même, et en le plongeant dans l'éternité il ne pouvait qu'être plus heureux que sur la terre où il vit en proie aux remords. J'ai obéi à la voix intérieure de mon cœur. » La défense d'Emmanuel Arago consista à étaler les rigueurs de la répression russe. Le procureur général se défendit de les justifier et se borna à protester contre la théorie de l'assassinat politique. L'accusé obtint des circonstances atténuantes, et ne fut condamné qu'aux travaux forcés à perpétuité (15 juillet).

Le Tsar vit dans cette indulgence une confir-

mation du cri de : « Vive la Pologne ! » Il se montra de plus en plus mécontent de son voyage. De ce moment fut arrêtée dans son esprit la résolution de laisser à la Prusse le champ libre contre la France. Peu après, Bismarck l'écrivait à Heydt son collègue : « Les Russes tiendront l'Autriche en bride[1]. »

V

Le roi Guillaume ne rechercha pas de conversation politique. Il s'attacha au contraire à les écarter : il songea seulement à plaire et il y réussit. Il n'était question que de sa bonne grâce et de ses séductions. Il paraissait émerveillé des beautés de la capitale et particulièrement intéressé par son système d'assainissement ; il visita avec Haussmann les travaux d'égouts et de canalisations. Cependant le Prussien reparut par échappées sous l'homme du monde aimable : il alla se promener, en souvenir de 1814, aux Buttes-Chaumont et, dans une visite à la princesse Stéphanie qui habitait aux Tuileries, il lui échappa de dire, sur un certain ton, en regardant le pavillon de l'Empereur : « C'est pourtant lui qui m'a empêché d'entrer à Vienne ! »

Bismarck parut avant tout préoccupé de se justifier d'avoir été déloyal dans l'affaire du Luxembourg. Dès son premier pas sur notre ter-

1. 27 décembre 1868.

ritoire, c'est le sujet dont il entretint le général de Failly[1], sachant bien que ses paroles seraient redites à l'Empereur : « Il n'aurait pas mieux demandé que le Luxembourg nous fût acquis, mais il avait promis *de ne pas empêcher*, non de *seconder*. Il avait demandé qu'on le mît en présence d'un *fait accompli*, et on l'avait appelé à se prononcer sur un *fait à accomplir;* alors les circonstances avaient été plus fortes que son bon vouloir. » Avec quelques variantes de détail, chaque fois qu'il en eut l'occasion, il reprit le même thème.

Comme autrefois, il fut de bonne humeur, inépuisable en saillies. Parfois encore ses propos surprenaient. Il dit au général de Failly : « Le Roi est un excellent homme, mais il est très indécis. Lorsque les affaires deviennent difficiles, je fais en sorte qu'il pense à une nouvelle giberne; cela l'occupe, et il me laisse faire. » Il se montrait fort galant. Dans un bal de la Cour, la ravissante jeune femme qui conduisait le cotillon, Mme Bouvet-Carette, étant venue lui offrir un bouquet de roses, signe d'invitation à valser, il prit le bouquet, fit de bonne grâce son tour de valse devant les souverains étonnés, puis, ramenant sa danseuse, il lui dit : « J'ai beaucoup aimé la valse, celle-ci sera la dernière que je danserai. » En souvenir il lui offrit un bouton de rose qui ornait le revers de son habit. Il demanda au colonel

1. *Récit* du général de Failly.

Stoffel de le conduire à la *Grande-Duchesse de Gérolstein* et il rit à gorge déployée de cette satire des petites cours allemandes, qu'il trouvait très ressemblante. Se retournant vers Moltke, assis au second rang parce qu'il était indisposé par l'eau de Paris, il lui disait : « C'est tout à fait cela ! »

Moltke écoutait impassible. Du reste, il l'était toujours, saluant, observant, sans dire un mot, ni témoigner aucune amabilité. Une fois seulement, dans une course en voiture à travers Paris, il dit au colonel Stoffel : « Je suis très content que le Roi ait vu toutes ces magnificences ; il s'occupe presque exclusivement de l'armée, il a pu s'assurer aujourd'hui qu'un souverain, sans négliger l'armée (car la vôtre est excellente) peut s'intéresser à tout ce qui contribue à la grandeur d'unpeuple. Il m'est permis plus qu'à tout autre de parler ainsi, car je n'ai pas à me plaindre de cette prédilection du Roi.

L'Empereur conduisit lui-même le roi de Prusse au Petit Trianon et à Versailles. Lebœuf suivait avec Bismarck et Moltke. Arrivé aux galeries du premier Empire, Napoléon III voulut passer outre ; le Roi insista pour qu'il n'en fît rien. Moltke, figure de plomb, regardait d'un œil haineux ; Bismarck parlait beaucoup, d'un ton ironique. « Sire, dit le soir Lebœuf à l'Empereur, je viens de passer une journée terrible, avec deux hommes qui nous détestent furieusement ; je prie Votre Majesté *de ne pas me la faire recommencer*. — Vous avez

tort, répondit l'Empereur, M. de Bismarck ne nous déteste pas, et M. de Moltke est un officier très distingué. » Très distingué, en effet, et très désireux de nous en convaincre, car, chaque matin il allait étudier sur le terrain la meilleure manière d'attaquer Paris. Lebœuf n'avait pas le droit d'insister, mais il pria de Failly, de ne pas mettre son nom parmi ceux qui devaient être décorés par le roi de Prusse.

Bismarck cependant eût voulu causer avec quelqu'un. Il n'y réussit pas mieux que Gortchacow. Il vit à peine Moustier, s'entretint peu avec l'Empereur, un peu plus avec Rouher, mais sans sortir des généralités. Ce ne fut qu'avec Persigny qu'il eut occasion de s'épancher. Le rencontrant aux Tuileries il lui demanda : « Ai-je bien suivi vos leçons? » Deux jours après il vint le voir. Il lui expliqua d'abord, comme il faisait avec tout le monde, son rôle dans l'affaire du Luxembourg : il avait été parfaitement sincère quand il exprimait à Benedetti le désir de favoriser les vues de l'Empereur ; il était trop heureux d'avoir cette occasion de calmer les susceptibilités de la France. Si l'opération avait échoué c'était dû à Benedetti, « qui appartient à cette époque politique où l'on confond l'intrigue avec l'habileté et sacrifie tout à la vanité ». Il se lança ensuite dans une foule de détails exagérés ou inexacts, démentis par ses propres discours et que, d'ailleurs, Persigny a peut-être mal recueillis[1].

1. *Ainsi*, par exemple, Rouher aurait parlé de la négocia-

Il se plaignit que l'Empereur, à Biarritz, eût éludé, non seulement une entente, mais un échange de vues. Sur les événements de 1866, il fut impitoyablement railleur et cette fois sans altérer les faits : « J'avoue que je n'ai pas compris à quelle pensée vous avez obéi dans votre médiation. Je me mets à votre place et je me demande ce qu'il y avait à faire? Assurément rien de ce que vous avez fait. D'abord, considérant l'agrandissement de la Prusse comme un échec pour la France, et n'osant pas ou ne pouvant lui rien prendre, j'aurais voulu au moins laisser des germes profonds de division entre les deux puissances allemandes. Mais vous avez fait tout le contraire. Le Roi voulait garder la Silésie autrichienne : c'eût été un sujet éternel de haine entre les deux couronnes; vous vous y êtes opposés et, par conséquent, comme aucune cause de colère ne subsiste entre les deux puissances, à la première occasion elles peuvent s'unir comme par le passé. De même pour le reste de l'Allemagne. En premier lieu, et à votre place, je n'aurais pas sacrifié si aisément le Hanovre, la Hesse et la Saxe. Ensuite, j'aurais voulu établir également des causes permanentes de discorde entre la Prusse et les États

tion du Luxembourg, en répondant à la tribune à M. Thiers. C'est matériellement faux : dans cette interpellation du 18 mars, il n'a pas été question du Luxembourg et les ministres français n'en n'ont parlé à la tribune que le 8 avril. Il aurait dit encore que la Prusse avait intérêt à faire la guerre à propos du Luxembourg, parce que les chances *étaient en sa faveur*; or il a dit maintes fois le contraire.

subsistants, tandis qu'au contraire vous avez jeté dans nos bras les princes allemands. Voici, par exemple, ce que vous avez fait pour la Bavière : Le roi de Prusse tenait fort à s'emparer d'un district bavarois sur la rive droite du Mein; vous avez voulu l'en empêcher. Qu'en est-il résulté ? A la nouvelle de votre opposition je fis venir le ministre de Bavière et lui dis que le Roi renonçait à garder le territoire en question, mais à la condition d'une alliance offensive et défensive avec la Prusse et d'un nouveau pacte avec l'Allemagne. Et le roi de Bavière s'empressa d'adhérer. En vérité je ne m'explique pas ce qui a pu dévoyer à ce point un gouvernement qui paraissait naguère si habile et si résolu. » Les politiques enclins aux imprévoyances de la générosité feront bien de méditer cette leçon de conduite.

« Je ne discuterai pas, répondit Persigny tout ému de douleur, sur des faits plus ou moins exacts, plus ou moins justement appréciés. Je rends hommage à l'énergie de votre caractère et à la supériorité de votre esprit; le succès a couronné vos conceptions. Vous avez pris en Allemagne la place de M. de Cavour en Italie, et toute l'Europe vous proclame le plus grand ministre du temps présent. Mais que d'actions de grâces vous devez à la fortune! Si elle vous eût été contraire à Sadowa, tout cet édifice si laborieusement construit croulait à la fois, et vous seriez resté enseveli, vous et votre réputation, sous ses ruines. Quel-

ques hommes dans ce monde, et je suis de ce nombre, auraient compati à votre destinée et se seraient dit que tant de talent, tant d'énergie, tant d'audace méritaient mieux de cette divinité capricieuse, qui aime pourtant les audacieux. Mais l'univers vous eût condamné, et la Prusse eût maudit votre mémoire. Eh bien! si vous devez beaucoup à la fortune, vous devez aussi beaucoup aux causes particulières, qui ont si malheureusement paralysé l'action de la France, et il eût été bien préférable, pour vous comme pour nous, qu'une entente eût présidé aux événements de l'année dernière. En effet, au lieu de cette rivalité créée entre la Prusse et la France, *au lieu de cet échec grave qui abaissait si profondément notre pays, et dont les conséquences peuvent, de proche en proche, amener un conflit violent entre nous*, et remettre en question ce que Sadowa a décidé, ne valait-il pas mieux pour vous que vos triomphes fussent en même temps une victoire pour la France, et que de chaque côté du Rhin votre nom fût salué des mêmes acclamations? Eh bien, cela était possible. J'en avais conçu la pensée. » Alors il fit part au Prussien de sa proposition au Conseil, quelque temps avant Sadowa, « de donner à la Prusse tout le nord de l'Allemagne, du Mein à la Baltique, à la condition d'indemniser sur la rive gauche du Rhin les princes dépossédés sur la rive droite ».

Bismarck éprouva quelque surprise de cette *étrange proposition*, et se contenta d'invoquer

la répugnance des populations rhénanes à accepter des princes étrangers à la maison de Brandebourg. Persigny lui confia, sous le sceau du secret, une combinaison qu'il tenait en réserve pour le moment où la guerre serait près d'éclater, et qui était de prendre les États du roi de Saxe en le transportant sur la rive gauche du Rhin. Il faut vraiment la puissance d'égotisme de l'ancien ministre pour avoir lu, dans le silence que garda Bismarck, la vision d'un ordre de choses propre à préserver la France et l'Allemagne d'une des plus terribles luttes de l'histoire.

Bismarck recueillit, partout où l'on consentit à causer avec lui, ce langage de mécontentement, et l'impression principale qu'il emporta de son séjour à Paris fut que les Français considéraient la victoire de Sadowa comme un échec personnel, qu'ils ne renonçaient pas à réparer. Le maréchal Vaillant, au dire de Keudell, un des confidents de Bismarck, fut particulièrement franc dans son chauvinisme : « Savez-vous, comte, lui dit-il, que vous faites à Paris une impression superbe? Tout le monde dit : C'est un bon b... » Le lendemain de la revue de Longchamps, Bismarck lui ayant exprimé son admiration pour nos belles troupes : « Merci bien, comte; tout cela est bel et bon, mais vous autres vous êtes devenus trop grands vis-à-vis de nous; il faut qu'un jour nous croisions l'épée. — Eh bien! dit Bismarck en souriant, croisons[1]. »

1. *Les* appréciations de Keudell sont souvent très contes-

Il partit, plus convaincu qu'à son arrivée, de l'inévitable fatalité d'une guerre avec la France.

L'apparition du terrible trio prussien au milieu des fêtes de l'Exposition rappelle celle des trois masques dans le sublime finale de *Don Juan*. Tout chante, tout rit, tout danse, et cependant les douloureuses mélodies qui font pressentir la catastrophe assombrissent déjà les accords joyeux.

Le prince Napoléon s'était tenu en Italie pendant le séjour du Tsar et du roi Guillaume. Il revint après leur départ. Il trouva l'Empereur content, mais las et charmé que ce fût fini : « C'est bien ennuyeux, on ne sait que se dire, et toujours en uniforme et en fête à mon âge, quelle fatigue! — N'ont-ils pas, demanda le Prince, parlé politique et traité d'affaires? — Non, dit l'Empereur, pas une demi-heure. Gortchacow qui est un grand bavard m'a dit avec emphase: « Ce voyage sera un événement », puis j'ai attendu et il ne m'a plus rien dit. Avec Bismarck nous avons également parlé fort peu; le roi Guillaume s'est entretenu de tout sauf de politique. Il a d'ailleurs plu, tandis que le Tsar a paru fort hautain. Ils sont venus simplement visiter Paris et s'amuser. » Voilà en quelques mots les résultats positifs de cette visite des souverains sur laquelle certains chroniqueurs d'antichambre ont écrit tant de fables, et cer-

tables, mais, en général, il est véridique dans le récit des *faits.*

tains faiseurs d'histoires diplomatiques tant de profonds commentaires. Aucun fait ne marque mieux l'affaissement de l'Empereur. Avant la pierre il n'eût pas eu à sa cour deux puissants monarques et leurs ministres sans essayer de s'expliquer avec eux sur tant de questions ouvertes, en voie d'élaboration ou de conclusion.

VI

Les petits princes arrivèrent après les grands : le vice-roi d'Égypte, qui se montra gracieux, généreux, et qu'on jugea très intelligent ; les rois de Wurtemberg et de Bavière. L'Empereur raconta au conseil des ministres que ce dernier se serait écrié : « Je me repens d'avoir confié les affaires à Hohenlohe ; il est trop prussien. Je reprendrai Pfordten [1]. »

Un autre personnage, le prince Antoine de Hohenzollern, vint aussi, mais incognito. Des mésintelligences s'étaient produites entre Charles de Roumanie et Napoléon III, son protecteur. L'Empereur était mécontent des rigueurs exercées contre les Juifs, de l'allure prussienne que son protégé donnait à son gouvernement, de la nomination d'un officier prussien, comme organisateur de ses troupes, enfin de l'introduction, comme chef du ministère, de Bratiano, l'ami passionné de tous ses ennemis, connu pour ses

1. *Carnet* du maréchal Vaillant du 27 juillet 1867.

idées avancées. Le prince Antoine, très fin, très avisé, avait cru d'abord que son fils n'avait pas à s'inquiéter de Napoléon III dont l'étoile semblait pâlissante. A la réflexion il s'était convaincu que, « même après son échec de Mexico, Napoléon III dominait toujours l'Europe »[1] et que c'est à Paris qu'était encore le plus solide appui de son fils. Il voulait s'entretenir avec l'Empereur, ôter tout caractère agressif à l'union récente de sa fille Marie avec le comte de Flandres. Il fut reçu affectueusement, comme on reçoit l'ami dont on est sûr. L'Empereur ne se plaignit pas du mariage; en renouvelant ses conseils au prince de Roumanie, il ne mit au bout aucune menace, sans cacher toutefois son désir de voir Bratiano quitter les affaires. Bratiano instruit de ces dispositions, et ne voulant pas augmenter les difficultés de son prince, donna sa démission que le Prince accepta à regret.

Après le Tsar et le roi de Prusse, ce fut le sultan Abdul-Azis qui excita le plus d'attention. Les Parisiens se réjouirent fort d'admirer, couvert de ses décorations et de ses dorures, le farouche maître et seigneur de tant de femmes. Il n'avait que trente-deux ans, et paraissait beaucoup plus âgé; son invitation lui avait causé une joie d'enfant; il ne se lassait pas d'admirer. Malgré son intention d'être aimable, son visage restait toujours sombre. Il ne disait pas

1. *Mémoires* du prince Charles de Roumanie, 30 juin 1867.

un mot de français, mais il avait avec lui Fuad qui le savait à merveille. Il assista le 1er juillet, à la droite de Napoléon III, à la distribution des récompenses.

L'Empereur dit : « Félicitons-nous, Messieurs, d'avoir reçu parmi nous la plupart des souverains et des princes de l'Europe et tant de visiteurs empressés. Soyons fiers aussi de leur avoir montré la France telle qu'elle est, grande, prospère et libre. Il faut être privé de toute foi patriotique pour douter de sa grandeur, fermer les yeux à l'évidence pour nier sa prospérité, méconnaître ses institutions, qui parfois tolèrent jusqu'à la licence, pour ne pas y voir la liberté. — Les étrangers ont pu apprécier cette France jadis si inquiète et rejetant ses inquiétudes au delà de ses frontières, aujourd'hui laborieuse et calme, toujours féconde en idées généreuses, appropriant son génie aux merveilles les plus variées et ne se laissant jamais énerver par les jouissances matérielles. — Les esprits attentifs auront deviné sans peine que, malgré le développement de la richesse, malgré l'entraînement vers le bien-être, la fibre nationale y est toujours prête à vibrer dès qu'il s'agit d'honneur et de patrie ; mais cette noble susceptibilité ne saurait être un sujet de crainte pour le repos du monde. Que ceux qui ont vécu quelques instants parmi nous rapportent chez eux une juste opinion de notre pays ; qu'ils soient persuadés des sentiments d'estime et de sympathie que nous entretenons pour les na-

tions étrangères, et de notre sincère désir de vivre en paix avec elles. »

On fut frappé de la pâleur du visage et de l'émotion de la voix de l'Empereur, qui contrastaient avec la sérénité de ses paroles; en entrant dans le palais du Champ-de-Mars, il avait reçu des mains du prince de Metternich la dépêche annonçant l'exécution de Maximilien, dont le bruit circulait dans Paris depuis la veille.

CHAPITRE XVI

LE CERRO DE LAS CAMPANAS
(LA COLLINE DES CLOCHES)

I

L'événement était cruel, mais non inattendu. Il paraissait imminent depuis le départ de nos troupes.

A ce moment-là, le Mexique tout entier repris par Juarez, qui allait établir son gouvernement à San Luis Potosi, était aux mains des armées républicaines, à l'exception de quatre villes, Vera-Cruz, Puebla, Mexico et Queretaro. Bientôt Porfirio Diaz s'établissait devant Puebla; Corona et Escobedo se dirigeaient vers Queretaro.

Miramon commença ce que Maximilien appelait la pacification par un coup de main heureux contre Zacatecas, où il fut sur le point d'enlever Juarez. Enivré de ce succès, Maximilien lui écrit de Mexico : « Pour le cas où vous réussiriez à vous emparer de [illegible] Juarez, de Lerdo de Tejada, de [illegible] ias, de don Luis Garcia ou

Negrete, je vous charge d'une façon toute spéciale *de les faire juger et condamner par un conseil de guerre*, conformément à la loi du 4 novembre actuellement en vigueur. Mais la sentence ne sera pas exécutée avant d'avoir reçu notre approbation. C'est pourquoi vous nous en enverrez immédiatement une copie par l'intermédiaire du ministre de la Guerre. Jusqu'à ce que vous ayez reçu notre décision, nous vous recommandons de procurer aux prisonniers un traitement conforme à ce que l'humanité exige sans négliger pour cela de prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher une évasion. » (5 février.) Cette lettre n'arriva pas à son destinataire déjà en déroute; elle tomba entre les mains des Juaristes et fut plus tard une pièce funeste du dossier du procès de Maximilien.

Au lendemain de sa victoire éphémère, Miramon, attaqué par des forces supérieures, fut littéralement mis en pièces à San Jacinto (6 février 1867); son frère Joachim, fait prisonnier, fut fusillé à la lueur d'une chandelle; 157 soldats français furent exécutés par petits groupes. Miramon, blessé, s'échappa à grand'peine. Le découragement de Maximilien à la nouvelle de cette défaite égala son exaltation récente, et il fit simultanément deux démarches qui montrent le désordre de ses pensées.

Il envoya à Porfirio Diaz un M. Burnouf pour lui offrir le commandement des forces *enfermées* dans Puebla et Mexico, ajoutant

que « Marquez, Larès et Cie seraient chassés du pouvoir et que lui-même quitterait le pays, laissant l'État aux républicains. » Porfirio Diaz répondit que, comme général en chef d'un corps d'armée, il ne pouvait avoir avec l'Archiduc d'autres relations que celles que les lois militaires autorisent avec le chef d'une troupe ennemie. Et il instruisit aussitôt Juarez de la proposition[1].

La seconde démarche de Maximilien fut une lettre à Larès : « La situation du Mexique m'émeut profondément; chaque résolution adoptée pour terminer la guerre civile nous conduit à l'allumer davantage, et partout où l'on prétend consolider l'Empire coulent des torrents de sang, sans obtenir le moindre avantage. On espérait qu'une fois l'empire émancipé de l'intervention française, notre action se ferait sentir d'une façon salutaire en faveur du bien-être des populations. Malheureusement, c'est le contraire qui est arrivé... On se promettait beaucoup de l'habileté, de la loyauté, du prestige des généraux Mejia, Miramon, Marquez : le premier a quitté le service sous prétexte de son état de santé; le second a sacrifié presque sans combattre tous les éléments qu'on lui avait confiés; le troisième, après avoir tout extorqué par les moyens les plus violents aux citoyens pacifiques, a ordonné une expédition mal calculée dont les sanglants résultats ne *seront* jamais assez déplorés. En même temps

1. *Lettre* de Porfirio Diaz au général Leyva, 14 février 1867.

le Trésor est épuisé : pour faire misérablement face aux services de quelques branches de l'administration, il faut imposer des emprunts forcés impossibles à réaliser, même au moyen des procédés les plus vexatoires, et décréter des contributions extraordinaires plus odieuses que productives. L'Empire n'a donc pour lui ni la force morale, ni la force matérielle ; les hommes et l'argent le fuient, et l'opinion se prononce de toutes manières contre lui. D'un autre côté, les forces républicaines, que l'on a injustement prétendu représenter comme désorganisées, démoralisées et animées seulement du désir de piller, prouvent par leurs actes qu'elles constituent une armée homogène, stimulée par la valeur et l'habileté de son chef, et soutenue par l'idée grandiose de défendre l'indépendance nationale qu'elle croit mise en péril par la fondation de l'Empire. Dans une situation si critique, nous n'avons pas même la ressource d'un appel au suffrage universel des populations, parce que le vote des quelques localités occupées par les armées impériales ne signifierait rien quant au résultat. Le moment d'employer ce moyen est passé, nous devons y renoncer pour toujours. J'ai contracté envers le Mexique l'engagement solennel de ne jamais être une occasion de prolonger l'effusion du sang. L'honneur de mon nom et l'immense responsabilité qui pèse sur ma conscience devant Dieu et devant l'histoire me prescrivent de ne pas différer davantage une *grande résolution* qui fasse immédiatement

cesser tant de maux. J'espère donc que vous voudrez bien, avec la promptitude qu'exige la circonstance, m'indiquer les mesures que vous jugerez opportunes pour dénouer la crise actuelle, en vous réglant sur les idées exprimées dans cette lettre et en vous préoccupant uniquement du bien et de la prospérité du peuple mexicain, avec un entier détachement de tout intérêt politique et personnel. »

Cette lettre surprenante, véritable réquisitoire contre l'Empire, tel qu'aucun juariste n'en a prononcé de plus dur, appelait une seule réponse : « S'il en est ainsi, allez-vous-en ! »

« Allez-vous-en ! répondit en effet Larès, mais seulement de votre capitale, et rendez-vous à Queretaro. De là vous pourrez, mieux que de Mexico, réaliser votre projet de traiter avec Juarez. Concentrez le plus possible de troupes régulières sous des généraux loyaux, prenez-en le commandement afin d'éviter les rivalités. Ayant ainsi une attitude vraiment forte, qui fasse comprendre aux républicains qu'ils rencontreront encore d'énergiques résistances, vous entrerez directement en pourparlers avec Juarez. Le débat devra se borner à faire stipuler l'introduction des réformes constitutionnelles suivantes par le premier Congrès : Création d'un Sénat. — Inamovibilité des ministres de la Cour suprême. — Élection directe du président et des députés. — Restitution du droit de vote au *clergé*. — Liberté aux corporations d'acquérir *des biens*. — Amnistie, etc. »

Ainsi empereur et ministres s'accordaient à reconnaître que l'Empire était condamné, impossible, et qu'il ne fallait prendre une attitude de combat qu'en vue d'amener honorablement son remplacement par la république de Juarez. Jusqu'ici on avait vu des gouvernements subir des abdications qu'on leur imposait par la force : celui-ci décrétait lui-même sa déchéance.

Maximilien se rendit à ces avis. Il institua Larès chef du pouvoir, donna au général Tabera le commandement à Mexico du 2e corps et se mit en route vers Queretaro furtivement, à cinq heures du matin, le 13 février, avec une colonne de 1 500 hommes et 50 000 pesos. Il marchait en tête en costume national mexicain et emmenait dans son état-major Vidaurri, homme expérimenté et de jugement ferme et clairvoyant, le prince de Salm-Salm, Prussien qui, après avoir servi dans la guerre de Sécession, s'était donné à lui et avait gagné sa confiance, le colonel Lopez, officier de la Légion d'honneur, à la belle prestance, à la brillante chevelure, aux manières élégantes également dans ses bonnes grâces. Le personnage le plus important de cet état-major était un petit homme vif aux yeux noirs, aux cheveux noirs, cachant sous sa barbe la cicatrice d'une blessure reçue dans la joue, le général Marquez. Isolé, sombre, rêveur, il marchait à l'écart, ne s'approchant de l'Empereur qu'après deux ou trois appels, et alors très obséquieux. Celui-là n'était pas pour qu'on traitât avec Juarez. : clérical

irréductible, il ne concevait que la lutte sans merci, prêt, si Maximilien la désertait, à la poursuivre en son nom ou en compagnie de Santa-Anna.

A Queretaro, on trouva Miramon et Castillo et on fut rejoint par Mendez. Une discorde déchaînée régnait entre les divers membres de cet état-major. Miramon et Marquez se haïssaient, Mendez se défiait non moins de l'un que de l'autre : tous jalousaient Lopez à cause des préférences dont il jouissait. Maximilien, au milieu de ces rivalités, ne savait à quoi se résoudre, n'ayant pas l'autorité d'imposer une direction à laquelle tout se soumettrait. Cependant, comme il fallait se prononcer en faveur de quelqu'un, il opta pour Marquez et le fit chef général de l'état-major. Miramon, ancien président de la République, croyait que ce titre lui était dû et son mécontentement s'en accrut.

II

Queretaro comptait 35 000 habitants. On l'appelait la Ville lévitique parce que les prêtres y dominaient et que les couvents, semblables à de véritables forteresses, y abondaient. Le représentant du parti conservateur était donc assuré d'y recevoir un accueil enthousiaste et un appui dévoué. Stratégiquement, on ne pouvait plus mal choisir : une défense n'y était possible que si on occupait les hauteurs environnantes,

et l'armée restreinte des Impériaux n'y suffisait pas. On s'y trouvait sans cela dans une véritable souricière d'où l'on ne pouvait s'échapper qu'en gagnant les défilés voisins de la Sierra Gorda. La clé de cette position était le couvent de la Cruz, situé sur un rocher à l'angle sud-ouest de la ville, la dominant sur une longueur de 600 mètres et une largeur de 400, entouré d'une très forte muraille et comprenant de vastes cours, une chapelle, de solides bâtiments de pierre. En face, à l'autre extrémité de la ville, le Cerro de las Campanas, la colline des cloches ; ces deux positions reliées par une rivière qui traverse la ville. La garnison ne comptait qu'une dizaine de mille hommes, réunissant ce qu'il y avait de plus vigoureux dans les troupes mexicaines. Quelques Français intrépides en faisaient partie.

Deux armées républicaines marchaient sur Queretaro, l'une sous les ordres d'Escobedo, (12000 hommes) l'autre sous Corona (8000), séparées entre elles de cinquante lieues au moins. Dans un pareil cas, la stratégie à suivre était d'imiter ce qui venait de réussir récemment à Falkenstein dans l'armée du Mein, de s'avancer d'abord sur l'une des fractions, la battre, puis se retourner vers l'autre et d'empêcher ainsi leur réunion. Miramon le conseilla, Marquez, très ignorant en stratégie s'y opposa, et Maximilien se rangea à son avis. On attendit donc dans l'immobilité que les deux armées fussent réunies; on les laissa tranquillement procéder à

l'investissement complet de la place. Encouragé par cette inertie, Escobedo, le général en chef, tenta le 14 mars un assaut. Il fut brillamment repoussé, grâce à la cavalerie de Mejia, dans un combat où Maximilien se montra fort brave. Néanmoins l'investissement se resserra. Or, toute ville sérieusement investie est une ville tôt ou tard affamée.

Avait-on une chance quelconque de se dégager et de se ravitailler? ne valait-il pas mieux sortir avant d'être étouffés et se replier sur Mexico, où l'on établirait, dans des conditions meilleures, le point de la défense suprême? Maximilien demanda à un conseil de guerre de trancher le doute. Ne voulant pas influencer les avis, il s'abstint d'y assister, laissa la présidence à Miramon, et attendit le résultat dans une chambre voisine. Comme dans toutes les occasions, Marquez et Miramon furent d'un avis opposé, Marquez soutenant l'urgence de revenir à Mexico et Miramon la nécessité de rester à Queretaro. Le conseil tout entier se rangea du côté de Miramon : ce n'était pas la peine d'avoir quitté Mexico pour y rentrer immédiatement; d'ailleurs, les troupes, insuffisamment disciplinées, étaient incapables d'affronter, dans une retraite, les attaques de deux fortes armées. Il parut suffisant d'envoyer à Mexico le général Marquez avec le titre de lieutenant général et les pleins pouvoirs de l'Empereur.

Deux affirmations contradictoires se trouvent en présence sur les instructions reçues par Mar-

quez. Selon Maximilien et ses généraux il lui avait été prescrit de ramener de la capitale des troupes, des munitions, des fonds, et il aurait donné sa parole d'honneur devant tous, d'être de retour dans vingt jours au plus tard. Selon Marquez, on ne l'avait pas chargé de ramener à Queretaro la garnison de Mexico : il devait seulement conserver la possession de la capitale comme un centre de résistance et de réunion, en cas d'accident malheureux à Queretaro, et envoyer, au moyen de courriers journaliers, les fonds et les munitions qu'il pourrait se procurer. Il eût été bien inutile de lui donner les pouvoirs extraordinaires de lieutenant général, s'il n'avait eu que le rôle de convoyeur chargé de ramener des troupes.

Vidaurri fut adjoint à Marquez comme ministre des Finances et président du Conseil. Iribarren, connu par son indomptable énergie, dirigerait l'intérieur à la place de Larès. Maximilien compléta ces mesures par un acte intitulé *acte d'abdication*, dans lequel il n'est pas dit un mot d'abdication. En l'absence de l'Impératrice, il instituait une régence « qui assurerait le bonheur de la nation mexicaine même après sa mort » (20 mars 1867). Dans la nuit du 22, Marquez quitta Queretaro accompagné de mille chevaux commandés par le général Quiroga. Pendant que Maximilien s'affaiblissait ainsi en vue d'un secours éventuel, Escobedo s'accroissait d'un fort contingent.

III

Marquez déjoua la surveillance de l'ennemi et arriva à Mexico le 27 mars, à la stupéfaction générale. La capitale avait déjà traversé de mauvaises heures. Le blocus commençait à se resserrer autour d'elle. Misérablement défendue, (6 000 hommes) elle avait commencé à être rançonnée. On avait établi, même sur les étrangers, une contribution d'un pour cent sur tout capital susceptible d'être employé dans une industrie quelconque; le paiement devait être effectué moitié dans six jours, moitié dans les quinze suivants. Il y eut impossibilité matérielle de le recouvrer. Marquez, le lendemain de son arrivée, convoqua le haut commerce et les grands propriétaires étrangers ou indigènes et taxa chacun pour une somme à payer immédiatement. On cria, mais à la fin de la journée le Trésor avait encaissé plus de 1 500 000 francs.

Ainsi muni il chargea Vidaurri du gouvernement et partit pour Puebla avec 3 500 hommes (1 900 fantassins, 1 600 chevaux et une batterie). Il recevait de mauvaises nouvelles de cette ville, serrée de près par Porfirio Diaz et ses 8 000 hommes. En s'y portant rapidement, en la ravitaillant, il se grossirait de ce qu'il y trouverait, reviendrait en forces à Queretaro, et obligerait *Escobedo* à lever le siège. Ce plan était hardi, son succès eût mis la république en péril. Une

dame de Mexico avertit Diaz. Celui-ci, qui était dépourvu de munitions, en emprunta au général Alvarez, réunit ses lieutenants et leur dit : « Quand vous verrez un feu allumé sur la colline Saint-Jean, vous entrerez dans Puebla. » A quatre heures du matin il alluma le feu et donna l'assaut à la fois par treize côtés. Les Impérialistes surpris se rendirent, les forts capitulèrent. (4 avril.)

Diaz, sans perdre un instant, marcha sur Marquez. Celui-ci ne sut prendre aucune disposition. Sa troupe, menacée d'être tournée par la cavalerie ennemie, se dispersa, et lui, laissant ses soldats se débrouiller comme ils pourraient, culbuta quelques cavaliers qui lui barraient le chemin et s'enfuit à toute bride avec son état-major à Mexico. Pas un soldat n'y fût rentré sans le sang-froid du colonel autrichien Kodolisch qui prit le commandement, rallia les débris des Mexicains autour de ses troupes et ramena 2000 hommes (8 avril).

Cette défaite produisit des effets désastreux. On craignit encore Marquez, mais on ne le respecta plus. Les Autrichiens l'accusaient tout haut de lâcheté et d'incapacité: il ne se soutint qu'en redoublant de rigueur. Le découragement fut universel. Porfirio Diaz n'essaya pas d'entrer de force dans la capitale. Il prit Guadalupe et Chapultepec, positions excellentes, commença le blocus, coupa les routes, amenant de Puebla le matériel nécessaire (14 mars). Marquez bloqué fut dans l'impossibilité de conduire à Maxi-

milien un secours dont lui-même aurait eu si grand besoin.

IV

Cependant, à Queretaro, on se disait tous les jours : « Marquez va arriver ! » Les privations augmentaient, les ressources diminuaient, tandis que celles de l'ennemi s'accroissaient. Le 24 mars Escobedo tenta un nouvel assaut par des troupes récemment arrivées, qui s'avancèrent avec d'autant plus de résolution qu'on leur avait promis une tâche facile. Ces soldats avaient un air éclatant de propreté car ils portaient des pantalons blancs qu'ils lavaient avant la bataille, se promenant à travers le camp dans le costume d'Adam pendant qu'ils séchaient. On les laissa approcher jusqu'à quelques centaines de pas, et on les accueillit par une telle pluie de projectiles qu'ils s'enfuirent éperdument. Une seconde colonne ne fut pas plus heureuse. Elle s'empara un instant de la Casa Blanca mais elle ne put s'y maintenir. Mendez la repoussa ; elle eut beau revenir à la charge, elle fut fauchée et se retira laissant deux mille morts.

Maximilien donna aux plus méritants de ce brillant combat une médaille de bronze. Quand tous les officiers eurent été décorés, Miramon en offrit une à l'Empereur en disant : « Au nom de l'armée, je prends la liberté de décerner ce

gage de bravoure et d'honneur au plus brave de tous. »

Tout cela était fort honorable, mais ne procurait ni vivres, ni soldats. Marquez n'arrivait pas; quelque vaillante que fût la résistance, l'issue en était fatale. Mejia et Mendez le sentaient : ils adjurèrent Maximilien de sortir de la souricière quand il en était temps encore. La Sierra Gorda était à huit lieues au nord-est de Queretaro; quelques hommes suffiraient à arrêter une armée dans les défilés étroits de cette montagne. C'était le pays natal de Mejia; il y était roi absolu; tous les Indiens l'appelaient papa Tommasito, et eussent pris les armes à son premier appel. L'Empereur aurait pu y demeurer pendant des mois et gagner de là la côte. Miramon qui, depuis le départ de Marquez, était devenu tout-puissant sur l'esprit de Maximilien, le détourna de ce conseil : Queretaro pouvait tenir encore; il n'était pas dit que Marquez ne revînt pas, il fallait l'attendre. Cet entêtement répondait au sentiment d'orgueil qui était le fond du caractère de Maximilien. Il voulait bien finir, mais théâtralement, en chevalier qui rend son épée avec des phrases sonores, non en aventurier piteux, qui s'esquive dans les défilés d'une montagne. Il était d'ailleurs convaincu qu'il ne risquait rien en demeurant et que, quoi qu'il arrivât, Juarez n'oserait jamais attenter à la vie d'un archiduc d'Autriche. Sans se préoccuper du sort de ses généraux peu sûrs de la même immunité, il sacrifia leur sécurité à

son désir de faire brillante figure, et l'on resta.

Marquez continua à ne pas venir, les vivres et les munitions à s'épuiser, et les hommes à diminuer. Les mesures les plus extrêmes de défense furent adoptées. Tout le soufre et le salpêtre, même des boutiques de pharmaciens, fut mis en réquisition; les cloches des églises, le toit de plomb du théâtre furent fondus; on vivait de maïs et de viande de mulet. On courait après l'argent par des moyens que n'eût pas désavoués Marquez. Ainsi un habitant ayant refusé 30 000 francs, il fut exposé dix-huit heures aux balles des assiégeants dans une tranchée, puis confiné dans la cage étroite d'un escalier où il resta sans boire ni manger jusqu'à ce que la somme eût été livrée. Une jeune fille fut arrêtée et enfermée dans un réduit immonde jusqu'à ce que son père eût apporté les sommes qu'on lui réclamait. A ceux qu'on plaçait dans les tranchées, on mettait une torche en main pour qu'ils pussent mieux servir de mire aux assaillants. Tout cela s'aggravait du dissentiment le plus aigu entre Mendez et Miramon. Chacun voulait que l'Empereur fît arrêter l'autre.

Marquez ne venant pas, Maximilien résolut d'envoyer vers lui. Il chargea le prince de Salm-Salm d'aller le chercher à Mexico, de le ramener coûte que coûte et de l'arrêter s'il avait trahi. Miramon adjoignit à Salm le général Moret. Les deux envoyés trouvèrent les ennemis avertis par des espions et ils furent obligés de rebrousser chemin. On pensa alors qu'un homme seul

franchirait plus aisément les lignes : on expédia l'Alsacien Muth.

Les mauvaises nouvelles arrivèrent avant son retour. Un bruit de cloches et la diane résonnant dans le camp des assiégeants annoncèrent qu'on s'y réjouissait, et un homme de l'hacienda de Jacal, quartier général de Corona, vint raconter que les généraux se félicitaient d'une défaite de Marquez entre Puebla et Mexico, délibéraient sur ce qu'on ferait de Maximilien, disaient qu'il fallait le fusiller, et exprimaient la crainte que le gouvernement ne lui pardonnât. « Contre cela, avait dit Corona, il y a un remède; il pourrait être fusillé par son escorte, comme le président Commonfort. »

Maximilien ne voulait pas croire à la défaite de Marquez, dont il ne s'expliquait pas la présence du côté de Puebla. Muth lui en apporta la confirmation. Entré dans le camp libéral comme déserteur, il avait des renseignements certains : Marquez battu, Puebla livrée, l'ennemi résolu à ne plus tenter d'assaut, mais à resserrer ses retranchements de manière à avoir raison de la ville par la famine. Maximilien prit alors la résolution désespérée de traverser avec son armée les lignes ennemies. Nul ne fut instruit de son projet, sauf Miramon, Castillo, Salm et Lopez. Afin que les habitants n'en eussent pas le soupçon, les clairons sonnèrent la diane, les cloches non encore fondues carillonnèrent comme en fête de victoire. L'impétuosité avec laquelle les troupes attaquèrent les assiégeants fut telle que

les républicains culbutés abandonnèrent 15 canons, une quantité considérable d'armes, de munitions et de prisonniers et s'enfuirent en panique, quelques-uns jusqu'à quatre lieues de Queretaro. Le but de la sortie allait être atteint : plusieurs heures s'écouleraient avant qu'Escobedo pût envoyer de nouvelles troupes et rétalir ses affaires ; il fallait profiter rapidement de ce court répit et tenter de se dégager de l'étreinte où l'on allait être étouffé. Mais Maximilien était incapable de pousser jusqu'au bout un dessein quelconque. Étourdi par les acclamations qui l'accueillent sur le champ de bataille, il ne se précipite pas vers l'issue en ce moment libre, il s'arrête à délibérer avec Miramon, et se laisse persuader qu'au lieu de chercher à s'enfuir, il est mieux de demeurer et d'achever la victoire. Le temps de cette délibération n'avait pas été perdu par Escobedo. Quand les Impériaux, reprenant l'offensive, essayèrent de gravir les pentes du Cimatario, les troupes républicaines, déjà revenues sur la crête, les reçurent par un feu terrible, et, malgré l'exemple de Maximilien qui marchait à leur tête, l'épée à la main, ils furent à leur tour culbutés et rejetés dans un immense désordre au delà des positions un instant conquises. Journée glorieuse malgré tout, puisqu'on avait pris 600 ennemis et 22 canons, mais stérile et qui faisait évanouir la dernière chance de salut (27 avril).

V

L'agonie de la place commença alors. L'argent, les munitions, les vivres, même le maïs manquaient; la famine sévissait; l'infanterie épuisée avait dû être remplacée dans les tranchées par les cavaliers dont les chevaux étaient morts de faim; chaque nuit des déserteurs, soldats et officiers, se présentaient aux portes du camp ennemi demandant du pain; la garnison ne comptait plus que 5137 hommes.

Jusque-là on avait pu se demander si on capitulerait ou si on tenterait de s'enfuir. Maintenant on ne songeait ni à s'enfuir, car la clôture de l'investissement était hermétique, ni à capituler, car l'ennemi n'y eût pas consenti. Le choix n'était plus qu'entre se livrer à merci, ou se laisser mourir, ou attendre un assaut qui eût été un pillage et un massacre. Miramon et quelques officiers proposèrent la tentative désespérée d'un dernier effort pour sortir de la place après avoir encloué les canons et détruit les munitions.

C'était un projet d'une démence sauvage. A peine les assiégés exténués eussent-ils fait quelques pas, ils eussent été criblés, sabrés, anéantis, leurs officiers fusillés sur place sans procès, et la ville, où se serait ruée une soldatesque déchaînée, mise à feu et à sang. Alors se réveilla dans Maximilien cet instinct de sa nature aussi

invincible que l'orgueil, la bonté. Il eut horreur de se couvrir inutilement de tant de sang; mais faible toujours, ne sachant pas résister en face, craignant d'être désobéi, il rusa. Il parut accepter le principe de la folle sortie, et s'ingénia à en retarder le jour sous les prétextes les moins sérieux. C'était d'abord pour le 10 mai, puis pour le 13. Enfin, acculé par Miramon, il arrêta que ce serait dans la nuit du 14 au 15. Un conseil de guerre fut convoqué le 14 au soir pour arrêter les dernières dispositions.

Alors Maximilien eut recours à un moyen radical. Il chargea son favori Lopez de se rendre auprès d'Escobedo et de lui demander de le laisser gagner, avec sa suite et escorté du régiment de l'Impératrice, le port de Tuxpam d'où il s'embarquerait pour l'Europe, donnant sa parole d'honneur de ne revenir jamais au Mexique; en cas de refus, si vif était son désir d'empêcher coûte que coûte l'insanité en voie de préparation, qu'il se livrerait à discrétion. En se présentant à la Cruz vers les trois heures du matin, Escobedo n'y rencontrerait aucune résistance et l'Empereur se constituerait prisonnier. Il espérait que l'Empire écroulé et lui parti, l'exaspération tomberait, et que Juarez alors céderait à la clémence à laquelle il était enclin. L'essentiel était donc d'obtenir la liberté de partir. Ceci gagné, le reste suivait.

Muni de ces instructions, Lopez se présenta sept heures du soir au camp d'Escobedo et de-

manda à être introduit auprès du général en chef. Celui-ci le reçut avec défiance. Cependant Lopez se disait si formellement l'envoyé de Maximilien qu'il consentit à l'entretenir en particulier. Lorsqu'il eut entendu ses requêtes, il dit : « J'ai des ordres précis, je ne puis traiter que de la reddition sans conditions. » Lopez veut discuter ; il fait l'éloge des chefs et des troupes impérialistes : l'Empereur peut encore forcer les lignes, prolonger la guerre et l'effusion du sang. Escobedo répond : « Je connais votre situation aussi bien que vous. Je sais que vous voulez tenter une sortie, que des colonnes déjà formées attendent l'ordre de franchir les tranchées. Ce n'est pour moi que très satisfaisant, je faciliterai même ce mouvement en laissant un passage libre afin de tomber sur les vôtres avec mes douze mille cavaliers, qui feront du champ de bataille un lac de sang impérialiste. » Les déserteurs qu'Escobedo recevait chaque jour lui faisaient en effet connaître la position véritable des assiégés. Lopez ne trouva rien à répliquer.

Escobedo croyait la conversation terminée, lorsque avec surprise il entendit l'émissaire la reprendre, en disant que l'Empereur lui avait ordonné « de mettre fin au siège à n'importe quelles conditions, parce qu'il était résolu à empêcher une opération sanglante ; il se livrait à discrétion : à trois heures du matin, les forces qui défendaient le Panthéon de la Cruz seraient concentrées dans le couvent, et les républicains

pourraient se rendre maîtres sans résistance de cette clé de la position. » Le général républicain ne put s'empêcher de témoigner son incrédulité à des propositions si étranges de la part d'un prince qui venait de montrer tant d'énergie à Orizaba. Mais Lopez lui révéla que l'Empereur ne voulait plus continuer la défense ; qu'il croyait tous ses efforts absolument inutiles, les colonnes qui devaient forcer la ligne de siège étaient bien formées, mais il voulait les arrêter, et il n'était pas sûr que ses ordres seraient suivis par des chefs obstinés qui ne lui obéissaient plus.

VI

Tandis que Lopez parlementait, Maximilien délibérait avec ses généraux, gagnant du temps en discussions puériles sur les termes d'une proclamation à rédiger. Plusieurs fois il envoya un aide de camp quérir Lopez qu'on ne trouva pas chez lui. A onze heures, il arriva enfin. On remarqua son air troublé. L'Empereur l'excusa en l'attribuant à son regret de s'être fait attendre. Puis il le prit à l'écart et l'entretint longuement. Lopez lui rendit compte de sa mission, de son échec et l'avertit de ce qui était convenu avec Escobedo. La conversation finie, Maximilien le décora, devant ses officiers, de la médaille militaire. « Pourquoi? c'est un mystère. » dit Salm. Le mystère est maintenant éclairci.

L'Empereur là-dessus ordonna la remise de la sortie au lendemain. Et comme Miramon se récriait : « Ne vous affligez pas, Miguel, qu'importent vingt-quatre heures au succès d'une opération de guerre? — Sire, fit Miramon, je ne suis pas de votre avis. Que Dieu nous garde pendant ces vingt-quatre heures! » Et il se retira fort mécontent. Aussitôt Maximilien donna à Lopez l'ordre de faire desseller tous les chevaux de sa suite et du régiment de l'Impératrice prêts pour la sortie, et il se retira dans sa chambre. « Il ne se coucha qu'à une heure du matin. L'agitation l'empêcha de dormir. » A trois heures, l'heure fatale, il appela le docteur Basch. Il était très souffrant; Basch le soigna, le soulagea un peu, puis se retira[1], et Maximilien attendit.

Escobedo n'avait été qu'à moitié convaincu que Lopez exécutât les ordres de l'Empereur; il n'était pas sûr que cette prétendue reddition ne cachât pas un piège. En envoyant au Panthéon de la Cruz le général Velez, auquel il avait raconté la mission de Lopez, il lui enjoignit de se tenir en garde contre tous, même contre Lopez. Velez arrive sur la Cruz. Pas de résistance. Il n'aperçoit que Lopez faisant une ronde. Il s'en saisit, le menace de lui brûler la cervelle s'il fait un mouvement, lui enjoint de donner sa parole de ne point s'évader et de les guider à travers le couvent. Lopez, sans aucune résistance,

1. *Erinnerungen aus Mexico Geschichte* der letzten zehn Monate *des Kaiserreiches*, t. II, p. 232 et ss.

donna sa parole d'honneur et les conduisit. Il trouva pourtant le moyen de s'écarter un instant, de s'élancer dans la chambre de Salm et de lui crier : « L'ennemi est là, sauvez l'Empereur[1] ! » A l'appel de Lopez, Salm court chez Maximilien, le trouve levé, habillé, d'un calme qui frappe tout le monde[2]. Lui, en effet, n'était pas surpris. « Nous sommes trahis, dit-il; que les hussards et la garde marchent, nous irons au Cerro de las Campanas et nous verrons que faire. » Il descend, après avoir jeté, à cause de son état souffrant, un grand manteau sur son uniforme. Sur la place il rencontre des soldats d'Escobedo et, parmi eux, Lopez, à côté du républicain Gallardo, dont il avait autrefois obligé la sœur. Celui-ci reconnaît Maximilien, ne l'arrête pas, et dit même à ses soldats: « Ce sont des civils, laissez passer! — Vous voyez, dit Maximilien à Salm, qu'il est toujours utile d'être bon et de rendre service. » Il ne manifeste aucun étonnement de voir Lopez parmi les envahisseurs.

A ce moment Lopez disparaît et revient presque aussitôt avec un cheval sellé : « Montez, Sire, dit-il, courez chez le banquier Rubio; vous y serez en sûreté[3], et de là vous regagnerez la côte. » Maximilien ne manifeste ni colère ni surprise, pas plus que précédemment. Il refuse

1. Le fait a été attesté par le général Velez et cinq de ses officiers. Il est incontestable.

2. Docteur Basch, *loc. cit.*

3. Dans le récit de cette journée, je suis le prince de *Salm-Salm* qui n'a pas quitté un instant Maximilien.

le cheval, et continue à se diriger à pied vers le Cerro de las Campanas. Il y parvient. Le soleil était éclatant, et les cloches, sonnant à pleines volées, annonçaient que la ville tout entière était entre les mains d'Escobedo. Mendez n'avait pu être prévenu, Miramon, attaqué par un détachement de cavalerie; avait été blessé à la joue et transporté chez un médecin de ses amis, le docteur Liceo. Mejia seul était arrivé avec quelques troupes. Mais la défection allait s'achever sous les yeux mêmes de Maximilien. A cinquante pas du Cerro, un bataillon entier tourne le dos ; un aide de camp vient le rappeler au devoir, le commandant lui rit au nez.

Le Cerro était bombardé de tous côtés. L'Empereur demande à Mejia s'il était possible encore de percer la ligne ennemie. Le général répond : « Si je me soucie peu d'être tué, je ne veux pas exposer Votre Majesté à une mort certaine. » Alors Maximilien envoie son aide de camp Pradillo avec un drapeau blanc traiter de la reddition. Le feu cesse, Escobedo se présente, Maximilien lui remet son épée. « S'il est nécessaire, dit-il, qu'il y ait une victime, que je sois la seule. Mon unique désir est de quitter le Mexique en prenant l'engagement d'honneur de n'y point revenir. » Escobedo ne peut rien accorder : il en référera à son gouvernement. — Vous ne permettrez pas, j'espère, reprend Maximilien, qu'on m'insulte et vous me traiterez *en prisonnier* de guerre. — Vous êtes en effet

mon prisonnier », fit Escobedo. Et il le confia à la garde du colonel Riva Palacios, galant homme qui remplit son pénible devoir avec humanité.

Le vaincu fut reconduit à la Cruz, dans son ancienne chambre. Il la trouva entièrement démeublée; il n'y restait qu'une table, une chaise et le lit de camp dont le matelas avait été coupé dans l'espérance d'y trouver de l'argent. L'Empereur souffrant se coucha, on lui apporta un léger repas auquel il ne toucha pas. Le Dr Bash étant venu le voir, il lui dit tout à coup, comme laissant échapper involontairement son secret intérieur : « Je suis content que tout se soit passé sans qu'il y ait du sang répandu; *j'ai agi comme je m'étais proposé de le faire*[1]. »

Le 17 mai il fut transféré avec Castillo, Salm et le ministre Aguirre au couvent de Santa Teresita d'où les religieuses avaient été chassées; puis on le transporta au couvent des Capucinas. On l'y établit dans une cellule qui recevait l'air et le jour par une baie sans vitrage ouvrant sur un corridor intérieur. Deux cellules voisines furent attribuées à Mejia et à Miramon que son ami Liceo venait de livrer. Maximilien fut autorisé à garder son valet de chambre, son maître d'hôtel, le Dr Bash, et à recevoir des visites, notamment celles du prince de Salm. Il put télégraphier à Vienne : « Je suis prisonnier de guerre. Ne vous inquiétez pas; on me traite d'une manière qui ne viole aucune-

1. Docteur Bash, *loc. cit.*

ment les lois et coutumes des peuples civilisés. » En effet, Escobedo avait prescrit de le traiter aussi courtoisement que le comportait la nécessité d'une surveillance étroite.

Un ordre fut publié, enjoignant à tous ceux qui avaient combattu pour Maximilien de se constituer prisonniers dans les vingt-quatre heures sous peine de mort. Mendez n'obtempéra pas à cet ordre : livré par son serviteur, il fut conduit à l'Alameda (promenade de Queretaro). On lui accorda deux heures pour ses adieux à sa famille. Il passa ses derniers moments avec sa femme, son fils âgé de dix ans, sa sœur et un prêtre. Au signe du commandant du peloton d'exécution, il quitta les siens sous un prétexte et marcha résolument à la mort. On le fusilla par derrière comme les traîtres. Il se retourna sur un genou au moment où on allait tirer et agita son chapeau en criant : « Vive Mexico ! » Il tomba en avant blessé, mais non tué. Encore conscient, il montra son oreille avec son doigt, implorant qu'on le frappât là ; un Cazador l'acheva.

VII

Maximilien demanda à Escobedo un entretien. Le général était malade et ne pouvait quitter sa tente. Il envoya (18 mai) prendre le prisonnier par deux colonels. Maximilien lui exprima le désir d'être conduit auprès de Juarez, « à qui

il avait à révéler des secrets importants ». Escobedo répondit qu'il était sans ordres, qu'il allait en demander par le télégraphe, mais qu'il pouvait toujours écrire au président. L'Empereur n'insista pas et exprima le désir de voir Lopez. Escobedo y consentit : il pouvait le voir ainsi que tout autre. Dans cet entretien Maximilien adjura son aide de camp de garder le plus profond silence sur sa démarche du 14 et de s'assurer qu'Escobedo ferait de même afin que son prestige fût sauvegardé.

Cette conversation rapportée par Lopez à Escobedo, le général lui répondit qu'il n'avait aucun motif de se taire ou de parler, que son honneur, ni celui de son parti n'était en cause, mais que Lopez, lui, serait gravement lésé par son silence, car ses compagnons l'accusaient déjà d'avoir vendu l'Archiduc; d'ailleurs, il ne pouvait s'engager à rien. Lopez dit avec indifférence que les jugements sur sa conduite lui importaient peu, qu'il se tairait parce que son devoir était d'obéir à l'Empereur à qui il devait tant; d'ailleurs il possédait un document qui le lavait de toute accusation. — C'était une lettre dont l'authenticité paraissait indiscutable : « Mon cher colonel, nous vous recommandons de garder un profond silence au sujet de la commission dont nous vous avons chargé auprès d'Escobedo, car, si on le savait, notre honneur serait entaché. — Maximilien[1]. »

1. Le docteur Kaska, qui fut un ami dévoué de Maximilien, a contesté l'authenticité de cette lettre et prétendu que

Lopez, muni par Escobedo d'une lettre pour Porfirio Diaz, se rendit à Puebla où l'appelaient des affaires de famille, en faisant savoir à Maximilien qu'il restait à sa disposition. Quelques jours après, Escobedo rendit sa visite à Maximilien de plus en plus souffrant (18 mai). L'Empereur lui dit qu'il lui savait beaucoup de gré de la façon dont il l'avait traité. Il demanda si Lopez lui avait parlé. Sur la réponse affirmative, il avoua qu'il ne se sentait pas la force d'âme de supporter les reproches de ses compagnons d'infortune, s'ils apprenaient que Lopez avait agi par son ordre. Il le conjura de lui garder le secret. Escobedo lui représenta que ce silence incriminait Lopez, dont « l'acte infâme » était déjà dénoncé et honni, et que c'était à ce malheureux qu'il devait s'adresser. Le prince l'assura que le colonel se tairait aussi longtemps qu'Escobedo se tairait lui-même. Cédant à la compassion, le général promit de ne point parler.

Ainsi Lopez n'aurait pas été un traître, mais une victime de son dévouement. Ces faits sont demeurés vingt ans inconnus et, malgré une protestation de Lopez en 1867, restée sans écho, il fut l'objet de la réprobation publique; on fixait même le prix de sa trahison, 200 000 francs. Comme la pauvre existence qu'il menait semblait

quatre peintres non experts calligraphes ont déclaré à l'unanimité que l'écriture de la copie photographique de cette lettre n'était pas de la même main qui écrivit et signa les documents qu'ils avaient sous les yeux. Cette expertise n'a pas été faite dans des conditions sérieuses. (IGLESIAS, *Rectificaciones historicas*, p. 96.)

réfuter cette allégation, on racontait qu'il avait perdu au jeu le bénéfice de son infamie. En 1887, à la suite d'injures nouvelles, il somma Escobedo de raconter enfin la vérité. Le vieux général en retraite, à la veille de disparaître de ce monde, crut de son devoir de conscience d'adresser à son gouvernement un rapport officiel, daté du 8 juillet 1887, auquel j'ai emprunté mon récit et dont le résumé est : « Le général Miguel Lopez n'a pas trahi Maximilien d'Autriche; il n'a pas livré son poste de combat. » A moins qu'Escobedo soit le plus fieffé des imposteurs, ce que personne n'est autorisé à prétendre, on doit accepter ses révélations comme vraies. Quelques circonstances inexplicables des récits de Salm et de Busch les avaient fait pressentir : elles ont été définitivement confirmées par le confesseur des derniers jours de Maximilien, le P. Soria. Interrogé sur ce qu'il pensait de la trahison de Lopez, il répondit : « Le colonel Lopez n'a fait que ce qui lui a été commandé[1]. »

Juarez ne tarda pas à prononcer sur le sort des prisonniers. Le ministre de la Guerre pres-

1. *El coronel Lopez no hiso sino lo que se le mandó* (IGLESIAS, p. 96). La dissertation de M. Iglesias, aussi remarquable par la sagacité des aperçus que par la force et la clarté des arguments, a détruit définitivement la légende de la trahison de Lopez. Seulement, je ne pense pas qu'il faille y substituer celle de la trahison de Maximilien envers ses généraux. La mission dont fut chargé Lopez était d'un prince humain mais faible qui ne sait pas imposer sa volonté. Maximilien n'a trahi personne : il a empêché un épouvantable *holocauste* inutile.

crivit à Escobedo de traduire Maximilien, Miramon, Mejia, devant un conseil de guerre. Sa lettre, quelques duretés de style à part, exprime la vérité absolue sur l'entreprise mexicaine : « L'Archiduc Maximilien de Habsbourg s'est pendant cinq ans prêté à une œuvre d'iniquité et de trahison. Il a, à l'aide d'une armée étrangère, prétendu détruire la constitution et les lois d'un peuple libre, sans autre titre que quelques votes sans valeur; il a fait peser sur la république toutes les calamités. Non content de faire une guerre de flibustier, il a appelé des mercenaires autrichiens et belges, sujets de nations qui n'étaient pas en guerre avec la république; il a promulgué un décret assassin contre les défenseurs de l'indépendance; il a fait procéder à des exécutions sanglantes, ordonné l'incendie de villages entiers. Après la départ de l'armée étrangère, il a continué à soutenir, par la violence et la dévastation, son faux titre et il ne s'en est dépouillé que contraint par la défaite. Le gouvernement républicain pourrait, en vertu de la loi du 25 janvier 1862, faire fusiller, sur la simple constatation d'identité, des coupables pris en flagrant délit. Néanmoins, il les traduit devant un conseil de guerre où ils pourront librement et publiquement présenter leur justification (21 mai). »

Aussitôt le lieutenant-colonel Aspiros, nommé *fiscal* chargé de l'instruction, fit subir à l'Empereur un premier interrogatoire suivi d'un *autre le lendemain*. Maximilien ne comprit pas

qu'en certaines circonstances être accusé c'est être condamné, et que le dédain et la dignité du silence sont la seule réponse qui n'abaisse pas. Il se mit à faire le procureur : « Ou vous me considérez comme souverain légitime ou comme simple archiduc. Si je suis souverain, je dois être jugé par un congrès national, si je suis archiduc, je dois être simplement renvoyé dans mon pays ; dans tous les cas vous êtes incompétents. » Il écrivit deux lettres à Juarez. La première demandait des défenseurs et l'assistance des représentants d'Autriche et de Belgique ou, à défaut, d'Angleterre et d'Italie avec lesquels il réglerait des affaires de famille ; la seconde disait : « Monsieur le Président, je désire parler personnellement avec vous d'affaires très importantes pour le pays. L'aimant comme vous l'aimez, j'espère que vous ne vous refuserez pas à une entrevue, je suis prêt à me mettre en chemin, malgré les souffrances que me causent mes infirmités. »

Juarez ne répondit directement à aucune de ces lettres. Il fit dire par Escobedo que l'entrevue ne pouvait avoir lieu à cause de la distance et des délais du jugement, mais qu'il ordonnait au général Diaz de laisser sortir de Mexico, assiégée par lui, les ministres étrangers et les avocats chargés de la défense, pourvu que ces personnes arrivassent à Queretaro dans les délais fixés par la loi, car la procédure ne serait pas interrompue.

VIII

Ce ne fut pas Porfirio Diaz qui retarda l'arrivée des ministres étrangers et des avocats à Queretaro, ce fut Marquez.

Depuis son retour à Mexico, il avait soumis la ville à la terreur des exactions. Quand un riche refusait de s'exécuter, il l'envoyait, comme ceux de Queretaro, aux avant-postes sous le feu de l'ennemi jusqu'à ce qu'il ouvrît son coffre. Il en vint à des taxes quotidiennes qui, pour certaines maisons, montaient jusqu'à 3 000 francs par jour et n'allaient pas à moins de 25 francs. Vidaurri indigné voulait s'en aller; il dut se cacher pour n'être pas fusillé.

On ne savait rien de Maximilien. Le 15 mai on entendit des acclamations enthousiastes le long des avant-postes ennemis qui se rapprochaient de plus en plus de la ville. Des salves d'artillerie, des pétards, enfin des grenades éclatant au milieu des rues répandirent parmi leurs débris des bulletins annonçant la chute de Queretaro et la prise de Maximilien. Néanmoins, la presse terrorisée se tut trois jours. Enfin l'*Union*, journal officiel, écrivit : « Il me semble inutile de dire que la nouvelle est fausse. Tout ce qui touche à Queretaro est satisfaisant pour la cause de l'ordre; on a des avis certains que tout va bien de ce côté. »

Aussi lorsque l'appel de Maximilien au baron

Magnus, ministre de Prusse, et à ses avocats (25 mai) parvint à Marquez, il le garda secret. Ce fut par une circonstance fortuite que les destinataires en eurent connaissance. Un émissaire dévoué apporta au père du général Riva Palacios, un des défenseurs désignés de Maximilien, la nouvelle de la capture et du procès. L'avocat court chez le ministre de l'Intérieur, puis chez le président du Conseil d'État et montre la lettre de son fils. Les deux ministres ne jugent pas l'évidence suffisante. Cependant pressés par Riva Palacios, ils l'autorisent à aller aux nouvelles auprès de Porfirio Diaz. Le général leur remet une dépêche qu'il avait depuis vingt-quatre heures : « L'empereur Maximilien au baron de Magnus. — Ayez la bonté de venir me voir au plus vite avec Mariano Riva Palacios et Martinez de la Torre ou tel autre que vous jugerez apte à défendre ma cause. » Toujours généreux, il leur promet de leur donner la facilité de répondre à cet appel en suspendant deux jours durant tout bombardement : les défenseurs, les ministres étrangers, et même tous ceux qui voudraient sortir de Mexico le pourraient ainsi librement. Dano, le ministre de France, eût voulu profiter de cette ouverture des portes et se rendre auprès de Maximilien. Marquez le retint ainsi que le ministre d'Autriche Lago et les chargés d'affaires de Belgique et d'Italie, Hoorichs et Curtopasi.

Le bombardement recommencé et les communications de nouveau rompues, le Bulletin

officiel de Marquez disait effrontément : « Déjà Sa Majesté est près de Mexico à la tête de son héroïque armée avec tous ses convois. » Et le lendemain : « La bonne nouvelle se confirme ; avant peu nous saluerons dans notre capitale cette vaillante armée et notre illustre souverain. »

Lago et son attaché Tavera, Hoorichs et Curtopasi réussirent à dérouter la surveillance de Marquez. Forest, ancien consul à Mazatlan, chargé par Dano d'aller à sa place auprès de Maximilien, n'ayant pu obtenir un permis de sortie, se glissa dans la voiture des avocats jusqu'à Tacubaya, quartier général de Porfirio Diaz. Là, il alla voir le général et lui dit : « Chargé par M. Dano en sa qualité privée de vous remettre une lettre particulière et de solliciter une faveur à laquelle il attache le plus grand prix, permettez-moi de m'adresser à M. Porfirio Diaz et non au commandant en chef. Ainsi je parlerai en confiance et franchise. — Certainement cela vaut mieux. Ne reconnaissant pas M. Dano comme ministre de France, je ne puis en aucune manière avoir avec lui des relations officielles, mais je serai toujours heureux de recevoir toute communication privée et de lui être agréable. »

Forest remit la lettre de Dano ; le général la lut et dit : « Quoique vous n'ayez pas été appelé par Maximilien, je ne vois aucune difficulté à vous permettre d'aller à Queretaro comme simple *particulier*. Je suis disposé à vous être utile en

tout ce qui dépendra de moi. » Forest put donc passer sans encombre, et le 4 juin à 11 heures du soir, il arrivait à Queretaro.

IX

Les défenseurs de Maximilien s'étant rendus auprès de lui, le trouvèrent calme et résigné, mais souffrant cruellement de sa dysenterie et de sa maladie de foie. Il ne se levait chaque jour que quelques heures. Il commença une conversation à bâtons rompus sur les affaires générales du Mexique, comme s'il ne s'agissait pas de délibérer sur son propre destin, et ils eurent quelque peine à l'amener à un examen sérieux de ses moyens de défense. Il leur promit d'en fixer dans une note les points capitaux.

Les avocats trop expérimentés n'avaient guère l'espérance d'empêcher une condamnation capitale: les véritables juges auxquels appartiendrait le mot suprême étaient à San Luis Potosi. Ils divisèrent donc leur tâche. Deux, Ortega et Velasquez de Queretaro, qui avaient été adjoints à la défense, plaideraient devant le conseil de guerre; les deux autres, Riva Palacios et de la Torre, se rendraient à San Luis intercéder auprès de Juarez. Cette décision réjouit Maximilien. Il se livra à l'espérance, fit des projets d'avenir : il irait sur son yacht à Cadix, il établirait là quelques serviteurs fidèles, *Miramon*, Mejia, Aguirre; il passerait l'hiver en

Orient ou au Brésil. Parfois cependant, moins confiant, il préparait son testament et léguait à sa famille les quelques bijoux qui lui restaient. Tirant de son sein une médaille de la Vierge, en or, il dit : « Je la tiens de l'impératrice Eugénie. Je ne puis pas la lui léguer, ce serait une ironie, car en me la donnant, elle m'a dit : « Monseigneur, elle vous portera bonheur. » Je veux donc la laisser à l'impératrice douairière du Brésil. »

Il revenait sur le passé, ne ménageant pas Bazaine, accusant Lopez, mais sans insister, on sait pourquoi[1]. Il se déchaînait au contraire contre Marquez, le véritable traître, se plaignait amèrement de Napoléon III « qui l'avait abandonné ». Toutefois quand il sut que Dano, dans l'impossibilité de se rendre auprès de lui, lui avait envoyé Forest avec l'ordre de lui être utile de toutes les manières, il s'en montra fort touché et pria Magnus, le ministre prussien admis à le visiter quotidiennement, de lui exprimer son désir de le recevoir.

Mais aborder Maximilien était devenu très difficile par suite d'une tentative d'évasion man-

1. Chaque fois qu'il parla de Lopez et de Marquez, on remarqua cette nuance. Tavera l'attaché autrichien dit : « Il parlait avec tranquillité d'âme (*mit Gleichmut*) de Lopez, c'est seulement quand il parlait de Marquez qu'il se montrait irrité; il lui attribuait la cause principale de son malheur (*Die Mexicanische Kaisertragödie*, p. 96). Et cependant si Lopez l'avait livré dans son sommeil, il était cent fois plus coupable que Marquez qui n'avait péché que par abstention.

quée. La princesse de Salm, jeune Américaine, séduisante, pleine d'entrain et de hardiesse, était venue rejoindre son mari. A San Luis Potosi où elle avait passé, elle avait beaucoup écouté et s'était rendu compte que Maximilien était irrévocablement condamné; les efforts de ses dévoués défenseurs n'obtenaient aucun résultat; Lerdo de Tejada, Juarez, les avaient reçus cordialement, mais en repoussant leur demande d'incompétence et de sursis, en refusant même, jusqu'après le jugement, toute conversation sur la grâce en des termes qui ne laissaient aucun espoir. Il était évident que la fuite seule pouvait sauver le captif. La princesse invita chez elle les officiers libéraux, les enjôla par ses grâces et parvint ainsi à en gagner quelques-uns. Son mari, dans ses visites presque journalières à Maximilien, avec qui il était autorisé à causer librement en espagnol, glissait à voix basse des confidences que le commandant de garde n'entendait pas. Il l'instruisit ainsi du projet machiné par sa femme. Maximilien l'accueillit froidement : il lui répugnait de s'enfuir sans Miramon et Mejia; et puis comment se déguiser? Il ne se résignerait pas à couper sa belle barbe. On lui dit qu'il suffirait de l'attacher derrière le cou et de mettre des lunettes. Il parut alors consentir et le jour fut fixé au 2 juin. Au dernier moment il recula, disant qu'il voulait attendre ses avocats et Magnus. Salm se jeta à ses genoux et lui représenta que ces messieurs seraient ravis de ne plus le retrouver. Il resta inflexible.

« Rien ne pressait », disait-il selon sa formule habituelle. Il croyait que sa vie ne courait aucun danger, et que, quoi qu'il advînt, on n'oserait le fusiller. La chose traînant, les officiers gagnés craignirent d'être découverts ; ils dénoncèrent le complot. Aussitôt, les précautions les plus rigoureuses furent ordonnées : « Vous avez essayé de faire évader l'Archiduc, dit le général Paz à Salm. Si vous recommencez, vous serez fusillé sur place. » Trois colonels, le pistolet au poing, veillèrent sur le captif; les officiers de garde furent triplés et changés, à l'exception d'un Allemand, transfuge de la légion autrichienne, qui jouissait de la confiance de l'Empereur et jouait le rôle d'espion. On enleva même fourchettes et couteaux et les prisonniers durent manger avec leurs doigts.

Dans cet état de suspicion, Forest ne fut donc pas autorisé d'abord à pénétrer dans la prison. Il y fut admis le 12 juin seulement à la veille de l'ouverture du procès. Vers deux heures de l'après-midi, il fut conduit par l'officier de garde jusqu'à la cellule des Capucinas. Maximilien lui tendit la main avec grâce et lui dit : « Allons nous asseoir dans la galerie; ma chambre est empestée. » Et il commença tout de suite à l'entretenir d'un nouveau projet d'évasion dans lequel il semblait avoir foi. Forest l'exhorta à patienter et à ne pas compromettre les espérances qu'on avait à San Luis; au reste, si le moment d'oser était arrivé, on le trouverait prêt. « N'attendez rien de San Luis, vè-

pondit l'Empereur. — Le danger est grand, dit Forest, mais je ne désespère pas. » Maximilien sourit tristement : « Je connais mon sort, j'y suis résigné, mais je ne veux pas m'asseoir sur le banc des criminels; j'aime mieux m'exposer à tout. Voyez le médecin en chef et dites-lui de faire qu'on ait égard à son certificat. Je suis si faible que je ne pourrais résister aux fatigues de l'audience. Le corps fléchira, et mes ennemis diront que c'est le cœur! Si je me décide à m'évader, je vous prierai de m'accompagner. Y consentirez-vous? — De tout cœur, Sire. Je suis maintenant sans caractère officiel, je ne puis donc compromettre mon gouvernement; en outre, je suis sûr d'être approuvé. J'attendrai les ordres de Votre Majesté, mais daignez m'excuser de vous faire observer qu'on nous écoute, n'en disons pas davantage. » Forest lui rappelant le dévouement des officiers français prisonniers, il répondit : « Je suis content d'eux; ils ont fait leur devoir jusqu'à la fin. Je veux qu'on le sache en Europe. » Il parla ensuite de ses moyens de défense; Forest lui communiqua le désir de Dano d'éviter tout ce qui ressemblerait à des récriminations inutiles. « M. Dano a raison; dites-lui bien que, jusqu'à ce jour, j'ai le droit de répéter ces paroles de l'un de vos rois : « Tout est perdu, fors « l'honneur. » Après ma mort, on pourra me les appliquer; je ne ferai et ne laisserai rien faire contre mon honneur et ma dignité. Au fond de mon cœur, il n'y a ni fiel, ni amertume. » Forest

ayant justifié les conseils donnés par la France, lorsqu'elle reconnut l'impossibilité de fonder un empire au Mexique, Maximilien l'arrêta et répéta avec chaleur : « Je n'ai ni fiel, ni amertume au fond de mon cœur. ». L'entretien durait depuis plus d'une heure et demie; Maximilien était accablé de fatigue. Forest voulut se retirer. « Restez, les heures de prison sont si longues, il m'est agréable de causer un peu. » Il parla de sujets divers, de Mexico, de ses ministres, des sympathies que les habitants de Queretaro lui témoignaient. Il dit aussi : « J'aime les Français, j'ai été élevé par une Française. » Il ne prononça pas le nom de l'Empereur ni celui de la France. Forest s'aperçut que sa figure accusait de vives souffrances et de pénibles efforts pour les étouffer; il se leva, demandant qu'il daignât lui permettre de revenir. « Oui, oui, venez comme ces messieurs (les ministres de Prusse, d'Autriche et de Belgique) tous les jours; j'ai bien des choses à vous dire. »

X

Le lendemain 13 juin, à neuf heures du matin, au théâtre Iturbide, commençait le procès. La partie de la salle réservée aux spectateurs restait dans l'ombre; la scène illuminée représentait un salon, une colonnade et une fontaine jaillissante. A droite du spectateur, trois tables *derrière lesquelles* se trouvaient neuf chaises,

en face, trois bancs grossiers, celui du milieu destiné à l'Empereur, plus bas que les deux autres, des fauteuils pour les avocats. Trois cents spectateurs environ, presque tous militaires, étaient présents. A neuf heures, les juges prirent place, le président colonel Sanchez au milieu, le fiscal et trois juges à sa droite, le greffier et trois autres juges à sa gauche, tous très jeunes. Mejia et Miramon entrèrent, entourés d'un peloton de soldats et suivis de leurs défenseurs. Les soldats, l'arme inclinée de leur côté, comme s'ils avaient croisé la baïonnette, se formèrent en demi-cercle derrière leurs officiers qui, l'épée nue, se tenaient en avant.

Miramon avait une attitude superbe de fierté et semblait braver ses juges, Mejia accablé de souffrance, quoique son courage n'eût pas défailli, faisait pitié à voir, sur son siège trop élevé pour que ses petites jambes pussent toucher à terre. Cependant quand le président lui demanda son nom, il répondit: « Tu ne le sais que trop. » L'acte d'accusation lu, son avocat, Prospero Vega, se leva et débita d'un ton monotone la défense. Quand il eut terminé, Mejia, à qui le président demanda s'il avait quelque chose à ajouter, répondit par un signe négatif, et se retira suivi d'un piquet de soldats. Alors Jaurregui de San Luis et Ambrosio Moreno de Queretaro lurent leurs plaidoyers en faveur de Miramon. Le tour de Maximilien venu, le commissaire du gouvernement se rendit à la prison et constata que son état ne lui permettait pas

de paraître à l'audience. La parole fut donnée à ses défenseurs, qui la gardèrent jusqu'à neuf heures du soir.

Vers les quatre heures, pendant la plaidoirie du défenseur de Miramon, Lago vint chercher Forest au théâtre. Ils se promenèrent au milieu de la grande place, afin que personne ne les entendît; Lago dit : « La fuite de l'Empereur est arrangée pour cette nuit. A dix heures ce soir, il va être conduit en chapelle; c'est le régiment du colonel Palacio qui le gardera, et le colonel Villanueva est chargé du service de nuit. Ces deux officiers ont consenti à le sauver moyennant 100 000 piastres chacun..., j'ai sur moi les traites signées par l'Empereur. Ils ont exigé qu'elles fussent encore signées par moi et par Hoorichs et Curtopasi, et en outre, que nous portions ce soir chez la princesse de Salm, qui est au courant de tout, une somme de 8 000 piastres, en or, à distribuer aux soldats, l'Empereur vous prie de l'accompagner; il faudra vous trouver près de la chapelle; six chevaux attendront tout sellés dans une maison voisine; ce soir, chez la princesse, les colonels vous en diront davantage. »

Forest répondit que les 8 000 piastres étaient à la disposition de l'Empereur, qu'il serait à l'endroit désigné et tout prêt à accorder son concours; mais le projet était insensé et il engageait Lago à retourner sans perdre de temps auprès de l'Empereur et de lui faire savoir d'abord que le motif de précipiter la fuite était

faux, la sentence ne pouvant être rendue avant le lendemain soir, ensuite que la princesse de Salm était le jouet de traîtres et que ce serait tout faire découvrir que de porter l'or chez elle; si les colonels étaient loyaux dans leur concours, ils devaient venir exposer leur projet et le discuter.

Forest et Lago allèrent ensuite informer Hoorichs et Curtopasi et leur demander de signer les traites et de les aider à trouver l'argent. L'Italien et le Belge jugèrent aussi le plan chimérique; l'Empereur était tombé dans un piège: ils refusèrent de signer les traites, et supplièrent Lago de retirer sa signature. Sur son refus, l'un d'eux prit une paire de ciseaux et coupa le morceau du papier sur lequel elle se trouvait. Lago courut aux Capucinas rapporta à l'Empereur les traites mutilées. Maximilien s'emporta contre l'incrédulité des ministres : il était sûr des colonels; il ne fallait pas décourager leur bonne volonté. Néanmoins il renonça à la combinaison des traites signées par les ministres, espérant qu'on se contenterait de sa signature. Il demanda seulement qu'avant le lendemain à midi on portât chez la princesse la plus forte somme d'argent qu'on pourrait réunir, car les colonels étaient trop fiers pour venir offrir leur coopération; c'était à ses amis à la réclamer.

Le lendemain 14 juin, Hoorichs et Curtopasi, se dirigeaient vers le tribunal où continuait le procès, lorsqu'ils furent invités par le colonel *Davalos* à rebrousser chemin et à le suivre. Ils

passèrent devant l'hôtel où logeait Lago et Tavera; ils les aperçurent sous l'escorte d'un autre officier. On les conduisit tous chez Escobedo, dont le discours fut bref : « Voici un passeport collectif; quittez la ville. — Mais nous voudrions avoir au moins deux heures. — Non, vous partirez immédiatement. » On les mit en voiture, et au moment où le cocher allait fouetter ses chevaux, Davalos se pencha vers eux et leur dit à voix basse : « Messieurs, si vous revenez dans cette ville avant trois ou quatre jours, il vous en coûtera la vie[1]. »

La princesse de Salm fut mandée à son tour; Escobedo lui dit : « Madame, l'air de Queretaro est très malsain; le typhus y règne; il y a ici une atmosphère dangereuse, et si j'étais aussi libre que vous l'êtes, je m'en irais; cela vaudrait mieux pour vous sous tous les rapports; je désire beaucoup que vous partiez dans deux heures. » L'officier qui la reconduisit chez elle ne lui accorda que dix minutes. Elle fut menée à Santa Rosa, au pied de la Sierra Gorda, d'où, mise en liberté, elle gagna San Luis de Potosi. Le prince de Salm, séparé des autres officiers, fut étroitement enfermé.

Un des deux colonels qui avaient, en effet, écouté et paru accueillir les offres de la princesse, le colonel Palacio, était allé les révéler à Escobedo.

1. Rapport de Forest à Dano.

XI

Le procès continua.

On entendit le réquisitoire et les répliques. Les défenseurs insistèrent sur l'incompétence et, quant au fond, reproduisirent les idées fournies par Maximilien dans une petite note qui se résumait en une récrimination contre la France : « Loin d'avoir été son instrument, il s'était mis, dès son arrivée, en lutte avec elle; son premier ministère, celui de Ramirez, était anti-français ; il avait maintenu l'intégrité du Mexique en refusant la cession de la Sonora; il n'était pas venu en usurpateur, mais comme l'élu libre de la nation, dont sa seule ambition était de faire le bonheur; il n'avait eu aucune ingérence dans les cours martiales des Français qui lui reprochaient d'être trop clément; ses ministres étaient libéraux; ils imitaient Juarez; aussitôt qu'il avait pu se soustraire à l'oppression française, il s'était empressé de révoquer la loi du 3 octobre, dont le maréchal même lui avait dicté certains passages; il était resté après les Français pour appliquer son idée de congrès; les Français exigeaient son départ afin de faire des arrangements financiers et se mettre d'accord avec Ortega; sa persévérance avait sauvé le pays; Marquez n'avait été rappelé que par des raisons d'économie; Miramon ne l'avait pas été; en 1865, avant la trahison des Français et l'in-

tervention des États-Unis. il avait gouverné presque tout le pays; il avait toujours jugé honorable la constance des efforts de Juarez, dont la personne ne trouverait pas, dans la multitude des lois et des décrets promulgués, un seul mot qui blesse sa réputation; l'insuccès de son entreprise démontrait la force du sentiment républicain au Mexique, nullement un crime de sa part. »

Sur l'incompétence, l'accusateur eut une réponse facile : « Quand vous avez cru que Juarez allait tomber dans vos mains, vous avez prescrit à Miramon de le faire condamner à mort par un conseil de guerre; subissez le sort que vous lui prépariez. » Sur le fond les réponses n'étaient pas moins solides : « Vous avez révoqué au dernier moment le décret du 3 octobre, mais trop tard, après en avoir fait les plus cruelles applications. Comment avez-vous cru que les procès-verbaux frelatés qu'on vous présentait exprimaient la volonté du peuple? En tout cas, après le départ des Français, quand tout le pays, sauf quatre villes, était revenu aux républicains, vous ne pouviez conserver cette illusion, et vous avez continué la guerre pour votre propre compte. C'était, dites-vous, pour préparer les voies à un accommodement? Ce n'est point par des coups de fusil que les accommodements se préparent. Vous avez été pris les armes à la main; vous tombez sous le coup de la loi. »

Le Conseil se déclara compétent et prononça

à onze heures du soir la peine de mort contre les trois accusés. Le 16, à onze heures du matin, le colonel Palacio vint leur notifier la sentence en leur annonçant qu'elle serait exécutée le même jour à trois heures. L'Empereur écouta avec un calme sourire et dit à Bash, en regardant sa montre : « Nous avons encore trois heures, c'est assez pour finir mes affaires. » A trois heures, les condamnés attendaient sur le seuil de leur cellule; mais l'heure sonna, les minutes s'écoulèrent, et personne ne vint les chercher. A quatre heures, Riva Palacios entre, un papier à la main. Est-ce la grâce? Non, c'est un sursis. L'exécution était remise au 19 à sept heures du matin.

Informés par le télégraphe de la condamnation et de l'heure à laquelle elle devait être exécutée, les défenseurs de Maximilien s'étaient rendus auprès de Lerdo et de Juarez, implorant avec larmes la grâce. Magnus, qui s'était joint à eux, demandait, au moins, un sursis de quelques jours afin que Maximilien pût régler ses affaires. Lerdo prit la supplique, entra dans le cabinet de Juarez où étaient les autres ministres, et en sortit trois quarts d'heure après, tenant une dépêche dont il donna lecture : « Au général Escobedo, 16 juin, 1 heure après-midi. — Les défenseurs de Maximilien et de Miramon ont demandé la grâce des condamnés; le gouvernement l'a refusée, mais afin que les condamnés aient le temps de régler leurs affaires, le président de la République a décidé que l'exé-

cution aurait lieu seulement le mercredi 19 courant au matin. » Lerdo ajouta d'une voix émue : « C'est avec un indicible chagrin que le gouvernement a pris cette résolution qu'il considère comme la garantie d'un avenir de tranquillité pour le pays. La justice et l'intérêt publics l'exigeaient. Si le gouvernement commet une erreur, cette erreur n'aura pas été fille de la passion; c'est notre conscience qui nous dicte le refus que nous vous opposons. » De son côté, Escobedo, par un dernier scrupule, avait retardé l'heure de l'exécution; la dépêche, sans cela, serait arrivée trop tard. Magnus eût voulu que le sursis allât jusqu'au 21, mais il parut inhumain d'allonger encore cette agonie. On mit à sa disposition une diligence spéciale qui l'amènerait à temps à Queretaro pour avoir un entretien suprême avec Maximilien.

Juarez et ses ministres étaient convaincus que la grâce de Maximilien prolongerait la guerre civile : malgré ses paroles d'honneur, il ne résisterait pas aux excitations renouvelées de son parti et recommencerait son intervention fatale. On avait autrefois gracié Iturbide; il était revenu et on avait dû le fusiller. L'Archiduc ne serait pas plus sage; il parlerait, écrirait, serait le centre d'un foyer permanent d'intrigues; la clémence ne serait pas imputée à générosité, mais à faiblesse; il était contraire à la justice de renvoyer sous les ombrages de Miramar celui qui, sans droit, avait pendant tant d'années ensanglanté le pays. Le gouvernement

le voulût-il, il n'avait pas le moyen matériel de sauver Maximilien; s'il l'eût tenté, le cri de trahison eût retenti partout; il eût été renversé et la guerre civile, au point d'être terminée, eût repris avec une intensité plus violente. « Les passions étaient portées à un degré extraordinaire dans l'armée. A Queretaro comme à Mexico les troupes étaient exaspérées. Porfirio Diaz, celui des chefs qui personnifiait le plus la modération, écrit à Juarez : « Si l'on faisait grâce à l'Empereur, je ne serais pas maître de mon armée. » De Tacubaya Forest mandait à Dano[1] : « Nous avons été trompés lorsqu'on nous représentait les chefs militaires républicains comme disposés à solliciter le pardon de Maximilien. Dans tous les camps les officiers demandent impérieusement sa tête et celles de tous les adhérents à l'Empire, grands ou petits ; ils affichent une haine implacable contre les étrangers, et particulièrement les Français. Irrités de la Note de M. Campbell, ils parlent de jeter un défi aux États-Unis, pour avoir eu l'audace de leur demander la grâce de l'Autrichien ; en un mot, c'est un dévergondage de paroles sanguinaires, extravagantes, et d'orgueil poussé jusqu'à la démence. » A la table d'hôte de l'hôtel des diligences de Queretaro, où se trouvaient quinze ou seize officiers généraux ou supérieurs, un lieutenant-colonel de l'état-major d'Escobedo dit à haute voix : « Il faudrait couper en pièces le

1. 31 août 1867.

« corps de Maximilien, et en envoyer un morceau « à chaque ville du Mexique! » Dans les maisons particulières où les Français étaient reçus avec bonté, ils entendaient souvent des visiteurs militaires s'exprimer comme des énergumènes qui rappelaient les plus mauvais jours de la Révolution [1]. » On reproduisait les lettres déchirantes écrites par les généraux Arteaga [2] et Salazar [3] fusillés en vertu du décret sanguinaire de Maximilien, pour le crime d'avoir défendu leur patrie contre l'invasion étrangère.

Dans l'état de tension où cette atroce guerre civile avait jeté les âmes, fusiller ou être fusillé était devenu un accident naturel de l'existence et n'inspirait aucune horreur. Voilà comment des hommes d'un caractère humain, supérieurs

1. Rapport de Forest à Dano.

2. « Ma mère adorée, j'ai été fait prisonnier le 13 de ce mois par les troupes impériales, et demain je serai fusillé. — Je vous en supplie, maman, pardonnez-moi tout le mal que je vous ai fait pendant tout le temps que j'ai suivi la carrière des armes contre votre volonté. Maman, en dépit de tous mes efforts pour venir à votre aide, je vous ai envoyé tout ce dont je pouvais disposer en avril dernier. Mais Dieu est avec nous, il ne permettra pas que vous périssiez, non plus que ma sœur Trinidad, la petite *Yankee*. Maman, je ne laisse rien qu'un nom sans tache, car je n'ai jamais rien pris qui ne fût à moi. J'espère que Dieu me pardonnera mes péchés et me recevra dans sa gloire. Je meurs en chrétien, et je vous dis adieu à tous, à vous, à Dolorès, à toute la famille, comme votre fils très obéissant. »

3. « Mère adorée, il est sept heures du soir, et le général Arteaga, le colonel Villa Gomez, trois autres chefs, et moi-même nous venons d'être condamnés. Ma conscience est tranquille; je vais descendre dans la tombe à trente-trois ans, *sans tache dans* ma carrière militaire, sans souillure

à la colère et à la haine, se crurent obligés de résister à l'attendrissement de la pitié et de se montrer férocement inflexibles.

XII

Les États-Unis avaient, dès le 6 avril, engagé le gouvernement mexicain à accorder à Maximilien, s'il était fait prisonnier, le traitement humain que les nations civilisées réservent aux prisonniers de guerre. Lerdo de Tejada répondit de haut que le Mexique, ayant reconquis son autonomie, n'avait à recevoir ni ordres, ni conseils, et que si les personnes qu'on recommandait tombaient entre leurs mains, on ne pourrait les considérer comme de simples prisonniers

sur mon nom. Ne pleurez pas, mais prenez courage, car le seul crime de votre fils est d'avoir défendu une cause sainte, l'indépendance de son pays. C'est pour cela que je vais être fusillé. Je n'ai pas d'argent, car je n'ai rien mis de côté; je vous laisse sans fortune, mais Dieu vous aidera, vous et mes enfants, qui seront fiers de porter mon nom. Conduisez mes enfants et mes frères dans la voie de l'honneur, car l'échafaud ne peut flétrir le nom d'un patriote. Adieu, chère mère; je recevrai vos bénédictions dans ma tombe... Embrassez mon bon oncle Louis pour moi; Tecla, Lupe et Isabelle, ainsi que Carmelita, Choleto et Manueleta. Donnez-leur beaucoup de baisers et l'adieu le plus profond de mon cœur. Je lègue au premier ma montre d'argent, à Manuel quatre lots de vêtements. Bien des affectueux compliments à mes oncles, mes tantes et mes cousines, à tous mes amis patriotes, et recevez le dernier adieu de votre dévoué et *obéissant* fils qui vous aime beaucoup.

de guerre, leurs crimes étant définis par le Droit des gens et les lois de la République. François-Joseph, après avoir rendu à son frère les droits d'agnat comme gage de la renonciation à la couronne du Mexique, avait encore chargé son représentant à Washington de solliciter des États-Unis une nouvelle démarche; les gouvernements français et anglais s'étaient joints à lui, et le 1er juin, Seward télégraphia à son agent Campbell, fixé à Vera-Cruz : « Rendez-vous au plus vite au lieu où réside Juarez; prêchez chaleureusement la clémence envers Maximilien, et, s'il se peut, envers les autres prisonniers. » Campbell, qui prévoyait une rebuffade, s'arrangea de façon à ne point partir et donna sa démission. Les destinées du pauvre Maximilien allaient donc s'accomplir.

Magnus, arrivé dans la nuit du 17 au 18 à Queretaro, vit Maximilien le 18 à midi, puis dans la soirée, et reçut ses suprêmes instructions. Il essaya encore un dernier effort et télégraphia à Lerdo : « Arrivé ici aujourd'hui, j'ai reconnu que les trois condamnés sont moralement morts et que tout le monde les considère ainsi, vu, qu'après avoir pris toutes leurs dispositions pour mourir, ils ont attendu à chaque minute, pendant une heure entière qu'on les menât au lieu du supplice. Les mœurs de notre époque ne permettent pas qu'après avoir subi cette horrible torture, on les fasse mourir une seconde fois demain. Au nom de l'humanité, au nom du

ciel, je vous conjure d'ordonner qu'on ne touche pas à leur vie. »

De son côté Maximilien télégraphiait à Juarez : « Je désirerais qu'on accordât la vie à Miguel Miramon et à don Thomas Mejia qui ont souffert avant-hier toutes les douleurs et les amertumes de la mort et que je fusse la seule victime comme je l'ai demandé au moment où j'ai été fait prisonnier. » Lerdo répondit en renouvelant l'ordre à Escobedo de faire exécuter la sentence le lendemain.

Les condamnés passèrent leur dernier jour en effusions avec leurs familles ou leurs amis. Maximilien écrivit au Saint-Père, lui demandant pardon de la peine qu'il avait pu lui causer et protestant qu'il mourait dans le sein de l'Église catholique. Il recommanda à sa famille la veuve de Miramon ; il adressa des remerciements à ses défenseurs, au capitaine Pierron, autrefois attaché à sa personne ; il envoya à Juarez une adjuration suprême : « Faites que mon sang soit le dernier versé, et consacrez cette persévérance que vous avez mise à défendre la cause qui vient de triompher, et que je me plaisais à reconnaître et à estimer au milieu de la prospérité, à la tâche plus noble de réconcilier les esprits et de fonder la paix dans ce pays infortuné. » Il fit prier Escobedo par Magnus de choisir de bons tireurs, de leur recommander de ne pas le défigurer en tirant au visage et de bien le tuer du premier coup, car il serait peu séant que la foule vît un Empereur se débattre sur le

sol dans les convulsions de l'agonie. Il exprima le désir de recevoir la visite du général afin de lui exprimer ce dernier vœu, et de prendre congé de lui. En l'attendant il s'endormit. A onze heures on le réveilla pour recevoir le général. Escobedo le quitta tout ému emportant une photographie sous laquelle Maximilien avait écrit : « Al general don Mariano Escobedo, Maximiliano. »

Le général se rendit ensuite auprès du pauvre Mejia souffrant et désespéré. Il n'avait pas oublié qu'autrefois ce malheureux lui avait sauvé la vie. Il l'avait vu dès son arrestation et lui avait proposé d'user de son influence auprès de son gouvernement et de son prestige sur son armee pour le tirer de là. Mejia répondit qu'il n'accepterait que si, avec lui, étaient aussi sauvés Maximilien et Miramon. « Cela m'est impossible, dit Escobedo. — Eh bien, qu'on me fusille avec Sa Majesté ! » Maintenant Escobedo venait lui promettre de s'occuper de sa veuve et de sa famille, car Mejia, récemment marié, venait d'avoir un enfant, auquel, après avoir traversé tant de pillages, il ne laissait qu'un troupeau de vingt-huit vaches et une bicoque dans la montagne[1].

Maximilien s'était rendormi. Il se réveilla à trois heures et demie du matin, fit une toilette

1. En effet, plus tard, le général envoya des secours à la veuve de Mejia, mais la noble femme repoussa l'assistance des meurtriers de son mari et dit qu'étant jeune et forte, *elle travaillerait* pour nourrir son enfant.

très soignée, mit un pardessus foncé, un gilet, un pantalon noirs et un chapeau de feutre qu'on lui accorda avec peine au dernier moment. A cinq heures le P. Soria, qui lui avait déjà donné les sacrements, vint célébrer la messe dans la cellule. Il déjeuna d'un peu de poulet, de vin et de café, donna encore quelques commissions au docteur Bash, lui recommanda de remettre à sa mère un scapulaire qu'il portait dans la poche de son gilet.

L'heure avait été d'abord fixée à sept heures. Escobedo la devança afin d'éviter les manifestations populaires. Au coup de six heures un officier se présenta. Maximilien sortit de sa chambre. Avec cette intrépidité tranquille et cette grandeur simple qu'il garda jusqu'à la fin, il dit : « Je suis prêt. » Ses serviteurs pleuraient et baisaient ses mains. « Soyez calmes, dit-il, vous voyez que je le suis; c'est la volonté de Dieu que je meure. » Il alla vers les cellules de ses compagnons : « Êtes vous prêts, Messieurs? je le suis. » Puis il les embrassa. Le bon Mejia était affaissé. Maximilien monta le premier dans un fiacre entouré d'une escorte d'infanterie et de cavalerie. Son domestique hongrois et le P. Soria s'assirent à ses côtés. Mejia et Miramon suivaient avec leurs confesseurs dans deux autres voitures. Il fallut arracher de force la femme de Mejia à son mari : elle suivit sa voiture avec son petit enfant dans ses bras en poussant des cris déchirants.

Toutes les troupes de la garnison formaient

la haie et contenaient une immense population silencieuse. Un soleil étincelant illuminait les rues et invitait à la vie, tandis que les cloches de toutes les églises jetaient dans l'air le glas de l'agonie. Au passage beaucoup saluaient respectueusement; les femmes pleuraient, surtout à la vue de la malheureuse femme de Mejia. Quand le cortège fut arrivé à l'entrée du carré de 4000 hommes qui entourait le lieu de l'exécution, l'Empereur ouvrit la portière et sauta à terre. Le P. Soria défaillait; Maximilien prit son flacon de sels pour le ranimer; il regarda la foule et demanda s'il n'y avait là nul de ses amis. On lui dit que Magnus était présent, mais qu'il ne pouvait le voir.

Sa place était fixée au centre avec Miramon à sa droite et Mejia à sa gauche; il se retourna vers Miramon et lui dit: « Un brave, même au moment de la mort doit être distingué par son souverain; permettez-moi de vous donner la place d'honneur », et mettant Miramon au milieu, il se plaça à sa droite.

Trois pelotons d'exécution, composés chacun de sept hommes et un officier, se rangèrent à un mètre des condamnés. L'officier chargé de commander le feu s'avança vers l'Empereur en le priant de lui pardonner. « Jeune homme, dit Maximilien, merci de votre compassion, mais vous êtes un soldat, obéissez. » Il s'avança vers les hommes du peloton, donna à chacun une once d'or (80 francs) et leur dit : « Enfants! *visez bien!* visez là! » et il leur montra son

cœur. Puis il retourna à sa place et d'une voix claire et ferme : « Je vais mourir pour une cause juste, la cause de la liberté et de l'indépendance du Mexique. Puisse mon sang mettre un terme aux malheurs de ma nouvelle patrie. Vive le Mexique[1] ! » Il retira son chapeau, le remit à son serviteur pour qu'il le portât à sa mère et essuya son front avec son mouchoir. Apercevant à quelques pas un groupe d'hommes et de femmes qui sanglotaient tout haut, il leur sourit, rejeta sa barbe en arrière et regarda devant lui.

Miramon lut un discours qu'il termina par le cri de : Vive le Mexique ! Mejia laissa tomber sur sa poitrine le crucifix qu'il tenait à la main ; les officiers levèrent leur épée, le feu de peloton éclata. Maximilien tomba sur son côté droit en murmurant le mot : Hombre ! (homme !) Chacune des balles avait transpercé, chacune était mortelle, mais comme il semblait que l'Empereur remuait encore, un officier tourna le cadavre sur le dos et montra avec la pointe de son épée le cœur. Un soldat s'avança, envoya une dernière balle. Cependant le glas des cloches continuait à résonner.

La majesté de la mort fut respectée, aucune profanation n'eut lieu sur le corps de Maximilien : il fut embaumé, d'abord mal et chèrement à Queretaro, par le Dr Liceo, celui qui avait livré

1. On a prêté d'autres paroles à Maximilien. Celles-ci sont celles que ses défenseurs, dans leur Memorandum du procès, notent comme ayant été réellement prononcées.

Miramon, puis on le transporta à Mexico où l'opération fut recommencée dans de meilleures conditions.

L'historien Cantù, répétant des propos de journaux, a accusé Juarez d'avoir vendu à l'Empereur d'Autriche le cadavre de son malheureux frère. C'est une calomnie : le cadavre de Maximilien avait été réclamé par quatre personnes : le docteur Bash, le ministre de Prusse, le ministre d'Autriche, l'amiral Tegethoff. Embarrassé par cette compétition le gouvernement répondit qu'il était prêt à livrer le corps à celui qui lui produirait un acte officiel du gouvernement autrichien ou de la famille de l'Archiduc. Beust, chancelier de l'Empire, ayant, par une note du 22 septembre 1867, certifié que l'amiral Tegethoff était chargé par la famille de réclamer le corps de Maximilien, Lerdo fit savoir à l'amiral que la remise lui en serait faite immédiatement. Après le second embaumement, ce corps avait été l'objet des soins les plus respectueux; il avait été vêtu de noir et couché sur des coussins de velours dans un cercueil de bois de rose d'un travail remarquable déposé dans une caisse de zinc, puis dans une troisième de cèdre : c'est ainsi qu'il fut livré.

XIII

Aucune exécution ne suivit, à Queretaro, celle *de Maximilien*. Là, son sang fut vraiment le

dernier versé. On n'épargna cependant pas les rigueurs à ses compagnons de lutte. Tous les officiers furent condamnés arbitrairement, sans procès : les colonels à six ans d'emprisonnement, les lieutenants-colonels à cinq, les majors à quatre, les capitaines et lieutenants étrangers à deux ans; les lieutenants mexicains furent mis en liberté mais soumis à la surveillance pendant un an ; les officiers, contre lesquels il y avait des charges spéciales, furent dégradés et traduits devant une cour martiale, et avec eux le ministre Aguirre, le préfet Dominguez, le secrétaire Blasio. Morelia fut le lieu de captivité où l'on envoya les officiers mexicains condamnés à l'emprisonnement. Beaucoup, affaiblis par leurs blessures, marchaient sous l'ardeur d'un soleil tropical avec un fardeau sur le dos, les pieds ensanglantés, demandant à être fusillés pour ne plus souffrir. Les citadins des villes eurent pitié d'eux et leur procurèrent des vivres, des montures, qui leur permirent d'arriver au terme de leurs tristes étapes. Les officiers français furent envoyés à Zacatecas, enfermés avec les criminels et mis à la chaîne. Ils se plaignirent très fort; on les transféra dans un couvent; on les débarrassa de leurs chaînes, mais le gouvernement ne leur donna ni solde, ni aliments, et ils seraient morts de faim si les négociants français de la ville n'étaient venus à leur secours et ne les eussent nourris.

Il ne manquait plus à la complète pacifica-

tion du pays que la reddition de Mexico; elle ne tarda pas. Marquez avait persisté dans sa défense soutenue par les mensonges, les exactions, la terreur la plus effroyable. Il poussa l'impudence jusqu'au cynisme éhonté. Le général Arellano échappé de Queretaro, s'étant glissé dans la capitale, avait confirmé une fois de plus tout ce que les partisans de la guerre à outrance savaient déjà de la chute de Queretaro et de la captivité de Maximilien. Marquez fit sonner les cloches, jouer les musiques militaires et afficher sur les murs qu'Arellano avait apporté l'heureuse nouvelle que l'armée impériale venait au secours de Mexico, et serait bientôt en vue. On illumina, on tira des pétards, et pendant ce temps-là, l'investissement devenu complet, la famine sévissait : des malheureux tombaient morts dans la rue; leurs cadavres traînaient çà et là.

Il eût dépendu de Porfirio Diaz de terminer par un assaut cette lugubre mystification, mais c'eût été la ville livrée au pillage, des malheurs sans nombre. Préludant au rôle de pacificateur qui a fait sa gloire, il refusa de soumettre la capitale, où allait s'installer de nouveau la république, aux horreurs de cette épreuve. Conseils, prières, menaces, reproches de trahison n'ébranlèrent pas sa magnanime résolution, et le dénouement se produisit tel qu'il l'avait souhaité.

Le 18 juin, les Autrichiens, instruits par une *missive non interceptée* de ce qui venait de se

passer à Queretaro, refusèrent leur obéissance à Marquez. Le commandant de la contre-guerilla française fit de même. Le général Horran, gouverneur de la place, en présence de cet abandon général, se mit en rapport avec Diaz et exigea de Marquez qu'il vînt le 19 juin présider un conseil de guerre. Marquez convoqua le conseil et lui envoya le billet suivant : « Comme il est prouvé que l'Empereur est prisonnier, je, soussigné, cesse d'être chargé de la lieutenance de l'Empire. » Déjà il avait disparu; on n'en entendit plus parler[1].

Porfirio Diaz n'admit pas une capitulation : il exigea que la ville se livrât à discrétion (20 juin). Le 21, au point du jour, il entra dans Mexico à la tête de la première division de l'armée. Quelques vivats éclatèrent. Il poussa son cheval du côté d'où ils partaient : « Je vous remercie, dit-il, mais permettez-moi de vous demander le silence; un cri peut en provoquer d'autres; je tiens à ce qu'aucune manifestation de rancune ne se mêle à notre victoire. » Des chariots chargés de pain suivaient sa colonne. Baz, le gouverneur de Mexico, seconda avec dévouement ses intentions humaines. Les troupes, introduites par détachements, gardèrent un ordre parfait. On pourvut à leurs besoins par un emprunt librement négocié.

Ce fut de San Luis de Potosi qu'arrivèrent les ordres de rigueur. Tous ceux qui, en qualité de

1. On a appris, plus tard, qu'il s'était réfugié à la Havane où il est revenu à Mexico après la pacification générale.

notables, avaient voté pour l'Empire, tous ceux qui l'avaient servi et en avaient reçu une solde, devaient se présenter dans un délai de vingt-quatre heures. Passé ce délai, ils seraient fusillés sans procès. Les habitants devaient laisser fouiller leurs maisons, et ceux qui cachaient un délinquant étaient punis de six mois à deux ans de travaux forcés, à moins qu'il ne s'agit d'un père, d'un frère, d'un fils ou d'un mari. Diaz adoucit ces ordres en prolongeant de deux jours, puis de trois, le délai comminatoire, mais il ne put empêcher deux exécutions, celles du général Vidaurri et du général Horran qui ne s'étaient pas présentés et avaient été surpris dans leur retraite.

Porfirio Diaz et Riva Palacios, qui avait cessé d'être soldat et était redevenu journaliste, conseillaient à Juarez une amnistie plénière ; Lerdo de Tejada préconisait les mesures sévères. Le 15 juillet, le président entra dans Mexico, et on sut, deux jours après, qu'il n'accordait pas un pardon général, mais que les peines seraient adoucies. On ne fusilla plus, on emprisonna, on condamna aux travaux forcés, de deux à quinze ans. Il y eut quelque incertitude sur le sort réservé à Dano, le ministre de France. Juarez ne se prononçait pas, on lui prêtait l'intention de le retenir comme otage en échange d'Almonte. Les Américains s'employèrent à le libérer : leur ministre Otterbourg en pressa Juarez; l'amiral Palmer, envoyé avec une frégate à Vera-Cruz, vint demander de ses nouvelles. Juarez comprit

l'avertissement, et donna ses passeports à Dano, ainsi qu'aux ministres de Belgique et d'Italie, en les faisant escorter jusqu'à leur embarquement.

Le 17 août, les électeurs furent appelés à élire une nouvelle Chambre, un président, et à se prononcer sur des réformes constitutionnelles : création d'un Sénat, droit de veto accordé au président. Était exclu du vote quiconque avait adhéré à l'Empire.

Le 8 octobre, Juarez fut réélu et installé le 1er décembre, avec Lerdo de Tejada comme président de la Cour suprême. L'ordre républicain était rétabli, et de l'aventure impérialiste il ne restait qu'une malheureuse princesse ensevelie dans les ombres de la démence et un pauvre corps criblé de balles, ramené dans cette patrie d'où il était parti brillant de jeunesse. Jamais l'attentat contre le droit des nationalités n'a été si vite et si terriblement puni[1].

1. Juarez mourut quatre ans après. Sous son gouvernement juste et vigoureux, le Mexique prospéra lentement et sûrement et quand il rendit ses comptes au pays, en octobre 1870, le pays le rétablit encore une fois dans la présidence. Très affecté en ce temps par la mort de sa femme, il mourut peu après (20 juillet 1872). Il fut remplacé par son ami Lerdo de Tejada. Aujourd'hui le Mexique est très tranquille et très prospère sous la présidence toujours renouvelée de Porfirio Diaz.

CHAPITRE XVII

AU CORPS LÉGISLATIF

I

Napoléon III fut profondément affligé, l'Impératrice fut irritée autant que consternée, car elle n'aurait pas voulu qu'on abandonnât le malheureux Maximilien. Elle disait avec animation : « Il a bien fait de rester; si j'avais été à sa place, j'aurais agi de même; ils m'abandonnent, aurais-je dit, je vais leur jouer un mauvais tour. Sans doute, nous avons commis des fautes, mais nous ne sommes pas seuls à en devoir supporter le fardeau; les États-Unis et la cour de Rome en doivent avoir une large part. » Puis elle pleurait : « Nous sommes comme dans une place assiégée ; nous avons à peine fini une affaire qu'une autre recommence. Si le prince impérial avait dix-huit ans, nous abdiquerions. »

Implacables les ennemis ne laissèrent point passer l'occasion de triompher du désastre. La discussion du budget avait commencé au Corps législatif et, sans qu'il fût besoin de passer par la *filière des* interpellations, Jules Favre reprit

l'historique de la malheureuse expédition, que, dès le premier jour, il avait combattue en dénonçant ses conséquences néfastes : « Je n'ai pas été le seul à éprouver une douleur profonde de ce que les combinaisons politiques n'aient pas permis de ramener le malheureux archiduc, et de mettre ainsi la France à l'abri de la responsabilité d'un sang qui aujourd'hui retombe sur elle ! *(Bruyantes exclamations et dénégations. Applaudissements à gauche.)* J'ai le droit de dire que dans un pays libre, vous seriez mis en accusation. » *(Bruyantes protestations.)*

Rouher répliqua non moins violemment : « Je ne puis que protester avec la plus haute indignation contre la responsabilité qu'on veut faire peser sur le gouvernement français, de l'assassinat qui vient d'être commis au Mexique. Si Maximilien a succombé sous une lâche trahison, *(Oui, oui. Très bien.)* lorsqu'il a été vaincu, livré dans son sommeil à un ennemi triomphant, lorsque les passions de haine pouvaient s'être calmées, on a créé une juridiction à huis clos, et Juarez a assassiné l'Empereur qu'il avait fait trahir [1]. *(Bravos, applaudissements.)* Lorsque nous avons dû quitter le Mexique, nous avons fait tous nos efforts pour ramener, avec le drapeau français, l'empereur Maximilien, mais il ne l'a pas voulu. Nul n'en a eu une plus profonde douleur que nous. Je puis vous l'affirmer

1. Toutes ces assertions, on a pu le voir par mon récit, sont contraires aux faits.

dans toute la sincérité de mon âme et de ma conscience. »

Thiers fut moins emporté, mais non moins âpre. L'enseignement principal à tirer sans retard de ce désastre du pouvoir personnel était « de revenir à cette monarchie constitutionnelle, dans laquelle il peut y avoir autant de liberté que dans une république ». Il étala les conséquences financières et politiques de cette gigantesque erreur. « Le Trésor y a englouti 600 millions, sans compter 300 millions perdus par les souscripteurs de l'emprunt. Dans le Nouveau Monde, notre prestige a été atteint et la France n'inspire plus la crainte qu'elle inspirait; cette race anglo-saxonne qu'on voulait arrêter est triomphante, et nous-mêmes nous sommes réduits à faire des vœux pour que cette race qu'il fallait arrêter déborde dans le Mexique, et aille aujourd'hui y venger ce que nous ne pouvons plus venger nous-mêmes : les malheurs de nos concitoyens. L'année dernière, ne nous faisons pas illusion, l'état de l'Europe a été profondément changé. L'une des plus grandes révolutions qui se soient opérées dans le monde, depuis bien des siècles, s'est accomplie en Allemagne. Dans un moment si grave nous aurions eu besoin d'avoir nos bras libres. Oh ! je sais bien que, même avec l'embarras du Mexique, si la France l'avait voulu, elle pouvait encore avec sa puissante volonté, avec la force qui lui restera toujours dans tous les cas, faire entendre des mots décisifs. *Mais ne méconnaissez pas de quel poids a pesé*

l'expédition du Mexique dans la balance des événements européens de l'année dernière. Vous croyez qu'il s'agissait seulement de 30 000 hommes occupés au Mexique! Messieurs, si vous réfléchissiez bien à tous les détails de l'administration militaire, vous sauriez que les 30 000 hommes occupés au Mexique causaient à notre puissance militaire des embarras beaucoup plus grands que ceux que leur nombre fait supposer. Vous sauriez que notre artillerie n'était pas attelée, que notre effectif était descendu à un chiffre regrettable; vous sauriez que les cadres qu'on a malheureusement détruits, l'ont été surtout pour compenser une partie des dépenses du Mexique. »

Jamais Rouher ne s'était trouvé dans une situation si difficile. C'est dans ces difficultés qu'il déployait le mieux ses puissantes facultés d'avocat éloquent. Il ne recula devant aucune objection : « La dépense n'a pas été de 600 millions, mais de 300. — Le prestige de la France n'a pas été atteint, savez-vous pourquoi? C'est que, dans ces quatre années, jamais, d'une manière sérieuse, notre drapeau n'a été compromis. Nous avons parcouru cet immense territoire en faibles détachements, rencontrant partout l'ennemi en nombre supérieur, et dans cent combats nous avons été les vainqueurs de bandes acharnées. *(Oui, oui, très bien! très bien!)* L'Amérique centrale et l'Amérique du Sud ont été les témoins de ce grand courage et de ce dévouement. Elles sauront ce que valent nos soldats.

Lorsqu'elles nous ont vus quitter les rives du Mexique, elles ont compris que nous les quittions dans toute notre force, dans toute notre grandeur. Ceux qui, un instant, nous avaient affrontés se sont tenus bien loin de nos soldats jusqu'au moment où le dernier d'entre eux a quitté Vera-Cruz. *(Très bien! très bien! Approbation.)* L'expédition du Mexique n'a pas pesé sur les déterminations du gouvernement à l'égard des événements d'Allemagne. Ce n'est pas parce que 22 000 hommes étaient éloignés de la France, parce que ces 22 000 hommes étaient en possession d'un matériel représentant à peine, y compris les chevaux, *la somme de 20 millions.* Si le gouvernement avait cru l'honneur du pays engagé dans la question allemande il eût pu faire face à tous les événements *(Assentiment général.)* Nous avons échoué? Oui; fallait-il cette preuve de plus pour démontrer la faillibilité humaine, pour montrer combien sont périssables les plus justes, les plus étudiées des combinaisons conçues par l'homme, savoir combien sont mystérieux les desseins de la Providence, qui retarde quelquefois l'heure de la réparation, de la justice et du châtiment. *(Très bien, très bien.)* Que n'auriez-vous pas dit si la fortune nous avait plus longtemps souri? Dites? n'eût-ce pas été un titre solennel à la reconnaissance de la postérité que cette nation reconquise, rendue à elle-même, débarrassée à tout jamais de la guerre civile et de l'anarchie? *Dieu ne l'a* pas voulu; respectons ses décrets.

Le maréchal Vaillant écrit dans son carnet (10 juillet) : — « Conseil des ministres : La violence des discussions du Corps législatif pèse lourdement sur la tête de l'Empereur, de l'Impératrice et du Conseil. L'Empereur parle de faire une grande cérémonie funèbre à Notre-Dame. On le dissuade à grand'peine de donner suite à ce projet, qui est converti en messes à dire dans toutes les églises. »

Jules Favre examina la politique étrangère dans une généralisation mal étudiée, reposant sur des dépêches mal comprises. Il revint sur la Pologne et sur le Mexique dont on commençait à être excédé, n'apporta quelque nouveauté que dans la question du Luxembourg, et là, plus contradictoire que jamais, reconnut que le gouvernement avait remporté une victoire diplomatique et, en même temps, lui reprocha d'avoir compromis le sort de la patrie. Rouher profita très habilement de ces contradictions pour éluder la véritable difficulté. Il établit avec raison que c'est la Hollande et non pas la France qui avait soulevé la question de la forteresse du Luxembourg, et que l'initiative de la cession du pays lui-même avait été prise par la France le 28 février 1867, dans des instructions confidentielles envoyées par Moustier à notre ministre à La Haye. Mais il contesta qu'il existât des dépêches au sens propre du mot[1] ; il

1. Déjà Rouher avait dit, le 8 avril : « Il n'existe pas de dépêches émanées du gouvernement français sur la question du

n'y avait eu que des pourparlers entre les trois souverains. Il dissimula l'accord avec Bismarck qui avait précédé les instructions du 28 février, et il représenta le ministre prussien comme ne connaissant pas les intentions de la France. Il termine par une fanfare surprenante : « Nous avons triomphé, nous avons obtenu l'évacuation de la garnison, est-ce là un mince résultat? Le gouvernement prussien et la nation ont cédé, et nous avons été heureux de faire disparaître une des clauses les plus dures des traités de 1815, une de leurs stipulations les plus dangereuses; nous ne serons plus exposés à voir de notre propre frontière le drapeau prussien flotter sur les bastions de Luxembourg comme une menace possible, comme un souvenir douloureux. » *(Très bien! Très bien!)* Berryer répondit à cet étalage fanfaron d'une fausse victoire par ce mot du bon sens. « Tout cela n'est pas sérieux. »

Rouher reprit : « Du reste, cette victoire sur la Prusse ne l'a pas du tout mécontentée et

grand-duché. » Or, M. de Moustier avait déjà adressé, au sujet de cette question : 1° une dépêche à M. Baudin, du 28 février, dans laquelle la question du Grand-Duché se trouve posée; 2° une autre dépêche au même Baudin, du 21 mars, dans laquelle la même question est traitée; 3° une dépêche sur le même sujet à M. de Latour d'Auvergne, notre ambassadeur en Angleterre, du 28 mars; 4° une nouvelle dépêche à M. Baudin, du 30 mars; 5° une dépêche télégraphique à M. Benedetti, du 1er avril; 6° une dépêche à M. Benedetti, du 6 avril : en tout six dépêches, dont quelques-unes d'une importance capitale. Rouher, pour être véridique, aurait dû dire seulement : « Il n'y a pas eu de dépêches échangées avec le gouvernement hollandais et avec le gouvernement prussien. »

cette concession, loin d'être entre la France et elle, un élément d'irritation, est un élément de concorde et d'apaisement. Il n'y a dans la question allemande aucun sujet de s'inquiéter ni de craindre des froissements éventuels avec l'Allemagne. L'unité de l'Allemagne est aux yeux des hommes sérieux un fait à peu près inévitable, il devait se réaliser soit sous le sceptre de l'Autriche, soit sous le sceptre de la Prusse; *il est aujourd'hui accompli; il a delimité lui-même son mouvement et son action;* il n'y a pas là un élément de nature à troubler la paix et le repos du monde. *Nous envisageons l'avenir avec un sentiment profond de quiétude*[1]. »

Buffet et Thiers débattirent avec Vuitry et Rouher quelques détails de notre mécanisme financier et notamment de la dette flottante, mais ce fut la situation intérieure qui donna lieu aux débats les plus animés. Lanjuinais, Pelletan l'examinèrent de très près. Dans un discours sur les bibliothèques populaires, Pelletan opposa au collectivisme une belle thèse qu'il faut extraire des catacombes parlementaires : « Je n'ai jamais compris, pour ma part, un paradis social qui ne serait, s'il pouvait être réalisé, que l'engloutissement, l'anéantissement, de l'individu dans le panthéisme de l'État. Je n'ai jamais compris l'antagonisme qu'on a cherché à

1. Séance du 15 juillet 1867.

établir entre le capital et le travail, entre la bourgeoisie et le prolétariat. Le capital? c'est le travail économisé et reproducteur du travail. La bourgeoisie? c'est l'épargne faite homme. Que peut l'utopie d'un homme ou d'une école contre le socialisme inébranlable de la société? la société porte en elle une loi de nature, qu'elle accomplit mystérieusement à travers l'histoire ; elle marche à sa destinée d'une marche aussi régulière que l'univers sur notre tête et on ne peut pas plus en briser l'harmonie que déranger l'attraction dans l'espace[1] ». *(Très bien! Très bien!)*

Ernest Picard et Jules Simon examinèrent la conduite intérieure dans son ensemble. A mesure que l'Empire desserrait sa main dictatoriale et préludait à l'extension légale de la liberté par une large tolérance de fait, à mesure que les plaintes avaient moins de sujet de s'épancher, elles devenaient plus agressives. Et certes, au moment le plus autoritaire de l'Empire, alors que la parole des députés était étouffée sous une cloche pneumatique, on n'avait pas prononcé un discours plus vitupératif que celui d'Ernest Picard, discours d'ailleurs remarquable par la dextérité spirituelle et la solidité de langage jointes à la véhémence oratoire : « Le système qui règne depuis que le gouvernement existe a une base ; la compression à l'intérieur. *(Vives exclamations.)* Voilà quinze ans que ce régime dure. Eh bien! le gouvernement est-il plus fort

1. *Séance du 17 juillet 1867.*

qu'au début? est-il plus fort que les gouvernements qui croyaient mettre la nation de la partie et n'agir que de concert avec elle? qu'a-t-il fait? il a fait, sans nous et malgré nous, l'expédition du Mexique; sans nous, il a poursuivi ses desseins en Allemagne, et aujourd'hui il vient nous demander de mettre sur pied 800 000 hommes et une garde nationale mobile qui ressemblera à l'armée. Est-ce un signe de force ou un signe de faiblesse? Autrefois la question du droit de visite et l'indemnité Pritchard passionnaient le pays; aujourd'hui il est calme, d'un calme effrayant *(Oh! oh! rires ironiques.)* Il y a quelques semaines il était à la veille de la guerre, tout le monde le savait, lui seul ne paraissait pas s'en douter. *(Réclamations.)* Les questions les plus graves lui sont soumises : la question militaire... (En est-il une qui touche davantage le citoyen dans ses intérêts et ses droits?) Il semble ne pas la connaître! et la dernière élection législative s'est faite sans concurrent! Votre système a atteint son but : l'affaiblissement sinon la suppression de la vie politique. » *(Murmures et dénégations sur un grand nombre de bancs.)*

L'orateur s'indigne de cette phrase du discours de l'Empereur : « L'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes. » On l'avait comprise autrement, l'influence de la France, et l'on pensait que son génie, sa puissance, ses lumières qu'elle fait briller sur le monde entier, ces écrivains, ces poètes, ces penseurs, tout ce monde

intellectuel que vous dédaignez parce que vous ne le connaissez pas. *(Vives réclamations.* GRANIER DE CASSAGNAC : *Les penseurs, les poètes! vous les connaissez, vous! et c'est vous qui les représentez!)* Je traiterai peut-être Racine moins sévèrement que ne l'a fait M. Granier de Cassagnac[1]. Mais je n'ai pas la prétention de représenter les poètes. Les raisonnements interrompus ne sont pas des raisonnements réfutés. La France n'est pas un camp, c'est une nation qui pense et écrit; ce n'est pas une nation qui doit porter en ses mains la force matérielle ; c'est une nation qui doit porter la bannière du Droit, et c'est pourquoi elle ne doit pas chercher des alliances de potentats : une caresse de la Russie ne vaut pas les invocations de la Pologne. » Le dernier mot fut exaspéré : « Dans votre système, la démocratie sans liberté est moins dirigée qu'exploitée par ceux qui sont à sa tête. » *(De tous côtés cris, exclamations : A l'ordre! à l'ordre! C'est un outrage! On outrage l'Empereur!)* Le président, qui tenait à ne pas se brouiller avec la Gauche, refusa le rappel à l'ordre; il lui parut suffisant de déclarer que « ces paroles violentes n'étaient plus de la discussion, mais des attaques ouvertes et passionnées, et qu'en ne les rappelant pas à l'ordre, il prouvait combien ces attaques étaient vaines et mal fondées. »

Jules Simon fut d'abord plus modéré : Il ne

1. Dans la querelle du romantisme prenant le parti de *V. Hugo, il avait* appelé Racine un polisson.

concevait pas la démocratie sans la liberté, et la liberté sans la démocratie. Il reconnaissait que l'Empereur avait fait beaucoup en faveur de la démocratie, par ses lois sur l'instruction publique, sur les sociétés coopératives, par son système économique, et enfin... par la loi sur les coalitions ! — On fut surpris de l'hommage à cette loi que lui-même avait flétrie comme un piège abominable, et contre laquelle il avait agi, parlé, voté ! Maintenant il la considérait comme un progrès, auquel il ne manquait, pour être complet, que le droit de réunion, dont j'avais reconnu autrefois moi-même la nécessité. — « Quant à la liberté, dit-il, nous n'en avons point ; pas même la liberté de réunion, nous n'en avons pas même une promesse [1]; rien qu'un projet de loi imparfait sur la liberté de la presse ; point de liberté des élections, enfin point de liberté absolue du pouvoir parlementaire. *(Dénégations à droite et au centre, approbation à gauche.)* Des deux parties de la formule de 1789 : Démocratie et Liberté, vous avez développé la première, non la seconde. Alors qu'est-il arrivé ? C'est que la première, au lieu d'être un élément d'ordre, peut devenir un élément de désordre, parce que la démocratie sans la liberté est non seulement impossible, mais malsaine. »

Jules Simon ne s'en tint pas à ces critiques de principe. Il en vint à lancer des insinuations

1. Allusion à la loi présentée par Rouher et que la gauche trouvait dérisoire.

contre l'honnêteté même des membres du gouvernement. « Tant que nous n'aurons pas les libertés nécessaires, nous serons inquiets sur la question de savoir si les scandales qu'on a signalés dans certaines affaires particulières ne se reproduiraient pas dans les affaires publiques. *(Exclamations.)* Certainement le mot est dur si j'affirmais, mais je n'affirme pas que ces soupçons soient fondés. Je dis seulement qu'ils existent dans beaucoup d'esprits et j'en signale la cause. » Rouher et Baroche se révoltèrent : « Il vaut mieux affirmer que laisser soupçonner! et si on affirme il faut prouver. » Cette insinuation était indigne. On peut penser ce qu'on veut du système politique des ministres et des fonctionnaires de l'Empire : leur probité était aussi incontestable que leur capacité professionnelle. Le gouvernement de l'Empereur, du haut en bas, a été aussi honnête que le furent le gouvernement de la Restauration et celui de Juillet.

A l'opposition qui disait : Il n'y a pas de liberté, Rouher répondit : « Les libertés que vous contestez, vous les avez toutes en fait et celles que vous pouvez réclamer, vous les aurez bientôt en droit. » Il s'amusa beaucoup du « calme effrayant » déploré par Picard. « Quel affreux malheur ! s'écria-t-il, au milieu de l'hilarité générale. Le calme dont M. Picard nous a parlé avec une naïveté que je n'attendais pas de lui, est, à la fois, la justification du gouvernement et la condamnation de l'opposition. Le pays *n'est point* avec vous. Il considère vos attaques

comme les irritations vaines d'une opposition dans l'impuissance[1]. » *(Vive approbation.)*

Glais-Bizoin n'avait plus grand'chose à dire après les diatribes de Picard et de Simon. Il s'en prit à Rouher. Il s'étonna de voir le même homme défendre les innovations qu'il avait combattues. Il n'en soutient pas moins que la France est sans droits et sans liberté : dans son bilan le chapitre des pertes est complet, quant à celui de l'avoir on ne peut y inscrire qu'un mot : néant, néant, et toujours néant. Il reconnaît qu'il y a de la tolérance, mais il ne veut pas de tolérance, il veut des droits : « Cette nation de 1789, dont la première assemblée a proclamé le plus beau monument qui soit sorti de la réunion des hommes, la *Déclaration des Droits de l'homme*, cette nation qui a tenu le premier rang dans l'échelle morale, à laquelle se mesure la grandeur des nations libres, eh bien! cette nation est blessée qu'on la traîne devant le monde civilisé comme en pénitence, avec un bonnet d'âne sur la tête. » *(Bruyantes réclamations. A l'ordre! à l'ordre!)*

Le président prononça le rappel à l'ordre. — Glais-Bizoin : « Je m'incline devant ce rappel à l'ordre et je déclare que j'en suis flatté. — Le président : Les remercîments de M. Glais-Bizoin mériteraient un nouveau rappel à l'ordre. *(Oui! oui!)* Mais je laisse le pays juge d'un pareil langage. » — Ce n'est pas pour laisser le pays

1. Séance du 12 juillet 1867.

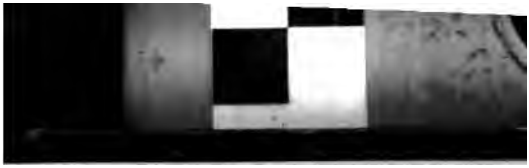

juge d'un langage insultant que les présidents des Chambres ont été institués. Un Speaker anglais eût exigé des excuses ou ordonné l'expulsion immédiate. Le respect du président est la première condition du régime parlementaire, et le président qui ne se fait pas respecter n'accomplit pas un acte de libéralisme ; il fait courir à la liberté le plus sérieux péril auquel elle puisse être exposée.

CHAPITRE XVIII

LE VICE-EMPEREUR

I

Les attaques de Glais-Bizoin m'offrirent l'occasion d'exposer mon avis sur la conduite du gouvernement depuis le 19 janvier :

« Les mesures du 19 janvier sont-elles importantes? font-elles faire ou ne font-elles pas faire un pas à la liberté? L'honorable M. Glais-Bizoin a adopté la solution pessimiste. Il sait l'amitié que j'ai pour lui, et il doit être bien convaincu que je ne veux pas le blesser; mais qu'il me permette de lui dire qu'il s'est trompé, qu'en présence de mesures si nettes, si décisives, si efficaces, prononcer le mot : néant, néant, néant! ce n'est pas être juste... *(Très bien! très bien!)* Je comprends que vous trouviez que ce n'est pas assez. Sur certains points je suis de votre avis. Je comprends que vous n'aimiez pas la forme selon laquelle tel ou tel progrès s'introduit; je comprends toutes ces nuances, mais je crains que vous ne serviez pas la cause de la liberté, en prêchant la méfiance avec des

paroles véhémentes contre des actes qui constituent des progrès réels, sincères et sérieux. *(Très bien! très bien!)* Nous servirions mieux la cause qui nous est chère en nous en tenant à la scrupuleuse équité, et, après avoir réclamé énergiquement ce qui nous manque, en reconnaissant non moins résolument ce que nous avons obtenu.

« Sans me prononcer sur la manière dont la loi sur la presse est faite, par cela seul qu'on a accordé à la presse le droit d'exister sans autorisation, et qu'on l'a soustraite à la juridiction administrative, la liberté de la presse est fondée. *(Mouvements divers.)* Et tous les obstacles, toutes les restrictions qu'on a maintenues ou qu'on maintiendra ne sont que des maladresses gouvernementales, qui, à l'égard de la liberté de la presse, opéreront comme les barrages à l'égard de certains fleuves, dont ils concentrent les eaux et augmentent la puissance. *(Mouvement prolongé.)* — La liberté de réunion accordée pour les affaires industrielles, c'est l'épreuve des sociétés coopératives assurée. La liberté de réunion accordée en matière électorale, c'est la liberté des élections garantie. L'envoi des ministres à la Chambre a encore plus d'importance : il n'est pas nécessaire qu'un ministre soit orateur, et si la réforme de janvier n'avait eu qu'une conséquence, exclure tous les ministres qui ne sont pas éloquents, elle ne serait pas précisément heureuse. Me rappelant les maîtres illustres que vous avez admirés ces jours der-

niers, il est inutile que je dise combien j'apprécie cet art, de tous le plus difficile. Je crois cependant avoir le droit de dire qu'il a existé de très grands ministres qui n'étaient des orateurs que de très petit vol. Si j'avais absolument à opter, peut-être préférerais-je pour diriger les affaires un homme d'État qui, ayant quelque difficulté à trouver des mots, aurait par là même une plus intense application à trouver des raisons, et qui, moins sûr de bien parler, serait plus soucieux de bien agir. *(Mouvement en sens divers.)* Aussi, telle n'est pas, à mon sens, la signification de la grave mesure qui, avec le temps, amènera devant nous tous les ministres; cette mesure signifie que désormais commence la responsabilité ministérielle telle qu'elle est compatible avec nos institutions.

« L'introduction des ministres à la Chambre aura encore un autre effet considérable: c'est de supprimer une institution que je regarde comme l'obstacle le plus sérieux à la libre expansion de la liberté parlementaire, de supprimer le ministère d'État. *(Ah! ah! — Mouvement prolongé!)* Ici, Messieurs, c'est le cas de dire : *Incedo per ignes. (On rit.* — M. LE MINISTRE D'ÉTAT ET DES FINANCES : *Oh! pas du tout!)* Pour définir le ministère d'Etat, on s'est servi, successivement ou à la fois, de diverses expressions. *(Écoutez! écoutez!)* Les uns ont dit : C'est un premier ministre; d'autres : C'est un grand vizir... *(Hilarité.)* D'autres : C'est un maire du palais. *(Oh! oh!)* Je trouve ces trois expressions

inexactes. *(Ah! ah!)* « Premier ministre », c'est une expression inconstitutionnelle : dans notre Constitution, il n'y a pas de premier ministre. « Grand vizir »... *(On rit.)* c'est trop vif; « Maire du palais », c'est blessant pour l'une des personnes que cette expression atteint. Qu'est-ce donc, au vrai, sans chercher des formes épigrammatiques, qu'est-ce donc que le ministre d'État? Le ministre d'État, dans le décret qui l'a institué, est l'avocat d'office de tous ses collègues... On ne saurait exiger qu'un homme de valeur se condamne à ce rôle d'être un avocat qui explique des causes... *(Rumeurs.)* qu'il n'a pas conduites. Aussi, les attributions du ministère d'État ont dû s'accroître démesurément; l'avocat des ministres est d'abord devenu leur conseil, puis leur directeur, et aujourd'hui il est, non pas comme on l'a dit, premier ministre, maire du palais ou grand vizir, mais un Vice-Empereur sans responsabilité. *(Exclamations et mouvements prolongés.)*

Pendant la longue interruption qui suivit, Schneider, se penchant, me dit à l'oreille : « Adoucissez votre expression. — Comment, répondis-je, adoucirais-je cette expression? c'est pour la lancer que je prononce ce discours. » Le calme revenu je repris : « Ainsi d'une part rétablissement constitutionnel de la responsabilité ministérielle, d'autre part suppression d'un rouage inutile que je trouve dangereux, telles sont les deux conséquences qui résultent de l'envoi *possible* et bientôt nécessaire des ministres

à la Chambre. Les choses m'apparaissant ainsi, et le décret du 19 janvier ayant pour moi cette signification, fallait-il l'approuver, ou fallait-il le combattre? Me conformant à la tradition des plus nobles personnages du parti républicain, les Carnot, je l'ai approuvé[1].

« Maintenant la première question qui se présente à l'esprit est celle-ci : Était-il prudent, était-il politique de confier l'exécution des mesures libérales à des ministres qui les avaient naguère combattues avec une si éloquente énergie? *(Chuchotements.)* L'honorable M. Glais-Bizoin ne le pense pas, et il ne connaît, a-t-il dit, aucun pays libre dans lequel un tel spectacle se soit vu. Je lui en demande pardon : ce spectacle s'est vu, dans le pays le plus libre qui existe, dans la libre Angleterre. *(Mouvement.)*

1. *Compte rendu d'une réunion électorale* donnée par Hippolyte Carnot en 1846 dans sa brochure : La *Monarchie selon la Charte* : « *Un électeur*. Je ferai à M. Carnot une question : Est-il dévoué à la dynastie régnante?— *Plusieurs voix*. Ne répondez pas! c'est une question malveillante. — *Carnot*. Malveillante ou bienveillante, il n'y a pas de question à laquelle un honnête homme ne puisse répondre. (*Très bien! très bien!*) Je vais donc éclaircir celle qu'on m'adresse et la résoudre par un oui ou par un non. Si l'on veut entendre par dévouement à la dynastie le dévouement aux institutions fondées par la Charte, laquelle a créé une royauté constitutionnelle, et dont on a fixé les conditions, je réponds nettement : Oui! Si l'on entend par dévouement à la dynastie le dévouement à un homme ou à une famille, indépendamment des institutions, je réponds tout aussi nettement : Non! Mon père était républicain, vous le savez. Après la Révolution, il resta le dernier sur la brèche pour défendre ses opinions, et il vota seul, tout seul, dans le tribunat, contre l'établissement du gouvernement impé-

On a vu dans ce siècle les mêmes hommes, Wellington et Robert Peel, deux fois chargés de réaliser des mesures qu'ils avaient combattues avec énergie : en 1829, l'émancipation des catholiques, en 1846, la réforme de la loi des céréales. *(C'est vrai!)* A cette époque, parmi ceux qui attaquèrent la prétendue trahison des ministres, au premier rang, par le talent et l'impétuosité, se trouvait un membre de la Chambre des communes, Disraeli. Ce fut alors qu'il dit ce mot, dont toute l'Angleterre a ri : « Les torys ont profité du moment où les whigs étaient au bain pour leur voler leurs habits. » *(On rit.)* Or, ces jours-ci précisément, Disraeli, imitant les exemples qu'il avait si vertement raillés, a fait comme lord Wellington et

rial. Mais deux principes dominaient tous les autres dans l'esprit de mon père : l'amour du pays qui passait chez lui avant toute opinion politique; la volonté nationale, à laquelle il savait toujours sacrifier la sienne. Aussi, *dès que le gouvernement impérial eut été accepté par la nation, il l'accepta lui-même franchement, sans réserve.* Napoléon appréciait si bien les véritables sentiments de mon père, que lorsque les armées ennemies envahirent la France, il n'hésita pas à confier au vieux républicain la défense d'Anvers, qui pouvait être la clef de l'Empire. Et quand il revint de l'île d'Elbe, il remit entre ses mains le portefeuille de l'Intérieur, le plus important et surtout le plus influent sur l'opinion publique. Et pourtant il ne croyait pas encore l'avoir suffisamment apprécié, car ses derniers mots, en partant pour son dernier exil, ont été ceux-ci : Carnot, je vous ai connu trop tard. » C'est qu'il n'ignorait pas, lui, que pour un bon citoyen, il existe un devoir supérieur à toute préférence pour telle ou telle forme de gouvernement : c'est la fidélité aux intérêts du pays, le dévouement le plus *complet à sa gloire.* Il savait tout cela parce qu'il était grand. »

sir Robert Peel, et après avoir été un des adversaires les plus décidés de la réforme électorale, il s'illustre en l'opérant. Sans doute, il est désirable, dans l'intérêt de la moralité des partis et des hommes, que chacun grandisse et tombe avec son parti; mais il est des circonstances dans lesquelles un gouvernement agit avec sagesse lorsqu'il imite le gouvernement anglais. Une réforme longtemps débattue ne peut se réaliser souvent que par un compromis entre ceux qui la défendaient et ceux qui l'attaquaient. Or, à qui confier le soin de ce compromis, si ce n'est à ceux qui étaient les plus forts et les plus nombreux? Si l'on s'adressait aux membres de la minorité, le parti de la résistance se tiendrait à l'écart et tout avorterait. Lorsque, au contraire, les chefs d'une majorité pensent que l'intérêt du pays leur commande de revenir sur leurs refus précédents, la minorité qui demandait le progrès s'unit à ceux qui le repoussaient, et la réforme se réalise sans difficulté. *(Mouvements divers.)*

« Mais les ministres qui acceptent un pareil mandat contractaient l'obligation impérieuse de réaliser le programme qu'ils avaient eu le malheur de combattre avec plus de netteté, d'énergie, d'ampleur, que n'eussent pu le faire ceux-là mêmes dont il était l'œuvre. Cette condition n'a pas été remplie. Le programme a été mollement exécuté, mal exécuté dans toutes ses parties. *(Rumeurs.)* N'est-il pas regrettable qu'un homme d'une irréprochable loyauté, d'un

ferme et droit esprit, qui a eu la gloire d'être le signataire de la paix de Paris, de mettre son nom au-dessous du décret du 24 novembre et d'être un des premiers confidents de la réforme du 19 janvier, n'est-il pas regrettable qu'un tel homme ait été obligé de donner sa démission de président? *(Nouvelle interruption.)* Cette conduite explique comment une réforme, qui aurait dû être envisagée de toutes parts comme un événement heureux, est au contraire, de très bonne foi, considérée par un grand nombre comme un événement douteux.

« Sans doute, le pays est calme matériellement et rien, même de loin, ne peut faire craindre que ce calme soit troublé. Mais ce qu'il y a à redouter pour un gouvernement, fort comme celui-ci, ce qu'il y a à craindre et à prévenir, c'est la difficulté de gouverner qui résulterait de l'absence d'un concours empressé et constant. *(Rumeurs.)* Ce qu'il y a à craindre, à prévenir, c'est que les populations, en restant soumises, deviennent malveillantes... *(Vive interruption)* et qu'en restant décidées à ne pas renverser, elles retirent leur assistance et se bornent à observer sans coopérer. *(Nouvelle interruption.)* Certainement, nous n'en sommes point encore là *(Ah! ah!)*; mais, si vous n'y prenez garde, si vous accomplissez toujours vos actes les plus louables de façon qu'il reste quelque doute sur leur signification, nous y viendrons. (Non! non!) Et alors

la situation sera grave[1]. » *(Mouvements prolongés en sens divers.)*

Ce discours fit grande rumeur; les violents déclarèrent que je n'avais été qu'un sot sans talent, mais les deux journaux officiels de l'opinion démocratique, l'*Opinion nationale* et le *Siècle* furent favorables; la *Liberté* encore plus. Le journaliste que Rouher avait chargé de conduire la campagne contre moi, et qui depuis n'a cessé d'être attaché à mes flancs, indiqua, dans un article fort commenté la tactique qu'on adopterait à mon égard : me représenter comme un postulant ministre, un chasseur de portefeuille toujours bredouille, traître à ses amis et à ses électeurs : « En 1857, les élections générales de Paris le prirent dans une demi-obscurité et en firent un des Cinq. L'ambition la plus turbulente d'un amant sincère de la liberté aurait dû se trouver satisfaite par ce mandat qui lui était donné de défendre dans toutes les occasions le progrès et les idées libérales. Point. Tandis que MM. Jules Favre et Ernest Picard, avec une persistance qui ne s'est pas démentie un seul instant, combattaient le gouvernement contre lequel ils avaient reçu un mandat impératif en même temps que M. Émile Ollivier, ce dernier songeait que le banc de l'opposition et celui des défenseurs du gouvernement n'étaient séparés que par un saut, et il se sentait l'épine dorsale

1. Séance du 12 juillet 1867.

assez solide pour le tenter[1]. » Dans le *Temps*, Jules Ferry, voulant se faire pardonner une adhésion trop accentuée à la politique constitutionnelle et se dégager de mon amitié désormais compromettante, ne vit dans mes paroles « qu'une thèse piquante, ingénieuse, délicate dans la louange, louangeuse jusque dans l'attaque, pleine d'une modération systématique, d'une bienveillance inaltérable, de malice enveloppée de miel, d'épigrammes cachées sous des fleurs ».

Le lendemain j'arrivais à la séance prêt à entrer dans une lutte serrée, lorsque je vis Rouher, entouré d'un grand nombre de députés de la majorité qui le félicitaient. On m'apprit qu'il venait de recevoir une lettre de l'Empereur avec une plaque en diamants, et que cette lettre, insérée au *Moniteur*, serait la seule réponse qu'on ferait à mon discours. En effet, le ministre d'État garda le silence et le *Moniteur* publia la lettre suivante : « Mon cher monsieur Rouher, je vous envoie la grand-croix de la Légion d'honneur en diamants. Les diamants n'ajoutent rien à la haute distinction que je vous ai conférée depuis longtemps, mais je saisis le moyen de vous donner publiquement une nouvelle preuve de ma confiance et de mon estime. Au milieu de vos nombreux travaux, au milieu des attaques injustes dont vous êtes l'objet, une attention amicale de ma

1. *Jules* Richard, *La Situation*.

part vous fera oublier, je l'espère, les ennuis inséparables de votre position, pour ne vous rappeler que vos succès et les services que journellement vous rendez au pays. Recevez, mon cher monsieur Rouher, l'assurance de ma sincère amitié. » (13 juillet 1867.)

A sa réception du soir, la foule vint congratuler le ministre de cette haute distinction. On croyait le voir orné de sa plaque de diamants; il ne portait aucune décoration. Un ami s'en étonnant, Rouher appelle un valet de pied, lui parle à voix basse, et quelques minutes après le laquais revient avec un simple ruban que le triomphateur passe à sa boutonnière : « Vous voyez, dit-il, que je triomphe modestement. » En descendant l'escalier, un conseiller d'État, Bataille, ancien complice des complots de Louis-Napoléon, rencontre Darimon et lui dit : « Rouher se trompe sur la pensée de l'Empereur; c'est surtout son discours sur le Mexique qu'on a voulu récompenser; prenez note de ce que je vous dis : Ollivier reviendra. »

II

Depuis quelque temps déjà, Rouher était en fait le véritable directeur de la politique de l'Empire, dont l'Empereur ne s'occupait que de haut et à certains moments critiques seulement. Il dirigeait tous les ministres, et les ambassadeurs étrangers traitaient avec lui, depuis que

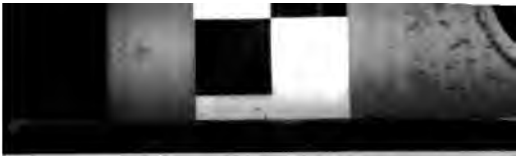

Drouyn de Lhuys était sorti des affaires. Non que l'Empereur ne le jugeât tel qu'il était : Le lendemain d'une discussion très vive en conseil avec lui, Chasseloup-Laubat présentait à l'Empereur, dans son cabinet, des pièces à signer : « Eh bien! vous avez été bien battu? — Ce qui me console, Sire, c'est de l'avoir été avec tant de talent par M. Rouher. — Ah! bah! dit l'Empereur en se caressant la moustache, il a, en effet, très bien parlé, mais il aurait aussi bien soutenu le contraire. » Un tel homme était très commode. On était sûr d'en obtenir toujours un concours utile, jamais de difficultés. Comme, dans son entourage, Napoléon III ne connaissait personne qui sût ainsi parer à tous les incidents, éluder les embarras par des expédients, louvoyer entre les contraires, défendre toutes les causes, même désespérées, se dérober aux solutions impérieuses en gagnant du temps, il n'avait pu, quoi qu'on fît, se résoudre à s'en séparer; non seulement il l'avait gardé, mais, à mesure que ses forces déclinaient, il l'avait insensiblement laissé tous les jours prendre une importance plus marquée dans la conduite générale du gouvernement. Par sa lettre, il contresignait le titre de Vice-Empereur par lequel je venais de caractériser sa véritable position. Cela augmenta son crédit en Europe et rendit encore plus prépondérante l'autorité de sa parole à la Chambre.

Cependant, au moment même où il l'investissait publiquement d'une telle autorité, l'Empe-

reur se préparait à la sourdine un préservatif contre sa toute-puissance. La princesse Mathilde m'a raconté qu'ayant, au lendemain du 19 janvier, dit avec reproche à son cousin : « Eh bien! vous donnez la liberté de la presse? » l'Empereur lui répondit : « Je le fais pour moi autant que pour les autres. Chaque fois que j'envoie un article au journal d'un de mes ministres, sous un prétexte ou un autre on refuse de l'insérer; maintenant je pourrai avoir un journal à moi, et y dire ce qui me conviendra. » Et il fournit à son ancien tailleur, Dusautoy, les fonds nécessaires à la fondation du journal *l'Époque*[2]. Dusautoy prit comme rédacteur en chef le collaborateur principal de Girardin, Clément Duvernois[3]. L'Empereur, qui ne le connaissait pas, l'accepta. L'eût-il fait s'il eût su que Duvernois était, encore plus que moi, l'adversaire de Rouher, et qu'autant que moi il professait des idées de réforme libérale? En tout cas, qu'il le sût ou non, il constituait un organe qui pouvait devenir un instrument sérieux d'opposition contre son Vice-Empereur.

Dans la majorité même, Rouher n'était pas sans rencontrer un sourd mécontentement. Sa bonhomie n'était plus comme jadis souriante[4] : elle était devenue importante, peu polie, dédai-

1. *Empire libéral*, t. VI, p. 609.
2. Rouher ne le sut que beaucoup plus tard. Duvernois vint me le raconter au moment même.
3. *Empire libéral*, t. V, p. 47.
4. Voir *Empire libéral*, t. VI, p. 260.

gneuse; il avait froissé bien des amours-propres. Ceux qu'on appelait autrefois les Mameluks et aujourd'hui les Arcadiens lui demeuraient inébranlablement fidèles. Ils se plaignaient tout bas de sa complaisance à se plier à des innovations libérales contre lesquelles il les avait lancés au combat, mais ils ne lui en gardaient pas rancune, attribuant sa docilité à un dévouement personnel envers l'Empereur, et au désir d'empêcher un plus grand mal. La partie plus indépendante de la majorité, au contraire, tout en le suivant, était froissée de ses affectations d'optimisme, des exagérations de ses plaidoyers, de cette facilité d'affirmer des faits inexacts, tels que tout le monde savait. « La plus grande pensée du règne », à propos du Mexique; « il n'y a pas eu une faute commise », à propos de Sadowa, tout cela leur déplaisait. Ils eussent voulu plus de véracité et de mesure, ce qui eût assuré plus de crédit. Je ne parle pas de Latour-Dumoulin, homme sans valeur, dont la parole n'avait aucune portée, mais d'hommes très considérés et très sérieux, tels que l'éloquent Segris, le grave Larrabure, l'expérimenté Louvet, etc. En général, c'était dans les conversations de couloirs qu'ils exprimaient leurs réserves; Larrabure l'avait fait à la tribune en termes modérés, mais sévères. Il avait rappelé que tout était faute dans la politique étrangère : faute en Italie, faute en Allemagne, faute partout. Il avait présenté la réorganisation militaire, non *pas comme* une réforme qu'on pouvait faire ou

ne pas faire, mais comme une nécessité de salut à laquelle était attachée la sécurité de notre indépendance nationale. Il avait considéré comme conclue l'alliance entre la Prusse et la Russie que Rouher déclarait improbable, et annonçait comme certaine l'ingratitude de cette Italie dont Rouher nous promettait la reconnaissance[1]. Il disait, lui aussi : « J'espère que les peuples prendront une part de plus en plus active à la conduite des affaires publiques, c'est-à-dire à leurs destinées... (*Vive approbation à gauche.* THIERS : *Très bien! très bien!*) ne permettront pas qu'on les expose légèrement au fléau de la guerre[2]. »

Le président de la Chambre n'était pas systématiquement contraire à Rouher, il ne lui était pas non plus inféodé, et il était tout disposé, sur l'indication des circonstances, à le soutenir ou à le combattre. Toutefois, quels que pussent être les revirements ou les infidélités de Napoléon III, les mécontentements contenus des membres de la majorité, les intrigues des courtisans, les réserves du président, Rouher s'appuyait sur une force qui le garantissait contre toutes les menaces, la confiance de l'Impératrice : il la possédait tout entière. Il avait su la gagner par ses assiduités, plus flatteuses que des compliments,

1. « Sauf la date que ni vous ni moi ne pouvons fixer, soyez sûr que vous serez un jour obligés de couvrir vos frontières d'Italie, que vous serez forcés d'avoir là tout un attirail dispendieux qui divisera vos forces. »

2. Séance du 6 juin 1867.

par l'importance qu'il témoignait attacher à son jugement, par son empressement à la consulter et à l'instruire, par sa facilité à se prêter à ses désirs et à entrer dans ses idées, et enfin par son dévouement et par les services de toute espèce qu'il rendait chaque jour. La régence était une éventualité que, malgré son attachement à son mari, l'Impératrice se croyait obligée d'envisager parfois. La santé de l'Empereur ne s'améliorait un moment que pour empirer aussitôt. Il ne gardait pas le lit, il ne se plaignait pas, mais il souffrait toujours. Le 17 juillet, il avait fait allumer du feu dans la salle du Conseil [1]; il avait été plusieurs fois arrêté par des indispositions pendant les fêtes de l'Exposition; il urinait du sang de temps à autre. En cas de malheur personne ne semblait à l'Impératrice de force à suppléer Rouher auprès d'elle et l'aider à remplir ses difficiles devoirs. Une partie des amis de l'Empire, mécontents des concessions du souverain et effrayés de son affaiblissement, dissimulaient à peine qu'une abdication s'imposerait, peut-être à un moment prochain, comme une nécessité d'État. Ceux-là, non moins que l'Impératrice,

1. Carnet de Vaillant. — Lettre de Rouher, de Chislehurst, 11 janvier 1873 : « L'autopsie a révélé les vastes ravages faits dans la santé de l'Empereur par la maladie dès 1866, 1867 et 1869. Les deux reins et l'intérieur de la vessie étaient gravement attaqués. La cause ou le résultat de ces désordres irrémédiables était d'une pierre d'ancienne et lente formation; elle était énorme. L'esprit demeure confondu à la pensée des souffrances que ce malheureux souverain a stoïquement supportées depuis plus de dix années.

croyaient Rouher l'homme indispensable d'une telle crise. Or, l'appui de la souveraine était beaucoup plus efficace que celui de son époux. Elle n'était plus la jeune femme futile, éprise de plaisirs, tout entière au bonheur de vivre au milieu des hommages : c'était une femme ambitieuse, expérimentée, ayant le goût des affaires, l'aptitude à les comprendre et à se les assimiler, l'éloquence à les exposer et les débattre, et, tandis que l'Empereur se montrait de plus en plus réduit à n'avoir que des velléités, ou plutôt des volontés intermittentes, elle était constamment en possession d'une volonté forte. Ainsi le Vice-Empereur n'avait à redouter, ni à la Cour, ni au Parlement, aucune résistance sérieuse dans l'exercice de l'immense pouvoir que l'Empereur venait de lui confirmer.

III

La dernière séance du Sénat fut intéressante au point de vue constitutionnel. Persigny avait été très frappé du rôle que jouait la responsabilité de l'Empereur dans les dernières discussions des Chambres. L'opposition avait affecté de mettre les ministres de côté et d'attribuer au souverain tout le mal qu'elle dénonçait; les ministres, ne pouvant pas s'offrir à une responsabilité personnelle, puisque la Constitution en faisait des serviteurs dociles de la volonté impériale, il en était résulté que le sou-

verain avait remplacé, dans la pratique du rôle, les anciens ministres responsables, « et octroyé au contraire aux ministres quelque chose des privilèges de l'ancienne royauté inviolable et sacrée ». Dans le système parlementaire, quand les ministres responsables apportaient un projet de loi, ils le présentaient en leur propre nom. S'ils se trompaient, ils payaient leur erreur par le sacrifice de leurs positions et la royauté, tenue en dehors du conflit, n'en recevait aucune atteinte. Les ministres actuels, au contraire, ne représentant que le choix du prince, pouvaient se tromper impunément; c'est l'Empereur qui payait pour eux. « Il est impossible, disait Persigny, après avoir fait ce rapprochement, d'imaginer un régime plus vicieux, car il aurait tous les inconvénients du régime parlementaire sans aucun de ses avantages. » C'était parfaitement juste, bien observé, bien dit. A ces prémisses il n'y avait qu'une conclusion sensée : revenir au régime parlementaire en le débarrassant des pratiques anarchiques des Chartes de 1814 et de 1830 et en lui laissant, comme contrepoids, le droit de l'Empereur de s'adresser au peuple par voie de plébiscite. Mais au mot de régime parlementaire, Persigny voyait rouge ou plutôt ne voyait plus du tout. Et pour éviter la conclusion que les faits imposaient invinciblement, il se jeta dans une interprétation de la Constitution vraiment insaisissable, où les mots mal définis cachent le néant des idées. On affecta de voir

dans ce manifeste une révélation de la pensée intime de l'Empereur, dont on persistait à croire Persigny le confident le plus autorisé. Les journaux de l'opposition se gaussèrent du confident, croyant atteindre le Maître. Or, dans la matinée du jour où il débita son discours au Sénat, Persigny était venu en donner lecture au conseil des ministres, et voici ce que le maréchal Vaillant en dit : « Persigny lit un grand discours. C'est de la haute politique, si haute qu'elle est dans les nuages. L'Empereur nous a dit que c'était bête comme tout[1]. »

Les élections aux conseils généraux suivirent la fin de la session. Elles furent en immense majorité favorables aux candidats officiels et une quarantaine seulement d'opposants réussirent à se faire jour. Mais c'est toujours le caractère local et personnel qui domine dans cette sorte d'élections.

L'Empereur, un peu remis de ses souffrances, se rendit au camp de Châlons (8 août). De là il écrivit le 15 août une lettre à La Valette sur l'achèvement des chemins vicinaux. En 1861, il avait affecté 25 millions à la construction en huit ans de 67000 kilomètres de chemins dits chemins d'intérêt commun. Il ordonnait de consacrer 800 millions en dix ans pour terminer les 200000 kilomètres des chemins vicinaux ordinaires. La dépense devait être supportée par les

1. Carnet du 27 juillet 1867.

communes, les départements et l'État, et, afin de faciliter aux communes leur participation, une caisse spéciale serait créée, qui avancerait les fonds nécessaires au moyen de prêts consentis à un taux modéré et remboursables à long terme.

L'Empereur s'était promis un grand effet de cette mesure excellente. — C'est l'armement de la paix, l'essor de la paix, dirent à l'envi les journaux officieux. — Le public, dont les préoccupations étaient ailleurs, ne fut pas satisfait, encore moins rassuré, et les préoccupations inquiètes de guerre ne cessèrent pas. Ce n'est pas l'armement de la paix, dirent les opposants, c'est une amusoire pour distraire de la revendication de la liberté. Ce ne sont pas des chemins vicinaux qu'il nous faut, c'est l'abandon du pouvoir personnel. Cela seul nous paraîtra une garantie de paix.

CHAPITRE XIX

LE ZOLLVEREIN ET LE PARLEMENT DOUANIER

I

L'Empereur François-Joseph avait accepté comme tous les souverains l'invitation de Napoléon III. La mort de Maximilien ne lui permit pas de se rendre à Paris. Il marqua même, sur ce premier moment, une assez vive irritation de ce qu'après avoir tant pressé son frère d'accepter la couronne, on l'eût abandonné dans le péril. Beust eut le courage de lui dire : « Et le Hanovre ? C'est Votre Majesté qui a invité le roi George à prendre l'attitude qui lui a coûté son royaume, et cependant il vous a été impossible après Sadowa de venir à son secours. Il n'était pas davantage possible à Napoléon III de se jeter dans une guerre contre les États-Unis pour sauver votre frère. » Des lettres très affectueuses des Tuileries exprimant un profond chagrin achevèrent de calmer François-Joseph, et il consentit de tout cœur à recevoir chez lui les condoléances que l'Empereur et l'Impératrice

demandaient à lui apporter. Le lieu choisi de la rencontre fut Salzbourg.

Les Allemands n'étaient pas dans un état d'esprit qui leur permît de voir sans émoi cette démarche de courtoisie, car un nouveau progrès important dans l'unification, la réforme du Zollverein, venait justement d'exalter leurs espérances, et une démarche malencontreuse de notre diplomatie d'enflammer leurs haines.

Dans le Zollverein, tel qu'il était constitué jusque-là, l'entente entre les associés résultait de conventions conclues librement sous forme de traités approuvés par les Chambres de chaque État. Le pacte s'établissait et se modifiait à l'unanimité, ce qui donnait à chaque associé le droit de veto. Bismarck, dès le mois de mai, avait informé le gouvernement bavarois que les tarifs douaniers ne pouvaient plus dépendre du vote des Chambres des États du Sud, qu'ils devraient être réglés par un parlement allemand spécial, à la majorité des voix, et que la suppression du *liberum veto* et de tous les privilèges analogues étaient la condition *sine qua non* du maintien du Zollverein. Cet avertissement n'ayant pas été entendu, il convoqua brusquement à Berlin, la veille de son départ pour Paris (3 juin), les quatre ministres des Affaires étrangères des États du Sud. Sans circonlocution, il leur dit : « Il ne s'agit pas de discuter et de traîner les choses en longueur. Voici le projet de reconstitution du Zollverein *que je vous* propose. Vous allez le signer en

ce jour même, avant mon départ. Si vous n'y consentez pas, je dénonce le Zollverein et vous en chasse! » Sortir du Zollverein, c'était la ruine pour les États du Sud. Ils se soumirent.

Dans la même journée leurs ministres eurent plusieurs conférences avec Bismarck et Heydt. Le soir ils furent reçus par le Roi, puis se réunirent de nouveau chez Bismarck et signèrent la reconstitution de l'union douanière pour un temps à déterminer, sur le principe d'un parlement douanier, organe commun des États contractants présidé par la Prusse. Le protocole ne fut pas définitivement clos, parce que le ministre de Bavière ne se crut pas les pouvoirs suffisants. Il adhéra le 18 juin sous quelques conditions qui lui furent concédées. Le 8 juillet 1867 le traité fut signé; il entrerait en vigueur le 1er janvier 1868. Quoique la Prusse représentât la Confédération du Nord, le roi de Saxe fut invité par courtoisie à intervenir à la signature.

Telle fut, dès lors, la constitution économique de l'Allemagne : Deux assemblées, l'une, le Conseil administratif composé des délégués des gouvernements associés, dix-sept pour la Prusse, vingt-cinq pour les autres États du Nord, seize pour les États du Sud; l'autre le Zoll-Parlement, ou parlement douanier composé, pour les États du Nord des membres du Reichstag fédéral et pour les États du Sud de députés élus par le suffrage universel, à raison d'un par cent mille habitants. Le *præsidium* des deux assemblées était

déféré à la Prusse avec des attributions qu'elle exercerait seule.

Le Conseil administratif connaîtrait de toutes les mesures à soumettre à l'examen du parlement douanier ou adoptées par lui, y compris les traités de commerce et de navigation. Il serait saisi de toutes les dispositions d'ordre purement administratif, ainsi que de la distribution des recettes et de la répartition des impôts.

Les attributions du Parlement douanier étaient limitées, sans être définies, aux matières de douanes, d'impôts sur le tabac et le sel indigène et des mesures pour la sûreté des frontières douanières communes. Il n'avait point de session périodique et régulière, et quand les députés du Midi viendraient compléter le parlement ordinaire de la Confédération, cette assemblée élirait un nouveau bureau afin de constater son changement de caractère et de compétence.

Le *præsidium* convoquait, présidait et renvoyait le Conseil; seul aussi, il pouvait réunir le Parlement. Il veillait à ce que la perception des taxes eût lieu, dirigeait les services administratifs, sauf l'obligation d'employer un certain nombre de sujets des États associés. Il concluait les traités de commerce et de navigation et il avait le droit d'opposer un veto à toute innovation. En un mot, la Prusse restait la maîtresse souveraine des intérêts du Zollverein et pouvait tout avec la majorité tandis que la *majorité* ne pouvait rien sans elle.

Les traités militaires l'avaient rendue maîtresse de la force combattante de l'Allemagne; le traité du Zollverein soumettait à sa direction ses intérêts économiques. C'était un nouveau pont jeté sur le Mein.

La presse allemande, qui n'était pas tenue aux précautions diplomatiques, triompha bruyamment de ce nouveau pas de l'œuvre unitaire : « c'était une pierre angulaire d'une solidité irrésistible pour l'édifice de l'empire allemand ». Bismarck et ses fonctionnaires s'efforçaient, au contraire, comme naguère après les traités militaires, d'amoindrir la portée de l'acte : « la compétence du Parlement douanier resterait strictement limitée aux affaires commerciales; le gouvernement du Roi, pénétré de la conviction que l'entrée des États du Midi dans la Confédération du Nord serait pour celle-ci un élément de faiblesse, ne poursuivait aucun but ambitieux; le règlement de la question commerciale, loin de préparer le vasselage des souverains du Midi, leur donnait une assiette politique plus solide et plus indépendante. »

II

Moustier n'accepta pas pour bonnes les atténuations prussiennes; il exprima en termes amers son mécontentement dans ses communications avec les ministres du Sud : « C'est un pas

de plus dans la voie de dépendance où ils se sont engagés spontanément le lendemain de la paix qui leur permettait de s'organiser en groupe autonome. En signant les traités secrets qui confèrent à la Prusse, en cas de guerre, le commandement de toutes leurs forces militaires, ils avaient déjà aliéné la plus importante de leurs prérogatives souveraines. La convention douanière engage leur indépendance et peut-être achève de les mettre à la discrétion du cabinet de Berlin. Nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de tristesse quand nous voyons les gouvernements du Sud, oubliant les traditions de leur passé, les conditions de leur existence nationale, aller au-devant de certaines aspirations et se justifier, à leurs propres yeux, de ce sacrifice par des considérations d'intérêt matériel dont la logique peut conduire à une complète médiatisation. »

Ces traités douaniers ramènent la pensée du ministre sur les traités militaires de 1866 : « car ce sont les plus redoutables, et c'est d'eux que découlent les seconds. Je comprends d'autant moins la conduite des négociateurs des cours du Sud que la Bavière et le Wurtemberg sollicitaient l'appui du gouvernement de l'Empereur auprès du gouvernement prussien. A la réception de la lettre du roi Louis, remise à l'Empereur le 7 août, des instructions avaient été données à notre ambassadeur à Berlin en faveur de la Bavière. Le 21 août, à la demande du cabinet de Munich, nous faisions une nou-

velle démarche auprès du gouvernement prussien, et c'est le 22 août qu'était signé le traité secret entre M. de Pfordten et M. de Bismarck. La signature de ces traités est restée pour nous inexpliquée; nous aurions de la peine à nous en rendre compte, si nous ne venions d'être témoins de cette même ardeur irréfléchie qui pousse les ministres du Sud à sacrifier les intérêts les plus chers de leurs souverains à la suprématie prussienne. Ce zèle excessif ne suffit pas cependant à nous donner la clef d'une situation semblable, et il y a là pour le gouvernement de l'Empereur un problème qui doit fixer l'attention de ses agents. Je vous invite donc à en faire l'objet de vos investigations en remontant à l'origine même, c'est-à-dire aux traités du mois d'août[1]. »

Cadore, dans une dépêche d'une entière sincérité, explique à son ministre ce que celui-ci semblait alors le seul à ne pas comprendre : « La faiblesse déplorable du négociateur bavarois, Pfordten, s'explique en partie (il aurait dû dire entièrement) par l'habileté avec laquelle M. de Bismarck a su exploiter auprès de lui les bruits (le traité écrit par Benedetti était plus qu'un bruit) de demandes de compensations réclamées par la France et particulièrement la cession du Palatinat rhénan. Étant ainsi parvenu à persuader à M. de Pfordten que le seul appui sur lequel il croyait pouvoir compter lui faisait

[1] A Cadore, 17 juin, 2 juillet 1867.

défaut, le ministre prussien, inaugurant alors le système d'intimidation qu'il a suivi depuis avec tant de succès, lui donna à choisir entre des sacrifices territoriaux considérables ou un traité d'alliance offensive et défensive. M. de Pfordten opta pour celle des combinaisons qui lui parut la moins dure avec l'espoir secret de pouvoir s'affranchir à l'occasion de l'engagement qu'il contractait. C'est du moins l'apologie qu'il a présentée de sa conduite. Quant à l'action que peuvent avoir les agents de l'Empereur, elle est malheureusement assez faible et leur influence, pour être efficace, doit s'exercer d'une manière indirecte. En Bavière particulièrement nous avons pour le moment intérêt à nous mettre à couvert derrière l'Autriche, c'est ce que je m'efforce de faire conformément aux instructions verbales que m'a données Votre Excellence. »

Cadore crut devoir informer le prince de Hohenlohe, chef du cabinet bavarois, de la manière dont le gouvernement de l'Empereur appréciait les traités conclus. « Nous n'aurions pu, répondit le prince, résister utilement aux exigences de la Prusse qu'autant que les trois États du Sud eussent été capables de former un groupe autonome douanier. Une pareille combinaison exigeait, au préalable, une union politique et une entente parfaite entre les trois gouvernements, car il eût été absurde et inconséquent de séparer nos intérêts matériels de la Prusse, après nous être unis à elle sous le rapport militaire et politique. Il aurait fallu ensuite, au

point de vue économique proprement dit, que les marchés des pays limitrophes, au Sud et à l'Est, eussent été en état de nous offrir un débouché considérable, de manière à compenser les sacrifices que nous eût imposés la dissolution du Zollverein. Or, nos relations commerciales avec l'Autriche, l'Italie et la Suisse ne sont pas de nature à permettre d'espérer un tel résultat. Presque tout le commerce d'exportation de l'Allemagne du Sud se fait avec l'Amérique, il prend donc forcément la voie du Nord, où les moyens de transport sont, en outre, beaucoup plus nombreux et plus économiques que dans le Midi. La formation d'un groupe douanier autonome étant reconnue impossible, il ne nous restait qu'à accepter les conditions imposées par la Prusse[1]. »

Prêcher l'indépendance à qui ne trouvait plus de son intérêt de rester indépendant, voilà la tâche que se donnait cette diplomatie routinière nourrie des leçons de Talleyrand et de Thiers : elle se posait en protectrice de gens qui ne voulaient pas être protégés. Puisqu'elle n'avait pas la résolution d'opposer au flot toujours montant de l'unification une digue de fer et de feu, il fallait le laisser passer : on lui barre le chemin par des feuilles de papier sur lesquelles on met mal l'adresse, car ce n'est pas à Munich qu'il eût fallu porter les lamentations et les reproches, c'est à Berlin. Là on laisse bien

1. De Cadore, 14 juillet 1867.

voir qu'on n'est pas content, mais on permet de franchir à volonté cette ligne du Mein, qu'on s'obstine néanmoins à déclarer infranchissable : de telle sorte qu'on a à la fois les inconvénients de l'assentiment et ceux de la résistance. Je suis, à tout instant, en écrivant cette histoire, tenté de m'écrier : « Taisez-vous donc ou agissez. »

III

En France la presse opposante exploitait cette nouvelle évolution vers l'unité, et en accablait le gouvernement, lui reprochant de laisser détruire la primauté française. Nos ministres, troublés par cet acharnement, continuaient à rechercher quelque concession prussienne ayant l'apparence d'un succès. Ils renouvelèrent la tentative, déjà faite en février, d'amener la Prusse à exécuter l'article V du traité de Prague relatif aux Danois du Schleswig [1].

Chaque fois qu'on entretenait Bismarck de ce sujet il avait deux réponses invariables : « A la rigueur, disait-il d'abord, vous n'avez pas le droit de me demander l'exécution d'une clause quelconque du traité de Prague ; je vous avais

1. *Article 5 du Traité de Prague.* — S. M. l'Empereur d'Autriche transfère à S. M. le roi de Prusse, tous ses droits acquis dans la paix de Vienne du 30 octobre 1864, sur les duchés de Holstein et de Schleswig avec la *réserve* que les populations des districts septentrionaux du Schleswig, si elles expriment, par un suffrage libre, le désir d'appartenir au *Danemark*, devront être cédées à cet État.

offert de le signer, vous n'avez pas voulu ; vous y êtes donc demeurés étrangers. L'Autriche, qui l'a signé, a seule qualité pour en exiger l'exécution. Or, elle ne nous réclame rien[1]. Cependant comme vous avez été médiateurs et que nous tenons à vivre amicalement avec vous et à ne pas vous désobliger, nous consentons à prendre vos désirs en considération. » Venait ensuite sa seconde réponse : elle consistait à invoquer un prétexte, plus ou moins plausible, de ne pas consulter immédiatement les populations. En février il avait dit que les élections pour le Parlement du Nord fourniraient probablement des indications sur les limites géographiques des deux nationalités. Les élections faites, il déclara que les indications prévues ne s'étaient pas produites et qu'il fallait encore différer. Et comme

1. Baron de Beust au comte Wimpffen à Berlin, 28 mars 1867 : « Vous n'ignorez point que ce n'est pas sur la demande du gouvernement impérial d'Autriche que la clause relative à la rétrocession au Danemark des districts septentrionaux du Schleswig a été insérée dans l'instrument de paix de Prague. Elle existe cependant, cette clause, et nous pose pour ainsi dire comme les défenseurs d'un intérêt que sans cette clause nous n'avions aucune qualité pour représenter. Le Cabinet royal de Prusse nous rendra cette justice que jusqu'à ce jour, nous nous sommes imposé la plus stricte réserve sur ce sujet. Cependant M. le comte de Bismarck a, dans une récente séance du parlement de l'Allemagne du Nord, formellement déclaré que l'Autriche seule a le droit d'exiger l'exécution de l'article 5 du Traité de Prague. Nous nous croyons fondés à supposer que cette déclaration publique n'avait pas seulement pour but de paralyser l'interpellation des deux députés du Schleswig septentrional, mais encore d'empêcher l'intervention d'une troisième puissance dans cette affaire. »

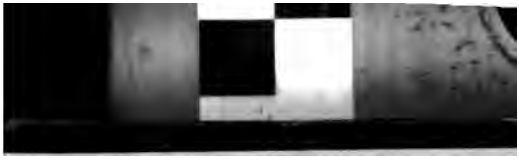

Moustier revenait toujours à la charge, il voulut s'en débarrasser par un de ces coups après lesquels il n'y a plus qu'à se taire ou à dégainer. Il fit remettre au cabinet de Copenhague une note dans laquelle il exposait les conditions auxquelles il entendait subordonner l'exécution de l'article 5 du traité de Prague. « Êtes-vous en état, demande-t-il, d'adopter des dispositions et d'indiquer des mesures garantissant efficacement la protection et la sécurité des Allemands formant des communes ou habitant isolément des portions du territoire à retrocéder? quelles seraient ces garanties au point de vue local, individuel ou communal? De la réponse faite à ces questions dépendra la fixation des limites territoriales de la votation projetée (18 juin). »

Göltz communiqua cette note à Moustier. C'était le mettre en demeure de dire son avis. Il le fit par plusieurs dépêches à Lefebvre de Béhaine, notre chargé d'affaires en l'absence de Benedetti : « Si la rétrocession était un acte de pure libéralité de la part de la Prusse, cette puissance aurait, sans aucun doute, le droit d'y mettre telle condition qu'il lui conviendrait, mais le cabinet de Berlin lui-même reconnaît que c'est une obligation dérivée d'un article du traité de Prague. Or, cet article ne stipule, en faveur du gouvernement prussien, aucune réserve de la nature de celle formulée pour la première fois dans la note prussienne. Les conséquences des conditions de Berlin seraient de *créer, dans les* districts rétrocédés, des commu-

nautés allemandes spécialement protégées par la Prusse et de lui conférer un droit régulier d'intervenir dans les affaires intérieures du Danemark. « Nous ne pouvons douter que le gouvernement prussien tienne à connaître notre pensée. Il était donc nécessaire que vous fussiez à même de la mettre en lumière, *dans vos conversations avec M. de Bismarck*. M. de Bismarck sait quels sont les sentiments de conciliation dont nous nous sommes toujours montrés animés. Il ne saurait donc se méprendre aujourd'hui sur le caractère de nos observations. L'opinion publique, quelle que fût en réalité la sincérité du gouvernement prussien, persisterait à voir dans cette combinaison une arrière-pensée plus fâcheuse pour le Danemark, que ne le serait la perte du Schleswig tout entier. » (11 juillet 1867.)

Moustier, suivant l'habitude française d'alors de mêler les autres à ses affaires comme il se mêlait des leurs, essaya d'ameuter les cabinets européens contre les prétentions prussiennes, plus excessives que celles de Menschikow d'où était née la guerre de Crimée. En annonçant ces démarches à Béhaine, il revenait sur ses premières observations et sur les engagements moraux dont Bismarck et Göltz lui avaient donné l'assurance; il s'attachait à ôter tout caractère comminatoire à sa démarche; il exprimait sa manière de voir « uniquement parce que nous aurions paru approuver par notre silence un document dont l'opinion publique, il faut bien le dire, s'est vivement émue dans toute l'Eu-

rope. Mais nous *n'avons pas la pensée de soulever une question ni de mettre la Prusse en demeure de s'expliquer sur ses intentions; nous voulons seulement qu'elle connaisse comment nous apprécions les exigences de notre situation.* » Il l'invite à s'expliquer en ce sens avec le président du Conseil prussien.

IV

La situation de Bismarck venait encore de grandir. Le Roi avait promis à Savigny de le nommer chancelier fédéral. Mais le chancelier était l'âme, la cheville ouvrière de la Confédération du Nord : tout passe par ses mains et y revient; c'est par lui que les rouages de la machine s'engrènent et se meuvent. De plus, quoique la Prusse domine la Confédération, cependant elle est constitutionnellement englobée dans cette Confédération, d'où il suit que le chancelier fédéral se trouve placé au-dessus du premier ministre prussien. Bismarck ne pouvait accepter d'être ainsi subordonné, et il fit admettre le principe, toujours suivi depuis, que le premier ministre prussien serait du même coup chancelier fédéral. Il fut nommé chancelier et proposa à Savigny de devenir vice-président. Celui-ci dépité préféra se retirer (18 juillet 1867).

Le nouveau chancelier se reposait à Varzin quand Béhaine reçut l'ordre de lui faire connaître les appréciations de son gouvernement. Il

fut donc contraint de s'adresser à Thile. Celui-ci, tout ému, lui dit : « Ceci est grave; si vous venez me parler du Schleswig, je ne puis que vous répondre que nous sommes résolus à exécuter nos engagements; mais je ne saurais m'étendre davantage sans prendre les ordres du Roi. — Je veux précisément que vous fassiez savoir à Sa Majesté dans quelles conditions on pourrait reprendre en commun l'examen de la question. » Thile consentant à l'écouter il lui produisit quelques passages de la dépêche de Moustier touchant « les engagements moraux contractés envers nous; l'obligation de rétrocéder qui dérive pour la Prusse d'un article du traité de Prague, où il n'est question d'aucune réserve de la nature de celles formulées dans la note au gouvernement danois ». Thile ne répliqua rien. Il ne contesta pas la réalité des engagements moraux contractés envers nous; seulement il établit, comme un fait et sans le commenter, que le traité de Prague avait été conclu entre la Prusse et l'Autriche. Le 21 juillet, il reçut de nouveau Béhaine. Cette fois, remis de son émotion, il écouta avec beaucoup de sérénité les raisonnements de notre chargé d'affaires, prenant des notes et ne s'engageant dans aucune discussion. Béhaine, confidentiellement, et non à titre de communication officielle, lui laissa lire en son entier la dépêche de Moustier dont il lui avait déjà communiqué quelques passages[1].

[1] Dépêche du 16 juillet 1867.

Jusque-là, l'opinion de Berlin ne s'était pas émue des bruits déjà en cours sur notre intervention. La demande de notre agent, qui n'en avait entretenu que l'envoyé danois Quaade et l'ambassadeur autrichien Wimpffen, avait à peine transpiré. Thile s'était loué, vis-à-vis de Quaade et de Loftus, l'ambassadeur d'Angleterre, de l'esprit de modération apporté par Béhaine dans ses entretiens et par Moustier dans ses dépêches. Tout à coup, le 26 dans la soirée, sans que rien fît pressentir l'explosion, les journaux de toute nuance firent entendre le langage le plus exalté contre la France : « Son ambassadeur avait produit une note comminatoire après en avoir donné connaissance à plusieurs membres du corps diplomatique. La Prusse a le devoir de veiller dans le Schleswig au maintien de la civilisation et à la pureté de la langue allemande ; on a déjà trop accordé à la France, en se retirant du Luxembourg ; il faut, une fois pour toutes, mettre un terme à ses ingérences dans les affaires de l'Allemagne. »

Ce déchaînement avait été produit par la lettre suivante de Bismarck au conseiller Keudell : « Je vous prie de dire à Thile et à Abeken qui en fera son profit à Ems [1], que nous réperculerons les échos de France avec une force égale à celle de leurs criailleries. Qu'on avertisse Göltz d'avoir à répondre avec froideur et maussaderie à toutes les observations concernant le Danemark : que les

1. *Où le Roi se trouvait.*

journaux ne se laissent pas damer le pion par les Français, que leurs réponses soient froides et martiales. Vis-à-vis du Danemark il faudra plus d'acuité encore; que l'on arme ostensiblement à Düppel et dans la marine. Surtout pas de timidité... Si les journaux français nous attaquent, n'accentuons pas notre défensive; faisons la sourde oreille, ou jetons le ridicule sur eux, ou attaquons. Pratiquons cette offensive en critiquant toute la politique impériale, en poussant le *Kladderadatsch*[1] à mordre, en le lançant dans la campagne contre le Danemark, la Pologne, l'Italie et le Mexique. Prévenir Göltz à ce sujet. Les articles danois des feuilles françaises sont visiblement inspirés, et nous ne mettrons pas de gants pour répondre à ces coups d'épingles. Le Luxembourg a épuisé notre mansuétude. Si après cela la paix n'est pas assurée, c'est qu'il n'y a pas à la maintenir et nous ne pourrons pas continuer à garder, même dans les questions intéressant l'Allemagne, le système des ménagements, dont on a parlé à Paris. Nous aurons beau faire, tout sera inutile, alors. » Voilà les procédés de provocation de la politique de Bismarck, dont nous n'avons encore vu que les effets, décrits par lui-même et pris sur le fait.

Moustier n'avait pas à compter sur l'appui des puissances auxquelles il s'était adressé. Gortchacow s'était encore moqué : « Il est vraiment dommage, avait-il dit, qu'on oublie si vite à Ber-

1. Journal de caricature.

lin le service que vous avez rendu en 1866 en leur permettant de rejeter toutes leurs forces en Bohême sans souci du Rhin. » Le ministre français se souvint alors du sage conseil : « Ne t'attends qu'à toi-même. » Et lui, si facilement hautain, se fit tout modeste : « Nous regretterions vivement que le cabinet de Berlin pût se méprendre sur la nature de nos observations. Il doit être parfaitement rassuré sur nos intentions et demeurer convaincu qu'en aucune circonstance nous ne nous exposerions au reproche de blesser les susceptibilités d'une puissance voisine et amie[1]. »

Il fit démentir, par le *Moniteur officiel* (27 juillet), et il demanda au gouvernement prussien de démentir de son côté, qu'une *note* eût été remise. « On n'a pas le droit de faire faire à un gouvernement une communication qu'il n'a ni faite ni voulu faire, nous n'avons fait aucune communication par note remise ou par note lue. L'opinion contraire ne peut reposer que sur des équivoques qu'il dépend de la loyauté du gouvernement prussien de ne pas laisser s'accréditer. » Thile, qui n'avait pas encore reçu de contre-ordre de son chef, biaisa effrontément. « Vous savez bien que je ne vous ai pas remis de note, lui dit Béhaine. — Je le reconnais, mais vous m'avez donné à lire une dépêche. — Oui, à titre confidentiel et par esprit de conciliation ; je ne vous ai point fait de lecture officielle. »

1. 26 juillet 1867.

Thile prétendit n'avoir gardé aucun souvenir de cette réserve.

Moustier alors montra à Göltz toute la correspondance de Berlin, et Göltz fut bien obligé de convenir que Béhaine n'avait reçu que des instructions confidentielles destinées uniquement à dicter son langage dans ses conversations; la lecture qu'il avait autorisé Thile à en faire n'était qu'un acte de pure courtoisie n'équivalant pas à une communication officielle. La mauvaise foi de Thile fut confondue. Bismarck, en se rendant à Ems (2 août), reçut à son passage à Berlin les rapports de Göltz. Il n'avait voulu cette fois encore que nous effrayer; son but était atteint : il donna l'ordre de l'apaisement, et le calme de la presse devint aussi subit que l'avait été son exaltation. Son journal officieux, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, démentit « tous les bruits répandus, dans le but évident d'égarer le public sur les relations entre les deux cabinets, relations qui continuent à être des plus amicales. Nous ne doutons pas que les dispositions pacifiques, dont nous savons la Prusse et son gouvernement animés, ne soient partagées et ressenties au même degré du côté de la France (8 août). » Le cabinet de Danemark, en réponse à la note prussienne, dit qu'il était prêt à entrer en pourparlers avec les commissaires prussiens. L'affaire en resta là. Mais il fut désormais acquis, pour qui ne se paie pas d'apparences, que la Prusse n'abandonnerait jamais aucune portion du Schleswig, que chaque

fois que la France se risquerait à parler du traité de Prague, elle rencontrerait une rebuffade, et que si elle insistait elle ouvrirait un *casus belli*.

Le fait était d'autant plus grave, que cette fois Gortchacow n'était pas resté un auxiliaire muet, il avait conseillé la condescendance à notre égard. Il avait écrit à Bismarck : « Ayant aperçu un écueil dans les eaux *où nous naviguons en commun*, je ne peux pas me dispenser de le signaler au pilote habile qui en a tourné tant d'autres. J'aime à croire que comme moi vous avez emporté de Paris l'impression que l'empereur Napoléon désire sincèrement la paix, mais qu'il reconnaît la difficulté de la maintenir durablement au milieu des passions qui s'agitent autour de lui et qu'il compte sur votre concours pour lui faciliter cette tâche ». Il indique une solution prompte de la question danoise comme le meilleur moyen de venir en aide à l'Empereur et de resserrer les bonnes relations avec lui. Il donne à Bismarck ce conseil avec d'autant plus de confiance « qu'il est pénétré de la hauteur de ses vues, de l'élévation d'une pensée qui n'embrasse que de vastes horizons et du jugement supérieur d'un homme d'État qui ne confond pas les petits intérêts avec les grands[1]. » Ces compliments n'ébranlèrent pas les résolutions inflexibles de Bismarck : il ne donna pas plus de sérieux à des négociations apparentes avec le Danemark.

1. Lettre particulière de Gortchacow à Bismarck, du *9 juillet 1867*.

CHAPITRE XX

L'ENTREVUE DE SALZBOURG

I

Napoléon III, désireux de ne pas réveiller les susceptibilités à peine calmées de l'Allemagne, chargea Göltz de porter au roi de Prusse, à Ems, et transmit, par notre ambassade à Berlin, les explications les plus rassurantes sur le caractère de son voyage à Salzbourg : c'était une pure visite de condoléances, bien naturelle après le malheur qui venait de frapper la famille impériale d'Autriche. Il laissait même entendre qu'à son retour il rendrait au roi de Prusse sa visite à Coblentz. Il quitta le camp de Châlons avec l'Impératrice le 17 août.

Il ne donna aucun caractère officiel à son voyage. Quoiqu'il gardât l'incognito, il trouva à la gare d'Ulm (17 août) le roi de Wurtemberg, et à celle d' Augsbourg (18 août) le roi de Bavière qui l'accompagna jusqu'à la frontière de ses États. Les populations autant que les souverains accouraient sous ses pas, empressées, sympathiques, et c'est au milieu d'un immense

concours qu'il visita à Augsbourg la maison qu'avait occupée sa mère, et le Lycée où il avait commencé ses humanités.

A Salzbourg la réception fut grandiose ; il n'y manqua, pour être tout à fait féerique, que l'accompagnement d'une de ces divines mélodies écloses dans la ville dont le nom est inséparable de celui de Mozart. La charmante cité était éclairée par un soleil radieux et fut en fête pendant les cinq jours que dura la rencontre impériale. Napoléon III n'avait amené aucun ministre : n'était-il pas, d'ailleurs, lui-même son véritable ministre des Affaires étrangères? Son ambassadeur Gramont l'assistait seul. Au contraire Beust, Andrassy et tout le ministère autrichien avaient accompagné François-Joseph et, tandis que les deux impératrices rivalisaient de beauté, des entretiens nombreux avaient lieu entre les deux empereurs et entre Napoléon III, Beust et Gramont.

Le concours des populations et des rois, la durée de l'entrevue et ce qu'on racontait de son caractère intime ravivait l'inquiétude allemande, et inspirait aux uns de l'espoir, aux autres de l'appréhension. On en vint à ne plus douter que ce ne fût le départ d'une alliance offensive et défensive de la France et de l'Autriche contre la Prusse, et surtout une machination pour assurer aux États du Sud une existence indépendante du Nord en constituant une confédération entre eux. Le roi Guillaume, d'abord nullement inquiet, avait même envoyé

un télégramme de félicitations à François-Joseph en y ajoutant : « Rappelle-moi aux Majestés françaises. » Mais il avait été gagné à son tour par l'émotion générale, et son lecteur Schneider, lui ayant demandé s'il irait à l'inauguration du château de Hohenzollern, il lui répondit : « Qui sait si elle aura lieu? Il faut attendre ce qu'on est en train de brasser à Salzbourg. »

On n'y brassait rien de sérieux. Drouyn de Lhuys dans une note intime avait donné à l'Empereur les indications de la nécessité des choses recueillies par le bon sens : « Pourrait-on aider par la force l'Autriche à reprendre la position qu'on a cru impossible de lui conserver il y a un an? Assurément non. *Aujourd'hui l'unité allemande est faite. Les États et les Dynasties qui repoussaient l'hégémonie prussienne devront désormais la subir fatalement.* Il faut bien le dire, la base manque aujourd'hui pour un arrangement de quelque importance avec l'Autriche.

L'Empereur avait trouvé ces conseils sages; d'autre part Beust était frappé de la légèreté ou plutôt de l'indifférence avec laquelle l'opinion publique autrichienne acceptait l'exclusion de la Confédération allemande; il y avait même des gens qui considéraient comme un bonheur la délivrance d'un lourd boulet. En une telle disposition, Napoléon III et Beust se trouvaient, l'un vis-à-vis de l'autre, comme deux écuyers en présence dont chacun redoute que l'autre lui propose de sauter un fossé profond. « Ma politique,

disait Napoléon III, est d'avoir le moins d'ennemis possible. » Il était surtout préoccupé de ne pas froisser la Russie, espérant ainsi la séparer de la Prusse. Il consentit avec une visible répugnance à ce qu'au cas où la Russie passerait la frontière de la Moldavie, on le redoutait alors, l'Autriche franchît la frontière de la Valachie. On ne signa rien. A la dernière conférence, Gramont présenta un Mémoire très étendu, et Beust une Note. « J'aime mieux, dit Napoléon III, ce qu'a écrit M. de Beust. — Il faudrait du moins, dit Gramont, conserver mon manuscrit. — Non, il faudra le brûler. » Cependant la note de Beust ne fut pas signée, on la garda à titre de Memorandum. En voici la portion essentielle :

« L'échange d'idées qui a eu lieu pendant l'entrevue de Salzbourg a constaté une entente parfaite et cordiale dans les questions du jour. *Il importe que les stipulations du traité de Prague ne soient pas transgressées.* Cependant il faut non seulement éviter tout ce qui pourrait être interprété et exploité par la Prusse comme une menace ou une provocation ; mais il faut encore s'abstenir de toute intervention qui serait de nature à éveiller les susceptibilités de l'esprit allemand. Pour arriver au but ci-dessus indiqué, il faut employer d'autres moyens. Il faut *agir moralement* sur les États du Midi afin qu'ils s'en tiennent au *statu quo* et n'en sortent pas. Le système que le gouvernement autrichien pratique aujourd'hui à l'intérieur servira de plus en plus à réchauffer les

anciennes sympathies des populations. Une politique ouvertement pacifique du gouvernement français enlèvera tout prétexte à de nouveaux engagements qui seraient proposés et acceptés dans la prévision d'une guerre et dans un intérêt de sécurité. En même temps, l'entente et l'union de la France et de l'Autriche *devront se manifester de manière à faire réfléchir les gouvernements du Midi de l'Allemagne*, et à leur faire sentir la nécessité d'une attitude à la fois indépendante et réservée. Ce dernier résultat sera hâté si les symptômes de cet accord ne tardent pas à se montrer dans les affaires de l'Orient. Cet accord devrait se manifester par des efforts communs pour maintenir le *statu quo*, pacifier la révolte de Candie et arrêter les velléités propagandistes de la Roumanie. »

A l'égard de l'Allemagne, on n'avait rien trouvé de mieux que de confirmer la déplorable politique de se cramponner au traité de Prague, sans en assurer le maintien par d'autres moyens que l'action morale. C'était là, croyait-on, la politique pacifique. Beust, qui était allemand plus qu'autrichien, aurait dû détromper Napoléon III et lui dire : « Tant que vous considérerez le maintien de la ligne du Mein comme un intérêt de la grandeur française l'Allemagne ne croira pas à vos protestations pacifiques. » Donc, si l'entrevue de Salzbourg n'avait pas cimenté une alliance offensive et défensive contre la Prusse, elle n'avait pas fermé le casus belli ouvert entre elle

et nous par son ambition et par notre mécontentement.

II

Au retour, en passant à Munich, l'Empereur, malgré qu'il eût repris l'incognito, s'entretint à la gare avec le prince de Hohenlohe, président du Conseil bavarois. Il aurait dit, au récit du prince : « Je suis fâché que la Confédération Sud-allemande ne se soit pas formée. » Il semblait considérer la chose comme n'étant plus possible. Le prince fit observer que la communauté des intérêts matériels opposait un obstacle insurmontable à la formation d'une Confédération du Sud indépendante. L'Empereur répliqua : « Vous avez déjà le Zollverein. » A quoi Hohenlohe répondit : « Le Zollverein lui-même ne pourrait pas subsister à côté d'une Confédération du Sud allemand. »

L'Empereur aurait dissipé les appréhensions causées par ce voyage s'il avait poussé jusqu'à Coblentz ou au moins jusqu'à Bade pour y voir le roi de Prusse. Göltz l'avait fait espérer et on fut très déçu que cette visite n'eût pas répondu au témoignage de bonne amitié donné par celle du Roi à Paris. L'Empereur crut qu'il dissiperait mieux les soupçons par des déclarations publiques que par des visites privées.

traversa avec l'Impératrice la France de Stras-

bourg à Dunkerque, et partout il rencontra un accueil chaleureux ou sympathique.

A Arras, à Lille, à Amiens, il prononça (26-29 août) des discours. A Arras, il dit : « Vous avez raison d'avoir confiance dans l'avenir; *il n'y a que les gouvernements faibles qui cherchent dans les complications extérieures une diversion aux embarras de l'intérieur*. Mais quand on puise sa force dans la masse de la nation, on n'a qu'à faire son devoir, à satisfaire aux intérêts permanents du pays, et, tout en maintenant haut le drapeau national, on ne se laisse pas aller à des entraînements intempestifs, quelque patriotiques qu'ils soient. »

A Lille, il dit : « Depuis quatorze ans, beaucoup de mes espérances se sont réalisées, de grands progrès se sont accomplis. Cependant, *des points noirs sont venus assombrir notre horizon*. De même que la bonne fortune ne m'a pas ébloui, de même *des revers passagers* ne me décourageront pas. Et comment me découragerais-je, lorsque je vois d'un bout de la France à l'autre le peuple saluer l'Impératrice et moi de ses acclamations en y associant sans cesse le nom de mon fils? »

A Amiens, il dit : « L'insuccès de notre politique au delà de l'Océan n'a pas diminué le prestige de nos armées, car partout le courage de nos soldats a vaincu toute résistance. Les événements qui se sont accomplis en Allemagne n'ont pas fait sortir notre pays d'une attitude digne et calme, et il compte avec raison sur le

maintien de la paix. Les excitations d'un petit nombre n'ont pas fait perdre l'espoir de voir des institutions plus libérales s'introduire paisiblement dans les mœurs publiques ; enfin la stagnation momentanée des transactions commerciales n'a pas empêché les classes industrielles de me témoigner leurs sympathies et de compter sur les efforts du gouvernement pour donner aux affaires une nouvelle impulsion. Ces sentiments de confiance et de dévouement, je les retrouve avec plaisir à Amiens, dans ce département de la Somme qui m'a toujours montré un sincère attachement, et où un séjour de six ans (à Ham) m'a prouvé que le malheur est une bonne école pour apprendre à supporter le fardeau de la puissance et à éviter les écueils de la fortune. »

La diplomatie, de son côté, s'efforça de rassurer les cabinets. Moustier protesta des intentions pacifiques de son gouvernement; Beust fit dire et répéter à Berlin qu'il n'avait été question entre Leurs Majestés ni des États du Sud, ni d'une Confédération de ces États, sous la protection de l'Autriche. Bismarck, instruit par ses agents, se déclara, dans la *Correspondance provinciale*, convaincu « que la visite faite par les souverains français a été uniquement suggérée par le désir de donner une marque de sympathique intérêt à la maison impériale d'Autriche, si cruellement frappée par le triste sort de l'empereur Maximilien, et qu'aucun projet politique, qui serait de nature à provoquer de l'inquiétude, n'a pris place dans l'entrevue. » (4 sep-

tembre.) Néanmoins, malgré cet optimisme diplomatique, les esprits demeurèrent inquiets. De toutes ces manifestations, un seul mot surnagea : *les points noirs*. Regardons donc de près ces points noirs.

CHAPITRE XXI

LES POINTS NOIRS

I

Bismarck s'était montré, dans la *Correspondance provinciale*, satisfait des commentaires rassurants qu'il avait reçus de Vienne et de Paris sur l'entrevue de Salzbourg. Cependant il lança dans ses journaux une courte circulaire à ses agents, qui, sans appuyer, en disait long et qui, sous la satisfaction, contenait des épigrammes et des avertissements. « Il était facile de prévoir la grande difficulté qu'on aurait à convaincre l'opinion publique qu'un fait comme la rencontre de deux puissants monarques, dans la situation actuelle de la politique européenne, ne dût pas avoir de signification plus profonde et de suite plus étendue : nous éprouvons encore une plus grande satisfaction à trouver dans les déclarations françaises et autrichiennes l'assurance que la visite de l'empereur Napoléon n'avait pour but qu'un sentiment que nous honorons et que nous partageons, et que les affaires intérieures de l'Allemagne n'ont pas

été dans le sens que les premières nouvelles laissaient supposer. Ce fait est d'autant plus satisfaisant que la manière dont l'Allemagne a accueilli ces nouvelles et ces suppositions montre *combien peu le sentiment national allemand supporte la pensée de voir la solution des affaires de la nation placée sous la tutelle d'une immixtion étrangère* ou guidée par d'autres considérations que celles suggérées par les intérêts nationaux. C'est donc avec une vive satisfaction que nous saluons, dans l'intérêt de notre tranquille développement, la dénégation formelle de tout projet d'immixtion dans les affaires intérieures de l'Allemagne. Les gouvernements allemands du Sud pourront attester eux-mêmes que nous nous sommes abstenus de toute pression morale sur leur délibération... La Confédération du Nord ira encore volontiers à l'avenir au-devant de tous les besoins que pourraient avoir les gouvernements allemands du Sud en ce qui concernerait l'extension et la consolidation des relations nationales entre les deux parties du pays; mais nous laisserons toujours le soin de fixer les bornes, dans lesquelles le rapprochement réciproque devra se maintenir, *à la libre détermination* de nos alliés du midi de l'Allemagne. Nous croyons devoir nous en tenir d'autant plus tranquillement à cette situation que nous trouvons dans les relations réglées qui existent actuellement entre Nord et le Sud, telles qu'elles résultent des nces conclues et de la reconstitution du

Zollverein, une base légale appuyée sur des faits pour le développement indépendant des intérêts nationaux du peuple allemand. » (7 septembre 1867.)

C'était la notification que la « neutralité attentive » de Thiers, de Rouher et de la Chambre ne suffisait pas à l'Allemagne et qu'elle exigeait la stricte neutralité, c'est-à-dire la liberté de faire à son gré, quand il lui conviendrait, malgré le traité de Prague, l'union de l'Allemagne du Nord et de celle du Sud, comme l'Italie l'avait faite malgré le traité de Villafranca.

Cette dépêche raviva en Allemagne la popularité de Bismarck, tant soit peu entamée par l'abandon de la forteresse de Luxembourg; elle inquiéta à peine les États du Sud, et elle excita en France une protestation à peu près unanime. Duvernois, dans le journal soldé par l'Empereur, *l'Époque*, opposant au système de Bismarck celui dont Thiers s'était fait naguère à la tribune le théoricien applaudi, écrivait : « La France n'entendait pas faire violence aux populations du Rhin par une annexion brutale, il ne lui convient en aucune façon de s'attacher au pied une Vénétie ou une Pologne; elle ne veut, sous aucun prétexte, imiter les violences de la Prusse, mais elle déclare en même temps qu'elle s'opposera, *même par les armes*, à l'absorption directe ou indirecte des États du Sud par la Prusse. Voici la politique que nous conseillons à la France; elle se résume en peu de mots : ni agrandissement territorial, ni amoindrissement. »

Émile de Girardin seul, reprenant les objections que j'avais opposées à Thiers, combattait cette politique qui, sous son faux air de désintéressement, nous avait conduits jusque-là, au Luxembourg et dans le Schleswig, de reculade en reculade, aux amertumes de l'impuissance. « Si la France est assez forte pour dire à la Prusse : Vous ne franchirez pas la ligne gauche du Mein ! qu'elle lui dise plutôt : la rive gauche du Mein m'est indifférente, mais usant de ce droit de conquête que vous venez de ressusciter, je réclame la rive gauche du Rhin qui m'a appartenu et à laquelle je n'ai plus aucune raison de renoncer. Cependant, ce langage de la force, tempéré par la raison, nous ne disons pas à la France : Tenez-le ! Nous ne le lui disons pas, parce que notre politique s'appelle la politique de Cobden et ne s'appelle point la politique de Bismarck. Contester aux Allemands le droit d'être maîtres chez eux et de se gouverner à leur gré, sous prétexte que telle forme de gouvernement peut les rendre plus forts que telle autre, c'est forfaire à l'équité. N'y a-t-il donc qu'une seule manière pour un peuple de croître en force et en grandeur?

« A ce titre, il faudrait que la France déclarât la guerre à l'Allemagne, parce qu'en Allemagne la population croît et se multiplie, tandis qu'en France elle est stationnaire, parce que l'instruction plus répandue à élevé l'intelligence prussienne à une hauteur dont la victoire de Sadowa a constaté la puissance. »

II

Du côté de la Suisse se montrait un second point noir. Un professeur de philosophie démissionnaire en 1852, établi à Genève, Barni, obtint de l'Institut genevois de prendre sous son patronage un congrès de la paix et de la liberté. On en attribua à Garibaldi la présidence d'honneur : on arrêta les questions à examiner[1] et enfin on lança de toutes parts des convocations.

Des refus retentissants répondirent. Le plus violent fut celui du député démocrate prussien, Schultz Delisch, l'initiateur des banques de crédit populaires : « Un point sur lequel personne, chez nous, ne se fait illusion, c'est que nous serons, dans un temps prochain, exposés aux attaques de la France. Cette crainte est entretenue chez nous par les armements de la France, ses demandes de compensation, ajournées seulement à des circonstances plus favorables, et par l'attitude d'une partie de la presse parisienne. Le sentiment national a pris chez nous une telle force que nous ne souffrirons à aucun prix l'ingérence de l'étranger dans nos affaires. Quelque entrave que la guerre ait apportée à notre progrès intérieur, quelque échec qui en résulte pour le parti démocratique, en présence des tentatives que fait l'étran-

1. Les deux premières posaient les principes, la dernière établissait un centre permanent.

ger pour s'ingérer frivolement dans nos affaires, nous nous levons tous comme un seul homme, prêts à repousser de telles prétentions. Peignez-vous, maintenant, la situation de ces hommes politiques d'Allemagne qui, s'associant à vous dans ces congrès et ligues, lesquels ont, en France, leur origine et leur siège, inviteraient publiquement tous les gouvernements en général, et les nôtres en particulier, à cesser d'armer, voire à désarmer. Au moment où l'on se prépare en France à nous attaquer, le verdict général ne serait-il pas, à notre égard, que d'accord avec nos ennemis, nous avons tenté de mettre le pays hors d'état de se défendre? Tout au moins paraîtrions-nous grossièrement dupés par l'étranger; nous ne nous relèverions jamais de ce discrédit. » (12 juillet 1867.) Mazzini refusa de même : « Le but, c'est le rétablissement de la Pologne, l'achèvement de l'unité allemande, de l'unité italienne, de l'unité hellénique, la confédération danubienne substituée à l'empire autrichien, une Suisse orientale à la place de l'empire turc en Europe, l'union scandinave, l'union ibérique, la liberté pour la France; en un mot, les États-Unis républicains d'Europe, un Congrès international permanent au-dessus de tous les pouvoirs. Le but, pourquoi le cacher? C'est une dernière, grande et sainte croisade, une bataille de Marathon au profit de l'Europe, pour le triomphe du principe du progrès sur le principe d'inertie. »

(6 septembre 1867.) Les révolutionnaires polonais déclinèrent également l'invitation : « L'heure d'un Congrès de la paix est loin d'avoir sonné pour nous. Proposer la paix en présence de deux empires babyloniens qui, du Rhin à l'océan Pacifique, écrasent vingt nations, c'est accepter notre destinée et nous résigner à la servitude universelle. » Le total des adhérents atteignit cependant 10 000, parmi lesquels dominaient les Suisses (2 713) et les Allemands (1 669). Les Français étaient au nombre de 1 006, les Italiens de 442, les Anglais de 149.

Le président du Congrès, Garibaldi, l'ouvrit sur la place publique par un cri de guerre. Arrivé le 8 septembre. il dit du haut de son balcon à la foule : « Je salue les citoyens de cette cité de Genève qui ont porté les premiers coups à la Rome papale. Le moment est venu de compléter l'œuvre de vos pères. Il y a dans la mission des Italiens, qui ont si longtemps gardé le monstre, une partie expiatoire. Notre devoir est de l'abattre, nous l'abattrons. Votre concours sera peut-être nécessaire; j'y compte. » On fut un peu décontenancé par cette apostrophe. Il reprit : « Trouvez-vous que j'ai dit une impertinence? — Non, non, non. — Alors, je vais vous dire quelque chose qui vous semblera plaisant : je vous recommande la concorde! » On ne se moque pas plus cavalièrement de ses adorateurs.

Le lendemain, Garibaldi vint prendre sa pré-

sidence au milieu d'acclamations délirantes. Un Suisse fort sensé, devinant ce qui allait se passer, le docteur Schmidlin, prit la parole. Il voulait bien s'associer à l'œuvre entreprise, mais par des moyens pacifiques et légaux : « Si je veux bien vivre avec mes voisins, je ne me mêle pas de leurs affaires; ce n'est donc pas à nous de juger les institutions des autres nations; les peuples, du reste, ont le gouvernement qu'ils méritent. La démocratie n'est pas plus la paix que l'Empire n'est la guerre; la vanité et les préjugés des peuples causent autant de guerres que l'ambition des souverains, et l'opinion publique en est souvent aussi responsable que l'ambition des gouvernements. » Les démagogues de tous les pays, et surtout les Français, n'étaient pas venus là pour entendre des paroles raisonnables. Ils rugirent; le tumulte formidable ne fut calmé que par le grand pacifique Garibaldi. Il débita force déclamations et donna pour conclure les propositions suivantes : « Toutes les nations sont sœurs; la guerre entre elles est impossible; toutes leurs querelles seront jugées par un congrès, les membres du congrès élus par les sociétés démocratiques des peuples; chaque peuple n'aura qu'une voix au Congrès, quel que soit le nombre de ses membres; la papauté, comme la plus nuisible des sectes, est déclarée déchue; la religion de Dieu est adoptée par le Congrès; chacun de ses membres s'oblige à la propager; j'entends par la religion de Dieu la religion de la vérité et de

la raison ; remplacer le sacerdoce des révélations et de l'ignorance par le sacerdoce de la science et de l'intelligence ; la démocratie seule peut détruire le fléau de la guerre. » Puis un post-scriptum plus important que la lettre : « L'esclave seul a le droit de faire la guerre au tyran ; c'est le seul cas dans lequel la guerre est permise. » Les acclamations couvrirent ces pauvretés. Mais dans le public genevois elles produisirent un violent mouvement de protestation : les athées ne voulaient d'aucune religion ; les catholiques et les protestants repoussaient celle de Garibaldi.

Le jour suivant, ce fut le tour de Quinet : anathème échevelé contre le 2 Décembre. Mêmes acclamations, moins unanimes pourtant, et au dehors protestation plus intense encore. Un membre du Conseil général de Genève, Carteret, dit : « Je suis heureux et fier que les vieilles libertés suisses permettent à tant d'orateurs de se livrer à des excentricités que les étrangers peuvent trouver amusantes, mais qui n'ont pas pour les Suisses la même saveur. » Il proposa de se borner à discuter la dernière partie du programme sur la constitution d'une commission permanente. On s'y oppose, et la discussion continue par un discours furibond de Bakounine contre la Russie. Le héros pacifique sentit que cela tournait mal, et dès le matin de la troisième séance, il décampa, sans prendre congé, par le Simplon.

III

Le révélateur de la nouvelle religion évanoui, il se produisit un fait dont l'importance fut considérable sur nos affaires intérieures. En même temps que le congrès de la paix à Genève, s'était réuni à Lausanne un congrès de travailleurs, celui de l'Internationale.

Un certain nombre d'ouvriers intelligents, honnêtes, courageux, Tolain, Limousin, Fribourg, s'étaient affiliés à Londres en 1864 à une association « ayant pour objet de procurer un point central de communication et de coopération entre les ouvriers des différents pays, aspirant au même but : le concours mutuel et le complet affranchissement de la classe ouvrière ». Un comité central siégeant à Londres devait relier tous les comités nationaux. Celui de Paris s'établit rue des Gravilliers.

Ce comité était composé d'ouvriers républicains proudhoniens et, par conséquent, ennemis du jacobinisme ardent ou modéré qui formait le fond des idées de l'opposition bourgeoise des avocats et des journalistes. Influencés certainement par mon exemple, ils voulurent appliquer au profit du socialisme la méthode que j'employais à la revendication de la liberté. Ils ne donnèrent à leur association aucun caractère de haine contre l'Empire ; ils se plaçaient en dehors des partis, se bornant à réclamer l'éman-

cipation sociale comme je réclamais l'émancipation politique. Leur but n'était pas d'essayer de s'emparer de force de l'État et d'en faire l'instrument de leurs idées à l'aide d'une série d'obligatoires, mais de s'en affranchir et de ne demander à personne qu'à eux-mêmes la sauvegarde de leurs intérêts. Ils respectaient la famille, maintenaient aux parents le droit d'élever leurs enfants sans aucune immixtion de l'Etat, refusaient d'accorder à la religion un caractère social, mais la considéraient comme une manifestation respectable de la conscience tant qu'elle reste chose intérieure, individuelle, intime. Ils se séparaient du collectivisme despotique des Allemands. C'était vraiment une louable tentative, qui honore grandement ceux qui eurent la force d'esprit de la concevoir et le courage de l'entreprendre. Mais l'organisation libérale pacifique du prolétariat déplaisait à la fois à la secte révolutionnaire de Blanqui et aux partis d'opposition systématique républicains. Ils essayèrent de détourner l'Internationale de son programme et de la rallier au leur. Blanqui, accompagné de quelques jeunes gens, depuis horriblement célèbres et du nom desquels je ne veux pas souiller cette page, qu'on appelait étudiants parce qu'ils n'étudiaient rien, se rendit à Genève au premier congrès de la nouvelle association (24 septembre 1866). Ce Congrès les éconduisit et ne voulut pas même glisser dans la politique par un vœu en faveur de la *Pologne.*

Alors s'ouvrit contre ces braves gens une campagne de dénigrement furieux, de haine et de calomnie, semblable à celle qui se poursuivait contre moi. Ils y résistèrent moins. Terrorisés, sentant le vide se faire autour d'eux, les mains des camarades s'écarter de leurs mains, les affiliations s'arrêter, ils capitulèrent. Ils persistèrent dans leur opposition au collectivisme allemand, mais renoncèrent à l'abstention révolutionnaire et votèrent que l'émancipation sociale du travailleur est inséparable de son émancipation politique.

Ils acceptèrent l'invitation du Congrès de la paix de se joindre à lui et d'adhérer à l'entreprise bourgeoise du renversement de l'Empire, à condition que les bourgeois républicains, de leur côté, travailleraient à l'émancipation de la classe ouvrière. Ils envoyèrent des délégués à Genève pour stipuler le pacte : « C'est promis, répondit Chaudey, au nom du Congrès bourgeois. Si les travailleurs aident les républicains à reconquérir la liberté, les républicains aideront les travailleurs à reconquérir le capital. » Le pacte fut conclu sur ce double cri de guerre.

Plus les esprits s'échauffaient dans l'enceinte du Congrès, plus ils s'animaient en sens contraire dans les rues et les cercles de Genève. L'assemblée turbulente y devenait odieuse. On affichait sur les murs des placards contre le langage antichrétien de Garibaldi ; les pasteurs et les prêtres l'attaquaient dans la chaire ; des

bandes protestataires s'organisaient dans les paroisses; six cents habitants de toutes les classes votaient (11 septembre) une résolution enjoignant aux adhérents genevois de s'opposer énergiquement à toute résolution dangereuse pour la sécurité et compromettante pour la neutralité de la Suisse (12 septembre). En suite de quoi, Fazy proposa de ne délibérer que sur l'article inoffensif du programme. Les révolutionnaires protestent, les journalistes français vocifèrent. Fazy s'avance à leurs cris : « Vous avez compromis la liberté chez vous; ne la compromettez pas chez nous. » La foule du dehors pousse des cris, envahit la salle. A grand'-peine, au milieu de la confusion, on vota « qu'il sera du devoir de chaque membre de la ligue de travailler à former et éclairer l'opinion publique sur la véritable nature du gouvernement exécuteur de la volonté générale, et sur les moyens d'éteindre l'ignorance et les préjugés qui entretiennent les diverses causes de guerre, de préparer par ses efforts la substitution du régime des milices nationales à celui des armées permanentes, afin que le bien-être individuel et général vienne consolider la liberté politique des citoyens. » En outre l'organisation d'un comité central permanent était confiée aux soins du comité directeur.

Ainsi finit ce Congrès incohérent où l'Internationale perdit son originalité bienfaisante et ne fut plus qu'une fraction de la ligue révolu*tionnaire* contre l'Empire.

IV

Ces agitations extérieures se répercutaient en France même, non en mouvements tumultueux, car la paix publique n'était troublée nulle part, mais en un malaise d'autant plus pénible qu'il était indéfinissable. Les millions s'entassaient inactifs dans les caisses de la Banque de France et un milliard se mettait en grève. Les affaires se ralentissaient, la sécurité en l'avenir qui, après 1852, leur avait donné une si vive impulsion, s'affaiblissait. On se demandait pour la première fois si cet établissement, qui avait paru si solide, n'était pas à la veille de s'écrouler à son tour; les prophéties de malheur n'étaient plus accueillies avec incrédulité. A ces causes générales de trouble s'en joignaient d'autres purement accidentelles : la stagnation, suite inévitable d'un remuement extraordinaire comme celui de l'Exposition universelle, le choléra, la cherté du blé.

En même temps que les intérêts souffraient, les esprits étaient agités par la violence de la lutte religieuse. Aux ardeurs des catholiques en faveur du Pape, les libres penseurs répondaient par une souscription pour l'érection d'une statue à Voltaire, organisaient deux ligues, l'une de l'enseignement contre les écoles catholiques, l'autre des Solidaires, pour provoquer les enterrements *civils*. Les philosophes rationalistes opposaient

à la morale religieuse la morale indépendante en dehors et au-dessus de toute religion. Le matérialisme, qui a toujours été une des aberrations de l'esprit humain, se réveillait sous des formes arrogantes. Un de nos maîtres écrivains, Taine, avait jeté dans les jeunes esprits un aphorisme qui y avait germé : « le vice et la vertu sont des produits comme le vitriol et le sucre » ; la Faculté de médecine de Paris recevait la thèse d'un docteur dans laquelle se trouvait cette proposition : « Qui vient encore nous parler de liberté? Comme la pierre qui tombe obéit à la pesanteur, l'homme obéit à des lois qui lui sont propres; la responsabilité est identique pour tous, c'est-à-dire, nulle. » Les évêques signalaient le péril social, dénonçaient l'athéisme grandissant, Mgr Dupanloup avec fougue, Mgr Darboy avec élévation, et le tumulte des passions intellectuelles ou religieuses s'élevait au-dessus de la plainte des intérêts et du cliquetis de la mêlée politique.

Dans aucun document l'histoire ne trouvera une peinture plus fidèle, et en même temps moins suspecte, du désarroi de ce temps que dans un rapport du préfet de police Piétri, document précieux à un autre titre parce qu'il prouve que sous l'Empire il y avait des fonctionnaires osant dire la vérité et un souverain sachant l'écouter :

« Depuis quelque temps, la tâche quotidienne qu'impose la préparation de ce rapport est des plus pénibles. A quelques sources que l'on *s'adresse*, quel que soit le correspondant que

l'on consulte, quelques renseignements que l'on recueille, la situation actuelle apparaît toujours comme peu satisfaisante ; de quelque côté que l'on regarde, on se heurte à des inquiétudes sincères ou à des défiances qu'inspirent des hostilités ardentes. On est ainsi condamné à présenter à l'Empereur des appréciations qui peuvent sembler pessimistes ; elles ne font cependant que reproduire les impressions reçues ; elles les atténuent plutôt qu'elles ne les exagèrent, mais le sentiment du devoir et un religieux dévouement aux institutions impériales ne permettent pas de les dissimuler, si amère que soit l'obligation d'en être l'écho fidèle. — La portion agissante de la société, celle qui s'occupe le plus de politique, qui aime les discussions, critique le gouvernement, accentue plus que jamais son opposition radicale et systématique. Elle seconde activement les hommes de parti, elle se complaît dans les attaques de la presse, elle va répétant que l'Empire est atteint dans son prestige extérieur, dans la prospérité matérielle du pays qu'il avait ramenée, dans les garanties mêmes qu'il donnait à l'ordre social et aux intérêts conservateurs. Et pourtant les masses ne sont pas gagnées par cette défiance et cette désaffection. Elles restent attachées à l'Empereur et à sa dynastie ; elles aiment sa personne ; elles comptent toujours sur sa sagesse ; mais ne faut-il pas craindre que, mobiles et impressionnables, elles ne risquent, dans un moment donné, de suivre l'entraînement des classes dirigeantes, et

de leur prêter, pour une œuvre révolutionnaire, le concours qu'elles ne paraissent nullement disposées à lui donner aujourd'hui? Ces populations qui constituent le nombre et la force ne se demandent-elles pas, elles-mêmes, quelle est la volonté de l'Empereur? quelle est son action? quel est le but poursuivi par son gouvernement? Est-ce la guerre avec les entraînements du patriotisme, avec les chances heureuses que promettrait l'héroïsme de nos soldats? Est-ce la paix avec sa sécurité, la réduction des dépenses militaires, celle des contingents annuels et l'abandon d'un projet de réorganisation de l'armée resté peu populaire? Est-ce une nouvelle évolution libérale telle que l'annonçait la lettre du 19 janvier? Est-ce, au contraire, une plus grande force rendue, dans l'intérêt du pays, à l'action gouvernementale? Voilà les questions que l'on se pose partout avec anxiété. Le choix à faire est grave et difficile; tout le monde sent aussi que, dans l'état d'incertitude et d'engourdissement où se trouve le pays, une affirmation nette et résolue de la politique et de l'action impériales s'impose, avec une urgence chaque jour plus grande, à la prévoyance et à la sagesse du gouvernement. Plus qu'aucun autre pays la France, où se conservent tant de germes révolutionnaires, a besoin d'être gouvernée et conduite. A cette condition seulement les masses reprendront dans l'avenir leur confiance tout entière. »
(30 septembre 1867.)

V

Piétri avait vu juste lorsqu'il attribuait le malaise général à la question qu'on se posait en Europe et en France : l'Empereur a-t-il encore une volonté ? Et quelle est-elle ? Il eût suffi de la parole ferme d'un homme d'État ayant autant de résolution dans le caractère que de netteté dans l'esprit pour dissiper les points noirs visibles à l'horizon. Malheureusement l'Empereur n'était plus cet homme depuis que la maladie l'avait terrassé, le Vice-Empereur le fut encore moins. Nous possédons les rapports confidentiels qu'il adressait à son maître à l'époque même du cri d'alarme poussé par le préfet de police ; ils le définissent aussi bien que le rapport de Piétri définissait l'opinion publique. Le Vice-Empereur, lui aussi, dégage d'un regard pénétrant la difficulté intérieure et la difficulté extérieure. A l'extérieur, il ne s'arrête pas même à la solution que j'appellerais de l'imbécillité, si elle n'avait été soutenue par des esprits nullement imbéciles, celle de s'opposer même par la guerre au passage du Mein, sans arrière-volonté de conquête sur le Rhin. Il n'en dit que ce mot décisif : « Toute déclaration de ce genre conduirait à une guerre précipitée. » Il ne s'arrête qu'aux deux solutions sérieuses : *ou laisser à la Prusse champ libre en Allemagne*, sauf à se payer de ses propres mains,

avec ou sans son consentement, sur le Rhin, ou accepter de bonne grâce, sans arrière-pensée de dédommagement, une extension qu'on déclarerait nullement inquiétante pour notre sécurité. Il indique le fort et le faible des deux partis. Le premier peut conduire à la guerre et à une guerre terrible; le second serait une véritable provocation à l'unité, un démenti aux idées échangées à Salzbourg ; il produirait dans l'armée un détestable effet et autoriserait cette perfide, cruelle et incessante attaque dont les journaux opposants sont remplis : la France est descendue au troisième rang.

Chaque parti avait en effet ses inconvénients : il fallait choisir celui qui en avait le moins. Là le courage d'esprit manque à Rouher; il conseille « de louvoyer, de fortifier le courage des États du Sud, de préparer nos alliances et de prendre ultérieurement conseil de la situation générale de l'Europe, soit pour consolider la paix, soit pour engager un duel redoutable avec la Prusse, soit pour prendre résolument autour de nous les compensations nécessaires ».

A l'intérieur, l'option était également entre deux partis tranchés. La majorité des amis de l'Empire, effrayée des licences de la presse, sollicitait l'Empereur de ne pas maintenir des réformes auxquelles manquait encore la consécration définitive, de dissoudre immédiatement la Chambre. Le peuple réélirait les mêmes députés, condamnerait ainsi les réformes dangereuses. D'autres conseillaient de persister dans

la voie ouverte et de concéder aux libéraux en bons égards ce qu'on accordait en extension à la liberté.

Cette fois Rouher paraît se résoudre à l'énergie : « Autant il serait difficile de ne pas louvoyer actuellement dans les affaires extérieures, autant il serait nécessaire d'avoir devant le suffrage universel une allure déterminée. Il faudrait lui dire carrément : « Le journalisme et les passions ennemies tournent violemment toute liberté nouvelle contre la stabilité des institutions; le pays est loyalement consulté sur la convenance de l'ajournement des réformes proposées le 19 janvier. Il faudrait carrément demander au pays sa décision et du même coup reprendre les armes disciplinaires conférées à l'administration par le décret de 1852. »

Le système valait ce qu'il valait, mais la condition du succès était l'exécution rapide. Là encore le courage d'esprit manque à Rouher. « Une dissolution immédiate a d'incontestables avantages, mais elle est trop utilitaire, un peu équivoque, subreptice et peureuse; elle viole toutes les bonnes conditions du gouvernement représentatif. » — Fort bien. Il ne restait donc plus qu'à renoncer à la dissolution et laisser la Chambre arriver au terme légal de son mandat, d'autant plus que les élections prématurées sont un des traits caractéristiques de ce régime parlementaire dont on a l'horreur. Cela était un parti résolu. Le louvoyeur reparaît : on n'attendra pas l'expiration légale du mandat législatif,

« ce serait une imprudence », mais on ne dissoudra pas non plus immédiatement : on remettra les élections au mois de mai prochain (1868) : « elles se présenteront avec de sérieuses chances de succès, quoique avec certaines difficultés et *certains périls de plus*. Leur succès *plus chèrement acheté* donnera au gouvernement une force incontestée[1]. » Ces hommes d'État ne s'étaient pas encore avisés qu'il était préférable d'opérer difficilement ce qu'on pouvait faire facilement.

En somme, les conseils donnés à l'intérieur aboutissaient à la même conclusion que ceux de l'extérieur : attendre. Attendre n'est pas une preuve d'irrésolution quand on attend comme Bismarck pour mieux préparer le succès d'une action à laquelle on est décidé. Attendre est au contraire une cause de faiblesse quand on attend parce qu'on ne sait pas à quoi se décider. Cette conduite correspondait si bien aux dispositions fatiguées et indécises de l'Empereur qu'il l'adopta, et l'on continua à l'intérieur comme à l'extérieur à louvoyer entre le oui ou le non. Où cela pouvait-il conduire en présence du ministre prussien qui poussait toujours en avant, même lorsqu'il paraissait immobile et d'une opposition française vigoureuse dont la haine s'accroissait de la facilité accordée de la satisfaire ? Fatalement les points noirs devaient devenir des nuages puis un voile épais couvrant tout l'horizon.

1. Lettres de Rouher à l'Empereur, 19 et 27 septembre 1867.

ÉCLAIRCISSEMENTS

I

LETTRES DIVERSES

I. *Émile Ollivier à Émile de Girardin* (12 septembre 1866). — Je ne suis nullement hostile à l'Unité allemande et je pense que la fédération ne peut plus être recherchée qu'entre les grandes nations et non dans l'intérieur des nations individuellement considérées. Que les Allemands se groupent en une seule unité si cela leur convient. Dussions-nous en souffrir, ce qui est contestable, nous n'avons pas le droit de nous y opposer, fût-il de notre intérêt de le faire. Un intérêt ne constitue pas un droit. Mais il ne s'agit de rien de pareil dans les annexions impudentes qui s'accomplissent. Le principe de la souveraineté des peuples est la grande conquête de la Révolution et le seul qui puisse donner une réalité au droit des gens. C'est cependant celui que la Prusse viole outrageusement.

Il est vrai que, pour nous achever, Bismarck nous offre la Belgique à escroquer. Après avoir affaibli notre prestige matériel, il est prêt à nous aider à

perdre notre honneur. Oh! l'excellent ami, et comment hésiterions-nous à lui serrer les mains! Soyez sûr que tout ici est d'importance majeure pour un gouvernement césarien, militaire, qui lutte contre le mouvement intérieur du pays par des diversions extérieures. S'il ne fait rien, cette affaire, habilement envenimée par l'opposition, deviendra bien autrement menaçante que la folie du Mexique qui est le péril urgent, mais qui n'est plus le péril majeur. Et je ne vois pas ce qu'ils peuvent faire. Ils sont si légers! M. Guizot m'a dit un jour, d'eux, un mot bien juste : « Ce n'est pas un gouvernement sérieux, c'est un gouvernement superficiel. »

Le seul salut, ce serait une diversion libérale à l'intérieur, une politique nouvelle, la renonciation au pouvoir personnel dont les défaillances sont criantes, l'association plus étroite de la nation à la politique, l'action morale sur les peuples, puisque l'action matérielle est impossible, ou ne peut s'exercer qu'avec de grands périls ; tandis que d'autres redeviennent la conquête, redevenir la Révolution, la seule force qui puisse prévaloir sur la conquête! Et qu'ils sont loin de tout cela. Ils ont peur de la liberté. Leur terreur va redoubler avec leur impuissance et leur faiblesse. Il serait donc vrai qu'une révolution est la forme naturelle nécessaire du progrès en France, que ne pouvant jamais *obtenir*, nous sommes condamnés à *arracher?* Il serait donc vrai que notre récent effort, si désintéressé cependant et si loyal, aura été aussi vain que le fut celui de Mirabeau, celui de Lafayette, celui de Benjamin Constant, celui de Chateaubriand, celui de Tocqueville et le vôtre en 1847? Cette certitude me navre, me désespère, me plonge dans un profond découragement. Démo-

lir m'inspire de l'horreur, attaquer me répugne; que faire cependant? Le mieux serait de se retirer, mais le puis-je sans être un lâche? Non, il faut rester et se battre alors qu'il n'y a rien à espérer de ceux qui gouvernent et tout à craindre de ceux qui s'opposent.

II. *Émile Ollivier à Napoléon III* (16 janvier 1867). — Sire, lorsque le droit d'Adresse sera supprimé et remplacé par le droit d'interpellation, il est essentiel d'éviter, ainsi que Votre Majesté me l'a dit avec justesse, que l'on ne suppose cette réforme inspirée par le désir d'éviter une discussion incommode. C'est cependant ce que les hommes de parti pris décontenancés ne manqueront pas d'insinuer aussitôt. Accepter quelques jours plus tard les interpellations ne les déconcerterait pas, car il leur resterait la ressource de prétendre que c'est l'émotion de l'opinion publique qui a obligé le gouvernement à cette concession. Je considère donc comme indispensable qu'au-dessous du décret le *Moniteur* publie une note analogue à celle-ci : « L'Empereur a donné ordre à ses ministres d'accepter, dès l'ouverture de la session, les interpellations sur les Affaires étrangères. » Ces quelques mots, qu'aucun commentaire, bien entendu, ne doit suivre, suffiront à empêcher les interprétations erronées. Je demande pardon à Votre Majesté de la déranger pour si peu, mais dans les affaires d'importance, Votre Majesté le sait mieux que moi, il n'y a pas de détails insignifiants : tout est grave, parce que tout rapproche du but ou tout en éloigne. Je suis avec respect de Votre Majesté le très dévoué serviteur.

III. *Lamartine à Émile Ollivier* (Paris, le 12 avril 1867). — Mon cher ami. Je savais par l'écho public

depuis hier soir la sublime magnificence de votre rapport; moi, je ne vous remercie pas du rapport, mais de son envoi. Vous avez été trop bienveillant pour moi pour que je puisse vous rendre grâce. J'en trouverai mille autres occasions; je vous remercie de m'avoir jugé comme vous le dites; si vous le disiez moins, j'oserais dire davantage, mais vous ne me laissez d'autres ressources que le silence; laisser battre mon cœur et faire taire ma voix : voilà mon seul remerciement : recevez-le et croyez à tout ce que je ne dis pas.

IV. *Émile Ollivier à l'Empereur* (7 juin 1867). — Sire, je demande à Votre Majesté la permission de lui exprimer mon chagrin de l'événement d'hier et ma satisfaction que Votre Majesté ait été préservée. Je vous prie d'agréer l'assurance de mon respectueux dévouement.

V. *L'Empereur à Émile Ollivier* (7 juin 1867). — Mon cher monsieur Olivier, je suis bien touché de la marque d'intérêt que vous avez bien voulu me donner et je vous en remercie cordialement. Croyez à mes sentiments d'amitié. NAPOLÉON.

II

LES CARNETS DU MARÉCHAL VAILLANT

Chaque année le maréchal achetait un agenda de poche dont se servent les hommes d'affaires qui à la tête de chacun de ses feuillets contient une date et le saint du jour. Dans la petite feuille blanche au-dessous il notait, en une petite écriture presque indéchiffrable, ses occupations du jour, *ses visites,* ses dîners, ses événements de famille

ou d'amitié, des observations météorologiques, parfois un fait politique, le compte rendu d'un conseil des ministres. Ces notes politiques sont malheureusement très rares, mais toujours très intéressantes. Les héritiers du maréchal ont eu la confiance dont je leur suis reconnaissant de me confier ces agendas en m'autorisant à en extraire ce qui me paraissait d'un intérêt général. Personne autre que moi n'a eu entre les mains ces documents d'un caractère trop intime pour qu'ils puissent jamais être publiés. Par conséquent lorsqu'un écrivain reproduit textuellement les extraits que j'ai donnés, sans indiquer où il les a pris, laissant croire qu'ils appartiennent à sa documentation personnelle, moralement et juridiquement il commet une indélicatesse. Il en est de même lorsque, sans aucune référence, il s'approprie de certaines lettres relatives à la démission de Canrobert, et à la velléité de destitution de Pélissier, que seul j'ai été à même de confier à l'histoire.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE XVII

LE DÉSARROI APRÈS SADOWA

CHAPITRE PREMIER

L'ORIENT : ÉGYPTE, ROUMANIE, CRÈTE

Pages.

§ 1. — Égypte. Ismaïl-Pacha : son véritable caractère ; ce fut un réformateur ; ses dettes. — Ses négociations et ses voyages à Constantinople pour obtenir le changement de la loi successorale et l'établissement de l'hérédité directe dans sa famille. — Firman sur l'hérédité (17 mai 1866). — Chute de Fuad (6 juin 1866). — Arrangements relatifs à la Régence (6 juin 1866). — Statut constitutionnel (novembre 1866) 1

§ 2. — Roumanie. Le prince Charles reçoit à Constantinople son firman d'investiture (22 octobre 1866). — Lettre de félicitation de Napoléon III. 10

§ 3. — La Crète. Causes accidentelles de la révolte : une augmentation d'impôt. — Cause réelle : le

Pages.

désir de s'unir à la commune patrie. — La Turquie ne voit que la cause réelle et résiste sans accorder aucune concession. — Les insurgés crétois votent leur union à la Grèce (22 septembre 1866). — Attitude différente des puissances : la Russie soutient ; l'Angleterre et la France conseillent à la Turquie des réformes et aux Crétois la soumission. — Conseils de Moustier à Athènes; pourquoi on ne les écoute pas en Crète. — Appui des Hellènes et de leur gouvernement. Péripéties de la lutte; résistance héroïque du Monastère d'Arcadion (7 novembre 1866). — L'Insurrection accablée est relevée par intervention diplomatique de la Russie. — Gortchacow commence contre la Turquie une action semblable à celle dirigée contre la Russie à propos de la Pologne 13

CHAPITRE II

MOUSTIER ET L'ÉVACUATION DE ROME

§ 1. — Moustier : son caractère. — Il prend possession de son poste (octobre 1866). — Ses vues. . 25

§ 2. — L'évacuation de Rome. — Précautions prises pour assurer la sécurité du Saint-Père. — Convention sur la dette pontificale (7 décembre 1866). — Circulaires de Moustier (15 octobre, 11 décembre 1866). — Lettre de Napoléon III à Arese (3 novembre 1866). — Mission du général Fleury (19 novembre 1866) 28

§ 3. — Ricasoli. Transformation opérée dans ses idées sur la question romaine : il abandonne celles de Garibaldi et revient à celles de Balbo et de Massimo d'Azeglio 34

Pages.

§ 4. — Habiles négociations de Fleury; il veut faire abaisser le drapeau de Rome capitale, mais il n'y réussit pas. — Discours du roi d'Italie (15 décembre 1866). — Projet de voyage à Rome de l'Impératrice 38

§ 5. — Dispositions de Pie IX. Il est plus intransigeant que jamais. — La réponse aux *sept points* de Moustier. — Sa lettre à Victor-Emmanuel . 43

§ 6. — Les conversations avec l'ambassadeur de Prusse Arnim; la lettre au roi Guillaume. — Mauvaises dispositions de la Russie. — Anathèmes et prophéties de l'*Unita Cattolica*. . 49

§ 7. — L'évacuation (10 décembre 1866). — La révolte qu'on annonçait ne suit pas le départ de nos troupes. — Rapports toujours optimistes de Sartiges. 54

CHAPITRE III

ÉVACUATION DU MEXIQUE

§ 1. — L'Empereur annonce à Bazaine sa résolution d'abandonner le Mexique (15 janvier 1866). — Instructions de Fould. — Rapport de Bazaine (12 avril 1866) 58

§ 2. — Événements militaires. Défaite de Briant à Parras (28 février 1866). — Comment Bazaine exécute les instructions de l'Empereur. — Envoi d'Almonte à Paris. — Mort de Langlais (février 1866). — Avances de Bazaine à Maximilien 62

§ 3. — Effets de l'annonce de l'évacuation aux États-Unis et à Mexico. — Lettre de Bazaine à l'Empereur en réponse à son rappel. — Il concentre et replie ses troupes. — Plaintes de Maximilien. — Chute de Matamoros (23 juin 1866). 65

Pag

§ 4. — Nouvelle de l'échec de la mission d'Almonte (28 juin 1866). — Arrivée de la note de Drouyn de Lhuys du 31 mai 1866. — On interdit à Bazaine toute nouvelle avance et on l'autorise à retarder son retour. — Départ de l'impératrice Charlotte pour l'Europe (13 juillet 1866). . . . . .

§ 5. — Départ de Bazaine pour le Nord (2 juillet 1866). — Condescendances de Maximilien : il nomme l'intendant général Friant ministre des Finances, le général Osmont, ministre de la Guerre; il signe une convention qui abandonne au gouvernement français la moitié des produits de ses douanes (30 juillet 1866). — Évacuation de Monterey (26 juillet 1866); de Saltillo (5 août 1866). — Chute de Tampico (7 août 1866). — Bazaine déconseille d'étendre l'état de siège à tout le territoire. — Revirement de Maximilien : il se jette dans les bras du parti clérical; ministère Lares (15 septembre 1866). — Le Père Fischer . . . . . .

§ 6. — Maximilien reçoit le 3 octobre 1866 la lettre de Napoléon III du 29 août qui lui apprend l'échec de la mission de l'impératrice Charlotte. — Détails sur cette mission; la folie de l'Impératrice. — Changements des dates de l'évacuation. — Blâme de la nomination de Friant et d'Osmont. — Ordre donné à Bazaine de rester jusqu'au départ . . . . .

§ 7. — Mécontentement que produit aux États-Unis le changement des dates de l'évacuation. — Démarche du ministre américain Bigelow auprès de Napoléon III. — Les États-Unis envoient Campbell et Sherman auprès de Juarez. . . . . .

§ 8. — Réponse de Maximilien à la lettre de Napoléon III. — Il se décide à abdiquer. — Son dé-

Pages.

part pour Orizaba (21 octobre 1866). — A Ayotla il se croise avec le général Castelnau débarqué à Vera-Cruz le 12 octobre. — Il refuse de le voir. — État physique et moral de Maximilien 84

9. — Instructions du général Castelnau. — Accueil de Bazaine. — Rapport de Castelnau sur l'état militaire du Mexique (28 octobre 1866). — Il ne voit d'autre solution que de traiter avec Juarez ou l'un de ses amis. — A Paris l'on songe à Ortega et à Porfirio Diaz. . . 89

§ 10. — Maximilien à Orizaba. — Ses dispositions en vue de l'abdication. — Eloin, Miramon, Marquez, le Père Fischer essaient en vain de le détourner de cette résolution. — Revirement subit opéré par une lettre de l'archiduchesse Sophie (20 novembre 1866). — Il convoque à Orizaba ses ministres et le maréchal Bazaine 98

§ 11. — Défiances de Dano et de Castelnau contre Bazaine : ils l'empêchent de se rendre à Orizaba. — Le Conseil d'Orizaba décide le maintien de l'Empire à une voix (26 novembre 1866). — Manifeste de Maximilien (1er décembre 1866). — Castelnau attribue son échec à Bazaine. — Déclaration collective de Dano, Castelnau et Bazaine sur la nécessité de l'abdication (8 décembre 1866). — Arrivée de l'ordre de l'Empereur du 13 décembre de rapatrier la légion étrangère (18 décembre 1866) 104

§ 12. — Nouvelle démarche de Dano et de Castelnau à Puebla, pour obtenir l'abdication. — La véritable conversation avec Maximilien (21 décembre 1866) 108

§ 13. — Duplicité de Maximilien envers Bazaine. — La véritable attitude du maréchal à l'égard de Napoléon III et de Castelnau. — Ré-

Pages.

ponse de Bazaine aux dénonciations de Castelnau. — Lettre du maréchal Niel. 112

§ 14. — Maximilien rentre à Mexico (5 janvier 1867). — Conversation avec le maréchal Bazaine. Réunion de notables qui décide le maintien de l'Empire malgré l'avis de Bazaine (14 janvier 1867). — Mesures coercitives. — Arrivée d'une dépêche de Napoléon du 10 janvier ordonnant de ne pas forcer Maximilien à abdiquer, mais de rapatrier les troupes (18 janvier 1867). — Rupture violente entre Bazaine et le ministère Larez . 119

§ 15. — Départ de Bazaine de Mexico (5 février 1887). — Lettre de Bazaine à Napoléon III sur la conduite du général Douay à son égard (1er mars 1867). — Départ de Bazaine de Vera-Cruz (12 mars 1867). Déchaînements de l'armée et du monde officiel contre Bazaine : on le fait le bouc émissaire de l'échec de *la grande pensée du règne*. — Jugement d'ensemble sur la conduite de Bazaine au Mexique : son véritable caractère.. 125

CHAPITRE IV

BENEDETTI ATTEND SOUS L'ORME

§ 1. — Repos de Bismarck à Putbus, ses dictées. — Son opinion sur Benedetti, son retour à Berlin (1er décembre 1866) 133

§ 2. — Moustier à la négociation déjà engagée sur les compensations en joint une seconde sur la garantie du pouvoir temporel. — Bismarck n'accueille favorablement ni l'une ni l'autre; il refuse tout entretien à Benedetti; rencontre fortuite dans la rue 137

§ 3. — Déclarations de Bismarck à la Chambre prussienne sur le Schleswig septentrional (20 dé-

Pages.

cembre 1866). Il a reconnu lui-même que ses déclarations bienveillantes pour la France n'étaient pas sincères. — Benedetti est autorisé à garder une attitude d'abstention. . 142

CHAPITRE V

LA RECHERCHE DES CONCOURS

§ 1. — Beust ministre des Affaires étrangères d'Autriche (30 octobre 1866). — Son caractère, on compte sur son appui. — Avances du Tsar et de Gortchacow pour obtenir notre concours dans la question crétoise. — Vues de Gortchacow en Orient. — Moustier s'y prête pour obtenir son concours en Occident. — Négociations de Budberg à Compiègne. — Entente. 147

§ 2. — Adhésion de Bismarck à l'entente franco-russe (12 février 1867). — Gortchacow demande à Moustier de préciser le but occidental pour lequel il désire l'appui de la Russie. — Pourquoi Moustier ne l'indique pas 157

CHAPITRE VI

L'ABERRATION DU LUXEMBOURG

§ 1. — Situation du Luxembourg depuis 1815. — Sa forteresse est déclarée forteresse fédérale. — Convention du 8 novembre 1816. En 1831 le Luxembourg demande sa réunion à la Belgique; le traité de Londres l'attribue à titre personnel au roi de Hollande. — En 1842 il est admis dans le Zollverein. — Convention du 17 novembre 1856 sur l'occupation mixte de la forteresse. — Le Luxembourg ne demande pas à rentrer dans la

Pages.

nouvelle confédération formée en 1866 après la dissolution de la Diète de Hollande. L'évacuation de la forteresse par les troupes prussiennes (23 juin 1866). — La Prusse répond qu'elle ne se retirera que devant la volonté de l'Europe (1er juillet 1866). — Le roi de Hollande offre à la Prusse une alliance offensive et défensive qui lui donnerait un titre pour continuer l'occupation de la forteresse (12 octobre 1866). — La Prusse ne répond pas. 163

§ 2. — Rouher fait reprendre par Moustier les négociations sur les compensations : on se réduit au Luxembourg. — État d'esprit de Bismarck : accorder c'est blesser l'opinion allemande; refuser c'est s'exposer à une guerre prématurée. — Il n'accorde ni ne refuse ; il conseille de traiter de la cession avec le roi de Hollande en dehors de lui et de le mettre en présence d'un fait accompli ; il protestera pour la forme, mais il ne s'opposera pas ; si on le consulte il s'opposera. — Moustier accepte ce plan : ses dangers. — La célérité est la condition essentielle du succès : Moustier hésite. 167

CHAPITRE VII

LETTRE IMPÉRIALE DU 19 JANVIER 1867

§ 1. — Tableau de la situation intérieure de l'Empire après Sadowa 174

§ 2. — Opinion d'Émile Ollivier sur la conduite à suivre. — Ses dispositions envers l'Allemagne. Walewski l'appelle à Paris. 178

§ 3. — Walewski demande à Émile Ollivier d'aider l'Empereur dans la réalisation de mesures

Pages.

libérales. — Leurs entretiens (31 décembre 1866) 182

§ 4. Lettre d'Émile Ollivier à Walewski (1er janvier 1867) 186

§ 5. — Entrevue d'Émile Ollivier avec Napoléon III (10 janvier 1867). 192

§ 6. — Entrevue d'Émile Ollivier avec l'Impératrice. — Sa lettre à l'Empereur (11 janvier 1887). — Réponse de l'Empereur 192

§ 7. — Résistances que rencontre l'Empereur quand il révèle son projet. — Rouher refuse de conférer avec Émile Ollivier. — Nouvelle entrevue d'Émile Ollivier avec l'Empereur. — Critique de la conduite d'Émile Ollivier . 201

§ 8. — Lettre impériale du 19 janvier 1867 204

§ 9. — Mécontentement produit par la lettre dans le parti impérial. — La nature du changement ministériel en affaiblit l'effet dans le parti libéral. — Appréciation équitable de la *Revue des Deux Mondes*. — Rouher ne donne pas sa démission. 210

§ 10. — Attitude étrange d'Émile de Girardin. — Approbation du prince Napoléon. — Sa lettre à l'Empereur. — Réponse de l'Empereur. . 214

§ 11. — Visite d'Émile Ollivier à Thiers. 223

§ 12. — Conférence d'Émile Ollivier avec Rouher. Lettres de celui-ci. 225

§ 13. — Décrets sur les amendements et les interpellations. — Walewski rétablit la tribune. — Terreur de Vaillant. 228

§ 14. — Discours de l'Empereur à l'ouverture de la session législative. Accueil froid 231

§ 15. — Ouverture de la session : Interpellation au Corps législatif sur les décrets du 19 janvier. — Jules Favre, Rouher, Émile Ollivier 237

§ 16. — Article d'Émile de Girardin contre Émile Ollivier : *les réserves qui n'ont pas été faites*. — Déchaînement contre Émile Ollivier. — Ré-

Pages.

tractation d'Émile de Girardin. — Réponse d'Émile Ollivier. — Poursuites contre Émile de Girardin 244

§ 17. — Duruy est le premier ministre envoyé au Corps législatif : essai heureux ; son projet de loi sur l'instruction primaire voté à l'unanimité. — Discours de Persigny au Sénat contre le régime parlementaire. 249

§ 18. — Hostilité déclarée de Rouher contre Émile Ollivier. — L'Empereur appelle Émile Ollivier aux Tuileries. 252

CHAPITRE VIII

L'ABERRATION DU LUXEMBOURG CONTINUE

§ 1. — Don du roi Guillaume à Bismarck. — Effet du discours de l'Empereur sur le roi Guillaume. — Nouvelle tentative de Moustier en faveur du Sleswig. — Note de Bismarck à Göltz (26 février 1867) 256

§ 2. — Moustier engage l'affaire de la cession du Luxembourg (27 février 1867). — Benedetti interroge une dernière fois Bismarck sur ses intentions : réponse favorable. — Bismarck avoue l'existence des traités militaires avec le Sud. 261

§ 3. — Démarches de Moustier à Saint-Pétersbourg, à Vienne et à Londres. — Demande officielle de Baudin (18 mars 1867). — Refus, puis hésitations du roi de Hollande 265

CHAPITRE IX

SADOWA AU CORPS LÉGISLATIF

§ 1. — Définition de l'impartialité historique 268

§ 2. — Discours de Thiers 270

Pages.
§ 3. — Discours d'Émile Ollivier en réponse à Thiers. 280
§ 4. — Discours de Rouher : « Il n'y a pas eu une faute commise. » 290
§ 5. — Répliques de Thiers et de Rouher. — Violente discussion sur le pouvoir constituant du suffrage universel et sur le 2 décembre . . 298
§ 6. — Discours de Granier de Cassagnac. — Manifeste du parti de la guerre. — Vote sur l'interpellation. — Lettre du prince Napoléon à Émile Ollivier 304

CHAPITRE X

FIN DE L'ABERRATION DU LUXEMBOURG

§ 1. — Publication des traités militaires à Berlin. — Explications de Bismarck. — Il continue à favoriser notre action dans le Luxembourg. — Il n'accepte pas l'offre d'une alliance offensive de la Hollande (27 mars 1867). — Le roi de Hollande consent à la cession (26 mars) mais il instruit le ministre de Prusse de son consentement. Cependant Bismarck persiste dans ses bonnes dispositions. — A la Haye, jour est pris pour la signature du traité (30 mars) 309
§ 2. — Agitation en Allemagne. — Bismarck fléchit; il conseille à Moustier de retarder la signature du traité. — Moustier s'y refuse. — L'absence du ministre du Luxembourg oblige à remettre la signature au 2 avril. — Conversation de Benedetti avec Bismarck le 1er avril au matin. — Interpellation de Bennigsen. — Réponse modérée de Bismarck. — Bismarck engage l'Empereur et le roi de Hollande à différer. — Le Roi refuse sa signature 313

Pages.

§ 3. — Irritation à Paris. — On se calme. — Déclaration de Moustier à la tribune (8 avril). — Circulaire du 15 avril. — Bismarck sur le fond de la question est d'accord avec nous, mais il ne veut pas obéir à l'injonction de Moustier à la tribune. — L'opinion publique en France et en Allemagne. — Bismarck ne nous a pas trompés dans l'affaire du Luxembourg. — Témoignage de Benedetti 320

§ 4. — Armements en France et en Allemagne. — Dispositions pacifiques des deux souverains. — L'Angleterre et Gortchacow se refusent à intervenir. — Solution belge proposée par Beust. — Mission Tauffkirchen 326

§ 5. — Inquiétude générale. — Stanley sort de son inaction. — La Reine intervient. — Bismarck convie Gortchacow à se faire médiateur et arrête avec lui les conditions de cette médiation. — Gortchacow propose la réunion d'une conférence à Londres (26 avril). — Napoléon III accepte avec empressement (27 avril). — Le roi de Hollande convoque les puissances à Londres au 7 mai. 332

§ 6. — Dernières difficultés. — Bismarck exige la garantie collective de l'Europe pour la neutralité du Luxembourg. — Stanley y consent le jour même de l'ouverture de la conférence. — Instructions du ministre des Affaires étrangères belge à son représentant à Londres. — Frère-Orban les fait révoquer. — Clôture de la conférence et traité (11 mai). — Déclaration de Moustier à la tribune. — Jugement de Drouyn de Lhuys. 336

§ 7. — La guerre n'a pas eu lieu parce que Bismarck ne l'a pas voulue. — Il ne l'a pas voulue parce qu'il ne trouvait pas son armée suffisamment prête pour l'affronter. 340

CHAPITRE XI

LA TURQUIE REFUSE L'ANNEXION DE LA CRÈTE A LA GRÈCE

Pages.

§ 1. — Singulière manière dont Gortchacow entend sauvegarder l'intégrité de l'Empire ottoman. — Moustier renonce à demander l'annexion de l'Épire et de la Thessalie. — On se limite à l'annexion immédiate de la Crète. — Bourée la demande à Constantinople sous forme d'une consultation des populations 346

§ 2. — Ali et Fuad consentent à l'abandon de la forteresse de Belgrade, mais ils n'admettent ni cession directe, ni consultation des populations. — Ils n'admettent l'enquête administrative que si les révolutionnaires étrangers se retirent. 350

CHAPITRE XII

TRAVAIL CONSTITUTIONNEL EN AUTRICHE LE COMPROMIS HONGROIS

§ 1. — Pourquoi la Hongrie repousse le système Schmerling et le système Belcredi. — Son ultimatum rédigé par Deak. — Accord de François-Joseph avec Deak (19 juillet 1866). — Réunion de la Diète (18 novembre). — Satisfactions incomplètes. — Adresse de Deak à François-Joseph. — Celui-ci cède. — Conclusion du compromis (4 février 1867). — Le Dualisme : en quoi il consiste. — Les délégations 354

§ 2. — Retraite de Belcredi. — Beust chef du cabinet autrichien (3 février). — Deak refuse de de-

Pages.

venir le chef du cabinet hongrois et désigne Andrassy. — Portrait d'Andrassy 362

§ 3. — Andrassy est chargé de réaliser le compromis. — Triomphe de Deak. — Sa modestie. — Le couronnement (8 juin). — Beauté morale du caractère de Deak. 366

CHAPITRE XIII

CONSTITUTION DE LA CONFÉDÉRATION DU NORD

§ 1. — Pourquoi Bismarck n'a pas annexé les petits États du Sud et préfère établir une Confédération. 369

§ 2. — En quoi le système antique d'un législateur unique est préférable au système moderne des Constituantes. — Méthode qu'adopte Bismarck. — Il rédige seul sa Constitution, puis il la remet aux plénipotentiaires de ses alliés (15 décembre 1866). 373

§ 3. — La Constituante décide de discuter directement la Constitution sans renvoi à une commission. — Résumé de la Constitution. — Le Præsidium, le Bundesrath, le Reichstag. — La loi militaire, l'effectif et les dépenses militaires. — Les rapports de la Confédération du Nord et des États du Sud 376

§ 4. — Discussion générale du 9 au 13 mars 1867. — Critiques des nationaux libéraux, des progressistes. — Discours de Munchausen, de Mallinckrodt, de Wagener. 384

§ 5. — Réponses de Bismarck. — Ses déclarations sur le Hanovre. — Provocation de Munchausen. — Duretés de Bismarck; il dément toute idée de s'emparer de la Hollande. 379

§ 6. — Discussion des articles. — Bismarck se vante d'avoir changé d'opinion. — Son apprécia-

Pages.

tion du suffrage universel. — Il croit que ses conditions essentielles sont : la gratuité du mandat législatif et la publicité du vote. — Le vote secret est, au contraire, une des conditions de l'intégrité du suffrage universel. — Le budget militaire, effectif et dépenses. — Amendement de Moltke. — Rejet de l'amendement. 394

§ 7. — Miquel déclare que l'Allemagne ne tiendra pas plus compte du traité de Nikolsbourg que l'Italie de celui de Villafranca. — Bismarck déclare publiquement, à propos de la Hesse, que la France n'a rien à voir dans l'exécution du traité de Prague. — Discours de Bebel contre l'exclusion des États du Sud de la Confédération. — La Constitution décide qu'ils seront admis dans la Confédération du Nord en vertu d'une loi rendue sur la proposition du Præsidium. 401

§ 8. — Vote de la Constitution. — Jugement sur sa valeur. 406

CHAPITRE XIV

COMBAT AUTOUR DES RÉFORMES LIBÉRALES

§ 1. — Rouher empêche Émile Ollivier d'être membre de la Commission de la Presse (23 mars 1827). — Walewski donne sa démission de président. — Lettre d'Émile Ollivier à l'Empereur (8 avril 1867). — Réponse de l'Empereur. — Walewski est remplacé par Schneider (1er avril). 409

§ 2. — Émile Ollivier se résout aux hostilités contre Rouher. — Sa lettre à l'Empereur. — La réponse de l'Empereur (10 avril). — Nouvelle lettre d'Émile Ollivier (14 avril). — Discus-

Pages.

sion de la nouvelle loi municipale. — Première attaque. 413

§ 3. — Loi sur la contrainte par corps, sur les Sociétés. — La dotation à Lamartine d'une somme de 500 000 francs. 419

§ 4. — Sainte-Beuve défend au Sénat Tartufe et la libre pensée 425

CHAPITRE XV

LES ÉVÊQUES A ROME. — LES SOUVERAINS A PARIS

§ 1. — Querelle de l'ambassadeur prussien d'Arnim à cause d'une voiture à un seul cheval. . . . 429

§ 2. — Les évêques à Rome pour le centenaire du martyre de saint Pierre et saint Paul. — Annonce d'un Concile œcuménique. — Mgr Darboy n'obtient pas le chapeau 431

§ 3. — L'Exposition universelle. — Ses magnificences : L'art, l'industrie. — La *Grande-Duchesse de Gérolstein*. 434

§ 4. — Arrivée du roi de Prusse et du Tsar. — Le Tsar ne peut causer avec l'Empereur. — Visite au palais de Justice. — Attentat de Berezowski. 440

§ 5. — Le roi de Prusse, Bismarck et Moltke à Paris. — Conversations et impressions de Bismarck. 447

§ 6. — Les petits princes à l'Exposition. — Ismaïl. — Le prince Antoine d'Augustenbourg. . . . 456

CHAPITRE XVI

LE CERRO DELAS CAMPANAS (LA COLLINE DES CLOCHES)

§ 1. — Coup de main heureux de Miramon sur Zacatecas : — Lettre de Maximilien au vainqueur

Pages.

(5 février 1867). — Défaite de Miramon à San Jacinto (6 février 1867). — Démarche de Maximilien auprès de Porfirio Diaz; sa lettre à Larès. — Départ de Maximilien pour Queretaro (13 février 1867). 460

§ 2. — Maximilien se laisse investir à Queretaro. — Assaut repoussé d'Escobedo (4 mars 1867). — Marquez veut revenir à Mexico; Miramon fait prévaloir l'avis de rester à Queretaro. — Marquez est envoyé à Mexico, double version sur le caractère de sa mission. 466

§ 3. — Marquez à Mexico (27 mars 1867). — Il va se faire battre à Puebla par Porfirio Diaz. — Sa retraite précipitée sur Mexico (8 avril 1867). 470

§ 4. — Nouvel assaut d'Escobedo repoussé (24 mars 1867). — Mejia conseille de se retirer dans la sierra Gorda; Miramon s'y oppose. — Détresse des assiégés : ils apprennent que Marquez a été défait et qu'il ne viendra pas. — Héroïque tentative de sortie (27 avril 1867). 472

§ 5. — Projet de traverser les lignes ennemies. — Maximilien juge ce projet insensé : il envoie le colonel Lopez à Escobedo pour traiter de la capitulation. 477

§ 6. — La nuit de Maximilien du 14 au 15 juin 1867. Entrée d'Escobedo dans Queretaro. — Conduite de Maximilien et de Lopez après cet envahissement. — Capitulation de Maximilien. — Il est transféré au couvent des Capucinas et traité humainement. — Exécution de Mendez. 480

§ 7. — Entrevues de Maximilien avec Lopez et avec Escobedo. — Rapport d'Escobedo du 8 juillet 1867, sur le véritable rôle de Lopez lors de la prise de Queretaro. — Mise en jugement de Maximilien. — Juarez lui accorde les défenseurs qu'il demande 485

§ 8. — Opposition de Marquez au départ des défen-

Pages.

seurs de Maximilien : Porfirio Diaz le facilite. — Notre consul Forest s'échappe de Mexico avec les ministres d'Autriche, de Belgique, d'Italie 491

§ 9. — Arrivée des défenseurs à Mexico. — État d'esprit de Maximilien. — Départ de deux des défenseurs pour San Luis de Potosi. — Projet d'évasion repoussé par Maximilien. — Son entrevue avec Forest. 494

§ 10. — Procès de Maximilien (13 juin 1867). — Projet d'évasion. — Expulsion de Forest, des ministres d'Autriche, de Belgique, d'Italie et de la princesse de Salm-Salm. 499

§ 11. — Condamnation à mort de Maximilien, Miramon et Mejia (14 juin 1867). — Exécution remise au 19 juin. 504

§ 12. — Juarez et Lerdo de Tejada refusent la grâce. — Leurs motifs — L'exécution (19 juin 1867). 510

§ 13. — Prise de Mexico par Porfirio Diaz (21 juin 1867). — Réélection de Juarez comme président (8 octobre 1867) 518

CHAPITRE XVII

AU CORPS LÉGISLATIF

§ 1. — Discours de Jules Favre, de Thiers. — Réponse de Rouher sur le Mexique. — Jules Favre et Rouher sur le Luxembourg. — Paroles de Pelletan contre le socialisme. — Discours d'Ernest Picard, Jules Simon, Glais-Bizoin sur la politique intérieure 523

CHAPITRE XVIII

LE VICE-EMPEREUR

§ 1. — Discours d'Émile Ollivier sur les réformes du 19 janvier. — Il caractérise la situation de

Pages.

Rouher : Vice-Empereur sans responsabilité. — Lettre de l'Empereur à Rouher. 538

§ 2. — Situation que la lettre de l'Empereur fait à Rouher. — Sa force est dans l'appui de l'Impératrice 548

§ 3. — Discours de Persigny au Sénat. — Ce qu'en pense l'Empereur. — Élection des Conseils généraux. — Lettre de l'Empereur sur les chemins vicinaux (15 août 1867). 554

CHAPITRE XIX

LE ZOLLVEREIN ET LE PARLEMENT DOUANIER

§ 1. — Réunion à Berlin des ministres des Etats du Sud (3 juin). — Traité pour l'établissement d'un parlement douanier (8 juillet 1867). — Ses attributions. — Explications du gouvernement prussien. 558

§ 2. — Mécontentement de Moustier. — Sa correspondance avec notre ministre à Munich, Cadore. 562

§ 3. — Reprise de l'affaire du Schleswig-Holstein par une note de Bismarck au Danemark. — Moustier déclare les exigences de cette note inadmissibles 567

§ 4. — Colère de Bismarck. — Recul de Moustier (27 juillet 1867). — Il est acquis que toute instance de la France relative au Schleswig du Nord ouvrira un *casus belli*. 571

CHAPITRE XX

L'ENTREVUE DE SALZBOURG

§ 1. — Arrivée et séjour à Salzbourg (18-22 août). — Mémorandum de Beust. — Il ne ferme pas le *casus belli* ouvert entre la Prusse et la France 578

Pages.

§ 2. — Discours de l'Empereur à Arras, à Lille et à Amiens (26 au 29 août). — Les points noirs. 583

CHAPITRE XXI

LES POINTS NOIRS

§ 1. — La circulaire de Bismarck sur l'entrevue de Salzbourg et les États du Sud (7 septembre 1867). — Effets produit en France. — Déclaration du journal *l'Époque :* il faut s'opposer, même par les armes, au passage du Mein. — Réponse d'Émile de Girardin. . . 587

§ 2. — Congrès de la paix et de la liberté de Genève. — Garibaldi président d'honneur. — Sa religion nouvelle 591

§ 3. — L'Internationale. — Elle se transforme en association révolutionnaire contre l'Empire. 596

§ 4. — Rapport de Pietri, le préfet de police, sur la situation intérieure et extérieure (30 septembre 1867). 600

§ 5. — Conseils de Rouher (19-27 septembre). 604

Éclaircissements : 1° lettres diverses; — 2° les carnets du maréchal Vaillant. 608

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 44161

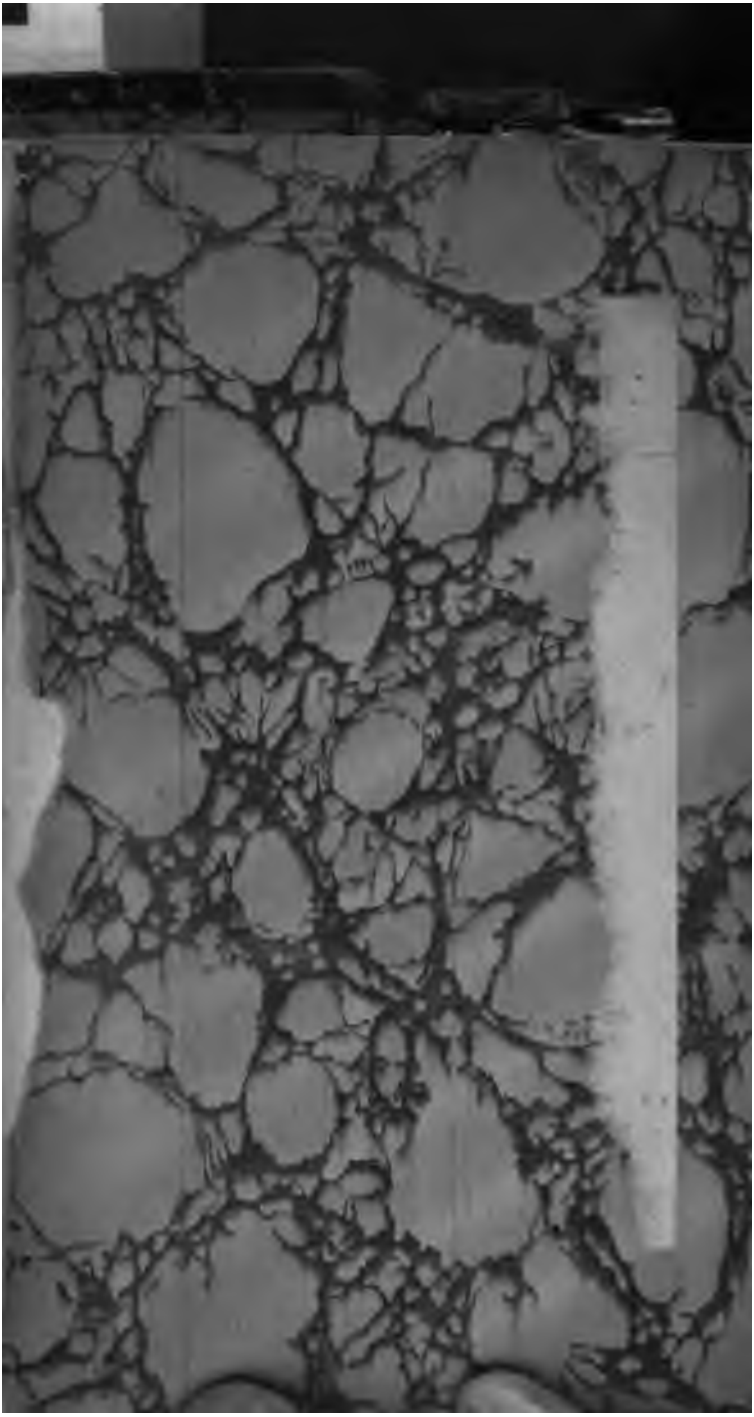

JUL 11 '64

Stanford University Library
Stanford, California

In order that others may use this book, please return it as soon as possible, but not later than the date due.

PRINTED IN U.S.A.

, E, STECHER
Alfred F
New Yo